



Fanny Boutinet

Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle : la fabrication d'une catégorie littéraire

BOUTINET, Fanny. *Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle [en ligne] : la fabrication d'une catégorie littéraire*. Sous la direction de Mathilde BOMBART Thèse de doctorat : Lettres mention langue et littérature françaises. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2024.

Disponible sur : <https://www.theses.fr/2024LYO30059>



Document diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »

Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



N° d'ordre NNT : 2024LYO30059

THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Membre de la ComUE Université de Lyon

École doctorale n° 484 - 3LA, Lettres, langues, linguistique, arts

Discipline : **Lettres**

Mention : **Langue et littérature françaises**

Soutenue publiquement le 29/11/2024, par

Fanny BOUTINET

Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle : la fabrication d'une catégorie littéraire

Laboratoire de recherche :

IHRIM, Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités

Directrice de thèse : **Mme Mathilde BOMBART**

Devant le jury composé de :

Mme Mathilde BOMBART

Professeure des universités,
université Lumière Lyon 2, France. Directrice de thèse

M. Damien ZANONE

Professeur des universités,
université Paris-Est Créteil Val de Marne, France. Président du jury

Mme Laurence GIAVARINI

Professeure des universités,
université de Bourgogne, Dijon, France. Rapporteure

Mme Myriam TSIMBIDY

Professeure des universités,
université Bordeaux Montaigne, Pessac, France. Rapporteure

M. Frédéric CHARBONNEAU

Professeur titulaire,
université McGill, Montréal, Québec, Canada. Examineur

M. Nicolas SCHAPIRA

Professeur des universités,
université Paris Nanterre, France. Examineur

Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle : la fabrication d'une catégorie littéraire

Résumé

Cette thèse étudie le corpus des « Mémoires féminins » du dix-septième siècle, considérés comme une catégorie historiographique et critique construite par l'histoire littéraire et éditoriale. Il s'agit d'identifier les processus de qualification et de distinction de ces écrits, pour ressaisir les actions que les autrices de la première modernité mènent par le biais de l'écriture et de la publication. Un premier temps de l'étude retrace l'histoire de la publication de ces ouvrages, du dix-septième au dix-neuvième siècles, et le rôle de l'imprimé dans la construction de ce corpus critique. À partir de ces premières analyses, la thèse développe une lecture spécifique de chacun des écrits, en reconsidérant les usages de l'écriture et les motifs de la publication, et en mettant à distance la grille de lecture traditionnellement appliquée aux « Mémoires » et « Mémoires féminins ». Il s'agit en particulier de penser ces écrits comme instruments de l'agentivité féminine, comme outils de promotion et de négociation sociales. Un dernier temps de la thèse étudie les groupes d'auteurs et de producteurs littéraires auxquels les femmes mémorialistes sont associées. L'imprimé institue un « nom d'autrice » individuel, qui permet de classer les textes, et qui occulte des pratiques d'écriture collectives courantes au dix-septième siècle. Le passage à l'écriture, l'affirmation d'une auctorialité, sont intrinsèquement liés à la fréquentation de cercles de sociabilité lettrés, à l'appartenance à une famille de gens de lettres. Nous étudions donc, pour finir, les lignages et les réseaux dans lesquels s'inscrivent les pratiques scripturaires des autrices de notre corpus.

Mots clés : Mémoires, autrices, genre, imprimé, librairie, littérature du dix-septième siècle.

Seventeenth-Century 'Women's Memoirs': the Making of a Literary Category

Abstract

This thesis examines the corpus of seventeenth-century 'women's memoirs', considered as a historiographical and critical category constructed by literary and publishing history. The aim is to identify the processes by which these writings have been categorised and set apart, in order to better understand the acts performed by early-modern women writers when writing and publishing. The study's first part explores the publication history of their works, from the seventeenth to the nineteenth centuries, and the role of print in the construction of this critical corpus. On the basis of these initial analyses, the thesis develops a specific reading of each of the texts, reconsidering their authors' uses for writing and motives for publication. It critically surveys and moves away from the reading grid traditionally applied to 'memoirs' and 'women's memoirs'. The aim is more specifically to consider these writings as instruments of female agency, as tools for social promotion and negotiation. The thesis' final part studies the groups of authors and literary producers with whom women memoirists are associated. The

printed text establishes an individual 'author's name', which makes it possible to classify works, and which obscures the collective writing practices common in the seventeenth century. Setting to write and assuming a form of authorship are intrinsically linked to frequenting literate social circles, to belonging to a family of literary people. The study then concludes by looking at the lineages and networks in which the writing practices of the corpus's women authors are embedded.

Keywords : Memoirs, women writers, gender, print, bookshop, seventeenth-century literature.

Remerciements

Cette thèse doit beaucoup aux nombreux collègues et amis qui m'ont encouragée tout au long de sa rédaction, et auxquels j'exprime ma reconnaissance dans ces quelques lignes.

Je tiens en premier lieu à adresser tous mes remerciements à Mathilde Bombart. Durant ces années de recherche, j'ai eu la chance de bénéficier de son soutien constant, autant sur un plan intellectuel que professionnel et personnel. Je suis très fière d'avoir pu mener à bien ma thèse sous sa direction.

Je remercie les membres de mon jury de thèse, Frédéric Charbonneau, Laurence Giavarini, Nicolas Schapira et Damien Zanone. Leurs travaux ont nourri ces recherches, et je me réjouis qu'ils aient accepté d'en prendre connaissance. J'adresse des remerciements particuliers à Myriam Tsimbidy, dont les conseils à l'époque de l'élaboration de ce projet de thèse m'ont aidée à en préciser les contours.

Ce travail a pu être mené à bien grâce au soutien scientifique et financier du laboratoire de l'IHRIM, qui m'a offert un cadre de travail privilégié durant ces cinq années. Je remercie les directeurs du laboratoire, Marina Mestre-Zaragoza et Olivier Bara, avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer en tant que représentante des doctorantes et doctorants. J'adresse également mes plus chaleureuses pensées à Ariane Bayle et Céline Frigau-Manning, les directrices d'équipe de l'IHRIM-Lyon 3, ainsi qu'à nos précieux gestionnaires, Frédérique Lozanorios puis Kokougan Messiga à Lyon 3, Anne-Laure Motkin à l'ENS de Lyon. Je remercie également les équipes de l'école doctorale 3LA pour leur accompagnement et l'École Française de Rome, qui a soutenu financièrement cette recherche.

Au cours de ma formation doctorale, j'ai eu l'opportunité de participer aux activités du séminaire de l'IHRIM « Raconter la publication : la place des femmes ». Les discussions et les travaux de ce groupe, notamment animé par Mathilde Bombart, Michèle Clément, Michel Jourde, Edwige Keller-Rahbé, Isabelle Garnier, Sylvain Cornic et Ariane Bayle, ont considérablement enrichi ma réflexion sur l'écriture et la publication des femmes d'Ancien

Remerciements

Régime, ce dont je les remercie. J'ai eu le plaisir de collaborer au sein de ce collectif de travail avec Michèle Rosellini, qui fut ma directrice de mémoire durant ma scolarité à l'ENS de Lyon. Je lui serai toujours reconnaissante d'avoir accompagné mes premiers pas dans le monde de la recherche.

Mes remerciements s'adressent encore aux nombreux collègues qui ont contribué à enrichir mes analyses en me transmettant des documents, des suggestions de lecture et des commentaires sur ce travail en cours d'élaboration : je citerai notamment Cyril Francès, Audrey Duru, Marine Roussillon, Yohann Deguin, Nathalie Freidel, Sarah Nelson, Caroline Trotot. Merci également à Nathalie Grande, qui a bien voulu siéger dans mon comité de suivi individuel de thèse.

De même, j'ai pu compter sur le soutien des équipes enseignantes des départements de lettres de l'université Jean Moulin Lyon 3, de l'université de Picardie-Jules Verne et de l'université d'Artois. Je remercie chacun d'entre eux pour leur accueil chaleureux et les conseils qu'ils m'ont transmis durant ces premières années d'enseignement à l'université.

Nombreux furent les amis et amies à avoir accompagné, par leur présence, leurs encouragements et leur bonne humeur, l'avancée de mes recherches. Ils ont permis que ce travail de thèse ne soit jamais un travail solitaire. Merci aux camarades de la bibliothèque, au collectif de la pause café, dont certains ont consenti à sacrifier quelques heures de leur été pour me relire : Dimitri Albanese, Alix Cazalet-Boudigues, Emily Lombardero, Justine Mangeant, Maureen Boyard, Laure-Hélène Tron-Ymonet, Joséphine Vauthier. Parmi eux, j'adresse une pensée toute particulière à mon binôme et partenaire de thèse, Jérémy Sagnier, soutien indéfectible depuis l'épreuve qualifiante de la première inscription administrative en doctorat.

Enfin, merci à Guillaume, qui m'a suivie, des bords de Garonne aux rives du Rhône, jusqu'aux berges de la Somme.

Avertissement

Transcription des textes imprimés et manuscrits

Nous avons privilégié l'utilisation d'éditions récentes des œuvres citées, lorsqu'elles existent, et suivi les choix de mise en forme de leurs éditeurs modernes.

Les citations empruntées à des ouvrages anciens respectent l'orthographe et la ponctuation de l'imprimé. Selon l'usage, nous dissimulons cependant *i* et *j*, *u* et *v*, les *f* sont retranscrits en *s*, les voyelles avec tilde sont développées, les abréviations sont résolues entre crochets lorsque cela s'impose pour la bonne compréhension du passage.

Nous retranscrivons, selon les mêmes principes, l'orthographe et la ponctuation des manuscrits cités, à l'exception du manuscrit du *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France* qui fait l'objet d'un protocole de transcription spécifique détaillé en annexe. Dans toutes nos transcriptions de manuscrits, les passages biffés ou caviardés sont signalés. Lorsque la graphie manuscrite est ambiguë, notre transcription privilégie l'interprétation correspondant à la graphie moderne. Lorsque la transcription d'un mot est incertaine, celle-ci est indiquée en italique entre crochets et suivie d'un point d'interrogation. Nous suivons autant que possible la mise en page des documents manuscrits.

Liste des abréviations

AC : Archives Colonna
AN : Archives Nationales
BIS : Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne
BM : Bibliothèque Mazarine
BmL : Bibliothèque municipale de Lyon
BNCR : Bibliothèque nationale centrale de Rome
BnF : Bibliothèque nationale de France
BPT : Bibliothèque du Patrimoine de Toulouse

Introduction

En 1886, Louise Michel fait paraître la première partie de ses *Mémoires* à Paris, chez l'éditeur Roy. Dans un discours liminaire, la militante anarchiste explique prendre la plume pour répondre aux sollicitations du public : « Souvent on m'a demandé d'écrire mes Mémoires ; mais toujours j'éprouvais à parler de moi une répugnance pareille à celle qu'on éprouverait à se déshabiller. Aujourd'hui, malgré ce sentiment puéril et bizarre, je me résigne à réunir quelques souvenirs.¹ » Elle ajoute, quelques lignes plus bas, en guise d'introduction du récit à venir :

J'avoue qu'il y aura du sentiment ; nous autres femmes, nous n'avons pas la prétention d'arracher le cœur de nos poitrines, nous trouvons l'être humain – j'allais dire la bête humaine – assez incomplet comme cela ; nous préférons souffrir et vivre par le sentiment aussi bien que par l'intelligence.²

Le récit mémoriel se présente d'emblée comme un témoignage « féminin ». L'identité sexuelle de l'autrice y est exhibée, dans un geste d'écriture et de publication qui se comprend, par analogie, comme un geste de dévoilement physique. Corps biologique et corps social, le corps féminin s'expose comme lieu de l'écriture mémorielle. Louise Michel revendique dans les premières pages de son récit le droit à l'expression d'une sensibilité personnelle, qui serait aussi une sensibilité collective : celle que les représentations socio-culturelles du XIX^e siècle prêtent aux « femmes » comme groupe social construit par le discours de la différenciation des sexes. La mémorialiste de la Commune valorise cette différence, dans un siècle où elle est majoritairement mobilisée pour dénier aux femmes leur place dans l'espace public et pour discréditer celles qui prétendent investir cet espace, par leurs actions et par leurs écrits.

Louise Michel convoque dans ses *Mémoires* un imaginaire culturel qui inscrit son récit politique dans la littérature : sa posture énonciative reconduit des lieux communs de la parole féminine qui s'élaborent dans les récits mémoriels des siècles passés, et dans les discours qui médiatisent ces récits. Époque des grandes collections patrimoniales, le XIX^e siècle hérite d'un

1 Louise Michel, *Mémoires*, édition de Claude Retat, Paris, Gallimard, 2021, p. 47.

2 *Ibid.*, p. 48.

Introduction

vaste ensemble d'écrits que les libraires et éditeurs rassemblent sous le titre de « Mémoires ». Dans la première des collections à regrouper ces textes rédigés sous l'Ancien Régime, celle de Petitot et Monmerqué, on recense onze ouvrages attribués à des femmes. Les écrits les plus tardifs, les *Souvenirs* de « Madame de Caylus » et les *Mémoires* de « Madame de Staal, écrits par elle-même », sont rédigés dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ils côtoient le *Livre des hauts faits du sage roi Charles V*, de « Christine de Pisan³ », et le récit de « Louise Bourgeois, dite Boursier, sage femme de la reyne », qui s'intitule *Comment et en quel temps la reyne accoucha de M. le dauphin, à present Louis XIII*. Les titres, la morphologie des noms, les modes d'attribution varient sensiblement d'un écrit à l'autre. Ils témoignent de l'hétérogénéité des œuvres associées par les éditeurs au genre des « Mémoires » et des différentes opérations éditoriales qui ont permis la mise au jour de ces écrits.

Or, si le questionnement sur les modalités de constitution de la catégorie générique des « Mémoires » a donné lieu à un important renouvellement bibliographique ces dernières décennies, de la part d'historiens et de spécialistes de la littérature, les écrits mémoriels dits « féminins » n'ont jusqu'à présent pas fait l'objet d'une étude systématique. Les textes plus particulièrement attribués à des femmes de la seconde moitié du XVII^e siècle sont mis au jour dans ce moment où s'inventent les « Mémoires » aristocratiques. Ces quelques écrits, qu'on regroupe et désigne sous le terme de « Mémoires féminins », ont-ils quelque chose à nous apprendre des modes de classification de la littérature ? De même que les « Mémoires », ne pourrait-on pas penser les « Mémoires féminins » comme une catégorie opératoire de l'histoire littéraire ? Le syntagme, en premier lieu, interroge. Il invite à se demander ce que la critique désigne ici comme « féminin », et quelles représentations culturelles et sociales sont charriées par un tel qualificatif. S'agit-il de parler des « femmes » auxquelles sont attribuées ces publications et érigées au rang de « mémorialiste » ? de leurs « témoignages » du passé, qu'on suppose déterminés par une condition sociale commune ? ou encore de leurs « écritures », dont on aurait à décrire les caractéristiques stylistiques ? Ces questions préliminaires soulèvent la variété des enjeux que recouvre une étude qui ne porterait pas strictement sur l'écriture des femmes du XVII^e siècle, mais bien plutôt sur les opérations de classement d'écrits dont l'hétérogénéité est lissée par des gestes éditoriaux et des usages critiques et savants. Regroupés dans les études sur le genre (littéraire) sous un qualificatif

3 Nous reproduisons ici la graphie de la page de titre de la collection. Le nom de l'autrice varie dans les volumes : elle est le plus souvent désignée par le seul prénom « Christine », mais on trouve également la mention « Christine (de Pisan) » et la graphie « Christine de Pizan » dans la table des matières.

Introduction

désormais problématique, les « Mémoires féminins » nous apparaissent comme des objets susceptibles de nourrir une réflexion sur la constitution du patrimoine écrit dans cette période de la fin du XVII^e siècle identifiée comme un moment d'institutionnalisation de la littérature.

*

Un travail consacré aux « Mémoires féminins » du XVII^e siècle requiert de s'intéresser, en premier lieu, à la généalogie d'une telle dénomination. Parler de « Mémoires féminins » implique en effet d'identifier l'existence d'une catégorie spécifique au sein du corpus plus vaste des « Mémoires ». Or, le genre des « Mémoires » a lui-même été décrit, dès le XVII^e siècle, comme un genre divisé en catégories. Il est donc intéressant de s'intéresser à la place qu'occupent les écrits mémoriels des femmes dans ces analyses critiques. Une telle démarche permet d'observer que la désignation des « Mémoires féminins » comme objet d'étude est bien plus tardive que le geste de regroupement qu'elle présuppose.

Dès 1694, dans *Les Divers caractères des ouvrages historiques*, Claude Ménestrier formule une définition du genre des « Mémoires » reposant sur une classification tripartite des écrits publiés sous ce titre :

Les MEMOIRES ne sont guere differens des Commentaires, sinon que nous pouvons dire qu'il y en a de trois sortes. Les uns qui sont des recherches, & des illustrations Historiques, comme sont les Memoires des Gaules, que *Dupleix* a mis à la tête de son Histoire de France, & ceux de *du Tillet*. Les autres sont des Negociations Politiques, qu'on nomme Memoires d'Etat, comme sont ceux du Cardinal *du Perron*, du Cardinal *d'Ossat*, de *Mr. de Villeroy* Secrétaire d'Etat, de *Mr. de Chiverny*, de *Mr. de Sully*, les Ministeres du Cardinal *de Richelieu*, & du Cardinal *Mazarin*. Enfin les troisièmes ne sont que des intrigues de Cour, qui sont des Livres à la mode, parce qu'on apprend des secrets que l'on n'auroit pas découverts sans le secours de ces Livres, dont la Reine Marguerite nous a fourny le modele.⁴

Contrairement à la définition des « Mémoires » du *Dictionnaire* de Furetière paru quatre ans plus tôt⁵, la définition de Ménestrier fait référence à l'œuvre d'une femme, Marguerite de Valois, dont les *Mémoires*⁶ constitueraient un « modèle » pour les ouvrages « à la mode » en 1694. Associée à une littérature du « secret », l'œuvre est rapprochée des « Mémoires » de

4 Claude Ménestrier, *Les Divers caracteres, des ouvrages historiques. Avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon*, Lyon, Jean-Baptiste et Nicolas de Ville, 1694, p. 99-100.

5 « Livres d'Historiens, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires, ou qui en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : Ce qui répond à ce que les Latins appelaient commentaires. Ainsi on dit les Memoires de Sulli, de Villeroy, du Cardinal de Richelieu, des Mareschaux de Themines, et de Bassompierre, de la Roche-Faucat, de Pontis, etc. [...] » Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, Contenant generalement tous les mots françois, Tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, s. v. « Memoires ». Par la suite, nous renvoyons à cet ouvrage sous le titre *Dictionnaire universel*.

6 *Les Memoires de la roine Marguerite*, Paris, Charles Chappelain, 1628.

Introduction

Bassompierre et de La Rochefoucauld. La tripartition de Ménestrier fait donc des *Mémoires* de Valois le parangon d'une forme d'écriture aristocratique et mondaine qui se développe dans la seconde moitié du XVII^e siècle, période où émergent justement les écrits mémoriels attribués à des femmes.

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les travaux précurseurs de Marc Fumaroli sur le genre des « Mémoires » procèdent de même à une classification tripartite de ce corpus. Il identifie une catégorie d'écrits aristocratiques promis à un « avenir littéraire⁷ ». Ces écrits sont l'œuvre d'une noblesse de cour qui, sous l'Ancien Régime, témoigne de sa condition et de l'avènement de l'autorité monarchique. L'analyse mobilise alors les écrits des femmes mémorialistes du XVII^e siècle, rattachés à cette littérature nobiliaire, que le chercheur se propose de comparer. Les « Mémoires spirituels » de Françoise de Motteville, observe Marc Fumaroli, se distinguent des « Mémoires mondains », qui ont pour parangon les *Mémoires* de la duchesse de Montpensier. Le récit de la cousine de Louis XIV, aux yeux du critique, entretient de fortes affinités avec les ouvrages d'Hortense et de Marie Mancini. Le rêve de grandeur déçu qui transparaît dans l'écriture de la Grande Mademoiselle se lirait dans les publications des nièces du cardinal Mazarin :

La différence entre les projets et la réalité, les rêves héroïques et royaux et le « train de la vie ordinaire », tel est le vrai sujet des Mémoires de la Grande Mademoiselle, immense soustraction entre ce qu'elle aurait voulu vivre et ce qu'elle a vécu.

Les Mémoires de la duchesse de Mazarin (1675), ceux de la princesse Colonna (1676), quelle que soit la part exacte que les nièces de Mazarin eurent dans ces ouvrages, manifestent la même tendance. Leur vie est jouée et, en somme, elles ont perdu.⁸

Sans identifier les « Mémoires féminins » comme un corpus constitué, Marc Fumaroli procède à un regroupement des écrits de femmes. Il identifie dans ces textes des traits communs, qui relèvent d'une conception de l'expérience féminine. Les ambitions de la duchesse de Montpensier, dépeinte en grande lectrice de romans, sont d'abord des rêves de mariage brisés, qui la rapprochent des sœurs Mancini, ces femmes dont les mariages échouent. Si dans la seconde moitié du XVII^e siècle « le lieu propre de l'aristocratie se déplace⁹ » du champ de bataille à l'espace de cour, un lieu où les femmes sont présentes, l'écriture de ces dernières est également envisagée depuis un autre lieu, celui de l'espace domestique, là où leur vie « se joue ».

7 Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », dans *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Nouvelle édition, Paris, Hermann, 1998, p. 183-215, p. 199.

8 *Ibid.*, p. 110.

9 *Ibid.*, p. 103.

Introduction

L'historien Pierre Nora, autre référence majeure des études sur le genre des « Mémoires », qu'il envisage comme des textes témoins de l'histoire de la nation française et de la relation de l'individu à l'État, procède de même à un regroupement des œuvres mémorielles des femmes du XVII^e siècle. Celles-ci viennent après les « Mémoires d'épée ». Elles s'écrivent dans un temps où la « noblesse violente et remuante » de la Fronde cède la place à une aristocratie corsetée par « la lourde étiquette de cour¹⁰ ». Aux yeux de l'historien, les écrits de femmes témoignent spécifiquement de cette mutation de la condition nobiliaire. Les autrices de « Mémoires » partageraient une même communauté de destin, une vision du monde et un rapport au passé que leurs écritures sauraient spécifiquement ressaisir :

[La] verdeur des souvenirs n'éclate jamais plus que chez les femmes, qui commencent en guerrières, comme Mlle de Montpensier et finissent en dames de cour, comme Mme de Motteville, ou, mieux encore, chez celles qui en furent toujours éloignées, comme cette amazone provinciale de la Fronde que fut Mme de La Guette [...].¹¹

La jeunesse brouillonne et enchantée des femmes aristocrates du XVII^e siècle s'opposerait à l'existence mondaine désillusionnée qui suivrait la période de la Fronde : telle serait l'essence de l'écriture mémorielle « féminine ». Le discours critique de classification des écrits se double d'un second processus de regroupement, moins explicite. Il est fondé sur le postulat que les écrits des « femmes » possèdent des caractéristiques que leur sont propres, qui les différencient au sein d'un corpus générique. Cette différence est d'abord présupposée par la critique.

S'il est « peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie¹² », les écrits mémoriels des femmes du XVII^e siècle ont retenu depuis longtemps l'attention des historiens comme des spécialistes de la littérature de l'âge classique. C'est toutefois dans le champ des études romanesques que la catégorie des « Mémoires féminins » émerge d'abord comme objet du discours critique. En 1975, dans *Le Roman à la première personne*, René Démoris consacre un chapitre aux « Mémoires féminins¹³ », appellation qu'il

10 Pierre Nora, « Les Mémoires d'État. De Commynes à de Gaulle », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1997, vol. 1, p. 1383-1427, p. 1399.

11 *Ibid.*

12 Catherine de La Guette, *Mémoires écrits par elle-même*, édition de Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, 1982, p. 41. Par la suite, nous renvoyons à l'ouvrage sous le titre simplifié de *Mémoires*. Nous procédons de même pour les autres ouvrages du corpus d'étude, en précisant systématiquement en note les noms des éditeurs afin de distinguer les éditions citées.

13 René Démoris, *Le Roman à la première personne. Du classicisme aux Lumières*, Genève, Droz, 2002 [1975], p. 263-292. Voir également la section consacrée aux « mémoires des sœurs Mancini » (*ibid.*, p. 110-122).

Introduction

mobilise pour désigner à la fois des récits « réels » ou « authentiques » et des récits mettant en scène des héroïnes fictives. Cette double acception, qui tisse une relation de contiguïté entre les écrits mémoriels des femmes et le roman de la première modernité, a une large postérité. Nombreux sont les ouvrages qui explorent cette hybridité – la récente thèse d'Adélaïde Cron en fournit un exemple éloquent¹⁴. Les études sur les « Mémoires féminins » rassemblent d'abord un corpus d'ouvrages dans lesquels les femmes sont des énonciatrices, réelles ou fictionnelles. Le « féminin » y apparaît comme un objet de représentation à étudier, auquel on associe les notions d'intime et de for privé.

À partir des années 1990, les critères de regroupement des écrits classés dans la catégorie des « Mémoires féminins » évoluent, en premier lieu dans les travaux de chercheuses nord-américaines, dans un paysage académique influencé plus rapidement qu'en France par le développement des *gender studies*. Ce ne sont plus seulement les femmes comme objets de représentation, mais les femmes comme groupe socio-historique de productrices littéraires qui intéressent la recherche. Dans la lignée des travaux de Joan DeJean sur l'auctorialité féminine¹⁵, Faith Beasley rassemble des écrits romanesques et mémoriels d'autrices du XVII^e siècle dans *Revising Memory*, un ouvrage où elle interroge les spécificités de l'écriture de l'histoire par les femmes¹⁶. S'en suivent plusieurs publications mettant en lumière les fonctions de l'écriture mémorielle des femmes d'Ancien Régime et les enjeux qui entourent la publication imprimée de leurs livres¹⁷. Les conditions matérielles de production et de circulation des textes retiennent en particulier l'attention des chercheuses, qui développent des outils et méthodes contribuant au renouvellement de la lecture de ces corpus. En 1994, dans *Autobiographics: a Feminist Theory of Women's Self-Representation*¹⁸, Leigh Gilmore identifie quant à elle les limites théoriques des travaux portant sur des corpus d'écrits de

14 Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2016.

15 Joan DeJean, *Tender Geographies. Women and the Origins of the Novel in France*, New York, Columbia University Press, 1991.

16 Faith Beasley, *Revising Memory. Women's Fiction and Memoirs in Seventeenth-Century France*, New Brunswick et Londres, Rutgers University Press, 1990.

17 Elizabeth C. Goldsmith et Dona Goodman (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1995 ; Elizabeth C. Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720: From Voice to Print*, Farnham, Ashgate, 2001 ; Patricia Cholakian, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, Newark, University of Delaware Press, 2000.

18 Leigh Gilmore, *Autobiographics: a Feminist Theory of Women's Self-Representation*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.

Introduction

femmes. Un tel regroupement, souligne-t-elle, reproduit un geste de partition genrée de la littérature. La recherche nord-américaine développe ainsi, dès les années 1990, une double réflexion, sur les modes de production de la littérature par les autrices d'Ancien Régime et sur la position et la responsabilité du chercheur qui tient un discours d'autorité sur ces écrits.

En France, et plus encore à l'étranger, rares sont les monographies consacrées à des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle. Les travaux de Jean Garapon sur l'œuvre de la duchesse de Montpensier font figure d'exception¹⁹, dans une bibliographie où l'approche comparatiste s'attache à montrer les phénomènes de « disparités et convergences²⁰ » propres à un corpus d'écrits « féminins ». Depuis les travaux de Micheline Cuénin, dont les analyses et les éditions modernes ont fortement contribué à la redécouverte de ces ouvrages en France, les « Mémoires féminins » s'imposent dans le discours critique des spécialistes du genre mémoriel, non sans quelques réserves épistémologiques. Dans *Les Mémoires, une question de genre ?*, numéro de la revue *Itinéraires* paru en 2011, Jean-Louis Jeannelle se penche sur « l'épineuse question de la singularité des Mémoires féminins²¹ ». Le chercheur, qui constate l'essor des parutions consacrées aux écrits mémoriels des femmes d'Ancien Régime, met en garde contre le risque de reconduire, dans des travaux qui cherchent à s'en prévaloir, un discours essentialisant sur les femmes et la littérature des siècles passés :

Depuis plusieurs années sont conduits des travaux particulièrement utiles sur les mémorialistes femmes des siècles classiques : si ces publications contribuent à faire connaître des œuvres quelque peu négligées et à soulever d'intéressantes questions sur le place dans l'histoire du genre, peut-être l'avenir nous montrera-t-il qu'une telle approche militante a pour effet involontaire de fausser la perspective et de nous conduire à lire leurs textes plus pour ce que ces derniers nous révéleraient des femmes (ou de ce que nous pensons des femmes, à l'avenir certainement aussi caricatural qu'à la Belle Époque) que pour ce qu'ils nous apprennent de l'Histoire.²²

Qu'ont aujourd'hui à nous apprendre les « Mémoires féminins » ? Si le récent colloque d'Alicia Viaud, Judith Sribnai et Marc Hersant, « Femmes mémorialistes sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles) », qui s'est tenu à Montréal en juin 2023, témoigne de l'actualité

19 Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste. Une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989 ; *La Culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Honoré Champion, 2003.

20 Micheline Cuénin, « Les mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 99-110.

21 Jean-Louis Jeannelle, « Le sexe des Mémoires », *Itinéraires*, 2011/1, p. 13-28. DOI : <https://doi.org/10.4000/itineraires.1596>.

22 *Ibid.*

Introduction

de ces objets, désormais bien connus des spécialistes, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une réévaluation historiographique qui permettrait de résoudre, en partie du moins, les difficultés théoriques et méthodologiques soulevées par Jean-Louis Jeannelle. Qu'est-ce que les « Mémoires féminins » ? Comment ont-ils émergé comme une catégorie opératoire dans les discours des historiens de la littérature ? Ces questions, qui constituent le point de départ de notre travail de recherche, s'inscrivent dans la continuité des entreprises de réévaluation de la place des écrits de femmes dans notre patrimoine écrit et de leur traitement par l'histoire littéraire. Il s'agit pour nous de proposer une description et des outils de compréhension nouveaux du corpus, pour montrer comment une catégorie littéraire se construit et comment elle façonne notre approche des textes.

En 1989, dans *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Jean-Marie Schaeffer décrit un système des genres qui tend à organiser les productions textuelles « selon un ordre naturel²³ ». La même année, dans *La Petite sœur de Balzac*, Christine Planté met en lumière « le genre des genres²⁴ », la partition genrée qui structure le corpus littéraire. La répartition et la hiérarchisation des écrits sont à mettre en lien avec un ordre du genre (*gender*), qui naturalise la différenciation des sexes dans l'espace social. La lecture des « Mémoires féminins » invite ainsi à « prendre au sérieux la polysémie du mot “genre” », pour reprendre la formule de Damien Zanone dans un numéro de la revue *Romantisme* de 2018 consacré à cette question, afin de « comprendre comment le système des genres littéraires existe en relation avec un ordre du genre, variable selon les époques, puisque les genres littéraires apparaissent comme les voies et voix que prend la littérature²⁵ ». Étudier les « Mémoires féminins » comme catégorie littéraire impose de développer une double analyse : interroger, d'une part, les processus de rattachement d'écrits disparates au genre des « Mémoires » et, ce faisant, à la littérature ; considérer, d'autre part, les modes de désignation, de circulation et de réception de textes rattachés au « féminin ». En d'autres termes, il s'agit de décrire un double phénomène de catégorisation – de l'écrit regroupé dans un corpus générique, de l'autrice regroupée dans un collectif féminin socialement construit. Le genre (*gender*), comme catégorie d'analyse,

23 Jean-Marie Schaeffer, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Seuil, 1989, p. 13. Dans cet ouvrage de référence, Jean-Marie Schaeffer étudie le paradigme organiciste et essentialiste qui préside à la constitution des genres littéraires, dès la théorie poétique d'Aristote.

24 Christine Planté, *La Petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Presses universitaires de Lyon, 2019 [1989]. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pul.22527>.

25 Damien Zanone, « Introduction », dans Damien Zanone (dir.) *Romantisme*, n° 179, 2018/1, p. 5-11, mis en ligne le 29 mars 2018, consulté le 09 janvier 2024. DOI : <https://doi.org/10.3917/rom.179.0005>.

Introduction

permet de déconstruire l'idée d'une nature féminine, qui touche aux femmes et à leurs créations. Il ne sert pas seulement à identifier et mettre à distance des modes de représentation (de l'écriture, de l'activité littéraire des femmes), mais à éclairer des rapports de pouvoir au sein de l'histoire, selon la définition qu'en donne Joan Scott²⁶. Appliqué au champ des études littéraires, il doit permettre d'enrichir nos connaissances sur le rôle des femmes « dans la production, la diffusion et la réception d'une culture commune²⁷ ».

Pour ce faire, nous placerons notre étude dans la continuité des travaux sur le genre des « Mémoires », qui ont montré ces dernières années le rôle des agents de la librairie et des éditeurs dans la mise au jour de ce corpus et son inscription dans le patrimoine littéraire²⁸. La construction historiographique et éditoriale du genre des « Mémoires » du XVII^e siècle, « érigés par l'histoire littéraire en genre témoin de la condition nobiliaire à l'âge classique²⁹ », a été en particulier étudiée par Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira dans l'ouvrage *Histoire, littérature, témoignage*. C'est à leur suite que nous employons des guillemets pour désigner les « Mémoires » et la catégorie des « Mémoires féminins », qui en constitue un sous-groupe. Si les auteurs développent une analyse critique des représentations associées aux mémorialistes et à leurs écritures, telles que celles liées à la notion de « for intime », ils n'abordent pas les écrits de femmes, qui nécessiteraient selon eux des analyses spécifiques :

Cette réflexion doit aussi être appliquée au petit nombre de récits de vie qui ont pour auteur des femmes, et qui sont souvent regardés au seul prisme de l'émergence de l'intime, ou bien ramenés à la condition nobiliaire de leurs auteures. Ces écrits émanent en effet presque exclusivement de milieux nobiliaires, femmes de la petite noblesse désargentée tentées, dans les décennies 1660-1670, par la possibilité d'un succès de librairie (madame de La Guette), grandes aristocrates prises comme sujets d'écriture par des hommes de lettres (Hortense Mancini), ou cas extraordinaire d'une princesse devenue auteur (la princesse de Montpensier). L'origine sociale de ces récits renvoie à la difficulté d'accès des femmes à l'écriture et plus

26 Joan W. Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », traduction d'Eleni Varikas, *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 125-153.

27 Christine Planté, « Le genre en littérature : difficultés, fondements et usages d'un concept », dans GenERE (éd.), *Épistémologies du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2018. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.9197>.

28 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire. Les Mémoires français du XVII^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001 ; Damien Zanone, *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Presses universitaires de Lyon, 2006 ; Dinah Ribard, « Les mémoires sans le genre », dans Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *Le Sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013, p. 29-40 ; Frédéric Briot, « Les véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle », dans Christian Zonza (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 133-140.

29 Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 18-19.

Introduction

encore à l'auctorialité au XVII^e siècle – ce fait-là aussi ressort fortement du parcours d'écritures très diverses qu'a impliqué notre effort pour trouver ce qui, dans tels ou tels « Mémoires », témoigne des malheurs du temps. Il était moins évident pour les femmes que pour les hommes, au XVII^e siècle, d'inscrire l'expérience du malheur dans une expérience d'écriture. Le travail sur l'identité féminine réalisé dans quelques rares récits de vie ne peut être mesuré qu'en partant de cette réalité sur laquelle leur rareté même est un témoignage.³⁰

Pris dans les discours traditionnellement associés à la production littéraire des femmes, les « Mémoires féminins » gagnent à être étudiés dans cette perspective nouvelle, en tirant profit des avancées théoriques des recherches menées ces dernières années sur les autrices de la période classique. À la suite de l'œuvre pionnière de la critique nord-américaine³¹, de nombreux travaux ont contribué à renouveler notre regard sur les femmes de lettres de la seconde moitié du XVII^e siècle. Dans son enquête *Les Précieuses, Naissance des femmes de lettres au XVII^e siècle*³², Myriam Dufour-Maître a mis en lumière les enjeux socio-culturels qui entourent l'entrée des femmes en littérature dans la seconde moitié du siècle. Nathalie Grande, dans *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*³³, a montré comment les femmes de lettres se sont saisies du genre romanesque à la même période pour construire des carrières littéraires ou servir des ambitions socio-culturelles. Dans un livre paru plus récemment, *Le Temps des « écrivaines »*³⁴, Nathalie Freidel a proposé une relecture des écrits des femmes épistoliers rompant avec des représentations anciennes d'une écriture épistolaire féminine supposément naturelle, spontanée et dépourvue d'ambitions socio-littéraires. La place des femmes dans le monde du livre, longtemps traitée sous le prisme de l'exceptionnalité, est désormais réévaluée par les recherches notamment menées par Edwige Keller-Rahbé, sur les privilèges de librairie³⁵. Les contributeurs et contributrices de l'ouvrage *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*³⁶, sous la direction de Martine Reid, proposent une synthèse de ces réflexions critiques, qui amènent à considérer le XVII^e siècle comme un « grand siècle » pour les autrices.

30 *Ibid.*, p. 88.

31 Joan DeJean, *Tender geographies*, op. cit.

32 Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses, naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999.

33 Nathalie Grande, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, Paris, Honoré Champion, 2002.

34 Nathalie Freidel, *Le Temps des « écrivaines »*. *L'œuvre pionnière des épistoliers au XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2022.

35 Voir Edwige Keller-Rahbé (dir), *Privilèges de librairie en France et en Europe (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2017 ; Michèle Clément et Edwige Keller-Rahbé (éd.), *Privilèges d'auteurs et d'autrices en France (XVI^e-XVII^e siècles). Anthologie critique*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

36 Martine Reid (dir.), *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*, 2 vol., Paris, Gallimard, 2020.

Introduction

Notre réflexion doit beaucoup aux travaux du séminaire de l'IHRIM « Raconter la publication : la place des femmes (XVI^e-XVIII^e siècle) » qui, dans la lignée de l'ouvrage *De la publication*³⁷, articulent cette double approche, matérielle et socio-historique, des écrits de femmes d'Ancien Régime, en ne limitant pas l'analyse aux seuls écrits rattachés à la littérature. C'est dans ces perspectives théoriques et méthodologiques que s'inscrit notre thèse, qui se propose d'approcher les « Mémoires féminins » comme une catégorie fabriquée par des acteurs de la publication imprimée. Le terme de « fabrication » nous est apparu efficace pour rendre compte, d'une part, des opérations de mise en livre effectuées par les artisans du livre qui donnent à lire des « Mémoires féminins » et, d'autre part, des actions qu'engagent les autrices en composant et en mettant en circulation des écrits. Notre travail s'éloigne des études antérieures sur ce corpus en plaçant dès lors au centre de l'analyse l'objet imprimé, support privilégié des processus de catégorisation qu'il s'agira de mettre en lumière.

*

Notre corpus d'étude se compose de sept écrits, attribués à six autrices, qui appartiennent au vaste ensemble des « Mémoires de la minorité de Louis XIV³⁸ » et qui sont principalement rédigés après la période de la Fronde, entre les années 1650 et 1680 :

- Les *Mémoires de M.L.D.M. [Madame la duchesse Mazarin]* (Cologne, Pierre du Marteau, 1675) d'Hortense Mancini ;
- *La Vérité dans son jour, ou les Véritables mémoires de M. Manchini, connétable Colonne* (s.l.n.d.) et *l'Apologie, ou Les Veritables Memoires de Madame Marie Mancini, Connestable de Colonna, Ecrits par Elle-même* (Leyde, Johannes Van Gelder, 1678) de Marie Mancini ;
- Les *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par Elle-mesme* (La Haye, Adrien Moetjens, 1681) de Catherine Meurdrac de La Guette ;
- Les *Memoires de M.L.D.D.N. [Madame la duchesse de Nemours] contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du Cardinal de Retz, arrivée en 1652 : Avec les differens caracteres des personnes,*

37 Christian Jouhaud et Alain Viala (dir.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.

38 Il s'agit du corpus retenu par Myriam Tsimbidy dans son étude consacrée aux lettres insérées dans les écrits mémoriels du XVII^e siècle : *La Mémoire des lettres. La lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 30-34.

Introduction

qui ont eu part à cette Guerre (Cologne, 1709) de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours ;

- *Les Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII* (5 vol., Amsterdam, François Changuion, 1723) de Françoise Bertaut de Motteville ;
- *Les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Mr. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, Roi de France* (6 tomes en 3 vol., Paris, Le Breton, 1728) d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

Les analyses antérieures consacrées aux « Mémoires féminins » du XVII^e siècle ne traitent pas de la totalité du corpus que nous retenons aujourd'hui. Leurs auteurs procèdent à des extractions, en sélectionnant certains des écrits selon des critères thématiques ou poétiques (autographes ou allographes, personnels ou impersonnels, à la première ou à la troisième personne, historiques ou autobiographiques, etc.). Nous prenons comme premier critère le critère du genre, dans sa double acception. Ce faisant, nous faisons le choix de reconduire un corpus « féminin », dans une étude qui vise justement à identifier les mécanismes genrés à l'œuvre dans le classement des écrits. Toute paradoxale qu'elle puisse paraître, cette démarche permet de considérer ce regroupement dans ce qu'il a d'artificiel, d'historiquement construit, en explorant la diversité d'un corpus que sa catégorie écrase.

Imprimés entre le dernier quart du XVII^e siècle et le premier tiers du XVIII^e siècle, ces « Mémoires féminins » sont produits et mis en circulation hors des frontières du royaume de France. Dans un travail qui a pour ambition de mettre en relief le rôle des libraires et éditeurs dans la fabrication de cette catégorie, l'origine et la datation des imprimés s'ajoutent aux critères de sélection du corpus précédemment évoqués. Ce critère éditorial nous a conduite à écarter de notre étude les *Mémoires* de Sophie de Hanovre, contemporains des écrits précédemment cités mais produits dans un autre espace socio-politique, et qui ne paraissent pour la première fois qu'à la fin du XIX^e siècle. Nous serons toutefois amenée, au cours de nos analyses, à mobiliser cet ouvrage, de même que d'autres écrits mémoriels d'hommes et de femmes, dans une perspective comparatiste. Nous nous intéresserons ponctuellement à des ouvrages qui ont pu, à une période donnée, être rattachés au corpus des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle ou être mobilisés dans des discours éditoriaux et critiques qui s'y rapportent, pour mieux appréhender les modalités de classification des œuvres et les fonctions originellement associées à la production de ces textes.

Introduction

Une étude portant sur un corpus d'écrits de femmes d'Ancien Régime nécessite de se positionner dans le débat critique actuel portant sur les modes de dénomination des autrices. Alors que la tradition critique française désigne les autrices du XVII^e siècle par le nom sous lequel elles ont été premièrement publiées (« Madame de Lafayette », « Madame de Sévigné »), la critique en langue anglaise retient plus volontiers un nom unique, sur le modèle des noms masculins (« Lafayette », « Sévigné »). Pour notre part, nous faisons le choix de désigner les autrices par leurs prénoms et leurs différents noms. Ce mode de désignation répond à deux objectifs. Il s'agit d'abord d'harmoniser et de clarifier le propos, en levant l'ambiguïté qu'un nom unique ou un prénom et un nom patronymique peuvent susciter à la lecture. À ces considérations pour les lecteurs s'ajoute une volonté de rendre tangibles les noms des femmes de lettres dans leur grande variété, sans masquer le genre auquel ces noms sont associés. Le nom, comme support de l'identité sociale et de l'identité auctoriale, fera lui-même l'objet d'analyses au cours de l'étude.

Dans l'extrait cité plus haut, les auteurs d'*Histoire, littérature, témoignage* soulignent la rareté des écrits mémoriels produits par des femmes au XVII^e siècle et l'identité aristocratique commune aux autrices de « Mémoires », qui tranche avec la diversité des profils socio-professionnels des auteurs étudiés dans leur ouvrage. Cette relative homogénéité sociale s'explique en partie par les contraintes qui pèsent sur l'éducation des femmes, qui ont plus difficilement accès aux métiers du livre et aux institutions soutenant la production littéraire. Si les six autrices du corpus fréquentent toutes des milieux lettrés et des espaces de cour, elles y occupent toutefois des positions très différentes, que l'imaginaire nobiliaire associé aux « Mémoires » tend à occulter, et dont nous aurons à rendre compte au cours de notre étude. Ce travail permettra ainsi d'approcher une diversité de pratiques scripturaires, en identifiant les usages différenciés que les femmes font de l'écrit.

Dans cette perspective, nous travaillerons à partir d'un nombre important de documents, comprenant principalement des éditions imprimées, mais aussi quelques manuscrits. Les ouvrages de notre corpus, du fait des usages qui leur sont associés, ont connu des modes de circulation et des trajectoires éditoriales hétérogènes, dont notre travail aura à rendre compte. Ceci explique une bibliographie comprenant par exemple trois éditions imprimées des *Mémoires* de La Guette mais neuf éditions des *Mémoires* de Montpensier, auxquelles s'ajoutent quatre éditions au sein de collections et six manuscrits des XVII^e et XVIII^e siècles. Ces dernières années, la numérisation des fonds des bibliothèques patrimoniales ont rendu

Introduction

plus aisément accessibles ces documents. Notre travail tire un large bénéfice de ces ressources numériques, qui nous ont permis de concentrer nos déplacements dans des lieux de conservation de documents inédits ou plus méconnus de la critique.

La richesse des collections disponibles en ligne contraste toutefois avec l'absence des œuvres de notre corpus dans les bibliothèques, ce qui constitue une difficulté pour les chercheurs et chercheuses souhaitant aujourd'hui étudier ce corpus. Seuls les *Mémoires* de Montpensier sont actuellement disponibles, dans l'édition critique de Jean Garapon publiée en 2020³⁹ – une édition sur laquelle nous nous sommes beaucoup appuyée durant notre recherche. Les autres « Mémoires féminins » du XVII^e siècle étaient jusqu'à récemment disponibles dans la collection « Le Temps retrouvé » du Mercure de France, une collection bien connue des spécialistes des « Mémoires ». Nos citations des *Mémoires* d'Hortense Mancini, de l'*Apologie* de Marie Mancini, des *Mémoires* de Catherine de La Guette, et des *Mémoires* de Marie de Nemours sont tirées de ces dernières éditions⁴⁰, désormais épuisées. La dernière édition complète des *Mémoires* de Françoise de Motteville étant celle de la collection de Michaud et Poujoulat, c'est à partir de celle-ci que nous travaillerons⁴¹. Enfin, *La Vérité dans son jour*, premier récit mémoriel de Marie Mancini, est encore inédit en France. En attendant la parution d'une première édition préparée par Yohann Deguin, nous nous appuierons sur l'édition américaine de Patricia Cholakian et Elizabeth Goldsmith, qui est elle aussi épuisée⁴².

Au travail de recensement et de consultation des éditions et des manuscrits s'est ajoutée une longue recherche documentaire afin de constituer un corpus de sources secondaires. Ce travail, parfois compliqué par la confidentialité et l'éloignement de certains fonds, a pour objectif de nourrir l'analyse des œuvres en mobilisant des documents qui n'appartiennent pas évidemment à la littérature. En portant notre attention sur des écrits jusqu'alors ignorés par les

39 Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, *Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, édition de Jean Garapon (avec la collaboration de Nathalie Grande pour le 3^e volume), 3 vol., Paris, Honoré Champion, 2020-2024, vol. 1-2, 2020.

40 Hortense Mancini et Marie Mancini, *Mémoires*, édition de Gérard Doscot, Paris, Mercure de France, 1988 ; Marie de Nemours, *Mémoires de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours*, suivis des *Lettres inédites de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans*, édition de Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, 2006 [1990] ; La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*

41 Françoise Bertaut de Motteville, *Mémoires*, dans la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque ; suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent*, 32 vol., Paris, chez l'éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1836-1839, 2^e série, t. X, 1838.

42 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, édition de Patricia Cholakian et Elizabeth C. Goldsmith, Delmar (N.Y.), Scholars' facsimiles & reprints, 1998.

Introduction

études poétiques, notre ambition est de proposer une lecture qui interroge les frontières de ce qu'on identifie comme de la littérature. Examiner les parcours et les actions des autrices par le médium de leurs écritures, qui en conservent les traces, conduit à les considérer comme des « productrices » d'écrits davantage que comme des « mémorialistes ». Ce qui apparaît ainsi, c'est la très grande variété des gestes d'écriture qu'elles effectuent, ainsi que l'hétérogénéité des documents qu'elles rédigent et mettent en circulation : pamphlets et factums, traités religieux et savants, pièces versifiées et récits à clé, correspondances politiques et relations de voyage, etc. Cette démarche vise à extraire les œuvres étudiées, temporairement du moins, des catégories auxquelles l'histoire littéraire les a assignées.

*

Notre étude s'organise en trois séquences, qui analysent des opérations spécifiques de fabrication des « Mémoires féminins ». En premier lieu, nous étudierons les procédures de fabrication du livre par les libraires et éditeurs et les modes de classification des écrits que ces activités produisent. Nous nous arrêterons ensuite sur le travail de composition et de mise en circulation du récit mémoriel par les autrices et les types d'actions qu'elles engagent en publiant ces écrits. Nous nous intéresserons enfin aux logiques de regroupement à l'œuvre dans la construction des « Mémoires féminins ». Chacune de ces séquences prend l'imprimé comme support premier de l'analyse. Il constitue ainsi le fil conducteur de notre parcours.

Les imprimés sont l'objet d'étude central de notre première partie, qui propose de reconstituer la généalogie éditoriale des « Mémoires féminins ». En nous concentrant sur les activités des professionnels du livre, nous chercherons à identifier les grandes étapes de regroupement des écrits du corpus, nécessairement mises en lien avec le processus de patrimonialisation des « Mémoires », comme témoignages littéraires de l'histoire des siècles passés. Le premier chapitre recensera et analysera les premières impressions des ouvrages du corpus. Notre attention se portera sur les activités commerciales des libraires et la présence au catalogue d'écrits prenant place, dès la fin du XVII^e siècle, dans une liste de « Mémoires » aux contours encore incertains. Dans un deuxième chapitre qui fait chronologiquement suite au premier, nous aborderons les collections de « Mémoires » des XVIII^e et XIX^e siècles, qui apparaissent à la fois comme des objets et comme des moments de fabrication du genre. Une lecture genrée des écrits de femmes, théorisée au XVIII^e siècle, donne lieu à la publication de collections particulières au XIX^e siècle, destinées à un lectorat féminin. L'identification des

Introduction

« Mémoires féminins », les qualités spécifiques qui leur sont associées, sont de nouveau le fait d'éditeurs soucieux de répondre à la demande d'un marché, où les écrits sont d'abord des produits mis en vente. L'édition impose toutefois son interprétation du texte, et c'est à cela que nous nous intéresserons plus spécifiquement dans un troisième chapitre consacré aux opérations de mises en livre. Nous nous y demanderons dans quelle mesure l'éditeur produit l'œuvre, en construisant un objet achevé et authentique pour répondre à un horizon d'attente générique autant qu'à des contraintes de librairie.

La première partie de ce travail examine donc les modalités de diffusion et de réception des « Mémoires féminins » en faisant émerger les étapes de constitution du corpus par l'histoire éditoriale. Ces développements constituent un préalable aux analyses proposées dans la deuxième partie de la thèse, qui repart de l'étude des premières publications pour cette fois envisager les usages que les autrices font de l'écriture et de la publication – des usages que les processus de catégorisation des écrits dits « féminins » tendent à masquer. Dans ce deuxième temps de notre étude, nous faisons le choix de « décatégoriser » le corpus, c'est-à-dire de ne plus traiter les écrits ensemble mais séparément, afin de mettre en relief l'hétérogénéité de textes composites, associés à des autrices aux trajectoires et aux ambitions sociales singulières. Le quatrième chapitre s'intéressera donc aux trois autrices du corpus qui publient de leur vivant leurs récits mémoriels, en considérant les actions spécifiques qu'implique leur recours à l'impression. Les cinquième, sixième et septième chapitres proposeront des études monographiques des *Mémoires* de Nemours, des *Mémoires* de Motteville et des *Mémoires* de Montpensier, qui s'intéresseront plus particulièrement à la composition des œuvres. Dans le cas des *Mémoires* de Nemours, nous montrerons la dimension composite d'un imprimé dont nous tenterons de retracer des étapes de fabrication. Dans le cas des *Mémoires* de Motteville, nous nous intéresserons plus spécifiquement au travail d'une autrice qui mobilise l'écriture pour construire sa position sociale à la cour. En exploitant des sources pour une part inédites, l'analyse permettra d'éclairer les activités socio-littéraires d'une femme de lettres au service du pouvoir. Les *Mémoires* de Montpensier, enfin, seul écrit du corpus dont on conserve un manuscrit autographe, appellent une étude particulière, qui envisage les variations d'un projet d'écriture aux ambitions politiques continué dans le temps.

La fabrication des « Mémoires féminins » repose enfin sur un principe de regroupement des écrits qui sera interrogé dans notre troisième et dernière partie. Celle-ci s'appuie sur les analyses et conclusions des parties précédentes pour proposer de ressaisir le corpus par deux

Introduction

points d'entrée opposés : un huitième chapitre se consacre à l'étude du nom d'autrice en page de titre, support d'une classification générique et genrée de l'écrit, tandis qu'un neuvième chapitre s'intéresse aux groupes de producteurs littéraires qui sont à l'origine de l'émergence de la littérature à l'âge classique. Le « groupe » est ainsi envisagé selon deux acceptions, et dans deux perspectives qui se distinguent sans nécessairement s'opposer : celle de l'histoire littéraire, qui façonne des catégories et des modes de classification des écrits nécessitant de leur attribuer un auteur (ici, une autrice) ; celle de la sociologie de la littérature, qui s'attache à montrer la collaboration à l'œuvre dans l'invention de la littérature au xvii^e siècle.

PREMIÈRE PARTIE.
SOUS PRESSE

Les deux tiers de l'écrit qu'on m'a montré, et qu'on dit qui court sous mon nom, ne sont point de moi, et je n'y ai nulle part. L'autre tiers, qui est vers la fin, est tellement changé et falsifié dans toutes ses parties et dans le sens, l'ordre et les termes, qu'il n'y a presque rien qui soit conforme à ce que j'ai écrit sur ce sujet-là : c'est pourquoi je le désavoue comme une chose qui a été supposée par mes ennemis, ou par la friponnerie de ceux qui vendent toute sorte de manuscrits sous quelque nom que ce puisse être.

François de La Rochefoucauld, lettre à M***

– Eh ! bien, mon excellent ami, mon honorable ami, comment se porte Votre Intelligence ? lui dit Rastignac au moment où l'inconnu s'assit à la table voisine.

– Mais ni bien, ni mal. Je suis accablé de travail. J'ai entre les mains tous les matériaux nécessaires pour faire des mémoires historiques très-curieux, et je ne sais à qui les attribuer. Cela me tourmente, il faut se hâter, les mémoires vont passer de mode.

– Sont-ce des mémoires contemporains, anciens, sur la cour, sur quoi ?

– Sur l'affaire du Collier.

– N'est-ce pas un miracle ? me dit Rastignac en riant. Puis, se retournant vers le spéculateur : – Monsieur de Valentin, reprit-il en me désignant, est un de mes amis que je vous présente comme l'une de nos futures célébrités littéraires. Il avait jadis une tante fort bien en cour, marquise, et depuis deux ans il travaille à une histoire royaliste de la révolution. Puis, se penchant à l'oreille de ce singulier négociant, il lui dit : – C'est un homme de talent ; mais un niais qui peut vous faire vos mémoires, au nom de sa tante, pour cent écus par volume.

Honoré de Balzac, *La Peau de chagrin*

Aux lendemains de la Fronde, les ouvrages disponibles sur les étals des librairies portant le titre de « Mémoires » forment un assemblage hétéroclite d'écrits, pour la plupart sans rapport avec la catégorie générique retenue par l'histoire littéraire¹. L'institutionnalisation de ce genre littéraire repose sur une série de procédures éditoriales. À partir de la décennie 1660², les libraires et agents de la librairie effectuent une succession de montages et de « prélèvements » de textes :

[...] les Mémoires, comme genre, ne sont que le résultat d'opérations de librairie très circonscrites dans le temps (les années 1660) et, sinon concertées, du moins accomplies ensemble par des gens, concurrents ou associés, qui travaillaient en tout cas dans la connaissance du travail les uns des autres, libraires et travailleurs de l'édition. Elles sont de deux ordres : le prélèvement pour publication selon les voies de la littérature (formats, discours péritextuels, implication de littérateurs professionnels dans le processus) de quelques écrits dans une masse énorme d'objets de tout type appelés mémoires, tandis que la plupart étaient laissés de côté, et la publication sous le même intitulé d'autres écrits qui ne s'appelaient pas mémoires lors de leur rédaction, voire dans certains cas lors de premières impressions.³

Des documents d'origine et d'usages divers récoltés circulent sous un format imprimé qui en détermine la lecture ; l'action des agents du monde du livre fait « apparaître comme appartenant à une même espèce⁴ » un ensemble d'écrits qui, par le biais de ces opérations, se

-
- 1 En 1653, par exemple, on publie les *Mémoires et recherche de France, et de la Gaule Aquitanique, du sieur Jean de La Haye, contenant l'origine des Poictevins*, à Poitiers, chez Abraham Mounin, les *Mémoires des plus notables et solennels arrêts du Parlement de Bretagne recueillis et extraicts par Messire Noël Du Fail*, à Rennes, chez Jean Vatar, et les *Mémoires qui peuvent servir à l'histoire du monastère de l'Ordre des Hermites du Glorieux père S. augustin de la ville de Tolose, recueillies et dressées par le P. F. Simplician S. Martin*, à Toulouse, chez Fr. Boude. Outre ces documents, les recueils de documents « pris sur des mémoires » abondent. Cette même année, les lecteurs découvrent la *Vie de M. Gaspard de Saulx, Seigneur de Tavanès, ensemble quelques memoires et advis d'estat donnés au Roy, par Monsieur le Vicomte de Tavanès son fils, imprimé à Sully par son commandement*, dont le titre évolue par la suite pour devenir les *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully*.
 - 2 Voir Dinah Ribard, « Les mémoires sans le genre », art. cit.
 - 3 Dinah Ribard, « Groupés, dégroupés », *CONTEXTES*, n° 31, 2021, mis en ligne le 15 octobre 2021, consulté le 12 juin 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.10415>.
 - 4 Frédéric Briot, « Les véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle », art. cit., p. 136.

transmettent avec succès dans le temps. Une « tradition française⁵ » émerge de cette marqueterie éditoriale.

Quelle place occupent les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle dans l'histoire de la constitution du genre par les libraires, les éditeurs et les autres acteurs du monde de la publication ? Ce corpus est jusqu'à présent resté à la marge des travaux sur l'histoire du livre et de l'édition menés par les spécialistes du genre. La grande disparité des éditions de « Mémoires féminins » disponibles signale que ces écrits ont connu des circulations et des réceptions diverses, qui conditionnent encore aujourd'hui notre appréhension des œuvres. En initiant une première réflexion sur la place des écrits de femmes dans l'histoire de l'édition mémoriale, nous chercherons à déterminer une chronologie de la constitution de la catégorie générique des « Mémoires » et une typologie des interventions de ceux qui fabriquent les livres, en faisant l'hypothèse que la matérialité du livre induit un processus de catégorisation des textes. À cette première hypothèse s'ajoute un questionnement sur les phénomènes de différenciation des écrits produits par des femmes au cours de l'histoire littéraire : les libraires et éditeurs façonnent-ils un livre « féminin » ? Ou, pour le dire autrement, le discours éditorial porté sur les écrits de femmes mémorialistes présuppose-t-il une essence féminine des textes qui en orienterait la réception ?

Pour répondre à ces interrogations, nous articulerons notre analyse en trois temps. Un premier chapitre sera consacré aux éditions *princeps* des écrits des femmes du XVII^e siècle qui forment notre corpus d'étude. En reconstituant leurs contextes de publication et en identifiant les agents de la librairie qui les mettent au jour, nous envisagerons comment les stratégies commerciales des libraires construisent un premier horizon d'attente générique. Cette analyse s'articulera à l'étude des modalités de circulation de l'imprimé sous l'Ancien Régime, qui livrent des renseignements précieux sur la conservation et la transmission des écrits dans le temps. Un deuxième chapitre portera plus spécifiquement sur les gestes de regroupement des écrits qui se matérialisent notamment sous la forme de collections. De la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle, les écrits mémorialistes des femmes font l'objet de discours critiques et de dispositifs éditoriaux qui les constituent en une sous-catégorie genrée. Nous verrons notamment que des éditeurs publient des collections de « Mémoires féminins » destinés aux lectrices – la culture matérielle apparaît ainsi porteuse d'une idéologie de la différenciation des sexes qui s'incarne dans des procédures de différenciation des textes. Les gestes de

5 Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 23.

fabrication des libraires et éditeurs seront enfin étudiés dans un troisième chapitre qui portera plus spécifiquement sur les opérations de mise en livre des écrits des femmes mémorialistes. En procédant à une série d'études de cas, nous chercherons à déterminer ce que le discours de l'imprimé fait à la lecture des textes et comment, à partir de matériaux disparates aux provenances diverses, il construit l'authenticité des écrits donnés à lire comme « Mémoires ».

Chapitre I.

Premières impressions : 1675-1728

Les études littéraires portant sur « l'édition mémoriale⁶ » mettent en avant le rôle prépondérant des libraires et imprimeurs-libraires dans la fabrication du corpus des « Mémoires » d'Ancien Régime. Frédéric Briot propose à ce titre de considérer les agents de la librairie comme les « véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle⁷ ». À l'exception des œuvres de quelques auteurs largement étudiés par la critique (La Rochefoucauld, Retz, Saint-Simon), les travaux consacrés aux premiers imprimés et aux activités des professionnels du livre ayant contribué à leur publication, demeurent néanmoins peu nombreux. L'histoire éditoriale des écrits mémorialistes du XVII^e siècle reste à explorer⁸. Elle s'inscrit dans une histoire des « arrières-boutiques de la littérature », qui constitue un « champ d'investigation sinon vierge du moins largement ouvert pour le XVII^e siècle⁹ ».

Dans cette perspective, les analyses développées dans le présent chapitre porteront sur les premières impressions des « Mémoires féminins » de notre corpus. Nous chercherons à identifier les acteurs de ces publications et à reconstituer les procédures éditoriales qu'ils mettent en place pour produire ces écrits et les donner à lire au public. Cette étude s'inscrit

6 Nous empruntons cette expression à Frédéric Charbonneau (*Les Silences de l'histoire*, op cit., p. 169).

7 Frédéric Briot, « Les véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle », art. cit.

8 Un récent article de Yohann Deguin en fait le constat : Yohann Deguin, « Pour une histoire éditoriale des Mémoires d'Ancien Régime », dans Sophie Abdela, Nicholas Dion et Maxime Cartron (dir.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e- XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2023, p. 245-260.

9 Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs-libraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2010, p. 7.

dans la lignée des travaux consacrés aux activités des agents de la librairie des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles¹⁰, rapprochées de celles des éditeurs des siècles suivants¹¹. « Pour répondre à la question *qui écrit ?* », relève Dominique Brancher, « l'histoire littéraire a pendant longtemps exalté l'auteur et oblitéré l'éditeur, ou plutôt l'instance éditoriale.¹² » Considérer le libraire comme un « auteur second » ou un « co-élaborateur¹³ » du livre contribue en ce sens à adopter un regard neuf sur l'histoire littéraire, en identifiant les actions de ceux, souvent restés dans l'ombre, qui en furent les artisans.

L'activité des libraires et des agents de la librairie à l'origine de la publication des « Mémoires féminins » demeure toutefois très partiellement accessible, en premier lieu du fait de la date et du lieu de ces premières impressions. Il existe un nombre restreint de sources conservées et cataloguées sur la librairie néerlandaise des XVII^e et XVIII^e siècles. Les travaux des historiens du livre néerlandais qui exploitent ces fonds documentaires restent peu disponibles en France et rarement mobilisés par les spécialistes de la littérature française du XVII^e siècle. Les dictionnaires des libraires et imprimeurs-libraires des Provinces-Unies¹⁴ fournissent pourtant des informations substantielles sur les premiers libraires des « Mémoires féminins », permettant de compléter et parfois corriger la bibliographie en langue française. Des publications récentes, telles que la correspondance de Des Maizeaux et La Motte¹⁵,

10 Voir Christian Jouhaud et Alain Viala (dir.), *De la publication, op. cit.* ; Anna Arzoumanov, Anne Réach-Ngô et Trung Tran (dir.), *Le Discours du livre. Mise en scène du texte et fabrique de l'œuvre sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2011 ; Martine Furno et Raphaële Mouren (dir.), *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, Paris, Classiques Garnier, 2013 ; Anne Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014 ; Dominique Brancher, Gaëlle Burg et Giovanni Berjola (dir.), *L'Éditeur à l'œuvre. Reconsidérer l'auctorialité*, Actes du colloque de l'Université de Bâle, 11-18 octobre 2018, en ligne (DOI : <https://doi.org/10.21255/61.48>) ; Philippe Desan et Anne Régent-Susini (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2020 ; Edwige Keller-Rahbé (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature, op. cit.* ; Sophie Abdela, Nicholas Dion et Maxime Cartron (dir.), *Histoire de l'édition, op. cit.*

11 « Éditer, disent les dictionnaires, c'est rendre public, mettre au jour ou encore publier un texte », définit Jean-Yves Mollier (*Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique éditions, 2015, p. 7). Les historiens de l'édition établissent cependant une distinction nette entre la figure du libraire et celle de l'éditeur, qui s'impose au XIX^e siècle. Nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage de référence de Roger Chartier et Henry-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 vol., Paris, Fayard, 1989-1991.

12 Dominique Brancher, Gaëlle Burg et Giovanni Berjola (dir.), *L'Éditeur à l'œuvre, op. cit.*, p. 1.

13 Edwige Keller-Rahbé, *Les Arrière-boutiques de la littérature, op. cit.*, p. 8.

14 Isabella H. Van Eeghen, *De Amsterdamse boekhandel 1680-1725*, 6 vol., Amsterdam, Stadsdrukkerij, 1960-1978 ; Ernest Kossmann, *De boekhandel te 's-Gravenhage tot het eind van de 18de eeuw*, La Haye, Nijhoff, 1937.

15 Charles Pacius de La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744). Regard sur la librairie de Hollande au cours des premières décennies du XVIII^e siècle*, texte établi, introduit et annoté par Hans Bots, Sébastien Drouin, Jan Schillings et Ann Thomson, Paris, Honoré Champion, 2021.

constituent des sources précieuses qui éclairent les activités de la librairie néerlandaise du début du XVIII^e siècle. Il est à prévoir que dans les années à venir d'autres sources, encore inédites, viendront enrichir les présentes analyses sur l'impression des « Mémoires féminins ».

Parmi les objets d'étude et les méthodes adoptées par les spécialistes de la librairie d'Ancien Régime, l'exploitation des catalogues nous est apparue particulièrement pertinente pour comprendre le contexte éditorial d'émergence des « Mémoires féminins »¹⁶. Les catalogues des libraires fournissent des renseignements sur les stratégies commerciales qu'ils adoptent et l'éventuelle évolution de ces stratégies au cours de leur carrière. Ainsi, l'impression des *Mémoires* de Catherine de La Guette apparaît comme une publication singulière dans la carrière du libraire hagueais Adrien Moetjens ; à l'inverse, des impressions récurrentes d'œuvres des mémorialistes de la Fronde attestent d'une « proto-spécialisation »¹⁷ du libraire amstelodamois Jean-Frédéric Bernard dans ce domaine. Le catalogue imprimé de librairie constitue une archive sur les pratiques des agents du monde du livre. En outre, les recherches d'Alicia Montoya sur les livres écrits par des femmes dans les catalogues de ventes aux enchères néerlandais mettent en lumière des sources nouvelles sur la circulation et la conservation des écrits du corpus étudié¹⁸. Ainsi, les catalogues ne sont pas seulement des

16 Si les catalogues des librairies sont exploités par les historiens du livre dès la fin du XX^e siècle (citons, à titre d'exemple, Louis Desgraves, « Les catalogues des libraires bordelais au XVIII^e siècle », dans Claude Jolly et Dominique Varry (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 319-326), la publication des *Catalogues de libraires 1473-1810* (édition de Claire Lesage, Ève Netchine et Véronique Sarrazin, Paris, 2006) contribue à un renouvellement des réflexions méthodologiques sur l'exploitation du catalogue comme source de l'histoire éditoriale. Cette parution est suivie de la publication d'un ouvrage collectif (Anne Charon, Claire Lesage et Ève Netchine (dir.), *Le Livre entre le commerce et l'histoire des idées. Les catalogues de libraires (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, École des chartes, 2011). Pour notre étude, nous retenons en particulier l'article d'Otto Lankhorst consacré à la librairie néerlandaise (« Les catalogues du "magasin de l'univers". Intérêt et sauvegarde des catalogues de libraires néerlandais de l'Ancien Régime », *ibid.*, p. 11-23) et l'article de Claire Lesage sur la forme des catalogues (« Les libraires catalogueurs. Renseigner et décrire, attirer et vanter », *ibid.*, p. 39-57).

17 Dans leur étude consacrée à Louis Billaine, Lise Roy et Antoine Champigny utilisent le terme de « proto-spécialisation » pour désigner la stratégie éditoriale du libraire du XVII^e siècle. Leurs analyses se fondent notamment sur l'étude des catalogues du libraire : « Afin d'établir les modalités d'une éventuelle proto-spécialisation du libraire Louis Billaine en matière de récits de voyage durant les années 1660-1670, les titres de son catalogue pouvant se rattacher à ce créneau ont été recensés et replacés dans le contexte spécifique de l'écosystème éditorial de l'époque. La trentaine d'éditions produites ou co-produites par Billaine durant l'ensemble de sa période d'activité s'insère ainsi dans un réseau éditorial plutôt dense dont il s'agit d'étudier les multiples ramifications. » Lise Roy et Antoine Champigny, « L'édition des récits de voyage à Paris au XVII^e siècle chez Louis Billaine. Enquête sur une proto-spécialisation éditoriale », dans Sophie Abdela, Nicholas Dion et Maxime Cartron (dir.), *Histoire de l'édition. op. cit.*, p. 277-296, p. 286.

18 Alicia Montoya, « French and English women writers in Dutch library (auction) catalogues, 1700-1800. Some methodological considerations and preliminary results », dans Susan Van Dijk, Petra Broomans, Janet van Der Meulen et Pim van Oostrum (dir.), *'I have heard about you.' Foreign women's writing*

témoins de l'activité des libraires. Ils constituent des traces de la présence et de la diffusion des imprimés dans les sociétés d'Ancien Régime.

La description des ouvrages présentés dans les catalogues s'apparente à une opération de classification bibliographique. Des distinctions matérielles et linguistiques interviennent dans ces systèmes de classement, qui distinguent aussi des catégories textuelles¹⁹. Le public auquel s'adressent les catalogues maîtrise ces catégories qui se rattachent à un savoir commun sur l'écrit. La lecture des catalogues livre donc des renseignements sur les catégories dans lesquelles les professionnels du livre et les lecteurs classent les ouvrages de notre corpus, ainsi que sur les types de textes auxquels leur réputation est premièrement associée. Replacée dans une chronologie éditoriale, cette source met en relief le rôle des fabricants du livre dans la constitution d'un corpus de mémorialistes. Notre propos débutera ainsi par une brève typologie des imprimés étudiés, avant d'examiner chacune des premières impressions suivant l'ordre de leur publication.

1. La librairie néerlandaise : un terrain d'enquête privilégié pour l'étude de l'édition mémoriale

L'histoire de l'édition des écrits mémorialistes du XVII^e siècle est intrinsèquement liée à l'histoire de la librairie néerlandaise. Au XVII^e siècle et plus encore au cours du XVIII^e siècle, le monde de la librairie française, polarisé autour de la librairie parisienne, est « un monde où le livre relève du “bon plaisir” du roi²⁰ ». C'est aux frontières de cet espace économique et politique contrôlé par l'autorité royale que sont publiés les récits des troubles survenus durant la minorité de Louis XIV. La librairie néerlandaise est alors un acteur central du marché du livre européen²¹. Plusieurs villes des Provinces Unies rivalisent avec les grandes capitales de

crossing the Dutch border: from Sappho to Selma Lagerlöf, Hilversum, Verloren, 2004, p. 182-216.

19 Claire Lesage, « Les libraires catalogueurs. Renseigner et décrire, attirer et vanter », art. cit. Sur les évolutions des descriptions bibliographiques des catalogues au XVIII^e siècle, voir Véronique Sarrazin, « L'affichage des prix et la promotion des livres dans les annonces de librairie au XVIII^e siècle », dans Anne Charon, Claire Lesage et Ève Netchine (dir.), *Le Livre entre le commerce et l'histoire des idées*, op. cit., p. 103-126.

20 Robert Darnton, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991, p. 40.

21 Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen, *The Bookshop of the World. Making and Trading Books in the Dutch Golden Age*, Londres et New Heaven, Yale University Press, 2019.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

l'imprimerie et sont des lieux de développement d'entreprises éditoriales de grande envergure : Amsterdam, Leyde, La Haye dans la province de Hollande, ou encore Utrecht. L'historiographie ancienne documente en particulier le rôle que jouent les presses elzéviriennes dans la circulation d'une littérature savante et polémique en Europe. Dès le XIX^e siècle, les publications et les collections des bibliophiles célèbrent ce patrimoine littéraire et intellectuel, qui ne constitue cependant qu'une partie très restreinte de la production imprimée néerlandaise. Les travaux des historiens du livre et de l'édition, ces dernières années, ont au contraire montré la grande diversité des documents imprimés aux Provinces Unies durant cette période²². Les premières éditions des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle appartiennent à cette vaste production.

Dans le Tableau 1, nous regroupons les données relatives aux premières impressions des « Mémoires féminins » : les dates et lieux d'impression, les noms des libraires, ainsi que le format des exemplaires.

Tableau 1: Premières impressions des « Mémoires féminins »

Date	Autrice	Titre réduit	Adresse	Libraire	Format
1675	H. Mancini	<i>Mémoires</i>	Cologne [Hollande]	Pierre du Marteau	in-12°
1677	M. Mancini	<i>La Vérité dans son jour</i>	[Madrid]		in-8°
1678	M. Mancini [et S. Brémond]	<i>L'Apologie</i>	Leyde	Johannes Van Gelder	in-12°
1681	La Guelle	<i>Mémoires</i>	La Haye	Adrien Moetjens	in-12°
1709	Nemours	<i>Mémoires</i>	Cologne		in-12°
1723	Motteville	<i>Mémoires</i>	Amsterdam	François Changuion	in-12°
1728	Montpensier	<i>Mémoires</i>	Paris [Hollande]	Le Breton	in-12°

22 Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen, « What was Published in the Seventeenth-Century Dutch Republic? », *Livre. Revue historique*, 2018/1.

Nous avons indiqué dans ce tableau les données relatives aux deux imprimés des « Mémoires » de Marie Mancini : *La Vérité dans son jour*, d'une part, qu'elle fait imprimer à Madrid en 1677, et l'*Apologie ou les véritables Mémoires*, d'autre part, une édition remaniée²³ de *La Vérité dans son jour* produite par des acteurs du monde du livre. Les spécialistes des « Mémoires » français du XVII^e siècle qui étudient l'œuvre de Marie Mancini travaillent le plus souvent à partir du texte de l'*Apologie*, qui est l'édition moderne des « Mémoires » de Marie Mancini²⁴. Le lieu d'impression et les agents de la librairie impliqués dans cette publication jouent un rôle central dans la réception de cet écrit. L'édition madrilène est une publication confidentielle (le faible nombre d'exemplaires conservés suggère que l'ouvrage a eu une circulation très restreinte), à l'inverse de l'*Apologie*, qui circule en Hollande et à l'étranger, par le biais des réseaux de la librairie néerlandaise. La provenance de l'édition est un élément programmatique, qui influence les modalités de diffusion d'un écrit.

Nous réserverons nos analyses du contexte particulier de la publication de *La Vérité dans son jour* au chapitre IV, et concentrerons nos remarques sur les six autres imprimés.

1. a. Format de publication

Nous indiquons dans le tableau le format de chacun des imprimés, qui n'est pas une donnée indifférente pour l'étude de la réception des œuvres. À l'exception de l'édition madrilène de *La Vérité dans son jour*, qui constitue comme nous l'avons indiqué un cas particulier sur lequel nous ne revenons pas, les éditions *princeps* adoptent toutes le format in-12°. Ce format léger et portable est inventé et popularisé par les presses elzéviriennes au XVII^e siècle²⁵. Il est notamment utilisé pour l'impression de trois catégories d'ouvrages qui sont plébiscités par la clientèle de la librairie néerlandaise : les ouvrages historiques, les écrits politiques, et les œuvres de divertissement. Les écrits des femmes mémorialistes peuvent être associés à ces trois catégories.

23 Nous parlons d'« édition remaniée » bien que l'expression ne nous paraisse pas tout à fait satisfaisante pour décrire l'opération éditoriale qui entoure cette publication. René Démoris désigne pour sa part l'*Apologie* comme une « version » corrigée de *La Vérité dans son jour*. René Démoris, *Le Roman à la première personne*, op. cit., p. 120-121.

24 Les travaux en cours de Yohann Deguin reviennent sur cette question.

25 Hans Bots, « Librairie néerlandaise », dans Catherine Secretan et Willem Frijhoff (dir.), *Dictionnaire des Pays-Bas au Siècle d'or*, Paris, CNRS éditions, 2018, p. 438-441.

Le format retenu et le matériel typographique utilisé par les imprimeurs (la mise en page des livres au format in-12° est plus aérée) déterminent la manière dont ces textes sont lus. Ces imprimés sont plus lisibles que d'autres ouvrages tels que les livres de théologie ou les livres savants. Ils s'adressent à un public différent composé de lecteurs et lectrices (l'apprentissage de la lecture et de l'écriture des femmes françaises se développe au cours du siècle, mais reste nettement inférieur au taux d'apprentissage des hommes²⁶).

1. b. Dates de publication

Les premiers imprimés des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle paraissent entre 1675 et 1728. Plus de cinquante années séparent la première parution des *Mémoires* d'Hortense Mancini et la première parution des *Mémoires* de Montpensier. Dans cet intervalle, le commerce de la librairie néerlandaise connaît de fortes évolutions, liées à des événements politiques et à des transformations économiques.

La guerre entre les Provinces Unies et la France, qui débute en 1672, a des conséquences sur le commerce du livre : les imprimeurs, ne pouvant plus importer du papier en provenance de France, relancent la fabrication de papier sur le territoire néerlandais. Ce contexte politique, selon l'hypothèse de Frédéric Charbonneau, expliquerait aussi « un vide²⁷ » dans l'édition mémoriale des années 1670-1675²⁸.

À la fin du siècle, les faibles coûts d'impression, mais aussi les innovations matérielles introduites par les libraires néerlandais, expliquent le succès du commerce néerlandais. La crise que subit la librairie française au tournant du siècle, qui conduit des libraires tels que

26 Nous nous appuyons sur les données présentées par Roger Chartier dans « Les pratiques de l'écrit », dans Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée 3. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 113-161. Dans l'ouvrage *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime* (Paris, Seuil, 2018 [1987]), un chapitre est consacré à la sociologie de la lecture entre 1660 et 1780. La question de la lecture des femmes n'est cependant envisagée que dans le cadre d'une réflexion sur les représentations de lectrices. Pour une synthèse historiographique sur la lecture des femmes, voir l'article de l'anthropologue Daniel Fabre : « Lire au féminin », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 11, 2000/1, mis en ligne le 09 novembre 2007, consulté le 19 juin 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.219>. Pour une réflexion méthodologique récente sur le traitement des sources et l'histoire de la lecture des femmes au XVIII^e siècle, voir Aurore Pinceel, « Curieux objet de genre, le livre et sa place dans des inventaires après décès à Lille au XVIII^e siècle », *Genre et histoire*, n° 32, automne 2023, mis en ligne le 01 décembre 2023, consulté le 24 juin 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/genrehistoire.8326>.

27 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op cit., p. 173.

28 Cette période d'interruption des publications « correspond paradoxalement au maximum de la courbe de rédaction » des écrits mémorialistes au XVII^e siècle. *Ibid*.

Claude Barbin à faire faillite, tient en partie à la forte concurrence imposée par l'industrie du livre néerlandaise²⁹. Du point de vue néerlandais, le succès des libraires des Provinces Unies et de leurs productions en langue française suscite cependant des discours et représentations critiques, comme le relèvent les historiens Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen. Le goût du public pour les nouveautés en provenance de France « *helps fit the general narrative of decline*³⁰, *with the corruption of honest Dutch literature (and art) through Frenchification*³¹ ».

Les dates d'impression des *Mémoires* de Motteville et des *Mémoires* de Montpensier correspondent à une période de forte reprise de publication d'œuvres des mémorialistes français, qui suit le décès de Louis XIV. Frédéric Charbonneau compte vingt-six impressions d'éditions *princeps* entre 1715 et 1740, dont seulement deux par des libraires français. Parmi les adresses néerlandaises, « La Haye, et surtout Amsterdam, prennent de l'expansion³² ». À la même période, les *Mémoires* de Nemours connaissent une série de réimpressions, à des adresses multiples, autre signe de l'engouement du public pour les récits historiques relatant les premières années du règne de Louis XIV qui vient de s'achever.

1. c. Adresses de publication

Les imprimés dont l'adresse de librairie est identifiable sont localisés dans les trois grandes villes de l'imprimerie hollandaise : l'*Apologie* de Mancini à Leyde, les *Mémoires* de La Guette à La Haye, les *Mémoires* de Motteville à Amsterdam. La Hollande apparaît bien, ainsi, comme le lieu privilégié d'apparition des « Mémoires féminins ». L'analyse des adresses fictives tend à conforter cette affirmation.

Les *Mémoires* de la duchesse de Montpensier, après une première tentative de publication avortée, paraissent à une adresse fictive parisienne. Plusieurs éléments sur lesquels nous reviendrons permettraient de localiser cette impression en Hollande. L'adresse « à Cologne,

29 Gervais Eyer Reed, *Claude Barbin, libraire de Paris sous le règne de Louis XIV*, Genève, Droz, 1974, p. 47-54.

30 Sur la bibliographie liée au « déclin » des Provinces Unies dans la seconde moitié du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, on peut consulter l'article de Charles-Édouard Levillain : « “Un reste apparent de grandeur”. La querelle du stathouderat et la question du redressement de la Hollande (C.1700-C.1750) » dans Catherine Secretan et Delphine Antoine-Mahut (dir.), *Les Pays-Bas aux XVI^e et XVII^e siècles. Nouveaux regards*, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 163-197.

31 Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen, *The Bookshop of the World*, op. cit., p. 228.

32 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 174.

chez Pierre du Marteau » figure quant à elle sur la page de titre de l'édition *princeps* des *Mémoires* d'Hortense Mancini. Cette adresse est « l'exemple typique, tant elle a été souvent et longtemps utilisée, des adresses fictives pratiquées aux XVII^e et XVIII^e siècles³³ ». Le pseudonyme « Pierre Marteau », encore utilisé par des libraires au XIX^e siècle, est associé aux impressions néerlandaises ou clandestines au XVII^e siècle³⁴. L'impression italienne des *Mémoires* d'Hortense Mancini est à la même adresse, chez « Pietro del Martello »³⁵. Sur la page de titre des imprimés en français et en italien, une vignette représentant une sphère armillaire est encore un potentiel indice de publication néerlandaise (la sphère armillaire est notamment présente sur les impressions elzéviriennes). On retrouve une sphère semblable sur la page de titre des *Mémoires* de La Guette. Enfin, l'édition *princeps* des *Mémoires* de Nemours paraît « à Cologne », sans nom de libraire – là encore, cette localisation souvent fictive invite le lecteur à postuler une provenance hollandaise. Bien qu'ils ne paraissent pas chez les mêmes libraires (à notre connaissance, du moins), les premiers « Mémoires féminins » publiés entre 1675 et 1709 reproduisent en pages de titre des éléments qui sont associés aux productions imprimées d'origine hollandaise. Les libraires qui mettent en vente les écrits d'Hortense Mancini et de Marie d'Orléans, qu'ils soient effectivement localisés en Hollande ou non, exploitent les codes de cette librairie, que leurs lecteurs savent identifier³⁶.

33 Henri-Jean Martin, *Les Métamorphoses du livre*, entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob, Paris, Albin Michel, 2004, p. 135.

34 Après l'ouvrage de Léonce Janmart de Brouillant (*Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*, Paris, Maison Quantin, 1888), Frank-Rutger Hausmann est l'auteur de l'étude la plus récente et complète sur le libraire : « Pierre Marteau ou Pierre du Marteau, imprimeur imaginaire à l'époque de Louis XIV », dans Jürgen Grimm (dir.), *'Diversité, c'est ma devise': studien zur französischen Literatur des 17. Jahrhunderts*, Paris, Seattle et Tübingen, PFSCCL, 1994, p. 229-244. Des recherches sont en cours sur les publications à l'adresse de Pierre Marteau à l'échelle européenne, un site fondé en 2001 par Anton Kirchlofer, Martin Mulsow et Olaf Simons en livre une présentation : <http://pierre-marteau.com>.

35 *Le Memorie Della Signora Duchessa Mazarini*, Cologne, Pietro del Martello, 1677. Une seconde édition italienne, toujours à l'adresse de Pietro del Martello, paraît dès l'année suivante.

36 Ces codes sont ceux mobilisés à la même période dans des publications de pamphlets remettant en cause le pouvoir louis quatorzien, en prétendant notamment révéler les dessous de la vie de cour. Le recueil de *La France galante, ou histoires amoureuses de la cour* paru pour la première fois en 1688 à l'adresse de Pierre Marteau, en est un exemple. Voir Mathilde Bombart, *Le Savoir des clefs. Écriture et lecture à clef dans la France du XVII^e siècle*, mémoire inédit d'HDR soutenu en 2018, p. 266-279.

2. 1675-1681 : les impressions anthumes des « Mémoires féminins »

Les informations bibliographiques relatives aux éditions *princeps* des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle fournissent de premiers renseignements sur le contexte de circulation et de réception de ces ouvrages. Dans la chronologie des publications rapidement esquissée, deux groupements de textes se dégagent : les écrits publiés du vivant de leur autrice, dont les parutions se concentrent entre 1675 (H. Mancini) et 1681 (La Guette) ; les écrits publiés à titre posthume, à la fin du règne de Louis XIV (Nemours) ou à la mort du souverain (Motteville et Montpensier). Le contexte politique et économique des parutions du XVII^e siècle diffère de celui des parutions du XVIII^e siècle : il apparaît ainsi logique de poursuivre l'analyse en se conformant à la chronologie des impressions. Nous étudierons, d'une part, les publications anthumes du XVII^e siècle et, d'autre part, les publications posthumes du XVIII^e siècle. Cette progression, nous le verrons, rend raison d'une évolution dans le traitement de notre corpus par la librairie hollandaise, le début du XVIII^e siècle étant marqué par de premières opérations de classification des « Mémoires ».

2. a. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini (1675) : un événement éditorial ?

La première édition des *Mémoires* d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, est publiée à la fin de l'année 1675³⁷. Nos recherches dans les catalogues nous ont permis d'identifier au moins quatre éditions différentes des *Mémoires* en français, toutes datées de 1675 :

- MEMOIRES / DE / M.L.D.M. / [vignette à la sphère] / A COLOGNE, / Chez *Pierre du Marteau*, / l'an 1675.

- MEMOIRES / D.M.L.D.D.M. / A COLOGNE / Chez Pierre du Marteau / M.DC.LXXV.

- MEMOIRES / DE MADAME / L.D. / MAZARIN / [vignette bouquet] / A COLOGNE, / Chez Pierre du Marteau. / 1675.

- MEMOIRES / DE / MADAME / LA / DUCHESSE / DE / MAZARIN / [vignette à la sphère] / A COLOGNE. / Chez PIERRE du MARTEAU / Libraire Renommé.

37 Elizabeth C. Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720*, op. cit, p. 108.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

Ces diverses éditions, toutes à l'adresse fictive de Pierre du Marteau, constituent un indice de la forte circulation de l'ouvrage lors de sa première publication. Le succès du livre et sa diffusion sont liés à la publicité qui entoure le nom de celle qui est désignée comme l'autrice du récit. Hortense Mancini, nièce et principale héritière du cardinal Mazarin, quitte la cour de France en 1668 pour échapper aux violences de son époux, le duc de Mazarin, auquel elle est opposée dans une longue querelle judiciaire. Sa fuite déguisée en homme suscite le scandale et donne lieu à de nombreux récits dans les correspondances et journaux du temps³⁸. Les *Mémoires* de 1675 livrent « les motifs de la résolution si étrange, et tant blâmée³⁹ » de la duchesse, qui se retire alors en Italie auprès de ses parents. S'adressant à un lecteur complice, sur le ton de la confidence, la narratrice repousse le récit attendu de son évasion, qui n'intervient que dans la deuxième moitié de l'œuvre :

[...] je vous avoue que si j'en avais prévu toutes les suites, j'aurais plutôt choisi de passer ma vie entre quatre murailles, et de la finir par le fer, ou par le poison, que d'exposer ma réputation aux médisances inévitables à toute femme de mon âge, et de ma qualité, qui est éloignée de son mari.⁴⁰

La narration proleptique ménage les attentes d'un lecteur déjà informé des principaux événements qui vont lui être rapportés, et mêle au récit des faits des allusions romanesques qui dramatisent l'énonciation. Pour satisfaire la curiosité du public, la mémorialiste n'hésite pas à livrer quelques anecdotes comiques et plaisantes sur sa fuite, en se mettant en scène dans des situations burlesques propres à divertir son lectorat :

Nous avons été presque partout reconnues pour femmes. Il échappait toujours à Nanon [sa servante] de m'appeler Madame ; et soit par cette raison, ou que mon visage donnât quelque soupçon de ce que j'étais, on nous observait par le trou de la serrure après que nous étions enfermées, et on voyait tomber nos longs cheveux, que nous déployions d'abord que nous étions en liberté, parce qu'ils nous incommodaient beaucoup dans notre coiffure d'homme. Nanon était extrêmement petite, et si peu propre à être habillée de cette façon, que je ne pouvais la regarder sans rire.⁴¹

Le succès des *Mémoires* s'explique ainsi en partie par la publicité qui entoure le nom de l'autrice et le caractère vif et piquant d'une narration qui sait tirer profit des nombreuses rumeurs publiques ayant précédé la publication.

38 Nathalie Freidel, « L'épistolaire, lieu de l'aventure au féminin : l'«étoile errante» des sœurs Mancini », *Littératures Classiques*, n° 100, 2019/3, p. 215-225.

39 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 61.

40 *Ibid.*, p. 64-65.

41 *Ibid.*, p. 66.

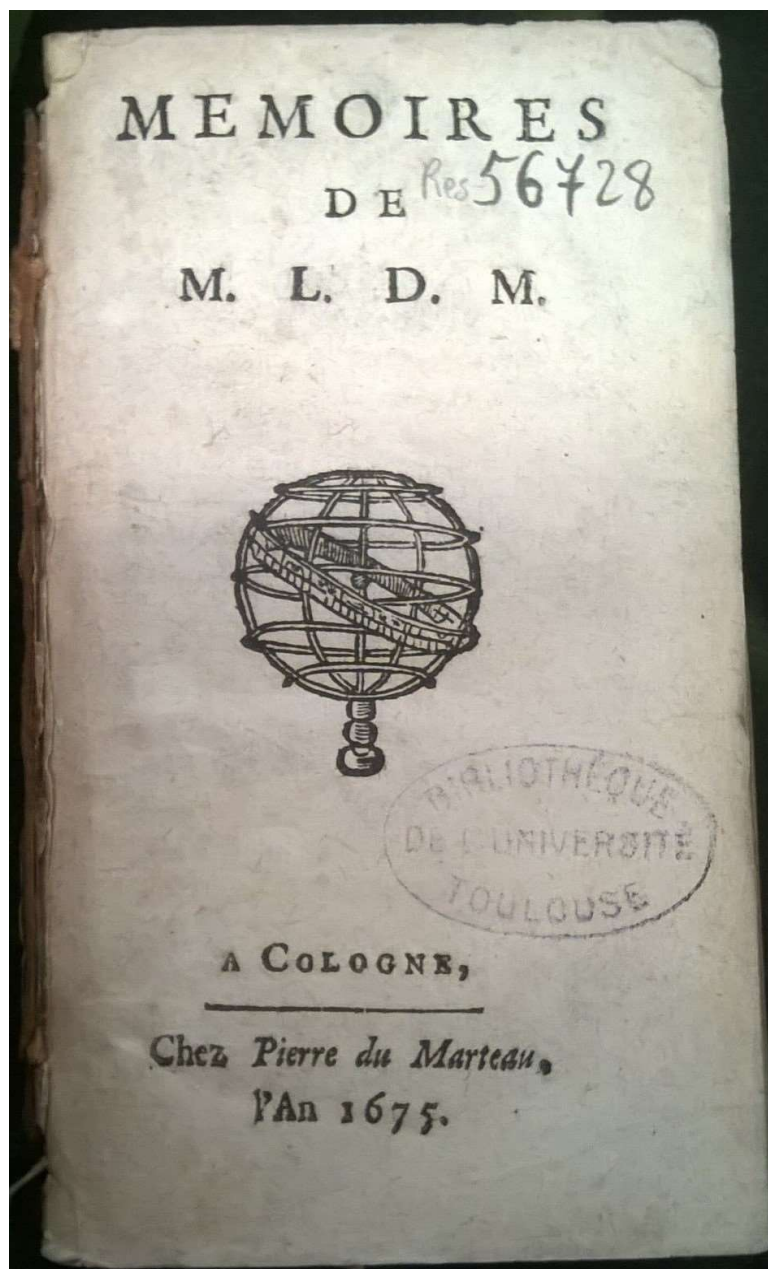


Figure 1: Page de titre des Mémoires de M.L.D.M., Cologne, Pierre du Marteau, 1675. Exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal de Toulouse, Res 56728.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

Le récit de cette fuite trouve une nouvelle actualité en 1675, année durant laquelle la duchesse quitte de nouveau une cour pour une autre, ce qui ne manque pas de relancer les rumeurs à son sujet. L'impression à la fin de l'année 1675 s'accompagne de différentes opérations visant à assurer la large diffusion de l'écrit dans les lieux où Hortense Mancini séjourne ou a séjourné. L'écrivain Saint-Réal, au service d'Hortense Mancini, se rend à Paris pour faire la promotion de l'ouvrage auprès de la cour de France en 1675⁴². L'année suivante, les *Mémoires* sont publiés dans une traduction anglaise⁴³. En 1677, le livre est traduit en italien⁴⁴. Les trois langues destinent l'ouvrage à plusieurs espaces : Paris et la cour de France, Chambéry et la cour de Savoie, Londres et la cour d'Angleterre, ainsi que les cours des villes d'Italie où Hortense Mancini a vécu entre 1668 et 1672. Ces traductions rapides rendent compte de l'engouement qu'a pu susciter le récit de vie d'une femme connue dans les différentes cours d'Europe.

En 1689, la publicité qui suit la publication des *Mémoires* est évoquée dans les plaidoyers de l'avocat Érard (ou Hérard), qui défend les intérêts du duc de Mazarin dans un procès l'opposant à son épouse, toujours réfugiée en Angleterre. Hortense Mancini, déclare l'avocat, a défendu sa cause « devant toutes les Nations de la Terre, par ces Memoires traduits en tant de differentes Langues⁴⁵ », et ses *Mémoires* « sont entre les mains de tout le monde⁴⁶ ». Les formulations hyperboliques de l'avocat participent d'une rhétorique judiciaire – il s'agit de souligner la conduite blâmable de la duchesse, qui ferait preuve d'un flagrant manque de pudeur en rendant sa vie publique. Elles disent cependant quelque chose du succès du livre, qui oblige les partisans du duc de Mazarin à médiatiser à leur tour la procédure judiciaire par le recours à l'impression. En s'appuyant sur les données recueillies sur la base RECIRC⁴⁷, Annalisa Nicholson classe Hortense Mancini dans la liste des six autrices les plus lues en

42 Elizabeth C. Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720*, op. cit., p. 108.

43 *The Memoires of the Dutchess Mazarine, Written in French by her Own Hand, and Done into English by P. Porter, Together with the Reasons of her Coming into England, Likewise, a Letter containing a True Character of her Person and Conversation*, Londres, William Cademan, 1676. On trouve la même année une seconde édition de l'ouvrage, chez le même libraire.

44 *Le Memorie Della Signora Duchessa Mazarini*, op. cit.

45 *Plaidoyez de Mr. Herard, Avocat au Parlement*, Paris, Jacques Le Febvre, 1696, p. 447-448.

46 *Ibid.*, p. 454. Le plaidoyer paraît également dans le recueil des *Plaidoyez de Mr. Herard pour Monsieur le Duc de Mazarin contre la Duchesse de Mazarin son epouse, et le factum pour Madame la Duchesse de Mazarin contre Monsieur le Duc de Mazarin son mari, par Mr. De St. Evremont*, suivant la copie de Paris (s.l.n.d., 1698).

47 « The Reception and Circulation of Early Modern Women's Writing, 1550-1700 », projet coordonné par Marie-Louise Coolahan, en ligne : <https://recirc.universityofgalway.ie/>

Angleterre dans la période allant de 1550 à 1700⁴⁸. Le livre connaît une large diffusion dans les cours des capitales européennes, où il est commenté et critiqué : le témoignage de Sophie de Hanovre, par exemple, qui se fait l'écho de cette publication, atteste d'une diffusion dans les cours des États allemands⁴⁹.

Si l'on identifie des lieux où les *Mémoires* sont lus, les lieux de provenance des premiers exemplaires demeurent inconnus. La correspondance de Charles de La Motte, un agent de la librairie hollandaise installé à Amsterdam au début du XVIII^e siècle, fournit néanmoins quelques indications sur la présence de l'ouvrage en territoire hollandais trente ans après sa première impression. Les lettres nous apprennent que le libraire Pierre Mortier, actif à Amsterdam à partir de 1685, possède dans son fonds de librairie de nombreux exemplaires des *Mémoires* d'Hortense Mancini. Une lettre de Charles de La Motte à Pierre Des Maizeaux datée du 22 mai 1705 parle de deux cents à trois cents exemplaires du livre⁵⁰. Dans une précédente lettre du 6 février 1705, La Motte précise à son correspondant que Mortier a « réimprim[é] déjà⁵¹ » les *Mémoires*.

À partir de ces indications, les éditeurs de la correspondance font l'hypothèse que le fonds de librairie de Mortier contient des exemplaires des *Mémoires* de 1675⁵². Comme on a pu le voir précédemment, le livre connaît de multiples éditions avant l'installation de Pierre Mortier en 1685⁵³. Les ventes de lots de livres entre libraires sont courantes au XVII^e siècle. Ces ventes peuvent intervenir lorsqu'un libraire ouvre ou ferme sa boutique, lorsqu'il développe et diversifie son activité ou, au contraire, lorsque des difficultés financières l'obligent à céder une partie de son fonds. Pierre Mortier, au début de sa carrière ou dans les années d'expansion de son commerce, a sans doute fait l'acquisition de lots de livres provenant d'autres librairies d'Amsterdam ou des villes hollandaises voisines.

48 Les autres autrices citées sont Madeleine de Scudéry, Margaret Cavendish, Aphra Behn, Madame de Villedieu et Katherine Philips. Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, thèse de doctorat de l'Université de Cambridge, soutenue en octobre 2021, p. 17.

49 Sophie de Hanovre, *Mémoires et lettres de voyage*, édition de Dirk van der Cruysse, Paris, Fayard, 1990, p. 35.

50 La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744)*, op. cit., p. 139.

51 *Ibid.*, p. 128.

52 *Ibid.*

53 Sur la carrière de Pierre Mortier, voir Isabella H. van Eeghen, *De Amsterdamse boekhandel 1680-1725*, op. cit., vol. 3, 1965, p. 257-265.

La mention par La Motte d'une réimpression invite toutefois à rechercher des publications plus récentes qui pourraient être l'œuvre de Mortier. Aucune édition des *Mémoires* ne se rencontre dans les catalogues à l'adresse du libraire d'Amsterdam, mais on retrouve les *Mémoires* d'Hortense Mancini dans les *Illustres aventurières, dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*⁵⁴. Cet ouvrage, qui paraît de nouveau « à Cologne, chez Pierre Marteau » en 1701, est un recueil réunissant les *Mémoires* d'Hortense Mancini et des *Mémoires* apocryphes attribués à sa sœur (parus encore une fois « à Cologne, chez Pierre Marteau », en 1676). Il est possible qu'il s'agisse là de la « réimpression » évoquée par La Motte dans sa correspondance, Pierre Mortier étant connu pour des publications sous des adresses fictives. Les chiffres avancés par La Motte, assez approximatifs, permettent de localiser, tout du moins, plusieurs centaines d'exemplaires du texte à Amsterdam. Ils nous apprennent que les *Mémoires* sont toujours diffusés en Hollande et, par extension, dans les comptoirs qui travaillent en collaboration avec Mortier, au début du XVIII^e siècle. Pierre Des Maizeaux dirige en outre une nouvelle édition anglaise, qui paraît en 1708 (nous y reviendrons). Le livre, qui se destinerait originellement à être lu à la cour de France, continue à être diffusé à travers l'Europe après la mort de l'autrice (survenue en 1699), quoi que le premier contexte judiciaire et polémique de sa parution ne soit plus d'actualité. L'impression en dehors du royaume de France n'empêche en rien sa diffusion sur le territoire français.

2. b. L'*Apologie* de Marie Mancini (1678) : une édition « en réaction »

Le récit mémoriel qui paraît à Leyde en 1678 sous le nom de Marie Mancini se distingue par son titre des autres éditions des « Mémoires féminins » de notre corpus. Le terme d'« Apologie » y est préféré au terme de « Mémoires », qui figure toutefois dans le titre complet de l'imprimé : *l'Apologie, ou Les veritables memoires de Madame la Connestable de Colonna Maria Mancini, Ecrits par Elle-même*. Comme le souligne Elisabetta Graziosi, le terme d'« apologie » entretient des affinités avec la littérature pamphlétaire : son écriture s'inscrit dans une scène polémique et une action politique (« *scrittura di urgenza polemica e di azione politica*⁵⁵ »). Un tel titre programme une lecture qui ne correspond pas, toutefois, au contenu du livre, tel qu'il est présenté du moins dans l'épître dédicatoire. L'auteur de la lettre,

⁵⁴ *Les Illustres aventurieres, dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*, Cologne, Pierre du Marteau, 1701.

l'écrivain Sébastien Brémond, évoque la « mauvaise fortune » de celle dont il publie les « Mémoires », et dont on pourra découvrir au fil du texte les « actions », les « sentiments », les « pensées » et les « expressions⁵⁶ ». Il faut ici préciser que l'*Apologie* reprend, en le modifiant, le texte de *La Vérité dans son jour*, un récit mémoriel publié un an plus tôt par Marie Mancini, mais qui ne circule pas au sein des réseaux de la librairie européenne. Comme nous l'indiquons plus haut, dans ce chapitre qui porte sur l'histoire éditoriale et la réception des « Mémoires féminins », nous nous concentrons sur la parution de l'*Apologie*, qui est l'ouvrage retenu par les historiens de la littérature et la critique, et réservons pour de prochains chapitres les analyses sur la publication confidentielle de *La Vérité dans son jour*.

En 1678, la promesse de lire les confidences de Marie Mancini ne peut qu'éveiller la curiosité du public. Cette autre nièce du cardinal Mazarin est alors célèbre pour son histoire d'amour avec le jeune Louis XIV. Dans la décennie qui suit la parution de l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin, la librairie néerlandaise et ses lecteurs recherchent des récits de la France galante, et la vie de l'aristocrate constitue déjà la matière d'un récit apocryphe, publié dans le sillage des *Mémoires* de sa sœur Hortense en 1676 : les *Mémoires de M.L.P.M.M. Colonne, G. Connétable du Royaume de Naples*, à Cologne, chez Pierre Marteau. Ces *Mémoires* apocryphes ont dû avoir un certain succès de librairie : on recense au moins deux éditions différentes de ce récit diffamatoire en 1676, ainsi qu'une édition en 1677. De même que dans le cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini, l'édition italienne du texte est disponible deux ans après l'édition en langue française⁵⁷. Les *Mémoires* apocryphes de 1676 reprennent les codes graphiques et éditoriaux de la publication des *Mémoires* d'Hortense Mancini (le titre, l'adresse, la vignette à la sphère dans l'une des deux éditions), ce qui contribue à faire passer la fiction pour un récit authentique. L'enjeu, pour le libraire qui met en vente *L'Apologie* en 1678 et pour son commanditaire, est donc de fabriquer un livre que le public puisse identifier comme les « véritables Mémoires », en le distinguant de la parution précédente. Cette distinction doit intervenir au moment où le lecteur voit le livre sur l'étal du libraire, mais aussi lorsqu'il lit sa description bibliographique dans les catalogues. Le titre

55 Elisabetta Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », dans Gabriella Zarri (dir.), *Per lettera. La scrittura epistolare femminile tra archivio e tipografia, secoli XV-XVII*, Rome, Viella, 1999, p. 534-584, p. 577.

56 Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 92.

57 *Le Memoria Della S.P.M.M. Colonna G. Contestabilessa Del Regno di Napoli*, Cologne, Pietro del Martello, 1678.

d'« Apologie » a donc une fonction classificatoire : il déplace la mention de l'ouvrage au sein du catalogue de librairie et singularise le livre imprimé.

Le choix du libraire, qui pourrait surprendre de prime abord, permet lui aussi de marquer la distinction avec les *Mémoires* apocryphes qui précèdent l'*Apologie*. Actif entre 1660 à 1681, Johannes Van Gelder est un important libraire de Leyde d'abord spécialisé dans les ouvrages en latin qui portent sur le droit, la médecine, l'histoire et la théologie. Ces domaines sont largement représentés dans la librairie néerlandaise, et plus particulièrement dans les librairies de la ville de Leyde, qui est un important centre universitaire au XVII^e siècle⁵⁸. Johannes Van Gelder publie également des ouvrages en flamand aux thématiques très variées : histoire de la ville, poésie traditionnelle, manuels de langue, etc. On retrouve dans la boutique du libraire la grande diversité de la production néerlandaise décrite par les historiens du livre Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen. La présence de son nom et de sa marque de libraire, en page de titre de l'*Apologie*, localise la publication à une adresse identifiable et dans une boutique sérieuse, apparemment bien loin de l'adresse sulfureuse de « Pierre Marteau ».

Les parutions du libraire de Leyde s'adressent en premier lieu à un public savant, et non au public de la librairie française. Il collabore néanmoins à partir de 1677 avec le journaliste français Jean-Alexandre de La Font, qui est exilé aux Pays-Bas. Les deux hommes publient la *Traduction libre des gazettes flamandes et autres* en 1677 et 1678. Le périodique prend ensuite le titre de *Gazette de Leyde*. La publication de l'*Apologie* en 1678 intervient donc dans une période où l'activité de Van Gelder évolue pour s'adresser à un public francophone, récemment installé en Hollande, intéressé par les nouvelles en provenance de France et d'Europe. Ce nouveau lectorat, majoritairement protestant et hostile à la politique de Louis XIV, constitue un public privilégié pour les libraires qui diffusent les premiers « Mémoires » du XVII^e siècle.

Quels plaisirs ces lecteurs peuvent-ils retirer de la lecture de l'*Apologie* ? Le récit ne fournit que peu de confidences sur les amours du roi, dont le « bruit » a « assez couru dans le monde⁵⁹ » pour que la narratrice n'ait pas à les dissimuler. Si sa « modestie » l'oblige à ne pas

58 Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen, « What was Published in the Seventeenth-Century Dutch Republic? », art. cit. Nos analyses des activités du libraire Van Gelder s'appuient sur les ouvrages présents dans le catalogue de la Bibliothèque nationale des Pays-Bas : <https://www.kb.nl/en>.

59 Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 111.

« s'étendre sur le penchant favorable⁶⁰ » du souverain à son égard, Marie Mancini livre toutefois quelques anecdotes faites pour divertir son lecteur :

Il faudrait un volume entier pour raconter toutes les aventures de ces fêtes galantes : je me contenterai d'en rapporter une en passant, qui fera voir combien le Roi était galant et comme il savait prendre les occasions de le témoigner. C'était, si je m'en souviens bien, au Bois-le-Comte, dans une allée d'arbres, où, comme je marchais avec assez de vitesse, Sa Majesté me voulut donner la main, et, ayant heurté de la mienne, même assez légèrement, contre le pommeau de son épée, d'abord, d'une colère toute charmante, il la tira du fourreau, et la jeta, je ne veux pas dire comment, car il n'y a pas des paroles qui le puissent exprimer.⁶¹

L'expression « fêtes galantes » employée ici fait écho aux divertissements de cour dont des relations imprimées rendent compte, durant la décennie 1660⁶². Dans l'*Apologie*, l'adjectif « galant » se répète pour qualifier le souverain lui-même (qui n'est pas désigné ainsi dans *La Vérité dans son jour*). Cette tournure d'insistance arrête l'attention du lecteur. L'anecdote rapportée met en scène le prince dans une action galante à dimension spectaculaire. Son geste démonstratif doit traduire la forte émotion suscitée par le contact inopiné de la « main » de la jeune femme et de l'« épée » du roi. L'exagération de l'action, renforcée par l'emploi de la prétérition (« je ne veux pas dire comment, car il n'y a pas de paroles qui le puissent exprimer »), prête à sourire, le lecteur averti ne manquant pas d'identifier le sens évidemment équivoque de l'anecdote. Elle fait signe vers une littérature de l'« envers galant⁶³ ». Quoique la narration annonce un épisode de fête de cour, le lieu décrit, l'isolement apparent des protagonistes, suggèrent une rencontre érotique, repoussée ou consommée, selon les deux lectures possibles du geste du roi dégainant puis jetant son épée. Le récit d'un tel épisode, sélectionné parmi une série d'« aventures » qui pourraient suffire à rédiger tout un volume, doit satisfaire les attentes d'un lectorat avide d'anecdotes de cour. Publié en réaction aux *Mémoires* apocryphes, dont il s'agissait de contester le récit calomnieux, le texte de l'*Apologie* n'est pas pour autant exempté d'équivoques qui répondent aux goûts du public pour la galanterie licencieuse.

60 *Ibid.*

61 *Ibid.*, p. 109-110.

62 Sur ces spectacles et imprimés, voir Alain Viala, « Le Grand Siècle en fêtes galantes », dans *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, PUF, 2008, p. 84-110 ; Marine Roussillon, « Raconter les fêtes de cour : publier, archiver, agir », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019, mis en ligne le 30 avril 2019, consulté le 03 septembre 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17441>.

63 Alain Viala, *La France galante*, op. cit., p. 217.

Au moment où Johannes Van Gelder fait paraître l'*Apologie* de Marie Mancini, le libraire Adrien Moetjens s'installe à La Haye. Ce jeune professionnel du livre se spécialise alors dans les parutions destinées au public francophone. L'impression des *Mémoires* de Catherine de La Guette, qui suit de quelques années les impressions des œuvres d'Hortense et de Marie Mancini, intervient alors que Moetjens ouvre sa « Librairie française », un commerce qui contribue grandement à la diffusion des nouveautés de langue française en Hollande et en Europe au tournant du siècle.

2. c. La « mise au jour » des *Mémoires* de La Guette (1681) par le libraire Adrien Moetjens

« *At the bookshop like that of Adriaen Moetjens in The Hague, with the shop sign bearing the name "The French Bookshop", the seventeenth century collector would have thought himself in Paris.*⁶⁴ » Pour caractériser l'influence du livre français sur le commerce de la librairie hollandaise, A. Pettegree et A. der Wetuwen prennent pour exemple le libraire hagueais Adrien Moetjens, dont la boutique est baptisée « la Librairie française ». Moetjens compte parmi les plus importants vendeurs de nouveautés françaises en Hollande au tournant du siècle⁶⁵. On retrouve le nom du libraire parmi les signataires du *Willige overeenkomst de boekverkopers*, un important accord de régulation du commerce du livre conclu entre les libraires de La Haye, Amsterdam, Leyde, Rotterdam et Utrecht en 1710⁶⁶. Moetjens fait partie des libraires de La Haye les plus régulièrement cités dans les périodiques, signe que ses ouvrages sont largement diffusés et commentés⁶⁷. Ses publications circulent aussi en France, comme l'attestent les archives de police recensant les livres saisis sur le territoire⁶⁸. Il est

64 Andrew Pettegree et Arthur der Weduwen, *The Bookshop of the World*, op. cit., p. 228.

65 La notice biographique la plus complète est fournie par le dictionnaire néerlandais des libraires et imprimeurs de La Haye : Ernest Kossmann, *De boekhandel te's-Gravenhage tot het eind van de 18de eeuw*, op. cit., p. 270-275.

66 Reproduit dans Johannes Diederich, *Vijf eeuwen boek in Nederland*, Harlem, De Librije, 1940, p. 66-67.

67 Hans Bots, « Le rôle des périodiques néerlandais pour la diffusion du livre (1684-1747) », dans Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots, Paul Hoftijzer et Otto Lankhorst (dir.), *"Le magasin de l'univers", The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, op. cit., p. 49-70.

68 Anne Sauvey, *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*, d'après une étude préliminaire de Motoko Ninomiya, La Haye, Martinus Nijhoff, 1972, p. 85-86, 139, 142, 159, 164, 167, 184, 220, 251, 267, 283, 302, 313, 344. Les *Mémoires* de La Guette ne figurent pas dans la liste des livres saisis. Nous recensons ici seulement les mentions de livres saisis ayant été imprimés à l'adresse d'Adrien Moetjens, en excluant les livres imprimés à de fausses adresses qui ont pu lui être attribués par le bibliophile Édouard Rahir (*Catalogue d'une collection unique de volumes imprimés par les Elzevier et divers typographes hollandais du XVII^e siècle*, De Graaf,

notamment connu des bibliophiles français pour ses éditions des *Essais de morale* de Pierre Nicole (à partir de 1682), son *Recueil de pièces curieuses* (dit Recueil Moetjens) et la publication des *Aventures de Télémaque* de Fénelon. On retient moins son rôle de premier éditeur des *Mémoires* de Catherine de La Guette. L'édition *princeps* de cette œuvre, parue en 1681, n'a jusqu'alors pas fait l'objet d'une étude spécifique.

Contrairement aux autres « Mémoires féminins » du corpus, les *Mémoires* de Catherine de La Guette paraissent dans la ville où réside leur autrice. Elle les rédige probablement dans cette même ville. L'avis du libraire, sur lequel nous nous pencherons, laisse à penser qu'Adrien Moetjens et la mémorialiste ont directement collaboré ensemble pour publier le livre. La « Librairie française » de La Haye, une ville qui compte à cette époque environ trente mille habitants, devait être fréquentée par une population originaire de France. Récemment installée dans la capitale politique des Provinces Unies, la famille de La Guette s'intègre à cette communauté urbaine et lettrée à laquelle a pu se destiner en premier lieu l'impression des *Mémoires*.

L'étude de l'édition *princeps* des *Mémoires* de La Guette invite à s'arrêter en premier lieu sur le début de la carrière du libraire Moetjens, son installation à La Haye et l'ouverture de sa boutique. Nous nous centrerons ensuite sur l'année 1681 dans la carrière du libraire, afin de situer la publication des *Mémoires* dans une trajectoire professionnelle, avant de nous intéresser aux spécificités de cette édition au sein de son catalogue. Enfin, nous évoquerons les traces d'une conservation et d'une circulation de cet imprimé au tournant du XVIII^e siècle.

La carrière du libraire Moetjens avant la « Librairie française »

Les dictionnaires d'imprimeurs et libraires d'Ancien Régime contiennent de minces renseignements sur la vie et les activités d'Adrien Moetjens, libraire catholique natif de La Haye. Apprenti à Poitiers chez le libraire Jean Fleuriau, Moetjens quitte la ville en 1673. On le retrouve en 1677 à Nimègue puis à partir de 1679 à La Haye. Durant la décennie 1670, la guerre et les violences confessionnelles que subissent les protestants français les poussent à

1965). D'après Kossmann, Rahir formule des hypothèses erronées en prêtant à Adrien Moetjens une activité d'imprimeur (« *boekdrukker* ») ; tous les documents officiels d'époque le qualifient seulement de libraire (« *boekverkooper* »). Adrien Moetjens aurait racheté une partie du fonds des Elzevir et de leur matériel d'imprimerie. Ceci expliquerait la confusion entre des éditions de Moetjens, qui n'a pas de pseudonymes ni d'activités de publication clandestines connues, et des ouvrages sous de fausses adresses (selon Charles Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, ou variétés littéraires et philosophiques*, Paris, Crapelet, vol. 16, 1829, p. 23-29).

s'exiler dans les Provinces Unies, lieu de refuge pour la minorité religieuse persécutée. Nimègue est un lieu de passage pour les réfugiés passant par Genève, et une communauté protestante importante s'établit à La Haye. Moetjens emprunte la même route que les réfugiés français. Dans ses *Mémoires*⁶⁹, la journaliste et écrivaine Anne-Marguerite Petit Du Noyer narre par exemple le départ pour La Haye de son oncle Petit, qui fut aussi l'un de ces exilés protestants de la décennie 1670 :

Cependant, mon Oncle P** [Petit] qui n'avoit plus rien qui l'intéressât en Province, & qui prévoyoit en habile homme les révolutions qui arrivèrent peu de tems après en France, songea dès lors à en sortir : [...] il reprit le chemin de *Paris*, d'où il passa ensuite à la *Haye*. Je ne sai pas s'il y aporta beaucoup de bien : le fils & le frère de sa femme disent qu'oui, & prétendent en parler à leurs dépens : quoi qu'il en soit, cette retraite fut faite fort à propos : car comme il arriva en *Hollande* avant toute cette foule de Réfugiez qui y sont venus en suite, il eut le tems d'obtenir des Brevets & des Pensions, & de se mettre fort à son aise par le moïen de Monsieur *Desmarets* qui étoit parent de sa femme, & qui avoit tout crédit auprès du Prince d'Orange.⁷⁰

A Nimègue, en 1679, Adrien Moetjens publie les *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Nimègue* et la *Liste des Noms des Ambassadeurs qui se trouvent et se sont trouvées au Congrez de la Paix generale à Nimègue aux années 1676, 1677, et 1678*. Les premières publications à son nom sont ainsi des documents politiques d'actualité, qui prendront plus tard une valeur historiographique. Dans la suite de sa carrière, il publiera régulièrement des documents relatifs à la paix de Nimègue, ainsi qu'un épais corpus de livres relevant de la documentation historique, diplomatique et militaire.

Après la signature de la paix de Nimègue, Moetjens s'établit à La Haye, sa ville de naissance. Il y retrouve les exilés français, mais aussi les diplomates néerlandais qui ont pu être, à Nimègue, ses premiers lecteurs. En présence d'un lectorat francophone important⁷¹, Adrien Moetjens développe un commerce de nouveautés en provenance de la capitale française, des livres imprimés « suivant la copie de Paris »⁷². Il collabore avec des libraires bien installés : Abraham Wolfgang à Amsterdam (avec lequel il travaille déjà quand il est à Nimègue) ; Arnoult Leers à La Haye. En 1680, ses livres se trouvent « chez Adrian Moetjens,

69 Les *Mémoires* paraissent pour la première fois sous le titre de *Mémoires de Madame du N***, *Ecrits par Elle-même* (5 vol., Cologne, Pierre Marteau, 1710-1711). L'édition actuellement disponible au Mercure de France en présente des extraits choisis : Anne-Marguerite Petit Du Noyer, *Mémoires*, édition présentée et annotée par Henriette Goldwyn, Paris, Mercure de France, 2005.

70 *Mémoires de Madame du N***, *op. cit.*, t. 1, 1710, p. 93-94. Nous retranscrivons ici le texte de l'édition originale car l'édition moderne ne reproduit pas l'intégralité du passage.

71 D'autant que les protestants sont plus alphabétisés que les catholiques. Sur ce sujet, voir notamment Roger Chartier, « Les pratiques de l'écrit », *art. cit.*

72 Par exemple, *Les Arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du gentilhomme* de Guillet, qu'il publie en 1680, ou les *Reflexions sur la miséricorde de Dieu* de La Vallière, en 1681.

marchand libraire à la Cour au dessous de la Galerie ». Dès 1681, cette localisation change, et Adrien Moetjens est présenté sur ses pages de titre comme « marchand libraire, prez de la Cour, à la Librairie françoise ».

Les informations que nous fournissent les imprimés d'Adrien Moetjens permettent de retracer les premiers mois de son installation à La Haye, où il établit son commerce de librairie à proximité de la cour de Guillaume d'Orange. C'est durant cette période qu'il fait la connaissance de l'entourage de Catherine de La Gnette, dont la famille s'établit à La Haye dans les années 1670. La mémorialiste, bien que de confession catholique, connaît une situation assez similaire à celle des réfugiés que décrivent les *Mémoires* de Du Noyer. Elle est une immigrée, disposant de faibles ressources économiques, qui cherche à obtenir les faveurs du prince Guillaume d'Orange et de sa cour. Catherine de La Gnette et Adrien Moetjens se situent donc dans ce même espace socio-géographique, ils côtoient des cercles communs.

L'année 1681 dans la carrière du libraire

L'année 1681 se signale comme une année charnière dans la carrière d'Adrien Moetjens. Il ouvre sa boutique et le nombre de ses publications augmente sensiblement. D'après les données que nous avons récoltées, il publie au moins cinq ouvrages sous son nom en 1681, un nombre élevé si l'on se fie à son catalogue, où les années les plus productives sont 1682 (douze publications) et 1685 (huit ou neuf publications). Le nombre de ses publications oscille en moyenne entre une et cinq par an, en comptant les premières éditions et les éditions nouvelles⁷³.

Adrien Moetjens, nous l'avons souligné, baptise son commerce « la librairie française ». Outre le lieu et le nom de la boutique, il élabore en 1681 sa marque et sa devise de libraire. Les parutions du libraire, jusqu'à cette date, présentaient en page de titre des fleurons divers. Une sphère armillaire apparaît ainsi sur trois des cinq publications de l'année 1681 (notamment sur les *Mémoires* de La Gnette). Abraham Wolfgang, libraire d'Amsterdam avec lequel il collabore, utilise lui-même la sphère comme marque de libraire. On peut supposer que ces publications sont antérieures à celle des *Lettres de Monsieur de Bongars, Résident &*

⁷³ Moetjens publie des nouvelles éditions d'une quarantaine d'ouvrages de son catalogue au cours de sa carrière. Le *Dictionnaire* de Guillet, qu'il publie pour la première fois en 1680, connaît par exemple de nouvelles éditions en 1686 et 1696. Les *Aventures de Télémaque* est sans conteste l'œuvre de son catalogue qui connaît le plus grand nombre d'éditions : au moins quatre éditions différentes dès 1699, et des éditions datées de 1700, 1702, 1705, 1708, 1710, 1711, 1712 et 1716.

Ambassadeur sous le regne d'Henry IV, en diverses Negociations importantes, publiée conjointement avec Arnout Leers, qui présente pour la première fois la marque et la devise de la librairie Moetjens (Figure 2). La marque, en forme de médaillon, représente deux personnages debout : à gauche un guerrier en armes, à droite une femme ailée arborant une couronne de lauriers, qui encadrent un livre ouvert reposant sur un palmier. Ces attributs rattachent l'image à l'iconographie associée à deux personnages mythologiques, Andromède et Persée. Au-dessus du livre se tient une grue, dont la patte gauche, repliée, tient un caillou. Dans l'art héraldique, il s'agit d'un symbole de la vigilance. Au bas de l'illustration on peut lire la devise *amat libraria curam* (qu'on pourrait traduire par « la librairie favorise ceux qui, par leurs efforts, se montrent dignes d'elle »). La phrase renvoie à la citation latine de Catulle, « *amat victoria curam* », que l'on retrouve sur plusieurs médailles frappées au XVI^e siècle⁷⁴.

Nous pouvons émettre quelques hypothèses sur la signification d'une telle illustration. La marque mobilise des références qui mêlent l'univers du livre et une allégorie guerrière présente dans l'imagerie de la propagande politique du XVII^e siècle. Andromède, qui se tient triomphante aux côtés de Persée, est une personnification de la victoire. Le trophée qu'ils entourent est cependant un livre ouvert, reposant sur un arbre, symbole de connaissance. La *libraria* se substitue à la *victoria* de la devise latine, et le livre est la récompense de celui qui s'emploie à l'étude. Le latin *libraria* désigne aussi bien la « librairie » que le « copiste », ici le libraire dont la tâche serait de veiller sur les livres et d'en transmettre les savoirs à un public exigeant.

Les pages de titre de l'année 1681 témoignent de la stratégie commerciale adoptée par Adrien Moetjens : il trouve l'adresse et, d'une certaine manière, l'identité de sa librairie. Cette même année, il développe son activité éditoriale en publiant, pour la première fois, une œuvre inédite en langue française, fruit d'une collaboration elle aussi inédite entre le libraire et un auteur : les *Mémoires* de La Guette. Il insère en tête de l'ouvrage un avis de sa main. La présence d'un paratexte, là encore, constitue une nouveauté : le libraire y affirme son autorité de libraire.

⁷⁴ Alfonse O'Kelly de Galway, *Dictionnaire des cris d'armes et devises des personnages célèbres et des familles nobles et autres de la Belgique ancienne et moderne*, Bruxelles, Auguste Schnée, 1865, p. 18.



Figure 2: Marque et devise du libraire Adrien Moetjens

Les avis du libraire : la promotion d'une identité éditoriale

La rédaction de l'avis du libraire au lecteur, qui figure en tête de l'imprimé des *Mémoires* de Catherine de La Guette, constitue pour Adrien Moetjens une forme nouvelle d'exercice professionnel. La même année, il publie un autre ouvrage contenant un avis liminaire : on ne peut donc déterminer si l'« Avis » des *Mémoires* est le tout premier texte que rédige Moetjens pour accompagner une publication. Il apparaît en tous les cas comme un paratexte singulier, puisqu'il est le seul paratexte que nous ayons rencontré au sein de son catalogue qui décrive sa relation avec un auteur imprimé. Cet avis constitue en outre un important témoignage sur la vie de l'autrice : comme le relève Nathalie Grande, il constitue l'unique document permettant de postuler que Catherine de La Guette est encore vivante au moment où sont publiés ses *Mémoires*⁷⁵. Il s'agit à la fois d'un document d'éditeur et d'une archive biographique.

75 Nathalie Grande, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », dans Anne-Elisabeth Spica, Gilbert Schrenck et Pascale Thouvenin (dir.), *Héroïsme féminin et femmes illustres (xvi^e-xvii^e siècles). Une représentation sans fiction*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 205-217.

Dans l'avis liminaire, Adrien Moetjens s'adresse au « lecteur », en premier lieu le public qui fréquente sa librairie, et qui est susceptible de connaître personnellement Catherine de La Guette :

Ce n'est pas sans raison qu'on peut assurer le lecteur qu'il trouvera dans ce livre de quoi contenter sa curiosité dans la diversité des rencontres et des événements qui y sont contenus avec toutes leurs circonstances. Comme Madame de la Guette est connue en ce pays-ci, aussi bien qu'en France, je ne doute pas qu'on ne prenne plaisir à lire ses Mémoires, qu'on trouvera non seulement très véritables, mais encore assez bien tournés, et bien écrits pour une femme qui ne s'est jamais mêlée de composer des histoires ; je l'appelle femme, bien qu'elle ait une humeur entièrement opposée à celles de son sexe, puisque je lui ai ouï dire plusieurs fois, que qui pourrait voir son cœur à nu le trouverait tout viril et y remarquerait une générosité qui n'est pas ordinaire aux femmes. Elle a infiniment d'esprit, et elle est capable de plusieurs choses ; ceux qui la connaissent à fonds ne contrediront pas ce que j'avance, car ils savent ce qu'elle vaut. Pour moi, je me contenterai de l'admirer, et de donner lieu au public de l'admirer aussi comme je fais, en mettant ses Mémoires en lumière.⁷⁶

Le texte, rédigé à la première personne, met en scène une relation de proximité entre « madame de La Guette » et son libraire, qui a eu l'occasion de s'entretenir « plusieurs fois » avec elle. Moetjens ne fournit pas de précisions sur les activités qu'implique cette première publication d'un ouvrage inédit qu'on lui a confié – on ne sait si lui ou l'un de ses collaborateurs ont eu pour tâche de relire, de mettre en forme un manuscrit, et on ignore avec quel imprimeur il travaille à cette occasion. Le bref paratexte se conclut néanmoins par l'évocation du rôle du libraire, qui est chargé de « mettre en lumière » le récit de Catherine de La Guette. Dans les avis qu'il publiera par la suite, on retrouvera cette valorisation de l'activité du libraire dans la chaîne de publication, et il précisera davantage les gestes et procédures effectués dans le cadre de ce travail éditorial.

À quel public se destine l'édition *princeps* des *Mémoires* de Catherine de La Guette ? Le libraire envisage une circulation de l'œuvre au sein de la communauté francophone de La Haye et dans le « pays » hollandais, un espace géographique où il présume que l'autrice est connue. Catherine de La Guette jouirait d'une certaine notoriété dans cette communauté – cette notoriété peut cependant être une fiction du libraire qui construit la célébrité de l'autrice à des fins publicitaires. On retrouve dans l'avis les grands traits du portrait de la mémorialiste, qui dès les premières lignes du récit se compare aux hommes dont les « beaux faits » et les « vertus éminentes » rendent leurs aventures « recommandables à la postérité⁷⁷ ». L'autrice se présente dans le texte comme une femme à l'« humeur [...] martiale⁷⁸ » devenue, par un

76 « Avis du libraire au lecteur », La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 39.

77 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 41.

78 *Ibid.*, p. 42.

concours de circonstances, une héroïne de la Fronde. Cet événement historique, qui est central dans le récit, n'est toutefois pas annoncé comme tel dans le début de la narration et ne sert pas d'argument de vente. Le libraire souligne la « diversité » de la matière narrative. Il donne à lire le récit d'une vie de femme hors du commun, dont le tempérament viril et les aventures singulières rappellent certains traits des romans à la mode. Un tel ouvrage serait susceptible de séduire un vaste lectorat, et Adrien Moetjens n'exclut pas que la « France », où la mémorialiste est connue « aussi bien qu'ici », puisse être intéressée par un tel livre. Pour la première fois, le sens de circulation d'un texte publié par Moetjens s'inverse : l'écrit français paraît d'abord en Hollande et est susceptible de connaître, dans un second temps, une réception française⁷⁹.

L'autre avis liminaire rédigé en 1681 par Moetjens se trouve en tête des *Réflexions d'un pénitente* de La Vallière. Les deux premiers ouvrages préfacés par le libraire ont donc la particularité d'être des écrits de femmes. La prise de parole du libraire dans cette seconde publication atteste d'une affirmation de la présence de Moetjens au sein de sa production. L'avis des *Mémoires* s'achevait par l'évocation de la mise au jour du texte par le libraire, mettant ainsi en avant non le geste d'écriture mais celui de publication. Dans les *Réflexions* de La Vallière, Moetjens reproduit la préface de son confrère parisien, qu'il redouble par son propre avis au lecteur de sa librairie :

Mon cher lecteur,

En mesme temps qu'on m'a envoyé de Paris ce Livre des Reflexions sur la misericorde de Dieu, par une Dame penitente, l'on m'a assuré qu'il avoit tellement l'approbation des honnestes gens de France, & qu'il pouvoit si avantageusement contribuer à la conversion des Pecheurs, que j'ay crû que pouvant faire en ce país le mesme effect, & y avoir la mesme approbation qu'en France, il estoit de mon devoir & comme necessaire pour le service de mes Compatriotes de l'y faire imprimer en diligence : Et c'est a quoy j'ay travaillé fort soigneusement aussitôt après que je l'ay eu receu. Mais pour ajouter quelque chose à l'impression, que je vous en donne & qu'on a eu quelque raison de ne pas mettre dans celle de Paris, comme vous le verres dans la Preface ; je vous avertis, comme j'en suis tres bien informé, que la Dame penitente qui a fait ces reflexions est Madame la Duchesse de la Vallierre & qu'estant bien aise avant que vous l'entendies parler si Chrestienement & si peusement de ses Reflexions, vous la consideries un peu attentivement dans son Portrait ; Je l'ay fait graver exprés à la teste de ce livre ; ne doutant point que vous ne remarquies d'abord sur la douceur & la modestie de son visage, la douceur que vous ressentires en lisant l'ouvrage de son esprit, ou pour mieux dire les sentiments de son coeur. Mais pour vous donner mon cher Lecteur une entiere satisfaction, & comme une connoissance generale de la vie de cette Illustre Penitente, J'y ajouteray encore pour cet effet ses noms & ses qualités. On l'appelle

79 À notre connaissance, les activités commerciales du libraire se limitent aux Provinces Unies. Son neveu, qui lui succède en 1717, tient cependant un comptoir à Londres au début du XVIII^e siècle. Katherine Swift, « Dutch penetration of the London market por books, c. 1690-1730 », dans Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots, Paul Hoftijzer et Otto Lankhorst (dir.), *“Le magasin de l'univers”, The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, Leyde, Brill, 1992, p. 265-279.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

donc aujourd'hui la tres noble & tres pieuse Soeur Louïse de la Misericorde & cy-devant lors qu'elle estoit dans le monde. On l'appelloit Louïse François de la Baume le Blanc, Duchesse de la Vallierre, & de Vaujour &c. Elle est Fille de Laurens de la Baume le Blanc, Chevalier Seigneur de la Vallierre, Baron de Maison-fort, Capitaine, Lieutenant, Mestre de Camp de la Cavalerie Legere de France, & de Dame François le Prevost, &c. Cette Illustre Fille, ayant genereusement quitté la Cour, & ses Charmes, & renoncé au monde, & à son feste trompeur, s'est retirée dans le Monastere des Religieuses Carmelites au Fauxbourg Saint Jaques à Paris, où elle a pris l'habit de l'Ordre le 2 Juin 1674 & l'Année suivante a fait Profession pour y terminer par la grace de Dieu heureusement ses jours.⁸⁰

La médiation que le libraire offre au lecteur est fort différente de celle formulée dans l'avis des *Mémoires*. Il s'agit ici de rompre l'anonymat maintenu par l'édition parisienne en nommant l'autrice de l'ouvrage. L'édition est complétée par un portrait de La Vallière qui donne à voir sa physionomie au lecteur. Dans son édition des *Mémoires* de Marguerite de Valois, parue en 1715, il fera aussi figurer un portrait gravé de l'autrice, un privilège que le libraire réserve aux dames illustres, dont la physionomie est inconnue du public de la librairie.

Alors que l'avis des *Réflexions* se fait l'écho de l'avis du libraire parisien, reprenant le discours traditionnellement associé aux ouvrages de retraite spirituelle, l'avis des *Mémoires* se distingue en cela qu'il relaie la parole de l'autrice elle-même. C'est Catherine de La Guette qui produit son propre portrait, portrait dont le libraire confirme l'authenticité en le reprenant à grands traits. Le lecteur a quant à lui la possibilité de goûter les accents d'authenticité de la représentation que livrent le texte et son paratexte.

Il faut attendre 1685 pour trouver dans le catalogue de Moetjens une nouvelle édition de « Mémoires », les *Mémoires* apocryphes de Gaston d'Orléans⁸¹. L'avis au lecteur en tête de cette publication est une reproduction de l'avis présent dans l'édition parisienne de Claude Barbin⁸² :

Comme ces Mémoires viennent d'un Homme qui est long-temps entré dans la plus secrette confidence de feu Monsieur le Duc d'Orleans, il y a lieu de croire qu'ils ne seront pas inutiles au Public, puis-qu'ils contiennent plusieurs faits, & beaucoup de circonstances qui peuvent donner un grand éclaircissement touchant des Affaires importantes du dernier Regne. On verra dans ces Ecrits la candeur & la sincerité, qui sont les parties essentielles d'un Historien, & que l'on rencontre rarement parmi les anciens & les modernes. Le fameux Montagne louë avec

80 Françoise-Louise de La Baume Le Blanc de La Vallière, *Reflexions sur la misericorde de Dieu, par une Dame Penitente*, suivant la Copie de Paris, La Haye, Adrien Moetjens, 1681, n. p.

81 *Mémoires de feu Mr. Le duc D'Orléans, contenant Ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis l'an 1608. jusqu'en l'année 1636*, La Haye, Adrien Moetjens, 1685.

82 *Memoires contenant Ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis l'an 1608. jusqu'en l'année 1636*, Paris, Claude Barbin, 1685. Un privilège, daté du 4 août 1685, est reproduit dans l'édition. La mention d'une édition parue chez Claude Barbin dans la liste des livres saisis à Paris laisse supposer que des contrefaçons de l'édition parisienne ont circulé. On trouve la même année une édition du texte chez Pierre Mortier.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

raison Philippes de Comines d'avoir raconté naïvement ce qu'il avoit vû : nous pouvons donner la même loüange à l'Auteur de ces Memoires : car il ne s'attache qu'à rapporter les choses comme elles se sont passées, sans les avoir embellies des ornemens du langage : ainsi nous avons laissé ces Ecrits dans leurs style simple & negligé, pour ne rien ôter à l'original. Il arrive bien souvent que la verité toute nuë a plus de force & d'agrement que si l'on prenoit soin de l'accompagner d'un discours poli.⁸³

En quelques lignes, le libraire mobilise tout le vocabulaire propre au genre des « Mémoires ». De l'auteur, dont le récit est légitime car il se tient dans l'intimité d'un grand, on en vient à la matière du récit, témoignage authentique sur des événements historiques dignes d'être racontés. Ces *Mémoires* au style « simple et négligé » sont placés sous le patronage de Commynes, que Furetière cite cinq ans plus tard comme modèle dans sa définition des « Mémoires ».

Adrien Moetjens n'intervient pas dans le paratexte de l'édition de ces *Mémoires*, si ce n'est sur la page de titre, où apparaît le nom du « duc d'Orléans ». En 1685, on le constate, les lieux communs associés à l'écriture mémorielle sont mobilisés dans les paratextes des éditions parisiennes comme dans les éditions hollandaises (Pierre Mortier, à Amsterdam, reproduit ce même avis).

Dans les trois avis cités (qu'ils soient produits ou reproduits par Moetjens), le rôle du libraire est mis en relief : ses compétences professionnelles sont visibles dans le récit de la mise au jour des textes. Dans le paratexte des *Mémoires* de La Guette, le libraire ne se contente pas d'affirmer une autorité éditoriale, il publie aussi une identité sociale – on lit, dans la relation qu'il décrit avec Catherine de La Guette, l'appartenance à une communauté.

Les *Mémoires* de La Guette au sein du catalogue Moetjens

À l'inverse d'autres publications du catalogue Moetjens, le libraire ne publie qu'une seule fois les *Mémoires* de Catherine de La Guette. Que devient cet ouvrage au sein de la Librairie française ? Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous avons étudié le *Catalogue des livres de Hollande, de France, et des autres pays étrangers, Qui se trouvent à present dans la Boutique d'Adrian Moetjens, Et encore plusieurs autres ; le tout à un pris raisonnable*⁸⁴, un catalogue que le libraire fait paraître en 1700.

83 *Mémoires de feu Mr. Le duc D'Orléans, op. cit.*, n. p.

84 *Catalogue des livres de Hollande, de France, et des autres pays étrangers, Qui se trouvent à present dans la Boutique d'Adrian Moetjens, Et encore plusieurs autres ; le tout à un pris raisonnable*, à La Haye, chez Adrian Moetjens, Marchand Libraire près de la Cour, à la Librairie Française ce I. Mai 1700.

Cet imprimé de 236 pages se divise en six sections, qui correspondent à cinq domaines linguistiques distincts. Une première section recense les livres en latin, puis deux sections sont consacrées aux livres en français, premièrement les ouvrages de théologie, secondement les miscellanées. Dans la section des miscellanées apparaissent deux sous-sections, « Romans » et « Histoires ». Suivent ensuite les sections de livres en espagnol, italien, allemand et flamand. Si la grande majorité des livres disponibles à la Librairie française est en langue française (environ 75 %, 29 % classés dans la section Théologie et 46 % classés dans la section Miscellanées), l'italien reste bien représenté ainsi que le flamand, langue locale. La présence d'ouvrages espagnols et allemands est quant à elle anecdotique. Cette variété linguistique peut témoigner de la diversité des publics susceptibles de se procurer des livres chez le libraire Moetjens, mais aussi de la vitalité du commerce du livre dans la ville de La Haye, qui bénéficie d'un statut juridique avantageux⁸⁵.

Dans la section des miscellanées, on trouve une importante liste d'ouvrages recensés sous le titre de « Mémoires ». L'œuvre de Catherine de La Guette y figure, toujours présente au catalogue dix-neuf ans après sa publication. À l'image de la production de la librairie au tournant du siècle, la boutique de Moetjens met en vente des œuvres très diverses publiées sous le titre de « Mémoires » – écrits apocryphes, romans-mémoires et autres écrits pseudo-historiques, mais aussi des écrits qui constituent le corpus générique que nous connaissons. Si les noms de libraires ne figurent pas dans le catalogue, les villes de publication sont précisées. Dans la liste des « Mémoires », la ville de Cologne, régulièrement associée à la fausse adresse de Pierre Marteau, apparaît dans de nombreuses occurrences.

D'autres « Mémoires féminins » sont présents au catalogue : les *Mémoires* de Marguerite de Valois, en premier lieu, dans deux éditions distinctes. Le public peut se procurer à la même adresse *Mademoiselle de Tournon* (Paris, 1679, in-12°), une nouvelle galante tirée d'un

85 Dans les autres villes des Provinces Unies, la vente aux enchères des bibliothèques est réglementée, et cette réglementation oblige les marchands libraires à ne vendre que des bibliothèques particulières se trouvant à l'intérieur de la ville. Ainsi, le commerce de la librairie est limité à la production personnelle du libraire et à un commerce d'ornement (le rachat de bibliothèques privées) qui n'excède pas les frontières de la ville. Dans la Grande Salle de la Cour de La Haye (« Grote Zaal van het Binnenhof »), qui se situe sur le territoire du « Hof van Holland », une autre juridiction s'applique. L'activité des libraires n'y est pas soumise à cette contrainte géographique. De fait, cela entraîne un assouplissement de la loi pour d'autres quartiers, faisant de la ville une plaque tournante des livres de seconde main. Cette juridiction particulière explique en partie la variété du catalogue Moetjens. Voir sur cette question l'article d'Otto S. Lankhorst : « Les ventes aux enchères des livres à La Haye dans la première moitié du 18^e siècle », dans Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots, Paul Hoftijzer et Otto Lankhorst (dir.), « *Le magasin de l'univers* », *The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, op. cit, p. 199-210.

épisode de ces mêmes *Mémoires*. Le catalogue illustre ainsi le mélange des genres et la plasticité entre écrit mémoriel et écrit fictionnel qui prévaut durant la période. Dans la section italienne, on repère les œuvres d'Hortense et de Marie Mancini, deux des quatre « *Memorie* » mentionnés au catalogue. La présence de ces ouvrages qui, nous l'avons dit, paraissent à la fausse adresse de « Pietro del Martello », atteste d'une circulation des éditions italiennes en Hollande.

Les trois autrices de « *Mémoires féminins* » du XVII^e siècle, auxquelles s'ajoute Marguerite de Valois, sont ainsi représentées dans le catalogue. Les écrits de deux d'entre elles (nous exceptons Marie Mancini, l'édition italienne étant une traduction des *Mémoires* apocryphes) sont localisables dans la librairie Moetjens en 1700. Les catalogues de bibliothèques itinérantes (*circulating libraries*) étudiés par Alicia Montoya, quant à eux, attestent de la circulation d'exemplaires de ces textes dans les Provinces Unies au XVIII^e siècle : les *Mémoires* de La Guette apparaissent dans trois des six catalogues de bibliothèques itinérantes étudiés (de même que les *Mémoires* de Montpensier)⁸⁶. Précisons que ces six catalogues sont incomplets. Les *Mémoires* de La Guette (et plus largement les « *Mémoires féminins* » parus dans le dernier quart du XVII^e siècle) sont accessibles à un vaste public, qui ne saurait se réduire au public qui fréquente la librairie hollandaise. Des exemplaires circulent entre les capitales hollandaises de l'imprimerie et les villes de Lyon, Genève, Francfort ou encore Londres, autant de lieux où les libraires hollandais possèdent des comptoirs et diffusent, par le biais d'intermédiaires, leurs productions imprimées.

L'édition des *Mémoires* d'Hortense Mancini en 1675 ouvre la séquence de publication des « *Mémoires féminins* » du XVII^e siècle rédigés sous le règne de Louis XIV. Cette séquence se clôt à la fin de la décennie 1720, durant laquelle paraissent les œuvres de Françoise de Motteville et de la duchesse de Montpensier. Les publications du XVII^e siècle étaient contemporaines de la vie de leurs autrices – l'impression des *Mémoires* de Catherine de La Guette présentait même le cas exceptionnel d'une collaboration entre le libraire Moetjens et

86 Alicia Montoya, « French and English women writers in Dutch library (auction) catalogues, 1700-1800. Some methodological considerations and preliminary results », art. cit. L'article porte sur un corpus de deux-cent-cinquante-quatre catalogues de bibliothèques mises en vente, dont six bibliothèques itinérantes. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini apparaissent dans 1 % des catalogues et les *Mémoires* de Marguerite de Valois dans 11 %. Après 1700, les *Mémoires* de Montpensier apparaissent dans 10 % des catalogues et ceux de Nemours dans 7 %. En tout, l'étude recense cent-vingt-six autrices françaises, soixante-deux anglaises, onze italiennes, huit espagnoles et cinq allemandes.

l'autrice du récit. Les publications du XVIII^e siècle, contrairement aux imprimés précédents, donnent à lire au public une œuvre du siècle passé. La distance entre les événements narrés et la date de publication oblige les agents de la librairie à multiplier les formes d'intervention lors de la fabrication du livre. Ils annotent, commentent, séquent des textes dont le sens est moins évidemment accessible aux lecteurs du temps. L'étude des impressions durant cette seconde période rend compte des évolutions du traitement du corpus par les libraires néerlandais ; elle fait également apparaître de nouveaux types d'opération de classification des écrits.

3. Les publications posthumes du XVIII^e siècle

Les *Mémoires* de Nemours qui paraissent en 1709 présentent des caractéristiques matérielles que nous n'avons pas observées dans les imprimés du corpus parus au XVII^e siècle. Ils sont enrichis de notes historiques et d'une importante table des matières. Dans les *Mémoires* de Motteville, parus en 1723, un riche paratexte accompagne également la lecture du texte. Le cinquième et dernier tome de l'œuvre se conclut par une table des matières longue de soixante-dix-sept pages. Ces éléments ne sont cependant pas présents dans les premières éditions des *Mémoires* de Montpensier : il faut attendre l'édition Wetstein et Smith de 1735 pour trouver une « Table des Matières contenues dans tout l'Ouvrage ». Dans un argumentaire liminaire, les libraires présentent leur édition comme plus aboutie et fidèle au texte que les précédentes.

L'insertion de nouveaux éléments dans les éditions des « Mémoires féminins » est corrélée aux évolutions du traitement des « Mémoires » français du XVII^e siècle par les agents de la librairie néerlandaise. Ces nouveaux usages sont motivés par des stratégies commerciales de promotion du livre, dont la presse littéraire en pleine expansion se fait l'écho. Dans cette dernière section, nous observerons l'évolution des imprimés en étudiant les premières impressions des *Mémoires* de Nemours et des *Mémoires* de Motteville, avant de nous attarder sur le contexte plus particulier de circulation des *Mémoires* de Montpensier. Cette œuvre, qui est potentiellement la plus ancienne de notre corpus (la rédaction débute en 1653), est imprimée la plus tardivement. Sa diffusion s'inscrit dans une histoire des publications des

écrits de la Fronde sous la Régence qu'il nous faut retracer. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur la carrière de son libraire, Jean-Frédéric Bernard, qui se spécialise au début du XVIII^e siècle dans la publication d'écrits mémorialistes du XVII^e siècle et adopte des stratégies nouvelles de collecte des textes – en construisant notamment une sérialité des récits de la Fronde.

3. a. Les *Mémoires* de Nemours (1709)

Si l'on ignore la provenance des premières impressions des *Mémoires* de Nemours, l'étude matérielle des imprimés livre des informations sur les modalités de fabrication du livre. Il existe au moins deux éditions disponibles du texte datées de 1709. Une première édition (édition A⁸⁷) présente la page de titre suivante :

MEMOIRES / DE / M.L.D.D.N. / *CONTENANT CE QUI / s'est passé de plus particulier en / France pendant la Guerre de Pa / ris, jusqu'à la prison du Cardinal / de Retz, arrivée en 1652. Avec / les differens caracteres des Per- / sonnes, qui ont eu part à cette / Guerre.* / [vignette] / A COLOGNE. / M.DCCIX.

Une autre édition (édition B⁸⁸) se présente comme suit :

MEMOIRES / DE / M.L.D.D.N. / *CONTENANT CE QUI / s'est passé de plus particulier en Fran- / ce pendant la Guerre de Paris, jus- / qu'à la prison du Cardinal de Retz, / arrivée en 1652. Avec les differens / caracteres des Personnes, qui ont eu / part à cette Guerre.* / [vignette] / A COLOGNE. / M.DCCIX.

Les deux éditions sont très similaires dans leur mise en page : le texte et sa disposition sont reproduits à l'identique. On repère seulement quelques rares variations orthographiques et coquilles d'un exemplaire à l'autre. Le matériel typographique employé n'est toutefois pas le même, ce qui confirme qu'il s'agit de deux éditions différentes n'ayant pas la même provenance.

Les exemplaires consultés contiennent tous un « Avertissement » non paginé et non signé, qui occupe trois feuillets. Ce paratexte rend compte de l'existence d'un marché des écrits mémoriels au début du XVIII^e siècle, au sein duquel il s'agit d'emblée de positionner les *Mémoires* comme un ouvrage singulier :

87 Exemplaire de la Bibliothèque de Catalogne, cote E 2-IV-25, numérisé sur Google Books : <https://books.google.fr/books?id=aMPOQTKwkisC&newbks>

88 Exemplaire de la Bibliothèque nationale de la République tchèque, cote B.VIII.352, numérisé sur Google Books : <https://books.google.fr/books?id=y4uJnmHrzOIC&newbks>

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

La plupart de ceux qui ont écrit des Mémoires y ont été portés ou par le dessein de faire leur apologie, ou par l'envie d'apprendre à la postérité la part qu'ils ont eue dans de grandes et importantes affaires. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces motifs qui ont engagé à écrire l'illustre personne dont on donne ici les Mémoires. Elle n'a uniquement pensé qu'à peindre la vérité, sans qu'aucun rapport ni à ses intérêts ni à sa gloire ait eu la moindre part dans ses portraits.⁸⁹

Le mot « Mémoires » désigne ici un groupement de textes supposés connus du lecteur. Le rédacteur y associe sa publication, tout en prêtant à son ouvrage des qualités qui le distinguent des premiers écrits mentionnés. Le lexique employé est celui qui se rencontre couramment dans les pages liminaires des récits mémoriels, les mémorialistes ou leurs publicateurs justifiant d'un écrit destiné à la « postérité » dans lequel la « gloire » a moins de part que la volonté de dévoiler la « vérité ». La valeur du témoignage est intrinsèquement liée à la sincérité de son auteur, dépeint en individu désintéressé. Ces traits communs aux publications de « Mémoires » s'imposent comme des caractéristiques du genre. La mémorialiste, quant à elle, fait valoir la simplicité du récit comme gage de son authenticité : « Mon dessein, en donnant ces Mémoires, n'est que de rapporter simplement et autant que je pourrai m'en souvenir ce qui s'est passé à ma connaissance de plus particulier pendant la minorité du Roi [...].⁹⁰ » Le récit est anonyme, et l'Avertissement ne lève pas le voile sur l'identité de l'autrice. Son identité féminine est toutefois révélée dans les lignes qui suivent le premier paragraphe cité plus haut. Le rédacteur y développe un éloge appuyé de l'illustre personne à laquelle on doit cette « peinture⁹¹ » sincère des acteurs et événements de la Fronde.

Dans l'exemplaire de l'édition A sur lequel nous nous appuyons, l'« Avertissement » apparaît en fin d'ouvrage, tandis qu'il se situe après la page de titre dans l'exemplaire de l'édition B – la consultation d'autres exemplaires disponibles serait nécessaire pour déterminer si l'« Avertissement », dans l'une et l'autre édition, est systématiquement inséré de la sorte, ce type d'éléments pouvant être imprimé sur un cahier autonome aléatoirement inséré dans les exemplaires avant reliure.

Les deux éditions présentent une « Table des Memoires de M.L.D.D.N. », également non paginée, occupant cinq feuillets. Cette section du livre suit le texte des « Mémoires » dans les différents exemplaires consultés. Une table, indique le *Dictionnaire* d'Antoine Furetière en 1690, est « un Indice ou Repertoire qu'on met à la fin, ou au commencement d'un Livre, pour

89 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 45.

90 *Ibid.*, p. 50.

91 *Ibid.*, p. 47.

le soulagement du Lecteur, afin qu'il y trouve facilement les endroits dont il aura besoin⁹² ». Dans les éditions de 1709, la table se présente à la fois comme un index des noms (un « indice ») et une table des « matières » de l'ouvrage⁹³. Son rédacteur adopte un classement alphabétique. La majorité des entrées sont des noms de personnes mentionnées dans le texte. La table renvoie aux pages où figurent les premières occurrences des noms, ainsi qu'aux portraits des individus cités (« Longueville, *Anne Genevieve* de Bourbon Duchesse de, p. 19. Son Caractere. p. 37 »). Certains événements historiques (« *Barricades de Paris*. p. 15 ») sont également renseignés. Sous la lettre A sont classées par ordre chronologique les « années » évoquées dans l'œuvre (« *Année*, 1645. p. 35. / *Année*, 1647. p. 20. »). De rares entrées de la table renvoient à des séquences spécifiques, d'ordre poétique (« *Dessein de ces Memoires*. p. 4 »).

Pour Myriam Tsimbidy et Christophe Blanquie, auteurs d'une étude des tables des matières dans les éditions des *Mémoires* de Saint-Simon, les tables « programment une approche orientée du texte », et en « modifient l'appréhension voire la compréhension⁹⁴ ». Elles contribuent en outre à donner au livre un aspect achevé :

L'établissement d'une table constitue l'opération qui parachève l'édition du texte. Elle en concrétise la structure (sommaire, table des chapitres) et offre des repères pour y circuler (index). L'œuvre est ainsi donnée dans sa globalité comme finie et tout le travail de l'éditeur en rend les frontières perceptibles. Ce qu'elle présente au public est une lecture de l'auteur édité, lecture justifiée par un travail critique d'établissement du texte complété par une recherche érudite d'identification et d'explication.⁹⁵

Le paratexte des *Mémoires* de Nemours, et sa table des matières en particulier, établit un programme de lecture qui associe l'œuvre à la catégorie générique des « Mémoires » et aux publications historiographiques sur la Fronde. On y rencontre les acteurs principaux du conflit, leurs portraits, les épisodes mémorables, et la fonction du récit historique ainsi recomposé. Le bref récit des « Mémoires » ne semblait pourtant pas réclamer une table des matières si étoffée, qui séquence l'œuvre en autant de morceaux choisis, repérables et isolables.

92 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., s. v. « Table ».

93 Sur la confusion entre index et table des matières dans les ouvrages anciens, voir Sylvie Fayet-Scribe, « “La Table des matières” comme titre d'un roman ? », dans Georges Mathieu (dir.), *La Table des matières. Son histoire, ses règles, ses fonctions, son esthétique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 17-26.

94 Christophe Blanquie et Myriam Tsimbidy, « Les *Mémoires* de Saint-Simon, des manchettes aux tables », *ibid.*, p. 189-209, p. 189.

95 *Ibid.*, p. 194.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

La table des matières doit avoir été établie à l'aide des abondantes notes de bas de page figurant dans les « Mémoires de M.L.D.D.N. », dont la majorité renseigne sur la vie des personnages historiques cités. Ces renseignements sont de plusieurs ordres : ils peuvent fournir le nom complet d'un individu cité, éventuellement l'évolution de son nom dans le temps dans le cas d'un mariage ou d'une transmission de titre, des informations sur sa généalogie (parents, enfants connus, etc.), sa date de mort si elle est connue, et quelquefois des renseignements plus spécifiques (publication d'un ouvrage, transaction financière, action politique). La page 25 fournit un riche échantillon d'annotations. On y trouve les cinq notes suivantes :

- a. Hervart Contrôleur général des Finances, qui vendit au Roi la Maison de Saint Cloud pour Monsieur Frere de Sa majesté.
- b. Charles de Lorraine, second du nom d'Elbeuf, mort en 1657.
- c. François de Vendôme Duc de Beaufort, tué à la défense de Candie, en 1669.
- d. Philippe de la Mothe Houdancourt Maréchal de France. Madame sa Veuve est encore Gouvernante des Enfans de France⁹⁶. Il mourut en 1657.
- e. Armand de Bourbon Prince de Conty, mort en 1666.

Ces notes de bas de page ont pu servir d'argument de vente : dans une édition de 1710, la page de titre précise que l'œuvre contient les dates de mort des personnages historiques cités⁹⁷. Dans l'éloge funèbre de Marie-Jeanne L'Héritier publié par le *Journal des sçavans* en 1734, le rédacteur du périodique indique que celle qui est présentée comme l'éditrice des *Mémoires* a « embelli l'Édition de quelques notes historiques⁹⁸ ». Les agents de la librairie et les commentateurs (qui sont eux-mêmes des acteurs du monde du livre) vantent donc auprès du public cette spécificité de l'imprimé.

Les pages des « Mémoires » sont cependant agrémentées d'autres notes, qui servent quant à elles au repérage textuel. De telles notes rappellent les manchettes figurant ordinairement en marge des manuscrits⁹⁹, plutôt qu'en bas de page d'ouvrages imprimés. Précédés d'un chiffre

96 Louise de Prie de La Mothe-Houdancourt est gouvernante des enfants de France durant plus de quarante ans ; cette charge lui incombe jusqu'à sa mort en 1709. À son sujet, voir Mathieu da Vinha, « La maréchale de La Mothe-Houdancourt : gouvernante des enfants de France », *Au service du roi. Dans les coulisses de Versailles*, Paris, Tallandier, 2015, p. 165-188.

97 *Mémoires de M.L.D.D. Nemours, contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la Guerre de Paris, jusqu'à la Prison du Cardinal de Retz. Avec les differens caracteres des princes & princesses, & autres personnes de marques qui ont eut part à cette Guerre. Et le temps de leurs morts*, Lyon, 1710.

98 « Éloge de Mademoiselle L'Héritier », *Journal des sçavans*, décembre 1734, p. 832-836, p. 834.

99 Dans son étude sur les manchettes des manuscrits de Saint-Simon, Marc Hersant précise que ces repères textuels « ne constituent en rien une norme du "genre", si c'en est un, des Mémoires ». Marc Hersant, « V. Les manchettes dans les *Mémoires* : régularités et caprices du système de guidage saint-simonien », dans Carine Barbaferi et Delphine Denis (dir.), *Rubricologie, ou de l'invention des titres et sous-titres*, Paris,

ou d'une astérisque, ces repères se distinguent ainsi typographiquement des annotations biographiques précédées pour leur part d'une lettre. Ils signalent précisément les différents éléments reportés dans la table des matières (années, événements particuliers, caractère de tel personnage historique, etc.). Ces notes seraient donc les traces du travail du ou des compositeurs de la table : au lieu de supprimer ces repères manuscrits, les imprimeurs les ont reproduits dans l'imprimé.

La présence de ces repères textuels pourrait constituer l'indice d'une impression précipitée de l'ouvrage. Il est possible qu'un exemplaire d'imprimeur, présentant un état intermédiaire de l'imprimé, ait été repris par le publicateur initial et par des concurrents. Les libraires diffuseraient donc une version rapidement exécutée du livre, dans laquelle ce qu'on pourrait lire comme des manchettes ou des repères d'imprimeurs, selon un usage qui reste en suspens, n'a pas été supprimé. Les libraires successifs reproduisent à leur tour, à l'identique, l'ensemble des annotations des éditions de 1709.

3. b. Les *Mémoires* de Motteville (1723) chez le libraire François Changuion : une histoire secrète

Le « Catalogue des livres imprimez chez François Changuion Libraire dans le Kalverstraat, ou dont il a Nombre » figure dans plusieurs exemplaires du premier volume des *Mémoires* de Motteville paru en 1723. À cette date, le libraire d'Amsterdam François Changuion débute son activité. Son catalogue comprend déjà cinquante-sept titres. Parmi les livres mis en vente dans sa boutique, on en relève six ayant pour titre « Memoires » :

Memoires sur le Commerce des Hollandois dans tous les Etats du Monde. 8. Amsterd. 1718.
Memoires du Chevalier de Beaujeu, contenant divers Voyages. 12. Amsterd. 1722.
Memoires de la Vie du Comte D*** avant sa Retraite etc. 12. 2 vol. Amsterd. 1703.
Memoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Autriche Epouse de Louis XIII. Roi de France, par Madame de Motteville, une de ses Favorites. 12. 5 vol. Amsterd. 1723.
Memoires de la Vie de Mad. De Ravezan 12. Amsterd. 1721.
Memoires Politiques sur l'Origine des Guerres, par de Vauciennes. 12. 2 vol. Amsterd. 1715.

Parmi les six ouvrages, deux sont des traités d'histoire politique et économique, et trois des romans-mémoires. Sous le titre d'« Histoire » se mêlent aussi, dans le même catalogue, des ouvrages historiographiques et des fictions galantes. Outre Françoise de Motteville, on trouve plusieurs autrices françaises au catalogue, qui sont des autrices de nouvelles historiques et

Hermann, 2023, p. 153-168, p. 154.

galantes : Madame de Villedieu, Anne de La Roche-Guilhem, Madeleine-Angélique de Gomez. Une *Bibliothèque des Dames, contenant des Regles generales pour leur conduite dans toutes les circonstances de la Vie* (Amsterdam, 1719, in-12°) et, au catalogue de 1731, une seconde bibliothèque des dames¹⁰⁰ témoignent d'un intérêt porté au lectorat féminin.

Dès ses premiers mois d'activité, le libraire François Changuion réunit dans sa boutique des titres d'histoire (dont une *Histoire du règne de Louis XIV*) et des œuvres se rapportant plus spécifiquement aux femmes illustres et aux amours de la cour de France : les *Amours des Dames Illustres de France* (1717, in-12°), les *Femmes des XII Césars, contenant la Vie & les Intrigues secretes des Imperatrices & Femmes des premiers Empereurs Romains, où l'on voit les Traits les plus interessans de l'Histoire Romaine* (Amsterdam, 1722, in-12°), l'*Histoire Amoureuse des Gaules* (Cologne, 1722, in-12°).

Dans le catalogue de l'année 1731, la liste des « Memoires » s'étoffe avec de nouveaux titres. Un seul de ces ouvrages sera par la suite rattaché au corpus des « Mémoires » du XVII^e siècle : les *Mémoires* de Montglat, qui paraissent à Amsterdam en 1727, et qui contiennent « l'Histoire de la Guerre entre la France & la Maison d'Autriche durant l'administration du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin, sous les Regnes de Louïs XIII & de Louïs XIV depuis la déclaration de la Guerre en 1635 jusques à la Paix des Pirenées en 1660¹⁰¹ ». On relève, parmi les autres titres nouveaux au catalogue, les *Amours d'Anne d'Autriche* (sans date, in-12°), la *France galante, ou Histoires amoureuses de la Cour* (sans date, in-12°), l'*Histoire Secrete des intrigues de la Cour de France* (3 vol., sans date, in-8°) ainsi qu'une nouvelle édition des *Amours des Dames Illustres de France* (1728, in-12°). La présence au catalogue d'ouvrages d'histoires secrètes et amoureuses livre un important indice de la première réception des *Mémoires* de Françoise de Motteville. Celle-ci est présentée sur la page de titre de l'ouvrage comme « l'une des favorites » de la reine Anne d'Autriche, et le livre qui paraît sous ce nom a pu être partiellement lu comme un récit du type de ceux contenus dans les volumes de *La France galante*.

Pour développer cette hypothèse, nous pouvons nous arrêter sur la table des matières de l'édition de 1723, dans laquelle les entrées renvoyant à des noms de personnages historiques

100 *Femmes Savantes, ou Bibliothéque des Dames, qui traite des Sciences qui conviennent aux Dames, de la conduite de leurs Études, des Livres qu'elles peuvent lire, & l'Histoire de celles qui ont excellé dans les sciences* (sans date, in-12°). Le catalogue Changuion de 1731 est inséré dans le sixième tome de la nouvelle édition des *Essais de morale* de La Placette (Amsterdam, François Changuion, 1731, p. 392-408).

101 *Ibid.*, p. 402.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

s'accompagnent d'une glose des séquences textuelles où ils apparaissent. Les termes « amour », « aimé(e) », « amoureux » y sont récurrents. On compte onze occurrences de l'expression « amour du Roi » – à titre de comparaison, on ne rencontre que dix occurrences du mot « guerre » pour renvoyer à la Fronde. L'entrée « Louis XIII » se présente par exemple comme suit :

Louis XIII. Né le 2 sept. 1601, page 9. i.t. n'avoit que neuf ans huit jours, quand il vint à la Couronne, I, i.t. n'ose aimer sa femme, 38, 39, i.t. comment [il tombe] amoureux de Madem. de Hautefort 51, i.t. 72 i.t. son état malheureux 71, 72, i.t. chasse Mad. de Hautefort, & s'attache à Mad. de la Fayette, 73, i.t. & suiv. qu'il veut declarer sa maitresse 80, i.t. offre ses enfans en ôtage à Richelieu, 95, i.t. rappelle les exilez, & élève le Cardinal Mazarin au Ministère, 116, 117, i.t. sa mort, 118, &c i.t. 122, i.t. son caractere, 123, &c i.t.¹⁰²

Les références aux amours des personnages de la cour sont particulièrement présentes, si l'on se fie à la table des matières, dans le premier volume (soit la partie du récit qui précède la Fronde) et dans le cinquième volume (soit la partie relative au début du règne personnel de Louis XIV).

Les *Mémoires* débutent par le récit de la jeunesse d'Anne d'Autriche ; les premiers épisodes de sa vie sont rapportés par l'auteur de la table en ces termes : « le Grand Duc de Toscane fait proposer son mariage avec Louis XIII », elle est « mariée en 1615 » mais « peu aimée de son mari », puis « aimée par le Duc de Montmorenci [...] & par le vieux Duc de Bellegarde [...] & par Buckingham ». De manière significative, ces épisodes de jeunesse sont retranscrits par Valentin Conrart qui, reproduisant un état du texte correspondant approximativement au début du premier volume imprimé, l'insère à la suite d'extraits de l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin¹⁰³. Dans le manuscrit de Conrart, le traitement des noms suggère une circulation manuscrite intermédiaire de l'œuvre, sous forme de texte à clé : on relève un nom manquant¹⁰⁴ ou encore un nom rajouté en bas de page, dans un passage qui évoque les amours de François-Auguste de Thou et d'une « illustre princesse » (la note indique qu'il s'agit de « la Princesse Marie, depuis Reyne de Pologne¹⁰⁵ »). Dans l'imprimé de 1723, notons que le premier volume est le seul qui ne contient pas de repères chronologiques insérés dans des manchettes. Cette caractéristique matérielle est probablement le fait des artisans typographes, qui modifient la mise en forme de l'ouvrage après que le

102 Motteville, *Mémoires*, éd. Changuion, *op. cit.*, vol. 5, n. p.

103 BnF, « Recueil Conrart in-folio », tome XII, Ms-5421.

104 *Ibid.*, p. 317.

105 *Ibid.*, p. 344.

premier volume a été mis sous presse. Il n'en demeure pas moins qu'elle singularise le premier volume, dont l'historicité est moins marquée à la lecture. L'ensemble de ces opérations de publication influencent la première réception des *Mémoires* de Motteville dans leur ensemble, qui se trouvent rattachés à la catégorie des histoires secrètes.

Dans le *Journal des sçavans* de janvier 1724, un premier article consacré à la publication des *Mémoires* témoigne d'un goût pour les détails curieux et les secrets de cour qui font, selon le rédacteur anonyme, tout l'intérêt de l'ouvrage. Sept pages de la recension sont ainsi consacrées au commentaire du premier volume, contre une page pour le second, qui « contient peu de choses remarquables » (l'autrice y narre les premiers mois de la Fronde). Les trois autres volumes ne sont pas commentés.

Le rédacteur voit dans ce premier volume la description plaisante d'une cour galante :

Il y avoit alors à la Cour de France une galanterie, fine & délicate qui étoit le fruit de la politesse que Catherine de Medicis avoit autrefois apportée d'Italie. L'illustre Marquise de Sablé par son esprit & par sa beauté avoit donné beaucoup de credit à un système Platonique touchant la galanterie, elle prétendoit que les hommes devoient avoir des sentimens tendres pour les femmes, que le desir de leur plaire donnoit de l'esprit & toutes sortes de vertus : que les femmes de leur côté devoient souffrir les respects & les adorations, mais rien davantage. C'est ainsi que la jeune Reine adorée par plusieurs Seigneurs de la Cour, qui osèrent élever leur[s] desirs jusqu'à elle, fut toujours vertueuse, sans être pourtant tout à fait insensible. Elle fit peu d'attention aux sentimens du Duc de Montmorenci frere de Madame la Princesse, elle se mocqua avec le Roi & toute la Cour du vieux Duc de Bellegarde, qui voulut lui offrir un cœur antique & suranné ; mais le Duc de Bockingham attaqua dans les formes celui de la Reine ; ce Seigneur étoit beau & très bien fait, généreux & magnifique, l'Ambassadeur & le Favori d'un grand Roi.¹⁰⁶

La suite du compte-rendu reprend le récit de la rencontre entre Anne d'Autriche et Buckingham, avant d'évoquer les amours de Louis XIII et de livrer quelques portraits des dames de la cour du temps. Le rédacteur évoque peu les grands événements historiques et témoigne d'un goût marqué pour les anecdotes singulières sur la vie de cour¹⁰⁷. La dimension anecdotique du texte et la représentation des amours de cour font le caractère remarquable d'une œuvre dont la portée historiographique ne retient guère l'attention du lecteur. Comme le relève Frédéric Charbonneau, « l'intérêt pour le détail inédit, le secret d'archive ou d'alcôve¹⁰⁸ », est l'un des traits distinctifs de la réception des écrits mémorialistes : dans la

106 *Journal des sçavans*, juillet 1723-janvier 1724, Amsterdam, Jansons, 1724, t. LXXIV, p. 52-71, p. 55-56.

107 Il relève par exemple que « le Roi Louis XIII quand il faisoit froid, ordonnoit à ses Courtisans de se couvrir devant lui. » *Ibid.*, p. 69.

108 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 180.

première moitié du XVIII^e siècle, la réception des *Mémoires* de Motteville rend compte d'un horizon d'attente générique associé à ces récits de cour.

Des *Mémoires* de Nemours aux *Mémoires* de Motteville, on constate la variété des formes que peuvent prendre les premiers paratextes des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle, qui suggéreraient un écart dans leur réception. L'annotatrice supposée des *Mémoires* de Nemours mène un travail d'historiographe : elle recherche les noms, titres, généalogies des individus cités, ainsi que les dates clés de leur biographie. La table de l'ouvrage (qui peut être composée par d'autres professionnels du livre imprimé) propose un repérage des noms de personnages, de lieux et d'événements, au service d'une lecture historienne. La mention, en page de titre, de la « guerre de Paris », associe d'emblée l'ouvrage à la catégorie historiographique des récits de guerre. Les *Mémoires* de Françoise de Motteville, à l'inverse, entretiennent pour leurs premiers publicateurs et lecteurs une proximité avec la littérature galante et les libelles qui attirent les lecteurs curieux de découvrir les scandales amoureux de la cour de France.

L'écart constaté entre ces deux éditions *princeps* pourrait donc nous amener à conclure que ces deux récits de la Fronde ne sont pas exploités commercialement ni perçus à la lecture comme relevant d'un même corpus au début du XVIII^e siècle. Pourtant, en 1723, on trouve une nouvelle édition du texte des *Mémoires* de Nemours, qui paraissent sous le titre de *Memoires historique, politique, secrets et galant ; Avec les differens Caracteres des personnes de la Cour dont il est parlé Par Madame la Duchesse D. N...*, à Cologne. L'imprimé ne présente pas de nom de libraire en page de titre, mais on trouve dans les différents exemplaires consultés un catalogue à l'adresse de L'Honoré et Chapelain, à Amsterdam, dans lequel figurent les *Mémoires* de Motteville. Selon le catalogue de la BnF, l'adresse est fictive. Elle serait utilisée au cours du XVIII^e siècle par des imprimeurs parisiens et rouennais qui publient des ouvrages interdits. Cette publication opportuniste reproduit exactement les éditions de 1709, et un examen plus approfondi serait nécessaire pour déterminer s'il ne s'agit pas de l'une de ces premières éditions, dont on aurait seulement changé la page de titre. La circulation d'un tel ouvrage, où le terme « galant » est ainsi mis en avant (s'il circule dans les écrits du corpus et leur commentaire, il s'agit ici de l'unique occurrence du mot que nous ayons relevée sur une page de titre de notre corpus), atteste du fait que le commerce des « Mémoires de la Fronde » est étroitement lié, aux lendemains de la mort de Louis XIV, à un commerce de la littérature galante. Les « secrets » de cour sont recherchés par un public qu'on suppose attentif à l'identité féminine des énonciatrices, « favorites » et « duchesses ». Ces

titres féminins fonctionnent sans doute comme des arguments de vente. C'est dans ce même contexte éditorial qu'il nous faut également localiser la première publication des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier.

3. c. Les *Mémoires* de Montpensier et l'entreprise éditoriale de Jean-Frédéric Bernard

Anne-Marie-Louise d'Orléans est la seule autrice de notre corpus dont le récit de vie rend compte d'une curiosité et d'un intérêt pour le monde de l'imprimerie. Elle rapporte dans ses *Mémoires* l'installation d'une presse au château de Saint-Fargeau, qui lui sert à diriger l'impression de son premier ouvrage : « tous ces ramassis-là je les fis imprimer ; j'envoyai quérir un imprimeur à Auxerre à qui je donnai une chambre, et je me divertissais à l'aller voir imprimer¹⁰⁹ ». Cet épisode place la mémorialiste en présence d'acteurs du monde du livre. Les imprimeurs et libraires qui prennent en charge l'impression des *Mémoires* sont cependant fort éloignés, dans l'espace et dans le temps, de ce récit de première publication imprimée. Si les circonstances précises de la parution des *Mémoires* demeurent énigmatiques, une recherche à partir des imprimés disponibles nous permet d'en retracer partiellement la chaîne de publication. Ce travail met en lumière le rôle du libraire Jean-Frédéric Bernard dans l'histoire de cette édition, et plus largement dans l'histoire de l'édition mémoriale du premier tiers du XVIII^e siècle.

La provenance des *Mémoires* de 1728 en question

La Bibliothèque nationale de France conserve un exemplaire unique des *Mémoires* de Montpensier¹¹⁰. La page de titre et le début du texte sont manquants. Une note manuscrite liminaire indique que « l'On a arrêté et supprimé l'éd. de ces Memoires. Il ni a eu d'imprimé que ce seul volume qui ne fait au plus que le quart de l'Ouvrage. Il est fort rare. » Selon les auteurs des *Sources de l'histoire de France*, les autorités monarchiques seraient intervenues pour suspendre la publication du texte sous la Régence : « Ses mémoires furent imprimés dès 1718, en même temps que ceux de Retz ; mais le régent et le garde des sceaux d'Argenson

109 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 459. Les « ramassis » en question sont les écrits relatifs à sa querelle avec la marquise de Fouquerolles, qu'elle réunit dans l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny Marquise de Fouquesolle*, s.l.n.d. [Saint-Fargeau, 1653].

110 [*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*], s.l.n.d. [1718], BnF, LB 37 191.

ordonnèrent la suppression de cette première édition¹¹¹ ». Le marquis d'Argenson ne relate pas cet épisode lorsqu'il évoque les circonstances de la publication des *Mémoires* de Guy Joly, ancien secrétaire du cardinal de Retz, cette même année 1718¹¹². On suppose cependant que l'action du ministre est motivée par les mêmes raisons qui poussent le pouvoir à répliquer à la publication des *Mémoires* de Retz : les autorités françaises sont inquiètes des répercussions politiques que pourrait susciter la parution des récits des troubles politiques survenus lors de la précédente Régence. Cette inquiétude est d'autant plus forte que les mémorialistes de la Fronde en question ont pris part à la révolte de la noblesse contre la cour. L'exemplaire de la BnF est le seul témoin de cette première version imprimée.

Ce n'est que dix ans plus tard, en 1728, que les *Mémoires* de Montpensier connaissent une première diffusion imprimée en France et à l'étranger. Les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Mr. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, Roi de France* sont publiés en six tomes, reliés en trois ou six volumes, sous une fausse adresse : « Paris, Le Breton ». Les sources s'accordent pour localiser cette première impression en Hollande. De rares exemplaires de l'édition sont conservés en France, à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque du Patrimoine de Toulouse. La ville de Fougères conserve également un exemplaire de l'édition dite Le Breton provenant de la bibliothèque de la famille Caumartin¹¹³ – celle-là même qui est à l'origine de la publication des *Mémoires* de Retz et des *Mémoires* de Joly. La majorité des exemplaires que nous avons pu recenser se trouvent en Allemagne (dix-sept exemplaires connus) et en Suisse (huit exemplaires). La répartition des exemplaires, si elle ne permet pas de présumer de la provenance de l'imprimé, fournit le premier indice d'une circulation du livre aux frontières du royaume de France.

À l'inverse de toutes les publications de « Mémoires féminins » précédemment évoquées, l'édition Le Breton de 1728 ne comprend aucun paratexte. Le texte présenté est incomplet, et Jean Garapon, dans sa présentation de l'histoire éditoriale du texte, décrit cette édition comme « gravement défectueuse¹¹⁴ ». Il faut attendre l'édition des libraires amstelodamois Wetstein et

111 Émile Bourgeois et Louis André, *Les Sources de l'histoire de France : xvii^e siècle (1610-1715)*, t. II, *Mémoires et lettres*, Paris, Picard, 1913, p. 112.

112 René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, *Les Loisirs d'un ministre, ou Essais dans le goût de ceux de Montaigne, composés en 1736 par l'auteur des Considérations sur le gouvernement de la France*, 2 vol., Liège, Clément Plomteux, 1787, t. 1, p. 93-97.

113 Médiathèque de Fougères, 1245A.

114 Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 74.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

Smith en 1735 pour trouver une table des matières de l'ouvrage et une longue préface. Celle-ci débute par l'évocation des éditions antérieures, qui localise la première publication en Hollande :

Il y a peu d'Ouvrages historiques qui ayent été aussi favorablement reçus que les Memoires de Mademoiselle d'Orléans, Duchesse de Montpensier. Après la premiere Edition qui s'en fit en Hollande en 1728, ils furent presque en même tems réimprimez à Rouen, à Avignon, à Toulouse ; et ces diverses Editions ont été rapidement enlevées.¹¹⁵

Outre cette mention d'une provenance hollandaise, plusieurs éléments invitent à explorer les liens entre l'édition de 1728 et la librairie de Jean-Frédéric Bernard à Amsterdam. Jean-Frédéric Bernard publie à l'adresse de sa librairie une édition des *Mémoires* datée de 1729. Les éditeurs de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France* confondent cette édition de 1729 et l'édition *princeps*¹¹⁶. Jean Garapon présente la première comme la stricte copie de la seconde. De fait, dès 1728, les *Mémoires* figuraient dans le « Catalogue des livres » de Jean-Frédéric Bernard, sous le titre de « Mémoires de Mademoiselle de Montpensier »¹¹⁷. Contrairement aux autres « Mémoires » présents au catalogue (tels que les *Mémoires* de Motteville ou les *Mémoires* de Montglat), le libraire n'indique pas la provenance des exemplaires des *Mémoires* de Montpensier, suggérant ainsi à ses lecteurs que l'ouvrage est publié par ses soins.

Dans le fonds de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne, un exemplaire des *Mémoires* édités par Jean-Frédéric Bernard en 1729 attire particulièrement notre attention : dans le premier volume, qui relie ensemble les tomes 1 et 2, la page de titre du tome 2 est précédée par une page de titre de l'édition Le Breton de 1728¹¹⁸. Cette page n'est pas la même que celle présente dans les exemplaires Le Breton que nous avons pu consulter. L'insertion de cette page de titre a pu intervenir au moment de la fabrication de l'ouvrage, dans l'atelier d'imprimerie – dès lors, l'édition Le Breton et l'édition Bernard pourraient avoir une même provenance. Elle peut être aussi le fait d'opérations de mise en livre plus tardives, qui

115 « Préface », *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII roi de France, Nouvelle édition, où l'on a rempli des lacunes qui étaient dans les éditions précédentes, corrigé un très grand nombre de fautes et ajouté divers ouvrages de Mademoiselle très curieux*, 8 t. reliés en 4 vol., Amsterdam, J. Wetstein et G. Smith, 1735, t. 1, p. III-XXI, p. III.

116 « C'est sur l'un de ces manuscrits que fut faite la première édition des Mémoires de Mademoiselle, qui parut en 1729 (Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard). » Montpensier, *Mémoires*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 2^{ème} série, vol. XL, 1824, p. 366.

117 « Catalogue des livres », Gisbert, *L'éloquence chrétienne dans l'idée et dans la pratique*, Nouvelle édition, Jean-Frédéric Bernard, 1728, n. p. Exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal de Toulouse, FA 3389178.

118 BIS, HFB 6=69.

interviendraient au moment de la reliure des volumes. Il peut arriver, en effet, que l'association des éditions Le Breton et Bernard soit le fait d'anciens possesseurs, qui fabriquent à partir des imprimés disponibles un nouvel objet. Ainsi, les trois volumes de l'édition Le Breton conservés à Toulouse sont complétés par un quatrième volume, qui contient des œuvres diverses de la duchesse de Montpensier. Cet imprimé est, à l'origine, le septième tome d'une édition des *Mémoires* publiée par Jean-Frédéric Bernard en 1736¹¹⁹. L'ancien possesseur a ainsi recomposé à partir d'une édition Le Breton et d'une édition Bernard des « œuvres complètes » de Montpensier.

La chronologie des premières éditions des *Mémoires* de Montpensier est complexe, et les différents imprimés tendent parfois à se confondre, au sein des catalogues, dans les notices bibliographiques, voire dans les exemplaires eux-mêmes. Si le rôle de Jean-Frédéric Bernard dans la mise au jour du texte n'est pas évident à identifier, son activité en tant que publicateur de l'œuvre de Montpensier nous intéresse particulièrement, car elle nous paraît importante pour comprendre les évolutions que connaît l'édition mémoriale dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Compléter les « Mémoires » : l'œuvre du libraire

On recense pas moins de trois éditions des *Mémoires* de Montpensier publiées par Jean-Frédéric Bernard en 1729, 1730 et 1736. Le libraire est coutumier du fait. Après une première édition des *Mémoires* de Brienne en 1719¹²⁰, il en publie une deuxième dès l'année suivante. Un discours liminaire vante les qualités de l'objet éditorial, comprenant des corrections et des éléments nouveaux : « Il est aisé de juger parce que je viens de dire, que cette nouvelle Edition est beaucoup plus estimable que celle de Hollande, tant par les Additions considerables que par les corrections faites ; au texte et aux premieres Notes. » De même, l'édition des *Mémoires* de Montpensier de 1736, publiée un an après l'édition de ses confrères Wetstein et Smith, est remaniée. Le libraire y intègre des notes, et fait suivre les *Mémoires* d'un septième tome comprenant des écrits divers attribués à Anne-Marie-Louise d'Orléans. Le travail de correction et d'ajout est mis en relief dans les paratextes. Il sert un discours promotionnel : Bernard fait la publicité de ses produits dont les caractéristiques

119 BPT, FaD 4784 (1-4).

120 *Mémoires du Comte de Brienne, Ministre et Premier secrétaire d'État. Contenant les événemens les plus remarquables du Regne de Louis XIII et de celui de Louis XIV jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin, composés pour l'instruction de ses Enfans*, 2 vol., Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1719.

bibliographiques doivent convaincre les lecteurs de les préférer à d'autres productions concurrentes.

Cette stratégie est explicitée par le libraire et ses collaborateurs dans leurs éditions des *Mémoires* de Brienne et des *Mémoires* de Retz, deux importants titres de son catalogue. Après une première édition des *Mémoires* de Retz en 1717, très rapprochée de la publication de l'édition *princeps*, le libraire publie régulièrement de nouvelles éditions contenant des ajouts et pièces liminaires diverses, qui sont supposés enrichir la lecture de l'œuvre. Jean-Frédéric Bernard met en concurrence ces éditions augmentées avec les autres éditions disponibles. Dans un avertissement « donné par le Libraire » en tête de l'édition de 1719, il déclare : « on trouvera dans la préface de mon édition des additions curieuses sur la Maison de Gondi, qui ne se trouvent pas dans l'autre [édition lyonnaise concurrente]¹²¹ ». Cet avertissement est repris et complété par le compositeur de l'édition Bernard de 1731, qui signe le texte de ses initiales. Le rédacteur y fournit de précieux renseignements sur la manière dont l'édition a été composée :

Je n'ai qu'un mot à dire de cette Edition. Elle est plus exacte, plus belle & plus correcte qu'aucune autre qui ait paru, sans même excepter celle de 1719. Je l'ai augmentée d'une Table. On a remarqué quelques fautes qui se sont glissées dans toutes les Editions de cet Ouvrage, & qui sans doute sont dues à celui qui a copié le premier Manuscrit original. On n'a pas craint de les exposer au Public, au lieu de risquer des corrections temeraires. A l'égard des Eclaircissemens que je donne au bas des pages, tant sur certains faits, que sur les personnes dont il est parlé dans ces Memoires ; si le Public en fait quelque cas, ce n'est pas à moi qu'il doit en témoigner sa reconnaissance. Elle est toute due aux Auteurs qui me les ont fourni : l'arrangement ne mérite aucune gloire. Les Pièces qui composent le tome quatrième de ces Mémoires méritent beaucoup plus d'attention. J'ai cru devoir les tirer de l'obscurité. Entre ces Pièces la *Conjuration de Fiesque*, que le Cardinal écrivit dans sa jeunesse, ne tient pas la moindre place. Je publierai dans quelques mois une édition des Memoires de Joly, plus exacte que les précédentes, avec des éclaircissemens considerables. Personne n'ignore que ces Memoires sont un excellement suplément à ceux du Cardinal de Retz. B. D. M. E. A. A.¹²²

L'édition de 1719 contenait déjà, outre les *Mémoires*, *La Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque* et *le sermon de la Saint-Louis*. Les ajouts successifs sont donc l'œuvre conjointe du libraire et de ce second publicateur qui participe à l'enrichissement des éditions.

Lorsqu'il publie en 1736 les *Mémoires* de Montpensier suivis d'un volume de « diverses pieces, De la Composition de cette Princesse, ou qui servent à son Histoire », Jean-Frédéric Bernard suit une stratégie éditoriale bien établie, qui vise à répondre à la publication d'un

121 « Avertissement », *Mémoires du Cardinal de Retz*, Nouvelle édition, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard et H. du Sauzet, 1719, n. p.

122 « Avertissement », *Mémoires du Cardinal de Retz*, Nouvelle édition, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1731, n. p.

édition nouvelle concurrente. Cette dernière signalait les faiblesses des éditions antérieures. Prompt à dénoncer des éditions jugées fautives¹²³, Jean-Frédéric Bernard est parfois lui-même la cible des critiques de ses confrères. Le travail qu'il consacre à la publication des écrits de Montpensier semble sans commune mesure avec le travail éditorial engagé pour la publication des *Mémoires* de Retz, un des grands succès de son catalogue. La parution de l'édition Wetstein et Smith de 1735, qui aurait pu conduire le libraire à abandonner ce titre à la concurrence, l'incite cependant au contraire à reprendre cette publication et à l'enrichir. En 1735, Jean-Frédéric Bernard identifie les opportunités commerciales que représentent les écrits mémorialistes de la Fronde. Il fait le choix de conserver les *Mémoires* de Montpensier dans son catalogue. Ces opérations éditoriales nous invitent à interroger plus largement la place des écrits mémorialistes du XVII^e siècle de la Fronde dans le projet de la librairie.

Rassembler les récits de la Fronde : un premier geste éditorial de collecte

Comme l'a souligné Frédéric Charbonneau avant nous, Jean-Frédéric Bernard est l'un des libraires qui comptent dans le paysage de l'édition mémoriale du début du XVIII^e siècle¹²⁴. Il publie, à la suite des *Mémoires* de Retz, les *Mémoires* de Guy Joly et les *Mémoires* de Nemours. Ces deux textes font office de pièces complémentaires dans les publications nouvelles qu'il propose des *Mémoires* du cardinal. Dans les parutions qui se rattachent à la figure du célèbre frondeur, on identifie deux types de productions éditoriales. D'une part, Jean-Frédéric Bernard rassemble des textes attribués au cardinal de Retz ou relatifs à sa vie : il s'agit là d'un premier essai de fabrication de l'« œuvre » d'un cardinal de Retz écrivain, dont les *Mémoires* constituent la pièce maîtresse. D'autre part, le libraire regroupe des récits de la Fronde dans des parutions où les *Mémoires* de Retz, là encore, constituent la pièce

123 Dans son édition des *Mémoires* de Brienne, il reproche au libraire parisien d'avoir corrigé et modernisé des passages du texte. En tête de l'édition de 1731 des *Mémoires* de Retz, une lettre de lecteur déplore les altérations que subissent les textes imprimés : « Vous n'ignorez pas, Monsieur, de quelle manière la plupart de ces Livres de Memoires viennent entre les mains des Libraires. C'est le plus souvent par la voie de ces Courtiers du Parnasse, qui les font transcrire à la hâte par des Copistes ignorans. Ils auroient de la peine, quand même ils seroient moins pressez, à ne pas estropier des noms, qui, quelque illustres qu'ils soient, leur sont inconnus, & des recits où ils n'entendent rien du tout. Quelque attention que l'on apporte dans la suite à corriger ces sortes de Mss. il y reste toujours quelques fautes. Dès qu'une fois elles ont passé dans une édition, il est impossible d'en garantir les suivantes, parce que plus un correcteur est habile, moins il ose reformer à sa fantaisie ce qui lui paroît obscur ou contradictoire. » « Lettre au libraire », *ibid.*

124 « Il demeure néanmoins qu'en France comme en Hollande, ceux qui se mêlent de Mémoires ont fréquemment pignon sur rue : ainsi Jean-Frédéric Bernard, fameux libraire d'Amsterdam mort en 1752, a publié et souvent réimprimé ceux de Retz (1717), de Guy Joly (*princeps* 1718), de la duchesse de Nemours (1718), de l'abbé de Choisy (1727), de Mlle de Montpensier (1729), d'Agrippa d'Aubigné (1731), de Mme de Lafayette (*princeps* 1731) et de La Fare (1734). » Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 176.

centrale¹²⁵. « Publier des “œuvres complètes” d’auteurs des XVI^e et XVII^e siècles », pour Philippe Desan et Anne Régent-Susini, c’est « projeter sur leurs textes un mode de publication qui n’était sans doute pas alors pleinement pensable comme tel ; c’est produire un geste d’édition proprement anachronique¹²⁶ » Anachronique, l’entreprise éditoriale de Jean-Frédéric Bernard est encore novatrice : le geste du libraire précède la fabrication des œuvres complètes¹²⁷, de même que l’invention des collections.

Les gestes de collecte et de hiérarchisation des écrits mémorialistes effectués par Bernard s’observent dans les catalogues du libraire et les exemplaires publiés. Dans le catalogue du libraire daté de 1718, on lit la description bibliographique suivante :

Memoires du Cardinal de Retz, 4 vol. 8. 1718.
N. Edit. sous presse plus ample, plus belle et plus correcte que les précédentes.
----- de Mr. Joly contenant ce qui s’est passé de plus remarquable pendant la Regence
d’Anne d’Autriche et la Majorité de Louïs XIV. jusqu’en 1666. avec les Intrigues du Cardinal
de Retz à la Cour, 3 Tom. 8.

Le libraire met en vente une première édition de *Mémoires* de Retz en 1718. La même année, il diffuse une édition nouvelle. À la suite de la référence bibliographique à cette nouvelle édition, il insère la référence aux *Mémoires* de Joly. Le nom de Retz figure dans le titre de l’œuvre de son ancien secrétaire. L’énoncé indique au lecteur du catalogue que l’association des titres n’est pas fortuite : les références sont rassemblées suivant un ordre de publication qui est aussi un ordre de lecture.

Cette édition *princeps* des *Mémoires* de Joly aurait été commanditée par les autorités françaises en réponse à la parution des *Mémoires* de Retz, selon le témoignage du marquis d’Argenson :

[...] on chercha un nouveau remede aux mauvais effets qu’avoient produits les Mémoires du Cardinal de Retz. On imagina de faire imprimer les Mémoires de Joly, qui avoit été son Secrétaire [...]. Les Mémoires de Joly ne produisirent point cet effet ; écrits d’une façon moins attachante que ceux du Cardinal, ils révolterent contre leur Auteur ; l’on jugea que c’étoit un

125 En 1730, les *Mémoires* de Montpensier paraissent à Anvers dans une édition qui est pour sa part enrichie de portraits gravés. Les illustrations constituent un autre type de pièces complémentaires mobilisées par les libraires. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Mr. Gaston d’Orléans, Frère de Louïs XIII. Roi de France. Nouvelle edition, revue, corrigée et augmentée des Portraits en Taille-douce les plus intéressans de ces Mémoires, gravez sur les véritables Originaux qui ont été donnez*, 3 vol., Anvers, Vander Hey, 1730.

126 Philippe Desan et Anne Régent-Susini, « Œuvre-monument. Œuvre-mouvement. Éditer les œuvres complètes des auteurs des XVI^e et XVII^e siècles », dans Philippe Desan et Anne Régent-Susini (dir.), *Éditer des œuvres complètes (xvi^e et xvii^e siècles)*, op. cit., p. 7-19, p. 15.

127 Sur l’histoire plus tardive de la fabrication des œuvres complètes de Retz, voir Myriam Tsimbidy, « Créations et fabrications des œuvres complètes du cardinal de Retz », *ibid.*, p. 333-347.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

Serviteur ingrat & malhonnête, qui decroit celui dont il avoit long-temps mangé le pain ; au lieu que la franchise du Cardinal avoit intéressé pour lui.¹²⁸

Tout en mettant à distance ce récit bien connu¹²⁹, on peut relever, avec les auteurs d'*Histoire, littérature, témoignage*, que ce texte est « précieux parce qu'il donne à voir les "Mémoires" comme catégorie bien identifiée et, dans le même temps, le travail d'invention de cette catégorie¹³⁰ ». D'Argenson rend compte de l'échec de cette stratégie de publication, qui s'expliquerait par la séduction, esthétique et polémique, qu'exerce l'ouvrage de Retz sur le public, face auquel les *Mémoires* de Joly font pâle figure. Cela n'empêche pas, comme le catalogue de Bernard nous l'apprend, que le libraire d'Amsterdam tire le meilleur profit de cette scène polémique en faisant paraître les *Mémoires* de Joly à la suite de sa propre édition des *Mémoires* de Retz, qu'il reprend et enrichit. Pour le libraire, il y a là un coup éditorial à jouer en commercialisant une série de produits associés au nom de « Retz ».

L'ouvrage de Guy Joly, tel qu'il est présenté dans le catalogue, se divise en trois tomes. Il faut consulter un exemplaire de l'œuvre pour découvrir que le troisième tome constitue en réalité un volume à part, contenant les *Mémoires* de Nemours¹³¹ (entre l'édition *princeps* de 1709 examinée plus haut et l'édition Bernard, l'ouvrage a connu plusieurs rééditions). Le récit de Nemours n'est pas mentionné dans la description bibliographique fournie par le libraire. Un feuillet en tête de l'édition en présente le contenu :

Memoires de Mr. JOLI Conseiller au Parlement.
Memoires touchant les affaires du Cardinal de Retz avec la Cour et le Clergé, par M. JOLI
Chanoine de Nôtre-Dame.
Memoires de Madame la Duchesse de NEMOURS.

Les *Mémoires* de Marie de Nemours servent à compléter l'édition d'un ouvrage qui est lui-même considéré comme une pièce complémentaire des *Mémoires* de Retz.

En 1731, une nouvelle édition de l'œuvre du cardinal est suivie d'une nouvelle édition des *Mémoires* de Joly et des *Mémoires* de Nemours. Dans le catalogue de cette même année, Jean-Frédéric Bernard annonce la mise en vente prochaine de cette édition « sous presse » :

128 Argenson, *Les Loisirs d'un ministre*, op. cit., t. 1, p. 105-106.

129 Nous renvoyons aux analyses de Bruno Tribout, qui pointe les incohérences du témoignage : « La scène polémique des Mémoires : l'exemple de Guy Joly et du cardinal de Retz », *Dix-septième siècle*, n° 278, 2018/1, p. 123-136.

130 Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage*, op. cit., p. 38.

131 *Mémoires de Madame la duchesse de Nemours, contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du Cardinal de Retz en 16***, avec les differens caracteres des Personnes de la Cour*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1718.

Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728

Memoires du Cardinal de Retz, Nouvelle Edition augmentée de quelques Remarques et d'une table, plus exacte et plus belle que toutes les précédentes, 4. vol. 8.
----- de Joly et de Madame de Nemours, Nouvelle Edition, augmentée de beaucoup d'Eclaircissemens Historiques, etc. 3 tom. 8. 1732. *Sous presse*.

Le nom de « Madame de Nemours » apparaît cette fois aux côtés du nom de « Joly » ; il participe à l'argumentaire de vente. L'apparition du nom d'autrice rend d'autant plus visible le geste d'association des « Mémoires » qui seraient désormais connus du public – le libraire ne juge plus utile d'en préciser le contenu. Cette impression nouvelle *fait suite* à celle des *Mémoires* de Retz, sur un plan chronologique mais aussi du point de vue de la réception critique des récits mémoriels ; les *Mémoires* de Joly et les *Mémoires* de Nemours sont des documents surnuméraires, mis à jour pour servir de compléments historiographiques. Le geste de collecte, de mise en série, construit ce qu'on pourrait désigner comme de premiers rapports de subordination des textes rassemblés pour être lus ensemble.

Le travail de Jean-Frédéric Bernard sur le corpus des écrits de la Fronde influence durablement les modes de publication de ces écrits. En 1751 et en 1777, les libraires suisses Fabry et Barillot publient à leur tour des éditions groupées des trois récits mémorialistes. À la suite de l'édition Bernard, les *Mémoires* de Nemours cessent de paraître dans des éditions autonomes. L'œuvre n'est plus lisible que comme pièce justificative des *Mémoires* de Retz.

Jean-Frédéric Bernard commercialise en 1718 les œuvres de Brienne, de Retz, de Joly et de Nemours. La parution des *Mémoires* de Montpensier en 1729 et 1730 est suivie de nouvelles éditions de ces précédents récits de la Fronde, déjà connus du public. Nous proposons en introduction d'envisager la production éditoriale du libraire comme une « proto-spécialisation ». L'étude des catalogues montre en effet qu'il ne se contente pas seulement de publier des écrits mémorialistes. Il fabrique des objets éditoriaux visant un public intéressé par les publications nouvelles mais aussi susceptible de se procurer des éditions enrichies, qui engagent d'autres modalités de lecture. La première impression des *Mémoires* de Montpensier intervient ainsi dans une période où des éditions nouvelles des « Mémoires de la Fronde » commencent à voir le jour, qui actent une évolution du traitement éditorial de ces textes vers la constitution d'un véritable corpus.

Conclusion

L'étude des premières éditions des « Mémoires féminins » contribue à approfondir notre connaissance de l'histoire de l'édition mémoriale de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle. Cette période, qui demeure moins étudiée dans l'historiographie du genre que le XIX^e siècle et ses collections « pour servir à l'histoire de France », correspond à la constitution d'un premier corpus générique. Les énoncés qui participent de la catégorisation des écrits émanent en premier lieu des agents de la librairie néerlandaise et des supports imprimés que cette librairie diffuse : ils sont l'œuvre des libraires et imprimeurs, des compositeurs et annotateurs, des premiers lecteurs et commentateurs.

En examinant ces discours, qui évoluent à mesure que l'horizon d'attente du lectorat des « Mémoires » se précise, nous pouvons identifier des étapes dans la construction d'un genre éditorial. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, de premiers ouvrages paraissent sous le titre de « Mémoires ». La commercialisation de ces livres satisfait au goût d'un public avide de nouveautés françaises et de publications polémiques, dans la veine des histoires secrètes et galantes. L'usage des initiales, d'adresses fictives, de la sphère, sont des marqueurs de l'imprimerie néerlandaise et relèvent d'un discours publicitaire. Au début du XVIII^e siècle, les « Mémoires féminins » qui paraissent reprennent ces codes d'imprimeurs. Les agents de la librairie étoffent les ouvrages en les dotant d'avertissements, de tables des matières et d'annotations. Ils façonnent un produit de librairie qui doit retenir l'attention du public sur un marché concurrentiel. Ce marché se développe sous la Régence, période durant laquelle sont publiés les longs « Mémoires » de la Fronde (ceux de Retz, de Motteville et de Montpensier). On assiste alors aux premières opérations de mise en série de ces textes, qui précèdent les vastes opérations de regroupement des collections à venir.

Au cours de notre enquête, la librairie de Jean-Frédéric Bernard à Amsterdam est apparue comme l'un des lieux privilégiés de la fabrication de la catégorie, d'abord éditoriale, des « Mémoires ». Les œuvres des femmes mémorialistes présentes à son catalogue – les *Mémoires* de Nemours et ceux de Montpensier qu'il publie, mais aussi les *Mémoires* de Motteville qu'il met en vente – sont précisément les « Mémoires féminins » qui continuent à être lus dans les décennies suivantes et qui figureront ensuite dans les collections de la Restauration. En revanche, bien qu'elles circulent au XVIII^e siècle, les œuvres de Marie

Mancini et de Catherine de La Guette ne font pas l'objet d'éditions remaniées des textes par les libraires ; les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont quant à eux réédités au cours du XVIII^e siècle, dans des éditions d'œuvres complètes de Saint-Réal et de Saint-Évremond¹³². La destinée éditoriale des écrits mémorialistes anthumes se distingue nettement de celle des écrits mémorialistes posthumes qui paraissent au début du XVIII^e siècle : ces derniers sont agrégés en un corpus qu'il est intéressant pour les éditeurs et les détaillants du commerce du livre de mettre en avant. Ce sont des dynamiques propres à l'actualité éditoriale, aux évolutions du commerce du livre, au développement de la presse et de la critique littéraire qui expliquent que ces textes continuent à être imprimés et lus.

Tous ces écrits, nous l'avons souligné, sont publiés sous des noms de femmes. Ces noms marqués servent d'arguments de vente, sur un marché de la librairie néerlandaise qui fait commerce des « secrets » et galantries de la cour de France. Pour autant, les acteurs du monde du livre ne prêtent pas à ces textes des attributs « féminins » ; on ne rencontre pas de discours éditoriaux présupposant une spécificité de ces témoignages lus comme « féminins ». Le libraire de Catherine de La Guette mobilise certes, dans son discours liminaire, une distinction de genre, en donnant à la mémorialiste des qualités « viriles » qui la distinguent des individus de son sexe. Ce jugement, en accord avec la posture énonciative de la narratrice des *Mémoires*, se rapporte cependant au caractère et aux actions de l'héroïne de la Fronde, non à une écriture aux caractéristiques essentiellement « masculines » ou « féminines ». Comme nous allons le voir, l'essentialisation des écrits mémoriels dits « féminins » intervient plus tardivement dans l'histoire éditoriale, au moment où ces écrits sont retenus comme sources de l'histoire.

132 Nous traitons de ces éditions au chapitre III.

Chapitre II.

Le temps des collections

Au cours du XVIII^e siècle, les écrits mémorialistes du règne de Louis XIV sont publiés en dehors des frontières du royaume de France, ou en France. La circulation de ces ouvrages, dont certains sont plusieurs fois édités et traduits en différentes langues, se poursuit tout au long du siècle. Un premier travail de collecte de ces écrits, initié par la librairie hollandaise, est continué par les libraires et éditeurs français, qui se saisissent de ce corpus d'écrits hétérogènes. Les activités de ces agents de la librairie précèdent et préparent les collections de « Mémoires pour servir à l'histoire de France » publiées en France au début du XIX^e siècle¹³³.

Selon les mots de Pierre Nora, « à partir de 1820 et jusque vers 1840, on assiste à un déluge systématique de publications monumentales, dont le principe de la collection représente l'épine dorsale¹³⁴ ». Les travaux de Damien Zanone ont montré que la publication des collections correspond à un moment charnière dans l'histoire de la construction du corpus des « Mémoires »¹³⁵. Ces vastes projets éditoriaux élaborent une définition du genre, suivant des critères dont la critique littéraire demeure encore tributaire. Comme l'analyse justement Frédéric Charbonneau, les collections imposent la lecture groupée de ces écrits :

Les éditeurs qui, dans la première moitié du siècle, publièrent en série des Mémoires pour servir à l'histoire de France, ont fait sans le savoir cette œuvre littéraire : ce n'était pas leur projet — leurs omissions le montrent bien — ; mais en réunissant la saga nationale, ils ont

133 Catherine Emerson, « Mémoires pour servir à l'histoire de France. Un aperçu d'un genre et ses origines », dans Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *Le Sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013, p. 15-27.

134 Pierre Nora, « Les Mémoires d'État. De Commines à de Gaulle », art. cit., p. 1385.

135 Damien Zanone, *Écrire son temps. op. cit.*

Chapitre II. Le temps des collections

renoué avec l'antique notion de l'histoire sœur de l'épopée. La succession des mémorialistes, qui viennent comme des aèdes narrer chacun son épisode de la geste héroïque, fit qu'on cessa de lire isolément ces récits particuliers : les volumes arrivent en livraison, deviennent indissociables et forment au creuset des collections une espèce d'architexte.¹³⁶

Partant de ce constat, nous nous sommes demandé quel traitement les éditeurs de ces grandes collections de la première moitié du XIX^e siècle réservaient aux « Mémoires féminins » : au moment où s'établissent les critères d'identification du genre, quels discours élaborent-ils sur les écrits des femmes mémorialistes ? Comment ces ouvrages sont-ils alors qualifiés par les éditeurs et critiques ?

Pour répondre à cette question, notre étude s'arrêtera d'abord sur des écrits théoriques et des entreprises éditoriales qui précèdent ces publications monumentales plus largement étudiées. Si la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*¹³⁷ publiée par Petitot et Monmerqué est bien l'un des moments fondateurs de l'histoire éditoriale du genre, nous verrons que la distinction et la catégorisation des textes, et en particulier des « Mémoires féminins », prend sa source dans les discours critiques du siècle précédent. Nous envisagerons en ce sens le rôle qu'a pu jouer l'article « Mémoires » que rédige Marmontel pour l'*Encyclopédie* dans l'identification des « Mémoires féminins » comme corpus spécifique. Nous suivrons en ce sens l'hypothèse esquissée par Jean-Christophe Igalens dans l'étude qu'il consacre à cet article, qui « fournirait un bel objet aux *gender studies*¹³⁸ ».

Comme le soulignent Pierre Nora¹³⁹ et, à sa suite, Damien Zanone¹⁴⁰, la collection de Petitot et Monmerqué n'est en outre pas la première entreprise de collection à voir le jour. Elle est précédée d'un premier projet, pré-révolutionnaire, porté par des poètes parisiens partisans de l'esprit des philosophes¹⁴¹. Contemporaine de la vaste entreprise éditoriale de Petitot et

136 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 230-231.

137 *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'au commencement du XVII^e siècle (1^e série) et depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763 (2^e série)*, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, édition de Claude-Bernard Petitot et Louis-Jean-Nicolas Monmerqué, 52 et 77 vol., Paris, Foucault, 1819-1829.

138 Jean-Christophe Igalens, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », dans Marc Hersant, Jean-Louis Jeannelle et Damien Zanone (dir.), *Le Sens du passé*, op. cit., p. 77-92, p. 85.

139 Pierre Nora, « Les Mémoires d'État. De Comynnes à de Gaulle », art. cit., p. 1385.

140 Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 25.

141 *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, 67 vol., Londres [Paris], 1785-1791 ; *Suite de la collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, dédiée à Monseigneur le Prince Joachim, grand amiral de France, duc régnant de Clèves et de Berg, etc.*, 5 vol., Paris, imprimerie et fonderie d'Orizet, 1806-1807.

Chapitre II. Le temps des collections

Monmerqué, une première *Collection des Mémoires historiques des dames françaises*¹⁴² voit aussi le jour dans les années 1820. Plus méconnue, cette entreprise inaugure une tradition de publication des « Mémoires féminins » à destination des dames qui est poursuivie, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, par la *Collection pour les jeunes filles couronnée par l'Académie française*¹⁴³. Ce chapitre analyse ainsi une série de collections aux ambitions et aux formats divers, qui couvrent un vaste empan chronologique, allant de la décennie précédant la Révolution française à celle suivant la Première Guerre mondiale. Pour une meilleure compréhension de notre propos, nous présentons en annexe la liste des écrits contenus dans les trois premières de ces collections¹⁴⁴. Le contenu des deux dernières sera explicité au fil de notre analyse.

Au fil de ce parcours, nous nous intéresserons au travail de l'éditeur de « Mémoires » et au processus mis en œuvre par la publication, qui vise à faire d'un ensemble d'écrits disparates une catégorie homogène. Toute collection repose sur un principe de sélection et de classification : l'éditeur retient des textes et en écarte d'autres ; il les fait précéder de paratextes qui en conditionnent la lecture ; enfin, il les dispose selon un ordre qui a également une incidence sur leur réception. Nous nous demanderons à quels niveaux et selon quelles modalités le genre (*gender*) intervient dans ces opérations éditoriales et discursives. Nous mobiliserons donc le concept de genre, qui vise à « dévoiler la construction sociale de la différence des sexes et ainsi de saisir la dimension politique de la domination entre hommes et femmes¹⁴⁵ », en l'appliquant aux représentations des femmes mémorialistes et aux discours sur les « Mémoires féminins » produits par les critiques et éditeurs des XVIII^e et XIX^e siècles.

142 *Collection des Mémoires historiques des dames françaises, contenant les Mémoires de Madame de Motteville sur la vie d'Anne d'Autriche, ceux de Mlle de Montpensier, de la duchesse de Nemours, de Madame de Staal, les Souvenirs de Madame de Caylus, et les Mémoires de la Cour de France, par Madame de La Fayette*, édition de Charles Colnet du Ravel, 26 t. reliés en 13 vol., Paris, Pillet, 1821-1823.

143 *Collection pour les jeunes filles couronnée par l'Académie française, choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, avec leurs biographies*, Paris, Paul Ollendorff, 1890-1895 ; *Collection pour les jeunes filles couronnée par l'Académie française, choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, avec leurs biographies*, Nouvelle édition, Paris, Albin Michel, 1926.

144 Voir l'annexe 1.

145 Michèle Riot-Sarcey, *Le Genre en questions. Pouvoir, politique, écriture de l'histoire*, Paris, Créaphis Éditions, 2016, p. 26. Cette définition (premièrement formulée dans Michèle Riot-Sarcey (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010), est mise en relation avec la définition formulée auparavant par Joan Scott : « Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur les différences perçues entre les sexes et le genre est une façon directe de signifier les rapports de pouvoir. » Joan W. Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », art. cit., p. 141.

1. Histoires « singulières » et récit « universel » : lectures des Lumières

Dans la listes des imprimés provenant de la bibliothèque du duc de Saint-Simon et mis en vente en 1755, on recense les titres des *Mémoires* de Montpensier, dans l'édition de Jean-Frédéric Bernard (1729), des *Mémoires* de Nemours, chez le même libraire (1718), et l'édition *princeps* des *Mémoires* de Motteville¹⁴⁶. Ces ouvrages, bien qu'imprimés à l'étranger¹⁴⁷, circulent en France dès la première moitié du XVIII^e siècle. Un aristocrate amateur d'écrits mémoriels tel que Saint-Simon peut aisément s'en procurer des exemplaires. Les milieux lettrés du XVIII^e siècle connaissent les « Mémoires » du siècle passé, qu'ils lisent et commentent. La bibliothèque de Saint-Simon réunit les écrits qui se destinent à figurer dans les collections de « Mémoires historiques » – les trois œuvres de notre corpus présentent dans sa bibliothèque seront justement celles retenues par les éditeurs des collections.

Avant d'étudier les discours que ces éditeurs portent sur les « Mémoires féminins » identifiés comme « Mémoires pour servir à l'histoire de France », il nous faut donc remonter de quelques décennies le fil de cette histoire éditoriale. En effet, si le projet de la collection trouve son aboutissement dans la décennie 1820, il voit le jour au siècle précédent, où s'élabore une méthode de classification des écrits mémorialistes, une grille de lecture de ces récits, dont héritent les bibliographes de la Restauration.

Dans l'histoire de la réception des « Mémoires féminins », que nous cherchons ici à recomposer, l'article « Mémoires » que rédige Jean-François Marmontel pour l'*Encyclopédie* apparaît comme une publication fondamentale¹⁴⁸. L'écrivain formule une définition des « Mémoires » dans laquelle s'élabore une lecture spécifique des « Mémoires féminins », distingués du reste du corpus. L'essentialisation de l'écriture féminine, chez Marmontel, se

146 Philippe Hourcade, « Liste des imprimés – E. Liste des livres du catalogue Rombald Davidts, proposés à la vente du 11 août 1755 et des jours suivants », *La Bibliothèque du duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 69-216.

147 On recense certes une édition des *Mémoires* de Nemours publiée à Lyon en 1709, mais l'adresse de cette édition paraît suspecte. Parmi les ouvrages étudiés, seuls les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont imprimés avec certitude en France au XVIII^e siècle : ils figurent dans les *Œuvres complètes* de Saint-Réal en 6 volumes, publiées par l'imprimeur-libraire Le Mercier à Paris en 1745.

148 Jean-Christophe Igalens souligne que, sans permettre d'« aboutir à des conclusions générales » sur la construction et la réception du genre au XVIII^e siècle, l'étude de l'article de Marmontel met en lumière un « déplacement » important, Marmontel faisant de la « compétence du lecteur » le point d'orgue de sa réflexion sur le genre textuel. Jean-Christophe Igalens, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », art. cit., p. 79 et p. 86.

Chapitre II. Le temps des collections

double d'un « déni d'autorité¹⁴⁹ » des femmes mémorialistes. La proposition théorique du journaliste et écrivain est à mettre en regard avec les paratextes de la première collection réunissant des « Mémoires pour servir à l'histoire de France ». Cette collection naît des idées philosophiques animant les cercles savants de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ses éditeurs sont familiers des théories esthétiques développées par l'encyclopédiste. Nous nous demanderons ainsi comment, dans ce dernier quart du XVIII^e siècle, période de construction de « nouvelles normes genrées¹⁵⁰ », la différenciation des sexes intervient dans les discours critiques et éditoriaux de catégorisation des écrits de femmes.

1. a. L'article « Mémoires » de l'Encyclopédie de Marmontel : une poétique de la différenciation

En 1787, Jean-François Marmontel publie les *Éléments de littérature*, un ouvrage somme qui condense les théories esthétiques élaborées par l'auteur. Pour leur éditrice contemporaine, les *Éléments* « constituent une transition essentielle dans l'histoire de la réflexion sur les formes littéraires¹⁵¹ ». Dans ses *Mémoires*, rédigés de 1793 à 1796, l'écrivain explique l'élaboration de cette publication d'envergure :

Libre d'inquiétude, presque tout à moi-même, et n'ayant guère que deux jours de la semaine à donner au léger travail de ma place, je m'étais fait une occupation aussi douce qu'intéressante : c'était un cours d'études, où, méthodiquement et la plume à la main, je parcourais les principales branches de la littérature ancienne et moderne, les comparant l'une avec l'autre, sans partialité, sans égards, en homme indépendant, et qui n'aurait été d'aucun pays ni d'aucun siècle. Ce fut dans cet esprit que, recueillant de mes lectures les traits qui me frappaient et les réflexions que me suggéraient les exemples, je formai cet amas de matériaux que j'employai d'abord dans mon travail pour l'*Encyclopédie*, d'où je tirai ensuite ma *Poétique française*, et que j'ai depuis rassemblé dans mes *Éléments de littérature*.¹⁵²

149 *Ibid.*, p. 85.

150 « À partir du dernier quart du XVIII^e siècle, de nouvelles normes genrées sont redéfinies, qui triomphent au début du XIX^e siècle. Selon la vision du monde qui émerge dans le sillage des Lumières, hommes et femmes sont conçus comme deux catégories non seulement distinctes mais opposées par leur "nature". Érigées en contraires complémentaires, les différences biologiques servent à élaborer une "essence masculine" et une "essence féminine" qui détermineraient non seulement les fonctions corporelles mais aussi les dispositions psychiques et intellectuelles ainsi que la destinée sociale. » Alice Primi, « La question des femmes au XIX^e siècle », dans Michèle Riot-Sarcey (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, op. cit., p. 163-184, p. 167.

151 Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature* [1787], édition présentée, établie et annotée par Sophie Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005, p. 26.

152 Jean-François Marmontel, *Mémoires* [1804], édition critique de John Renwick, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 322.

Chapitre II. Le temps des collections

La connaissance de la littérature « particulièrement vaste » de Marmontel, ainsi que ses années de collaboration au *Mercure de France*, lui ont « permis de voir défiler l'ensemble de la production écrite pendant plusieurs années¹⁵³ ». Les écrits théoriques de Marmontel sur l'écriture mémorialiste établissent l'horizon d'attente générique des lecteurs de la fin de l'Ancien Régime, comme le soulignent les travaux de Jean-Christophe Igalens¹⁵⁴ et Maxime Triquenaux¹⁵⁵. L'écrivain élabore une théorie poétique qu'il décrète neutre (il prétend commenter « sans partialité, sans égards, en homme indépendant, et qui n'aurait été d'aucun pays ni d'aucun siècle »). Fort de cette neutralité revendiquée, il élabore une classification des écrits qui sépare les œuvres de femmes du reste du corpus, au motif d'une spécificité de l'écriture de l'histoire justifiée par la marginalité des femmes dans l'histoire.

Une première définition des « Mémoires historiques » sans les autrices

Comme il le souligne dans ses propres *Mémoires*, les *Éléments de littérature* sont nourris des articles que Marmontel rédige pour l'*Encyclopédie*. Bien qu'il soit anonyme, l'article « Mémoires » peut être rattaché aux diverses contributions de Marmontel dans le domaine des arts et des lettres¹⁵⁶.

L'encyclopédiste retient dans son article deux critères fondamentaux qui définissent les écrits mémorialistes : ces derniers se distinguent par la qualité de leur auteur d'une part, et par la matière historique qui les compose d'autre part. Seules les « personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires¹⁵⁷ », acteurs de l'histoire ou spectateurs privilégiés de l'action, détiennent la dignité et la compétence nécessaires pour rédiger des écrits mémorialistes. Autre définition, duale et complémentaire, qui caractérise les textes selon l'article : ils contiennent « outre quantité d'événemens publics et généraux [...] les

153, Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, op. cit., p. 25.

154 Jean-Christophe Igalens, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », art. cit.

155 Maxime Triquenaux, *Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l'Ancien Régime* (Besenval, Polignac, Richelieu), thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2, soutenue en 2020, p. 147-149.

156 Dans ses développements sur les *Éléments de littérature*, Maxime Triquenaux considère que Marmontel n'a pas collaboré à la rédaction de l'article de l'*Encyclopédie*. La proximité entre cette première notice et celle du *Supplément de l'Encyclopédie*, qui d'après son editrice sert de source à l'article des *Éléments de littérature*, encourage cependant à associer Marmontel à la rédaction de l'article de l'*Encyclopédie*. Maxime Triquenaux, *Des aristocrates de papier*, op. cit., p. 147-148, n. 35.

157 « Mémoires », *Encyclopédie*, vol. X, 1765, p. 328-329, en ligne sur le site de l'ENCCRE : <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/>.

Chapitre II. Le temps des collections

particularités de la vie ou les principales actions de leurs auteurs¹⁵⁸ ». L'écrit mémorialiste demeure donc, et ce depuis la définition du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, dépendant de la position de l'auteur au sein de la société dont il se fait le « témoin oculaire ». Le personnage (aristocrate, le plus souvent) qui prend la plume rend compte de la scène officielle de l'histoire et de l'arrière-scène du monde :

Si l'on considère le monde politique et moral comme un spectacle, on y distingue deux parties, ce qui se passe sur la scène, et ce qui se passe derrière la toile ; les événements et leurs causes visibles ; les premiers mobiles et leurs ressorts cachés.¹⁵⁹

De l'œil à la plume, le mémorialiste épie et consigne ce qui est vu. L'encyclopédiste cite, comme écrits exemplaires, les *Mémoires* de Commines, les *Mémoires* de Sully et les *Mémoires* de Retz, érigés en parangons des écrits mémorialistes des siècles passés. Nulle mention cependant des écrits mémorialistes contemporains. Le siècle offre pourtant quantité de textes distinguables. Cette prolifération d'écrits suscite au contraire d'importantes réserves chez le critique littéraire : alors qu'on trie parmi les ouvrages du passé le bon grain de l'ivraie, et que sa définition des « Mémoires » se fonde sur une première distinction – aristocratique, puisqu'elle exige de l'auteur qu'il appartienne à un milieu social élevé –, le XVIII^e siècle pullule d'écrits à la légitimité contestable et à la provenance suspecte. D'une écriture de la grande histoire, on dérive vers l'écriture de soi dans ce qu'elle a de plus médiocre, une forme de verbiage égotiste :

Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il est très-difficile de déraciner de l'esprit des lecteurs, c'est que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes presque à chaque page, ayent assez dépouillé l'amour-propre et les autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité ; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverses mains, on rencontre souvent des faits et des sentimens absolument contradictoires.¹⁶⁰

La critique des écrits apocryphes se devine derrière ces « *mémoires* contemporains partis de diverses mains » : les manuscrits circulent, repris, recopiés, manipulés, voire conçus dès l'origine par des mains peu scrupuleuses, produisant une œuvre incohérente. Ce qu'il reproche aux œuvres contemporaines, Marmontel l'excuse dans les œuvres plus anciennes. Les *Mémoires* de Retz et l'histoire du difficile établissement de leur texte suffisent à remettre en cause une définition stricte du mémorialiste comme auteur unique en son œuvre. Jetant les bases d'une première poétique du genre, qui reprend la définition historique et thématise

158 *Ibid.*

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*

Chapitre II. Le temps des collections

l'opposition entre mémoires « classiques » et mémoires contemporains, le rédacteur de l'*Encyclopédie* ne mentionne pas de femmes mémorialistes dans cette notice s'appuyant sur une liste de modèles masculins. À l'inverse, la notice consacrée au genre des « Mémoires » dans ses *Éléments de littérature* mobilise très largement des écrits de femmes de l'Ancien Régime. Alors qu'il approfondit sa théorie esthétique, Marmontel les inclut dans sa poétique. Les *Éléments de littérature* donnent à lire l'éloge paradoxal des témoignages historiques des femmes, dont « la valeur singulière [...] découle entièrement d'un déni d'autorité à l'encontre de leur auteur¹⁶¹ ». Les « Mémoires féminins » se distinguent du fait de la mécompréhension par leurs autrices des enjeux de l'histoire, que le lecteur a la charge d'analyser.

Entrée en matière : les *Mémoires* de Staal-Delaunay

L'article « Mémoires » des *Éléments de littérature* de 1787 reprend en l'étoffant la définition de l'*Encyclopédie* en citant d'avantage de textes. Marmontel convoque, en premier lieu, les *Mémoires* de Staal-Delaunay¹⁶², qu'il compare aux *Mémoires du comte de Gramont*, publiés par Hamilton en 1713¹⁶³. Ce rapprochement entre l'œuvre d'une femme mémorialiste et un écrit rapproché des romans libertins¹⁶⁴ est le support d'une réflexion sur la « manière » d'écrire de l'autrice :

Les *mémoires* de madame de Staal sont d'un caractère plus estimable, mais moins léger, moins naturel et moins piquant. La plume d'Hamilton se joue, celle de madame de Staal s'étudie ; ses récits ont de l'agrément, mais cet agrément a de la manière. On voit qu'elle a vécu dans une cour où sans cesse, et à toute force, il fallait avoir de l'esprit.¹⁶⁵

161 Jean-Christophe Igalens, « “La manière de s'affecter” ou la vérité d'un genre. L'article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », art. cit., p. 85.

162 L'ouvrage est publié une trentaine d'années avant la parution des *Éléments de littérature : Mémoires de Madame de Staal, Écrits par elle-même*, 4 vol., Londres, 1755. Nous renvoyons pour la consultation du texte à l'édition moderne : Marguerite de Staal-Delaunay, *Mémoires de Madame de Staal sur la société française au temps de la Régence*, édition de Gérard Doscot, Paris, Mercure de France, 2020 [1970].

163 Anthony Hamilton, *Mémoires de la vie du comte de Grammont ; Contenant particulièrement l'Histoire amoureuse de la cour d'Angleterre, sous le regne de Charles II*, Cologne, Pierre Marteau, 1713. L'ouvrage a été récemment réédité sous le titre de *Mémoires du comte de Gramont* (texte établi, présenté et annoté par Michel Delon, Paris, Gallimard, 2019). Dans l'étude qu'il consacre à la vie et à l'œuvre d'Anthony Hamilton, Alain Clerval présente ces *Mémoires* comme un roman. Alain Clerval, *Du frondeur au libertin : essai sur Antoine Hamilton, auteur des “Mémoires du chevalier de Gramont”*, Lausanne, Eibel, 1978.

164 Nous renvoyons en ce sens à l'article de Jean Goldzink, « Libertinage et politique dans le roman libertin des Lumières », *Littératures classiques*, n° 55, 2004/3, p. 243-255.

165 Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, op. cit., p. 708.

Chapitre II. Le temps des collections

L'ouvrage d'Hamilton, premiers « Mémoires » que cite Marmontel dans son article, entretient, pour les lecteurs du XVIII^e siècle, une étroite proximité avec la fiction romanesque¹⁶⁶. En comparant les *Mémoires du comte de Gramont* à l'œuvre d'une femme mémorialiste, Marmontel inaugure une réflexion sur les « Mémoires féminins » lus en regard d'une forme de narration romanesque. Cette association, du reste, demeure tout à fait actuelle : dans le récent recueil collectif *Mémoires et roman. Les rapports entre vérité et fiction au XVIII^e siècle*¹⁶⁷, l'article que consacre Marie-Paule de Weerdt Pilorge aux *Mémoires* de Staal-Delaunay¹⁶⁸ et l'article d'Éric Francalanza portant sur les *Mémoires du comte de Gramont*¹⁶⁹ sont regroupés dans une même section, « Écriture mémorialiste et vérité historique ».

Le rapprochement entre ces deux ouvrages conduit Marmontel à formuler une critique paradoxale des *Souvenirs* de Marguerite de Staal-Delaunay : le récit de cette dernière aurait moins de « naturel » que la narration fictionnelle à laquelle il est comparé. Le commentateur, en ouvrant ces *Mémoires*, semble moins rechercher les plaisirs d'un témoignage « estimable » que la légèreté et le « piquant » d'une écriture empreinte de romanesque. Partant de cet exemple inaugural, Marmontel développe, au fil d'évocations successives, une lecture des « Mémoires féminins », corpus ressaisi ensemble dont il cherche à dégager les spécificités poétiques.

Regard des femmes mémorialistes sur l'histoire, regard de l'historien sur les femmes mémorialistes

Le développement que livre Jean-François Marmontel sur les « Mémoires féminins » opère un retour à la définition même du genre des « Mémoires », l'écrivain s'interrogeant sur la capacité de la mémorialiste à rendre compte de l'histoire et à en être le témoin oculaire :

166 Comme le souligne Philippe Hourcade dans son compte-rendu de l'édition de Michel Delon (*Cahiers Saint-Simon*, n° 48, 2020, p. 146-147), les *Mémoires du comte de Gramont* sont insérés dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Simon dans la rubrique « Belles-lettres », parmi les romans.

167 Marc-André Bernier et Zeina Hakim (dir.), *Mémoires et roman. Les rapports entre vérité et fiction au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 2023.

168 Pour Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, le récit de Marguerite de Staal-Delaunay « marque une tension fondatrice entre l'effondrement de la perspective historique pourtant propre aux Mémoires et une narration plus personnelle », qui emprunte à l'écriture romanesque. Marie-Paule de Weerdt Pilorge, « Les *Mémoires* de madame de Staal-Delaunay (1683-1750) : le défi à l'écriture romanesque », *ibid.*, p. 27-42, p. 27.

169 Éric Francalanza, « Les *Mémoires de la vie du comte de Grammont* d'Hamilton (1713) ou la vérité au prix du divertissement », *ibid.*, p. 59-84.

Chapitre II. Le temps des collections

Parmi les singularités qui distinguent les *mémoires* écrits par des femmes, il en est une qui leur est naturelle et qu'on retrouve dans leurs mœurs ; c'est que le plus souvent ce n'est ni l'intérêt public, ni leur intérêt propre qui les a dominées mais un intérêt d'affection. Un homme, en parlant des affaires au milieu desquelles il s'est trouvé, comme acteur ou comme témoin, s'oublie rarement lui-même pour ne s'occuper que d'un autre ; une femme, au contraire, s'attache à un objet qui n'est pas elle, mais qui dans ce moment est tout pour elle et c'est de lui, c'est d'après lui, c'est pour lui qu'elle écrit. Les grands événements ne la touchent que par des rapports individuels ; et dans les révolutions de la sphère du monde, elle ne voit que les mouvements du tourbillon qui l'environne : son esprit et son âme ne s'étendent point au-delà. Il est possible que la passion l'enivre : mais la passion même est rarement aussi aveugle que l'amour-propre, et comme il arrive souvent que le sentiment dont une femme est préoccupée est assez calme pour lui laisser la liberté de sa raison et son équité naturelle, il ne fait qu'animer son style sans en altérer la candeur. C'est ce qu'on voit dans les *mémoires* de madame de Motteville et de madame de La Fayette. Mademoiselle de Montpensier, toujours occupée d'elle-même, ne laisse pas de peindre au vif le prince de Condé, Gaston, Mazarin, la régente, tout l'intérieur de la cour, l'esprit et les mœurs de son temps.¹⁷⁰

Spectatrices de l'histoire qu'elles vivraient uniquement par le biais de leurs relations aux hommes qui en seraient les principaux acteurs, les femmes mémorialistes n'ont pas, selon le théoricien, la même acuité visuelle et intellectuelle que leurs homologues de sexe masculin. L'encyclopédiste développe une interprétation singulière de l'écriture *féminine* de l'histoire, fondée sur l'idée que la cécité des femmes serait, paradoxalement, ce qui constituerait la valeur de leur témoignage. Moins concernées par les affaires du monde, leur récit des faits historiques serait moins orienté que celui des hommes, acteurs de l'histoire dont le récit est guidé par leurs passions.

Si les femmes mémorialistes échappent aux « intérêts » qui orientent la perception des événements historiques, elles ne portent pas pour autant un regard éclairé sur les épisodes dont elles sont les témoins. Pour Marmontel, *une* femme – le singulier a son importance dans la perspective d'un discours qui essentialise l'expérience des femmes et leur écriture – est malgré elle un excellent témoin de l'histoire. Il insiste sur la faible portée de vue qui empêche les autrices de percer à jour le « tourbillon » des événements dans lesquels elles sont entraînées. Les qualités des « Mémoires féminins » résident dans l'éloignement des femmes de la scène du monde. Actant la subordination sociale intrinsèque à la condition féminine, Marmontel fait de ces autrices des observatrices myopes de la société de leur temps. Tenues à distance de la grande scène historique, reléguées dans la sphère privée, à l'inverse des hommes agissant dans la « sphère du monde », elles sont elles aussi dominées par les passions, mais des passions faibles, à l'image de leur sexe.

170 Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, op. cit., p. 709.

Chapitre II. Le temps des collections

L'une des originalités de la pensée de Marmontel tient au fait qu'il oppose « homme » et « femme » mémorialistes. Il fonde sa théorie de la différenciation des textes sur un discours de la différenciation des sexes. Relevons que, le plus souvent, l'écriture « masculine » demeure un impensé de la critique : les commentateurs postulent une spécificité de l'écriture « féminine » qui se distinguerait d'une norme présentée comme universelle. Les définitions anciennes des « Mémoires », telles que celle formulée par Ménestrier dans *Les Divers caracteres, des ouvrages historiques* se contentaient d'apprécier la légèreté, la frivolité des *Mémoires* de cour de Marguerite de Valois, associés à une écriture du « secret ». La critique des « Mémoires féminins » par Marmontel adopte une lecture différentialiste où le clivage masculin / féminin est actualisé.

Toute inédite qu'elle apparaisse dans le champ des réflexions génériques sur les écrits mémorialistes, l'analyse de l'écrivain n'en demeure pas moins le produit d'un jugement partagé en son temps sur la littérature produite par les femmes. Ce jugement tend à dénier leur autorité dans les domaines des lettres et des savoirs. Des préjugés essentialistes ramènent la femme écrivain à un autre de l'homme, à l'expérience oblique. Les qualités de son œuvre résident dans la faillibilité, la défaillance de celle qui la produit. Du brouillard de l'écriture, c'est le lecteur – masculin – qui fait émerger le sens de l'histoire :

Ainsi la préoccupation d'un intérêt particulier parmi les affaires publiques, loin de diminuer la valeur et le poids des *mémoires* dont nous parlons, ne fait que les rendre plus précieux encore à qui sait comme on doit les lire¹⁷¹. De deux témoignages, le moins suspect n'est pas celui que l'on dépose mais celui qu'on laisse échapper. Ce n'est pas à ce qu'on nous dit, ou de soi ou des autres, directement, expressément, et de propos délibéré que nous donnons le plus de foi, mais à ce qu'on nous dit sans y avoir réfléchi, sans même vouloir nous le dire. Or, c'est ainsi que dans ses *mémoires* une femme, en suivant son objet personnel, indique involontairement les motifs, les arrière-causes des révolutions les plus inexplicables et nous révèle quelque fois des mystères dont ses liaisons, ses relations, les confidences qu'elle a reçues, la familiarité où elle a été admise, l'intimité de l'intérieur dont elle a vu les mouvements, le besoin qu'on aura eu d'elle pour se plaindre ou se consoler, s'affliger ou se réjouir, les caractères que sa position lui a fait connaître jusque dans leurs replis, n'auront bien instruit qu'elle seule.¹⁷²

La femme mémorialiste est cette « confidente »¹⁷³ qui glane des paroles prononcées comme par mégarde, que les grands personnages dans l'entourage desquels elles évoluent ont laissé échapper. Après une réflexion sur l'amour-propre, Marmontel développe de nouveau une analyse qui semble emprunter aux *Maximes* de La Rochefoucauld, grand observateur des

171 Nous soulignons.

172 *Ibid.*, p. 709-710.

173 Le terme se rencontrera sous la plume de Marc Fumaroli dans un article consacré aux *Mémoires* de Motteville : « La confidente de la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », dans *Exercices de lecture de Rabelais à Paul Valéry*, Paris, Gallimard, 2006, p. 162-188.

Chapitre II. Le temps des collections

« replis » de l'âme humaine¹⁷⁴. La définition de Jean-François Marmontel emprunte à la langue des moralistes, et ces quelques lignes ne peuvent que rappeler la contemporaine de l'écrivain, Françoise de Motteville, dont l'encyclopédiste goûte particulièrement les *Mémoires*¹⁷⁵.

Dans la définition de Marmontel, les *Mémoires* de Françoise de Motteville et ceux de la duchesse de Montpensier donnent lieu à un important développement. Il lit ensemble leurs récits de la Fronde, actant une association de ces deux textes qui s'imposera dans les collections à venir. Les œuvres des deux mémorialistes du XVII^e siècle lui servent à illustrer une réflexion centrale dans sa réflexion sur le corpus des « Mémoires », celle de la véracité relative des récits mémorialistes. En s'appuyant sur ces deux exemples, l'encyclopédiste observe que les individus singuliers ne peuvent pas rendre compte objectivement de l'histoire. Le récit que les auteurs font des événements passés est forcément une reconstitution partielle et partielle des faits :

L'homme de bien, dans son témoignage, ne dira que ce qu'il aura vu, mais les témoins même les plus fidèles n'auront pas vu la même chose ou ne l'auront pas vue avec les mêmes yeux. Le moment ou la position, telle circonstance échappée ou saisie, un mot bien ou mal entendu, peut faire seul que deux témoins diffèrent. Rien de plus ingénu que les *mémoires* de Montpensier, rien de plus sincère que ceux de Motteville ; et souvent l'une blâme ce que l'autre a loué.¹⁷⁶

La faillibilité du discours historique, à nouveau, est illustrée par des exemples issus de « Mémoires féminins ». Ce passage justifie une méthode de lecture des écrits mémorialistes qui anticipe sur les gestes de regroupement à venir. Pour l'auteur, l'histoire communiquée par les mémorialistes est parcellaire, elle appelle des compléments, des textes devant les contredire, ou du moins les mettre en perspective. Il met en garde l'historien qui utiliserait les « Mémoires » comme sources de l'histoire :

Ce n'est donc qu'avec défiance et beaucoup de précaution que l'historien doit lire et consulter les *mémoires* qu'on lui transmet. Ils sont écrits par des témoins mais par des témoins intéressés et souvent récusables. Les confronter avec eux-mêmes les uns avec les autres et chacun avec tous ; en étudier le caractère et l'art ; choisir avec discernement les mieux instruits et les plus

174 L'écrivain remarque ainsi, dans la maxime 239 (dans la cinquième édition de 1678) : « Rien ne flatte plus notre orgueil que la confiance des grands parce que nous la regardons comme un effet de notre mérite, sans considérer qu'elle ne vient le plus souvent que de vanité ou d'impuissance de garder le secret. » La Rochefoucauld, *Réflexions ou Sentences et Maximes morales et Réflexions diverses*, édition de Laurence Plazenet, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 164.

175 « C'est là le mérite sérieux et durable qu'ont les *mémoires* de madame de Motteville dont l'esprit n'est que du bon sens et dont le naturel ne laisse désirer ni plus d'art, ni plus de parure. » Jean-François Marmontel, *Éléments de littérature*, op. cit., p. 708.

176 *Ibid.*, p. 715.

Chapitre II. Le temps des collections

sincères ; examiner quel sentiment, quelle opinion les dominait [...] ; c'est l'unique moyen de n'être pas surpris, ou de l'être plus rarement par des relations infidèles.¹⁷⁷

Confronter, étudier, *choisir* : l'historien avisé opère ce premier geste de regroupement, qui se trouve être un geste de classification. Or, le premier projet de collection des « Mémoires pour servir à l'histoire » se place dans la continuité des propositions de Marmontel et d'une vision utilitariste des écrits mémorialistes, qu'on doit trier pour en dégager la matière utile à la compréhension et à l'étude de l'histoire. L'historicité proclamée de ces témoignages subjectifs, personnels, leur intérêt (même involontaire), et leurs limites, tirent définitivement les écrits mémoriels du côté d'un usage historiographique, ce qui ouvre la voie aux pratiques de manipulation des textes – découpage, assemblage – qui seront celles des éditeurs à venir.

1. b. Rassembler les « Mémoires historiques » : la genèse de la collection

Les écrits de Jean-François Marmontel portant sur le genre des « Mémoires » et la poétique des « Mémoires féminins » qu'il élabore sont contemporains de la première *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*¹⁷⁸ (Collection Roucher). Cette publication, entamée en 1785, s'interrompt brutalement en 1791. En 1806, quelques années après la fin des troubles révolutionnaires, les éditeurs tenteront, sans succès, de relancer le projet de publication, qui ne connaîtra qu'une suite de quelques volumes.

Cette première entreprise de regroupement des « Mémoires » est le fruit du travail d'un groupe d'écrivains parisiens, partisans des Lumières, qui seront, un temps, favorables à la Révolution française. Ce premier projet de collection, resté inachevé, présente des ambitions intellectuelles et historiographiques qui rejoignent celles des collections de la Restauration : les rédacteurs ont pour objectif de composer une histoire de la France en donnant à lire, chronologiquement, les écrits des mémorialistes qui en furent les témoins.

Plutôt qu'un projet en accord avec les ambitions idéologiques de la monarchie restaurée, la Collection Roucher est à l'origine un projet de publication éclairée, dans la continuité des propositions de Marmontel, qui conseillait une lecture critique et comparatiste des textes pour en dégager une vérité historique. Ambitieux, l'éditeur de la collection a pour projet d'offrir à

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 712.

¹⁷⁸ *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, op. cit. Par la suite, nous abrégons le titre en Collection Roucher. Le détail des pièces contenues dans cette collection est présenté dans l'annexe 1.

Chapitre II. Le temps des collections

l'historien amateur le moyen de développer un apprentissage critique de l'histoire. En 1790, l'un des volumes de la collection indique ainsi que cette dernière « présente la seule, la véritable Histoire de France¹⁷⁹ ».

Mettant en tension l'idéal d'un lecteur critique co-producteur du savoir historique et les contraintes matérielles de la collecte et de l'édition des textes, les rédacteurs de la Collection Roucher souhaitent produire un récit linéaire et synthétique du passé. Ces ambitions, parfois contradictoires, orientent des pratiques éditoriales auxquelles nous nous intéresserons dans la perspective d'une étude des « Mémoires féminins », tels qu'ils se donnent à lire au sein de la collection.

Un projet de collection pour lecteur éclairé

Traditionnellement attribuée au poète, éditeur et traducteur Jean-Antoine Roucher¹⁸⁰, la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* est un projet collectif conduit par un groupe de poètes et de lettrés parisiens dont Roucher est l'un des membres les plus éminents. Selon la *Biographie universelle*, la collection serait cependant éditée par Alexandre-Claude Bellier du Chesnay, qui

se distingua surtout par un bon travail sur la Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, recueillis par Roucher, Antoine Perrin, d'Ussieux, etc., et dont il publia les 66 premiers volumes, avec des observations et des notes, Paris, 1785 à 1790, in-8°.¹⁸¹

La Collection Roucher contient plus précisément soixante-cinq volumes de textes et deux de tables, publiés entre 1785 et 1791. Ce travail collaboratif explique qu'après la mort de Jean-Antoine Roucher, Antoine Perrin et Louis Dussieux – les autres contributeurs identifiés par le rédacteur de la *Biographie universelle* – la collection connaisse une suite éphémère en 1706. De nouveaux volumes paraissent, sous le titre de *Suite de la collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France* dans lesquels « le rédacteur », aidé des

179 « Avis Concernant les Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France », *Table générale des matières de la collection universelle des Mémoires particuliers, relatifs à l'histoire de France*, en 2 vol., à Londres et se trouve à Paris, Rue et Hotel Serpente, 1790-1791, vol. I, 1790, n. p. (Collection Roucher, vol. LXVI).

180 Auteur de nombreux poèmes, proche d'André Chénier, Jean-Antoine Roucher est aussi connu pour sa traduction de *La richesse des nations* d'Adam Smith et son édition des *Lettres à Malesherbe* de Rousseau. Sur la vie et l'œuvre de Jean-Antoine Roucher, voir l'introduction et la chronologie proposée par son éditrice dans Jean-Antoine Roucher, *Les Mois, poème, en douze chants*, édition de Marie Bréguet, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 9-67 et p. 71-100.

181 *Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes...*, 85 vol., Paris, Michaud frères, 1811-1862, t. 60, 1836, p. 589.

Chapitre II. Le temps des collections

« éditeurs » investis dans le projet, renouvelle les ambitions formulées plus de vingt ans auparavant :

Si le rédacteur a bien vu ; si son travail a répondu jusqu'ici, par l'exécution, au plan qu'il a adopté, & dont il ne s'écartera pas pour la suite, il lui semble qu'il doit en résulter un assemblage de matériaux mis en ordre, qui, à partir du douzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, fournira à l'écrivain habile & exercé les moyens de rédiger, pour cette période, un cours d'histoire nationale appuyé sur les relations de témoins oculaires.¹⁸²

« L'instruction publique est notre devise ; elle doit être celle de tout Editeur¹⁸³ », déclarait le rédacteur de l'avis liminaire du premier volume de la collection. Cette ambition, qui n'évolue pas malgré les événements historiques, est réaffirmée dans l'avis de 1790, dans lequel le rédacteur juge que « la liberté de penser, d'écrire & d'imprimer va nécessairement lui donner un nouvel intérêt qui s'accroîtra encore à mesure que nous approcherons des tems modernes¹⁸⁴ ». Favorables à la Révolution et à l'instruction de l'individu, devenu un citoyen, les éditeurs de la Collection Roucher reconstituent une chronologie de l'histoire de France. La périodisation de la collection, qui n'hésite pas à puiser dans les sources médiévales, est reprise par les éditeurs des collections du XIX^e siècle. La borne chronologique revêt cependant une autre dimension pour les éditeurs de 1785 : en poussant l'entreprise « jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », ils ne comptaient pas seulement raconter l'histoire des siècles passés, mais aussi celle des temps présents.

La Collection Roucher inaugure ainsi un classement chronologique des écrits mémorialistes, tout en proposant une comparaison entre des textes « opposés », qui présentent les mêmes événements sous des aspects différents : « nous placerons à la suite l'un de l'autre, ou dans le même volume, les Mémoires les plus opposés en faits, en anecdotes, en réflexions. Ce seront des rivaux qui s'accuseront face-à-face, et subiront le jugement libre d'un Lecteur qu'ils auront même éclairé.¹⁸⁵ » Les notices biographiques – en premier lieu celle de Joinville, premier auteur de la collection – formulent un jugement sur le degré de véracité attribué au récit qui va suivre. Ainsi, une contradiction émerge dans l'ambitieux projet d'une collection

182 *Suite de la collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*, op. cit., vol. I, p. V. La *Suite de la collection universelle* débute par ce volume, présenté comme le tome LXVI de la Collection Roucher. Les deux volumes de tables précédemment cités ne sont pas comptabilisés dans cette nouvelle numérotation.

183 Collection Roucher, vol. I, 1785, p. XXVI.

184 « Avis Concernant les Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France », Collection Roucher, vol. LXVI, 1790, n. p.

185 « Discours des éditeurs sur la collection universelle des Mémoires historiques », Collection Roucher, vol. I, op. cit., p. X.

Chapitre II. Le temps des collections

qui donnerait à lire la « véritable » histoire. Le rédacteur revendique de laisser libre cours au « jugement libre » du lecteur, « homme de lettres » ou « homme du monde¹⁸⁶ », tout en orientant sa lecture par une présentation critique des textes. La notice liminaire a valeur de guide pour estimer de la véridicité des ouvrages insérés.

De Christine de Pizan à Marguerite de Valois, la place des autrices dans la *Collection universelle*

Le jugement du rédacteur ne se limite cependant pas à une évaluation de la valeur du témoignage et de sa fidélité à l'histoire « véritable ». Les notices portent des jugements de valeur, sur l'œuvre comme sur leur auteur, ou leur autrice. En effet, deux autrices, Christine de Pizan et Marguerite de Valois, figurent dans la *Collection universelle*, qui en aurait accueilli davantage si le projet avait été mené à son terme.

Le rédacteur souligne l'importance de l'œuvre de Christine de Pizan, qui offre un témoignage inédit du règne de Charles V, auprès duquel elle mena une activité d'historiographe. Les *Mémoires ou Livre des faits et bonnes mœurs du sage Roi Charles V, Fait et compilé par Christine de Pisan Damoiselle accomplie*¹⁸⁷ est intégré au sein de la *Collection universelle* par ses rédacteurs, qui suppriment certains passages du texte. Jean Lebeuf, le premier à avoir fait imprimer l'œuvre manuscrite de Christine de Pizan (en 1743), procédait déjà à ce type de « suppressions¹⁸⁸ », retirant des passages qu'il jugeait inutiles. Dès l'avis liminaire, le rédacteur de la Collection Roucher prévenait son lecteur de ces opérations de retranchement effectuées sur les textes. Les suppressions programmées de certains passages se justifient, à l'origine, par des motifs matériels : la collection serait, sans cela, trop volumineuse. Cependant, précisait-il,

[...] si l'on se permet quelques légers retranchements, on n'élaguera que ce qui d'une part sera étranger à ces Mémoires, et de l'autre, n'aura aucun but d'utilité.[...] Le corps de l'Ouvrage ne sera jamais ni défiguré, ni mutilé. Ce seroit manquer à nos engagements, si pour prêter à ces Mémoires des formes plus gracieuses, nous les dépouillions de leur caractère d'originalité.¹⁸⁹

186 « Nous avons cherché à nous rendre utiles à l'homme de lettres qui s'instruit pour mériter un jour d'instruire les autres, et à l'homme du monde qui lisant pour s'amuser veut cependant que sa lecture ajoute à la masse de ses connoissances. ». *Ibid.*, p. V.

187 Collection Roucher, vol. V, 1785.

188 *Ibid.*, p. 89.

189 Collection Roucher, vol. I, *op. cit.*, p. XIV-XV.

Chapitre II. Le temps des collections

L'originalité de l'œuvre de Christine de Pizan n'est pourtant pas en cause lorsque le rédacteur annonce en supprimer des passages entiers. À la suite de Lebeuf, il poursuit un travail d'« élagage » en retirant les récits d'événements mentionnés dans les *Mémoires* de Bertrand du Guesclin, qui précèdent dans l'ordre de la collection le texte de Christine de Pizan, et affirme « hardiment » :

[...] en conservant l'essentiel nous avons sacrifié tout ce qui nous a paru sans intérêt et peu digne de curiosité. D'ailleurs comme notre unique but étoit de faire connoître Charles V, les *Mémoires* de Christine de Pisan, vus sous cet aspect, et tels que nous les réimprimons, sont complets.¹⁹⁰

Le projet était à l'origine de fournir au lecteur une collection qui serait « un ouvrage manuel et comme journalier » lui permettant, en se formant un avis éclairé, de se faire « juge » des historiens pour ne plus être « obligé d'attendre que l'opinion d'un petit nombre vienne former lentement l'opinion de tous¹⁹¹ ». Les impératifs matériels et l'objectif de proposer *une* histoire, complète et cohérente, en forme de chronologie de l'histoire de France, font évoluer le projet éditorial. Plutôt que des œuvres complètes, les éditeurs effectuent une série d'extractions. L'ambition n'est pas de mettre au jour une collection d'écrits restaurés sous leur forme originelle, malgré le travail philologique important qui est alors mené. La forme devient au contraire soumise à l'élaboration d'un récit surplombant. Animé par cette ambition, le rédacteur ne voit pas de contradiction dans le fait d'affirmer que cette édition nouvelle des *Mémoires* de Christine de Pizan est « compl[ète] ». Au fil des volumes, un tel principe unifie la publication, qui coupe et retranche les faits auparavant mentionnés. Dans la notice biographique consacrée à Marguerite de Valois, le rédacteur déclare à cet effet, et pour conclure :

Afin d'éviter les répétitions, & les discussions oiseuses, des notes courtes & instructives tiennent lieu d'observations. La plupart des faits narrés dans ces *Mémoires* ont été suffisamment éclaircis par ceux qui les précèdent. En conséquence on a pris le parti d'y renvoyer le Lecteur. Cette marche, dont nous nous écarterons le moins possible, simplifiera le travail, & abrégera la carrière que nous avons à parcourir.¹⁹²

Les écrits de Sully ou de Philippe Duplessis-Mornay sont autant de sources permettant d'élaguer les *Mémoires* de Marguerite de Valois, des sources jugées concordantes s'agissant des événements historiques narrés mais aussi de la personnalité de la mémorialiste, dont le

190 Collection Roucher, vol. V, *op. cit.*, p. 90.

191 Collection Roucher, vol. I, *op. cit.*, p. VIII-IX.

192 Collection Roucher, vol. LII, 1789, p. 140.

Chapitre II. Le temps des collections

rédacteur souligne la « lubricité » qu'il considère connue de tous¹⁹³. Le portrait à charge justifie le peu de cas fait de ces *Mémoires*, à la notoriété pourtant bien plus importante que celle des ouvrages que la Collection Roucher lui préfère. La biographie, à valeur de condamnation morale, est dominée par des références au *Divorce satyrique*, une source historique dont la partialité n'inquiète cette fois pas l'éditeur. Le commentaire sur les *Mémoires* en tant que tels est lui aussi marqué par un discours essentialisant. La « mollesse » du style de Marguerite de Valois, dont l'œuvre serait décousue, s'avère être un trait de l'écriture féminine faisant l'objet d'un éloge paradoxal :

Quant à la mollesse, qu'on lui reproche, il nous semble que ce défaut, si réellement il existe, n'en est pas un dans les productions d'une femme. On ne doit pas exiger de ce sexe qu'en maniant le burin de l'histoire il grave avec la fierté mâle d'un *Tacite*. Nous croyons qu'on pourroit avec plus de justesse imputer à Marguerite de n'avoir pas toujours conservé cette simplicité naturelle, aimable, & faite pour servir de cachet à tout ce qui sort de la main des femmes. L'art chez elle[,] il faut l'avouer, perce plus souvent qu'on ne le voudroit. Il est vrai qu'ayant pour but de faire son apologie, elle ne pouvoir guères éviter cet écueil.¹⁹⁴

La critique se renverse sous la plume du rédacteur, qui ne reproche pas à la mémorialiste les défauts de son sexe, mais regrette qu'elle n'en ait pas les qualités communément admises. Le naturel, féminin, s'oppose à l'art, dans un genre où l'on exige de l'écrivain une simplicité de style, garante d'une vérité.

L'inachèvement du projet éditorial empêche de connaître le traitement que se proposait de réserver la Collection Roucher à « tout ce qui sort de la main des femmes ». Le projet esquissé dans le premier volume présentait une liste d'ouvrages, dont des écrits attribués à des femmes, que le rédacteur projetait d'inclure dans la suite de sa collection. Après avoir évoqué les « Mémoires d'épée » et les « Mémoires de robe », dans une tripartition qui rappelle celle formulée par Marc Fumaroli¹⁹⁵, le rédacteur identifie une troisième catégorie de textes dans lesquels s'intègrent les « Mémoires féminins » :

Veut-on, pour se délasser, connoître la vie privée de nos ancêtres, ou parcourir des anecdotes racontées les unes avec cette simplicité qui intéresse, les autres avec ce ton enjoué qui amuse ? Les Mémoires de Castelnau, de Marguerite de Valois, de Bassompierre, de Motteville, de Montpensier, de la Fayette, de Staal, etc., sont dans l'un et l'autre genre des répertoires abondans. Nous ne finirions pas, si nous voulions assigner l'utilité particulière à chacun de ces Mémoires, & nous répéterions au public ce qu'il sait aussi bien que nous.¹⁹⁶

193 « Nous ne répéterons pas la nomenclature des amants qu'on lui attribue. Ce sont là de ces listes que la gravité de l'Histoire exclut de ses récits, & repousse avec mépris. » *Ibid.*, p. 126.

194 *Ibid.*, p. 136.

195 Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit.

196 Collection Roucher, vol. I, *op. cit.*, p. XIV.

Chapitre II. Le temps des collections

Les écrits de femmes mémorialistes cités sont ceux qui figurent dans les collections de « Mémoires historiques » à venir. Ces écrits ne sont pas envisagés par le rédacteur comme constituant une catégorie spécifique, mais ils appartiennent néanmoins à un même ensemble de textes. L'intimité et la légèreté sont les deux traits distinctifs qui caractérisent cette catégorie, qui est la dernière à être citée. Aux tableaux de la « vie publique » s'ajoutent quelques récits plus « particuliers ». Selon les deux modèles de lecteurs programmés par le rédacteur de la Collection Roucher, ces dernières formes d'écriture personnelle de l'histoire s'adressent moins à l'historien qu'au mondain, en quête d'une lecture qui enseigne par le divertissement.

Contemporains, les *Éléments de littérature* de Marmontel et la *Collection universelle* du cercle de Roucher témoignent d'un goût manifeste, en cette fin de XVIII^e siècle, pour les écrits mémorialistes. Les lettrés et amateurs d'histoire n'ont pas attendu la Restauration pour étudier ces ouvrages auxquels on associe la fonction (clairement énoncée par leurs éditeurs) de témoigner de l'histoire du temps passé. Avant les imposants projets de collection du XIX^e siècle, le corpus des écrits mémorialistes considérés comme « utiles » à la connaissance de l'histoire se fixe. « Témoins oculaires » d'une histoire séquencée, les mémorialistes sont mis en série dans une première collection donnant à lire un récit unifié et unifiant, qui gomme les aspérités d'œuvres singulières. L'appellation de « Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France » induit une première sélection, excluant des auteurs et autrices. La formule est ensuite réduite, alors que s'instaure dans les éditions et commentaires de ces textes l'expression faussement consensuelle de « Mémoires historiques ».

Les hommes de lettres, éditeurs et critiques, délimitent un corpus fondé sur un geste de hiérarchisation des œuvres. L'enjeu est moins d'établir une distinction entre des écrits à collecter et des écrits laissés dans l'oubli que de distinguer des œuvres premières, fondamentales. Ces écrits en voie de canonisation sont accompagnés d'écrits jugés mineurs, qui servent de complément à une narration de l'histoire de France. L'ambition historiographique conduit à retrancher dans les textes des passages considérés comme anecdotiques, inutiles. Ainsi se construisent des catégories historiographiques qui sont, dans le même temps, des catégories littéraires – il s'agit non seulement d'évaluer la valeur d'un témoignage pour l'histoire, mais aussi les qualités poétiques qui lui sont associées. Dans les deux cas, l'identité sexuée du mémorialiste intervient dans les processus de classification : les

« Mémoires féminins » sont lus comme des écrits spécifiques, du fait de la « manière » commune qu'auraient les femmes de vivre et de retranscrire l'événement historique.

2. Collecter les « Mémoires » : un geste de catégorisation

Les éditeurs de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* publiée de 1819 à 1829 (Collection Petitot-Monmerqué) sont familiers de l'œuvre de Marmontel¹⁹⁷ et connaissent bien la Collection Roucher. Claude-Bernard Petitot, dans un avis liminaire, situe sa collection dans la continuité de celle du cercle des poètes parisiens. Pour autant, les événements politiques qui surviennent entre 1785 et 1819 ne peuvent qu'infléchir les ambitions intellectuelles et politiques d'une publication de « Mémoires pour servir à l'histoire de France ». Après le bouleversement inouï que constitue la Révolution française, « l'avènement des temps nouveaux rejoue les conditions d'un dialogue avec le passé. L'émergence d'une relation patrimoniale aux œuvres anciennes est l'un des signes majeurs de cette reconfiguration.¹⁹⁸ »

Les éditeurs royalistes des collections de la Restauration produisent un récit national, et l'étude des collections ne peut être décorrélée des usages politiques qui sont faits des « Mémoires historiques ». Petitot, « pilier de la pédagogie officielle¹⁹⁹ », destine sa collection à un large public²⁰⁰, tout en se déclarant désireux de « maintenir une haute exigence critique²⁰¹ ». La collection, telle qu'il la conçoit, est un objet de prix. Elle est destinée à être conservée et à laisser une trace durable dans l'histoire éditoriale.

Selon Pierre Nora, la collection de Claude-Bernard Petitot et Louis-Jean-Nicolas Monmerqué et, à sa suite, la collection de Joseph-François Michaud et Jean-Joseph-François

197 Le rédacteur de la notice biographique de Françoise de Motteville cite l'encyclopédiste et son jugement des *Mémoires*, qu'il place « au premier rang des ouvrages historiques qu'on doit à des femmes ». Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXVI, 1824, p. 307.

198 Stéphane Zékian, *L'invention des classiques*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 12.

199 *Ibid.*, p. 284.

200 Petitot se distingue ainsi de Roucher, en affirmant que la collection ne s'adresse pas qu'au seul public des historiens et hommes de lettres éduqués. Le prix de vente élevé, néanmoins, limite nécessairement le nombre des lecteurs.

201 Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 26.

Chapitre II. Le temps des collections

Poujoulat, « condensent un canon classique et nouent en gerbe un corpus connu qu'ils ne modifient pas décisivement²⁰² ». En effet, les écrits publiés correspondent au corpus des « Mémoires historiques » élaboré dès la fin du XVIII^e siècle par la Collection Roucher. Les bibliophiles et spécialistes du genre héritent d'un corpus composé d'une centaine de titres²⁰³. Nous verrons que, si ce corpus peut varier à la marge, il est globalement stable au début du XIX^e siècle. D'une collection à l'autre, ce sont les mêmes écrits qui sont présentés aux lecteurs. Ces derniers sont incités (par des arguments éditoriaux et commerciaux) à se porter acquéreurs de l'ensemble des volumes. Objet éditoriaux onéreux, les grandes collections s'imposent durablement dans les bibliothèques particulières et institutionnelles françaises.

Quelle place ces éditeurs réservent-ils aux « Mémoires féminins » du XVII^e siècle, que la collection inachevée de Roucher n'avait pas eu le temps d'intégrer au corpus des « Mémoires historiques » ? Comment s'intègrent-ils à ce « canon classique » en cours de formation, pour reprendre l'expression de Pierre Nora ? Pour répondre à ces interrogations, nous nous attacherons de nouveau à examiner les paratextes éditoriaux, et plus spécifiquement ceux de la Collection Petitot-Monmerqué. En nous montrant attentive aux spécificités d'un tel projet éditorial, nous souhaiterions mettre en relation le discours sur les textes, les procédés de fabrication de la collection et l'usage politique de l'histoire par les éditeurs.

2. a. Les écrits de femmes dans les grandes collections

Les écrits de la Collection Petitot-Monmerqué sont divisés en deux séries. La première série, publiée entre 1819 et 1826, comprend des textes évoquant une période allant du règne de « Philippe Auguste jusqu'au commencement du XVII^e siècle ». La seconde série, publiée entre 1820 et 1829, devait couvrir selon son titre « l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763 ». Elle s'interrompt après le récit de la Régence de Philippe d'Orléans.

La collection contient un nombre restreint d'écrits de femmes, si on le mesure à l'ensemble du corpus sélectionné. Parmi les écrits de la première série, on trouve le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* de Christine de Pizan, le *Journal* de Louise de Savoie, les *Mémoires* de Marguerite de Valois et le *Journal* de Louise Bourgeois, soit quatre écrits

202 Pierre Nora, « Les Mémoires d'État. De Commynes à de Gaulle », art. cit., p. 1387.

203 Pour le détail du contenu de ces collections, voir l'annexe 1.

Chapitre II. Le temps des collections

attribués à des femmes. Les *Mémoires* de Charlotte Duplessis-Mornay, désormais bien connus des spécialistes du genre, sont encore inédits au début du XIX^e siècle, ce qui explique qu'ils ne soient pas présents dans la collection. Dans la seconde série, on relève sept écrits attribués à six autrices : les *Mémoires* de Nemours, les *Mémoires* de Motteville et les *Mémoires* de Montpensier, dans une section consacrée aux « Mémoires de la Fronde », puis l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre* et les *Mémoires de la cour de France, pendant les années 1688 et 1689* attribués à Marie-Madeleine de Lafayette, les *Souvenirs* de Caylus et les *Mémoires* de Staal-Delaunay, qui clôturent la collection. La *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* (Collection Michaud-Poujoulat) reprend cette même liste de textes, et se conclut également par les *Mémoires* de Staal-Delaunay²⁰⁴. Les récits de femmes identifiés par les éditeurs du XIX^e siècle comme des « Mémoires historiques » forment donc un corpus restreint de onze ouvrages, attribués à dix autrices. Ce corpus couvre une période de quatre siècles, allant du règne de Charles V à la Régence de Philippe d'Orléans. Dans la première série, les textes retenus forment un ensemble plus hétérogène que dans la seconde série, où se déploie un corpus d'œuvres d'emblée publiées sous le titre de « Mémoires », ou de « Souvenirs » et d'« Histoire », qui en constituent des variantes. Comme le relève Catherine Emerson²⁰⁵, le rattachement au genre littéraire n'est pas l'unique critère qui intervient dans le processus de sélection des écrits. Les éditeurs collectent des textes qui présentent pour eux un fort intérêt historiographique, du fait de la rareté du témoignage recueilli ou de sa complémentarité avec les « Mémoires » reconnus.

Dans les collections savantes, les éditeurs ne regroupent pas les « Mémoires féminins » dans une section distincte. Les écrits de femmes sont disséminés dans les volumes selon un principe d'organisation chronologique du matériau historique. Ce principe de classement, toutefois, n'est pas neutre. À l'étude, il apparaît que les écrits mémoriels de notre corpus font plus particulièrement l'objet d'opérations de regroupement. Réunis dans la section dédiée aux récits de la Fronde, les trois « Mémoires féminins » qui relatent les troubles sont pensés pour être lus ensemble. Ces publications s'accompagnent, en outre, de notices biographiques qui

204 Voir l'annexe 1.

205 Les deux collections savantes ont en commun des textes rassemblés selon trois principes analysés par Catherine Emerson : ils relèvent d'un même « genre » (qu'ils soient ou non originellement intitulés « Mémoires » tous les textes sont rattachés à cette étiquette générique) ; renvoient à un même espace géographique (tous les textes renvoient à l'espace du royaume de France, espace pourtant instable et qui évolue au fil des siècles mobilisés) ; et sont retenus pour leur dimension historique. Catherine Emerson, « Mémoires pour servir à l'histoire de France. Un aperçu d'un genre et ses origines », art. cit.

recomposent sur une conception idéologique et essentialiste de l'action politique des femmes durant la Fronde.

2. b. Des notices aux textes : jeux de rapprochements et d'oppositions

Les notices biographiques de la Collection Petitot-Monmerqué peuvent se lire comme une galerie de portraits, qui figurent les grands personnages des siècles passés. Ces portraits ont une forte dimension morale, qui rappelle que, pour le pédagogue Petitot, « l'histoire littéraire offre avant tout une galerie d'images pieuses²⁰⁶ ». C'est en premier lieu dans ces micro-récits de vie qu'on repère les parallèles que les éditeurs établissent entre les figures de femmes, qu'ils associent et opposent les unes aux autres. Ainsi, l'édition fait l'éloge de la « sage » duchesse de Nemours, opposée à sa turbulente belle-mère, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville :

Mademoiselle de Longueville, qu'on commençoit à produire dans le monde à l'âge de dix-sept ans, fut d'abord très-bien avec sa belle-mère, qui n'avoit que six années plus qu'elle. Mais bientôt l'extrême différence des caractères répandit entre les deux princesses beaucoup de froideur : celle qui auroit dû donner l'exemple de la réserve et de la pratique des devoirs étoit vive, légère étourdie, galante ; et celle qui auroit pu trouver dans son inexpérience l'excuse de quelques fautes s'acquitt au contraire l'estime générale, par une conduite pleine de sagesse et de raison.²⁰⁷

Dans cette notice, qui précède le texte des *Mémoires* de Nemours, le rédacteur confronte deux portraits féminins. Il dote la mémorialiste des qualités recherchées chez les personnes de son sexe, et sa belle-mère des défauts ordinairement associés aux femmes. Le contraste est net entre cette notice moderne et l'Avertissement présent dans la première édition des *Mémoires*, qui est reproduit dans la Collection Petitot-Monmerqué. L'Avertissement de 1709 faisait l'éloge de la fidélité de Marie d'Orléans à son père, le duc de Longueville, qui est un important personnage du récit qu'elle livre de la Fronde. Dans ce texte introductif bref, il n'est fait nulle mention d'autres actrices de l'événement. À l'inverse, la notice de la Collection Petitot-Monmerqué consacre davantage de lignes à évoquer la duchesse de Longueville, son caractère et ses actions, que le duc de Longueville lui-même.

L'identité féminine de l'autrice des *Mémoires* incite à la mesurer à d'autres figures féminines, à produire une galerie de portraits de femmes. La notice biographique, en ce sens,

206 Stéphane Zékian, *L'invention des classiques*, op. cit., p. 285.

207 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XIV, 1824, p. 372.

Chapitre II. Le temps des collections

est bien un récit orienté par le point de vue de celui qui la rédige. Pour reprendre la formule de Christine Planté, « aucune biographie n'est innocente²⁰⁸ ». L'éditeur du XIX^e siècle opère des choix narratifs qui procèdent d'une lecture genrée des *Mémoires*, dans lesquels il sélectionne (pour les insérer dans la notice) des passages qui se rapportent spécifiquement à ces personnalités féminines. Dans le discours biographique, ces passages servent l'éloge et le blâme de l'une et l'autre actrices du conflit. Le portrait de la mémorialiste repose sur une série de distinctions antithétiques, faisant d'elle l'exact opposé de sa belle-mère, désignée comme un contre-modèle féminin.

Ces jeux d'opposition ont, plus largement, des ressorts politiques : les notices de la collection montrent les femmes frondeuses sous un jour dépréciatif, tandis que les femmes considérées comme fidèles à la cour sont dépeintes sous des traits mélioratifs. L'auteur de la notice sélectionne à cette fin des extraits des *Mémoires* de Nemours relatifs à la duchesse de Longueville, une des cibles privilégiées de l'œuvre, qui fut une des plus célèbres frondeuses. Il reproduit également, à la fin de la notice, le portrait d'Anne d'Autriche présent dans les *Mémoires*. Celui-ci illustre selon lui la justesse du récit de la mémorialiste, qui défendrait dans son texte la réputation injustement attaquée de la reine :

Tout le monde croit encore, dit-elle, que cette autorité absolue que la Reine laissoit prendre au cardinal sur elle venoit d'une amitié bien particulière : cependant la vérité est que ce n'étoit qu'un effet du peu de goût qu'elle avoit pour les affaires, et une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompait fort ; car il est certain que cette princesse avoit un très-bon sens en toutes choses, et que dans les conseils elle prenoit toujours le bon parti. Si elle eût voulu s'appliquer, elle se seroit rendue habile dans les affaires ; mais, avec un bon esprit, elle ne laissoit pas d'avoir un certain caractère qui lui donnoit une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeler travail ou occupation. Ainsi, par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnoit une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçoit sa confiance ; et comme, avec l'aversion qu'elle avoit pour le travail d'esprit, elle avoit aussi une défiance outrée d'elle-même qui la faisoit se juger incapable de décider rien d'important, elle avoit une déférence aveugle aux conseils, ou, si on l'ose dire, aux volontés de ces mêmes personnes en qui elle se confioit fortement : docilité fatale qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette princesse, qui d'ailleurs avoit mille aimables vertus et mille grandes qualités d'ame, dont beaucoup d'esprits vulgaires n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractère de cette princesse.²⁰⁹

Le rédacteur de la notice considère que Marie d'Orléans est « beaucoup plus juste²¹⁰ » à l'égard de la reine que ses contemporains, qui l'ont calomniée en lui prêtant une « amitié »

208 Elle ajoute que la biographie « engage toujours un rapport de son auteur à l'individu biographé, et suppose un intérêt, qu'il soit d'ordre affectif, politique, idéologique, une visée qui dépasse cette vie en elle-même. » Christine Planté, « Écrire des vies de femmes », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 57-75, p. 59.

209 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXIV, *op. cit.*, p. 382-383.

210 *Ibid.*, p. 382.

Chapitre II. Le temps des collections

particulière avec le cardinal Mazarin. À la lecture, on constate toutefois que ce portrait d'Anne d'Autriche est un éloge paradoxal, ce que le rédacteur de la notice ignore peut-être à dessein. Le texte débute effectivement par l'évocation de cette rumeur calomnieuse, qu'il contribue donc à entretenir, et se poursuit par une justification négative du comportement de la souveraine. Le portrait oscille ainsi entre l'éloge des qualités naturelles prêtées à Anne d'Autriche et la critique, plusieurs fois reformulée, de son incapacité à régner. Anne d'Autriche est dépeinte comme une femme passive, inapte à l'action politique. Le rédacteur oppose à la « justesse » de ce portrait de femme les portraits de frondeurs, qui lui apparaissent plus évidemment satiriques et donc moins fidèles à la réalité historique.

Au sein de la collection, les *Mémoires* de Nemours sont perçus comme un récit favorable à la cour, dont la charge satirique serait principalement dirigée contre les frondeurs. On en retient principalement des séquences relatives à des personnalités féminines de la Fronde, qui sont mises en concurrence. Les mêmes ressorts idéologiques se rencontrent dans les notices consacrées à la duchesse de Montpensier et à Françoise de Motteville, insérées dans les volumes suivants.

2. c. Usages politiques des vies mémorialistes

Dans la Collection Petitot-Monmerqué, les *Mémoires* de Françoise de Motteville, présentée comme « la plus impartiale²¹¹ » des mémorialistes, sont mis au service d'une historiographie officielle et légitimiste. L'usage politique qui a pu être fait de cette œuvre sous l'Ancien Régime (nous y reviendrons au chapitre VI) est remotivé au XIX^e siècle, période durant laquelle les historiens rejouent le conflit de la Fronde et condamnent l'action de la noblesse rebelle au roi. La « lecture des notices » des collections patrimoniales, analyse en ce sens Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, « propose un sévère démenti [aux] déclarations d'impartialité²¹² » affichées dans leurs discours liminaires. D'autres éditeurs, tels qu'Adolphe Chéruel, qui publie les *Mémoires* de Montpensier en 1858-1859, prendront plus tard fait et cause pour le parti de la cour et de Mazarin²¹³.

211 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXVI, *op. cit.*, p. 306.

212 Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, « Les Mémoires dans les collections de Mémoires du XIX^e siècle », dans Jean-Jacques Tatin-Gourier (dir.), *La Réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris, Édition Le Manuscrit, 2009, p. 237-257, p. 243.

Chapitre II. Le temps des collections

De manière significative, la première citation du texte des *Mémoires* de Motteville insérée dans la notice biographique évoque les libelles séditieux qui circulent durant la Fronde et qui incitent à renverser le gouvernement monarchique. Cette citation permet au rédacteur d'introduire un parallèle entre la Fronde et la Révolution française :

Madame de Motteville, qui, dans le dessein de composer des Mémoires sur l'histoire de son temps, lisoit tous les écrits de circonstance, en remarqua un où le principe de la souveraineté du peuple, qui, pour le malheur de la France, devoit prévaloir dans le siècle suivant, se trouve clairement développé. « Quand les révoltes sont générales, disoit l'auteur, les peuples ont un juste droit de faire la guerre contre leur roi. Leurs griefs doivent être décidés par les armes, et ils peuvent dans ce temps-là porter la couronne dans d'autres familles, ou changer de lois. »²¹⁴

La Fronde est ainsi analysée comme les prémices de l'événement révolutionnaire qui a vu le peuple se révolter contre l'autorité légitime du roi. L'idéologie qui oriente le discours éditorial est ici clairement observable. Elle se rencontre également dans les notices des mémorialistes frondeurs, dont on tend à décrédibiliser les témoignages par le biais d'un récit de vie orienté.

La notice consacrée à la duchesse de Montpensier dans la Collection Petitot-Monmerqué est à cet égard sans équivoque : les éléments historiques cèdent la place à un récit de vie critique. La Fronde, épisode central des *Mémoires*, occupe moins de pages dans la notice que le récit des amours malheureuses de la duchesse et de Lauzun. La « vie » de la duchesse se conclut d'ailleurs par un paragraphe consacré à la fin de vie du courtisan qui lui survécut²¹⁵. Dotée d'un « caractère altier » et d'une « ame passionnée », la mémorialiste fit « bien des fautes²¹⁶ », juge le rédacteur. À l'échec de son éphémère « carrière politique²¹⁷ » de frondeuse succède le désastre de ses aventures sentimentales. De la Fronde de Mademoiselle, le rédacteur retient des épisodes où sa gaîté contraste avec la gravité des événements rapportés, ce qui contribue

213 « La partialité, à distance, n'en est d'ailleurs pas moins forte que dans le feu de l'action. Au XIX^e siècle, Chéruel est franchement pro-Mazarin, ce qui le conduit à de forts partis pris lorsqu'il édite des ennemis du cardinal. » Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, p. 191.

214 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXVI, *op. cit.*, p. 293.

215 « Après la mort de la princesse, Lauzun, déjà fort âgé, épousa mademoiselle de Lorges, jeune personne très-intéressante, qu'il rendit malheureuse par sa bizarrerie et ses caprices. Dans sa dernière maladie, qui étoit un cancer à la bouche, il se retira aux Petits-Augustins, dont le couvent tenoit à son hôtel, et il y mourut le 19 décembre 1723, à plus de quatre-vingt-dix ans. » La suite et fin de la notice présente des remarques sur le manuscrit et une précédente édition des *Mémoires* qui comprenait le récit des *Amours de Mademoiselle* : « C'est un roman mal conçu, foiblement écrit, où les caractères sont défigurés, et qui ne peut que donner une idée fausse des relations de la princesse avec Lauzun. » L'éditeur exclut de faire figurer « cette très-médiocre production » dans la collection, mais prend néanmoins la peine de s'en justifier à la fin de sa notice, qui se conclut par cette ultime évocation de Lauzun et des amours contrariées et moquées de la duchesse de Montpensier. Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XL, *op. cit.*, p. 361 et p. 366.

216 *Ibid.*, p. 338.

217 *Ibid.*, p. 337.

Chapitre II. Le temps des collections

au portrait d'une jeune femme au tempérament brouillon et exalté. Il relève ainsi, dans le récit des premiers troubles :

Tandis que la terreur étoit répandue au Palais Royal, Mademoiselle, fort tranquille et fort satisfaite dans le château des Tuileries, prenoit plaisir à voir les progrès de la révolte. « Pour moi, dit-elle, qui n'étois pas en âge de faire aucune réflexion, toutes ces nouveautés me réjouissoient ; et comme je n'étois pas fort contente de la Reine et de mon père, ce m'étoit un grand plaisir de les voir embarrassés. Je ne songeai qu'à cela tout le soir et les jours qui suivirent : je ne m'amusois qu'à regarder tous les gens qui avoient des épées, qui n'avoient pas coutume d'en porter, et qui les portoient de mauvaise grâce. »²¹⁸

Le spectacle de la « terreur » (le mot, sous la Restauration, prend un sens éminemment politique) est pour la mémorialiste un objet de divertissement. On retient plus volontiers dans la notice ce type de séquences, qui témoignent de la légèreté et de l'enthousiasme de la duchesse devant les événements politiques dont elle est une spectatrice, que des passages qui mettent en avant son action durant la Fronde. Celle-ci se résume souvent au seul épisode des canons de la Bastille, qu'elle aurait fait tirer sur les troupes du roi, et qui aurait ruiné ses chances de conclure un mariage royal. L'anecdote permet de souligner son statut de femme célibataire, autre « faute » qui entache sa réputation – le célibat de la duchesse de Montpensier n'étant pas considéré comme un choix ou une nécessité, mais comme un malheur dont elle serait la seule responsable.

Les vies des femmes mémorialistes de la collection ont ainsi une forte dimension épидictique. L'éditeur distribue entre les autrices les blâmes et les louanges en fonction de leurs choix politiques et de leurs parcours de vie, jugés déviants ou conformes à une norme sociale. Le récit biographique est sous-tendu par un jugement moral, qui oriente le regard critique du lecteur sur l'œuvre.

Parmi les contemporaines d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, on lui oppose (dans la continuité de la lecture de Marmontel) la fidèle Françoise de Motteville, dont les *Mémoires* précèdent ceux de la duchesse de Montpensier dans les différentes collections étudiées²¹⁹. Cet ordre d'apparition pourrait se justifier par le respect d'une chronologie du récit historique – les *Mémoires* de Motteville font le récit du règne de Louis XIII, dont la duchesse ne témoigne que par de rares souvenirs d'enfance, et le récit d'Anne-Marie-Louise d'Orléans continue après le décès d'Anne d'Autriche, épisode qui clôt l'œuvre de Françoise de Motteville. L'avis

²¹⁸ *Ibid.*, p. 325.

²¹⁹ Seule Amélia Carette fait précéder les *Mémoires* de Motteville des *Mémoires* de Montpensier, qui ouvrent sa collection.

Chapitre II. Le temps des collections

précédant les *Mémoires* de Nemours nous signale cependant que l'ordre d'apparition des textes dans la collection est moins motivé par le respect d'une chronologie que par la complémentarité des récits, qui s'éclairent les uns les autres :

Les *Mémoires* de la duchesse de Nemours auroient dû être placés à la suite de ceux de madame de Motteville, dont ils sont une espèce de résumé. On n'a dérangé cet ordre que pour compléter matériellement ce volume, qui sans cette augmentation, n'auroit pas eu un nombre de feuilles suffisant.

On doit inviter ceux qui ne sont pas familiers avec l'histoire des premières années du règne de Louis XIV, à n'entreprendre la lecture de cet ouvrage, dont quelques passages pourroient leur sembler obscurs, qu'après avoir pris connoissance de l'Introduction aux *Mémoires* relatifs à la Fronde, qui est en tête du volume suivant.²²⁰

Contrairement à ses prédécesseurs, Petitot ne craint pas les éventuelles redondances du récit historique : non seulement les récits de Françoise de Motteville et de Marie de Nemours se rejoignent et racontent, avec les autres textes de la section consacrée à la Fronde, un même événement, mais la Collection Petitot-Monmerqué présente encore en tête de cette section une importante « Introduction aux *Mémoires* de la Fronde », longue de deux cent-soixante-dix pages. Il ne s'agit pas pour l'éditeur d'introduire ici les textes et les auteurs qui vont suivre, mais de livrer une première narration, présentée comme objective, des événements de la Fronde. La langue employée dans cette introduction, les expressions mobilisées, rappellent pourtant d'emblée le style de Françoise de Motteville. Elle s'achève par un jugement qu'on ne serait pas surpris de retrouver sous la plume de la mémorialiste d'Anne d'Autriche, dont les analyses historiques se rapprochent quelquefois de sentences et maximes morales : « Ainsi se terminèrent les désordres de la Fronde. Les passions fortes n'y eurent aucune part ; l'ambition de quelques hommes et le caprice de quelques femmes troublèrent seuls une minorité qui avoit commencé sous les plus favorables auspices.²²¹ ». Les *Mémoires* de Brienne ouvrent cette importante section en complétant le trente-cinquième volume de la seconde série ; ce sont cependant les épais *Mémoires* de Françoise de Motteville qui semblent la dominer, annoncés au volume précédent. La langue et les jugements de l'autrice, fidèle à la cour, dominant ainsi le corpus des récits de la Fronde.

L'ordre retenu n'est pas sans conséquences sur la perception politique de l'événement. Les *Mémoires* de la Fronde de la duchesse de Nemours seraient un « résumé » des événements décrits par Françoise de Motteville. Le mot choisi n'est pas neutre : considéré comme second, le récit de Nemours apparaît comme un texte annexe, qui synthétiserait une narration plus

220 « Avis », Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXIV, *op. cit.*, p. 370.

221 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. XXXV, 1824, p. 273.

Chapitre II. Le temps des collections

exhaustive. La représentation divergente, parfois contradictoire, de certains faits historiques, est volontairement ignorée par cet avis ; la mise en série des textes hiérarchise leur lecture et oriente l'appréhension de l'événement politique.

Les femmes mémorialistes sont bien présentes dans les amples collections du début de la Restauration. Leur présence est remarquée, plutôt que remarquable : peu nombreuses, elles apparaissent pourtant comme incontournables pour des éditeurs qui prétendent à une forme d'universalité. Sans être distinguées de leurs homologues masculins, les mémorialistes sont cependant lues les unes en regard des autres. Les paratextes tissent ainsi des liens entre les écrits de trois femmes mémorialistes de la Fronde, non seulement parce qu'ils traitent d'un même événement, dont le récit est diffracté dans une vaste section de la collection, mais aussi parce qu'ils proviennent de plumes féminines.

Contemporaine de la première des deux grandes collections de « Mémoires pour servir à l'histoire de France », une première collection bien plus confidentielle voit le jour : la *Collection des mémoires historiques des dames françaises* de Charles Colnet du Ravel (Collection Colnet). Le principe de cette collection est de regrouper les « Mémoires féminins » pour les faire lire ensemble, à un public également féminin. Bien qu'elle apparaisse comme une entreprise éditoriale de moindre envergure, la Collection Colnet retient notre attention, car elle est la première à matérialiser, sous la forme de la collection, un corpus d'écrits établi selon le double critère du genre (générique) et de l'identité sexuée de l'auteur. L'existence d'une telle collection atteste d'une conception et d'un mode de lecture spécifiques des écrits mémorialistes de femmes sous la Restauration.

3. La Collection Colnet (1821-1823) : une première collection de « Mémoires féminins »²²²

Le 25 décembre 1823, un article de la *Gazette de France* fait la publicité de la Collection Colnet, dont la publication vient de s'achever :

²²² Cette section reprend certaines des analyses présentées dans notre article : Fanny Boutinet, « “Voulez-vous des Mémoires historiques ?” La *Collection des Mémoires historiques des dames françaises* de Charles Colnet du Ravel », *Cahiers Saint-Simon*, n° 48, 2020, p. 43-54.

Chapitre II. Le temps des collections

Au nombre des ouvrages sortis des presses françaises dans le cours de 1823, et qui peuvent être donnés pour étrennes, on doit citer la *Collection des mémoires historiques des dames françaises*. Ce recueil, qui renferme la vie politique et privée de Louis XIV, de ses ministres et des personnages les plus marquants de son siècle, offre à la fois une lecture instructive et agréable. Ces Mémoires, destinés à enrichir les bibliothèques des Dames, prouvent jusqu'à l'évidence que le beau sexe n'est étranger à aucun genre de littérature.

La collection est éditée par Charles Colnet du Ravel, un journaliste, libraire et auteur de pièces satiriques qui connaît une certaine notoriété sous la Restauration²²³. Fils d'un garde du corps de Louis XV, cet écrivain royaliste se fait connaître comme auteur de tableaux parisiens, dans lesquels il reprend le personnage de l'« Hermite » popularisé par Étienne de Jouy²²⁴. Les lecteurs de la *Gazette de France* le connaissent comme l'auteur de nombreuses recensions de « Mémoires » et ouvrages historiques, qu'il signe de son nom. Colnet possède une librairie située à Paris, quai Malaquais, à quelques pas de l'Institut de France. C'est à cette adresse qu'il fait paraître sa collection.

La chronologie de cette publication peut être reconstituée à partir des articles de presse qui s'en font l'écho entre 1821 et 1823. La Collection Colnet se compose de vingt-six volumes. Le tableau ci-dessous fournit les dates approximatives de publication et le contenu des volumes parus :

Tableau 2: *Livraisons de la Collection Colnet*

Livr.	Date	Contenu des volumes
1	Décembre 1821	Mémoires de Staal-Delaunay, 1 ^e et 2 ^e vol.
2	Printemps 1822	Mémoires de Nemours, 1 vol. Mémoires de Caylus, 1 vol.
3	Été 1822	Mémoires de Motteville, 1 ^e et 2 ^e vol.
4	Automne 1822	Mémoires de Motteville, 3 ^e et 4 ^e vol.
5	Automne 1822	Mémoires de Motteville, 5 ^e et 6 ^e vol.
6	Hiver 1822	Mémoires de Motteville, 7 ^e et 8 ^e vol.
7	Hiver 1823	Mémoires de Motteville, 9 ^e et 10 ^e vol.

223 Sur cet auteur et ses écrits politiques, voir Jean-Louis Chappey, « Violences intellectuelles en Révolution : les combats de Colnet du Ravel », dans Vincent Azoulay et Patrick Boucheron (dir.), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seysses, Champ Vallon, 2009, p. 207-222.

224 « La créature de Jouy, ancien militaire reconverti dans les lettres, connut un grand succès : elle eut des imitateurs et des concurrents. » Alain Cantillon, Stéphanie Loncle, Judith Lyon-Caen et Dinah Ribard, « L'écriture girouette : Étienne de Jouy et la série des *Hermite*s », dans Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action : XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, ÉHESS, 2016, p. 170-180, p. 170.

Chapitre II. Le temps des collections

8	Hiver 1823	Mémoires de Motteville, 11 ^e vol. Mémoires de Montpensier, 1 ^e vol.
9	Printemps 1823	Mémoires de Montpensier, 2 ^e et 3 ^e vol.
10	Printemps 1823	Mémoires de Montpensier, 4 ^e et 5 ^e vol.
11	Printemps 1823	Mémoires de Montpensier, 6 ^e et 7 ^e vol.
12	Été 1823	Mémoires de Montpensier, 8 ^e et 9 ^e vol.
13	Automne 1823	Mémoires de Montpensier, 10 ^e vol. Mémoires de Lafayette, 1 vol.

La collection comprend, dans l'ordre des livraisons, les *Mémoires* de Staal-Delaunay, les *Mémoires* de Nemours, les *Souvenirs* de Caylus, les *Mémoires* de Motteville, les *Mémoires* de Montpensier et les *Mémoires de la cour de France* de Lafayette. Les six autrices retenues apparaissent dans les collections de « Mémoires pour servir à l'histoire de France ». À l'origine, l'éditeur annonçait vingt-quatre volumes et douze livraisons. La treizième livraison est cependant nécessaire pour terminer la publication des *Mémoires* de Montpensier. Leur parution est accompagnée d'un ultime volume où figurent les *Mémoires de la cour de France* – qui remplacent les *Mémoires* de Marguerite de Valois, initialement cités²²⁵. L'éditeur retient donc exclusivement les écrits d'autrices des XVII^e et XVIII^e siècles. Un « Avis au relieur », inséré à la fin de ce dernier volume, précise l'ordre dans lequel doivent être reliés les « Mémoires qui composent cette collection²²⁶ » :

- Mémoires de Mme Motteville.
- Mémoires de la duchesse de Nemours.
- Mémoires de Mlle de Montpensier.
- Mémoires de la comtesse de La Fayette.
- Souvenirs de Mme de Caylus.
- Mémoires de Mme de Staal.

L'ordre retenu est identique à celui de la Collection Petitot-Monmerqué (dont le tome XXXIV, qui débute le récit de la Fronde avec les *Mémoires* de Nemours, ne paraît qu'en

225 D'après le témoignage du bibliothécaire et journaliste Jean-Marie de Feletz (1767-1850) : « J'annoncerai donc ici, avec le plus sec laconisme, une autre charmante collection que publie M. Colnet : ce sont les *Mémoires des Femmes*, c'est-à-dire de Marguerite de Valois, de madame de Motteville, de mademoiselle de Montpensier, de la duchesse de Nemours, de madame de Staal (mademoiselle de Launai) et de madame de Caylus. » C'est le seul témoignage laissant penser que Colnet envisage de les inclure dans la collection. Feletz, Charles-Marie de Feletz, *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, 6 vol. Paris, Grimbart, 1828-1830, t. 4, 1828, p. 348.

226 Collection Colnet, 13^e livraison, 1823, n. p.

Chapitre II. Le temps des collections

1824). Les « Mémoires féminins » apparaissent ainsi comme un corpus stabilisé et chronologiquement organisé au début de la décennie 1820.

La Collection Colnet n'a pas les ambitions savantes des grandes collections patrimoniales. Aucun des volumes que nous avons pu consulter ne comprend d'ailleurs de paratexte explicitant une quelconque démarche éditoriale. Charles Colnet se contente de reproduire des éditions anciennes des textes choisis, parfois datées²²⁷, qu'il fait imprimer par Pillet, l'imprimeur de *La Gazette de France*, dans un petit format in-16°.

Il faut lire les quelques articles publicitaires imprimés dans les journaux du temps pour comprendre que cette collection se destine spécifiquement à un lectorat féminin. « L'éditeur avertit le public que ce recueil de Mémoires est spécialement consacré aux dames », lit-on dans un article du *Journal des débats* du 9 janvier 1822, où l'on annonce le début des livraisons. Plusieurs articles de la *Gazette* assurent la promotion du projet. Ils sont signés « Ch. Du R. », initiales transparentes. Le journaliste, qui ne manque pas d'y faire son propre éloge, souligne dans ses articles les qualités d'une publication utile et agréable au public. La valeur des ouvrages qu'il réunit tient à « ce charme, si difficile à définir, que les femmes savent répandre sur toutes leurs compositions ; cet art avec lequel elles savent démêler les petites causes d'où naissent très souvent les grands événements²²⁸ ». Pour Charles Colnet comme pour ses confrères, qui se font le relais de son argumentation commerciale, les « Mémoires féminins » ont des caractéristiques stylistiques communes, associées à une conception essentialiste de l'identité féminine. Les femmes, à la marge de l'action historique, ont un goût pour l'anecdote et le secret et un style vif, piquant, qui rend leurs récits plaisants. Ainsi, dans le *Journal des débats*, on lit encore :

La lecture des *Mémoires historiques des Dames françaises* est naturellement attachante, et tel est le caractère de leur éloquence à la fois profonde et mystérieuses, que, quoiqu'accoutumées à une grande dissimulation, souvent ce qu'elles disent suffit pour nous faire deviner ce qu'elles ne disent pas.²²⁹

Charles Colnet et ses contemporains, comme Marmontel avant eux, établissent une corrélation entre la manière d'écrire et la matière de l'écriture, en présupposant des

227 Les *Souvenirs* de Caylus édités par Colnet, par exemple, reproduisent l'édition Renouard de 1806, que Monmerqué juge insatisfaisante. Le bibliophile la corrige en s'appuyant sur les *Mémoires* de Madame d'Aumale, qui fournissent selon lui un état plus authentique du texte (Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, vol. LXVI, 1828, p. 353).

228 *La Gazette de France*, 25 janvier 1823.

229 *Le Journal des débats*, 9 janvier 1822.

Chapitre II. Le temps des collections

caractéristiques communes à l'ensemble des écrits mémorialistes produits par des femmes. Le caractère féminin de l'écrit implique une réception également féminine : la publication a ainsi pour origine et pour finalité une conception genrée des « Mémoires féminins ».

Dans un siècle où l'économie du livre connaît d'importantes transformations²³⁰, la Collection Colnet est un exemple, parmi d'autres, des nouvelles stratégies éditoriales reposant sur la délimitation de corpus d'écrits « féminins ». Les catalogues de bien des éditeurs témoignent, à différentes échelles, d'une division genrée de la littérature classique. Dans la bibliothèque Charpentier, par exemple, les autrices d'Ancien Régime n'apparaissent pas dans la série des « Classiques ». Elles sont toutes regroupées dans la série des « Mémoires et correspondances²³¹ ». Ces opérations consistant à rassembler les épistolières et les mémorialistes dans une catégorie spécifique contribuent, à terme, à positionner leurs écritures en marge du canon classique et de la littérature. La démocratisation de la lecture, l'augmentation de la production et le développement de nouveaux secteurs de la librairie, encouragent aussi des entreprises éditoriales qui segmentent leurs productions à destination de publics spécifiques. Si Colnet s'adressait aux dames, une nouvelle collection de « Mémoires féminins », qui voit le jour dans le dernier quart du XIX^e siècle, s'adresse désormais aux « jeunes filles ». Ce nouvel usage des « Mémoires féminins » s'accompagne de nouveaux gestes éditoriaux : redécoupés, expurgés, les écrits s'en trouvent sensiblement transformés.

4. Les « Mémoires expurgés » de la Collection Carette

Dans les *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Simone de Beauvoir évoque ses lectures d'enfance. Les premières décennies du XX^e siècle voient fleurir des collections à l'usage de la jeunesse, dont des collections d'œuvres « classiques » attentivement relues pour s'assurer qu'elles sont adaptées à un jeune public. C'est par le biais d'une de ces collections que la future mémorialiste découvre les écrits des femmes des siècles passés. Leurs œuvres sont

230 Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, III, *op. cit.*

231 La « Bibliothèque française » de Charpentier se divise en quatre séries : « Littérature ancienne » (8 titres), « Classiques du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles » (14 titres), « Mémoires et Correspondances » (19 titres), « Écrivains contemporains » (216 titres). Les autrices sont absentes de la série « Classiques », mais majoritaires dans les « Mémoires et Correspondances ». Sur le projet de la « Bibliothèque française » et son catalogue, voir Isabelle Olivero *L'Invention de la collection*, Paris, IMEC et Maison des sciences de l'homme, 1999, p. 59 et p. 293-294.

Chapitre II. Le temps des collections

alors remaniées pour correspondre à une « version du monde », celle du milieu catholique et conservateur dans lequel la jeune fille grandit :

À Paris je retombais sous la coupe des adultes. Je continuais à accepter sans la critiquer leur version du monde. On ne peut imaginer enseignement plus sectaire que celui que je reçus. Manuels scolaires, livres, classes, conversations : tout convergeait. Jamais on ne me laissa entendre, fût-ce de loin, fût-ce en sourdine, un autre son de cloche.

J'appris l'histoire aussi docilement que la géographie, sans soupçonner qu'elle put davantage prêter à discussion. Toute petite, je m'éamus au musée Grévin devant les martyrs livrés aux lions, devant la noble figure de Marie-Antoinette. Les empereurs qui avaient persécuté les chrétiens, les tricoteuses et les sans culottes m'apparaissaient comme les plus odieuses incarnations du Mal. Le Bien, c'était l'Église et la France. On m'enseigna au cours les papes et les conciles ; mais je m'intéressai bien davantage au destin de mon pays : son passé, son présent, son avenir alimentaient à la maison de nombreuses conversations ; papa se délectait des ouvrages de Madelin, de Lenôtre, de Funck-Brentano ; on me fit lire quantité de romans et récits historiques, et toute la collection des Mémoires expurgés de Madame Carette.²³²

La *Collection pour les jeunes filles couronnée par l'académie française, choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, avec leurs biographies* (Collection Carette) est publiée par la librairie Paul Ollendorff à partir de 1890. Elle est rééditée à plusieurs reprises dans la période d'avant-guerre, avant de connaître une nouvelle édition en 1926, chez le libraire Albin Michel (ce dernier ayant racheté le fonds de la librairie Ollendorff)²³³.

Simone de Beauvoir fait partie de cette génération de « jeunes filles » de bonnes familles à qui on donne à lire, pour les instruire sans heurter les bonnes mœurs, la collection des « Mémoires expurgés ». Destinée à un public féminin et adolescent, auréolée par la reconnaissance d'une prestigieuse institution telle que l'Académie française, la Collection Carette eut sans doute un succès public et d'estime qu'il nous est difficile d'évaluer aujourd'hui. *A posteriori*, le témoignage privilégié que nous fournit Simone de Beauvoir rend compte du travail d'une éditrice, Amélia-Césarée Carette, qui s'employa à « expurger » les écrits des mémorialistes françaises. Les manipulations éditoriales sont au service de la fiction historiographique d'une classe sociale : l'œuvre enseigne une certaine vision de l'histoire, et

232 Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, 1958, p. 128-129.

233 Contrairement aux collections précédemment étudiées, la Collection Carette a été mal conservée. Bien qu'elle ait connu des rééditions multiples, on trouve rarement ses volumes dans les catalogues des bibliothèques et elle n'a pas fait l'objet de numérisations. Cela peut s'expliquer par la faible qualité matérielle des volumes et par leurs dates de publication, trop tardives pour qu'ils soient versés dans des fonds patrimoniaux. Le public auquel elle se destine a également pu avoir une incidence sur l'état de conservation de la collection. Ces conditions font que nous n'avons pas été en mesure de retracer précisément les étapes de publication et l'ordre de parution des volumes, qui ne sont pas numérotés. Nous avons travaillé à partir d'exemplaires personnels.

Chapitre II. Le temps des collections

s'accorde aux idéaux politiques et moraux qui guident l'éducation des jeunes filles de la bourgeoisie²³⁴.

En ce sens, cette collection de « Mémoires des dames françaises », spécifiquement destinée à la jeunesse, n'est pas sans rapports avec les collections de la Restauration : l'écrit historique contribue à l'établissement d'une historiographie officielle, en accord avec les valeurs d'une classe dominante. Sur ce point, les analyses de l'historienne Patricia Sorel, spécialiste de la librairie Plon, éclairent l'ambition de la publication d'Amélia Carette. Cette dernière est en effet à l'origine d'une autre collection, composée des « œuvres des grands romanciers du XIX^e siècle, adaptées pour la jeunesse par Madame Carette, née Bouvet ». Cette collection publiée par Paul Ollendorff est rééditée chez Plon en 1923²³⁵. La collection des romanciers²³⁶ s'accorde à la ligne éditoriale d'une maison connue pour éditer des « albums sages » qui « s'adressent aux enfants des milieux catholiques et conservateurs²³⁷ ». Pour Patricia Sorel, le fonds pour la jeunesse de la librairie Plon participe d'un « projet éditorial » d'ensemble, « celui d'affirmer l'image conservatrice et de bonne moralité de la maison²³⁸ ». Ces observations pourraient tout aussi bien s'appliquer à la Collection Carette, une publication dont la moralité est d'autant plus contrôlée qu'elle s'adresse à un public adolescent féminin. Après une brève présentation de la carrière de cette éditrice, nous étudierons les modalités de ses interventions sur les textes qui composent cette ultime collection de « Mémoires féminins ».

4. a. Le souvenir d'une histoire de France

Amélia-Césarée Bouvet, née en 1844 et morte en 1926, est issue d'une famille de militaires ayant servi dans les armées napoléoniennes. Devenue orpheline, elle est accueillie à la cour en

234 Sur l'enseignement de l'histoire aux jeunes filles durant la période, voir Annie Bruter, « L'histoire enseignée a-t-elle un genre ? Filles et garçons devant l'enseignement historique à l'école primaire selon les textes officiels du XIX^e siècle (1793-1914) », dans Nicole Pellegrin (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, 2006, p. 225-242.

235 Patricia Sorel, *Plon. Le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, PUR, 2018, p. 143.

236 Une consultation du Catalogue collectif de France nous permet d'identifier au moins cinq ouvrages appartenant à la collection de romanciers pour la jeunesse : les *Contes de la veillée* de Charles Nodier, *Le Morne au diable* d'Eugène Sue, *Eugénie Grandet* d'Honoré de Balzac, *Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne*, de Sophie Gay, les *Mémoires d'Outre-tombe* de François-René de Chateaubriand.

237 Patricia Sorel, *Plon. Le sens de l'histoire (1833-1962)*, *op. cit.*, p. 143.

238 *Ibid.*, p. 145.

Chapitre II. Le temps des collections

1864 par l'impératrice Eugénie, qui fait d'elle sa « seconde lectrice²³⁹ ». En 1866, elle épouse Henri Carette, riche agriculteur, et est nommée « dame du palais²⁴⁰ ». L'histoire retient son rôle de secrétaire et confidente de l'épouse de Napoléon III – les fonctions qu'elle assume auprès de cette dernière et l'image que nous renvoient les œuvres qui la mentionnent ne sont pas sans rappeler le rôle qu'occupe, deux siècles plus tôt, Françoise de Motteville auprès d'Anne d'Autriche. Un rare portrait d'Amélia Carette, peint par Alexandre Cabanel en 1868, est exposé au musée du Second Empire du château de Compiègne : dans une tenue dont la simplicité répond au goût pictural de l'époque, la jeune femme arbore une expression énigmatique qui la fit juger hautaine par ses contemporains²⁴¹.

La Collection Carette paraît chez Paul Ollendorff en même temps que les *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*. Dans cette œuvre autobiographique, Amélia Carette décrit la vie de la cour impériale durant les dernières années fastueuse du règne de Napoléon III. Lorsque l'œuvre voit le jour, les ors du Second Empire appartiennent à un passé révolu. Dans le palais des Tuileries, qui fut la demeure d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, première des mémorialistes éditées dans la collection, l'autrice et éditrice occupe « l'ancien appartement d'une des princesses d'Orléans²⁴² ». La jeune lectrice fréquente ainsi des lieux où tout rappelle le glorieux passé monarchique de la France. Dans les espaces dans lesquels elle évolue se rencontrent des portraits de l'épouse de Louis XVI, dont l'impératrice Eugénie est une grande admiratrice. Les tableaux, bijoux, ameublements, les livres enfin, constituent des traces tangibles de l'histoire. L'impératrice, écrit Amélia Carette, est sensible à ces images, et partage avec sa protégée un profond attachement au passé monarchique de la France et aux figures féminines de pouvoir qui ont pris part à l'histoire. Elle-même renvoie l'image d'une femme de pouvoir s'inscrivant dans la généalogie de reines illustres. La salle de bal du château de Pierrefonds en témoigne : neuf sculptures, en référence aux neuf preuses de la tradition, représentent l'impératrice et les dames de sa cour. Une seule d'entre elles ne porte pas de couronne : Amélia Carette, sous les traits de l'amazone Mélanippe, seule des dames du

239 Amélia Carette, *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*, 3 vol., Paris, Paul Ollendorff, 1889-1891, vol. 1, 1889, p. 101.

240 Jean-Marie Moulin, « Musée national du château de Compiègne. Acquisitions récentes (1978-1986) pour le musée du Second Empire », *La Revue du Louvre*, n° 1, 1988, p. 43-52, p. 48-49.

241 « Amélia Césarine Carette », notice du Catalogue des peintures du château de Compiègne, en ligne, consulté le 10 avril 2023 : <https://compiègne-peintures.fr/notice/notice.php?id=346>.

242 Amélia Carette, *Souvenirs*, op. cit., vol. 1, p. 108.

Chapitre II. Le temps des collections

Palais à n'être pas de noble extraction. La proximité entre la mémorialiste et l'impératrice que décrivent les *Souvenirs* est ainsi attestée par les œuvres d'art héritées du Second Empire.

Dans ses *Souvenirs*, Amélia Carette cherche à préserver la mémoire d'un régime disparu et la glorieuse figure de l'impératrice. Son entreprise éditoriale peut ainsi être d'emblée lue au regard de sa propre écriture mémorialiste. Ces deux œuvres aux publications concomitantes participent de la conservation et de la diffusion d'une histoire glorieuse de la France royaliste et impériale. Cette histoire traverse les « Mémoires féminins » ainsi rassemblés et ses propres *Souvenirs*.

La Collection Carette débute par la publication des *Mémoires* de Montpensier, suivis des œuvres de Staal-Delaunay, Campan et Abrantès. Les nouvelles éditions se succèdent à un rythme rapide, puisqu'en 1894 paraît déjà une sixième édition, comprenant les écrits de Félicité de Genlis, de Manon Roland et d'Élisabeth Vigée Le Brun. Le XVIII^e siècle devient ainsi le siècle le plus représenté au sein de la collection. La collection, comme son titre l'indique, comporte ainsi des ouvrages appartenant à trois siècles différents. Les écrits rassemblés relatent la Fronde, le règne de Louis XIV, la Régence de Philippe d'Orléans, les dernières décennies de la monarchie, puis la Révolution, le Premier Empire et la Restauration.

Dans la nouvelle édition qui paraît chez Albin Michel en 1926, soit l'année de la mort de l'éditrice, on recense désormais quinze autrices. L'ordre de publication des volumes ne nous étant pas connu, nous les classons ci-dessous suivant leur date de naissance :

- Motteville (1621 ?-1689)
- Montpensier (1627-1693)
- Lafayette (1634-1693)
- Aulnoy (1652-1705)
- Staal-Delaunay (1684-1750)
- Créquy (1714-1803)
- Genlis (1746-1830)
- Campan (1752-1822)
- Roland (1754-1793)
- Oberkirch (1754-1803)
- Vigée Le Brun (1755-1842)

Chapitre II. Le temps des collections

- La Rochejaquelein (1772-1857)
- Abrantès (1784-1838)
- Cochelet Perquin (1783-1835)
- Sand (1804-1876)

La Collection Carette, contrairement aux collections précédentes, est une publication qui évolue au cours des décennies suivant sa première impression. Son éditrice n'a de cesse de l'augmenter. Amélia Carette semble ainsi avoir eu le souci de rendre sa collection régulièrement disponible et d'assurer son succès commercial – de fait, les œuvres nouvelles constituent un argument de vente. La Collection Carette est complétée au XX^e siècle par des écrits du XVII^e siècle qui rééquilibrent une sélection dominée par les autrices du XVIII^e siècle. Les œuvres additionnelles diversifient un corpus au départ composé strictement d'écrits mémorialistes autographes. Si l'on s'étonne de l'absence des *Mémoires* de Motteville dans les premières éditions (l'œuvre étant présente dans toutes les collections du XIX^e siècle que nous avons pu parcourir), la présence des *Mémoires de la cour d'Espagne* d'Aulnoy, jusque-là jamais rencontrés dans les collections, est plus surprenante. Elle témoigne d'un élargissement du projet d'une collection de « Mémoires », qui intègre progressivement des écrits que la critique littéraire et les éditeurs n'associent pas à cette catégorie générique²⁴³. La disponibilité des textes, leur nouveauté ou, au contraire, leur notoriété, peuvent orienter des opérations de sélection toujours motivées par un premier critère qui, lui, ne peut varier : l'identité féminine de leur autrice. Cette identité, en miroir de celle des lectrices, singularise la Collection Carette dans le paysage éditorial des ouvrages historiques à destination de la jeunesse.

4. b. Des bonnes lectures pour jeunes filles

Le succès de la collection s'explique, en premier lieu, par les usages associés à un tel objet. Quoi qu'en dise l'éditrice²⁴⁴, la collection se rapproche, pour Jean-Louis Jeannelle, d'un manuel scolaire :

243 Relevons qu'à l'exception des *Mémoires de la cour d'Espagne* d'Aulnoy, des *Souvenirs de la marquise de Créqui* et des *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, les ouvrages sélectionnés par l'éditrice sont tous repris par les éditions du Mercure de France.

244 Amélia Carette souhaite mettre à la disposition des jeunes filles « un fonds de lectures attachantes et saines qui puissent occuper, en dehors des heures d'étude, leur imagination et leur curiosité ». *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, édition d'Amélia Carette, Paris, Paul Ollendorff, 1994, p. VI.

Chapitre II. Le temps des collections

Le genre mémorial fait, depuis le XIX^e siècle, l'objet d'un important discours de valorisation, prélude indispensable aux différentes sollicitations qui visent à en rendre l'exercice opportun à certains groupes sociaux. L'institution scolaire a, sur ce point, joué un rôle de premier plan.²⁴⁵

Les mémoires des dames sont considérés comme des lectures édifiantes pour les parents des jeunes lectrices, qui ne veulent pas mettre entre les mains des petites filles des ouvrages pernicious.

Le premier volume de la Collection Carette, composé d'une version abrégée des *Mémoires* de Montpensier, débute par un avant-propos attendu présentant le projet de la collection. L'éditrice se propose de compléter les enseignements reçus dans le cadre scolaire par des lectures plaisantes et instructives. Consciente des discours critiques traditionnellement associés aux lectures féminines, elle souhaite préserver les jeunes filles des mauvaises lectures romanesques, qui pervertissent les esprits impressionnables. Les « Mémoires féminins » des siècles passés sont des lectures divertissantes et utiles, à l'inverse des romans ou des contes enfantins qui ennui et détournent la lectrice de l'étude. Depuis le XVIII^e siècle, et d'une collection à l'autre, les qualités des écrits mémorialistes, et en particulier des écrits féminins, sont communément admises et ne sont pas sujettes à discussion.

L'académicien Octave Feuillet, qui signe la préface de la collection, souligne en guise de conclusion que l'ouvrage « méritera [à Madame Carette] la reconnaissance de toutes les mères tendres et sensées qui savent combien les distractions intellectuelles de leurs filles sont étroitement liées à leur éducation morale et même à leur distinction sociale²⁴⁶ ». L'ambition intellectuelle rejoint une exigence morale et sociale que l'éditrice formule moins clairement que Feuillet dans son avant-propos, où elle réaffirme la dimension historiographique des ouvrages retenus :

Les mémoires, les souvenirs, les lettres des femmes des XVII^e et XVIII^e siècles sont une source de documents où tous les historiens ont puisé. Ils nous ont paru dignes d'être connus des jeunes filles autrement que par la nomenclature classique. En écartant de ces récits un amas d'incidents, qui n'intéresseraient pas la jeunesse, des répétitions et des longueurs qui lassent l'attention, ils ont assez de mérite pour captiver et pour plaire.²⁴⁷

Les manipulations effectuées sur les textes sont restreintes, selon cet avant-propos, à des coupes et synthèses ayant pour seule fonction de rendre le texte plus accessible à un jeune public. L'éditrice réduit cependant considérablement les épais *Mémoires* de la duchesse de

245 Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XX^e siècle, Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, 2008, p. 299.

246 Montpensier, *Mémoires*, éd. Carette, *op. cit.*, p. XII.

247 *Ibid.*, p. XIX.

Chapitre II. Le temps des collections

Montpensier et ceux de Françoise de Motteville, pour les faire tenir dans un petit format d'environ trois cents pages. L'ambition historiographique de la collection cède ainsi le pas à des considérations matérielles et pédagogiques. En effectuant différentes coupes dans les œuvres, l'éditrice n'hésite pas à aller à l'encontre du sens et de la cohérence historique des textes, nous le verrons par la suite.

Quoiqu'elle juge que les écrits présentés dans sa collection soient des œuvres tout à fait convenables, Amélia Carette procède aussi à des suppressions de passages jugés inconvenants. Là encore, le commentaire d'Octave Feuillet est plus explicite que celui de l'éditrice, et affirme que le projet éditorial a été constamment guidé par le souci de la bienséance :

[...] Mon plan [Octave Feuillet retranscrit ici un discours que lui tiendrait Amélia Carette] serait précisément de supprimer cet inconvénient des mémoires pour n'en conserver que les avantages et les mérites... D'abord, je choisirais de préférence des mémoires écrits par des femmes, et qui sont naturellement écrits avec plus de réserve et moins de liberté que ceux des hommes... En outre, j'y ferais avec discrétion les corrections indispensables, sans tomber dans un rigorisme étroit et dans une pruderie niaise, mais de façon à satisfaire toutes les bienséances... J'allègerais aussi quelques pages des longueurs et des prolixités qui pourraient décourager mes jeunes lectrices... J'essayerais enfin d'accomplir ce double travail sans dénaturer le texte de mes auteurs, sans en altérer la saveur originale, le style personnel, la valeur littéraire...²⁴⁸

Le préfacier décrit les procédures de recomposition des textes auxquelles se livre l'éditrice au fil des volumes. La triple ambition – intellectuelle, morale, commerciale – de la collection oblige l'éditrice à modifier considérablement les œuvres, et plus spécifiquement les « Mémoires féminins » de la Fronde. Nous allons en voir un exemple, autour des *Mémoires* de Motteville.

4. c. Remodeler les « Mémoires » : une réécriture de l'histoire

La Collection Roucher, première entreprise de regroupement des écrits mémorialistes, avait pour ambition de produire une fidèle chronique de l'histoire de France. Les éditeurs écartaient alors les passages qu'ils jugeaient avoir une faible valeur historiographique. La Collection Carette procède à rebours de ces premiers gestes de retranchement. Dans les *Mémoires* de Motteville, elle écarte les passages que les amateurs d'histoire jugent les plus fondamentaux, la longue narration des événements de la Fronde. Elle conserve à l'inverse les passages sur la

²⁴⁸ *Ibid.*, p. X.

Chapitre II. Le temps des collections

jeunesse d'Anne d'Autriche. Cette partie est la moins lue, ou du moins la moins commentée des *Mémoires*.

Dans les cinq volumes de la première édition des *Mémoires* de Motteville, l'édition Changuion de 1723, le récit historique se découpe comme suit : le premier volume narre la jeunesse et les années de mariage d'Anne d'Autriche, jusqu'à la mort de Louis XIII et les premiers temps de la Régence ; les deuxième, troisième et quatrième volumes abordent la longue période de la Fronde ; le quatrième volume se conclut par le projet du mariage royal de Louis XIV, mariage célébré en tête du cinquième et dernier volume, qui narre enfin les cinq dernières années de la vie de la reine. Les textes contenus dans ces cinq volumes sont d'une longueur à peu près équivalente. La Collection Carette présente des *Mémoires* bien différents. La première moitié de l'ouvrage, des pages 27 à 167, reprend le texte du premier volume de Changuion. Les volumes deux à quatre sont condensés dans les pages 167 à 252 de l'édition Carette, et le dernier volume est repris des pages 252 à 316. De très importantes coupes sont effectuées, que l'édition ne signale jamais. Amélia Carette procède ainsi à un rééquilibrage biographique. Plutôt qu'une *Chronique de la Fronde*, pour reprendre le titre de l'édition abrégée des *Mémoires* disponible au Mercure de France, l'éditrice donne à lire la vie d'Anne d'Autriche, dont la Fronde constitue un épisode minoré.

Le récit de la vie de la reine de France, récit exemplaire donné à lire aux jeunes filles, prime sur le récit de l'événement historique. Ce choix éditorial conduit l'éditrice à procéder à des coupes déterminantes²⁴⁹. Le troisième volume, entièrement consacré à la Fronde, est supprimé. Le récit de la Fronde s'interrompt avant la prison des Princes et le ralliement de Gaston d'Orléans ; il reprend après leur libération, au moment de la reddition des chefs séditieux qui viennent s'incliner devant Anne d'Autriche. Ces coupes rendent le récit de Françoise de Motteville incohérent : la jeune lectrice ne sait rien de la rébellion des princes contre l'autorité royale, mais elle assiste à la scène de grâce rendue par la magnanime souveraine.

Par le biais du texte reconfiguré, Amélia Carette décrit l'accession au pouvoir d'une souveraine dont la Régence, marquée par une guerre civile embryonnaire, est expurgée d'une

249 L'architecture de l'œuvre est remodelée, mais le texte lui-même est aussi modifié pour simplifier la lecture. Ainsi, dès les premières pages, pour faciliter la compréhension de ses lectrices, Amélia Carette change certains des noms cités par Françoise Motteville. Ainsi, dès le début de l'œuvre, un témoignage fourni par la marquise de Morny est réattribué à la mère de la mémorialiste (« je sais de feu ma mère »). *Mémoires de Madame de Motteville*, édition d'Amélia Carette, Paris, Albin Michel, 1925, p. 30.

Chapitre II. Le temps des collections

large part de ses troubles politiques. Le parallèle est troublant entre la reine Anne d'Autriche et l'impératrice Eugénie, dernière femme à la tête de l'État pendant la Régence de 1870²⁵⁰.

Peut-être Amélia Carette s'inspire-t-elle de la mémorialiste de la Fronde, parangon de ces « écrivains féminins [...] dont le rayonnement semble avoir transporté dans le domaine de l'esprit le rôle charmant que les femmes sont appelées à jouer dans la société²⁵¹ », pour rédiger ses propres *Souvenirs* du second Empire. Dans la notice biographique qu'elle lui consacre, l'éditrice ne déroge pas à la tradition critique qui fait de Françoise de Motteville une mémorialiste fidèle dans son œuvre à sa maîtresse autant qu'à la vérité historique. Témoin de deux règnes et d'une régence, Françoise de Motteville est décrite comme la confidente des reines. En dernier lieu, c'est cette intimité avec le pouvoir et ses incarnations féminines que salue Amélia Carette²⁵², séduite par un texte qui entretient une certaine proximité avec son œuvre personnelle.

La Collection Carette, contrairement aux collections précédemment citées, est un objet qui évolue dans le temps. L'ensemble des textes retenus s'éloigne, au fil du temps, du canon du genre littéraire, en conservant pour dénominateur commun l'identité féminine des autrices. Dès le titre, la collection programme un lectorat féminin. Les gestes qu'effectue l'éditrice ont pour effet d'uniformiser le corpus. Les textes redécoupés ont en effet des longueurs plus ou moins similaires, les volumes de la collection ayant tous à peu près le même format. Le temps de lecture de chacune des œuvres, dès lors, est approximativement le même. Les gestes éditoriaux ont ainsi des conséquences sur l'appréhension globale du corpus par les lectrices, sur leur manière de lire et de comprendre les « Mémoires féminins » qui leur sont donnés à lire.

250 En 1907 s'ajoutent à la collection les *Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale* par Louise Cochelet Perquin, lectrice de la reine. Là encore, l'œuvre littéraire personnelle d'Amélia Carette entre en résonance avec son projet éditorial, et la fin de la notice biographique qu'elle consacre à la mère de Napoléon III se confond avec son propre témoignage : « Elle fut surtout une mère admirable prodiguant à ses enfants toutes les ressources de son cœur, de son esprit, les affermissant contre les épreuves de l'adversité, et d'une âme vaillante, développant en eux le sentiment de la grandeur de leur race et de leur destinée. Après bien des années écoulées, le nom seul de sa mère causait à l'empereur Napoléon III une émotion profonde. Ce souvenir d'un fils qu'elle chérissait est le plus beau, le plus touchant hommage qui puisse être rendu à la mémoire de la Reine Hortense. » *Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale*, édition d'Amélia Carette, Paris, Paul Ollendorff, 1907, p. XI.

251 Montpensier, *Mémoires*, éd. Carette, *op. cit.*, p. XV.

252 « On peut dire qu'elle eut l'honneur d'être l'amie de trois grandes reines », Anne d'Autriche, Henriette de France et Marie-Thérèse d'Autriche. Motteville, *Mémoires*, éd. Carette, *op. cit.*, p. XXII.

Chapitre II. Le temps des collections

Les interventions de l'éditrice, enfin, produisent un certain discours sur l'auctorialité féminine auquel elle cherche à sensibiliser ses lectrices. Citons, pour conclure ce parcours dans la collection, le discours que tient Amélia Carette sur la place des femmes mémorialistes dans l'histoire de la littérature :

Elles furent les amies, les protectrices, les inspiratrices de leurs illustres contemporains. Leurs œuvres participent, dans notre histoire littéraire, à une période de génie et elles y occupent une place qui resterait vide si on n'y trouvait leur art délicat.²⁵³

S'adressant aux jeunes filles, Amélia Carette leur propose des lectures qui ont certes une visée pédagogique et morale. Elle n'ignore pas pour autant les enjeux de la représentation des femmes dans la littérature, et de la représentation de la littérature produite par les femmes dans l'histoire de la littérature. En éditant ensemble les « Mémoires féminins », elle matérialise la « place » que ces mémorialistes devraient occuper dans des bibliothèques qui ne sont pas exclusivement féminines.

La portée éventuellement « féministe » d'une telle publication peut expliquer les critiques particulièrement virulentes dont la collection et son editrice ont fait l'objet dans la presse misogyne de la fin du siècle. Amélia Carette est prise pour cible par le journaliste et penseur Han Ryner²⁵⁴, dans un article au titre évocateur : « Le massacre des amazones », publié en 1898 dans le journal *La Plume*. Dans un ouvrage du même nom, Han Ryner dresse une typologie des « bas-bleus contemporains ». Il retient, comme extrait promotionnel à publier dans le journal, le chapitre consacré aux « parasites », au rang desquels figure Amélia Carette. La critique étant assez longue, nous retiendrons seulement le premier paragraphe, qui porte justement sur les découpages des textes effectués par l'éditrice dans sa collection et qui suffit à donner le ton général du propos :

Il arrive à Mme Carette née Bouvet, – eh ! fallait pas te marier, si tu voulais garder le nom de ton papa ! – d'extraire de plusieurs gros tomes de mémoires un tout petit volume. Dans cette besogne, ses ciseaux coupent au hasard, sans patron, sans hésitation, sans discernement. Elle est, naturellement, bien incapable de recoudre : mais elle ne prend même pas la peine d'indiquer par des notes ou par de faciles signes typographiques les lacunes les plus graves ; elle ne distingue pas les différentes parties. Elle entraîne le troupeau de jeunes filles qu'on lui confie dans des paysages sans route et sans lumière, ne s'aperçoit pas qu'elle marche à l'aveuglette, n'éprouve jamais le besoin de savoir où elle est. Incapable de s'orienter, elle va

253 Montpensier, *Mémoires*, éd. Carette, *op. cit.*, p. XVII.

254 Han Ryner (de son vrai nom Jacques Elie Henri Ambroise Ner, 1861-1938) est un écrivain, journaliste et philosophe français anarchiste, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages.

Chapitre II. Le temps des collections

n'importe où et, les trois cents pages parcourues au petit bonheur, s'arrête où elle se trouve, déclare le voyage fini et son intérêt épuisé.²⁵⁵

La critique malveillante nous renseigne peu sur la réception que connut effectivement la collection ; elle nous apprend toutefois qu'elle a suffisamment d'échos pour que des hommes de lettres prennent la peine de s'en faire les détracteurs. L'opposant de l'entreprise éditoriale moque une éditrice qui couperait « au hasard », « sans patron » (l'analogie avec la couture n'est, évidemment, pas fortuite). Dans notre analyse, nous nous sommes au contraire essayée à montrer qu'il y a bien là un dessein, moral, éducatif, politique, qui guide l'éditrice, et qu'un adversaire des autrices tel qu'Han Ryner a tout intérêt à nier.

Conclusion

De la collection de 1785 aux collections de la Restauration, un corpus de « Mémoires historiques » se stabilise, en même temps qu'un corpus spécifique de « Mémoires féminins ». Dès le XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle, les éditeurs lisent ensemble les écrits des femmes mémorialistes. Dans le corpus des « Mémoires » qui se constitue, les femmes ont un statut de *minores*. Leurs expériences et leurs récits des événements historiques sont pensés selon le paradigme de la différenciation des sexes, dans des discours ambivalents qui valorisent leurs témoignages tout en déniaient leur autorité.

Le sexe des mémorialistes, pour les critiques et éditeurs, détermine une expérience du monde ; il serait au fondement d'une poétique singulière d'écriture de l'histoire, dont le lecteur aguerri ne manquerait pas d'identifier le caractère essentiellement féminin. Pour Jean-François Marmontel, les femmes sont plus disposées à recueillir les confidences et à laisser échapper sous leur plume, comme par mégarde, des secrets de cour. Pour Charles Colnet, elles sont attentives aux « petites causes » qui font les grands événements. Amélia Carette, quant à elle, lit dans leurs ouvrages « une finesse d'observation, une sensibilité, une curiosité même qui les portent à s'occuper des petits faits²⁵⁶ ». Les vies particulières que recomposent les éditeurs s'accordent ainsi à la conception d'une condition anhistorique des autrices dans

255 Han Ryner, « Le massacre des amazones », *La Plume littéraire, artistique et sociale*, Dixième année, Paris, Administration et rédaction, 1898, p. 560-563, p. 561.

256 Montpensier, *Mémoires*, éd. Carette, *op. cit.*, p. XIX.

Chapitre II. Le temps des collections

l'histoire. Ces discours naturalisent la marginalité supposée des femmes du XVII^e siècle dans l'espace public. Cette représentation genrée de la littérature des femmes a une incidence sur le rattachement de leurs écrits au patrimoine littéraire, qui s'élabore aussi aux XVIII^e et XIX^e siècles, et dont il sera encore question dans notre prochain chapitre.

Chapitre III.

Opérations de mise en livre

Dans le chapitre précédent, nous avons envisagé l'inscription des « Mémoires féminins » dans un corpus générique en cours de stabilisation et de qualification à la fin du XVIII^e siècle et au cours du XIX^e siècle. Les collections sont alors apparues comme un objet d'étude privilégié ; les discours critiques et éditoriaux de cette période parachèvent un processus de classification, qui différencie les écrits de femmes mémorialistes du reste du corpus.

Ces analyses se concentraient dès lors plus spécifiquement sur les écrits de notre corpus présents dans les collections « pour servir à l'histoire de France » et les collections d'écrits « féminins » à destination d'un public « féminin ». La forme de la collection n'est cependant qu'un des nombreux objets éditoriaux dans lesquels l'intervention des agents de la publication (des libraires et artisans de l'imprimerie du XVII^e siècle aux éditeurs modernes) participe à la fabrication des œuvres mémorialistes de l'Ancien Régime²⁵⁷.

L'approche chronologique se concentrant sur les procédures d'extraction et de regroupement a pour conséquence de reproduire partiellement, dans l'analyse, les distinctions et les classements des éditeurs. En effet, en étudiant spécifiquement les collections disponibles, nous ne nous intéressons pas aux écrits écartés ou ignorés par les acteurs du livre. Comme le souligne Frédéric Charbonneau, les historiens de la littérature héritent d'un corpus d'œuvres sélectionnées au XIX^e siècle, qui informe une approche du genre des « Mémoires » :

Cet héritage a joué un rôle considérable dans notre façon d'appréhender le genre mémorial et les questions qu'il soulève, puisqu'en restreignant le *corpus* à une quarantaine de textes sur les quelque deux cent soixante que répertorient par exemple Bourgeois et André dans leurs *Sources de l'histoire de France*, il opérait un découpage qui lui imposait la cohérence d'un projet plus tardif ; il limitait aussi l'accès aux autres textes, publiés isolément ou dans des collections moins diffusées, ou tout simplement oubliés.²⁵⁸

257 Voir Frédéric Briot, « Les véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle », art. cit.

258 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 1-2.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

L'étude de la « collection » ne doit pas occulter des publications parallèles, aux XVIII^e et XIX^e siècles, qui mettent en livre les « Mémoires féminins » en mobilisant d'autres dispositifs éditoriaux. Les pages qui suivent abordent ces procédures éditoriales en prenant comme point d'entrée spécifique dans le corpus la question de l'« authenticité » de l'œuvre. Critère à la fois flou et récurrent dans l'histoire de la réception du genre, l'authenticité est un trait générique construit par le livre imprimé.

Sous la forme de trois études de cas, nous questionnerons le discours sur l'origine des textes produit par les éditeurs, en nous demandant ce que la matérialité du livre imprimé fait au texte et à sa lecture²⁵⁹. Ce travail s'inspire notamment des propositions méthodologiques formulées par Alain Cantillon dans *Le-Pari-de-Pascal*. Dans cette étude consacrée aux éditions de Pascal, qu'il analyse comme une « série d'énonciations », Alain Cantillon montre en quoi ce que nous identifions aujourd'hui comme l'œuvre des *Pensées* de Pascal procède d'une fabrication éditoriale. Les énoncés qui s'élaborent à partir des fragments de textes de Blaise Pascal retrouvés à sa mort cherchent à masquer le « défaut d'origine²⁶⁰ » d'une œuvre inventée par ses héritiers. L'éditeur Armand-Prosper Faugère (dans l'édition de 1844) affirme que son livre donne à lire un « texte complet et vrai ». Suivant l'analyse d'A. Cantillon cependant, c'est bien « la complétude » de l'œuvre « qui produit la vérité en ôtant les obstacles qui avaient jusque-là empêché de la voir²⁶¹ ».

Produire une œuvre achevée – nous reviendrons sur notre définition de cette notion – est au centre des enjeux de la publication des écrits de notre corpus. La complétude de l'œuvre est corrélée à la question de son authenticité, et par là de sa vérité. Les discours éditoriaux sur les « Mémoires féminins » reposent sur la croyance en l'existence d'un texte original, à retrouver et à restituer ; l'« origine » de l'œuvre est un des thèmes récurrents de leurs paratextes. De ce discours éditorial émerge une nouvelle distinction générique, qui sépare les écrits aux origines douteuses et les écrits authentifiés par la mise en scène d'un travail d'érudition, fondé sur des

259 Sur la matérialité du livre et la lecture, nous renvoyons aux travaux de Roger Chartier, en particulier à l'ouvrage *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, 2015.

260 « [L]es éditions de Port Royal deviennent alors l'une des séquences essentielles de la série d'énonciations dans son ensemble. C'est à ce titre qu'elles doivent fixer l'attention du généalogiste. Si, en effet, et cette fiction rétrospective doit être prise au sérieux, le “coup” éditorial avait échoué, les *Pensées* de Pascal ne seraient fort probablement pas considérées actuellement comme l'un des plus importants “textes” de ce qui s'appelle le patrimoine culturel de l'humanité. [...] Ces premières éditions ont fondé un “ouvrage”, qui est devenu peu à peu un “texte”, en dissimulant le défaut d'origine. » Alain Cantillon, *Le-Pari-de-Pascal. Étude littéraire d'une série d'énonciations*, Paris, Vrin et ÉHESS, 2014, p. 104.

261 *Ibid.*, p. 261.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

sources que l'on produit aux yeux du public. En ce sens, les cas retenus pour notre étude mettent en jeu trois opérations de mise en livre de « Mémoires féminins », qui font valoir trois types de sources textuelles différentes : un manuscrit autographe, un imprimé, une série de copies manuscrites. L'étude met ainsi en relief la question de la matérialité des sources dans l'élaboration des discours sur l'origine des œuvres. L'existence ou non d'un manuscrit, le caractère autographe ou non de ce dernier, ne présume en rien, nous le verrons, des modes d'intervention des éditeurs sur les textes.

Dans un premier temps, nous aborderons les *Mémoires* de Montpensier, la seule autrice de notre corpus dont l'œuvre imprimée est dite issue d'un manuscrit autographe. Le discours sur les origines s'appuie sur l'existence d'un tel manuscrit pour revendiquer l'authenticité et la complétude de l'œuvre. Nous verrons cependant que le processus de fabrication des *Mémoires* repose sur des interventions des éditeurs qui, partant d'un texte inachevé, élaborent une œuvre complète. La démonstration d'érudition à laquelle se livrent les éditeurs des *Mémoires* est corrélée à des interventions multiples ; l'autorité que confère la posture d'érudition contribue à la croyance en une origine qui est, de fait, une construction discursive. L'histoire éditoriale des *Mémoires* est ainsi marquée par la « puissance fondatrice d'une tradition²⁶² », pour reprendre les mots d'Alain Cantillon.

Après avoir considéré le cas particulier des *Mémoires* de Montpensier, nous aborderons les procédés de mise en livre de « Mémoires féminins » à partir d'une source imprimée. Nous nous concentrerons sur l'étude du cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini, la première de nos autrices imprimées. Nous retenons spécifiquement cette mémorialiste pour notre étude pour plusieurs raisons : son œuvre est absente des collections (à l'inverse des écrits de Françoise de Motteville et de Marie d'Orléans de Nemours), mais elle est éditée à plusieurs reprises aux XVIII^e et XIX^e siècles (ce qui n'est pas le cas des *Mémoires* de Catherine de La Guette et des écrits associés au nom de Marie Mancini). Ces éditions fournissent matière à analyse et permettent d'approfondir et de préciser le rôle des éditeurs dans la construction du corpus durant cette période. La grande diversité des éditions des *Mémoires* d'Hortense Mancini illustre la variabilité des opérations de mise en livre de « Mémoires » publiés en dehors des circuits des collections patrimoniales.

262 *Ibid.*, p. 105.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Une troisième et dernière étude portera quant à elle sur une œuvre restée à la marge de l'histoire éditoriale des « Mémoires féminins » mais que la récente thèse d'Adélaïde Cron²⁶³ invite à rapprocher des écrits de ce corpus : les *Mémoires* de la marquise de Courcelles. Publiée pour la première fois au début du XIX^e siècle, cette œuvre serait tirée d'un manuscrit « original » selon son éditeur, qui s'appuie de fait sur des copies manuscrites. Les *Mémoires* de Courcelles ne figurent pas dans notre corpus principal d'étude, mais leur publication fournit un riche matériau, manuscrit et imprimé, pour contribuer à l'analyse de l'édition mémoriale à partir d'une œuvre qui reste à la marge de la tradition instituée. Ce cas permet ainsi de mieux approcher les processus de catégorisation opérés par l'édition et la bibliophilie du XIX^e siècle. Nous verrons que les premiers éditeurs du texte réussissent, par une série de manipulations, à convaincre les lecteurs de l'authenticité d'un récit dès lors rattaché à une littérature des femmes du XVII^e siècle.

1. Les *Mémoires* de Montpensier : la quête d'une origine autographe

Les *Mémoires* de Montpensier sont la seule œuvre de notre corpus dont on conserve un manuscrit autographe²⁶⁴, traditionnellement distingué d'autres manuscrits produits dans l'entourage d'Anne-Marie-Louise d'Orléans et considérés comme des copies²⁶⁵. L'existence d'un tel manuscrit, connu des bibliophiles et éditeurs au moins depuis le XIX^e siècle, inciterait à considérer que la question de l'origine de l'œuvre est une question résolue, et qu'il n'y a pas lieu de douter de « l'authenticité » du texte imprimé pris sur « l'original ». On présumerait du moins que l'œuvre ne suscite pas les mêmes réserves que celles formulées par les spécialistes du genre lorsqu'ils sont confrontés à des écrits dont la provenance est plus incertaine²⁶⁶. Nous verrons cependant qu'un tel présupposé résiste mal à la confrontation des imprimés et des manuscrits.

263 Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit.

264 BnF, Français 6698-6699.

265 Dans le chapitre VII, nous consacrons une analyse particulière à ces différents manuscrits.

266 Voir Yohann Deguin, « Pour une histoire éditoriale des Mémoires d'Ancien Régime », art. cit.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

L'histoire de l'édition de Montpensier est indissociable d'épisodes de découvertes et de redécouvertes de manuscrits par les libraires et éditeurs, guidés par « l'espoir de remonter au texte-princeps, authentique, "garanti d'origine"²⁶⁷ ». Roger Chartier identifie en ce sens un phénomène de « fétichisation » du manuscrit d'auteur à partir du XVIII^e siècle : « La main de l'auteur est désormais garante de l'authenticité de l'œuvre dispersée entre les multiples livres qui la diffusent auprès de ses lecteurs.²⁶⁸ »

La mise en livre des *Mémoires* de Montpensier se conçoit cependant comme une opération mettant en tension deux ambitions de l'imprimé souvent contradictoires : produire un texte se rapprochant d'un état « original » et produire une œuvre achevée à partir d'un matériau fragmentaire. Les manuscrits des *Mémoires* de Montpensier (l'autographe comme les copies) comportent des « blancs » que les premiers publicateurs ont cherché à combler. Dès 1735, les libraires déclarent qu'ils donnent à lire au public une édition à la fois plus authentique et plus complète des *Mémoires*. L'étude des imprimés témoigne cependant de la permanence d'une tradition éditoriale, inaugurée par l'édition *princeps*, qui fabrique une œuvre achevée.

Cette mémoire de l'imprimé est intrinsèquement liée à la matérialité des manuscrits du XVII^e siècle, dont la description soulève d'emblée des réserves et des difficultés d'ordre méthodologique. Nous expliciterons donc en premier lieu dans quel cadre théorique et critique se situe notre analyse, à partir des travaux des philologues qui questionnent la notion d'inachèvement appliquée aux textes anciens.

1. a. L'inachèvement des « Mémoires » : approche théorique

Comme le rappelle Vincenette Maigne dans « Le manuscrit comme absolu », la notion d'achèvement ne saurait s'appliquer aux manuscrits du XVII^e siècle, du moins dans son acception moderne :

Le manuscrit est aujourd'hui pour nous une sorte d'avant-texte, d'amont de l'imprimé, auquel ne s'intéressent que les généticiens ; on s'y réfère comme à une phase d'un processus dont il ne constitue jamais l'étape définitive, le texte n'accédant à l'existence véritable que sous les espèces de l'objet livre, lieu d'un échange marchand entre l'auteur et ses lecteurs. Le manuscrit reste réservé aux investigations des chercheurs ou offert à la contemplation des

267 Jean Starobinski, « Approche de la génétique des textes : introduction pour un débat », dans Louis Hay (dir.), *La Naissance du texte*, Paris, José Corti, 1989, p. 207-212, p. 209, cité par Bruno Tribout dans sa récente édition critique des *Mémoires* de La Rochefoucauld (Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 122).

268 Roger Chartier, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, op. cit., p. 61.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

curieux dans les vitrines des musées. Ce qui circule est un objet fini et multiplié, clos, qui n'est plus susceptible de modification. Entre auteur et lecteur, tout le circuit de fabrication et de distribution constitue une infranchissable distance. Rien de tel au XVII^e siècle, où le manuscrit représente l'état achevé pour un grand nombre de texte. « État achevé » : cette terminologie contemporaine ne convient d'ailleurs nullement aux réalités de l'époque, où un texte n'est jamais achevé, mais sans cesse réécrit, au gré de sa circulation, par l'auteur originel ou par d'autres, lecteurs ou copistes promus sans entrave aucune au statut de scribes.²⁶⁹

Selon cette analyse, la notion d'inachèvement, comme celle d'achèvement, est anachronique lorsqu'elle s'applique à un écrit du XVII^e siècle. Ce que le commentateur moderne identifie comme « inachevé » se rapporte à une qualité consubstantielle du manuscrit. Un texte est appelé à connaître des ajouts, des corrections, des suppressions, de la part de « scribes » qui n'en sont pas nécessairement les premiers rédacteurs. Ces interventions peuvent d'ailleurs être postérieures à l'impression²⁷⁰. Le manuscrit se distingue fondamentalement du livre imprimé, un objet « clos » qui fige l'état du texte.

Lorsque nous formulons l'affirmation : « les *Mémoires* de Montpensier sont inachevés », notre discours adopte un regard contemporain sur une œuvre du passé. Notre jugement procède davantage de notre expérience familière avec l'objet-livre moderne que de l'expérience des lecteurs et producteurs de textes d'Ancien Régime.

Jean-Louis Lebrave, dans son article « L'écriture inachevée²⁷¹ », envisage pour sa part les limites et difficultés d'analyse que pose la notion d'inachèvement appliquée aux œuvres. Partant des travaux de Gérard Genette²⁷², il souligne la très grande hétérogénéité des ouvrages que le critique envisage comme inachevés²⁷³. J.-L. Lebrave observe que si l'adjectif « achevé » désigne un état, l'adjectif « inachevé » désigne quant à lui un processus. Dire d'une chose, en l'occurrence d'une œuvre, qu'elle est achevée, c'est supposer que « la chose menée à terme est parfaite et accomplie ». Suivant la définition du Littré, J.-L. Lebrave formule les distinctions lexicologiques suivantes : « Mon livre est *terminé* ; les circonstances

269 Vincenette Maigne, « Le manuscrit comme absolu », dans Jean-Louis Lebrave et Almuth Grésillon (dir.), *Écrire aux XVII^e et XVIII^e siècles, Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 17-26, p. 17.

270 Vincenette Maigne développe plus particulièrement l'exemple de l'œuvre de Tallemant des Réaux.

271 Jean-Louis Lebrave, « L'écriture inachevée », dans Dominique Budor et Denis Ferraris (dir.), *Objets inachevés de l'écriture*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001, p. 19-27.

272 Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982.

273 Genette mentionne aussi bien *L'Astrée* que les *Pensées* de Pascal, l'œuvre de Kafka ou encore celle de Proust.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

m'ont obligé de n'y pas donner tout le développement que j'avais conçu. Mon livre est *fini*, mais j'ai besoin de le corriger. Mon livre est *achevé*, je l'imprime.²⁷⁴ »

Une telle définition conduit à faire une distinction entre trois catégories d'œuvres, suivant trois états du texte. Il existerait des œuvres *non terminées* (interrompues ou abandonnées), des œuvres *non finies* (le travail de correction et d'affinage du texte n'a pas été effectué), et enfin des œuvres *non achevées* :

Un ouvrage achevé, on l'imprime. Proposition dont on peut aussi tirer une autre conséquence : puisque c'est imprimé, c'est achevé. L'achèvement est dès lors symbolisé par le bon à tirer. Publier, c'est achever, autrement dit rendre l'énonciation écrite complète en mettant le récepteur en place.²⁷⁵

Dans l'analyse de J.-L. Lebrave, la publication imprimée serait le point d'aboutissement du processus d'achèvement évoqué auparavant. Cette définition soulève cependant quelques réserves, liées aux conditions matérielles d'émergence des œuvres au XVII^e siècle (que rappelait V. Maigne) : la publication imprimée, sous l'Ancien Régime, ne fige pas un état définitif des textes et n'est pas nécessairement le but que se fixent les auteurs. L'existence d'un exemplaire imprimé unique, jugé « incomplet »²⁷⁶, des *Mémoires* de Montpensier suffit à prouver que les conditions de production, de circulation, de conservation des imprimés aux XVII^e et XVIII^e siècles empêchent d'opposer un manuscrit essentiellement inachevé et un imprimé essentiellement achevé. En outre, un discours consistant à faire de la publication imprimée le point d'aboutissement du texte fait courir le risque, bien identifié par les philologues, d'adopter un point de vue téléologique sur la production de la littérature.

Dans *Le Sceau de l'écrivain*, Gérard Leclerc adopte une approche de la notion d'achèvement qui nous paraît éclairer davantage les enjeux de la publication imprimée des œuvres de notre corpus. Dans son analyse, il met en avant la dimension matérielle mais aussi symbolique de l'imprimé, qui oriente notre appréhension de l'objet-livre :

Le livre imprimé est un objet – un volume – qui forme une unité matérielle, ainsi que le fait n'importe quel objet. Il est un exemplaire standardisé d'une série, ainsi que l'est tout objet manufacturé. Mais il est aussi une unité symbolique. L'œuvre est incarnée en un livre. Ou plutôt le livre est un objet matériel et symbolique à la fois : objet matériel déroulant son texte entre le pli formé par la page où figurent le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre, et la page finale, portant – du moins quand il s'agit d'un roman – le mot « fin ».²⁷⁷

274 Jean-Louis Lebrave, « L'écriture inachevée », art. cit., p. 22.

275 *Ibid.*, p. 23.

276 D'un point de vue strictement quantitatif, l'exemplaire conservé à la BnF est moins complet que tous les manuscrits connus des *Mémoires* de Montpensier.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

L'impression, toujours selon G. Leclerc, « tend à éliminer les variantes textuelles ; elle stabilise le texte, elle le “fixe”²⁷⁸ ». C'est là l'argument commercial par excellence des hommes du livre, tel qu'il apparaît dans l'étude des premières éditions au chapitre I : il s'agit à chaque fois de produire l'état le plus complet et le plus définitif du texte. On en revient alors aux ambitions contradictoires des éditeurs que nous formulions plus haut. L'histoire de la publication des *Mémoires* de Montpensier se situe dans cette tension entre fixité de l'œuvre et variabilité du texte. C'est en ce sens que nous mobilisons la notion d'« achèvement », rapportée aux énoncés éditoriaux et aux modalités d'intervention des professionnels du livre sur le texte qu'ils impriment.

1. b. L'édition des *Mémoires* avant Chérueil : variations et stabilisations textuelles

Pour Jean Garapon, « la date décisive dans l'histoire de l'édition des *Mémoires* » est celle de l'édition d'Adolphe Chérueil²⁷⁹, « première édition rigoureuse des *Mémoires*, “collationnés sur le manuscrit autographe”²⁸⁰ ». La dernière et toute récente édition scientifique des *Mémoires* par J. Garapon, publiée en 2020, prend elle-même pour source le manuscrit autographe conservé à la BnF. Avant 1858-1859, date de l'édition Chérueil, les *Mémoires* connaissent cependant de nombreuses éditions – la plus connue étant l'édition de Wetstein et Smith, qui a pour source le manuscrit de Harlay²⁸¹. Nous en avons cité un certain nombre et reproduisons dans le Tableau 3 une liste non-exhaustive présentant les principaux imprimés du XVIII^e siècle étudiés.

277 Gérard Leclerc, *Le Sceau de l'œuvre*, Paris, Seuil, 1998, p. 218.

278 *Ibid.*, p. 217.

279 *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, collationnés sur le manuscrit autographe avec notes biographiques et historiques, par Adolphe Chérueil, 4 vol., Paris, Charpentier, 1858-1859.

280 Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 75.

281 Il existe plusieurs manuscrits des *Mémoires* de Montpensier. Leurs caractéristiques sont présentées au chapitre VII, 1.b.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Tableau 3: Premières éditions des *Mémoires de Montpensier*

Date	Libraire	Lieu	Spécificités matérielles	Caractéristiques notables
[1718]	s.n.	s.l.	1 vol., p. 3-482.	Page de titre et deux premiers cahiers manquants.
1728	Le Breton	Paris [Hollande]	6 t. reliés en 3 ou 6 vol.	
1729	Bernard	Amsterdam	6 t. reliés en 3 ou 6 vol.	
1735	Wetstein et Smith	Amsterdam	8 t. reliés en 4 vol.	Édition nouvelle à partir du manuscrit de Harlay.

L'exemplaire de 1718 comporte un unique volume de 482 pages numérotées, qui devait composer le tome 1 d'une première édition imprimée. Les deux premiers cahiers sont manquants. En haut de la première page de texte, on lit le paragraphe suivant :

sembloit me devoir faire attendre. Ces grands biens que ma mere a laissez à la mort, & dont je suis seule héritiere, pouvoient bien dans l'opinion de la plûpart du monde me consoler de l'avoir perdue, pour moi qui conçoit aujourd'hui de quel avantage m'auroient été ses soins dans mon éducation, & son credit joint à sa tendresse, dans mon établissement ; je ne sçaurais assez regretter sa perte.²⁸²

Dans l'édition Le Breton, le texte débute par un paragraphe sensiblement différent :

Les grands biens que ma mère a laissés à sa mort & dont je suis seule héritière, pouvoient bien dans l'opinion de la plupart du monde me consoler de l'avoir perdue : pour moi, qui conçois aujourd'hui de quel avantage m'auroient été ses soins & son crédit joints à sa tendresse dans mon établissement, je ne saurois assez regretter sa perte.²⁸³

Les variantes textuelles que l'on observe, dans ces quelques premières lignes, sont multiples. L'édition de 1718 présente des variantes du texte qui n'apparaissent pas dans les manuscrits et les autres imprimés (« la mort » plutôt que « sa mort », « conçoit » plutôt que « conçois »). Celles-ci sont probablement dues à des erreurs de transcription. La ponctuation est également sensiblement différente. Roger Chartier, dans l'ouvrage *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, consacre un chapitre à la ponctuation, qui relève de la compétence du typographe de l'imprimerie au XVIII^e siècle²⁸⁴.

282 Montpensier, *Mémoires*, éd. 1718, *op. cit.*, p. 3.

283 Montpensier, *Mémoires*, éd. Le Breton, *op. cit.*, t. 1, p. 1.

284 Roger Chartier, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, *op. cit.*, p. 217-237.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

L'édition Le Breton, et à sa suite l'édition Bernard (voir Figure 4), prennent pour source un manuscrit ou un imprimé (peut-être identique à l'exemplaire de la BnF) dans lequel les premiers paragraphes sont manquants²⁸⁵. Le compositeur fait alors le choix de supprimer la première phrase incomplète et de réécrire la phrase suivante. La substitution du démonstratif (« ces grands biens » devient « les grands biens ») par le ou les compositeurs efface les traces d'un *incipit* absent. Cette première marque d'intervention des agents de la librairie sur le texte s'inscrit dans un processus de fabrication du livre, qu'on présente au public comme un objet achevé.

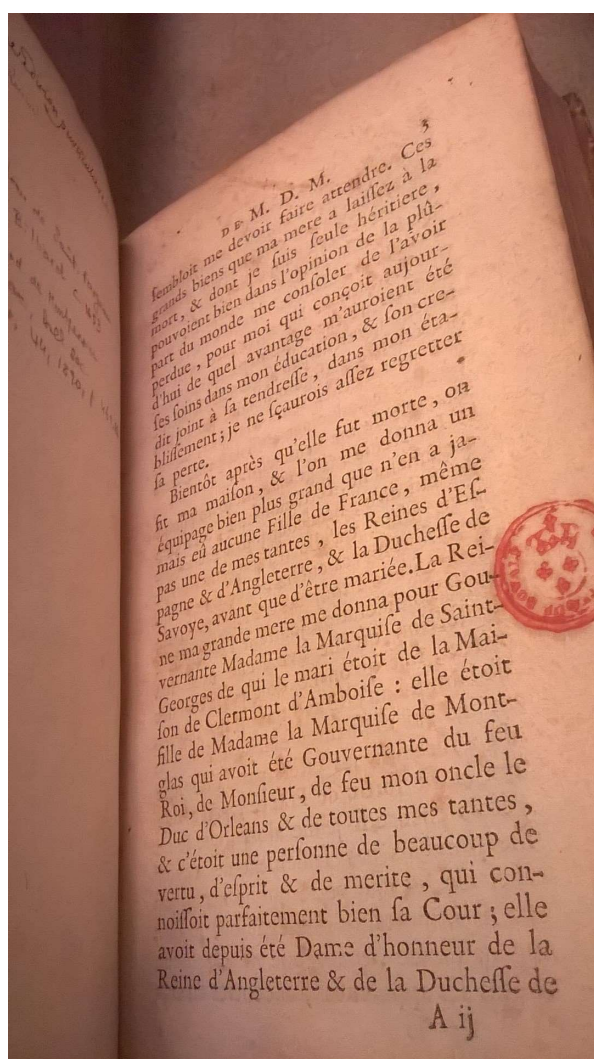


Figure 3: Première page de l'édition des Mémoires de Montpensier de 1718. Exemplaire unique de la BnF, LB 37 191.

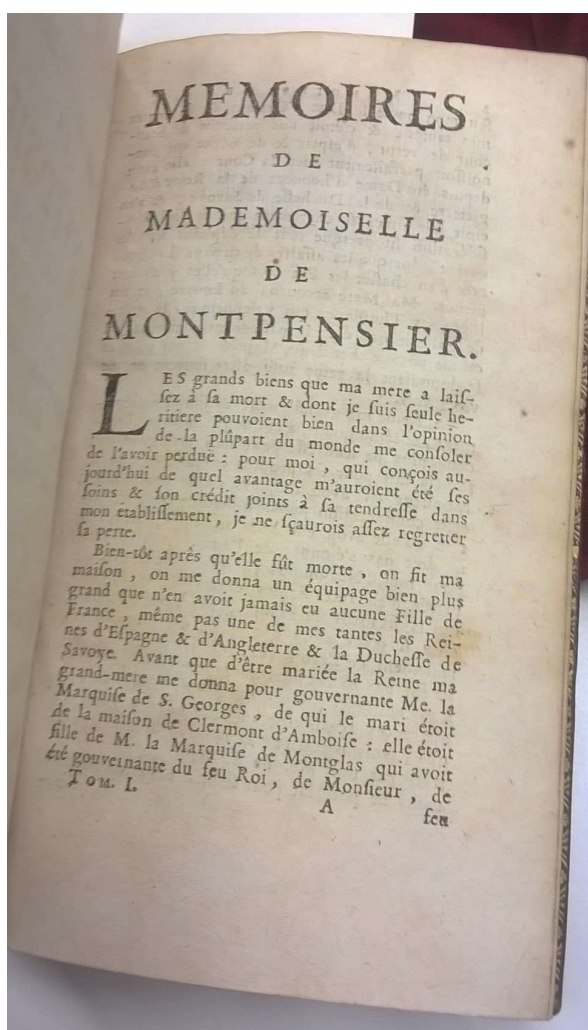


Figure 4: Première page du tome 1 des Mémoires de Montpensier paru à Amsterdam, chez Jean-Frédéric Bernard, en 1729.

285 Plusieurs manuscrits débutent par la même phrase incomplète que l'imprimé de 1718.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Il faut logiquement que le texte comporte un début et une fin. Dans les premières éditions du XVIII^e siècle, qu'il s'agisse des éditions Le Breton et Bernard ou de l'édition Wetstein et Smith, le récit de la duchesse de Montpensier se termine par la même phrase :

Monsieur de Lauzun vivoit à son ordinaire toûjours dans l'obscurité, il faisoit parler de lui, & souvent par des aventures qui me fâchoient. Quand je reviens d'Eu en 1688, on habilla mes gens de neuf. Un jour comme je me promenois dans le parc de Versailles, je rencontraï le Roi, il s'arrêta pour me parler.
*Fin du sixième & dernier Tome.*²⁸⁶

Cette fin, certes abrupte, conclut le texte d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. Dans l'édition de Wetstein et Smith, seule la formule de clôture diffère²⁸⁷. L'ultime phrase correspond à celle présente dans le manuscrit de Harlay, qui sert de source aux libraires amstelodamois de 1735. La page de titre de leur ouvrage annonçait une édition nouvelle « Où l'on a rempli les Lacunes qui étoient dans les Éditions précédentes ». Le mot « lacune » revient sous la plume des éditeurs de la première moitié du XIX^e siècle, qui font l'éloge d'une édition comblant « toutes les lacunes²⁸⁸ » des éditions antérieures. Édouard Monnaï, auteur de la notice Montpensier dans la Collection Michaud-Poujoulat, s'appuie lui aussi sur cette édition pour établir son texte :

La Bibliothèque royale possède trois manuscrits des Mémoires de Mademoiselle ; à l'un, qui est autographe, il manque les quatre-vingt-deux premiers feuillets, ainsi qu'une partie de la relation du combat livré au faubourg Saint-Antoine. Les mêmes lacunes se trouvent dans les deux autres et dans la première édition (Amsterdam, 1729, Jean-Frédéric Bernard) ; mais en 1735, il en parut une autre (Amsterdam, J. Westien et G. Smith), d'après un manuscrit que Mademoiselle avait donné au président de Harlay. Cette édition est beaucoup plus complète, et en la comparant à l'autographe, on reconnaît, qu'à l'exception de quelques corrections qui en ont été tirées, il n'y a rien de mieux à faire que de la reproduire exactement.²⁸⁹

Monnaï, à cette date, a connaissance de l'existence du manuscrit autographe des *Mémoires* qu'il est en mesure de consulter. Il indique avoir procédé à la confrontation de ce manuscrit autographe et de l'imprimé de 1735. Il juge à partir de cet examen que l'édition de Wetstein et Smith est conforme au texte « original ». L'édition, cependant, provient d'une autre source manuscrite, le manuscrit de Harlay, qui est mentionné sans être consulté. Ce second manuscrit, cela a été largement étudié depuis par la critique²⁹⁰, présente un état

286 Montpensier, *Mémoires*, éd. Bernard, *op. cit.*, t. 6, p. 88.

287 Montpensier, *Mémoires*, éd. Wetstein et Smith, *op. cit.*, t. 7, p. 118.

288 Collection Petitot-Monmerqué, 2^e série, t. XL, *op. cit.*, p. 366.

289 Collection Michaud-Poujoulat, 3^e série, t. IV, *op. cit.*, p. V.

290 Outre les analyses de J. Garapon dans sa récente édition, voir sur ce point Joseph C. Evans, « Versions of the "Mémoires" of Mademoiselle de Montpensier (1627-1693) », *Romance Notes*, n° 7, 1966/2, p. 161-164, et Patricia Cholakian, « The "mémoires" of "la grande mademoiselle": a Re-examination of the Manuscript

différent du texte contenu dans l'autographe. Le discours d'érudition sert à justifier ici la reproduction de l'ancienne édition, en établissant une équivalence entre l'édition de Wetstein et Smith et le manuscrit autographe. Deux autres équivalences implicites découlent de cette première affirmation : l'édition de Wetstein et Smith est équivalente au manuscrit de Harlay et le manuscrit de Harlay est équivalent au manuscrit autographe. La tradition éditoriale, d'un siècle à l'autre, s'élabore à partir de l'imprimé de Wetstein et Smith, qui « stabilise » un état du texte, pour reprendre le mot de Gérard Leclerc. Cet état s'impose comme étant à la fois le plus authentique et le plus complet. Il faut attendre l'édition d'Adolphe Chéruel pour que l'autographe s'impose comme l'état du texte privilégié par les éditeurs.

1. c. L'édition Chéruel, entre ambition philologique et réminiscence éditoriale

Pierre Adolphe Chéruel (1809-1891) est un historien français du XIX^e siècle, qui enseigna au Collège royal de Rouen, où il fut lui-même élève, puis à l'École Normale de Paris. Principalement connu pour ses travaux sur le XVII^e siècle et ses éditions de textes anciens, il est l'auteur d'une thèse intitulée *De l'Administration de Louis XIV (1661-1672)*. Ce travail historique s'appuie en particulier sur le manuscrit du *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, que Chéruel contribue à faire connaître²⁹¹. On retient aussi, à la fin de sa vie, l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (4 vol., Paris, Hachette, 1879-1880) et l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin (1651-1661)* (3 vol., Paris, Hachette, 1882), somme monumentale sur la Fronde qui sert de référence sur cette période historique, bien que la partialité de l'historien en faveur du cardinal Mazarin y soit manifeste. Pour Hubert Méthivier, l'œuvre de Chéruel, qui fut un « apologiste convaincu » du ministre, « reste, malgré sa lourdeur, la source obligatoire de toute étude²⁹² ».

Son édition des *Mémoires* de Montpensier, publiée en 1858 et 1859, est contemporaine d'une autre édition d'envergure, celle des *Mémoires* de Saint-Simon, dont on peut dire

Versions », *Romance Notes*, n° 27, 1986/2, p. 175-184.

291 « Dans le sujet de cette thèse française, M. Chéruel était déjà tout entier, et, à partir de ce jour, on peut dire qu'il avait trouvé sa voie. » François Bouquet, *Notice sur M. A. Chéruel, professeur et historien, recteur honoraire, inspecteur général honoraire, membre de l'Institut, lue dans l'Assemblée Générale de la Société de l'Histoire de Normandie le 9 juillet 1891*, Second tirage complété, Rouen, Imprimerie Espérance Cagniard, 1891, p. 21.

292 Hubert Méthivier, *La Fronde*, Paris, PUF, 2016 [1984]. DOI : <https://doi.org/10.3917/puf.methi.1984.01>.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

quelques mots. Adolphe Chéruel, « lecteur passionné de Saint-Simon, et éditeur de l'édition alors la plus fiable des *Mémoires*²⁹³ », effectue un important travail de recherche documentaire, sur lequel il s'appuie pour contester le récit historique du mémorialiste du siècle de Louis XIV et de la Régence de Philippe d'Orléans. Historien et éditeur rigoureux, Chéruel entreprend à la fin des années 1850 un patient travail de déchiffrement et de retranscription du manuscrit autographe des *Mémoires* de Montpensier pour en donner une édition nouvelle²⁹⁴.

La première intervention importante de Chéruel sur le texte des *Mémoires* consiste en un double découpage. D'une part, il divise l'œuvre en trois parties, qui correspondent aux trois périodes de rédaction. Cette première division prend en compte la matérialité du manuscrit et le contexte d'écriture, contrairement aux éditions précédentes dont la division en six tomes était guidée par les contraintes matérielles de production du livre, vendu et relié en volumes. D'autre part, Chéruel divise l'œuvre en de multiples chapitres. Chaque chapitre débute par une indication chronologique (la ou les années narrées) et une liste des épisodes évoqués. Cette liste fait office de résumé du contenu de la séquence textuelle. Ce séquençage rend compte de l'usage historien que projette l'éditeur sur l'œuvre imprimée : son objectif est d'aider le lecteur à se repérer dans le texte et à y chercher des renseignements spécifiques, sur une période ou un événement précis. Chéruel utilise la même méthode dans son histoire de la Fronde.

En dépouillant le manuscrit, Chéruel se trouve confronté à des passages où le texte « fait défaut » : dans l'autographe, plusieurs parties sont effectivement réputées manquantes. Outre les premiers feuillets, les deuxième et troisième parties du manuscrit s'achèvent par des phrases syntaxiquement incomplètes, obligeant l'éditeur à intervenir sur le texte.

Ces interventions s'observent par exemple au niveau de la jonction entre les deuxième et troisième parties du livre imprimé. La deuxième partie s'achève par une phrase incomplète dans le manuscrit autographe (« La campagne vint ; le roi alla à l'armée. MM. les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon...²⁹⁵ ») que Chéruel fait le choix de retranscrire. La troisième

293 Marc Hersant, « L'historien et le conteur : histoire et merveilleux dans les récits de l'époque classique (Perrault, Saint-Simon) », *Dix-septième siècle*, n° 241, 2008/4, p. 657-676, p. 664.

294 Pour une analyse critique de l'édition des *Mémoires* de Chéruel, voir Joseph C. Evans, « Versions of the "Mémoires" of Mademoiselle de Montpensier (1627-1693) », art. cit.

295 Montpensier, *Mémoires*, éd. Chéruel, *op. cit.*, t. 4, p. 381.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

partie débute par une phrase elle aussi incomplète. L'éditeur, cette fois, la « rétabli[t] d'après le sens général²⁹⁶ » :

[Quand le grand-duc vint en France, M. de Lauzun lui fit des honnêtetés], qui furent fort bien reçues et que le grand-duc parut n'avoir pas oubliées : car dans le temps de mon mariage il pria l'ambassadeur de Venise (dont j'ai parlé plusieurs fois sans le nommer ; il s'appeloit Contarini), de lui faire ses compliments, qu'il reçut le mieux du monde.²⁹⁷

Le membre de phrase qui ouvre la troisième partie, relève Jean Garapon, est « issu des anciennes éditions, mais manquant dans le manuscrit²⁹⁸ ». Chéruef le maintient, sans en préciser la source. Il rencontre les mêmes difficultés à la fin de l'œuvre : la phrase finale des *Mémoires*, dont il a été question plus haut, est laissée en suspens dans le manuscrit autographe (sans qu'on sache si la duchesse de Montpensier a volontairement laissé la phrase inachevée, ou si un feuillet final s'est perdu). L'ambition philologique de l'éditeur se heurte alors, de nouveau, aux usages de l'imprimé et au souci de produire une œuvre finie. Chéruef fait le choix de reproduire la phrase incomplète de l'autographe : « Un jour, en me promenant dans le parc de...²⁹⁹ ». Il précise en note : « Le manuscrit s'arrête là. On a ajouté dans les anciennes éditions : “Versailles, je rencontrai le roi ; il s'arrêta pour me parler.”³⁰⁰ » De même, dans son édition critique de 2020, Jean Garapon explicite dans une ultime note cette conclusion énigmatique en rappelant à son tour la fin des premiers imprimés : « Interruption définitive du manuscrit. Les anciennes éditions complètent la phrase ainsi : “... Versailles ; je rencontrai le roi, il s'arrêta pour me parler.” Rien dans le manuscrit n'autorise ce complément.³⁰¹ » À la manière d'une variante, que l'on conserve pour la mettre en regard du texte « original », la fin imprimée trouve sa place sur la dernière page des *Mémoires*, qu'ils soient ou non pris « sur l'original ». Glissant du corps de texte à la note de bas de page, elle continue de clore le texte.

296 *Ibid.*, p. 384.

297 *Ibid.*, p. 383-384.

298 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 1223.

299 Montpensier, *Mémoires*, éd. Chéruef, *op. cit.*, t. 4, p. 536.

300 *Ibid.*

301 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 1331, n. 8.

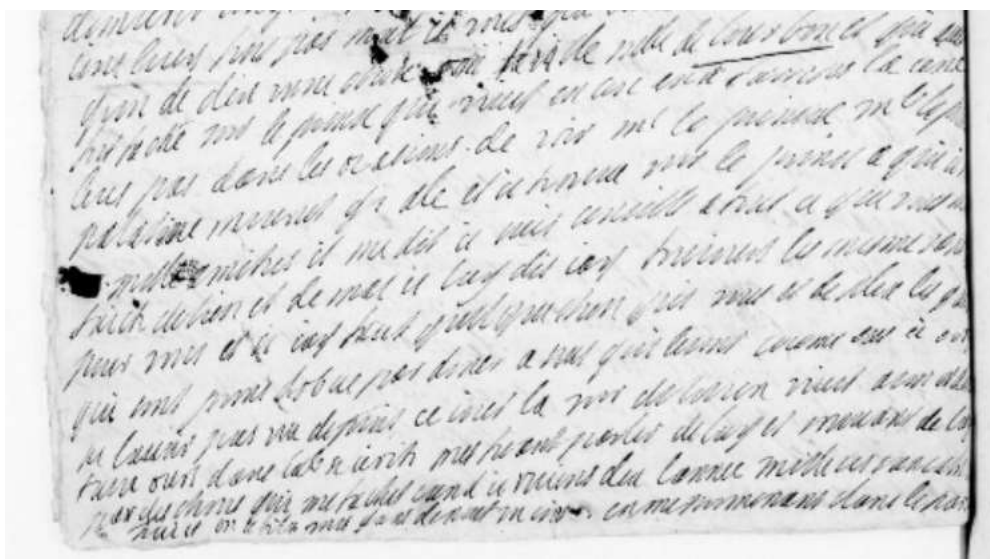


Figure 5: Dernier feuillet du manuscrit autographe des *Mémoires de Montpensier*. Source : Gallica / BnF.

Les autres « Mémoires féminins » du XVII^e siècle n'ont de texte « original » que celui fourni par leurs premières impressions ; l'édition *princeps* ne rentre en concurrence avec aucun manuscrit autographe. Ces œuvres présentées comme achevées sont elles aussi le produit d'interventions successives. Si ces imprimés sont pris sur des textes antérieurs à l'impression qui contiennent des lacunes, celles-ci sont effacées lors des étapes du passage du texte manuscrit au livre imprimé. Le cas des *Mémoires* de Marguerite de Valois offre cependant un intéressant contrepoint à celui des *Mémoires* d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. Il révèle là encore la prévalence de la tradition éditoriale dans les pratiques d'impression des écrits des femmes mémorialistes tirés de manuscrits.

1. d. Publier les lacunes : l'exemple des *Mémoires* de Marguerite de Valois

Les *Mémoires* de Marguerite de Valois font partie des publications qui marquent l'histoire de l'édition mémoriale³⁰². Les *Mémoires* de la duchesse de Montpensier entretiennent une

302 « Les *Mémoires* de la reine Marguerite paraissent en effet avoir été l'un des événements déclenchants de la vogue que connut ce genre. Les *Chroniques* de Commines paraissent en effet deux fois au XVII^e siècle, les *Commentaires* de Monluc six fois. Au-delà de ces noms, André Bertièrre note qu'il s'est publié très peu de *Mémoires* – quel que soit le nom qu'on leur donne – entre 1625 et 1655. En revanche, ceux de Marguerite paraissent huit fois au cours des seules années 1628 et 1629, avant de connaître au moins vingt-deux éditions supplémentaires, françaises ou hollandaises, autorisées ou clandestines, jusqu'en 1715 [...]. » Éliane Viennot, « Conversation, innovation : les *Mémoires* de la reine Marguerite et la naissance d'un genre », dans Marie-Paule de Weerdt-Pilorge (dir.), *Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la*

Chapitre III. Opérations de mise en livre

affinité certaine avec cet ouvrage, que l'autrice cite comme modèle et source d'inspiration. Sur le plan formel, la comparaison entre ces deux œuvres est intéressante à développer. D'importantes « lacunes » émaillent les manuscrits conservés des *Mémoires* de Valois, qui se terminent sur une « interruption finale³⁰³ » – ce sont là les mots de leur éditrice moderne, Éliane Viennot, qui mobilise le même vocabulaire que les libraires et éditeurs des *Mémoires* de Montpensier.

Les « lacunes » que mentionne l'éditrice désignent à la fois des phrases incomplètes et des feuillets manquants. S'ajoute à ces lacunes l'interruption finale qui pose également problème pour l'édition. Les publicateurs ont un temps considéré que cette interruption relevait d'une contingence matérielle : on pensait que les derniers feuillets, égarés, seraient un jour retrouvés. Les premiers copistes insèrent alors des feuillets vierges à la fin de leurs manuscrits dans l'attente de retrouver le texte manquant :

Après sa mort, on a dû retrouver ce qui demeure aujourd'hui de l'œuvre, et la recopier telle quelle. Sans doute pensait-on à l'époque pouvoir retrouver la suite du texte, puisque de nombreuses pages ont été laissées en blanc à la fin de deux des copies existantes.³⁰⁴

La fin attendue, si elle a existé, demeure cependant perdue. Cette interruption finale fait des *Mémoires* une œuvre incomplète aux yeux de leur éditrice pour qui, du reste, « les Mémoires, par définition, sont toujours inachevés puisque l'auteur qui les rédige n'a pas fini sa vie³⁰⁵ ». La notion d'achèvement, on le constate, prend une acception très éloignée du sens que nous lui avons jusque-là donnée. Éliane Viennot opère un glissement qui n'est pas anodin : d'une considération sur les caractéristiques matérielles de l'œuvre, elle en vient à formuler une règle générique selon laquelle la forme des « Mémoires » est modelée sur l'existence individuelle de leur auteur.

Les éditions successives de l'œuvre, comme les manuscrits à partir desquels elles sont élaborées, ne dissimulent pas l'état lacunaire du texte. Au contraire, la mise en page et les choix des typographes rendent visibles ces interruptions et séquences manquantes. Dès les premières éditions, en 1628, les passages en question sont signalés par des points de suspension et un retour à la ligne. L'importante édition de 1713, qui sera celle suivie par les

recherche, Tours, Cahiers d'histoire culturelle, 2003, p. 5-12, p. 6.

303 Éliane Viennot, « Les lacunes et l'interruption finale », dans Marguerite de Valois, *Mémoires et autres écrits 1574-1614*, édition d'Éliane Viennot, Paris, Classiques Garnier, 2007, p. 51-55.

304 *Ibid.*, p. 55.

305 *Ibid.*, p. 52.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

éditeurs des collections³⁰⁶, de même que l'édition d'Adrien Moetjens, en 1714, reproduisent la même typographie. Quelques années avant les premières éditions des *Mémoires* de Montpensier, les libraires commercialisent des livres des *Mémoires* de Valois élaborés à partir de manuscrits dans lesquels des phrases sont laissées inachevées et des feuillets sont réputés manquants. Ils empruntent aux éditions du XVII^e siècle un protocole éditorial et, en le reproduisant, contribuent à fixer un état du texte au sein du livre imprimé.

À titre d'exemple, nous reproduisons dans le Tableau 4 les pages des éditions de 1628 (Paris, Chappelain), 1713 (Liège, Broncart), 1714 (La Haye, Moetjens) et 1823 (Collection Petitot-Monmerqué) qui retranscrivent le passage du récit relatif au mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre. Une partie du récit est manquante dans les manuscrits, et la dernière phrase est laissée en suspens. On constate que le traitement de la lacune est effectivement similaire d'une édition à l'autre : les points de suspension manifestent le texte absent sur la page, qui ne fait l'objet d'aucune annotation. L'absence de commentaire paratextuel, de 1628 à 1823, est encore un indice de l'influence de la tradition éditoriale sur la matérialité du livre : les éditeurs des collections savantes ne jugent pas utile de gloser cette séquence. À l'inverse, Chérueil annote abondamment les passages des *Mémoires* de Montpensier identifiés comme lacunaires en justifiant de ses choix éditoriaux.

306 « Tous les éditeurs suivent Godefroy pour le texte, et s'inspirent de ses notes. Ils surenchérissent également sur son ton moralisateur en faisant précéder l'œuvre de notices dans l'ensemble fort malveillantes sur la reine. » *Ibid.*, p. 64.

Tableau 4: Typographie des « lacunes » des Mémoires de Marguerite de Valois³⁰⁷

<i>Liure premier.</i> 49 ché iusques à nostre Dame, & parez de drap d'or, le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet eschaffaut les nopces & toute la Cour, nous vinsmes à la porte de l'Eglise, où Monsieur le Cardinal de Bourbon qui faisoit l'office ce jour-là, nous ayans receu pour dire les parolles accoustumées en tel cas, nous passasmes sur le mesme eschaffaut iusques à la tribune qui separe la nef d'avec le chœur, où il se trouua deux degrez, l'un pour descendre audit chœur, & l'autre pour sortir de la nef hors de l'Eglise. Le Roy de Navarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'Eglise Nous estans ainsi, la fortune qui ne laisse iamais vne felicité entiere aux humains, changea bien tost D Digitized by Google. Édition Chappelain, 1628	REYNE MARGUERITE. Liv. I. 71 se mit auprès de nous. Nous qui scavions leur haine, estimans cela..... Quelques mois après ledit Prince de Navarre, qui lors s'appelloit Roy de Navarre, portant le düell de la Reyne sa Mere, y vint accompagné de huit cens Gentilshommes tous en düell, qui fust receu du Roy & de toute la Cour avec beaucoup d'honneur; & nos nopces se firent peu de jours après avec autant de triomphe & de magnificence que de nul autre de ma qualité; le Roy de Navarre & sa troupe y ayans laissé & changé le düell en habits tres-riches & beaux, & toute la Cour parée comme vous scavez, & le scaurez trop mieux représenter; moy habillée à la Royalle avec la Couronne & Couët d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante des pierreries de la Couronne, & le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue portée par trois Princesses; les échaffaux dressés à la coustume des nopces des filles de France, depuis l'Evesché jusques à nostre Dame, & parez de drap d'or; le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet eschaffaut les nopces & toute la Cour, nous vinsmes à la porte de l'Eglise, où Monsieur le Cardinal de Bourbon qui faisoit l'office ce jour-là, nous ayant receu pour dire les parolles accoustumées en tel cas, nous passasmes sur le mesme eschaffaut jusques à la tribune qui separe la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrez, l'un pour descendre audit chœur, & l'autre pour sortir de la nef hors de l'Eglise. Le Roy de Navarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'Eglise..... Nous estans ainsi, la fortune qui ne laisse jamais une felicité entiere aux humains, changea bien-tost cet heureux estat de triomphe & E 4 de Digitized by Google Édition Broncart, 1713

307 Source : Google Books.

68 MEMOIRES DE LA REYNE

dueil de la Reyne sa Mere, y vint accompagné de huit cens Gentilshommes tous en dueil, qui fust receu du Roy & de toute la Cour avec beaucoup d'honneur ; & nos nopces se firent peu de jours après avec autant de triomphe & de magnificence que de nul autre de ma qualité ; le Roy de Navarre & sa troupe y ayans laissé & changé le dueil en habits très-riches & beaux, & toute la Cour parée comme vous sçavez, & le sçavez trop mieux représenter, moy habillée à la Royale avec la Couronne & Couët d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante des pierreries de la Couronne, & le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue portée par trois Princesses ; les échaffaux dressez à la coustume des nopces des Filles de France, depuis l'Evesché jusques à Nostre-Dame, & parez de drap d'or ; le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet échaffaut les nopces & toute la Cour, nous vinsmes à la porte de l'Eglise, où Monsieur le Cardinal de Bourbon, qui faisoit l'office ce jour-là, nous ayant receu pour dire les paroles accoustumées en tel cas, nous passâmes sur le mesme échaffaut jusques à la tribune qui separe la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrez, l'un pour descendre audit chœur, & l'autre pour sortir de la nef hors de l'Eglise. Le Roy de Navarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'Eglise.

* Hector de Pardailhan Gondrin, Mem. de Castelnau Tom. 1. p. 374.

Nous estant ainsi, la fortune qui ne laisse jamais une felicité entiere aux humains, changea bien-tost cet heureux estat de triomphe & de nopces en un tout contraire, par cette blessure de l'Admiral, qui offensa tellement tous ceux de la Religion, que cela les mit comme en un desespoir. De sorte que l'ainné Pardailhan* & quelques autres des Chefs des Huguenots en parlerent si haut à la Reyne ma Mere, qu'ils luy firent penser qu'ils avoient

48

[1572] MÉMOIRES

s'appelloit roy de Navarre, portant le dueil de la Reyne sa mere, y vint accompagné de huit cens gentilshommes tous en dueil, qui fust receu du Roy et de toute la Cour avec beaucoup d'honneur ; et nos nopces ⁽¹⁾ se firent peu de jours après avec autant de triomphe et de magnificence que de nul autre de ma qualité ; le roy de Navarre et sa troupe y ayans laissé et changé le dueil en habits très-riches et beaux, et toute la Cour parée comme vous sçavez et le sçavez trop mieux représenter, moy habillée à la royale avec la couronne et couët d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante des pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue porté par trois princesses ; les eschaffaux dressez à la coustume des nopces des filles de France, depuis l'Evesché jusques à Nostre-Dame, et parez de drap d'or ; le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet eschaffaut les nopces et toute la Cour, nous vinsmes à la porte de l'eglise, où M. le cardinal de Bourbon, qui faisoit l'office ce jour-là, nous ayant receu pour dire les paroles accoustumées en tel cas, nous passâmes sur le mesme eschaffaut jusques à la tribune qui separe la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrez, l'un pour descendre audit chœur, et l'autre pour sortir de la nef hors de l'eglise. Le Roy de Navarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'eglise.....

Nous estant ainsi, la fortune, qui ne laisse jamais une felicité entiere aux humains, changea bien-tost cet heureux estat de triomphe et de nopces en un tout

⁽¹⁾ Nos nopces. Ce mariage fut célébré à Notre-Dame le 18 août, six jours avant le massacre de la Saint-Barthélémy.

Digitized by Google

Édition Moetjens, 1714

Édition Petitot-Monmerqué,
1^{re} série, t. XXXVII, 1823

Certes, on ne saurait tirer de ce cas particulier des règles générales sur les pratiques éditoriales en vigueur chez les imprimeurs-libraires des XVII^e et XVIII^e siècles. Le contexte de la première publication des *Mémoires* de Marguerite de Valois est bien particulier : l'œuvre est imprimée par des libraires parisiens bénéficiant d'un privilège royal, à une date bien éloignée du contexte de publication des écrits mémorialistes de la Fronde. Le lieu et l'identité sociale des premiers publicateurs déterminent sans doute des choix éditoriaux à l'origine de traditions durables. Les éditions des *Mémoires* de Marguerite de Valois attestent néanmoins du fait que les imprimeurs et les libraires d'Ancien Régime, confrontés à des écrits lacunaires, peuvent choisir de les retranscrire sans intervenir pour combler les blancs. Les *Mémoires* de Valois, antérieurs aux *Mémoires* de Montpensier, auraient pu servir de modèle aux libraires néerlandais des années 1720-1730 qui connaissent bien cette œuvre, puisqu'ils continuent de la commercialiser. La confrontation des éditions atteste du fait qu'il n'existe pas de

généalogie éditoriale entre les « Mémoires féminins » des deux princesses de France. Les libraires qui publient le récit d'Anne-Marie-Louise d'Orléans adoptent d'autres procédés de composition, qui sont autant de traces de leurs interventions dans le processus de mise en livre. Le recours aux manuscrits, et en particulier à un manuscrit autographe, oblige les éditeurs à se positionner vis-à-vis d'une tradition éditoriale dont on peut constater qu'elle continue d'influencer durablement la matérialité du livre.

Le travail des éditeurs des *Mémoires* de Montpensier se distingue, nous l'avons souligné, des usages des éditeurs des autres œuvres de notre corpus, qui ne connaissent pas d'évolutions liées à la découverte de manuscrits autographes. En prenant l'exemple des *Mémoires* d'Hortense Mancini, nous verrons cependant comment la variété des opérations de mise en livre d'un texte fixé par l'imprimé en détermine, de nouveau, la réception.

2. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini et leurs incarnations livresques

L'édition des *Mémoires* de Nemours, nous l'avons vu, se rattache à une série de publications qui construisent une scène polémique : ils font office de pièce justificative dans une chaîne de publication où s'intègrent les *Mémoires* de Retz et ceux de son secrétaire Guy Joly, avant d'être lus comme une pièce complémentaire et un résumé des *Mémoires* de Françoise de Motteville dans la Collection Petitot-Monmerqué. Jacqueline Plantié dit encore des *Mémoires* de Nemours qu'ils « ne seraient pas une mauvaise préface à ceux de La Rochefoucauld et à ceux du cardinal de Retz³⁰⁸ ». Publiés originellement dans un ouvrage autonome, les *Mémoires* deviennent une partie de livre et leur réception est conditionnée par l'association à un corpus générique.

La publication d'Hortense Mancini, qui n'a, à notre connaissance, jamais été rapprochée de celle de la duchesse de Nemours³⁰⁹, connaît une destinée éditoriale similaire : l'œuvre cesse, dès 1701, d'être publiée seule. Les éditeurs successifs des *Mémoires* de la nièce de Mazarin

308 Jacqueline Plantié, *La Mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, Paris, Honoré Champion, 1994, p. 630.

309 Notons que Micheline Cuénin ne mentionne pas les *Mémoires* d'Hortense Mancini dans son article de référence (« Les mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », art. cit.), et qu'Adélaïde Cron exclut les *Mémoires* de Nemours de son corpus d'étude (*Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit., p. 9).

Chapitre III. Opérations de mise en livre

adoptent cependant une grille de lecture du texte qui l'éloigne de la catégorie générique des « Mémoires ». Échappant à la standardisation qu'impose la collection, les *Mémoires* d'Hortense Mancini circulent dans des objets éditoriaux de formes très diverses, attestant de la grande variété des usages associés à un écrit testimonial lu tour à tour comme un document pour l'histoire et comme un morceau de littérature. La plasticité du texte s'incarne dans une grande hétérogénéité de gestes de fabrication du livre.

2. a. Panorama des éditions

En listant les éditions en langue française des *Mémoires* d'Hortense Mancini qui suivent l'édition *princeps* de 1675 (Tableau 5), nous faisons le constat que, dès 1701, le texte cesse de constituer le seul matériau du livre dans lequel il est imprimé. N'allant presque jamais seuls³¹⁰, les *Mémoires* cohabitent avec d'autres écrits. L'objet-livre tisse ainsi des réseaux intertextuels.

Titres des publications	Autres textes présents dans le volume
<i>Les Illustres avanturières dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre</i> , Cologne, Pierre du Marteau, 1701.	Suivis des <i>Mémoires</i> [apocryphes] de Marie Mancini.
<i>Mélange curieux Contenant Les meilleures Pièces attribuées à Mr. de Saint-Évremond</i> , Londres, Vaillant, t. 1, 1708.	Précédés de pièces diverses de Saint-Évremond, du père de La Valterie et des <i>Colomesiana</i> ; Suivis de : Plaidoyer de M. Érard pour le duc de Mazarin contre la duchesse de Mazarin son épouse, Réplique au plaidoyer de M. Sachot, Extrait de l'arrêt dans le procès qui les oppose Lettre de M. Érard à M. le duc de Caderousse.
<i>Œuvres de Mr. l'abbé de Saint-Réal</i> , nouvelle édition, t. 4, La Haye, Vaillant et Prevost, 1722 ³¹¹ .	Précédés de l' <i>Histoire de Dom Carlos</i> et de la <i>Conjuration des Espagnols contre les Vénitiens</i> .

310 Après la mort d'Hortense Mancini, ses *Mémoires* cessent d'être imprimés seuls, à l'exception d'une unique édition parue en 1808 (voir Tableau 5).

311 Les *Mémoires* d'Hortense Mancini apparaissent par la suite dans plusieurs rééditions des œuvres de Saint-Réal qui sont publiées au cours du XVIII^e siècle et que nous ne listons pas.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

<i>Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Mr. De Saint-Évremond, et de quelques ouvrages rares et nouveaux</i> , Amsterdam, Covens et Mortier, t. 2, 1726.	Suivis de : Plaidoyer de M. Érard pour le duc de Mazarin contre la duchesse de Mazarin son épouse et réplique au plaidoyer de M. Sachot, Extrait de l'arrêt dans le procès qui les oppose, Lettre de M. Érard à M. le duc de Caderousse, Factum pour Madame Mazarin contre M. le duc Mazarin³¹², État des biens laissés par le Cardinal Mazarin, Extrait d'une lettre du duc Mazarin à Mme ***, Extrait d'une lettre de Mme Mazarin à Mme la duchesse de Nevers, Lettre de M. Mazarin à Mme la duchesse de Bouillon, Remarques sur le plaidoyer de M. Érard, Extrait de l'apologie de M. le duc Mazarin, Épître de M. le duc de Nevers à Mme la duchesse de Bouillon, Épîtres du même puis pièces diverses en vers et en prose qui concluent le <i>Mélange</i>.
<i>La Duchesse de Mazarin, Mémoires écrits par elle-même, mis au jour avec des changements et quelques notes historiques</i> , par M***[Pierre-Jean-Baptiste Nougaret], Paris, Lerouge, 1808.	
<i>Œuvres mêlées de Saint-Évremond, revues, annotées, et précédées d'une histoire de la vie et des ouvrages de l'auteur</i> , par Charles Giraud de l'institut, t. 3, Paris, Techener, 1865.	Compris dans la section « Correspondance avec la duchesse Mazarin », contenant soixante-deux lettres de Saint-Évremond adressées à Hortense Mancini ou relatives à ses affaires, la réponse au plaidoyer de M. Érard et un état des biens laissés par le Cardinal Mazarin.
<i>Les Illustres aventurières, ou Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini</i> , Paris, Desjonquères, 1929.	Suivis de l' <i>Apologie, ou les véritables Mémoires</i> de Marie Mancini.
<i>Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini</i> ,	Suivis de l' <i>Apologie, ou les véritables</i>

³¹² Contrairement à ce qu'indique la préface de cette nouvelle édition, le factum (que l'on attribue à Saint-Évremond) est imprimé à la suite du plaidoyer d'Érard dès 1698 (*Plaidoyez de Mr. Herard pour Monsieur le Duc de Mazarin contre la Duchesse de Mazarin son epouse...*, op. cit.).

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Paris, Mercure de France, 1965.	<i>Mémoires</i> de Marie Mancini.
Marie Mancini, <i>Ma vie</i> , Paris, Pierre Waleffe, 1968.	Figurent en annexe, précédés de l' <i>Apologie, ou les véritables Mémoires</i> de Marie Mancini.

Tableau 5: Éditions notables des *Mémoires* d'Hortense Mancini

À l'ombre des collections, le destin éditorial des *Mémoires* d'Hortense Mancini les rattache à différentes « chaînes de publications ». Nous mobilisons cette notion, empruntée aux auteurs de l'ouvrage *De la publication*, pour désigner une série de généalogies éditoriales qui s'inscrivent dans des temporalités multiples :

Que l'on prenne en considération le seul temps court de l'action, par exemple politique, pour reconstituer une chaîne de publication en son temps, ou le temps plus long de la survie des œuvres et de leurs effets, on remet en cause l'idée d'un face-à-face simple entre des producteurs d'écrits (qui les « émettent » et les destinent) et un ou des publics (qui les reçoivent).³¹³

En partant de l'étude des éditions, nous chercherons justement à nous extraire de ce « face-à-face » pour faire apparaître les actions des publicateurs successifs des *Mémoires*. Nous envisagerons les trois projets éditoriaux, parallèles et non-concurrents, dans lesquels figurent les *Mémoires* d'Hortense Mancini. Deux d'entre eux, localisés dans le temps, inscrivent les *Mémoires* dans des corpus extra-génériques. Ils paraissent dans des livres-recueils construits autour d'un nom d'auteur auquel Hortense Mancini se trouve associée. Le troisième projet de lecture, initié par les *Illustres aventurières* et poursuivi jusqu'au XXI^e siècle, affirme une filiation, familiale et générique, avec les *Mémoires* de Marie Mancini. Dans ces différents objets, la catégorie du texte qui nous occupe est remise en question ; les interrogations sur son origine, de même que sur ses usages et sa réception, s'en trouvent du même coup relancées.

2. b. Les *Mémoires* dans les œuvres de Saint-Réal : incertitudes génériques

Les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont très tôt considérés comme un écrit allographe³¹⁴. Les critiques et libraires les attribuent dès le début du XVIII^e siècle à l'écrivain et

313 Christian Jouhaud et Alain Viala (dir.), *De la publication*, op. cit., p. 7-8.

314 D'après Maxime Triquenaux, qui s'intéresse à cette notion, les textes allographes sont des textes « écrits par quelqu'un qui n'est pas celui ou celle ayant vécu la vie qui fait l'objet des *Mémoires* ». Maxime Triquenaux, *Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l'Ancien Régime* (Besenval, Polignac, Richelieu), op. cit., p. 150.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

historiographe César de Saint-Réal, qui rencontre la mémorialiste au moment où elle s'installe à la cour de Savoie³¹⁵.

Les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont imprimés sous le nom de Saint-Réal dans le *Mélange curieux* de 1708, avant de figurer dans les *Œuvres de l'abbé de Saint-Réal* publiées à La Haye en 1722. L'insertion des *Mémoires* dans le livre semble alors aller de soi : dans l'entreprise de collecte qui accompagne l'élaboration d'œuvres complètes, les pièces nouvelles s'ajoutent à la suite de celles déjà imprimées. Les *Mémoires* figurent à la fin du second volume et sont précédés de *Dom Carlos* et de la *Conjuration des Espagnols contre les Vénitiens*. Ces écrits, dont la brièveté et les multiples éditions antérieures pourraient rendre périlleux un nouveau projet d'impression, sont remis au jour au sein des *Œuvres*. L'ouvrage connaît plusieurs rééditions au cours du XVIII^e siècle attestant du succès de cet objet auprès du public. L'attribution des *Mémoires* à Saint-Réal permet ainsi leur large diffusion. À titre de comparaison, l'*Apologie* de Marie Mancini n'est pas réimprimé avant le XX^e siècle.

Quelle lecture des *Mémoires* d'Hortense Mancini ce livre programme-t-il ? Le *Mélange curieux*, faisant suite aux *Œuvres mêlées*, est composé sur le modèle de l'œuvre complète, un objet éditorial façonné au XVIII^e siècle et dont la réception contemporaine est encore tributaire³¹⁶. Les *Mémoires* ont une position marginale au sein du livre. Le texte est précédé des écrits théoriques de Saint-Réal, qui entend élaborer une écriture de l'histoire nouvelle, éloignée de l'historiographie traditionnelle et officielle³¹⁷. Cette théorie s'illustrerait dans la nouvelle *Dom Carlos*, où la narration historique présente les passions secrètes des hommes comme la source des drames qui frappent la couronne d'Espagne au XVI^e siècle. Cependant, dès le XVII^e siècle, et malgré l'avis liminaire dans lequel l'écrivain donne ses sources, le lecteur s'interroge sur la catégorie générique à laquelle devrait être rattachée cette première

315 Ce geste d'attribution d'un récit mémorialiste de femme à un homme de lettres n'est pas un cas isolé dans notre corpus ; nous y reviendrons dans le chapitre IX.

316 Voir Philippe Desan et Anne Régent-Susini (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, op. cit.

317 Saint-Réal considère que « le véritable usage de l'Histoire ne consiste pas à savoir beaucoup d'événements et d'actions, sans y faire aucune réflexion. Cette manière de les connaître seulement par la mémoire ne mérite pas même le nom de savoir : car savoir, c'est connaître les choses par leurs causes ; ainsi, savoir l'Histoire, c'est connaître les hommes qui en fournissent la matière, c'est juger de ces hommes sainement ; étudier l'Histoire, c'est étudier les motifs, les opinions et les passions des hommes, pour en connaître tous les ressorts, les tours et les détours, enfin toutes les illusions qu'elles savent faire aux esprits, et les surprises qu'elles font aux cœurs. » Saint-Réal, « De l'usage de l'Histoire », dans *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, édition de Gérard Ferreyrolles, Paris, Honoré Champion, 2013, p. 483-563, p. 485-486.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

« nouvelle historique »³¹⁸. Il perçoit les ambiguïtés d'un narrateur « romancier-historien-moraliste³¹⁹ » dont l'œuvre se révèle d'une « nature profondément romanesque³²⁰ ». Le récit de *La Conjuration des Espagnols*, quant à lui, est « revendiqué comme purement historique » par son auteur (bien qu'on y rencontre, là encore, des « affabulations et inexactitudes³²¹ »).

Ce n'est qu'après avoir lu (ou du moins parcouru, suivant l'ordre de composition du livre) ces différents écrits que le lecteur du livre du XVIII^e siècle aborde les *Mémoires* d'Hortense Mancini, qui paraissent sous le même titre que dans l'édition *princeps* : *Mémoires de Madame la duchesse de Mazarin*, sans qu'il soit fait mention de l'attribution à Saint-Réal dans cette section des œuvres complètes. À quel genre, à quelle catégorie textuelle le lecteur associe-t-il dès lors ce texte, donné à lire comme l'ouvrage d'un historiographe auteur de fictions ? La mise en livre, en donnant à l'œuvre un auteur, trouble l'identification du genre par le lecteur – d'autant plus que les romans-mémoires, bien connus du public, jouent à l'époque de cette confusion entre récit fictionnel et récit authentique. Dans le même temps, la vogue de la nouvelle historique, contemporaine de l'essor des publications mémorielles, acte l'évolution du goût pour les écrits historiographiques dans la seconde moitié du XVII^e siècle³²².

L'analyse que propose René Démoris des *Mémoires* dans *Le Récit à la première personne* repose notamment sur le rapprochement de l'œuvre d'Hortense Mancini et des écrits de Saint-Réal : le récit de vie constitue pour le critique une excellente illustration des théories de

318 Les *Sentimens d'un homme d'esprit, sur la nouvelle intitulée Dom Carlos*, imprimé anonyme paru en 1674, accuse Saint-Réal de produire un récit historique mensonger. Sa nouvelle ne serait qu'une fiction déguisée : « Renoncez pour jamais à écrire, Madame, il n'y a que l'Autheur de Dom Carlos, qui mérite d'occuper les Imprimeurs ; Il a les grâces de la nouveauté ; il sçait si finement mesler la Fable à l'Histoire, qu'à peine peut-on les séparer. Quand je lis la Nouvelle qu'il vient de donner au Public & que son stile sec m'a persüadé que c'est une relation veritable, je cours à l'Histoire, & je demeure surpris de trouver fabuleux, tout ce que j'avois jugé historique. [...] Dom Carlos n'est sans doute que le Plan d'un Livre plus étendu. Il ne tiendra qu'à son Autheur de le pousser jusques à plusieurs Volumes, il est chargé d'assez de matiere pour fournir à ce dessein. » *Sentimens d'un homme d'esprit, sur la nouvelle intitulée Dom Carlos*, s.l.n.d. [1674], p. 3-4, p. 55.

319 Edwige Keller-Rahbé, « L'Espagne dans *Dom Carlos* de Saint Réal (1672) : Configurations et stratégies d'enfermement », dans *Locus in fabula: la topique de l'espace dans les fictions françaises d'Ancien Régime*, quinzième colloque de la SATOR, Paris, Peeters Louvain, 2004, p. 200-219.

320 Pepe Gómez-Acebo et Guillaume Navaud, « *Dom Carlos* et la contrefaçon de l'histoire. Nouveaux éléments sur la structure romanesque et les sources alléguées de la "nouvelle historique" de Saint-Réal », *Dix-septième siècle*, n° 271, 2016/2, p. 253-268, p. 254.

321 Christian Meurillon, « Introduction », *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, op. cit., p. 469-480, p. 471.

322 Béatrice Guion, dans son commentaire des *Divers caractères des ouvrages historiques* de Claude Ménestrier, relève ainsi « une évolution du goût » : « dans la seconde moitié du siècle on passe, selon la formule de Frédéric Charbonneau, des réquisitoires de généraux en disgrâce aux secrets de courtisans déçus. » Béatrice Guion, *Du bon usage de l'histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 375.

l'écrivain³²³. L'attribution à Saint-Réal éclairerait ainsi certains aspects formels et stylistiques du texte. L'association des textes et leur lecture croisée sont bien, à l'origine, le fait des libraires (qui sont aussi ceux qui attribuent l'œuvre³²⁴). Ces opérations de regroupement influencent durablement la réception critique ; ils continuent à modeler notre appréhension de cette littérature.

Parmi les acteurs de ces publications, l'éditeur Pierre Des Maizeaux joue un rôle prépondérant dans la mise en livre des *Mémoires* d'Hortense Mancini et dans le processus de catégorisation de cet écrit. Il est, d'une part, celui qui défend l'attribution de l'œuvre à Saint-Réal et, d'autre part, l'éditeur du *Mélange curieux*, un recueil de pièces dans lequel figurent les *Mémoires*. Cet objet éditorial programme une réception nouvelle du récit mémoriel, donné à lire comme une pièce de dossier judiciaire.

2. c. Le *Mélange curieux* : Hortense Mancini en procès

En 1705, l'homme de lettres Pierre Des Maizeaux (1666-1745) projette de faire imprimer les œuvres posthumes de Saint-Évremond³²⁵. Exilé à Londres, l'écrivain et éditeur entretient une correspondance avec Charles Pacius de La Motte, son intermédiaire auprès des libraires hollandais. Son projet initial comprend deux publications : les *Œuvres mêlées*³²⁶ de l'écrivain et le *Mélange curieux*³²⁷, un recueil de pièces attribuées à Saint-Évremond ou mises en lien avec la vie et l'œuvre de l'écrivain, comme l'indique Des Maizeaux dans le discours liminaire de l'édition de 1726 :

323 « On ne pourrait rêver meilleur co-auteur à un texte aussi ambigu, correspondant si bien à ce que Saint-Réal professait à propos de l'histoire, à son désir d'envisager les grands dans leur vie particulière, et à ses théories sur la valeur du mauvais exemple. » René Démoris, *Le Roman à la première personne*, op. cit., p. 115.

324 Sur le rôle des agents de la librairie d'Ancien Régime dans l'attribution des œuvres du XVII^e siècle, nous renvoyons à la thèse de François-Ronan Dubois, *L'Appropriation de l'œuvre : instances et visées de l'attribution des œuvres à leur auteur dans la France d'Ancien Régime (1645-1777)*, thèse de doctorat, Université de Grenoble Alpes, soutenue en 2017.

325 Sur le travail d'édition des écrits de Saint-Évremond par Des Maizeaux, voir notamment Denys Potts, « Desmaizeaux and Saint-Évremond's Text », *French Studies*, n° 19, juin 1965, p. 239-252.

326 *Œuvres mêlées de Mr. de Saint-Evremond, Publiées sur les Manuscrits de l'Auteur. Nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée de nouvelles Remarques*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1706.

327 *Mélange curieux des Meilleures pieces Attribuées à Mr. De Saint-Evremond, Et de plusieurs autres ouvrages Rares ou Nouveaux*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1706.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

De tous les Ouvrages atribuez à Mr. de St. Evremond, je n'ai conservé que ceux qu'il avoit distingués à la marge de mon exemplaire par ces mots : point de moi, je voudrois qu'il en fût ; point de moi, mieux que je ne saurois faire ; point de moi, on me fait trop d'honneur.³²⁸

Dans l'édition anglaise de 1708, puis dans l'édition hollandaise de 1726, les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont insérés dans ce recueil. Ils sont cependant absents de l'édition *princeps*, qui paraît à Amsterdam chez Pierre Mortier en 1706. La correspondance de Des Maizeaux nous livre le détail des tractations engagées avec le libraire d'Amsterdam et les motivations qui poussent l'éditeur à insérer l'œuvre d'Hortense Mancini dans son recueil de pièces choisies.

Des Maizeaux a initialement pour ambition de réunir des pièces relatives au procès des époux Mazarin. Ces documents serviraient de pièces complémentaires aux écrits de Saint-Évremond relatifs aux démêlés judiciaires d'Hortense Mancini³²⁹. Les lettres de La Motte indiquent néanmoins que l'éditeur peine à rassembler les documents promis au libraire pour la publication. Le 31 mars 1705, La Motte le presse de lui faire parvenir les textes en question :

Vous aviez promis dans une de vos précédentes lettres que vous enverriez, avec le « Plaidoyer de M. Errard » une de ses « lettres à Mme Mazarin », mais le « Plaidoyer » est venu seul. Il faut vous hâter à envoyer tout ce que vous avez de propre à entrer dans les Mélanges, parce que le temps presse.³³⁰

Dans une lettre d'avril, La Motte ajoute : « Je crois qu'il ne serait pas mal de joindre au plaidoyer de M. Énard celui de M. Sachot [l'avocat d'Hortense Mancini].³³¹ » Contraint par le temps, l'éditeur ne parvient pas à trouver les documents demandés. Des tensions émergent dès 1704 entre Pierre Mortier et Pierre Des Maizeaux³³², et ce dernier se heurte au refus de son libraire d'inclure les *Mémoires* dans le recueil. Le texte constituerait pourtant une pièce conséquente, qui réglerait pour partie certaines des difficultés que pose la conception de l'ouvrage (le libraire cherchant à réunir un certain nombre de pièces pour compléter le volume). Mais la décision de Pierre Mortier est motivée par des raisons commerciales : il possède déjà dans son fonds de librairie des exemplaires des *Mémoires* d'Hortense Mancini

328 *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Mr. De Saint-Évremond, et de quelques ouvrages rares et nouveaux*, Amsterdam, Covens et Mortier, 1726, t. 2, p. II.

329 Ami d'Hortense Mancini, Saint-Évremond rédige notamment un factum prenant sa défense contre son époux, publié dans les *Œuvres mêlées*.

330 Lettre n° 10, La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744)*, op. cit., p. 131.

331 Lettre n° 11, *ibid.*, p. 137.

332 Le *Journal historique de Rotterdam* du 17 janvier 1704, cité par Isabella H. van Eeghen, rapporte les accusations de Pierre Mortier contre Des Maizeaux, auquel il reproche de préparer une édition des *Œuvres mêlées* à Londres à son préjudice. Isabella H. van Eeghen, *De Amsterdamse boekhandel 1680-1725*, op. cit., p. 264.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

qu'il cherche à écouler. « Pour les *Mémoires de Mme Mazarin* », écrit La Motte dans une lettre du 6 février 1705, « il les a réimprimées déjà et il en a encore beaucoup d'exemplaires³³³ ». Des Maizeaux insiste, et envoie en mai une édition des *Mémoires* à La Motte pour convaincre Mortier, en vain :

J'apportai les *Mémoires de Mme Mazarin* chez M. Mortier, il les confronta avec son édition et dès qu'il eut vu qu'ils étaient les mêmes, il résolut fermement à ne pas les imprimer. Il a encore 200 ou 300 de ces *Mémoires* qu'il craindrait de ne pas vendre s'il les mettait dans le *Mélange*. Lorsqu'il a une fois résolu quelque chose, rien ne le saurait faire changer : toutes les fois qu'on imprime une pièce, il faut qu'il l'ait vue avant que je la donne à l'imprimeur, et non content de cela, il se fait apporter une épreuve de toutes les feuilles soit du *Saint-Évremond*, soit du *Mélange*, pour voir s'il est conforme à ses ordres.³³⁴

Deux nouvelles lettres de La Motte en juillet 1705 communiquent à l'éditeur le refus de Mortier. Une lettre d'août 1705 tente encore de convaincre l'éditeur de renoncer au texte : « Ne pensez plus aux *Mémoires de Mme Mazarin*, il ne veut point du tout les réimprimer. Je doute même qu'il le fit, quand même il n'en aurait point d'exemplaires, parce qu'il m'a souvent dit qu'il ne vendait point ce livre-là.³³⁵ »

Cette série de lettres est précieuse pour comprendre d'un côté les ambitions de l'éditeur qui fait paraître le texte et de l'autre les motivations du libraire. L'insertion du texte est âprement négociée, et l'éditeur doit plier devant le refus catégorique de Mortier, qui publie le *Mélange curieux* en 1706 sans les *Mémoires*. Les suspicions du libraire à l'égard de Des Maizeaux n'étaient néanmoins sans doute pas sans fondement, puisque dès 1708 le *Mélange curieux* paraît à Londres ; y figurent cette fois les *Mémoires* d'Hortense Mancini. La même année, on trouve aussi une édition du recueil à Cologne, chez Pierre Marteau.

En l'absence des lettres de Des Maizeaux, on ignore quels arguments l'éditeur fait valoir auprès de La Motte et de Mortier pour défendre son projet. On peut émettre l'hypothèse que ses motivations sont commerciales (le texte grossirait l'ouvrage) et pragmatiques (le texte est disponible, contrairement aux autres écrits mentionnés dans la correspondance et qui ne figurent pas dans l'imprimé). Il est aussi possible qu'il ait fait valoir les volontés de Saint-Évremond lui-même. Auteur d'un plaidoyer en faveur de la duchesse et de son éloge funèbre, commandé par l'intéressée, Saint-Évremond aurait pu manifester le souhait que cette

333 Lettre n° 7, La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744)*, op. cit., p. 127.

334 Lettre n° 12, *ibid.*, p. 139.

335 Lettre n° 17, *ibid.*, p. 152.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

publication posthume rende raison de cette relation amicale, consolidée et célébrée par la pratique artistique et littéraire³³⁶.

Le *Mélange curieux* paru à Londres en 1708 contient les *Mémoires* d'Hortense Mancini suivis d'une série de trois écrits d'Érard, l'avocat de son époux : deux de ses plaidoyers, puis une lettre dans laquelle il se défend d'être à l'origine de la parution de ces mêmes plaidoyers. Les trois textes ont déjà été publiés auparavant, Des Maizeaux ne produit donc aucune des pièces nouvelles attendues. Dans un paratexte introductif, qui précède les plaidoyers, l'éditeur se justifie de ne pas présenter d'autres documents relatifs au procès :

Comme l'Équité veut qu'on écoute les deux Parties avant que de prononcer, on fera bien, après avoir lu ce PLAIDOYÉ de lire la REPONSE que Mr. de St. Evremond y a faite, sur les Memoires que Madame Mazarin lui avoit fournis. Voyez les OEUVRES de Mr. de St. Evremond. Tom. V. p. 206. Je me serois fait un plaisir de joindre ici le PLAIDOYÉ de Mr. Sachot ; mais je ne l'ai pas pu recouvrer ; on m'a même assuré qu'il n'avoit point été imprimé.³³⁷

Le discours éditorial s'inspire d'une scénographie judiciaire, en cherchant à opposer la parole des deux avocats devant le tribunal de l'opinion – les lecteurs se faisant juges. En l'absence cependant du plaidoyer de Sachot, les *Mémoires* occupent la place dévolue au discours de la défense. La mise en livre, dans le cas présent, fabrique un procès de papier, où la mémorialiste prendrait elle-même la parole pour se justifier publiquement de sa conduite. L'édition active une lecture judiciaire des *Mémoires*, qui rappelle la parenté communément admise entre le genre et la rhétorique judiciaire³³⁸.

En 1724, Pierre Des Maizeaux s'adresse de nouveau à La Motte pour préparer une nouvelle édition du *Mélange curieux*. Une lettre du 7 novembre 1724 souligne les fonctions éditoriales qu'assume son correspondant hollandais et la place que les libraires hollandais souhaitent désormais accorder aux *Mémoires* d'Hortense Mancini :

336 Denys Potts souligne l'implication de Saint-Évremond dans ce projet de publication et le respect de ses volontés par l'éditeur. Denys Potts, « Desmaizeaux and Saint-Évremond's Text », art. cit. Sur les liens amicaux et artistiques entre Hortense Mancini et Saint-Évremond, voir Denys Potts, « The Duchess Mazarin and Saint-Évremond: The Final Journey », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 157-192 ; Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, op. cit., p. 165-198.

337 *Mélange curieux Contenant Les meilleures Pièces atribuées à Mr. de Saint-Évremond*, Londres, Vaillant, 1708, t. 1, p. 253.

338 Sur le discours judiciaire dans les écrits mémorialistes, voir en particulier Jean Garapon et Christian Zonza (dir.), *L'Idée de justice et le discours judiciaire dans les Mémoires d'Ancien régime (XVI^e-XIX^e siècle)*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, 2009.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Il y a longtemps, Monsieur, que nous n'avons pas eu de vos nouvelles, apparemment vous n'êtes pas encore revenu de vos voyages. Cependant, l'édition des *Mélanges* avance, et comme nous l'avons divisée en deux tomes, j'ai fait commencer le tome II par les "Mémoires de Mme Mazarin" et destiné tout ce qui regarde cette dame pour remplir tout ce second volume, et il y en a de reste.³³⁹

Le volume évoqué rassemblerait désormais des pièces relatives à la vie et à l'œuvre d'Hortense Mancini. Le livre imprimé comprend néanmoins principalement des pièces toujours relatives au procès et plus largement au conflit judiciaire qui oppose les deux époux (voir Tableau 5, p. 151).

À l'inverse des *Œuvres* de Saint-Réal, les compositeurs du *Mélange curieux* réactivent ainsi la portée polémique de l'écrit, en constituant progressivement – et non sans quelques frictions – un dossier autour de l'affaire des époux Mazarin. L'édition de 1708 reprenait uniquement des pièces émanant de l'accusation qui semblent avoir connu une large diffusion imprimée. L'édition de 1726 étoffe considérablement la section du *Mélange* consacrée à la duchesse Mazarin : les *Mémoires*, qui apparaissent comme la pièce maîtresse de cet ensemble, sont suivis de nouvelles pièces, parmi lesquelles le « Factum pour Madame Mazarin contre M. le duc Mazarin » attribué à Saint-Évremond. La succession des pièces n'a pas un ordre logique clairement défini : après différents documents relatifs au procès, l'éditeur semble avoir procédé par associations d'idée, en s'éloignant progressivement de l'affaire judiciaire et de la figure d'Hortense Mancini pour s'intéresser à sa sœur Marianne Mancini, la duchesse de Bouillon. Si la lecture polémique des *Mémoires* s'impose, la structure ouverte du *Mélange* permet à l'éditeur et au libraire d'esquisser un autre programme de lecture : la composition d'un corpus d'écrits familiaux, autour des sœurs Mancini.

Les *Mémoires* se rencontrent, plus tardivement, dans l'édition de 1865 des *Œuvres mêlées*, où ils font cette fois figure de pièce complémentaire. Inclus dans la « Correspondance » de Saint-Évremond avec la duchesse, ils précèdent un recueil de lettres relatives aux affaires d'Hortense Mancini. Du *Mélange curieux* du XVIII^e siècle aux *Œuvres mêlées* du XIX^e siècle, le regard porté sur le texte opère une bascule : d'un Saint-Évremond lecteur des *Mémoires*, on passe à un Saint-Évremond auteur de correspondance. Dans les différents livres évoqués, en tous les cas, l'auctorialité de l'homme de lettres demeure surplombante.

Les *Mémoires* d'Hortense Mancini réapparaissent sur la scène éditoriale à l'occasion de publications d'« œuvres d'auteurs » (c'est-à-dire d'œuvres d'hommes de lettre qui font

339 Lettre n° 184, La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744)*, op. cit., p. 436.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

profession d'écrire, qui sont reconnus comme écrivains), auxquels le texte se trouve associé. Ce n'est pas Hortense Mancini, en tant que figure auctoriale, qui est alors convoquée : le discours attributif et les gestes de composition du livre en font une figure secondaire. En étudiant cette série de recueils, on identifie un même processus d'invisibilisation de la figure auctoriale féminine.

La dernière série de parution envisagée se distingue ainsi des précédentes : les *Mémoires* d'Hortense Mancini ne sont plus associés à l'œuvre d'un écrivain, mais au récit de sa sœur Marie Mancini, les écrits formant alors un diptyque.

2. d. Sérialité des « Mémoires » : un feuilleton familial

Dans *L'Écriture familiale des Mémoires*, Yohann Deguin étudie la représentation, dans l'*Apologie* de Marie Mancini, d'une affinité élective entre les deux sœurs mémorialistes :

Les Mémoires permettent ainsi d'isoler une figure familiale en particulier pour faire construire dès le début du texte des Mémoires, ce qui a mis une vie à se structurer en réalité. L'identité d'Hortense Mancini peut être fondue dans celle de Marie Mancini en tant que leur caractère de disgraciée est commun : c'est un destin commun, vu depuis la fin du récit, qui permet de saisir l'élection d'Hortense par Marie Mancini dès le début de ses Mémoires. Elles fondent d'emblée une communauté et ne demeurent pas marginales.³⁴⁰

Le texte affirme une communauté familiale de destin, communauté qui se matérialise dans la forme du livre, où les deux récits de vie « se fondent » à leur tour.

Les sœurs Mancini comptent parmi les familles de mémorialistes³⁴¹ dont les textes, rédigés parfois à des lieux et des années de distance, en viennent au fil des éditions à composer une chronique familiale. Il en va de même des écrits d'Antoine Arnauld et de son père Robert Arnauld d'Andilly. Après les premières éditions autonomes du XVIII^e siècle, les deux œuvres sont publiées dans les collections du XIX^e siècle. Les *Mémoires* du fils suivent alors ceux du père. L'édition matérialise par là un ordre de filiation. Ces deux écrits, selon Anthony

340 Yohann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires, Noblesse 1570-1750*, Paris, Honoré Champion, 2020, p. 155.

341 Frédéric Charbonneau liste quelques unes de ces « familles naturelles » de mémorialistes : « les deux comtes de Brienne, disgraciés simultanément en 1663 ; La Force et son fils de Castelnau, protestants ; Marie Mancini et sa sœur Hortense ; Arnauld d'Andilly et l'abbé Arnauld, jansénistes ; Montrésor et Brantôme, son grand-oncle ; Mademoiselle et sa "grand-mère", la reine Marguerite ; Mme de Caylus, son père le marquis de Villette et Agrippa d'Aubigné, son bisaïeul ; Jacques, Jean et Gaspard de Saulx de Tavannes ; Bussy et François de Rabutin, son aïeul ; les deux La Châtre ». Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 135.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

McKenna, « se complètent [...] très heureusement³⁴² ». L'éditrice moderne, Régine Pouzet, les publie ensemble ; elle déclare chercher à se « rapprocher du texte original » en l'extrayant des collections qui « fixent une catégorie d'ouvrages » et produisent des « orientations de lecture³⁴³ ». Elle-même met cependant en scène « le face à face du père et du fils³⁴⁴ ». Dans le cas des Arnould, le regroupement des écrits se justifie par une affiliation générique et familiale.

Dans le cas des sœurs Mancini, le projet éditorial qui encadre la publication des textes est pensé au prisme d'une identité familiale, et même sororale. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini de 1675 programment cette lecture. L'ouvrage contient une lettre fictive, placée à la fin de l'ouvrage, qui reprend le lieu commun du manuscrit trouvé. Selon cette lettre, un homme, qui serait entré par accident en possession du manuscrit des *Mémoires*, l'aurait fait parvenir à un correspondant anonyme. Ce destinataire retourne le manuscrit, auquel il joint une lettre de remerciement. C'est cette lettre que l'on peut lire à la suite des *Mémoires* :

LETTRE

Je vous envoie par homme expres les Memoires, dont vous m'avez fait part, de peur de tomber par la poste dans le même inconvenient qui les a mis entre vos mains. Si toutes les fois que Mess. Les Ministres font ouvrir les lettres, on trouvoit des choses aussi curieuses, je [...] ne plaindrois guere la peine des Commis. Vous avez eu raison de croire, qu'apres la maniere dont je vous avois parlé de Madame Mazarin, je serois bien aise de voir son histoire. Je l'y reconnois d'un bout à l'autre, et j'y ay remarqué vingt choses, qu'elle seule étoit capable de penser, et de mettre comme elles sont.³⁴⁵

La lettre livre ensuite un long portrait d'Hortense Mancini, que le correspondant n'a, pour sa part, « jamais v[ue]³⁴⁶ ». Dans les *Mémoires de M.L.P.M.M. Colonne, G. Connétable du Royaume de Naples*, récit de vie apocryphe de Marie Mancini publié l'année suivante, un rédacteur anonyme poursuit cette fiction, en rédigeant une lettre présentée comme la suite de la correspondance entre ces mêmes interlocuteurs. En poursuivant la fiction épistolaire, l'auteur du texte présente sa publication comme une suite des *Mémoires* d'Hortense Mancini :

Monsieur, Je vous renvoye par un exprés les Memoires de Madame la Connétable Colonne, à fin qu'elles ne tombent pas en d'autres mains par le même malheur, qui vous a mis celles-cy et celles de la Duchesse Mazarine entre les vostres. [...] Vous m'avez ouï parler si souvent de cette Princesse, que vous avez crû avec raison que j'aurois de la curiosité de sçavoir son

342 Anthony McKenna, « Avant-propos », dans Robert Arnould d'Andilly et Antoine Arnould, *Mémoires, suivis de Mémoires*, édition de Régine Pouzet, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 11.

343 Régine Pouzet, « Introduction », *ibid.*, p. 37.

344 *Ibid.*, p. 73.

345 « Lettres », *Mémoires de M.L.D.D.M.*, *op. cit.*, p. 1-17, p. 1.

346 *Ibid.*

Chapitre III. Opérations de mise en livre

histoire : Comme j'ay veu à Rome une bonne partie des choses qu'elle raconte, je reconnois la sincerité de son recit ; et il y a peu de personnes, qui paroistroyent si sinceres en écrivant ainsi leurs histoires.³⁴⁷

L'in vraisemblance du premier récit de publication est redoublée dans cette seconde lettre, nettement ironique, rédigée sur le modèle de celle des *Mémoires* de 1675. L'œuvre d'Hortense Mancini n'est pas qu'un intertexte cité et pastiché : dans l'espace que construit la fiction épistolaire, le deuxième livre suit les traces du premier, passant de main en main dans un ordre identique. Le rédacteur construit une représentation sérielle des récits des sœurs Mancini, qui se suivent et se complètent. Dans l'avis liminaire des *Mémoires* apocryphes, le rédacteur annonce ainsi la publication prochaine d'un troisième texte, provenant de la même matrice :

Voicy, cher Lecteur, les memoires de Madame la Princesse Marie Mancini Colonne, que je donne à ta curiosité pour marque de l'obligation, que je t'ay, d'avoir eu la bonté d'agréer celles³⁴⁸ de la Duchesse Mazarine sa Soeur. Je me veux flatter de croire que tu m'en sauras bon gré, et que tu auras la même bonté pour celles cy ; et cela étant je te promets aussi celles de Madame la D. de B. dans peu de temps. Agrée donc celles cy, si tu desires de voir les autres, que je te promets.³⁴⁹

L'identité de « Madame la D. de B. » est transparente pour qui connaît bien la famille du cardinal Mazarin : il s'agit de la cadette de la fratrie, Marianne Mancini (1649-1714), devenue par son mariage duchesse de Bouillon³⁵⁰. Les acteurs de la publication des *Mémoires* apocryphes de Marie Mancini projetteraient donc, si l'on en croit l'avis, de produire une série de récits ayant pour personnages principaux les sœurs Mancini. Si le troisième volet de la saga familiale ne voit finalement pas le jour, la publication de l'*Apologie* relance néanmoins la machinerie éditoriale.

2. e. Les « illustres aventurières »

Dès 1701, la publication des *Illustres avanturières dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*, à la fausse adresse de Pierre Marteau à Cologne – adresse

347 *Mémoires de M.L.P.M.M. Colonne, G. Connétable du Royaume de Naples, op. cit.*, p. 119-120.

348 La féminisation du substantif « Mémoires » dans ce paratexte pourrait s'expliquer par une traduction rapide et peu scrupuleuse de l'italien au français. En italien, « Memoria » est un substantif féminin pluriel.

349 *Ibid*, n. p.

350 La vie de Marianne Mancini, comme celle de ses sœurs, n'a pas été épargnée par les scandales. Elle se trouve notamment mêlée à la célèbre affaire des poisons qui la contraint à quitter la cour de France. L'affaire n'éclate cependant qu'en 1677, après la publication des *Mémoires* apocryphes de Marie Mancini. Avant cette date, la duchesse de Bouillon n'est pas spécifiquement impliquée dans une affaire qui fournirait la matière à un récit sensationnaliste.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

identique à celle de l'édition *princeps* de 1675 – inaugure une tradition éditoriale de publication des *Mémoires* d'Hortense Mancini conjointement avec les écrits attribués à sa sœur.

Le libraire qui publie les *Illustres aventurières* ne reproduit pas le texte de l'*Apologie* mais des *Mémoires* apocryphes. Cet écrit, d'une ironie manifeste, portait un coup violent à la réputation de Marie Mancini au moment de sa première parution. La narratrice conte une multitude d'anecdotes présentées comme « innocentes » et fort équivoques, impliquant des hommes de son entourage avec lesquels on lui prête des liaisons. Les passages les plus parlants à cet égard sont ceux relatifs à son frère et aux accusations d'inceste qui pèsent sur la fratrie³⁵¹ :

J'alloys sur le *corso di mezzo*, ou à la *place d'Espagne* en carosse avec mon frere nous tenans tous deux embrassez ; mais il me semble que l'affection fraternelle ne doit pas donner de scandale, mais plutôt, elle doit être louée dans les personnes qui étans unies de sang le doivent être pareillement d'affection. Nous allions souvent nous deux seuls dans une caleche à Marine, ou à Frescati, & parce que nous nous caressions de temps en temps l'un l'autre, ils ont voulu dire que nous étions de la secte des Adamites. Je ne suis pas pourtant la seule de qui aient parlé les medisans avec une telle indiscretion, vous aurez veu quelque chose de pis dans les memoires de ma sœur lors qu'ouvertement le Duc Mazarin étoit jaloux de mon frere, lequel fut interrogé par des juges sur des crimes, de la derniere infamie dont on le vouloit charger, et qui n'étoient pourtant autre chose que quelques vers qu'il avoit écrit dans une lettre par boutade de jeunesse pour expliquer l'affection fraternelle avec laquelle il nous aimoit toutes deux. Cependant Monsieur le Connetable voyoit bien que toutes les conversations que j'avois avec mon frere étoient tres innocentes ; & il est facile d'en juger de ce qu'une fois Monsieur le Connetable vint en ma chambre où peu auparavant mon frere étoit venu, lequel me trouvant encore au lit, qu'il étoit bien tard, m'avoit decouverte, & me foïettoit. Monsieur le Connetable bien loin d'en être piqué, il incita mon frere de continuer [...].³⁵²

L'association des deux textes, dans le recueil des *Illustres aventurières*, fait peser le soupçon du lecteur sur la personne d'Hortense Mancini et sur la sincérité de sa propre narration. L'ironie du texte apocryphe contamine ses *Mémoires*. La relation interlope ici décrite ne peut qu'éveiller la suspicion à l'encontre de la duchesse Mazarin. Le procédé consistant à adjoindre à un texte apologétique un autre écrit qui en détourne ou renverse le sens n'est pas inédit : Bruno Tribout a analysé comment l'édition apocryphe des *Mémoires* de

351 Ces accusations à l'encontre de fratries de l'aristocratie ne sont pas rares au XVII^e siècle. Leur publication peut avoir des fins politiques : « en juillet 1652 », relève Sophie Vergnes, « un placard est affiché dans les rues de Bordeaux pour dénoncer les relations incestueuses entre Conti et sa sœur ». Elles peuvent provenir du cercle familial et privé : Sophie de Hanovre rapporte dans ses *Mémoires* les accusations de sa belle-sœur, qui la soupçonne d'entretenir une relation incestueuse avec son frère. L'anecdote sert le portrait défavorable qui est brossé de l'électrice palatine. Sophie Vergnes, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 328 ; Sophie de Hanovre, *Mémoires et lettres de voyage, op. cit.*, p. 61.

352 *Les Illustres aventurières dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*, Cologne, Pierre Marteau, 1701, p. 133-134.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

La Rochefoucauld fait office de « pièce à charge contre la Fronde³⁵³ ». L'écrit apologétique se retourne ainsi aisément contre son auteur. Dans le passage des *Mémoires* apocryphes que nous venons de citer, l'auteur se réfère à une séquence bien spécifique du récit d'Hortense Mancini dans laquelle elle cherche à se défendre contre les accusations de son époux, présenté comme un paranoïaque obsessionnel. Le récit des *Mémoires* apocryphes met en scène, à l'inverse, un époux excessivement naïf qui ne s'émeut pas devant un comportement inconvenant. L'ironie de l'énonciation repose en particulier sur un procédé parodique qui discrédite le premier témoignage.

La dérision se manifeste dès le titre de l'ouvrage, qui rassemble les deux mémorialistes sous l'appellation burlesque d'« illustres aventurières ». Le substantif « aventurier » désigne, au XVII^e siècle, un individu « qui cherche la gloire par les armes, et à faire fortune », ainsi que « les coquets qui courent de belle à belle pour trouver quelque aventure³⁵⁴ ». Les définitions données par Furetière pointent des comportements et rôles sociaux typiquement masculins. Dans les boutiques des libraires, le substantif « aventure » est quant à lui présent sur les pages de titre des romans picaresques et des romans d'apprentissage (Lazarillo de Tormes, Télémaque) ; il se rencontre surtout sur les pages de titre de romans-mémoires dont Adélaïde Cron souligne la proximité avec nos textes, tels que les *Mémoires des aventures singulières de la Cour de France*³⁵⁵, ou les *Mémoires de la vie du comte D*** avant sa retraite contenant diverses Aventures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde*. Dans cette dernière œuvre, l'auteur prend pour héros un « aventurier », au double sens du terme : l'avertissement nous promet de nous « dépeindre les dangers et les écueils de la Galanterie » ainsi que « tout ce qui regarde la conduite et les occupations d'un homme engagé dans le grand monde³⁵⁶ ».

353 « [L]e fragment de La Rochefoucauld fut inséré en 1662 dans un ensemble qui en conditionnait la lecture comme pièce à charge contre la Fronde. Par sa configuration, le recueil recréait, dans ces mois qui suivirent la mort de Mazarin et alors que se mettait en place le règne personnel de Louis XIV, une arène politique factice où les discours frondeurs s'annulaient mutuellement, exhibant leur vanité et leurs contradictions. » Bruno Tribout, « Les mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 186, 2019/2, p. 215-231, p. 227.

354 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, op. cit., s. v. « Adventurier ».

355 *Mémoires des aventures singulières de la Cour de France par l'Auteur du Voyage et Mémoires d'Espagne*, deuxième édition, La Haye, Jean Alberts, 1692. Adélaïde Cron rapproche ce texte des *Mémoires* de la marquise de Courcelles. Il s'agit d'un récit d'adultère qui « baigne dans la plus évidente immoralité ». Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit., p. 130 et p. 280.

356 « Avertissement », *Mémoires de la vie du comte D*** avant sa retraite contenant diverses Aventures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde*, Amsterdam, Jean-Louis de Lorme

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Dans un article consacré aux récits et commentaires épistolaires suscités par la fuite des sœurs Mancini, Nathalie Freidel constate un phénomène de « rétrécissement de l'aventure au féminin, connotée désormais négativement³⁵⁷ » dans la seconde moitié du XVII^e siècle ; Furetière mentionne ainsi le syntagme « femme à *adventure* » pour désigner une femme qui « fait parler d'elle par ses galanteries³⁵⁸ ». Présent dès le titre du recueil, le substantif féminin « aventurière » participe d'une ironie discursive, renforcée par l'emploi de l'adjectif « illustre », écho parodique sans doute à la tradition littéraire des vies de femmes illustres de la Renaissance. Ces écrits présentent des modèles de vertu aux antipodes des vies des sœurs Mancini.

Dans un avis liminaire, le rédacteur des *Illustres avanturières* remobilise les mots du titre. Les « aventures » vécues par les « illustres Mancini » constituent la trame des deux textes et justifient leur réunion pour le lecteur amateur :

Le remerciement obligeant que vous m'avez fait au sujet des Memoires que je vous ay communiqués sur les Aventures de Madame la duchesse Mazarine, m'a persuadé que vous receviez avec autant d'agrément ceux de Madame sa Sœur la princesse Colonne, grande Connétable de Naples. D'autant plus que ces deux illustres sœurs semblent être nées sous la même Constellation, pour avoir les aventures les plus bizarres qui puissent arriver dans l'état du Mariage à des personnes de leur rang : comme cette Princesse s'est fait un amusement de les écrire elle même, en partie pour se desennuyer dans sa retraite, et en partie pour desabuser le public des fausses preventions où l'on pourroit être sur sa conduite à l'égard de Monsieur son Epoux ; je puis vous assurer qu'il y a beaucoup de sincerité dans son recit.³⁵⁹

Les deux mémorialistes emploient elles-mêmes le mot « aventure », mais dans des acceptions différentes. Hortense Mancini, à la fin de ses *Mémoires*, déclare préférer retourner auprès de son mari « plutôt que de demeurer encore exposée à de nouvelles aventures aussi cruelles que celles qui [lui] étaient arrivées³⁶⁰ ». Les aventures qui réjouissent le rédacteur et fondent sa célébrité revêtent pour elle une dimension tragique, elle emploie le mot tout en soulignant les drames personnels qu'elle a vécus. Dans la *Vérité dans son jour* comme dans l'*Apologie*, le mot « aventure » apparaît dès les premières lignes, alors que la narratrice condamne justement les *Mémoires* apocryphes qui viennent de paraître : « S'il y a dans cette histoire quelque aventure de ma vie, elle est si fort altérée par les circonstances qu'à peine on

et Estienne Roger, 1696, t. 1, n. p.

357 Nathalie Freidel, « L'épistolaire, lieu de l'aventure au féminin : l'«étoile errante» des sœurs Mancini », art. cit., p. 215.

358 Cité par Nathalie Freidel, *ibid.*

359 *Les illustres avanturieres dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*, op. cit., p. 208-209.

360 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 76.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

la reconnaît³⁶¹ », lit on dans l'*Apologie*. Le mot « aventure » renvoie alors à la fiction narrative et calomnieuse qui se donne à lire pour un récit de vie authentique. L'*incipit* des « véritables Mémoires » pourrait ainsi faire office de réponse, par anticipation, à la publication des *Illustres avanturières*.

Comme nous l'avons vu, les *Mémoires* d'Hortense Mancini sont par la suite publiés dans d'autres recueils, tandis que les deux récits de vie concurrents de Marie Mancini cessent d'être imprimés. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que les textes soient « réunis » à nouveau, dans une publication des éditions Desjonquères qui reprend le titre du recueil de 1701, tout en substituant aux faux *Mémoires* le texte de l'*Apologie*. Un sous-titre, qui rappelle le titre original des publications, rattache les textes à une catégorie générique : *Les Illustres avanturières, Mémoires d'Hortense et Marie Mancini*. Ce n'est qu'en 1965 que l'appellation strictement générique s'impose, dans l'édition du Mercure de France. L'instabilité demeure cependant, en témoigne l'édition de Pierre Waleffe. Ce dernier intervertit l'ordre « traditionnel » des textes, qui respectait jusque-là l'ordre de publication. Dans cette édition moderne, les *Mémoires* d'Hortense Mancini suivent ceux de son aînée. Ils font office d'« annexe », c'est-à-dire, une nouvelle fois, de pièce complémentaire. De 1701 à la fin du XX^e siècle, un constat s'impose : à une exception près, le texte des *Mémoires* n'est jamais publié seul. Les chaînes de publication dans lesquels il s'insère font fluctuer sa réception. Les « Mémoires d'Hortense Mancini » connaissent des transformations marquantes : leur titre et leur nom d'auteur évoluent au fil des éditions. Le texte, exception faite de l'édition de 1808, demeure quant à lui presque inchangé – ce sont les écrits qui lui sont successivement associés qui en réforment la lecture.

L'étude de ces modes d'apparition des *Mémoires* dans les livres nous a permis d'apprécier dans le temps long les chaînes de publication qui ont fait parvenir le texte jusqu'à nous. L'adjonction des pièces du procès des époux Mazarin, puis des *Mémoires* de Marie Mancini, réactualise cependant les premières chaînes de publication dans lesquelles s'insère l'ouvrage, dans le temps court de l'action (médiatique et judiciaire) dont l'histoire littéraire tend à atténuer les enjeux. Les *Mémoires* de la marquise de Courcelles, sur lesquels nous allons

361 Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 96. Dans la *Vérité dans son jour*, le texte évoque plutôt des « incidents de [s]a vie », mais le mot « aventure » apparaît dans la phrase qui précède : « je ne dirai point ici pour ceux qui me connaissent qu'il n'y a pas une aventure qui ne soit supposée, et aussi éloignée de mon caractère qu'elle l'est de la vérité. » Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 33.

désormais nous arrêter, s'insèrent dans cette même chaîne de publication. Leur impression, au XIX^e siècle, intervient dans un moment où le corpus des « Mémoires » du XVII^e siècle est à peu près stabilisé, alors que les publications apocryphes inondent le marché du livre³⁶². L'éditeur construit une fiction des origines sur laquelle repose la présomption d'authenticité de l'œuvre et son rattachement à un genre estimable. La réussite de cette opération de catégorisation détermine la destinée éditoriale et critique de l'œuvre.

3. Fabriquer des « Mémoire féminins » : le cas Courcelles

Comme nous l'indiquions en introduction, les *Mémoires* de la marquise de Courcelles n'appartiennent pas à notre corpus principal d'étude. L'analyse que nous leur consacrons dans les pages qui suivent permet toutefois d'observer des gestes éditoriaux et critiques qui éclairent les modes de fabrication et de délimitation de la catégorie des « Mémoires féminins ».

Les *Mémoires* de Courcelles, comme de nombreux écrits mémoriels d'Ancien Régime, sont imprimés tardivement, au début du XIX^e siècle, sous le titre de *Vie de la marquise de Courcelles, écrite en partie par elle-même*³⁶³. Ce texte bref relate, à la première personne, la vie de Marie-Sidonie de Lenoncourt (1651-1685), devenue par son mariage marquise de Courcelles. Cette personnalité de la cour de France est connue, de son vivant, pour ses démêlés judiciaires avec la famille de Courcelles. Accusée d'adultère et dépouillée d'une partie de sa fortune, elle est plusieurs fois incarcérée et contrainte de s'exiler hors de France³⁶⁴. Le récit des *Mémoires* se concentre sur la jeunesse et les premières années de mariage de cette aristocrate, contrainte par son entourage d'épouser un homme que la narratrice méprise et qui la pousse, par intérêt politique et financier, à céder aux avances du

362 Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit., p. 38-59.

363 *Vie de la marquise de Courcelles, écrite par elle-même, Suivie de ses Lettres et de la Correspondance italienne de Gregorio Leti, relative à cette Dame, avec la traduction française à côté*, Paris, chez Xhrouet, Déterville et Petit, 1808.

364 Sur les écrits de défense de la marquise de Courcelles, voir Sarah Nelson, « Making a case: Mmes de Courcelles, Mazarin, and Villedieu in their own defense », *Women in French Studies, Special Issue*, 2011, p. 22-33.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

ministre Louvois, après avoir été courtisée par Colbert. L'héroïne des *Mémoires* leur préfère un autre amant, et se joue de ses prétendants dans une série d'épisodes facétieux.

Dans sa thèse consacrée aux « Mémoires féminins » d'Ancien Régime, Adélaïde Cron est l'une des rares chercheuses, après l'historienne Anne Fillon³⁶⁵, à avoir prêté attention à ce bref ouvrage qui ne connaît que trois éditions (en 1808, 1855 et 1869) mais dont diverses copies manuscrites circulent au cours du XVIII^e siècle. Relevant la grande « liberté de ton³⁶⁶ » du récit, Adélaïde Cron ne questionne pas le rattachement de ce texte au corpus des « Mémoires féminins ». Elle suit les éditeurs du XIX^e siècle, qui revendiquent l'authenticité de l'ouvrage donné à lire au public, tout en pointant des similitudes entre le récit et des fictions romanesques – ainsi, l'*incipit* des *Mémoires* a « l'aspect d'un début de roman-mémoires, tant l'auteure apparaît peu soucieuse des conséquences de la diffusion de son écrit³⁶⁷ ». La narration se joue des codes du récit mémoriel, les faibles réserves de la prétendue mémorialiste quant à la publication potentielle de son ouvrage la conduisant à se livrer à un éloge appuyé de sa personne :

En vous envoyant le mémoire de ma vie, je pourrais vous faire valoir beaucoup ce présent par la répugnance que j'ai toujours eue à l'écrire, et par l'obstination avec laquelle j'ai toujours résisté aux prières qu'on m'en a faites. Mais vous êtes si accoutumé à me voir faire pour vous des choses extraordinaires, et que personne que vous n'étoit en droit d'attendre, que je n'ai pas de nouveaux compliments à vous faire là-dessus. Si j'étois bien sûre que vous ne fissiez jamais confidence à personne de ce que je vous écris aujourd'hui, je me dispenserois de vous dire ma naissance et ma figure. Mais comme l'envie de parler vous peut prendre, je serai fort aise que l'on sache, pour votre honneur et pour le mien, que je suis d'une des meilleures maisons du royaume ; qu'il ne faut qu'avoir lu l'histoire et savoir le nom que je porte pour être convaincu qu'il n'y a point de dignité qui ne soit entrée dans ma famille, et que, du côté de ma mère, je suis plus d'une fois alliée à l'Empire, et que je tiens aux plus grands princes de l'Allemagne. Pour mon portrait, je voudrais bien le faire sur l'idée que vous en avez conçue, et qu'on voulût s'en rapporter à vos descriptions ; mais il faut dire naïvement ce qui en est. J'avouerai que, sans être une grande beauté, je suis pourtant une des plus aimables créatures qui se voient ; que je n'ai rien dans le visage ni dans les manières qui ne plaise, ni qui ne touche ; que, jusqu'au son de ma voix, tout en moi donne de l'amour, et que les gens du monde les plus opposés d'inclination et de tempérament sont d'un même avis là-dessus, et conviennent qu'on ne peut me voir sans me vouloir du bien.³⁶⁸

365 Anne Fillon, « La vie aventureuse de la marquise de Courcelles ou les derniers feux de l'esprit baroque », *Fruits d'écritoire. Société et mentalités aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, 2000, p. 43-54.

366 Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit., p. 124.

367 *Ibid.* Sur cet incipit, voir également Adélaïde Cron, « Les effets de "fictionnalisation" du destinataire dans les Mémoires et les romans-mémoires féminins », dans Annabelle Bolot, Coralie Bournonville, Marc Hersant et Catherine Ramond (dir.), *Figures et fonctions du destinataire dans les Mémoires et romans-Mémoires de l'époque classique*, Leuven, Paris et Bristol, Peeters, 2021, p. 95-104.

368 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 1-3.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

L'autoportrait de la narratrice, qui est développé dans la suite du texte, n'est pas sans rappeler une lettre anonyme, insérée dans l'édition princeps des *Mémoires* d'Hortense Mancini. Cette lettre contient un long portrait galant de la duchesse de Mazarin, dont il est dit qu'elle semble n'être née « que pour estre aimée, & non pas pour aimer³⁶⁹ ». Dans les *Mémoires* de Courcelles, c'est la narratrice elle-même qui prend en charge ce moment de l'énonciation galante, où elle décrit les « armes de toute espèce de plaire » dont elle dispose, et dont elle ne s'est « jusques ici [...] jamais servie sans succès³⁷⁰ ». Bien davantage que dans les écrits des contemporaines de la marquise de Courcelles, Hortense et Marie Mancini, le récit des *Mémoires* s'avère fort licencieux. L'énonciatrice frivole s'y attarde longuement sur plusieurs épisodes relatifs à ses aventures amoureuses. En ce sens, les *Mémoires* de Courcelles rappelleraient plutôt les *Mémoires* apocryphes de Marie Mancini – un écrit plaisant à lire, certes, mais qui a pour fonction de nuire à la réputation de la dame qui les aurait supposément écrits. On ne peut écarter l'hypothèse que l'ouvrage soit à l'origine un écrit diffamatoire produit par les adversaires de la marquise dans le cadre de ses procès.

Le premier éditeur de la *Vie de la marquise de Courcelles* (l'appellation générique « Mémoires », présente dans le texte, n'est retenue comme titre qu'à partir de l'édition Pougin de 1855³⁷¹) s'emploie à construire l'origine du texte, qu'il déclare issu d'un manuscrit « original ». Il le rattache aux autres « Mémoires féminins » du XVII^e siècle : l'autrice, « qui a probablement écrit après Hortense ou en tout cas à peu près en même temps », suppose-t-il, « décalque en partie le texte de son amie, paru en 1675³⁷² ». Construisant une généalogie des écrits mémorialistes de femmes, l'éditeur invite à rattacher les *Mémoires* de Courcelles à la chaîne de publication des *Mémoires* d'Hortense Mancini, dont ils seraient une émanation. En retraçant les étapes de la circulation et de la publication imprimée d'un ouvrage que les publicateurs du XIX^e siècle ont cherché à inscrire dans la catégorie générique des « Mémoires féminins », nous pouvons approcher un nouveau dispositif éditorial de fabrication du genre, qui déploie la fiction d'une origine. L'opération de mise en livre construit une réputation d'authenticité qui agit sur la réception de l'œuvre, rattachée à la littérature.

369 « Lettre », dans *Mémoires de M.L.D.M.*, op. cit., p. 1-17, p. 3. Cette lettre n'est pas reproduite dans l'édition moderne des *Mémoires*.

370 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 5.

371 *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, publiés d'après les manuscrits, avec une notice, des notes et les pièces justificatives, par M. Paul Pougin, Paris, Jannet, 1855. Relevons que l'éditeur Jannet fait paraître l'année suivante la nouvelle édition des *Mémoires* de La Guette préparée par Célestin Moreau.

372 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 122.

3. a. L'éditeur et la fiction d'une origine

L'analyse de l'édition *princeps* des *Mémoires* de Courcelles nécessite en premier lieu de nous intéresser à son éditeur, Simon Chardon de La Rochette, pour mieux comprendre qu'elles sont les ambitions de l'ouvrage qu'il publie en 1808. Les récents travaux de Luciano Canfora, Maria Stefania Montecalvo et Paulo Butti de Lima, qui éditent sa correspondance ainsi que de nombreux autres documents d'archives, offrent un éclairage nouveau sur la vie et l'œuvre d'un homme qui contribua activement à l'élaboration du fonds ancien et manuscrit de la bibliothèque impériale³⁷³.

Simon Chardon de La Rochette est un philologue et helléniste qui occupe sous l'Empire un poste de commissaire des bibliothèques. Dans le cadre de ses fonctions, il est chargé d'enrichir les collections impériales de livres rares et manuscrits conservés dans les départements français. Ami d'Antoine-Alexandre Barbier, il contribue à la rédaction du *Dictionnaire des écrivains anonymes*, dans lequel son nom est plusieurs fois cité. La correspondance entre les deux hommes témoigne de leur étroite collaboration intellectuelle. À la mort de Chardon de La Rochette, le journaliste René Tourlet s'adresse à Barbier pour établir la liste des œuvres de leur « illustre ami³⁷⁴ ». La « Notice sur la Vie et les Ouvrages de Chardon de La Rochette », qu'il ne publie dans le *Moniteur* qu'en 1828, contient une liste des ouvrages dont le bibliothécaire serait l'auteur ou l'éditeur³⁷⁵, « quoiqu'il ne les ait pas faits imprimer sous son nom³⁷⁶ ». Outre deux éditions de textes grecs³⁷⁷, on y découvre que

373 Luciano Canfora, *Vita di Chardon de La Rochette, commissario alle biblioteche. Seguita dal Carteggio inedito (1800-1807 ; 1811-1814)* a cura di Maria Stefania Montecalvo e dalla *Vita inedita* scritta da René Tourlet a cura di Paulo Butti de Lima, Messine, Università degli studi di Messina, Dipartimento di filologia e linguistica, 2003.

374 Lettre de René Tourlet à Antoine-Alexandre Barbier, à Paris le 28 octobre 1814, éditée par Maria Stefania Montecalvo, *ibid.*, p. 214-215.

375 Cette liste apparaît dans la table des auteurs du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* au nom de Chardon de La Rochette, à une différence notable : Barbier ne cite pas la *Vie de la marquise de Courcelles*, mais seulement les lettres de Gregorio Leti qui y figurent. *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs ; accompagné de notes historiques et critiques ; Par M. Barbier, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, ex-Administrateur des Bibliothèques particulières du Roi, et ex-Bibliothécaire du Conseil d'État*, 2^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 2^e édition, Paris, Barrois, t. 4, 1827, p. 254.

376 René Tourlet, « Notice sur la Vie et les Ouvrages de Chardon de La Rochette », éditée par Paulo Butti de Lima dans la *Vita di Chardon de La Rochette*, *op. cit.*, p. 235.

377 *Sémilion, histoire véritable*, nouvelle édition, augmentée d'une 3^e et 4^e partie, 2 vol., Hambourg [Paris], L. Cottin, 1807 ; *Le Jardin des racines grecques*, nouvelle édition corrigée et précédée d'une notice sur Claude Lancelot, Paris, Nicole, 1808.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Chardon de La Rochette a publié une *Histoire secrète du Cardinal de Richelieu*³⁷⁸, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* par Mathieu Marais³⁷⁹, ainsi que la *Vie de la marquise de Courcelles*. Ces trois ouvrages, centrés sur trois figures historiques du XVII^e siècle, sont publiés anonymement entre 1808 et 1811. Simon Chardon de La Rochette, qui a perdu son poste de bibliothécaire en 1804, fait face à d'importantes difficultés économiques, qui pourraient motiver des activités d'édition assez éloignées de son premier domaine d'expertise.

Le projet d'édition de la *Vie de la marquise de Courcelles*, de même que des écrits relatifs à La Fontaine et Richelieu, est avant tout déterminé par la découverte de manuscrits lors de sa consultation de la bibliothèque du magistrat bourguignon Jean Bouhier. Charles de Guérois relève la présence du manuscrit de Mathieu Marais dans le catalogue de la bibliothèque de Bouhier³⁸⁰ ; l'*Histoire secrète du Cardinal de Richelieu* figure quant à elle dans l'un des deux recueils manuscrits du fonds Bouhier de la Bibliothèque nationale de France contenant la vie de la marquise de Courcelles³⁸¹.

Dans l'« Avant-propos » de la *Vie de la marquise de Courcelles*, Chardon de La Rochette mentionne (sans jamais le nommer) l'ancien possesseur des manuscrits, et semble donner de brèves indications sur l'histoire de la circulation de ce document :

Le manuscrit original étoit, en 1723, entre les mains de l'avocat Aubert, de Lyon, éditeur du Dictionnaire de Richelet³⁸². Il fut communiqué, à cette époque, à l'un des membres les plus illustres du parlement de Bourgogne, de cette Bourgogne qui a donné un si grand nombre de savans au monde littéraire. La suite de la vie de la marquise de Courcelles³⁸³ a été puisée en partie dans les notes de ce magistrat, qui ne fut étranger à aucun genre d'érudition, et qui eut

378 *Histoire secrète de Cardinal de Richelieu, ou ses amours avec Marie de Médicis et Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon*, Paris, 1808.

379 *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par Mathieu Marais, avocat et ami de Bayle, Paris, 1811.

380 « [Marais] avait, dans ses moments de loisir, composé l'*Histoire de la Vie et des Ouvrages de La Fontaine*, dont Bouhier avait le manuscrit, copié sur son original, comme on le voit par le *Catalogue des Manuscrits du Président*, conservé à Montpellier. » Charles Des Guérois, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages, et sa bibliothèque*, Paris, Ledoyen, Schulz et Thuillier, 1855, p. 87.

381 BnF, Français 23348, ancien fonds Bouhier 104 ; BnF, Français 25531, ancien fonds Bouhier 159. Dans le premier recueil manuscrit, celui contenant l'*Histoire secrète du Cardinal de Richelieu*, le manuscrit des *Mémoires* de Courcelles est manquant à l'exception de l'ultime feuillet.

382 Pierre Aubert (1642-1733) publie une édition du *Dictionnaire de langue française* de Pierre Richelet en 1727.

383 Le texte des *Mémoires* est suivi de la « Suite de la vie de la marquise », une notice biographique initialement écrite par Bouhier et que Chardon de La Rochette reprend. Nous reproduisons une photographie de ce manuscrit en annexe 2.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

l'avantage d'avoir pour successeur à l'Académie française et pour panégyriste le plus beau génie du dix-huitième siècle.³⁸⁴

L'histoire de la circulation du texte, telle que présentée par Chardon de La Rochette, est lacunaire, ce qui est le cas pour nombre de « Mémoires » qui parviennent dans les mains des libraires et éditeurs du XVIII^e et du XIX^e siècles. Selon lui, les premières traces du « manuscrit original » datent de 1723. Une cinquantaine d'années sépare donc la date de rédaction supposée d'un manuscrit « original », écrit par l'autrice, et sa réapparition entre les mains d'un homme de lettres qui l'aurait connue. Bouhier prend à cette date connaissance de l'objet qui lui est « communiqué ». L'éditeur ne donne pas plus d'éléments sur le texte qui est en sa possession, mais l'évocation des papiers de Bouhier et du « manuscrit original » laisse supposer qu'il a eu accès à l'un et à l'autre documents, conservés dans la bibliothèque de l'académicien³⁸⁵.

Simon Chardon de La Rochette s'intéresse aux travaux et à la bibliothèque de Jean Bouhier depuis 1787, sans qu'on puisse établir la date précise à laquelle il prend connaissance de l'existence du manuscrit de Courcelles et des notes du magistrat. Nous savons cependant qu'il profite de sa mission de commissaire des bibliothèques, de 1800 à 1804, pour entrer en possession d'un grand nombre de documents qui constitueront le fonds Bouhier de la Bibliothèque impériale³⁸⁶. Chargé de « visiter toutes les bibliothèques des Départements, pour provoquer leur formation définitive, la confection de leurs catalogues, d'en extraire pour la Bibliothèque impériale les manuscrits et les anciennes éditions d'ouvrages précieux et rares³⁸⁷ », le bibliothécaire ne restitue pas toujours à la bibliothèque les documents dont il se saisit en son nom³⁸⁸. Un rapport de sa main daté de 1800 signale l'intérêt national que revêtent

384 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. XX-XXI. Le successeur en question n'est autre que Voltaire, qui occupe le fauteuil n° 33 à la mort de Jean Bouhier en 1746.

385 Sur cette bibliothèque, voir Charles Des Guerrois, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages, et sa bibliothèque*, op. cit.

386 Parmi les archives de Jean Bouhier, Chardon de La Rochette se passionne notamment pour ses échanges avec Bernard de La Monnoye dont il souhaite publier les œuvres.

387 Cité par Luciano Canfora, *Vita di Chardon de La Rochette*, op. cit., p. XVIII.

388 Léopold Delisle relève que de nombreux documents listés dans les inventaires de saisies des bibliothèques départementales ne parviennent pas jusqu'à la bibliothèque impériale. Certains seront récupérés par la bibliothèque dans les collections personnelles de Chardon de La Rochette et de ses collaborateurs, Prunelle et Parison, après leur mort. Ainsi, c'est non sans une certaine ironie que Charles Des Guerrois s'interroge sur la disparition de certains manuscrits de Bouhier : « Parmi les manuscrits de Bouhier, nous avons cherché là avec un empressement curieux ce qui pouvait se rapporter à l'*Anthologie grecque* : nous n'avons rien trouvé, rien absolument. [...] Je remarquerai aussi, parce qu'il faut tout dire, que le commissaire impérial de 1804, Chardon de La Rochette, a lui-même travaillé sur l'*Anthologie*. » Il suspecte fortement le bibliothécaire d'avoir volé ce document : « Qu'est devenu le manuscrit [?] Où donc l'a fait passer le commissaire de 1804,

Chapitre III. Opérations de mise en livre

les documents ayant appartenu au président Bouhier, qu'il faudrait « tirer [...] de l'obscurité honteuse à laquelle ils ont été condamnés jusqu'à ce jour³⁸⁹ ». Sous le masque du bibliothécaire on devine le visage de l'éditeur : l'extraction des manuscrits est un geste de *mise au jour*, de publication plutôt que de simple conservation.

Le lecteur de l'édition de 1808 pense avoir affaire à un texte tiré d'un « manuscrit original » – c'est ce que l'on comprend du bref extrait de l'avant-propos cité ci-dessus. Le titre nous informe par ailleurs que la vie de la marquise est écrite « par elle-même », formule consacrée qui figure déjà sur la page de titre des *Mémoires* de Catherine de La Guette (ce qui n'est pas sans soulever justement des suspicions sur l'origine du texte³⁹⁰). Bouhier, dans ses notes, mentionne bien l'existence d'un manuscrit original :

La vie cy-dessus rapportée de la Marquise de Courcelles a été tirée d'une des copies, qui en sont repandues dans le monde. La manière dont elle est écrite fait assez sentir, que ce n'est pas une pièce supposée. Mais ce qui met la chose hors de doute, c'est que feu Mr Aubert, ancien Avocat de Lyon, connu pour son Edition du Dictionnaire de Richelet, et qui avoit autrefois fort connu cette Dame, avoit entre les mains un commencement de cette vie, qu'elle avoit écrit de sa propre main, et qui étoit plein de ratures, qu'elle y avoit faites. Comme il voulut bien me le communiquer en 1723, je reconnus que ce n'étoit qu'une première ébauche, qu'elle n'avoit poussée qu'à quelques pages ; mais qui lui avoit servi depuis pour composer ce que nous en avons.³⁹¹

Les liens d'Aubert avec la marquise en feraient un témoin fiable pour authentifier un texte manuscrit en sa possession. Bouhier indique cependant clairement que le manuscrit d'Aubert présente un état du texte différent de celui qui circule sous forme de multiples copies. À partir de ce constat, Bouhier émet l'hypothèse qu'Aubert possède un brouillon de la main de l'autrice, qu'elle aurait dans un second temps repris et complété. L'attribution du livre à Marie-Sidonie de Lenoucourt repose donc sur une série de témoignages, pour une part falsifiés par l'éditeur, qui présument de l'authenticité du texte. Sans remettre en cause le témoignage de Bouhier, qui rapporte lui-même un premier témoignage donné pour fiable, on

fort préoccupé de ces choses, et sous les yeux duquel il n'a pas dû passer inaperçu ? » Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la bibliothèque nationale. Étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie*, Paris, Imprimerie nationale, 1874, t. 2, p. 16-17. Charles Des Guerrois, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages, et sa bibliothèque*, op. cit., p. 84-85, p. 89.

389 « Rapport fait au Conseil de Conservation des objets des sciences et arts, sur les manuscrits du Président Bouhier et de La Monnoye », édité par Maria Stefania Montecalvo, *Vita di Chardon de La Rochette*, op. cit., p. 95-100, p. 97.

390 Pour Nathalie Grande, « la mention du sous-titre “écrits par elle-même”, par son insistance même, encourageait d'une certaine façon à douter de la nature du texte. » Nathalie Grande, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », art. cit., p. 206.

391 « Suite de la vie de Mad^e de Courcelles », BnF, Français 23348, p. 337.

constate que le « manuscrit original » demeure un objet virtuel. Les manuscrits que Chardon de La Rochette trouve dans la bibliothèque de Jean Bouhier ne sont pas des « originaux » – l'origine du texte procède bien, dans le cas précis, d'une invention éditoriale.

3. b. Composition des manuscrits et des imprimés

On conserve aujourd'hui trois manuscrits contenant ou ayant contenu le « Commencement de la vie de la marquise de Courcelles ». Deux manuscrits conservés à la BnF (Français 25531 et Français 23348) appartenaient à Jean Bouhier et servent de source à l'édition de 1808. La table des matières livre de premiers renseignements sur les modalités de lecture du texte avant son impression.

Le manuscrit 25531 est un recueil de pièces diverses, reliées et paginées ensemble. On y trouve les textes suivants :

1. « Lettres de madame de » [note d'intention de Du Boulay, amant de la marquise de Courcelles], p. 1-3.
2. « Commencement par madame de Courcelles de l'histoire de sa vie », p. 3-76.
3. « Lettres de Madame de Courcelles », p. 77-176.
4. « Histoire de monsieur le comte Dampierre et de mademoiselle du B. », p. 177-187.
5. « Avis en chansons pour elever les enfans », p. 187-196.
6. « Histoire de Lavisle », p. 197-209.
7. « Du meme, homme de Robe, sur les differentes occupations de la vie retirée », p. 209-214.
8. « Traduction du meme de l'epitre XI d'Ovide », p. 214-223.
9. « Histoire de madame de *** », p. 223-231.

Les trois premières sections du recueil sont reprises par Simon Chardon de La Rochette dans son édition de la *Vie de la marquise de Courcelles*. Outre le récit de vie, il inclut ainsi une série de lettres attribuées à la marquise, qu'elle adresserait à François Brûlart Du Boulay, un aristocrate attaché à la maison d'Orléans avec lequel elle entretient une relation

Chapitre III. Opérations de mise en livre

sentimentale durant la période de son exil en Suisse (vers 1665)³⁹². Ce dernier serait l'auteur d'une lettre, placée en tête du manuscrit, servant d'introduction à la correspondance de la marquise :

Ce qui m'a fait rassembler ces lettres pour les faire lire plus commodément à mes amis, n'a point été l'indiscrétion ordinaire qu'on a pour ces sortes de choses quand on croit être brouillé sans retour avec celle qui les a écrites. J'avais à me justifier d'avoir aimé trop fidèlement et trop fortement la plus charmante créature de l'univers, à la vérité, mais la plus perfide et la plus légère, et que je reconnaissais pour telle. Je me défiais trop de mon éloquence pour m'en rapporter à elle seule de cette justification, et les discours que je faisais tous les jours, pour bien représenter les charmes de son esprit (et c'était le fort de ma défense), me satisfaisaient si peu moi-même, que je voyais bien qu'ils ne persuaderaient personne. Dans cet embarras, dont je ne savais par où sortir, je m'avisai un jour heureusement que j'avais des moyens sûrs pour cette persuasion, et que ce qu'elle m'avait écrit était si beau et si parfait qu'il ne fallait que le montrer pour persuader mieux que ce que je pouvais dire là-dessus. J'ai cru même que la personne que le procédé devait offenser, loin de cela, m'en serait obligée, puisqu'en faisant voir la grande beauté de son esprit, je pourrais lui ramener par cet endroit l'estime des honnêtes gens, que les malheurs de sa conduite lui avaient entièrement ôtée. Les personnes de l'un et l'autre sexe qui ont trouvé mauvais que je l'aie tant aimée après ce que la renommée m'en avait appris, se trouveront un peu embarrassées elles-mêmes quand elles auront lu ses lettres, et que je leur aurai dit, en passant, que cet esprit était accompagné d'une figure très-aimable, avec toutes les proportions et toutes les grâces que la nature sait mettre dans un ouvrage, quand elle prend bien du plaisir à le faire.³⁹³

Cette pièce liminaire reprend le modèle de la lettre déjà rencontré dans les *Mémoires* d'Hortense Mancini et dans les *Mémoires* apocryphes de sa sœur. L'épistolier justifie la mise en circulation d'une correspondance amoureuse, qui ne pourrait manquer d'entacher la réputation de l'autrice des missives, par le besoin d'excuser auprès de ses « amis » sa passion pour son ancienne maîtresse³⁹⁴. La lettre est retranscrite par Chardon de La Rochette, qui se livre à cette occasion à une opération d'attribution fantaisiste, puisqu'il écrit que « Du Boulay a mis à la tête d'un Recueil qui contient la partie de la vie de la marquise, écrite par elle-même, et une copie des lettres et des billets que nous publions, l'introduction suivante, qui mérite d'être connue.³⁹⁵ » La note d'intention, qui ne mentionne que la publication des lettres, devient sous la plume de l'éditeur une « introduction » à l'œuvre composée du récit de vie et de la correspondance. Chardon de La Rochette émet l'hypothèse que Du Boulay est également le destinataire du récit, et qu'il réunit ensemble ces pièces pour en faire un « recueil » – celui qui sert de source à l'édition.

392 Sur la présence des lettres dans l'édition mémoriale, voir Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit., p. 9-14.

393 *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 99-100.

394 Outre le manuscrit de Bouhier, un recueil-factice du fonds Gaignières de la BnF contient la lettre d'intention de Du Boulay, ainsi que trois billets et une lettre de la marquise de Courcelles à son amant (BnF, Français 20305).

395 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. XI.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Le discours éditorial, on le constate, se caractérise par une série d'omissions relatives à la matérialité des sources manuscrites. Le recueil dont il dispose n'est pas un manuscrit sur la marquise de Courcelles, mais un regroupement de textes qui, lus ensemble, rattachent plus volontiers le « Commencement de la vie de la marquise » à une fiction qu'à un authentique témoignage. Trois des neuf pièces du recueil sont des fragments de fictions galantes ou libertines : *l'Histoire de monsieur le comte Dampierre et de mademoiselle du B.*, *l'Histoire de Lavisle*, *l'Histoire de Madame de ****. Ces récits eux aussi inachevés ont en commun de décrire des femmes aux amours licencieuses. *L'Histoire de Madame de ****, pièce qui clôt le recueil, entretient une grande proximité avec les écrits attribués à la marquise de Courcelles – il s'ouvre par un piquant portrait de la narratrice qui rappelle le portrait spirituel de Marie-Sidonie de Lenoncourt en tête du récit de vie. D'autres écrits du recueil sont attribués à un « homme de robe », qui pourrait être le copiste et ancien possesseur du manuscrit.

Les « lettres de madame de Courcelles » reproduites dans le recueil mêlent en outre deux ensembles de lettres : une série de lettres datées et localisées, qui semblent être des lettres authentiques (elles mentionnent nommément Du Boulay, mais aussi d'autres personnalités liées à la marquise), et une série de lettres qui composent une fiction sentimentale. Ces secondes lettres sont dépourvues d'éléments contextuels et on y retrouve des *topoi* de la littérature amoureuse : le mari jaloux, la dame enfermée, l'amante délaissée, ainsi que diverses références littéraires. La narration – les lettres sont interrompues puis reprises, elles relatent des épisodes antérieurs de la relation déjà connus du correspondant – n'est pas sans rappeler le roman épistolaire. La présence de cette correspondance contenant de forts marqueurs de fictionnalisation remet en cause le récit de publication retenu par l'éditeur : le recueil qu'il a entre les mains est un ensemble de pièces hétérogènes dans lequel il sélectionne et réordonne les éléments pour produire lui-même le « recueil » qu'il imagine façonné par Du Boulay³⁹⁶.

396 Le manuscrit 2187 de la Bibliothèque Mazarine contient lui aussi les pièces relatives à la vie de la marquise de Courcelles. L'ordre des pièces est différent de celui du manuscrit Bouhier : on y trouve d'abord les lettres romanesques (« Suite des lettres d'une dame »), puis le « Commencement de la vie de la marquise de Courcelles », la lettre de Du Boulay, la correspondance de la marquise retenue par Chardon de La Rochette, et enfin une autre correspondance amoureuse (les « Lettres de Madame de *** à Mr. D. »). L'éditeur Pougin utilise ce manuscrit pour son édition de 1855. Il identifie des « erreurs » dans l'édition de 1808 qui sont en réalité liées au fait que certains noms, dans la correspondance du manuscrit Bouhier, sont des noms à clé. Ainsi, Hortense Mancini apparaît dans les lettres sous le nom de « madame Emaya ». *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 106.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

La table des pièces contenues dans le second des deux manuscrits Bouhier esquisse, elle aussi, un autre horizon de lecture. L'objet, relié et au moins en partie rédigé par Jean Bouhier lui-même, est daté de 1737 et a pour titre « Recueil de diverses pieces historiques ». Il contient les pièces suivantes :

1. « Memoires du marquis de la Fare », p. 1-135.
2. « Vie de Henriette d'Angleterre par Madame de La Fayette », p. 136-265.
3. « Recit de la mort de la même par l'abbé Feuillet », p. 266-271.
4. « Relation de la Cour de Savoie, c'est-à-dire de Chrétienne de France, duchesse de Savoie », p. 272-289.
5. « Histoire secrette des Amours du Cardinal de Richelieu avec Marie de Medicis et Madame de Comballet, depuis Duchesse d'Aiguillon », p. 290-306.
6. « Memoires de Marie Sidonia de Lenoncourt, Marquise de Courcelles » [à l'exception du dernier feuillet, le texte est manquant], p. 307-323.
7. « Fragment de memoires sur la Marquise de Maintenon par le père Laguille », p. 324-331.
8. « Histoire du Mariage d'Henri duc de Guise avec la Princesse Anne de Mantoue », p. 332-336.
9. « Suite de la vie de Madame de Courcelles » [par Bouhier], p. 337-346.
10. Brouillon de la « Suite de la vie de Madame de Courcelles », p. 347-350.

Bouhier associe le récit de la marquise de Courcelles à des écrits relatifs à des personnalités françaises du XVII^e siècle. Si les premiers titres et auteurs évoquent le genre des « Mémoires », l'« Histoire secrette des Amours du Cardinal de Richelieu avec Marie de Medicis et Madame de Comballet, depuis Duchesse d'Aiguillon » rappelle davantage une littérature de la France galante. Bouhier réunit des textes connus ou plus confidentiels qui, à l'exception des *Mémoires* de La Fare, se rapportent tous à des personnalités féminines de la cour. Son intérêt pour la vie de la marquise de Courcelles correspond à ce qui apparaît comme une curiosité personnelle pour les récits mémoriels et les histoires secrètes.

Le livre imprimé sur la vie de la marquise de Courcelles est fondé sur une série d'« opérations hétérographiques³⁹⁷ » qu'il importe d'identifier. L'une des plus surprenante est due à l'éditeur lui-même qui, reprenant un premier écrit allographe (les notes de Bouhier), élabore à son tour la « Suite de la vie de la marquise ».

3. c. Achever le récit : des éditeurs co-auteurs

De même que les *Mémoires* de Montpensier ou les *Mémoires* de Valois, le « Commencement de la vie de la marquise de Courcelles » est un texte inachevé. Dans son manuscrit, Jean Bouhier intitule la notice biographique qu'il rédige « Suite de la vie de la Mad^e de Courcelles »³⁹⁸. L'éditeur reproduit la « Suite », insérée immédiatement après le récit. Les deux compilateurs et commentateurs peuvent donc encore être qualifiés de co-auteurs du livre. Ils ont l'ambition d'*achever* l'œuvre, au sens où l'entendait Éliane Viennot : ils donnent au lecteur la suite et fin de la « Vie » de la marquise.

Si l'on se réfère à la terminologie genettienne, la « Suite » de Bouhier et Chardon de La Rochette est une « continuation » : « Lorsqu'une œuvre est laissée inachevée du fait de la mort de son auteur, ou de toute autre cause d'abandon définitif, la continuation consiste à l'achever à sa place, et ne peut être que le fait d'un autre.³⁹⁹ » Dans le cas d'un récit de vie autographe, la continuation soulève des difficultés d'ordre poétique, comme le souligne Florian Pennanech :

Pour des raisons énonciatives et référentielles évidentes, il semble que l'autobiographie puisse admettre des suites (autographes) mais pas de continuations (allographes) : tout écrivain qui ajoute un nouveau volume à une autobiographie préexistante procède ainsi à une réécriture de ce type. Il s'agit là du cas le plus fréquent, la suite proleptique, qui continue l'œuvre en continuant la progression chronologique. [...] [S]i un ou une autre que l'auteur ou l'autrice d'une autobiographie décide d'en écrire une continuation, soit cette continuation respectera les caractéristiques énonciatives de l'autobiographie, et s'énoncera donc à la première personne ; soit cette continuation sera à la troisième personne, de sorte que la réécriture sera cette fois transfactuelle, mais il ne s'agira plus d'une autobiographie.⁴⁰⁰

397 Nous empruntons cette expression à Alain Cantillon, qui étudie dans le cas de Pascal la manière dont les premières éditions construisent un « texte ». Il propose dès lors de penser la « représentation des économies de la textualité dans les termes de séries d'énonciations ». L'objectif est de parvenir, « dans les limites de ce que l'état du manuscrit et des écrits disponibles rend possible, à voir comment les choses se passent, ce que dissimule l'idéalisme textuel. » Alain Cantillon, *Le-Pari-de-Pascal*, op. cit., p. 345.

398 Voir la première page du manuscrit est reproduite en annexe 2.

399 Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982, p. 223.

400 Florian Pennanech, « Palimpsestes factuels », *Poétique*, n° 185, 2019/1, p. 99-119, p. 110.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Florian Pennanech relève les limites évidentes de toute entreprise de continuation d'un écrit autobiographique. Deux possibilités s'offrent au continuateur. Soit il fait le choix d'une continuité générique, et adopte le « je » de la narration autobiographique pour la mener à son terme. Soit il propose une continuation « transfactuelle », le récit auto(bio)graphique est alors suivi d'une séquence biographique. C'est cette seconde voie qu'emprunte Chardon de La Rochette, dans la droite ligne du travail préparatoire de Jean Bouhier.

Les dernières pages des *Mémoires* racontent comment la marquise, poussée par sa belle-famille à fréquenter le ministre Louvois, se joue de cet amant ridicule. La narratrice tend différents pièges au ministre, dont il n'est pas toujours la dupe. Le récit se clôt par cette ultime facétie :

Un jour que, pour le consoler [Louvois], j'avois promis de me trouver dans une assemblée et de me faire connoître à lui sous un habit que je lui avois marqué, j'en pris un tout différent, et après avoir joui long-temps du plaisir de le voir inquiet, me chercher inutilement, j'eus la folie d'en faire confidence à M. de Marsan, qui se trouva auprès de moi, et parlant avec chaleur, je déguisai si peu mon ton de voix qu'il fut reconnu de tout le monde, et de lui plutôt que de personne. Ce fut une nouvelle querelle ; elle auroit été la dernière, si une Mme de la Brosse n'avoit trouvé l'invention de me raccommo⁴⁰¹.

Les dernières lignes écartent la possibilité d'une conclusion des aventures de la marquise et de son prétendant en introduisant un nouveau personnage servant à relancer le récit⁴⁰². Cette conclusion est insatisfaisante pour Bouhier, qui espérait lire le récit des affaires judiciaires impliquant l'aristocrate :

C'est grand dommage qu'elle ait laissé cette Vie imparfaite. Car elle nous y auroit appris sans doute avec la même ingénuité ses autres avantures, qui n'ont pas été en petit nombre, et surtout les circonstances du procès criminel, que son mari lui fit faire dans la suite. Comme cet événement qui fit alors beaucoup de bruit, n'est presque plus connu de personnes, je vais tâcher d'en conserver la mémoire avec le secours tant de quelques écrits imprimés qui parurent durant ce procès, et que me communiqua aussi Mr Aubert, que de ce que j'en ai trouvé dans d'autres Mémoires du tems.⁴⁰³

Pierre Aubert entreprend, avant Bouhier, de réunir des pièces relatives au procès. L'académicien rédigerait sa « Suite » à partir de diverses pièces imprimées – on apprend ainsi que le procès donne lieu à une série d'impressions. Bouhier ne précise pas si les pièces en question sont strictement à charge, comme dans le cas du procès d'Hortense Mancini. Chardon de La Rochette, dans sa préface, souligne quant à lui que la vie de la marquise

401 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 53-54.

402 Sur cet épisode et sur la dimension théâtrale de la vie et de l'œuvre de la marquise de Courcelles, voir Anne Fillon, « La vie aventureuse de la marquise de Courcelles ou les derniers feux de l'esprit baroque », art. cit.

403 BnF, Français 23348, p. 337.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

« fourniroît à un romancier la matière de trois ou quatre volumes⁴⁰⁴ ». Une continuation sous la forme d'une fiction à la première personne est ainsi imaginée, puis immédiatement écartée : « fidèles historiens, nous publions seulement ce qu'elle a écrit elle-même et ce que nous avons pu recueillir dans les Mémoires du temps⁴⁰⁵ ».

De l'édition de 1808 à celle de 1869, ce projet éditorial d'étoffement du récit de vie par des sources dites autographes et des sources exographes se poursuit. La dernière édition des *Mémoires* de Courcelles annonce dès son titre de « nouveaux documents inédits ». Parmi eux, les *Mémoires* inédits de Jean Hubert consacrés à la vie de la marquise, mais aussi des lettres de la dame, et surtout des fragments inédits d'un nouveau manuscrit qui serait le « second essai des Mémoires de madame de Courcelles⁴⁰⁶ ». D'après l'éditeur, ce manuscrit reproduit « à peu près les mêmes faits, sauf quelques légères variantes⁴⁰⁷ », que le texte des éditions antérieures. Il se livre à un assemblage des deux textes qui produit un récit nouveau, plus complet que dans les éditions précédentes :

Or, si nous avons adopté de préférence, pour le commencement du moins, le texte déjà connu, la raison en est qu'il se trouve plusieurs lacunes regrettables dans notre manuscrit, et que la première partie s'arrête précisément après le passage où il est question du mariage de Sidonia avec le marquis de Courcelles, tandis que le texte des anciennes éditions va tout d'un trait beaucoup plus loin. Pour obvier alors à ces difficultés et concilier toutes les exigences, nous avons ajouté aux premiers mémoires, destinés par la marquise à son amant du Boulay, les parties de notre manuscrit (écrit environ cinq ans plus tard) qui leur font suite, en comblant les lacunes au moyen d'un simple sommaire des principaux faits qui leur correspondent, de manière que le lecteur puisse suivre le fil des événements sans confusion et sans trop s'apercevoir de ces interruptions.⁴⁰⁸

Le texte des *Mémoires*, qui jusqu'alors apparaissait comme simplement interrompu, devient, par cet ajout, un texte lacunaire. Nous avons vu précédemment comment les éditeurs traitaient les lacunes des écrits mémorialistes. L'éditeur de Courcelles fait un compromis entre les deux stratégies observées dans les cas des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier et des *Mémoires* de Marguerite de Valois : les lacunes apparaissent, mais sont comblées par un texte transitoire de la main de l'éditeur. Ainsi, il n'interrompt pas le fil du récit. Cette suite présentée comme autographe modifie considérablement le « texte » des *Mémoires* de

404 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. V-VI.

405 *Ibid.*, p. VI.

406 *Mémoires de la marquise de Courcelles, née Marie-Sidonia de Lénoncourt, et sa correspondance, précédés d'une Histoire de sa vie et de son procès*, op. cit., p. 164. Nous n'avons pu identifier aucun des deux manuscrits découverts par l'éditeur.

407 *Ibid.*

408 *Ibid.*

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Courcelles. À l'origine bref et d'un seul tenant, il devient un écrit que l'autrice reprend et complète, en étalant l'écriture dans le temps. Le texte change du même coup de destinataire : ce n'est plus à Du Boulay que les fragments plus tardifs s'adresseraient, mais à d'autres lecteurs.

Les différentes éditions des *Mémoires* de Courcelles, partant de ce qui est donné à lire comme un même texte, fournissent des prolongements de formes multiples. La « Suite » de l'édition de 1808 conclut le récit des aventures amoureuses de la marquise davantage que le récit de sa vie : « On sait seulement qu'étant sortie de prison, et après avoir eu plusieurs aventures, elle devint amoureuse, sur le retour de l'âge, d'un officier qu'elle épousa par belle passion, et avec qui elle vécut peu heureuse.⁴⁰⁹ » Cette dernière phrase, reprise du texte de Bouhier⁴¹⁰, rappelle davantage l'issue d'une narration galante que la fin d'un récit de vie. L'éditeur affirme agir en « historien » plutôt qu'en romancier, mais il n'hésite pas à romancer l'existence la marquise, qu'il rapproche d'une héroïne de roman. En ce sens, la « Suite » est bien la continuation des *Mémoires*, le récit des aventures amoureuses de leur héroïne.

Chardon de La Rochette intervient peu sur le texte de Bouhier ; il enrichit néanmoins la « Suite » de commentaires et citations principalement empruntées aux *Mémoires* d'Hortense Mancini. Simon Chardon de La Rochette construit un parallèle, non pas entre deux textes, mais entre deux figures féminines. Ce rapprochement participe de l'inscription des *Mémoires* de Courcelles dans la catégorie des « Mémoires féminins ». Cette catégorisation, selon notre hypothèse, tient davantage à une légende biographique qu'à des critères d'identification génériques.

3. d. Des « Mémoires féminins » sans autrice

Les vies de ces « aventurières » se croisent, et les écrits publiés sous leur nom se font l'écho d'une rumeur publique qui associe leurs trajectoires sociales. « J'ai reçu une lettre de

409 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 77.

410 « J'ai seulement ouï dire, qu'étant sortie de prison, et après avoir eu plusieurs aventures, elle devint amoureuse sur le retour de l'âge d'un officier, qu'elle épousa par belle passion, et avec qui elle vécut peu heureuse. C'est tout ce que je puis dire de sa destinée, jusqu'à ce qu'il m'en vienne quelques mémoires assez exacts, pour estre en état de continuer l'histoire d'une des plus belles Dames, qu'il y ait eu en France, et qui a fait le plus d'usage de sa beauté. » Pour conclure, Bouhier reproduit un sonnet « fait au nom de la marquise de Courcelles dans le tems que son procès contre son mari étoit pendant au Parlement de Paris ». BnF, Français 23348, p. 344.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Crillon, par laquelle il m'écrit que le bruit court que je m'en suis allée avec Mme Mazarin⁴¹¹ », écrit la marquise de Courcelles dans une lettre à François Brûlard Du Boulay du 31 décembre 1675. En décembre 1675, mois de parution des *Mémoires* d'Hortense Mancini, la rumeur publique confond les trajectoires sociales de Marie-Sidonie de Lenoncourt et de la duchesse : la marquise, réfugiée en Suisse, aurait pris la route de Londres en compagnie de la mémorialiste. La route des deux aristocrates s'est auparavant croisée : enfermée dans l'abbaye de Chelles, Hortense Mancini reçoit le soutien d'une autre pensionnaire, la marquise de Courcelles, qui devient sa compagne d'infortune : « Madame de Courcelles ayant été mise avec moi dans le couvent, j'obtins enfin la permission de commencer mon procès par la faveur des amis qu'elle avait à la cour.⁴¹² » La duchesse fait de Marie-Sidonie de Lenoncourt un personnage secondaire de son récit, qui est d'emblée représentée comme une alliée dans son conflit avec le duc Mazarin. Ce soutien lui vaut d'être prise pour cible par les partisans du duc. Le récit adopte une posture ambivalente à l'égard de cette embarrassante compagne, qui est rendue pour une part responsable des inconduites de la narratrice :

Comme elle était fort aimable de sa personne et fort réjouissante, j'eus la complaisance pour elle d'entrer dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux religieuses. On en fit cent contes ridicules au Roi : que nous mettions de l'encre dans le bénitier, pour faire barbouiller ces bonnes Dames : que nous allions courir par le dortoir pendant leur premier somme, avec beaucoup de petits chiens, en criant *tayaut* ; et plusieurs autres choses semblables, ou absolument inventées, ou exagérées avec excès.⁴¹³

La charge polémique des *Mémoires*, dont de multiples passages se font l'écho des accusations du clan Mazarin contre Hortense Mancini, n'épargne pas la marquise de Courcelles. En publiant les attaques dont elle a pu être la cible, le livre leur donne une nouvelle actualité. Le récit d'Hortense Mancini peut cependant également être lu comme une défense de la marquise dans le procès qui l'oppose à son époux, présenté sous les traits d'un ridicule affabulateur⁴¹⁴.

411 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. 97.

412 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 54.

413 *Ibid.*

414 « Ce maître fou [le marquis de Courcelles] hésitait depuis quelque temps à faire tirer l'épée à Cavoye, par la seule raison qu'il était fâché de faire voir qu'il était jaloux du meilleur de ses amis. Il voulait qu'on crût qu'il se battait pour un autre sujet. Il n'en trouva pas de plus plausible que de faire l'amoureux de moi par le monde ; de feindre *que sa femme avait eu entre les mains des lettres de conséquence, que je devais avoir écrites à un homme de la Cour, qu'elle les avait données à Cavoye ; que Cavoye les montrait ; qu'il voulait se battre contre lui, pour les retirer, et qu'il me l'avait promis*. Quelque ridicule et mal inventée que toute cette histoire paraisse d'abord, il se trouva des gens assez sots pour y ajouter foi, et la publier sur sa parole. » *Ibid.*, p. 59.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Dans la « Suite de la vie de la marquise », Simon Chardon de La Rochette reprend les passages des *Mémoires* relatifs à la marquise de Courcelles. La vie d'Hortense Mancini, plus encore que son œuvre, lui inspire un long parallèle entre les deux dames, qui partagent à ses yeux une communauté de destin. Les deux personnalités du XVII^e siècle sont vues comme des héroïnes romanesques et sentimentales :

Chez Sidonia, comme chez Hortense, le cœur fut souvent dupe de l'esprit romanesque qu'elles ont possédé toutes deux à un degré très-éminent. L'une et l'autre ont fait naître de grandes passions et ont trouvé des panégyristes éloquens. Hortense a été célébrée par Saint-Évremond, l'un des hommes les plus aimables et les plus polis de son temps, et Sidonia par Gregorio Leti, l'un des écrivains les plus féconds du dix-septième siècle.⁴¹⁵

Sainte-Beuve, pour qui la marquise de Courcelles serait « la Manon Lescaut du XVII^e siècle », reprend à son compte le parallèle entre les deux femmes dans ses *Causeries du lundi* :

Une comparaison s'établit naturellement entre elle et la duchesse de Mazarin, cette nièce du cardinal avec laquelle elle avait été fort liée, qu'elle avait eue un moment pour compagne de réclusion, pour rivale ensuite, et qui est connue elle-même par ses aventures conjugales, ses procès, sa fuite et ses pérégrinations galantes.⁴¹⁶

Nous remarquerons que l'éditeur, comme le critique, n'envisagent pas le geste d'écriture comme une piste de rapprochement et de comparaison féconde. Les deux femmes sont avant tout perçues comme des « aventurières », des personnages représentés dans des narrations « galantes » (l'adjectif mobilisé par Sainte-Beuve témoigne d'une confusion entre la vie réelle et la littérature). La pratique commune de l'écriture et de la forme du récit de soi, qui constituerait un élément de rapprochement remarquable, n'est jamais envisagée par Chardon de La Rochette, pour qui l'auctorialité de ces femmes n'est pas un sujet.

Dans le discours éditorial de Chardon de La Rochette, la référence à Hortense Mancini introduit un second parallèle, entre Saint-Évremond et Gregorio Leti. Cet écrivain italien, contemporain de la marquise de Courcelles, fait le portrait galant de la dame dans une série de lettres que l'éditeur réunit comme pièces complémentaires. Dans la notice bibliographique qu'Alexandre Barbier consacre à Chardon de La Rochette, le rédacteur ne mentionne cependant pas la *Vie de la marquise de Courcelles* mais une édition des lettres de Leti – ce second auteur tend à se substituer à la figure auctoriale de Courcelles, dont le nom n'apparaît

415 *Vie de la marquise de Courcelles*, op. cit., p. VIII-IX.

416 Charles-Augustin Sainte-Beuve, « Mémoires sur Mme de Sévigné, par M. Walckenaer », *Causeries du lundi*, Paris, Classiques Garnier, 2014, t. 1, p. 49-63, p. 62.

pas dans la bibliographie. Le livre est pourtant présent dans la bibliothèque personnelle de Barbier⁴¹⁷.

Sans doute faudrait-il dès lors interroger le rapport que les éditeurs et critiques érudits du XIX^e siècle seraient susceptibles d'établir entre la présomption d'authenticité d'un récit mémoriel et la présomption d'auctorialité de la femme qui en serait à l'origine. Dans son projet d'élaboration d'une galerie des femmes illustres du XVII^e siècle, Victor Cousin établit ainsi une distinction nette entre la « femme auteur » et la « femme d'esprit » : « Les femmes qui se sont distinguées par leurs écrits auraient aussi leur place dans cette galerie, mais j'y ferais une grande différence de la femme d'esprit et de la femme auteur. J'honore infiniment l'une et j'ai peu de goût pour l'autre.⁴¹⁸ » Pour l'érudit du XIX^e siècle, les femmes du XVII^e siècle doivent être dépourvues d'ambitions auctoriales :

Je n'aurais pas l'injustice et le mauvais goût de bannir de ma galerie les femmes auteurs, mais toutes les préférences, et pour ainsi dire les places d'honneur, seraient pour ces femmes éminentes qui ont montré une intelligence ou une âme d'élite sans avoir rien écrit, ou du moins sans avoir écrit pour le public, selon la vraie destinée et le plus haut usage du génie de la femme. C'est sur les femmes illustres de cette trempe que je voudrais rassembler les documents les plus authentiques, y choisissant les traits les plus frappants pour en composer des biographies sobres et fidèles. J'y joindrais les pages les plus caractéristiques échappées à leur plume, soit dans des lettres confidentielles, soit dans des Mémoires posthumes.⁴¹⁹

L'œuvre de Courcelles éditée par Chardon de La Rochette présente toutes les qualités que Victor Cousin recherche dans les écrits des femmes d'esprit. Son récit de vie, de même que sa correspondance, lui « échappent » et ce sont des hommes qui se chargent de sa composition. La narration et la correspondance galantes font de la marquise une héroïne de roman. La fiction d'une origine se substitue à un discours sur l'auctorialité féminine.

En dernier lieu, il conviendrait de s'interroger sur l'efficacité de ce discours éditorial : l'éditeur parvient-il à faire entrer l'œuvre de Courcelles dans le corpus des « Mémoires féminins » ? Ce personnage d'héroïne romanesque pénètre-t-il dans cette galerie des femmes

417 Il figure dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A.-A. Barbier*, Paris, Barrois et Benou, 1828.

418 Victor Cousin, *Jacqueline Pascal*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1845, p. 11. Sur la bibliothèque de Victor Cousin comme instrument de construction d'une autorité et d'un rapport au savoir, voir Mathilde Bombart et Dinah Ribard, « Le philosophe et la bibliothèque : érudition, amour des livres et pratiques de pouvoir chez Victor Cousin », dans Claudine Nèdelec (dir.), *Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Arras, Artois Presses Université, 2009. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.apu.12506>

419 Victor Cousin, *Jacqueline Pascal*, op. cit., p. 21-22. Dans la galerie des femmes illustres imaginée par Cousin, Hortense Mancini apparaît aux côtés de Saint-Évremond : « Je ne vois guère le moyen de séparer [...] la duchesse de Mazarin, la brillante et folle Hortense, de son vieux cavalier servant, Saint-Évremond. » *Ibid.*, p. 26-27.

illustres du XVII^e siècle élaborée par les érudits du XIX^e siècle ? Qu'est-ce que cela révèle de la construction du corpus des « Mémoires féminins » tel que nous l'avons jusqu'à présent envisagée ? La lecture des dictionnaires d'auteurs et des travaux des historiens et critiques de la littérature permet de répondre en partie à ces interrogations.

3. e. L'authentification par la critique

Dans le quatrième tome des *Mémoires sur la vie et les écrits de madame de Sévigné*⁴²⁰, Walckenaer consacre un chapitre à la vie de la marquise de Courcelles, qui est à ses yeux une personnalité excentrique épisodiquement citée dans la correspondance de la célèbre épistolière⁴²¹. C'est ce chapitre que retient particulièrement l'attention de Sainte-Beuve dans la causerie qu'il consacre à l'ouvrage, la marquise de Courcelles s'imposant alors comme une figure emblématique de ces femmes du XVII^e siècle ayant le génie de l'écriture :

On a remarqué d'ailleurs, qu'à cette époque de Louis XIV, toutes les femmes du monde écrivent avec charme ; elles n'ont pour cela qu'à écrire comme elles causent et à puiser dans l'excellent courant d'alentour. C'est ce qu'on a dit bien souvent, mais je puis le prouver aussitôt par un piquant exemple, et tout à fait neuf, que me suggère M. Walckenaer lui-même. Parmi les personnes qu'il rencontre sur son chemin, dans son quatrième volume, est une marquise de Courcelles qui eut une célébrité fâcheuse, et dont Mme de Sévigné parle dans ses lettres. M. Walckenaer a consacré tout un chapitre à cette beauté romanesque ; mais il s'est appliqué à la traduire, et il ne la laisse pas assez parler elle-même. Pourtant Mme de Courcelles a écrit ; elle a raconté avec une ingénuité singulière une partie de ses aventures dans une confession adressée à l'un de ses amants ; elle a laissé des lettres écrites à ce même amant. C'est la personne la moins semblable au moral à Mme de Sévigné, mais elle peut en être rapprochée sans injure pour l'esprit et pour la grâce.⁴²²

Dans sa causerie, Sainte-Beuve reprend à son compte les analyses de Simon Chardon de La Rochette, que Walckenaer s'était lui-même appropriées. Il dresse les mêmes parallèles entre la vie de la marquise et celle d'Hortense Mancini. De nouveau, l'autrice s'efface au profit du personnage d'une fiction galante, dont il reproduit intégralement le portrait. Le morceau doit rendre compte des traits saillants d'une écriture propre aux femmes du XVII^e siècle, dont Sainte-Beuve s'emploie à souligner le charme et la grâce.

420 Charles Athanase Walckenaer, *Mémoires sur la vie de Madame de Sévigné*, Paris, Firmin Didot, t. 4, 1848.

421 Dans le catalogue de la bibliothèque de Sainte-Beuve, les *Mémoires* de Courcelles, dont il possédait l'édition Pougin de 1855, suivent les *Mémoires* sur Sévigné de Walckenaer. *Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve*, première partie, Paris, Potier, 1870.

422 Charles-Augustin Sainte-Beuve, « Mémoires sur Mme de Sévigné, par M. Walckenaer », art. cit., p. 56.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

Les écrits de la marquise de Courcelles ne donnent pas lieu à des analyses spécifiques – il s’agit, pour le critique, de procéder à une identification, et non à une distinction⁴²³. Il repère dans cette écriture épistolaire et mémorialiste des traits communs aux écrits de femmes. Plus que des « Mémoires féminins », les écrits attribués à la marquise de Courcelles sont des « écrits féminins » et leur lecture participe d’un discours qui essentialise la pratique scripturaire des femmes du temps.

Sainte-Beuve adhère au récit de publication présenté par l’édition de 1808 : « C’est Du Boulay qui eut l’idée de réunir, pour les faire lire en confidence à ses amis, les lettres et les papiers de Mme de Courcelles.⁴²⁴ » Cette adhésion infléchit le cours de la réception d’une œuvre dont l’origine était auparavant considérée comme douteuse. L’évolution des notices biobibliographiques du XIX^e siècle témoignent de cette inflexion. Le rédacteur de la notice « Courcelles » de la *Biographie universelle* de 1813 formulait des réserves quant à l’authenticité des *Mémoires* :

M. Chardon de la Rochette a publié (Paris, in-12, 1808) un volume contenant l’histoire de sa vie, dont on prétend qu’une partie a été écrite par elle-même, ses lettres à Brulart du Boulay, et sa correspondance avec Gregorio Leti, qu’elle avait connu à Genève.⁴²⁵

L’attribution « prétendue » du récit est mise en doute par le rédacteur. Au milieu du siècle, la *Nouvelle biographie universelle* contient une notice « Courcelles » deux fois plus longue que la précédente. L’article de Sainte-Beuve en est la source principale. Le critique est plusieurs fois cité, et le portrait de la marquise dont il fait l’éloge est reproduit pour illustrer la « manière d’écrire⁴²⁶ » de la marquise. Marie-Sidonie de Lenoncourt est désormais identifiée comme l’auteurice des *Mémoires*, sans qu’aucune interrogation ne subsiste sur la provenance du texte : « COURCELLES (Marie Sidonia de Lenoncourt, marquise de), connue par ses aventures galantes et ses spirituels mémoires, née en 1651, morte en 1685.⁴²⁷ »

L’éditeur Simon Chardon de La Rochette prélève dans la bibliothèque de Jean Bouhier un récit fragmentaire, qu’il vend comme des « Mémoires féminins » inédits. L’argumentaire de l’éditeur fonctionne : le critique Sainte-Beuve adhère à ce récit d’authentification, qui lui

423 Pour une analyse plus générale de la lecture des écrits mémoriels par Sainte-Beuve, voir Éric Gatefin, « Sainte-Beuve et les mémorialistes de l’Ancien Régime », dans Jean-Jacques Tatin-Gourier (dir.), *La Réception des Mémoires d’Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, op. cit., p. 307-331.

424 Charles-Augustin Sainte-Beuve, « Mémoires sur Mme de Sévigné, par M. Walckenaer », art. cit., p. 56.

425 *Biographie universelle, ancienne et moderne*, op. cit., t. 10, 1813, p. 101.

426 *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés*, Paris, Firmin Didot, t. 12, 1856.

427 Ibid.

Chapitre III. Opérations de mise en livre

donne à lire un témoignage confidentiel alimentant sa galerie de portraits littéraires de femmes du XVII^e siècle. Ainsi s'établit le rattachement du « Commencement de la vie de la marquise de Courcelles » à la littérature. Les *Mémoires* de Courcelles retombent par la suite dans l'oubli dont l'érudit les avait pour un temps sortis.

Conclusion

Dans ce troisième chapitre, nous avons considéré les modalités d'intervention des libraires et éditeurs sur les textes des « Mémoires féminins » lors de leur mise en livre. En procédant par une série d'études de cas, il est apparu que le livre, quelle que soit sa source (autographe, imprimé, copies manuscrites), a pour ambition de publier une œuvre originale et achevée. Dans le cas des *Mémoires* de Montpensier, l'existence d'un autographe met en tension les ambitions de l'édition savante et les usages de la librairie. Dans le cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini, des chaînes de publication multiples émergent, qui attestent de la grande malléabilité d'un texte dont la généricité est mise à l'épreuve. L'association durable et toujours d'actualité de l'œuvre d'Hortense Mancini avec les récits de la vie de Marie Mancini (des *Mémoires* apocryphes à l'*Apologie*) témoigne de la prédominance du critère du genre (comme catégorie textuelle, mais aussi catégorie sexuelle) dans la construction éditoriale de ce corpus. Le cas des *Mémoires* de la marquise de Courcelles, en ce sens, poursuit et complète l'analyse. Par une série d'extractions, de montages et d'associations de textes, leur éditeur rattache le « Commencement de la vie de Mad^e de Courcelles » à un corpus générique d'écrits de femmes du XVII^e siècle. L'invention de l'origine manquante apparaît alors comme le point de départ d'un dispositif éditorial complexe, pensé pour inscrire le texte dans une tradition de la littérature féminine d'Ancien Régime telle que l'imaginent les bibliophiles et érudits du XIX^e siècle.

Au cours de ce parcours, des figures d'éditeurs s'imposent qui, contrairement aux libraires des XVII^e et XVIII^e siècles, revendiquent leur rôle dans la fabrication du livre. Pierre Des Maizeaux, Simon Chardon de La Rochette et Adolphe Chéruel ne sont pas seulement des agents de la librairie, ce sont des hommes qui, par leurs pratiques professionnelles d'éditeurs, promeuvent une certaine représentation d'eux-mêmes comme publicateurs. Le livre est pour

Chapitre III. Opérations de mise en livre

eux le lieu de construction d'une autorité, fondée sur une posture d'érudition. Les écrits des femmes mémorialistes du XVII^e siècle retiennent l'attention d'hommes de lettres et d'historiens pour qui la littérature se conçoit comme un espace de production de savoirs et de démonstration d'un rapport aux savoirs.

Au terme de ce premier temps de notre étude, il apparaît que l'histoire éditoriale des « Mémoires féminins » est indissociablement liée à celle du genre des « Mémoires » et à la généalogie de la publication de ce corpus. L'appellation générique « Mémoires » figure sur toutes les pages de titre des premières publications que nous avons examinées. Ces intitulés servent notamment à classer les ouvrages parmi une longue liste d'imprimés divers présents dans les catalogues des libraires d'Ancien Régime. Le commerce de la librairie néerlandaise, qui possède ses propres codes éditoriaux et développe des stratégies commerciales nouvelles dans la seconde moitié du XVII^e siècle, assure la diffusion européenne de textes donnés à lire comme des récits authentiques rédigés par des femmes. Les acteurs du monde du livre entament, dès la première moitié du XVIII^e siècle, des opérations de collecte et de publication en série de certains de ces « Mémoires ». Ces opérations ont en premier lieu une fonction commerciale : sur le marché concurrentiel du livre, les agents de la librairie fabriquent des objets susceptibles de séduire un large public. Le goût prononcé du lectorat pour les nouveautés françaises, et en particulier pour des écrits polémiques, qui écornent l'image du pouvoir royal ou promettent d'en révéler les secrets, explique le succès d'une partie des ouvrages de notre corpus, qui connaissent de nombreuses rééditions.

Dans cette première partie de notre étude, nous avons envisagé les « Mémoires féminins » comme des objets fabriqués par des imprimeurs, libraires, éditeurs et professionnels du monde du livre. L'approche par l'imprimé et par l'histoire éditoriale présente l'intérêt de décentrer le regard que nous portons habituellement sur ces écrits. La méthode et le plan retenus nous ont permis, en premier lieu, d'exposer les trajectoires éditoriales très variables des « Mémoires féminins » et d'étudier les multiples phénomènes de reprise, découpage et regroupement qui déterminent la réception de ces textes. Au cours de ce parcours, nous avons pu mettre en lumière quelques figures méconnues du monde de la librairie et examiner des objets éditoriaux dont une partie n'avait pas à ce jour fait l'objet d'analyses critiques. L'articulation de ce travail présentait aussi l'intérêt de ne pas nous focaliser sur la question du genre

(*gender*) et sur les discours qui le mobilisent, mais d'observer plutôt comment une réception genrée des textes émerge au cours de la période étudiée.

Les opérations de différenciation des écrits mémoriels dits « féminins » interviennent dans la période où les « Mémoires » commencent à être lus comme des sources de l'histoire de France et regroupés pour cet usage dans des collections. L'historien s'interroge alors sur la fiabilité des témoignages qui lui sont transmis, et à partir desquels il entend produire un discours savant qui éclaire le sens du passé. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les théories de Marmontel établissent une différence de nature entre les écrits des hommes et des femmes mémorialistes du XVII^e siècle. Pour l'écrivain, la condition sociale des femmes orienterait leur vision de l'histoire et sa mise en récit. Cette conception essentialiste de l'écriture « féminine » oriente le travail des éditeurs du XIX^e siècle, qui regroupent les écrits des femmes mémorialistes et fabriquent des collections destinées au public féminin. Ces objets éditoriaux répondent à des évolutions du marché du livre : la démocratisation de la lecture et l'expansion du commerce de la librairie incitent les éditeurs à s'adresser à de nouveaux publics. Il nous faut donc distinguer, d'une part, les « Mémoires féminins » comme produits de librairie et, d'autre part, les « Mémoires féminins » comme œuvres du patrimoine littéraire. Dans le premier cas, nous étudions des imprimés conçus par des professionnels du livre pour plaire à un public ; dans le second cas, nous nous intéressons à des discours d'érudition qui assignent une place spécifique aux productions des femmes de lettres dans le panthéon de la littérature classique. Au fil de notre réflexion, notre analyse a donc cherché à articuler ce qui apparaît comme deux aspects complémentaires du processus de catégorisation des « Mémoires féminins » : les opérations de fabrication du livre imprimé et les discours de classification des écrits.

De Marmontel à Sainte-Beuve, on observe une constante dans les jugements sur l'écriture des femmes mémorialistes : elles ne sont pas considérées comme des autrices, et l'éloge de leur littérature passe par la négation de leur autorité. Jusqu'à présent, notre analyse s'est concentrée sur l'étude des actions des agents de la librairie, afin d'identifier leur rôle dans la fabrication des « Mémoires féminins ». La deuxième partie de notre étude, *a contrario* des discours précédemment cités, se concentrera sur les activités de productrices littéraires de ces femmes et les ambitions singulières qu'elles poursuivent lorsqu'elles rédigent et font publier leurs récits.

DEUXIÈME PARTIE.
HORS CATÉGORIE

Bien entendu, on peut affirmer que c'est un tableau terminé, expliquait-il aux autres peintres américains qui visitaient l'atelier et regardaient la toile d'un air hésitant, on peut l'affirmer parce qu'il est encadré, personne d'autre n'aurait l'idée d'encadrer un tableau s'il n'est pas terminé.

Gertrude Stein, *Autobiographie d'Alice Taklas*

Je n'avais jamais pensé à donner un nom à ces pages décousues lorsque le relieur auquel je venais de les confier s'informa de ce qu'il devait inscrire sur le dos du volume. Je ne sus que répondre. *Mémoires*, cela est bien solennel ; *Souvenirs*, madame de Caylus a rendu ce titre difficile à soutenir et de récentes publications l'ont grandement souillé. « J'y songerai », répondis-je. Préoccupée de cette idée, je rêvai pendant la nuit qu'on demandait à mon neveu quels étaient ces deux volumes à agrafes. « Ce sont des récits de ma tante. » Va pour les *récits de ma tante*, m'écriai-je, en m'éveillant ; et voilà comment ce livre a été baptisé [...].

Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond, publiés intégralement d'après le manuscrit original

« Pourquoi écrit-on des Mémoires ?¹ » Cette question, qui occupe depuis longtemps la critique, confronte les spécialistes à la fragilité de toute définition intrinsèque du genre. Identifier le « dessein des mémorialistes² » nécessiterait, selon Frédéric Briot, d'étudier les conditions particulières d'émergence de ces écrits :

Il faudrait alors, pour chaque texte, reprendre toutes les conditions de son écriture : dessein brutal (Mlle de Montpensier à Saint-Fargeau) ou prémédité (Bussy-Rabutin ou Saint-Simon) ; rapidité ou lenteur de cette écriture ; continuité de la rédaction, ou texte repris à plusieurs fois ; lieux de la rédaction ; statut social du mémorialiste au moment où il entreprend celle-ci (notamment pour les cadets, les femmes, les protestants, « étrangers ») ; épisodes biographiques qui la précèdent ou lui succèdent.³

La condition sociale des « femmes » est, de fait, un élément constitutif de leur pratique lettrée et de leur recours à la publication au XVII^e siècle. Elle détermine des modalités d'accès à l'éducation et à la culture⁴, elle encadre et contraint leur prise de parole publique⁵, elle définit enfin une position au sein de la société de cour à partir de laquelle se construit leur expérience vécue et leur capacité à en rendre compte par le langage⁶. C'est dans cette perspective qu'on pourrait évaluer à nouveaux frais les spécificités des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle, en tant qu'écrits produits au sein d'une société structurée par des

1 Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », dans *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Actes du colloque de Strasbourg et Metz des 18-20 mai 1978, Paris, Klincksieck, 1979, p. 13-20.

2 Frédéric Briot, « Du dessein des mémorialistes : la seconde vie », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, op. cit., p. 183-192.

3 *Ibid.*, p. 191.

4 Voir Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005 [1993]. Philippe Ariès évoque brièvement les femmes mémorialistes, davantage empêchées d'écrire que les hommes du fait de leur éducation et des normes sociales. Philippe Ariès, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », art. cit., p. 17.

5 Les travaux actuels du séminaire de recherche de l'IHRIM « Raconter la publication : la place des femmes (XVI^e-XVIII^e siècles) » interrogent notamment les postures énonciatives des autrices, éditrices, libraires et imprimeuses qui thématisent la prise de parole publique des femmes par le médium de l'imprimé.

6 Voir par exemple Leigh Gilmore, *Autobiographics: a Feminist Theory of Women's Self-Representation*, op. cit. ; Adriana Cavalero, *Relating Narratives: Storytelling and selfhood*, traduit de l'italien par Paul A. Kottman, Londres et New York, Routledge, 2000 [1997]. Pour une approche spécifique du rôle du genre (*gender*) dans l'élaboration des récits mémoriels, nous renvoyons au numéro thématique de la revue *Itinéraires* dirigé par Anne Coudreuse : « Les Mémoires, une question de genre ? », *Itinéraires*, 2011/1.

normes de genre, dans laquelle le recours des femmes à l'écriture est encadré par ces mêmes normes. Nous reprenons en ce sens l'approche critique de la notion d'« écriture féminine » ou « écriture de femmes » (*women's writing*) telle que la formule Joan DeJean dans *Tender Geographies* :

*Nor is my use of 'women's writing' intended to convey belief in a literary production essentially different from men's writing. I maintain this terminology despite my sense of its limitations to reflect my belief that women authors of the Ancien Régime wrote from a vantage point inevitably defined in part by the fact that their contemporaries responded to them not only as writers but as women writers.*⁷

Considérer les modalités spécifiques de production des récits mémoriels du XVII^e siècle écrits par des femmes ne revient pas à reconduire le présupposé d'une « identité féminine », mais à appréhender des stratégies discursives et sociales qu'elles engagent en recourant à l'écriture.

Les travaux d'Elizabeth Goldsmith et de Patricia Cholakian ont mis en lumière la spécificité des enjeux de publication des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle⁸. Publier un texte, le « *rendre public*⁹ », est susceptible de mettre en péril la réputation d'une femme. Leurs riches analyses des *Mémoires* d'Hortense Mancini et de *La Vérité dans son jour* de Marie Mancini invitent à poser une distinction entre les écrits imprimés du vivant de leurs autrices et les publications posthumes. Hortense Mancini, Marie Mancini et Catherine de La Guette impriment leurs récits alors qu'elles sont exilées hors de France¹⁰. Ces publications sont suscitées par des situations de crise ; marginalisées, les autrices recourent à l'écriture pour agir dans l'espace social. Les trois autres autrices du corpus adoptent des stratégies d'écriture et de publication différentes. Ces usages différenciés des récits mémoriels, qui recourent à des modes de diffusion variés, imposent d'adapter nos méthodes d'analyse et nos approches des sources manuscrites et imprimées. La question « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? » – qu'on

7 Joan DeJean, *Tender Geographies*, op. cit., p. 15.

8 Patricia Cholakian, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, op. cit. ; Elizabeth C. Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720*, op. cit.

9 Les auteurs de l'ouvrage collectif *De la publication* définissent en ces termes la notion de « publication » : « Aujourd'hui, nous employons spontanément ce mot pour désigner soit un objet imprimé : une publication, soit pour évoquer une parution : la publication d'un livre ou d'une revue. Certes, nous continuons à mentionner la publication d'une loi et nous comprenons encore ce que signifie publier les bans d'un mariage. Mais le lien entre ces différentes manières de *rendre public*, ou entre ces différents objets rendus publics par une action de publication, ne nous saute plus aux yeux. » Christian Jouhaud et Alain Viala (dir.), *De la publication*, op. cit., p. 6.

10 Remarquons qu'Anne-Marie-Louise d'Orléans, lorsqu'elle entame la rédaction de ses *Mémoires* restés manuscrits, est elle-même exilée à Saint-Fargeau. Marguerite de Valois, la première, écrit ses *Mémoires* en exil.

peut décliner en « Pourquoi écrivent-elles des Mémoires ? » – gagnerait donc à être étudiée dans la lignée des travaux d’histoire sociale de la littérature. Notre réflexion se nourrira plus particulièrement des réflexions théoriques et méthodologiques développées par les auteurs de l’ouvrage *Écriture et action*¹¹, en cherchant à identifier et spécifier, au fil des chapitres qui vont suivre, les actions que les autrices engagent en écrivant.

L’ambition de cette deuxième partie est de continuer à adopter une lecture décentrée des écrits de notre corpus, en ne les regardant pas comme des « Mémoires féminins », mais comme des écrits produits avant leur assimilation à une catégorie textuelle. Pour ce faire, nous avons pris le parti de procéder par une série d’études monographiques, qui s’attachent à montrer les singularités de chacun des ouvrages du corpus. Ces études s’organisent autour de deux hypothèses directrices. Notre première hypothèse est que les autrices écrivent en vue d’une publication, en d’autres termes qu’elles pensent l’écriture et sa mise en circulation comme un outil pour l’action. La diffusion de l’écrit, son passage à l’impression, peut cependant attribuer à l’écrit d’autres usages, programmer d’autres lectures, qu’il s’agira d’appréhender. Notre seconde hypothèse est que le livre imprimé se compose d’écrits multiples, que ce qui se donne à lire comme « Mémoires » est un objet composite. Cette seconde hypothèse permettra d’explorer sous un nouveau jour les publications posthumes des écrits de Nemours, Motteville et Montpensier. L’étude de l’imprimé demeure ainsi un fil conducteur de l’analyse, car elle donne accès à l’atelier de fabrication des « Mémoires » – nous remobilisons ainsi la notion de « fabrication » et la remettons pour l’appliquer aux gestes de composition et de mise en circulation des écrits des autrices du XVII^e siècle.

11 Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, op. cit., 2016.

Chapitre IV.

Usages de l'imprimé

Une représentation ancienne du mémorialiste le dépeint retiré de l'action¹². Les « Mémoires » verraient le jour dans un temps suspendu : l'individu, disponible à lui-même, s'abandonnerait alors au plaisir de la remémoration. On retrouve cette représentation dans l'*incipit* des *Mémoires* de Sophie de Hanovre. L'écriture apparaît comme une activité détachée du monde et un rempart contre la solitude et la mélancolie :

Comme dans l'âge où je me trouve il n'y a point de meilleure occupation pour moi que celle de me souvenir du temps passé¹³, je crois que je me puis satisfaire sans paraître par cet écrit, qui n'est que pour moi, l'héroïne d'une histoire, ou d'avoir voulu [imiter] ces dames romanesques qui ont rendu leur vie célèbre par leur conduite extraordinaire. Je ne prétends qu'à me divertir pendant l'absence de M. le duc mon mari, pour éviter la mélancolie et pour conserver mon humeur dans une bonne assiette, car je suis persuadée que cela conserve la santé et la vie qui m'est bien chère.¹⁴

L'*incipit* des *Mémoires* esquisse le portrait d'une femme vieillissante et solitaire, écrivant pour elle-même, sans projet ni autre dessein que celui de coucher ses souvenirs sur le papier. La représentation convenue d'une mémorialiste pratiquant l'écriture en amatrice¹⁵ se rencontre encore sous la plume de la duchesse de Montpensier, qui écrit pour « occupe[r]

12 Sur le discours de la retraite dans les écrits du XVII^e siècle, voir Bernard Beugnot, *Le Discours de la retraite au XVII^e siècle : loin du monde et du bruit*, Paris, PUF, 1996. Parmi les travaux sur le discours de la retraite chez les mémorialistes en disgrâce, nous renvoyons notamment à l'étude de Frédéric Briot (*Usage du monde, usage de soi*, *op. cit.*, p. 221-234) et à celle de Frédéric Charbonneau (*Les Silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 123-136).

13 Les *Mémoires* sont rédigés à Hanovre en 1680. L'autrice est alors âgée de cinquante ans.

14 Sophie de Hanovre, *Mémoires et lettres de voyage*, *op. cit.*, p. 35.

15 Sur cette notion, voir Marie-Gabrielle Lallemand et Miriam Speyer (dir.), « Pratiques d'amateurs au XVII^e siècle », *Elseneur*, n° 38, 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/elseneur.1378>

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

assez agréablement¹⁶ » le temps de sa retraite, ou dans les premières pages des *Mémoires* de Françoise de Motteville : « Je me suis occupé¹⁷ d'ailleurs à dresser ces Mémoires dans l'espérance qu'ils serviroient un jour à me rappeler mille particularités qui me feroient plaisir, et qui me donneroient, pour ainsi dire, une seconde vie.¹⁸ »

L'acte d'écriture engage la réputation de celle qui écrit, c'est pourquoi Sophie de Hanovre réfute d'emblée toute parenté entre son œuvre et celles de « ces dames romanesques qui ont rendu leur vie célèbre par leur conduite extraordinaire ». La circulation des premiers récits de vie de femmes (d'Hortense et de Marie Mancini) oblige l'aristocrate à justifier son projet. Cette prise de position manifeste, en même temps qu'elle la récuse, une relation de contiguïté entre les « Mémoires » des femmes du XVII^e siècle. L'adresse à un lecteur – réel ou supposé – est dès lors le moyen de positionner le texte dans le champ des écrits mémoriels. Sophie de Hanovre désigne ses contre-modèles : des femmes qui se sont rendues « célèbres » par la publication de leurs écrits, et qui s'en trouvent du même coup disqualifiées aux yeux de l'autrice.

Le portrait mélancolique de Sophie de Hanovre, la mobilisation d'une série de lieux communs, participent d'une stratégie énonciative. Ces procédés désamorcent la polémique d'une prise de parole féminine¹⁹ et écartent dans un même mouvement toute lecture politique des *Mémoires*. Il convient pourtant de préciser l'une des fonctions de ce récit. Sophie de Hanovre rédige un ouvrage à charge contre son beau-frère, le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg, au moment où ce dernier menace de rompre des engagements pris en

16 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 85.

17 Dans l'édition *princeps*, le participe passé est au féminin.

18 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 9.

19 Dans l'*incipit* de ses *Mémoires*, Marguerite de Valois procédait déjà de la même manière, en mobilisant des lieux communs de la critique des femmes pour construire une auctorialité féminine d'exception : « Je louerais davantage votre œuvre, si elle ne me louait tant, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferais plutôt à la philautie qu'à la raison, ni que l'on pense que, comme Thémistocle, j'estime celui dire le mieux qui me loue le plus. C'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges, bien que non méritées. Je blâme mon sexe en cela, et n'en voudrais tenir cette condition. » Marguerite de Valois, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 39. Sur ce texte, voir notamment les analyses d'Éliane Viennot : « Les ambiguïtés identitaires du Je dans les Mémoires de Marguerite de Valois », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, *op. cit.*, p. 69-79 ; « Les métamorphoses de Marguerite de Valois ou les cadeaux de Brantôme », dans Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin (dir.), *Dans les miroirs de l'écriture. La réflexivité chez les femmes écrivains d'Ancien Régime*, Presses universitaires de Montréal, 1998, p. 83-94 ; « Conversation, innovation : les Mémoires de la reine Marguerite et la naissance d'un genre », art. cit. Sur la notion d'exceptionnalité et sa mobilisation par les autrices pour justifier le passage à l'écriture et construire leur discours auctorial, voir Michèle Riot-Sarcey et Éléni Varikas, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 77-89 ; Christine Planté, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle », *ibid.*, p. 90-111.

faveur des enfants de l'autrice (qui faisaient d'eux ses principaux héritiers). En l'absence de son époux, Sophie de Hanovre prend l'initiative de composer un dossier résumant les principaux faits relatifs à la succession du duché de Hanovre : des pièces justificatives s'insèrent dans une narration dépeignant le duc de Brunswick en aristocrate décadent. L'autrice mobilise ses compétences lettrées pour agir dans l'intérêt de son groupe familial, en prévision d'un affrontement judiciaire et politique²⁰.

À l'instar des analyses formulées par les auteurs de l'ouvrage collectif *Écriture et action*²¹, il conviendrait d'envisager la rédaction des récits mémoriels des femmes du XVII^e siècle comme des modalités d'action. Une telle approche permet d'identifier les premiers usages de ces écrits (sociaux, économiques, politiques) et d'appréhender les étapes de leur fabrication, du projet d'écriture à sa concrétisation par la publication.

De ce point de vue, les *Mémoires* de Sophie de Hanovre fournissent un précieux témoignage de l'émergence de la catégorie des « Mémoires féminins » à la fin du XVII^e siècle. Ils montrent comment l'écriture des femmes peut exploiter – et donc contribuer à construire – cette catégorie. La princesse du Palatinat identifie en effet comme contre-modèles des écrits dont elle a connaissance précisément parce qu'ils circulent sous forme de livres. Les femmes qui les ont composés les rédigent en vue de les faire imprimer. Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons spécifiquement à ce corpus de textes publiés au XVII^e siècle, en nous demandant ce que leurs autrices cherchent à faire en imprimant leurs récits.

Pourquoi Hortense Mancini, Marie Mancini et Catherine de La Guette font-elle le choix de se publier ? On dit souvent que rares sont les femmes, au XVII^e siècle, à oser imprimer leurs ouvrages. Dans *A Room of One's Own* paru en 1929, Virginia Woolf cherchait en vain, dans l'histoire des siècles passés, l'œuvre d'une « grande dame qui profite de sa liberté et de son confort relatif pour publier quelque chose avec son nom dessus et qui prenne le risque d'être perçue comme un monstre.²² » Ce passage, régulièrement mobilisé dans les travaux sur la place des femmes dans la littérature, pointe l'idée d'une anormalité associée à la production littéraire imprimée par les femmes. L'impression demeure perçue comme une action mettant

20 Sur l'usage familial et politique de l'écriture mémorielle chez Sophie de Hanovre, voir Helke Dreier, « Memoirs as dynastic means of legitimization: duchess Sophie of Hannover », *Biography*, n° 27, 2004/3, p. 495-516.

21 Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, op. cit.

22 Virginia Woolf, *Un lieu à soi*, traduction et préface de Marie Darrieussecq, édition de Christine Reynier, Paris, Folio classique, 2020, p. 86.

nécessairement en péril la réputation de celle qui se risquerait à l'entreprendre²³. Si les autrices d'Ancien Régime adoptent des stratégies de publication visant à « désamorcer » la polémique du recours à l'imprimé (pseudonymat ou anonymat, posture de modestie, etc.), comme l'a depuis longtemps étudié la critique²⁴, de nombreux travaux récents ont aussi montré que les publications assumées par des femmes (notamment sur un plan juridique, lorsqu'elles entreprennent des démarches pour obtenir un privilège) étaient loin d'être exceptionnelles²⁵. C'est dans cette actualité de la librairie qu'il nous faut considérer les premières publications imprimées de « Mémoires féminins ».

Toutes trois exilées, Hortense Mancini, Marie Mancini et Catherine de La Guette rédigent des écrits brefs²⁶, faits pour l'action. Leurs motivations sont cependant bien distinctes, ce qui oblige à aborder spécifiquement chacun de ces contextes de publication. Les poursuites dont Hortense Mancini fait l'objet motivent ainsi l'impression d'un récit politique et fortement polémique, dans lequel elle dénonce les contraintes sociales qui pèsent sur les femmes au sein de la société de cour²⁷. Marie Mancini, plus encore que sa sœur, recourt à l'impression pour se défendre²⁸. Son écriture s'apparente à une écriture carcérale : publier son récit représente pour elle une « nécessité pratique » et une « action de survie²⁹ ». Enfin, la publication des

23 Sur ce point, nous renvoyons notamment à l'ouvrage d'Elizabeth C. Goldsmith et Dona Goodman (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, *op. cit.*

24 Voir en particulier sur les autrices de la seconde moitié du XVII^e siècle Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses, naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, *op. cit.* ; Nathalie Grande, *Stratégies de romancières*, *op. cit.*

25 Michèle Clément et Edwige Keller-Rabhé (éd.), *Privilèges d'auteurs et d'autrices en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*

26 Dans la collection du « Temps retrouvé », les *Mémoires* d'Hortense Mancini font une soixantaine de pages, l'*Apologie* de Marie Mancini une centaine de pages, les *Mémoires* de Catherine de La Guette environ cent-trente pages.

27 Elizabeth C. Goldsmith, « Publishing the Lives of Hortense and Marie Mancini », dans Elizabeth C. Goldsmith et Dena Goodman (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, *op. cit.*, p. 31-45 ; « Scripting Errant Lives: The Memoirs of Hortense and Marie Mancini », *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720: From Voice to Print*, *op. cit.*, p. 98-133 ; Patricia Cholakian, « Sex, Lies and Autobiography: Hortense Mancini's *Mémoires* », dans Colette H. Winn et Donna Kuizenga (dir.), *Women Writers in Pre-Revolutionary France. Strategies of emancipation*, New York et Londres, Garland Publishing, 1997, p. 17-30 ; Katharina Piechocki, « The Fortified Self: Hortense Mancini's 1675 *Mémoires* between Border-Crossing and Border-Building », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led"*, *op. cit.*, p. 31-47.

28 Voir en particulier Sarah Nelson, « Marie Mancini Writing for Her Life », *Early Modern French Studies*, n° 43, 2021/2, p. 128-143.

29 Mathilde Bombart, Guy Catusse, Jean-Pierre Cavaillé, Sophie Houdard et Dinah Ribard, « Enfermement », dans Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, *op. cit.*, p. 25-59, p. 57.

Mémoires de Catherine de La Guette, est motivée par des impératifs socio-économiques sur lesquels il nous faudra revenir³⁰.

1. Pour une lecture politique des *Mémoires* d'Hortense Mancini

« *Il a fait parler de lui*, est toujours un éloge, cela veut dire qu'un homme s'est distingué par ses talents ou ses actions. *Elle a fait parler d'elle*, est toujours un blâme...³¹ » Catriona Seth met en regard ce jugement de Félicité de Genlis et un passage (sans doute le plus connu) des *Mémoires* d'Hortense Mancini : « Je sais que la gloire d'une femme consiste à ne point faire parler d'elle³² ». Le reproche ordinaire adressé aux femmes s'étant rendues célèbres par leurs écrits oblige la mémorialiste à justifier, dans les lignes inaugurales de ses *Mémoires*, le choix de publier le récit de sa vie.

Cette justification topique est le point de départ d'un récit qui sert de multiples ambitions – sociales, judiciaires, médiatiques et économiques. Plus encore que l'écriture, la publication de l'œuvre, par son caractère extraordinaire, invite également à interroger les motivations d'une narration équivoque, dont on a longtemps souligné la proximité avec la littérature romanesque³³. Ce texte, comme nous tenterons de le montrer, appelle une lecture politique : foncièrement en rupture avec l'héritage politique et intellectuel de son oncle, Hortense Mancini donne à lire au public une satire de la société de cour, dans laquelle elle dénonce notamment la violence qui s'exerce sur le corps des femmes. En médiatisant l'affaire qui l'oppose à son époux, elle s'emploie à échapper définitivement à son autorité.

30 Carolyn Chappell Lougee, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », dans Elizabeth C. Goldsmith et Dona Goodman (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, op. cit., p. 13-29.

31 Félicité de Genlis, citée dans Catriona Seth (éd.), *La Fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 7.

32 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 32.

33 Cette lecture, développée à partir des travaux de René Démoris (*Le Roman à la première personne*, op. cit.), a été récemment renouvelée par l'étude qu'Adélaïde Cron a consacrée aux « Mémoires féminins » (*Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit.).

1. a. Le dispositif énonciatif des *Mémoires*

Tel que se présente le livre lors de sa première édition en 1675, les *Mémoires* d'Hortense Mancini débutent par une adresse topique à un destinataire masculin, qu'on associe à Charles-Emmanuel II de Savoie, souverain à la cour duquel l'autrice a trouvé refuge après sa fuite hors de France et d'Italie. Dans un discours liminaire attendu, Hortense Mancini justifie son choix de recourir à la publication en dépit des normes sociales qui s'exercent sur son sexe :

Puisque les obligations que je vous ai sont d'une nature à ne devoir rien ménager pour vous témoigner ma reconnaissance, je veux bien vous faire le récit de ma vie, que vous demandez. Ce n'est pas que je ne sache la difficulté qu'il y a à parler sagement de soi-même ; et vous n'ignorez pas non plus la répugnance naturelle que j'ai à m'expliquer sur les choses qui me regardent : mais il est encore plus naturel de se défendre contre la médisance, du moins auprès de ceux qui nous ont rendu de grands services. Il mérite bien qu'on leur fasse connaître qu'on n'est pas tout à fait indigne de les avoir reçus. En tout cas, je ne saurais user plus innocemment du loisir de ma retraite. Que si les choses, que j'ai à vous raconter, vous semblent beaucoup tenir du roman, accusez-en ma mauvaise destinée, plutôt que mon inclination. Je sais que la gloire d'une femme consiste à ne point faire parler d'elle ; et ceux qui me connaissent, savent assez que toutes les choses d'éclat ne me plaisent point : mais on ne choisit pas toujours le genre de vie qu'on voudrait mener, et il y a de la fatalité dans les choses mêmes qui semblent dépendre le plus de la conduite.³⁴

Dans le « loisir de sa retraite » à la cour de Chambéry, Hortense Mancini rédigerait un récit qui « semble beaucoup tenir du roman » – Sophie de Hanovre a peut-être ces mots en mémoire lorsqu'elle débute la rédaction de son propre ouvrage. Le détachement du monde, l'analogie avec le roman, participent d'une fiction énonciative rattachant l'œuvre à une littérature plaisante. La fictionnalisation euphémise la portée du geste d'écriture et de publication que la narratrice cherche dans le même temps à justifier.

La parole des femmes, explique-t-elle, est soumise à deux injonctions contradictoires : la femme ne doit pas faire parler d'elle, mais elle est dans l'obligation de protéger sa réputation. À la « répugnance naturelle » à parler de soi s'oppose le devoir « naturel » de se défendre contre les attaques publiques dont l'autrice fait l'objet. La répétition de l'adjectif « naturel » signale d'emblée l'impossible lieu de la parole des femmes et l'essentialisation d'une norme sociale. La publication ne peut dès lors que produire une « gloire négative³⁵ », dont l'autrice chercherait (en vain) à se préserver.

34 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 31-32.

35 « La situation de la femme à l'égard des mémoires est ici différente de celle de l'homme : en tant que femme, elle n'a droit qu'à une gloire négative, alors que l'erreur politique du grand seigneur peut ne pas exclure la grandeur morale. Se publier, c'est déjà, en quelque manière, être coupable. Les seuls mémoires féminins antérieurs à ceux d'Hortense sont ceux de Marguerite de Valois, épouse d'Henri IV, dont on sait la réputation. » René Démoris, *Le Roman à la première personne*, *op. cit.*, p. 111.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

Le dispositif énonciatif des *Mémoires* construit donc l'espace de sa propre autorisation en recourant à la figure d'un interlocuteur, intermédiaire entre l'énonciation féminine et le public³⁶. La fiction énonciative du destinataire anonyme suscite une connivence du lecteur, pris au jeu de l'enquête et de l'identification. Dans cette énonciation « scénographique³⁷ » – une énonciation qui instaure « son propre système de parole³⁸ » – l'énonciatrice développe une double justification : elle répond à la fois à la « demande » amicale d'un interlocuteur fictionnel et à une injonction morale qui naît de la nécessité de se défendre contre la « médisance ». Si le premier mode de justification mobilise des codes de l'échange galant, le second emprunte aux discours de défense des femmes.

La dimension topique et euphémistique de ce discours liminaire ne doit pas occulter la contrainte qui s'exerce effectivement sur l'autrice lorsqu'elle est poussée à prendre la plume et à publier son récit. Présenter la littérature des femmes comme une littérature « contrainte » ne va pas sans quelques résistances. Dans une perspective de revalorisation critique des « Mémoires féminins », on tend davantage à considérer la « liberté » de leur geste créateur³⁹. Pourtant, l'analyse de Jean-Louis Jeannelle, qui considère les « Mémoires » comme un « genre obligé », peut être transposable dans une certaine mesure aux écrits du XVII^e siècle :

La rédaction de *Mémoires*, loin d'être le fait d'une décision spontanée ou strictement individuelle comme dans le cas de l'autobiographie, est en réalité préparée par tout un ensemble de sollicitations. [...] Et quantité de mémorialistes font état des pressions qu'ils ont subies : au-delà du geste d'euphémisation par lequel un auteur se dédouane d'une décision au

36 Sur la figure topique du destinataire des « Mémoires » d'Ancien Régime, voir l'ouvrage collectif dirigé par Annabelle Bolot, Coralie Bournonville, Marc Hersant et Catherine Ramond (*Figures et fonctions du destinataire dans les Mémoires et romans-Mémoires de l'époque classique, op. cit.*), et plus particulièrement l'article d'Adélaïde Cron : « Les effets de "fictionnalisation" du destinataire dans les Mémoires et les romans-mémoires féminins », art. cit. Voir également Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition, op. cit.*, p. 27-44.

37 Nous empruntons la notion de « scénographie » à Dominique Maingueneau, telle qu'il la définit dans « Problème d'ethos » : « La scénographie, avec l'ethos dont il participe, implique un processus en boucle : dès son émergence la parole est portée par un certain ethos, lequel, en fait, se valide progressivement à travers cette énonciation même. La scénographie est ainsi à la fois ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scène dont vient la parole est précisément la scène requise pour énoncer dans telle circonstance. Ce sont les contenus déployés par le discours qui permettent de spécifier et de valider l'ethos, et sa scénographie, à travers lesquels ces contenus surgissent. » Dominique Maingueneau, « Problèmes d'ethos », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 113-114, 2002, p. 55-67, p. 65.

38 *Ibid.*, p. 64.

39 Voir à ce titre Laurène Gervasi, *La Liberté dans les mémoires féminins au XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, soutenue en 2016.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

caractère intéressé, de telles exhortations trahissent les intérêts sociaux, médiatiques voire juridiques à l'œuvre.⁴⁰

La rédaction des *Mémoires* d'Hortense Mancini est motivée par une actualité économique et judiciaire. L'aristocrate s'est exilée hors de France en 1668 pour échapper aux violences de son époux. Elle accuse le duc de Mazarin, sous influence d'une « cabale bigote », de dilapider l'héritage du cardinal et de causer la ruine de leurs enfants. Les procédures judiciaires qui opposent le duc et la duchesse de Mazarin, entamées durant les premières années de leur mariage, se poursuivent jusqu'en 1689, date à laquelle le jugement du conseil du roi donne raison au duc et ordonne à son épouse de revenir en France pour se placer sous son commandement.

À ce contexte d'écriture s'ajoute un contexte de publication : la parution des *Mémoires* intervient quelques mois après la mort de Charles-Emmanuel II de Savoie. Ce décès oblige Hortense Mancini à quitter la cour de Chambéry pour s'installer à Londres, où elle reçoit la protection du roi Charles II. Les rumeurs publiques, qui ne manquent pas de se faire l'écho des déplacements de la duchesse (la correspondance de la marquise de Courcelles en témoigne), sont relancées par la parution des *Mémoires*. Elizabeth Goldsmith émet l'hypothèse que l'arrivée de l'autrice à Londres coïncide avec la publication de l'ouvrage en France et en Angleterre ; Hortense Mancini effectuerait ainsi une forme de tournée promotionnelle et le livre aurait un rôle d'objet publicitaire, au service d'une stratégie de « *lobbying in absentia* » auprès de la cour de France⁴¹.

Hortense Mancini ne se contente pas de donner à lire au public le récit de sa vie, elle en assure la promotion. L'œuvre ne saurait cependant se réduire à un « mémoire justificatif » servant à plaider la cause de l'autrice. Empruntant aux codes de la littérature pamphlétaire et libertine, elle construit un récit à charge contre le clan Mazarin – contre le duc et ses alliés, mais aussi contre l'oncle cardinal, dont l'autrice rejette la mémoire et l'héritage politique.

40 Jean-Louis Jeannelle, « Mémoires, un genre obligé ? », *CONTEXTES*, n° 29, 2020, mis en ligne le 15 décembre 2020, consulté le 14 novembre 2022. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.9642>.

41 Elizabeth C. Goldsmith, « Scripting Errant Lives: The Memoirs of Hortense and Marie Mancini », art. cit., p. 101-104.

1. b. Un ouvrage contre Mazarin

Les jeunes années de la vie d'Hortense Mancini sont marquées par son installation à la cour de France. Jules Mazarin souhaite avoir auprès de lui ses nièces, élevées dans l'entourage des enfants royaux, qui deviennent des instruments de sa politique. La « fatalité » qui s'exerce sur l'existence de l'autrice, pour reprendre ses mots, n'est pas le fait d'une puissance surnaturelle : elle a le nom et le visage de cet oncle honni, qui fait d'elle « la plus riche héritière et la plus malheureuse femme de la chrétienté⁴² ».

Les premières pages des *Mémoires* esquissent un portrait satirique du cardinal Mazarin. Toute l'ironie du récit se lit dans ces quelques paragraphes, qui évoquent le souvenir d'un homme autoritaire haï des siens. La narration reprend des traits communs du portrait du cardinal, plaçant ainsi l'œuvre dans la continuité de la littérature politique pamphlétaire qui émerge durant la Fronde. En ayant grandi dans l'intimité du pouvoir, Hortense Mancini est en mesure de dévoiler l'hypocrisie d'un homme guidé par ses intérêts privés, et non par de sincères sentiments chrétiens :

L'humeur de mon frère [Philippe Mancini] ne lui plaisait guère [...], et sa conduite encore moins, surtout depuis qu'on l'accusait d'avoir été de la débauche de Roissy⁴³ ; car une des choses sur lesquelles il était le plus mécontent de nous, c'était la dévotion. Vous ne sauriez croire combien le peu que nous en avions le touchait. Il n'est point de raisons qu'il n'employât pour nous en inspirer. Une fois entre autres, se plaignant de ce que nous n'entendions pas la messe tous les jours, il nous reprocha que nous n'avions ni piété ni honneur. *Au moins*, disait-il, *si vous ne l'entendez pas pour Dieu, entendez-la pour le monde*.⁴⁴

Dans ce paragraphe, la langue satirique d'Hortense Mancini se déploie. L'utilisation du discours rapporté à des fins polémiques n'est pas sans rappeler l'écriture mémorielle du cardinal de Retz, adepte du procédé⁴⁵. L'autrice fait montre d'un même talent de portraitiste à la plume acérée. Le paragraphe fonctionne comme un fragment, dont la charge ironique est révélée par le renversement final. Ce renversement repose sur un glissement du discours

42 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 40.

43 La « débauche de Roissy » renvoie à un épisode survenu en avril 1659. Durant la semaine de Pâques, des aristocrates de la cour de France se livrent à des festivités au château du comte de Vivonne, au cours desquelles ils composent des vers satiriques et impies, certains visant la personne du roi.

44 *Ibid.*, p. 37.

45 Voir Myriam Tsimbidy, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des *Mémoires* », *Littératures classiques*, n° 57, 2005/2, p. 141-161, p. 150. Le procédé se rencontre aussi dans les narrations fictionnelles de la période. Citons en ce sens l'étude de Nathalie Grande sur les nouvelles galantes de Villedieu : Nathalie Grande, « Discours rapportés, discours décalés ? De l'usage du discours rapporté comme procédé ironique dans la narration galante de la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Marc Hersant, Marie-Paule Pilorge, Catherine Ramond et François Raviez (dir.), *Histoire, histoires. Nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, 2011, p. 277-289.

indirect au discours direct. La parole de l'individu satirisé fournit la clé de compréhension du passage, elle est l'instrument le plus efficace de sa condamnation.

Les pamphlets anti-Mazarin usaient des mêmes armes rhétoriques en décrivant le ministre comme un faux dévot guidé par ses seuls intérêts ; Hortense Mancini reprend et développe ce trait de caractère. Dans le récit mémoriel, la démonstration de la dévotion familiale, et non la dévotion véritable, apparaît comme un outil servant à consolider la puissance du cardinal Mazarin : la famille est considérée par le ministre comme un instrument au service de sa stratégie politique.

Le neveu et les nièces du cardinal ne se plient pas au rôle qui leur est dévolu dans cette mise en scène du pouvoir. Cependant, cette résistance au pouvoir cardinal est décrite de manière fondamentalement ambiguë : l'autrice apparaît dans son texte comme un esprit fort, loin de la posture qu'on attendrait d'une femme écrivant pour défendre sa réputation. Philippe Mancini, la narration le rappelle, perd les faveurs de leur oncle après avoir participé à la réception débauchée du comte de Vivonne, à Roissy. L'allusion à cet événement peut faire signe vers l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin, qui paraît en 1665, où l'on trouve des références à cet épisode scandaleux. Ces sociabilités familiales libertines, publiquement connues, ne sont pas étrangères au bruit médiatique qui entoure la fuite d'Hortense Mancini⁴⁶. Ces allusions dessinent-elles le cadre d'une réception libertine de l'écrit ? À tout le moins, elles inscrivent le texte dans un réseau intertextuel où le souvenir des mazarinades n'est jamais loin, et usent d'une rhétorique de la révélation (de la face cachée de la vie de cour, de l'hypocrisie religieuse) qui peut prendre une dimension obscène. Rappelons que la mémorialiste, arrivée à Londres à la fin de l'année 1675, au moment de la publication des *Mémoires*, s'attache les services de Saint-Évremond. Exilé depuis 1661, l'écrivain doit sa disgrâce à la découverte de sa *Lettre au marquis de Créqui sur la paix des Pyrénées* dans les papiers de Fouquet. Dans cette pièce satirique dirigée contre la politique de Mazarin, on rencontre certains des procédés ironiques observés dans les *Mémoires* (antiphrases et jeux de

46 Nathalie Freidel analyse la correspondance échangée dans l'entourage de Marie de Sévigné et de Roger de Bussy-Rabutin, où l'on s'émeut de la fuite d'Hortense Mancini en compagnie du chevalier de Lorraine. Les correspondants de Bussy-Rabutin, ancien compagnon de débauche de Philippe Mancini, condamnent l'attitude extraordinaire de la jeune femme, qui est rapprochée de celle de Marie-Sidonie de Lenoncourt. Les lettres de la comtesse de Grignan à sa mère (Marie de Sévigné) nous apprennent que l'entourage de la marquise de Courcelles est en contact avec Manicamp, autre compagnon de la partie de Roissy, qui tient ses amies informées des déplacements de ces « aventurières ». Le réseau des correspondantes et correspondants comprend des personnalités que l'histoire littéraire retient comme des figures libertines. Leurs échanges épistolaires contribuent à la fabrication et à la médiatisation de l'affaire Mazarin. Nathalie Freidel, « L'épistolaire, lieu de l'aventure au féminin : l'«étoile errante» des sœurs Mancini », art. cit.

renversement, emploi du discours direct pour construire une auto-accusation). Dans la capitale anglaise, Hortense Mancini crée et entretient un réseau de sociabilités avec des exilés politiques qui partagent sa détestation de la figure et de la politique de Mazarin. Le récit a pu servir à l'introduire dans cette société où circule une pensée qui s'affirme comme affranchie des codes de la révérence et de la flatterie curiale, et que l'histoire littéraire a qualifiée de libertine. Elle fréquente des hommes et des femmes qui produisent des discours contestataires en opposition avec l'autorité politique un temps incarnée par le cardinal Mazarin. Ce positionnement intellectuel et politique rencontre aussi une dynamique éditoriale dont nous avons parlé au chapitre I, qu'Hortense Mancini entreprend d'exploiter.

Dans son livre, Hortense Mancini cherche à se détacher de cet héritage familial et politique. La malveillance de la mémorialiste à l'égard de son oncle, sa volonté de nuire à sa mémoire, se lit comme l'exécution symbolique, par l'écriture, d'une figure d'autorité exécrée. Le récit suggère même qu'Hortense Mancini serait, par ses actions, la cause de la mort du cardinal. En méprisant son héritage matériel, qu'elle jette littéralement par les fenêtres, elle aurait précipité son trépas :

Aussitôt que le mariage [avec le duc de Mazarin] fut conclu, il m'envoya un grand cabinet, où entre autres nippes, il y avait dix mille pistoles en or. J'en fis bonne part à mon frère et à mes sœurs [...] ; et un jour entre autres, que nous n'avions pas de meilleur passe-temps, nous jetâmes plus de trois cents louis par les fenêtres du palais Mazarin pour avoir le plaisir de faire battre un peuple de valets qui était dans la cour.

Cette profusion étant venue à la connaissance de M. le Cardinal, il en eut tant de déplaisir, qu'on crut qu'elle avait hâté sa fin. Quoi qu'il en soit, il mourut huit jours après, et me laissa la plus riche héritière et la plus malheureuse femme de la chrétienté. À la première nouvelle que nous en eûmes, mon frère et ma sœur, pour tout regret, se dirent l'un à l'autre, *Dieu merci, il est crevé*⁴⁷. À dire vrai, je n'en fus guère plus affligée ; et c'est une chose remarquable, qu'un homme de ce mérite, après avoir travaillé toute sa vie pour élever et enrichir sa famille, n'en ait reçu que des marques d'aversion, même après sa mort. Si vous saviez avec quelle rigueur il nous traitait en toutes choses, vous en seriez moins surpris. Jamais personne n'eut les manières si douces en public, et si rudes dans le domestique ; et toutes nos humeurs et nos inclinations étaient contraires aux siennes.⁴⁸

Contrairement à de nombreux mémorialistes de son temps⁴⁹, Hortense Mancini ne livre pas de récit de mort dans son ouvrage. Nul doute cependant que, si elle avait été rapportée, la

47 L'emploi du verbe « crever » au sens de « mourir » est attesté par Furetière en 1690. Il n'est pas signalé comme péjoratif.

48 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 39-40.

49 Les récits de mort dans les écrits mémoriels d'Ancien Régime ont fait l'objet de différentes études. Nous citerons, à titre d'exemples, Lise Charles, « “Une morte habillée, à qui l'on aurait mis du rouge”. La mort de la princesse d'Angleterre racontée par Mme de Lafayette et Mlle de Montpensier », *Littératures classiques*, n° 78, 2012/2, p. 127-142 ; Claire Quaglia, « La mort de Louis XIV dans les *Mémoires* de Saint-Simon ou l'impossible deuil », *Dix-septième siècle*, n° 269, 2015/4, p. 645-656 ; « La mort et le deuil chez Saint-Simon », numéro thématique des *Cahiers Saint-Simon*, n° 43, 2015.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

mort du cardinal aurait été bien éloignée des représentations édifiantes qu'on attend de ce type de récits⁵⁰. Cette mort n'est évoquée que du point de vue de ses neveu et nièces, heureux d'être libérés du joug tyrannique de leur oncle. De nouveau, le lecteur est frappé par ce tableau familial d'une grande violence satirique, en rupture avec les attendus de la morale chrétienne et la représentation ordinaire du deuil.

Dans cette dernière vision, très fugitive, du cardinal Mazarin, ce sont les jeux dispendieux de ses héritiers qui précipitent sa mort. La vénalité largement décriée du cardinal complète le portrait d'un homme guidé par la seule préoccupation de la conservation et de l'accroissement de son bien, conformément au portrait qu'en dessinaient les mazarinades. À l'inverse, ses héritiers sont caractérisés par une excessive prodigalité et un désintérêt tout aristocratique pour les biens matériels. Dans le récit, Hortense Mancini, désignée comme principale héritière de la fortune de Mazarin, refuse une transmission exclusive de cet héritage, qui introduirait une inégalité au sein de la fratrie. On sait que dans ses derniers instants le cardinal Mazarin « s'est efforcé d'interdire tout inventaire de sa fortune⁵¹ ». Au même moment, sa nièce, en jetant l'argent par les fenêtres, transgresse encore les volontés de son oncle : par un geste indécent, elle rend public l'enrichissement coupable du premier serviteur de l'État.

Le récit des *Mémoires* livre le portrait privé d'un financier sans scrupule, dont l'ultime manœuvre politique précipite le malheur de sa nièce. Unie au duc de La Meilleraye, qui hérite par son mariage du titre de duc de Mazarin et de la fortune du ministre, la mémorialiste est placée sous l'autorité d'un autre homme tyrannique. Pour Patricia Cholakian, le projet des *Mémoires* a pu, à l'origine, prendre la forme d'un plaidoyer adressé aux magistrats français en faveur de la duchesse :

When one looks at what this text really concentrates on, it becomes evident that it is primarily concerned with accumulating proof of her husband's abuses, recording the juridical procedures initiated by both sides, and protesting the unjust and illegal treatment meted out to her. This leads me to believe that these Mémoires may have been based on a quasi-legal brief prepared by Hortense to document her grievances and support her request for a pension, a hypothesis supported by the fact that the king's ruling is the final installment of the financial and legal saga that dominates the narrative.⁵²

50 Sur les représentations littéraires de la mort au XVII^e siècle, voir Constance Cagnat, *La Mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995.

51 Daniel Dessert, « Pouvoir et finance au XVII^e siècle : la fortune du cardinal Mazarin », *Revue d'Histoire Moderne & contemporaine*, n° 23, 1976/2, p. 161-181, p. 179. Sur le rôle des financiers à la tête de l'État au XVII^e siècle, voir également Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

52 Patricia Cholakian, « Sex, Lies and Autobiography: Hortense Mancini's *Mémoires* », art. cit., p. 26.

Lorsque les *Mémoires* paraissent en 1675, le contexte judiciaire qu'ils décrivent est cependant vieux de plusieurs années. Le roi Louis XIV a effectivement accordé une pension à la duchesse – qu'elle peut chercher à faire valoir ou à renouveler par l'action d'impression, nous y reviendrons. Si l'écriture a pu avoir une visée judiciaire, le recours à la publication imprimée témoigne selon nous d'un infléchissement du projet d'écriture : en donnant à lire au public l'histoire de sa vie, Hortense Mancini élabore son récit de l'« affaire Mazarin », elle participe de son inscription dans une mémoire collective. Plutôt que d'envisager la publication des *Mémoires* comme une conséquence et une continuation, par d'autres moyens, de cet affrontement judiciaire, il nous paraît pertinent d'interroger le fonctionnement de ce récit médiatique, en reposant la question de l'action qu'entend mener la mémorialiste par l'impression.

1. c. Les *Mémoires* et l'affaire : les enjeux de la publication des anecdotes

Parue entre 1739 et 1750, la fameuse série des *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées* de l'avocat lyonnais François Gayot de Pitaval comprend un volume consacré à l'affaire Mazarin⁵³. La publication des *Mémoires* et la mise en livre des documents relatifs au procès au tournant du siècle contribuent à faire passer cette affaire à la postérité. La publicité dont la vie d'Hortense Mancini fait l'objet précède cependant l'impression de son livre. Les épistoliers et écrivains du temps se font les chroniqueurs des épisodes d'une affaire médiatique largement relayée à la cour, mais aussi dans les périodiques, et même sur la scène des théâtres⁵⁴. Les écrits mémoriels rapportent quant à eux quelques anecdotes restées célèbres : le récit picaresque de la fuite d'Hortense Mancini déguisée en homme, ou l'épisode « héroï-comique⁵⁵ » de la destruction des statues du palais Mazarin par

53 François Gayot de Pitaval, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées*, La Haye, Jean Neaulme, t. XVI, 1742.

54 Elizabeth Goldsmith relève la mention des sœurs Mancini et de leurs fuites dans les gazettes européennes, de Hollande et d'Italie. Elle relève aussi la mise en scène, en 1688, d'une comédie de Jean-François Regnard intitulée *Le Divorce*. Celle-ci connaît un certain succès en 1689, année où le conseil du roi rend son jugement dans l'affaire qui oppose les deux époux. Elizabeth C. Goldsmith, « Thoroughly Modern Mazarin », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led"*, op. cit., p. 2-30, p. 10-14 et p. 23.

55 « Il alla lui-même un matin tout seul, dans sa galerie, casser à coups de marteau des statues antiques d'un prix inestimable, croyant faire une action héroïque ; et sur ce que Colbert lui demanda de la part du Roi ce qui l'avait poussé à faire une action si extraordinaire, et dit que c'était sa conscience. "Mais, monsieur, reprit Colbert, pourquoi avez-vous dans votre chambre cette tapisserie où Mars est assis bien près de Vénus ? – Ah ! monsieur, lui dit le duc de Mazarin, ce sont des tapisseries de la maison de La Porte." Le Roi le plaignit, et le laissa faire ; mais il n'oublia pas ce fait héroï-comique : et plus de quatre ans après, en visitant

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

son époux. Cet ensemble de discours, mi-indignés, mi-amusés, relève d'un marché de l'anecdote, où l'on s'entretient à loisir de « l'incompatibilité d'humeur » des époux Mazarin.

Les *Mémoires* d'Hortense Mancini se rattachent à ce même marché de l'anecdote. De façon significative, le texte mentionne dès les premiers paragraphes l'épisode de la destruction des statues. Une séquence proleptique, insérée avant le récit d'enfance, évoque allusivement « ces pauvres statues », « qui ont été punies si cruellement⁵⁶ ». L'allusion fait office de *captatio* et construit une connivence avec le lecteur. Le paragraphe qui précède introduit quant à lui le personnage du duc de Mazarin, donnant d'emblée le ton du récit :

Je fus amenée en France à l'âge de six ans, et peu d'années après M. Mazarin refusa ma sœur la Connétable [Marie Mancini] et conçut une inclination si violente pour moi, qu'il dit une fois à madame d'Aiguillon, *que pourvu qu'il m'épousât, il ne se souciait pas de mourir trois mois après*. Le succès a passé ses souhaits : il m'a épousée et n'est pas mort, Dieu merci.⁵⁷

Après une adresse convenue, la narration des *Mémoires* trouve immédiatement son mode d'énonciation privilégié, qui recourt au sarcasme et à l'ironie. La phrase évoque, par anticipation, l'aveu du frère et de la sœur (au sujet de cet autre Mazarin) : « Dieu merci, il est crevé. » Bien vivant, l'époux de la duchesse s'impose comme le principal antagoniste d'un récit divisé en deux temps : d'une part, la narration des malheurs conjugaux de la mémorialiste, victime des multiples violences de son époux ; d'autre part, la narration de sa fuite et de ses déplacements à travers l'Europe, en quête d'un lieu de refuge.

Pour le lecteur du XXI^e siècle, les *Mémoires* d'Hortense Mancini se lisent comme un récit emblématique d'une affaire de violence conjugale à la cour de Louis XIV. Ce rare témoignage, et les circonstances particulières de sa médiatisation, inciteront sans doute les historiens des violences de genre à s'intéresser à cette œuvre. La narratrice rapporte une série de faits de violence : violences verbales (menaces, injures), violences sexualisées⁵⁸, violences

les bâtiments du Louvre, et voyant un marteau sur un degré, il se tourna vers Perrault, contrôleur des bâtiments, et dit : « Voilà une arme dont le duc Mazarin se sert fort bien. » » François-Timoléon de Choisy, *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édition de Georges Mongrédien, Paris, Mercure de France, 2000 [1966], p. 96-97.

56 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 33.

57 *Ibid.*, p. 32.

58 Nous désignons par ce terme un type de violence qui s'exerce spécifiquement sur le corps des femmes mais ne relève pas évidemment d'une violence sexuelle. Dans les *Mémoires*, il s'agit de violences que le duc de Mazarin exerce sur son épouse alors qu'elle est enceinte (« [i]l m'a fait plusieurs fois faire deux cents lieues [environ 965 kilomètres] étant grosse, et même fort près d'accoucher ») ou qu'elle vient d'accoucher (« je fus obligée de partir de Paris trois semaines après être accouchée »). *Ibid.*, p. 43, p. 45.

physiques⁵⁹. À cet ensemble de faits s'ajoutent les vexations multiples, les menaces d'enfermement, le vol des biens de la mémorialiste, qui l'obligent à quitter la France. « Après des raisons si légitimes », conclut-elle, « vous serez surpris d'apprendre que tout le monde blâma ma résolution ; mais les jugements des gens de Cour sont bien différents de ceux des autres hommes.⁶⁰ » Non sans amertume, le récit s'achève par cette condamnation de la justice de cour⁶¹, favorable à son époux, et le constat d'une inversion de la culpabilité. S'adressant désormais à ses lecteurs pour en faire les juges de sa conduite, l'autrice recourt à la voie de l'imprimé lorsque ses voies légales s'avèrent épuisées.

Si la critique s'est intéressée aux relations possibles entre le matériau des *Mémoires* et les écrits juridiques nécessaires à la défense de leur autrice, reste à se demander quelle est l'action escomptée par l'œuvre en tant qu'imprimé. Que peut, en 1675, lui apporter cette publication ? Rappelons que l'année où paraît l'ouvrage, Hortense Mancini est contrainte à un nouvel exil, à la cour d'Angleterre, après la mort de son protecteur Charles-Emmanuel II de Savoie. Si le récit désigne ce dernier comme un interlocuteur fictif, c'est bien plutôt dans les cours de France et d'Angleterre que le livre est destiné à circuler, parmi une élite politique et culturelle appartenant à l'entourage des souverains Louis XIV et Charles II. Le tribunal de l'opinion, s'il peut être convoqué, est l'instrument d'un dialogue avec les pouvoirs en place, incités à prendre le parti de la mémorialiste victime des violences de son époux et de son entourage, dont elle entend exposer les malversations.

Au fil de son récit, Hortense Mancini décrit le duc de Mazarin comme un homme violent au tempérament déréglé, sous l'emprise de dévots qui causent sa ruine. Hortense Mancini dénonce la « cabale bigote » qui règne, à la manière d'un aréopage de tartuffes, au sein du palais Mazarin :

Imaginez-vous donc des oppositions continuelles à mes plus innocentes fantaisies, une haine implacable pour tous les gens qui m'aimaient et que j'aimais ; un soin curieux de présenter à ma vue tous ceux que je ne pouvais souffrir, et de corrompre ceux en qui je me fiaais le plus, pour savoir mes secrets, si j'en eusse eu ; une application infatigable à me décrier partout et à

59 « M. Mazarin, qui, comme vous verrez, avait pris ses mesures pour m'empêcher de sortir quand il me plairait, et me faire une prison de mon palais, se jeta au-devant de moi, et me poussa fort rudement, pour me fermer le passage ; mais la douleur me donnant des forces extraordinaires, je passai malgré qu'il en eût ; et quoi qu'il se tuât de crier par la fenêtre, *qu'on fermât toutes les portes et surtout celle de la cour*, personne, me voyant tout en pleurs, n'osa lui obéir. » *Ibid.*, p. 50.

60 *Ibid.*, p. 81.

61 Le récit distingue une justice de cour et une justice royale : le roi est présenté comme un soutien de l'autrice, à l'inverse des magistrats qui rendent un jugement favorable à son époux. En 1689, cependant, c'est bien le conseil du roi qui la condamne, dans le procès qui l'oppose de nouveau au duc de Mazarin.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

donner un tour criminel à toutes mes actions ; enfin tout ce que la malignité de la cabale bigote peut inventer et mettre en œuvre dans une maison où elle domine avec tyrannie, contre une jeune femme simple, sans égard, et dont le procédé peu circonspect donnait tous les jours de nouvelles matières de triomphe à ses ennemis.

Je me sers hardiment du mot de cabale bigote, car je ne crois pas que les plus rigoureuses lois de la charité chrétienne m'obligent de présumer, que les dévots par qui M. Mazarin s'est gouverné soient du nombre des véritables, après avoir dissipé tant de millions. Et c'est ici l'article fatal, qui a poussé ma patience à bout, et qui est la véritable origine de tous mes malheurs.⁶²

L'autrice, sans les nommer, prend pour cible les membres de cette cabale (le terme fait évidemment écho, pour les lecteurs français comme anglais et italiens, à la controverse suscitée par le *Tartuffe* et aux publications qui s'en sont suivies) qui entretiennent les obsessions du duc de Mazarin – en particulier les inquiétudes et les fantasmes liés à la sexualité de son épouse. La sexualisation exacerbée dont elle est l'objet explique sans doute l'importance du traitement du corps des femmes dans le livre⁶³. Ne serait-ce que dans le bref récit d'enfance, deux des anecdotes retenues par Hortense Mancini mettent en scène des gestes ou propos à caractère sexuel : d'une part, elle rapporte une farce du cardinal Mazarin, qui fait croire à la jeune Marianne Mancini, âgée de six ans, qu'elle est enceinte :

[...] et ce qui avait été d'abord un passe-temps domestique, devint à la fin un divertissement public pour toute la cour. On la pressa fort de déclarer le père de l'enfant ; mais tout ce qu'on en put tirer fut, *que ce ne pouvait être que le Roi ou le comte de Guiche, parce qu'il n'y avait que ces deux hommes-là qui l'eussent baisée*. Pour moi, qui avais trois ans de plus qu'elle, j'étais toute glorieuse de savoir la vérité de la chose ; et je ne pouvais me lasser d'en rire, pour faire bien voir que je la savais.⁶⁴

D'autre part, elle évoque la « colère étrange » de sa sœur Marie lorsque, adolescente, elle est réveillée par une dame de compagnie qui lui enfonce par inadvertance un doigt dans la bouche : « On en fit le conte au Roi le lendemain, et toute la Cour en eut le divertissement.⁶⁵ » Dans la société de cour, la sexualisation du corps des femmes (quel que soit leur âge) est un objet de divertissement. Ces épisodes sont relatés de manière à faire sentir au lecteur qu'il s'agit de faits marquants pour l'autrice, qui les garde en mémoire et les retranscrit. Ils livrent

62 *Ibid.*, p. 47.

63 Sur cette question, nous renvoyons en particulier aux travaux de Patricia Cholakian, qui conteste l'analyse de la sexualité dans les *Mémoires* formulée par René Démoris. Elle reproche au chercheur d'adopter une lecture littéraire du texte décorrélée de son contexte historique : « *Reducing the narrator to a fictional stereotype – the “grande dame peu vertueuse” who finds herself in a “situation scandaleuse”, it overlooks the fact that Hortense was a real woman, and that the situation she found herself in was typical of what happened to women if they left their husbands. It makes no attempt to deconstruct the aristocratic scenario it idealizes, to consider, for instance, that under the Old Regime a great lady owned nothing, lived nowhere, and enjoyed no status at all except by fiat of her husband.* » Patricia Cholakian, « Sex, Lies and Autobiography: Hortense Mancini's *Mémoires* », art. cit., p. 22.

64 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 34.

65 *Ibid.*, p. 36.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

nous semble-t-il une clé de lecture importante du texte, suivant des hypothèses déjà formulées par Patricia Cholakian⁶⁶ : le récit élaboré par Hortense Mancini dénonce l'assignation du corps des femmes à la sexualité, une assignation qui se traduit dans les discours et dans les actes.

Par l'impression du récit, la narratrice redéfinit son époux comme un individu déviant. Sa déviance morale éclate au grand jour lorsqu'il détruit les statues antiques de son palais, qui représentaient des corps dénudés. Ce « désastre » n'intervient qu'à la fin du récit des *Mémoires*, alors qu'Hortense Mancini, réfugiée depuis plusieurs mois en Italie, n'a plus de ressources financières et commence à envisager de retourner auprès du duc. Le coup d'éclat de son époux crée une « conjoncture [...] favorable⁶⁷ » à son retour à la cour de France, car il suscite l'indignation de Louis XIV. Le roi décide alors d'accorder sa protection à la duchesse, sous la forme d'une pension royale :

Je n'oublierai jamais la bonté avec laquelle il [le roi] me traita, jusqu'à me prier de considérer, *que s'il n'en avait pas mieux usé pour moi par le passé, ma conduite lui en avait ôté les moyens ; que je lui dise franchement ce que je voulais ; que si j'étais absolument résolue à retourner en Italie, il me ferait donner une pension de vingt-quatre mille francs, mais qu'il me conseillait de demeurer ; qu'il ferait mon accommodement aussi avantageux que je voudrais, que je ne suivrais M. Mazarin dans aucun voyage ; qu'il n'aurait rien à voir sur mes domestiques ; que même si ses caresses m'étaient odieuses, je ne serais pas obligée de les souffrir d'abord, et qu'il me donnait jusqu'au lendemain pour y songer.*⁶⁸

Ce discours, placé dans la bouche du souverain, livre une troublante représentation du pouvoir. Louis XIV propose d'épargner à Hortense Mancini les « caresses » de son époux, s'immisçant ainsi jusque dans l'intimité conjugale de ses sujets. Les frontières entre l'intime et le politique se brouillent lorsqu'il s'agit de statuer sur la possession du corps des femmes, un corps de nouveau sexualisé.

Les *Mémoires*, selon la lecture de Patricia Cholakian, sont le récit d'un apprentissage économique (« *the story of a woman's financial education*⁶⁹ »). Hortense Mancini, au fil de ses errances, montre qu'elle a appris la valeur de l'argent que, dans sa jeunesse, elle jetait par les fenêtres. À la fin du récit, elle fait ses comptes, et chiffre le coût de son indépendance. La somme accordée par le roi ne saurait être suffisante pour lui assurer une autonomie financière,

66 Patricia Cholakian, « Sex, Lies and Autobiography: Hortense Mancini's *Mémoires* », art. cit.

67 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 79.

68 *Ibid.*, p. 80-81.

69 Patricia Cholakian, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, op. cit., p. 98.

mais elle lui donne « du temps pour prendre d'autres mesures⁷⁰ ». La parution des *Mémoires* peut poursuivre ainsi deux objectifs : s'assurer du renouvellement de l'engagement de Louis XIV et publier sa faveur. L'éloge demeure toutefois ambigu, puisque la générosité du monarque s'obtient au prix de la pénétration du pouvoir dans la sphère de l'intime. Au moment où le décès du duc de Savoie la contraint à mettre en œuvre de nouvelles « mesures » pour assurer sa subsistance, Hortense Mancini fait savoir au public qu'elle bénéficie du soutien du souverain, ce qui contribue à justifier ses actions. Elle fait valoir dans le même temps ses compétences lettrées, en rendant lisibles et séduisants pour un large public (le succès de l'édition le montre) des faits déjà connus, cousus dans un récit foncièrement sarcastique, mais non dénué de pathétique. Fidèle à sa résolution de demeurer séparée de son époux, telle qu'elle la revendique dans les *Mémoires*, Hortense Mancini demeure en Angleterre jusqu'à sa mort en 1699⁷¹. Si elle ne signe pas d'autres ouvrages de sa main, elle fait montre de ces mêmes compétences dans la production d'œuvres collectives produites dans sa demeure londonienne, où se côtoient hommes et femmes de lettres de différents milieux et origines⁷².

Les *Mémoires*, s'ils n'ont pas vocation à agir directement sur la scène judiciaire, y interviennent toutefois, puisque, dans les documents relatifs au procès de 1689, on constate que l'avocat du duc de Mazarin cite et commente à plusieurs reprises l'ouvrage. Il convoque précisément le passage du récit relatant les circonstances de l'obtention de la pension royale. Ce passage est mobilisé pour contester l'affirmation selon laquelle Hortense Mancini aurait été contrainte de quitter le royaume (une affirmation que l'avocat Énard impute à Sachot, avocat de la duchesse). Pour Énard, il n'en est rien, puisque le roi lui-même s'est proposé d'intervenir pour la réconcilier avec son époux, selon le témoignage imprimé qu'elle a produit : « Le Roy n'ayant pu persuader Madame de Mazarin, fut obligé d'exécuter la parole qu'il lui avoit donnée & de la faire reconduire en sureté hors du Royaume : Voilà la maniere dont les choses se sont passées.⁷³ » L'extrait des *Mémoires* est donc exploité par l'accusation pour contester la validité des arguments de la défense – au récit judiciaire de la séparation

70 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Descot, *op. cit.*, p. 81.

71 Le duc de Mazarin, qui lui survit, fait rapatrier le corps d'Hortense Mancini en France.

72 Sur ces productions, voir Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, *op. cit.*

73 *Plaidoyez de Mr. Herard pour Monsieur le Duc de Mazarin contre la Duchesse de Mazarin son epouse*, *op. cit.*, p. 463.

(auquel on a seulement accès par le plaidoyer qui le récuse) s'oppose le récit mémoriel, amplement cité, qui devient entre les mains de l'avocat une pièce à charge contre Hortense Mancini. Il n'empêche que l'avocat ne peut que reproduire la parole performative du souverain : « elle prefera son entêtement aux conseils obligeans du plus sage Prince de la terre ; elle lui declara qu'elle ne vouloit point absolument retourner avec Monsieur de Mazarin & le conjura de la faire reconduire en Italie suivant sa parole, avec les 24000 livres de pension qu'il luy avoit fait esperer.⁷⁴ » Ceux-là même qui refusent à la duchesse toute assistance économique ne sauraient taire la décision du souverain que l'autrice a fixée par l'écrit. L'imprimé publie la parole royale, qui fait loi. Il fige la décision du pouvoir dans le temps.

Le récit mémoriel imprimé par Hortense Mancini, on le constate, a des usages multiples. La publication intervient à un moment où la mémorialiste, de nouveau contrainte de chercher un lieu de refuge, décide de rendre publique sa situation personnelle et conjugale. Son récit mobilise un discours médiatique, en reprenant des anecdotes et des thématiques (comme celle de la « cabale ») connues des lecteurs, qu'elle complète par des épisodes inédits. Dans le même temps, on constate un refus de l'anecdotique : il s'agit bien, pour elle, de produire un récit politique, qui s'adresse aux pouvoirs et traite de l'exercice du pouvoir.

2. *La Vérité dans son jour*: étapes et enjeux d'une publication contrainte

Le récit des *Mémoires* d'Hortense Mancini s'achève en 1672, soit trois ans avant la date de rédaction présumée et de publication, alors qu'elle quitte l'Italie en compagnie de sa sœur. La duchesse de Mazarin trouve alors refuge à la cour de Savoie, tandis que Marie Mancini prend le chemin de l'Espagne. C'est à Madrid, en 1677, qu'elle rédige son propre récit de vie. À cette date, la situation de la mémorialiste apparaît bien plus précaire que celle de sa jeune sœur. Après avoir fui Rome par crainte d'être emprisonnée (voire empoisonnée) par son époux, Lorenzo Colonna, elle est placée sous l'autorité des membres de la famille Colonna installés à la cour d'Espagne, qui contrôlent étroitement ses activités et ses déplacements. Marie Mancini est régulièrement enfermée dans des maisons ou des cloîtres, sur l'ordre de

⁷⁴ *Ibid.*, p. 461.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

son époux, qui veut la contraindre par ce moyen à retourner à Rome ; elle vit sous la menace constante de perdre toute liberté de mouvement. L'écriture et la publication résultent de cette situation d'enfermement ; l'autrice mobilise l'imprimé pour agir contre ceux qui tentent justement de réduire sa capacité d'action⁷⁵.

Quatre récits de la vie de Marie Mancini paraissent entre 1676 et 1678 : les *Mémoires* apocryphes, la *Vérité dans son jour*, la *Verdad en su luz* et l'*Apologie*. La correspondance de Marie Mancini et de Lorenzo Colonna atteste que deux de ces quatre publications imprimées sont commanditées par la connétable⁷⁶. Ces lettres constituent une source rare pour qui s'intéresse aux usages associés à la publication d'un récit mémoriel et au rôle que peut jouer un auteur dans la fabrication de l'ouvrage imprimé. Elles nous permettent de retracer les étapes d'une publication contrainte, que l'aristocrate présente comme une réponse aux calomnies propagées par l'auteur anonyme des *Mémoires* apocryphes. Ce premier imprimé justifie, d'après Marie Mancini, de recourir à son tour à l'impression.

Le livre est un outil de défense – de la réputation, certes, mais plus largement de la position sociale de l'autrice à la cour d'Espagne. La critique s'est jusqu'à présent peu intéressée au contexte politique de cette impression : le projet de parution intervient, nous allons le voir, dans les semaines qui suivent l'ascension au pouvoir du prince Juan José d'Autriche⁷⁷.

75 « L'enfermement est, paradoxalement, un espace bruisant d'actions dont les écrits rendent compte, s'efforçant, chacun différemment, de s'y soustraire ou de faire jouer à son profit la machinerie. » Mathilde Bombart, Guy Catusse, Jean-Pierre Cavaillé, Sophie Houdard, Dinah Ribard, « Enfermement », dans Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, op. cit., p. 25-59, p. 57.

76 Je remercie très vivement Sarah Nelson, qui m'a communiqué les lettres numérisées de Marie Mancini. Les archives de la famille Colonna sont conservées dans les fonds de la bibliothèque de l'abbaye Sainte-Scholastique de Subiaco, en Italie. Les lettres que nous citons dans le présent chapitre appartiennent à la section 4 : « Correspondances », série 63 : « Lorenzo Onofrio Colonna », sous-section 3 : « Lettres de Marie Mancini » (AC/4/63/3). Sarah Nelson dirige actuellement l'édition numérique des lettres de Marie Mancini contenues dans ces archives : <https://cdil.lib.uidaho.edu/mancini/>. Auparavant, Claude Dulong s'est appuyée sur cette correspondance pour rédiger sa biographie de Marie Mancini : *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993. Elle mentionne notamment les lettres relatives à la publication de la *Vérité dans son jour* (*ibid.*, p. 271-273). Elizabeth Goldsmith et Patricia Cholakian se réfèrent et traduisent certaines d'entre elles dans leur édition critique : Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, op. cit., p. 9 et p. 95-104. Nous signalons encore l'existence de deux études portant sur la correspondance de Marie Mancini : Claire Bernard a analysé la correspondance en français de Marie Mancini à sa dame de compagnie Ortensia Stella (*Les Nièces de Mazarin, des aristocrates face à la quête d'indépendance*, mémoire de master, Université Grenoble II, soutenu en 2007) ; Elisabetta Graziosi a analysé les lettres en italien et en espagnol de Marie Mancini à Lorenzo Colonna, dans un article qui n'aborde pas les échanges relatifs au récit mémoriel (« Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », art. cit.).

77 Juan José d'Autriche, ou Jean Joseph d'Autriche (1629-1679), est le fils illégitime du roi Philippe IV, frère d'Anne d'Autriche. Il devient premier ministre en janvier 1677. Les infirmités de son frère, le roi Charles II d'Espagne, rendent ce dernier incapable de régner.

L'étude de la correspondance et des imprimés rend visible une série d'opérations mises en œuvre par Marie Mancini, qui tente de tirer profit du bouleversement politique pour obtenir le soutien de la cour d'Espagne.

2. a. Préparer l'impression

Les archives de la famille Colonna contiennent environ neuf cents lettres de Marie Mancini, adressées à son époux et à des membres de leur entourage familial. Les lettres à Lorenzo Colonna couvrent une période allant de 1672 à 1689 (date de la mort de ce dernier). Comme le souligne Elisabetta Graziosi, ces archives constituent une source exceptionnelle, car les correspondances privées de femmes du XVII^e siècle ont été très rarement conservées. En outre, cette correspondance présente la particularité d'être majoritairement écrite à la première personne, par Marie Mancini elle-même, et non un secrétaire⁷⁸. On conserve vingt-cinq lettres de Marie Mancini envoyées à Lorenzo Colonna en 1677. Il est question du projet d'impression de *La Vérité dans son jour* dans trois d'entre elles : les lettres du 4 mars, du 29 avril et du 15 septembre.

Le 4 mars 1677, Marie Mancini adresse une lettre de récrimination à son époux : l'épistolière reproche à Lorenzo Colonna les conditions d'enfermement qu'on lui impose (« *a tanto tempo que estoi en clausura y al paso* » ; « je suis maintenue cloîtrée depuis tant de temps ») et la sévérité dont il fait preuve à son égard (« *me deajo levar mas de la complacencia que de la contrariedad* » ; « je me laisserais davantage guider par la douceur que par la sévérité⁷⁹ »). Elle lui fait en outre savoir que les discussions qu'elle a entreprises avec le ministre Juan José d'Autriche ont été compromises par l'intervention de Fernando Colonna⁸⁰, qui agit sous les ordres du connétable : « *don Juan me ubiera dado el completa que ando si*

78 « *Preciso che si tratta per la maggior parte di lettere autografe vergate con mano sicura nei primi anni della separazione in italiano e in francese, poi in spagnolo non senza ricadute pero nell'italiano o in un francese sempre piu scorretto. Alle lettere scritte dal segretario Maria aggiunse quasi sempre comunque di suo pugno una parte finale che la mostra bene in grado di dirigere la scrittura imprimendo il suo pensiero attraverso la penna altrui, così che se pure la scrittura e di un intermediario le parole rimangono di Maria, né la maggiore correttezza ortografica diversifica uno stile che ha caratteri intensamente personali.* » Elisabetta Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », art. cit., p. 439.

79 Lettre du 4 mars 1677, AC/4/63/3. Les lettres citées dans le présent chapitre sont inédites, nous en proposons donc nos propres transcriptions et traductions.

80 Fernando Colonna est le fils naturel de Marcantonio Colonna, le père de Lorenzo Colonna.

don Fernando con sus insinuaciones no lo ubiera estorvado » (« don Juan m'aurait accordé tout ce que je demandais si don Fernando ne l'en avait pas découragé par ses insinuations⁸¹ »).

Cette lettre est représentative des échanges entre les deux époux durant la période d'exil de la connétable à Madrid. Sous la menace constante de voir ses conditions de rétention se durcir, Marie Mancini mobilise l'écriture épistolaire pour négocier avec Lorenzo Colonna les conditions de sa captivité. Son abondante correspondance témoigne dans le même temps de ses tentatives d'entretenir un réseau d'alliés susceptibles d'agir en sa faveur à la cour d'Espagne et en Italie⁸². Il lui faut ménager les susceptibilités de son époux tout en agissant pour s'émanciper de son autorité. Ce double impératif oriente la publication de son œuvre⁸³.

Après avoir transmis les dernières nouvelles de la cour d'Espagne, Marie Mancini conclut et signe : « *Adios, MMC* ». Elle reprend ensuite la plume, à une date inconnue, pour informer son époux de son projet de publication : « *Me allado con obligacion precisa (para desvanecer la ridicula e impertinente historia que corre debajo de mi nombre) de dar al imprenta una Relacion verdadera de mi vida* », écrit-elle – « Je me trouve dans l'obligation (pour contester l'histoire ridicule et impertinente qui court sous mon nom) de faire imprimer une Relation véridique de ma vie ». Revenant à la ligne, elle ajoute : « *De que os embio los primeros pliegos.* » (« Dont je vous envoie les premiers feuillets.⁸⁴ »)

Dans les semaines ou les mois qui précèdent, le bruit de la circulation des *Mémoires* apocryphes est parvenu jusqu'à Marie Mancini, qui a pris connaissance de cet ouvrage. La lettre laisse supposer que le livre est aussi connu de Lorenzo Colonna, et il est possible qu'il soit évoqué dans d'autres lettres échangées entre Rome et Madrid au cours de l'hiver. Elizabeth Goldsmith et Patricia Cholakian formulent l'hypothèse que cet écrit diffamatoire est l'œuvre d'un individu affilié à la famille Colonna, qui aurait cherché à perdre la connétable de réputation. On devine cependant au fil des échanges épistolaires que les Colonna s'inquiètent du tort que la parution d'un nouveau récit pourrait causer à la réputation familiale, en ravivant le scandale suscité par la première publication. En ce sens, il paraît peu vraisemblable que des

81 *Ibid.*

82 « Elle accabla de lettres ceux de qui dépendait cette permission, et notamment son mari. Car si elle ne pouvait pas sortir, elle pouvait correspondre et je crois bien qu'aucune femme, au dix-septième siècle, n'a écrit tant de lettres. » Claude Dulong, *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, op. cit., p. 267

83 Patricia F. Cholakian, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, op. cit., p. 111.

84 Lettre du 4 mars 1677, AC/4/63/3.

membres de la famille aient commandité cette première parution qui, en portant atteinte à l'honneur de Marie Mancini, ne pouvait pas manquer d'entacher aussi la réputation de son époux.

Dans sa lettre, Marie Mancini expose un projet d'impression déjà bien engagé. Elle fait parvenir à Lorenzo Colonna les premiers « *pliegos* » de l'ouvrage. L'emploi du mot n'est pas anodin : en espagnol, il peut désigner les « feuilles » comme les « cahiers » imprimés. En mars 1677, le texte de la *Vérité dans son jour* est déjà (au moins partiellement) rédigé. Dans ses lettres, elle n'évoque pas l'état d'avancement de la rédaction de l'œuvre, mais seulement de sa publication imprimée. L'objet imprimé focalise toute l'attention de l'épistolière.

Le 29 avril 1677, elle annonce à son époux que le livre est terminé (« *el libro esta acavado*⁸⁵ »). Le 15 septembre, elle réagit à une lettre du connétable : Lorenzo Colonna, qui comprenait mal le français, lui a fait savoir qu'il avait lu le livre dans sa traduction espagnole et qu'il l'avait trouvé « *bien* ». L'édition espagnole, renchérit-elle, est bien meilleure (« *mucho mejor*⁸⁶ ») que l'originale. L'édition en langue française de *La Vérité dans son jour*, sans adresse, est suivie très rapidement de sa traduction en langue espagnole, qui paraît à Saragosse (sans nom de libraire) sous le titre de *La Verdad en su luz*. Entre mars 1677 et septembre 1677, l'autrice a fait imprimer les deux ouvrages, la version française et la version espagnole, envoyé des exemplaires à Rome, et reçu l'avis de son époux. On ne peut qu'être frappé par la rapidité et la coordination de cette publication : Marie Mancini est non seulement l'une des rares femmes du XVII^e siècle à publier de son vivant le récit de sa vie, mais elle est, à notre connaissance, la seule à commander et faire imprimer une traduction de celui-ci alors que l'édition *princeps* est en cours d'impression ou à peine achevée d'imprimer.

Tout indique que la publication de *La Vérité dans son jour* se fait dans l'urgence : Marie Mancini s'empresse de faire imprimer son livre, mais n'en informe son époux qu'une fois le projet bien avancé. Il est possible que cette annonce tardive ait eu pour but de priver Lorenzo Colonna de moyens d'intervenir sur le texte avant son impression. On ignore si Marie Mancini lui écrit de son propre chef, ou si la découverte de son entreprise par les Colonna l'oblige à en référer à son époux. Au moment d'écrire, l'épistolière hésite, rature plusieurs fois

85 Lettre du 29 avril 1677, AC/4/63/3.

86 Lettre du 15 septembre 1677, AC/4/63/3.

son texte, inquiète sans doute de la réaction du destinataire. Les autres lettres ne présentent pas les mêmes signes de fébrilité.

Bien que « cloîtrée », Marie Mancini est capable de mobiliser un réseau pour mettre en œuvre son projet éditorial. Les lettres ne mentionnent cependant pas les intermédiaires sollicités, l'épistolière y apparaissant comme l'unique maîtresse d'œuvre de l'impression. Le commentaire formulé dans la lettre du 15 septembre peut cependant être interprété comme une évaluation du travail de ses collaborateurs : la seconde édition est bien meilleure que la première. L'appréciation peut autant se rapporter à la qualité du texte traduit qu'à la qualité de l'objet imprimé. L'existence singulière de ces deux objets et la rapidité de leur exécution invitent à interroger les motivations d'une autrice qui affirme en premier lieu écrire pour restaurer sa réputation.

2. b. Défendre sa réputation

Dans sa lettre à Lorenzo Colonna, Marie Mancini justifie l'impression de son œuvre. Elle se trouve dans « l'obligation⁸⁷ », écrit-elle, de répondre aux attaques contre sa réputation. Dans l'*incipit* de *La Vérité dans son jour*, l'autrice développe cette justification :

Comme il n'y a point d'action plus éclairées des yeux de tout le monde que celles des personnes d'une haute qualité, il n'y en a point aussi qui soient plus exposés à la censure, ni plus en butte à la médisance, et surtout en France, où les libelles qui ont pour objet la calomnie, et de noircir la réputation de celles de notre sexe ont un grand débit et passent sous le nom de pièces galantes. Mais quoique je n'ignorasse pas qu'il n'y ait rien au monde si sacré que ces sortes d'ouvrages n'attaquent, je croyais être hors de la portée de leurs coups, autant par le privilège du temps, que par la justice de mes actions, jusqu'à ce qu'on m'écrivit de France, qu'il courait un livre de ma vie sous mon nom.⁸⁸

On retrouve dans l'extrait l'expression de la lettre (« un livre de ma vie sous mon nom »)⁸⁹. Rappelons que Marie Mancini envoie les premiers feuillets du récit à son époux : ce texte a ainsi pu être spécifiquement rédigé en pensant à ce destinataire privilégié, voire amendé à la demande de ce dernier après relecture. L'énonciatrice évoque son « sexe », cible privilégiée de la « médisance » et de la « calomnie », et adopte un discours polémique fondé sur un ethos indigné : « la vue » de l'ouvrage, écrit-elle, « a changé depuis le dépit, et l'indignation que

87 Lettre du 4 mars 1677, AC/4/63/3.

88 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 33.

89 Dans l'*Apologie*, on lit : « on m'écrivit de France, qu'il courait une histoire de ma vie, qu'on supposait avoir été écrite par moi-même ». Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 96.

j'en avais en un mépris le plus grand du monde pour son auteur⁹⁰ ». Il ne s'agit pas de dénoncer l'interdit qui pèse sur la parole des femmes, comme l'écrivait sa sœur, mais bien de s'émouvoir de l'offense faite à sa réputation.

L'auteur des *Mémoires* apocryphes empruntait aux *Mémoires* d'Hortense Mancini la fiction d'une adresse galante, que Marie Mancini n'aurait nul intérêt à reprendre. Cependant, dans le récit calomnieux, la narratrice affirmait déjà écrire en réaction à la « médisance⁹¹ » – un trait topique de l'énonciation féminine, qu'il est aisé de parodier.

La Vérité dans son jour s'adresse dès lors à un public qui, ne connaissant pas l'illustre personne injustement attaquée, serait susceptible d'être dupé par un récit vraisemblable :

Mais comme il y a des gens qui pour ne me pas connaître, pourraient être susceptibles de ces sortes d'impressions, j'ai cru être obligée d'aller au-devant du tort qu'elles me pourraient faire, en donnant moi-même au public une relation sincère, et véritable, de tout ce qui m'est arrivé depuis ma plus tendre jeunesse, à quoi je me suis trouvée engagée par les fortes instances que m'en ont faites diverses personnes intéressées en tout ce qui me touche, par devoir, ou par inclination.⁹²

L'incipit s'achève par ce dernier trait commun aux écrits mémoriels, que nous commentons plus haut en nous référant aux travaux de Jean-Louis Jeannelle⁹³ : l'autrice recevrait les sollicitations de son entourage, qui l'incite à publier son récit. C'est du moins un argument avancé pour justifier la parution. Cet argument n'est pas présent dans la lettre adressée à Lorenzo Colonna. La formulation adoptée dans le livre – qui distingue ceux qui l'inciteraient « par devoir » à écrire de ceux qui l'y inciteraient « par inclination » – suggère qu'elle reçoit le soutien et les encouragements d'un entourage familial et amical. S'il est impossible de déterminer le rôle qu'a pu jouer son époux dans la mise au jour du livre, relevons que l'épître dédicatoire de *La Verdad en su luz* est adressée à la comtesse de Villaumbrosa (María Petronila Niño de Porres Enríquez de Guzmán, 1640-1700), une parente de la famille Colonna. Celle-ci entretient des relations épistolaires avec Lorenzo Colonna⁹⁴. On ne peut donc pas tout à fait écarter l'hypothèse d'une publication concertée, qui recevrait l'approbation du connétable et d'une partie de leur maison.

90 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 33. L'« auteur » en question n'est pas identifié.

91 *Mémoires de M.L.P.M.M. Colonne, G. Connétable du Royaume de Naples*, *op. cit.*, p. 4.

92 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 33.

93 Jean-Louis Jeannelle, « Mémoires, un genre obligé ? », *art. cit.*

94 Voir Sarah Finley, « Sor Juana and the Countess of Villaumbrosa », *Revista Canadiense de Estudios Hispánicos*, n° 45, 2021/2, p. 327-347. DOI : <https://doi.org/10.18192/rceh.v45i2.6687>.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

Par ailleurs, à la lecture des lettres, il apparaît qu'un élément du récit concentre l'attention de l'épistolière, qu'elle identifie comme un motif d'inquiétude pour son époux : la relation de ses amours passées avec Louis XIV. Dès le 4 mars, lorsqu'elle envoie les premiers feuillets du texte à Rome, elle lui indique qu'il en sera effectivement question dans son livre, et s'en justifie :

[...] *por lo que toca al Rey no e podido de esplayarme menos que an sido cosas tan publicas que callarlo toto era peor; ademas que todos an savido la buena intencion que su mag tenia por mi y asi no deven murmura un galantes tan decente ; que si mi tio no lo ubiera estariado no ubiera tenido la dicha de entrar en nuestro casa aun que vuestra contradicion la aia embarasada estos anos.*

En ce qui concerne le roi [Louis XIV], je ne pouvais pas taire ces choses qui sont si publiquement connues que les taire aurait été pire [que de les évoquer], d'autant plus que tous savent les bonnes intentions que sa majesté a eu à mon égard et qu'on ne peut médire d'un galant si délicat. Si mon oncle n'en avait pas jugé ainsi, il ne lui aurait pas donné le droit d'entrer dans notre demeure, quoique cette situation vous ait fortement contrarié ces dernières années.⁹⁵

La narration de la « tendre jeunesse » de Marie Mancini ne peut passer sous silence son histoire d'amour avec le souverain français, qui est de notoriété publique. Dans la lettre du 29 avril, elle répète encore qu'il s'agit d'une histoire « connue de tout le monde » (« *todo el mundo save*⁹⁶ »). Pour reprendre les mots d'Elizabeth Goldsmith, l'histoire d'amour de la nièce de Mazarin et du jeune roi appartient déjà à la « légende⁹⁷ » au moment où elle décide d'en prendre en charge le récit.

Marie Mancini assure à son époux que, dans l'hypothèse où « le livre aurait été examiné avant son impression », « personne n'aurait rien trouvé à redire à ce qu'elle y a dit » (« *quando todo el mundo lo ubiera bisto antes de imprimirse no se podia escusar decir lo que se a dicho* »). Elle insiste sur ce point : « ni le roi ni qui que ce soit d'autre ne peut le condamner » (« *ny al Rey ny a qualquiera le puede parecer mal*⁹⁸ »). Cette seconde lettre témoigne des réticences de Lorenzo Colonna, qui craint que ce récit sentimental ne porte atteinte à son honneur en relançant des rumeurs sur la moralité de son épouse. L'aristocrate s'inquiète en outre de la réaction de Louis XIV lui-même, dont la politique est jusqu'à présent favorable aux intérêts de la famille Colonna. La publication d'un récit de vie de femme

95 Lettre du 4 mars 1677, AC/4/63/3.

96 Lettre du 29 avril 1677, AC/4/63/3.

97 Elizabeth C. Goldsmith, « Louis XIV, Marie Mancini et la politique de l'intimité royale », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (dir.), *Ordre et contestation au temps des classiques*, Tübingen, Biblio 17, 1992, t. 1, p. 235-243, p. 243.

98 Lettre du 29 avril 1677, AC/4/63/3.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

n'engage pas seulement la réputation et le crédit de celle qui y appose son nom, on le constate, mais les intérêts de l'ensemble de sa maison, qui risque de s'aliéner une puissance souveraine. L'écriture de l'intimité royale est une écriture politique⁹⁹, et les deux correspondants ont conscience que le pouvoir peut condamner durement ceux qui osent publier les amours du roi et de sa cour.

Dans notre premier chapitre, nous évoquions le passage de l'*Apologie* relatif aux amours de Marie Mancini et de Louis XIV. La mémorialiste rapporte en effet de rares épisodes relatifs à cette passion, dont la dimension licencieuse était susceptible de lui valoir quelques reproches. Notons toutefois que cette section du texte est retravaillée par le rédacteur de l'*Apologie*, de manière à dramatiser le récit. Ainsi, dans *La Vérité dans son jour*, la narratrice justifie du fait qu'elle ne s'étendra pas sur les sentiments du roi lors de leur séparation :

Ce serait ici un endroit à parler des pensées que l'on dit que Sa Majesté a eues en ma faveur, si la modestie ne me le défendait. Et par la même raison, je ne m'étendrai pas sur les sensibles déplaisirs que ce Prince eut de me voir partir, se retirant huit jours à Chantilly, et ne songeant qu'à me dépêcher des courriers, dont le premier fut un mousquetaire, chargé de cinq lettres de plusieurs pages chacune.¹⁰⁰

Le « déplaisir » du roi est traité sur le mode de la prétérition, un procédé auquel l'autrice a recours pour évoquer ce qu'on lui défend de raconter. La douleur de Louis XIV n'est pas exprimée, mais elle est rendue tangible par un relevé de petits faits marquants et quantifiables (les « huit jours » à Chantilly, les « cinq lettres » envoyées de « plusieurs pages chacune »). Dans l'*Apologie*, le passage dévoile les émotions du souverain et cherche à créer davantage de connivence avec le lecteur :

Voici l'endroit de ma vie qui offre le plus beau champ à ma plume pour s'étendre sur le penchant favorable que Sa Majesté avait pour moi, comme le bruit en a assez couru dans le monde. Mais ma modestie ne me permet pas d'en parler, non plus que du regret que ce prince eut de mon départ et des larmes dont il l'accompagna, se retirant à Chantilly pour huit jours, d'où il ne fit que m'envoyer incessamment des courriers, dont le premier fut un mousquetaire, qui m'apporta cinq lettres de sa part, toutes fort grandes et fort tendres.¹⁰¹

Dans le texte publié en Hollande, il est fait mention des « larmes » du roi. Le terme n'est pas anodin : en 1670, lorsque Bérénice dit à Titus « Vous êtes roi, seigneur, et vous pleurez », le public parisien entend dans le vers de Jean Racine une allusion à la séparation de Marie

99 *Ibid.*

100 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 41.

101 Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 111.

Mancini et de Louis XIV¹⁰². Le « bruit » du monde rapporte que le roi, à cette occasion, aurait beaucoup pleuré. Le texte de l'*Apologie* fait donc référence à un épisode connu du lecteur, et ajoute des éléments permettant de dépeindre le roi en amant passionné et malheureux. Par contraste, on lit dans *La Vérité dans son jour* la démonstration d'une réticence de Marie Mancini à nommer les sentiments du roi à son égard. Cette réserve est justifiée par un contexte de publication bien spécifique, et les inquiétudes liées à la réception d'un tel récit.

On ne retrouve aucune trace d'une éventuelle circulation de *La Vérité dans son jour* en dehors des frontières de l'Espagne. On ignore donc si la cour de France a effectivement lu le livre en 1677¹⁰³. Rien n'indique que l'édition en langue française ait été destinée à circuler en dehors d'un cercle restreint de destinataires. Nous n'avons identifié que trois exemplaires conservés de l'ouvrage, dont aucun ne comporte de page de titre – sur un plan matériel, l'ouvrage ne présente donc pas les caractéristiques des livres mis en circulation au XVII^e siècle. Son impression a été discrètement préparée, et l'autrice a pu y voir un moyen de fixer un état stable du texte en préparation de l'édition espagnole, plus aboutie, dont les exemplaires, à notre connaissance, sont tout aussi rares. Destiné à être lue à Madrid et à la cour d'Espagne, ce second imprimé poursuit et seconde les tractations engagées avec la cour pour l'assouplissement de ses conditions de rétention.

2. c. Agir à la cour d'Espagne

Comme nous le soulignons précédemment, la publication coordonnée de la *Vérité dans son jour* et de la *Verdad en su luz* est un fait singulier au sein de notre corpus, et plus largement dans l'histoire de la publication des récits mémoriels et des œuvres de femmes du XVII^e siècle. Les deux ouvrages qui paraissent en 1677 sont des objets sensiblement différents. La *Vérité dans son jour* présente le récit de Marie Mancini en langue française, précédé d'une série de pièces d'escorte en vers, rédigées en latin, en espagnol et en français. L'imprimé n'a pas d'adresse. Dans la *Verdad en su luz*, les pièces liminaires se composent d'une dédicace du traducteur Pierre-Paul Billet à la comtesse de Villaumbrosa, d'un sonnet en espagnol à la

102 Jennifer Tamas propose une relecture de ce célèbre vers de *Bérénice* dans « Le consentement tragique : Bérénice au miroir de Marie Mancini », *Études Epistémè*, n° 40, 2021, mis en ligne le 20 octobre 2021, consulté le 18 août 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/episteme.13610>.

103 Elizabeth C. Goldsmith, « Scripting Errant Lives: The Memoirs of Hortense and Marie Mancini », art. cit., p. 124.

gloire de ce même traducteur et d'un « *Prologo al Lector* » signé par Billet. Le texte est enfin suivi d'une brève liste d'*errata*. Le livre est imprimé à Saragosse, ville où Billet imprime en 1673 sa grammaire française¹⁰⁴.

Pierre-Paul Billet est un grammairien et homme de lettres parisien installé à la cour d'Espagne depuis 1664¹⁰⁵. Connu pour enseigner le français et le latin à l'aristocratie madrilène, il est aussi l'auteur de quelques pièces littéraires et traductions¹⁰⁶. Ses publications le rattachent à la comtesse de Villaumbrosa, une aristocrate reconnue en son temps pour son érudition. Sarah Finley, dans un article qui met en lumière les réseaux érudits et lettrés de la comtesse espagnole¹⁰⁷, émet l'hypothèse qu'elle se serait liée d'amitié avec Marie Mancini, qui partage son goût pour la culture et sa francophilie¹⁰⁸. Les pièces liminaires présentes dans *La Vérité dans son jour* sont un indice du réseau lettré que la mémorialiste a su développer à la cour d'Espagne, un réseau qui n'est cependant mis en avant que dans l'édition en langue française du texte, car les pièces en vers ne sont pas reproduites dans *La Verdad en su luz*.

Les caractéristiques matérielles de l'édition en espagnol diffèrent de l'édition en langue française. L'écart entre les deux objets imprimés s'explique par des usages distincts : la *Vérité dans son jour* a pu connaître une diffusion très restreinte dans l'entourage de Marie Mancini, tandis que *La Verdad en su luz* se destinerait à circuler plus largement, à la cour d'Espagne, voire peut-être par le biais des circuits traditionnels de la librairie. Dans le « *Prologo al Lector* », Pierre-Paul Billet loue les mérites de sa traduction et indique qu'il est intervenu sur le texte pour l'améliorer. Un tel commentaire laisse penser que cette publication imprimée est pour lui un moyen de promouvoir ses compétences lettrées auprès du public.

104 Sur ce livre, voir Denise Fischer, « La *Gramática Francesa* de Pierre-Paul Billet : contenus et méthodes », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde*, n° 18, 1996, p. 213-223.

105 Sur la vie et l'œuvre de Pierre-Paul Billet, voir Manuel Bruña Cuevas, « Dos maestros de francés en el Madrid del siglo XVII », *Enseigner les langues modernes en Europe*, n° 5, 2010, p. 219-260. DOI : <https://doi.org/10.4000/cher.9152>

106 *Ibid.*

107 Sarah Finley, « Sor Juana and the Countess of Villaumbrosa », art. cit.

108 Pierre-Paul Billet vante la maîtrise de la langue française de sa protectrice dans l'épître dédicatoire : « *Parecerá inadvertencia dedicar a vuestra excelencia la traduccion de las memorias de la excelentissima señora condestablesa Colona, siendo V. Exc. tan perita en el idioma en que primero se escribieron, que dudo si V. E. sabe con mas primor el suyo.* » (« On trouvera honteux de dédier à Votre Excellence la traduction des mémoires de Madame la comtesse Colonna, sachant que Votre Excellence est si experte dans la langue dans laquelle ils ont été premièrement écrits que je me demande si Votre Excellence ne la connaît pas mieux que la sienne. ») *La Verdad en su luz*, op. cit., n. p.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

L'une et l'autre impressions sont pour Marie Mancini un moyen de publier sa proximité avec le pouvoir monarchique espagnol, personnifié sous les traits de Juan José d'Autriche. Les passages de l'œuvre qui mettent en scène le prince appartiennent à une littérature encomiastique. La première apparition du fils de Charles IV dans le récit le décrit comme un sauveur – de la monarchie et de l'autrice :

J'étais en ce pitoyable état, quand le Ciel, touché de celui de la Monarchie, et s'intéressant à sa conservation, inspira aux premiers seigneurs de cette cour le dessein de faire trouver bon au Roi qu'ils appellassent Son Altesse don Jean d'Autriche, son frère, comme l'unique remède aux maux dont le Royaume était menacé alors par les désordres du gouvernement. Ce fut en ce temps que je vis luire un rayon d'espérance, et me souvenant que le père Vintimilla, aussi illustre par sa capacité et par ses rares talents que par la noblesse de sa naissance, m'avait dit une infinité de fois [...] qu'il fallait que ma liberté fût l'ouvrage de ce Prince, m'a toujours fait souhaiter ses avantages, mais je les désirai bien plus ardemment, lorsque je pus me flatter de l'espérance d'en profiter, et que je considérai ma liberté comme une suite infaillible de son retour. Je dis seulement que je les désirai, n'étant pas en état de faire autre chose, et ne pouvant contribuer à tout ce qui lui pouvait être utile ou glorieux, que par mes vœux et mes insinuations.¹⁰⁹

Marie Mancini, comme nombre de ses contemporains, est sensible aux prédictions et aux signes de la fortune ; cette croyance irrigue son écriture : à Rome, entre 1669 et 1671, elle publie trois traités d'astrologie¹¹⁰. Avant même de connaître Juan José d'Autriche, on le lui désigne comme l'homme en mesure d'agir pour sa libération. L'ascension politique du prince apparaît dans l'œuvre comme une manifestation de la providence, qui lie ensemble le destin de l'homme et du royaume, ainsi que celui de la narratrice. Dès lors, Marie Mancini se dit solidaire des actions de ce prince. Cette solidarité spirituelle ne saurait cependant se traduire en actes : enfermée dans un couvent, l'autrice est privée de toute capacité d'action. Après deux tentatives infructueuses d'évasion, la fin des troubles politiques et l'arrivée triomphante du prince sont interprétées comme les signes du renversement de fortune. La nouvelle est rapportée avec un enthousiasme emphatique :

[...] la fortune fit enfin éclore ce jour si désiré des peuples de ce grand Royaume. Ce jour dis-je, où Son Altesse entra plein de gloire après l'expulsion et l'emprisonnement de Valenzuela. Je ne parlerai point ici des particularités de cette célèbre négociation, ni des circonstances qui ont précédé l'entrée de ce Prince, et laisse à d'autres plumes que la mienne à les décrire.¹¹¹

Le 23 janvier 1677, Juan José d'Autriche devient premier ministre du royaume d'Espagne. Ici, le récit mémoriel rappelle d'autres narrations historiques : usant de la prétérition, Marie

109 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 88.

110 Micheline Cuénin relève l'intérêt partagé des femmes mémorialistes du XVII^e siècle pour l'astrologie, qui se manifeste dans leurs récits. Micheline Cuénin, « Les mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », *art. cit.*

111 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 91.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

Mancini renvoie son lecteur aux travaux des chroniqueurs qui sauront mieux qu'elle produire la relation d'un événement digne de l'histoire. Juan José d'Autriche entre dans Madrid en prince victorieux – la scène et le vocabulaire employés ne sont pas sans rappeler les récits de la glorieuse entrée de Louis XIV dans Paris¹¹². L'épisode historique ne s'accompagne cependant pas de la libération escomptée :

Je dirai seulement, que si j'ai eu moins de part que les autres à l'entreprise, personne n'en a pris d'avantage au succès que moi, et je ne doute point qu'elle n'eût été parfaite, et qu'il ne m'eût fait justice sur le placet que j'avais présenté à la Reine régente dans le temps de son gouvernement, et peu après que je fus retournée au couvent, et lequel avait été remis par Sa Majesté à M. le Président de Castille, et traîné en longueur jusqu'à la venue de Son Altesse, si don Ferdinand Colonne pour rompre le coup que ce Prince allait faire en ma faveur, à l'instance des ducs d'Ossune, et de Médina Sidonia, ne lui eût représenté que M. le Connétable ne désirait rien avec plus d'empressement que de me voir dans un cloître, et que ce serait une grâce inestimable pour lui.¹¹³

La narration rejoint le présent de l'écriture. Pour Marie Mancini, comme pour ses adversaires, le bouleversement politique du début de l'année 1677 est une occasion de relancer des démarches auprès de la cour. La première y voit une chance d'obtenir un élargissement de ses conditions de rétention, les seconds la possibilité de l'emprisonner définitivement loin de Madrid. Marie Mancini produit alors plusieurs mémoires justificatifs destinés à la cour. D'après Elizabeth Goldsmith, elle compose un dossier qui contient entre autres son récit de vie¹¹⁴. Dans les dernières pages de la *Vérité dans son jour*, les phrases s'étirent volontiers, oscillant entre un style paratactique (la longue liste des démarches, orales et écrites, entreprises par les uns et les autres auprès de la cour) et un style hypotactique, le texte mimant ainsi les rouages d'une action politique qui se déploie.

Le renversement de fortune, cependant, ne vient pas. Marie Mancini se trouve contrainte de séjourner chez Fernando Colonna, celui-là même qui œuvre pour la faire enfermer : « je fus droit chez don Ferdinand Colonne, où je suis à présent, en attendant que Sa Majesté décide de ma fortune, ne sachant encore ce que je deviendrai¹¹⁵ ». Dans l'ultime phrase du

112 Marie Mancini n'est pas en France lorsque surviennent les événements de la Fronde. Dans *La Vérité dans son jour*, elle évoque très allusivement l'événement lorsqu'elle mentionne le mariage de sa sœur la duchesse de Mercœur « dans le temps que Son Éminence fut obligé à se retirer. » *Ibid.*, p. 34.

113 *Ibid.*, 91.

114 « [The Memoirs] were also used as part of an official dossier she submitted on her own behalf at the Spanish court in 1677. » Elizabeth C. Goldsmith, « Scripting Errant Lives: The Memoirs of Hortense and Marie Mancini », art. cit., p. 101.

115 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, op. cit., p. 94.

récit, elle s'en remet à « la grande prudence de Son Altesse¹¹⁶ » Juan José d'Autriche, lui confiant son récit en même temps que son destin. À la fin du mois d'avril 1677, elle met un point final à son livre et achève son impression.

On ignore quelle réception reçut l'ouvrage en Espagne. Ses effets furent nécessairement limités, puisque la situation de Marie Mancini n'évolue pas de façon déterminante durant le court ministère de Juan José d'Autriche. Cependant, en 1679, le prince décède. Cette même année, les conditions de détention de la connétable se détériorent sensiblement : elle est enfermée dans un lointain château, dont elle ne ressort qu'à la mort de Lorenzo Colonna en 1689. Les démarches de l'année 1677 ne lui octroient donc, tout au plus, qu'un court répit. Ceci explique peut-être la parution, l'année suivante, de l'*Apologie*, une réécriture de *La Vérité dans son jour*. Signé par Sébastien Brémond, un romancier installé à Londres, l'imprimé pourrait être commandé par sa sœur Hortense Mancini, à qui elle aurait confié un exemplaire du livre. La parution de l'*Apologie* connaît une circulation bien plus large, si l'on en croit l'état de conservation des exemplaires et la postérité du texte. Le livre se diffuse dans les cours d'Europe, et est traduit en 1679 en anglais. Menacée d'être effacée de la scène du monde, Marie Mancini utilise la publication pour faire de sa vie un récit. La recherche d'une médiatisation, qu'on identifie dans les actions que sa sœur entreprend en 1675, n'est toutefois pas une ambition manifeste de Marie Mancini lorsqu'elle fait paraître les imprimés de 1677. Les modalités de circulation de son premier récit, qui demeurent obscures, semblent programmer une circulation restreinte, à échelle locale. On peut conclure que le récit connaît bien une publicité, mais *a posteriori*, lorsqu'il est repris par Brémond, sans qu'on sache quelle part l'autrice prend à la production de ces nouveaux imprimés français et anglais.

Le recours à l'imprimé par ces deux grandes dames de l'aristocratie exilées en pays étranger peut être rapproché de l'entreprise de publication des *Mémoires* de Catherine de La Guette en 1681 – quoi que la situation (financière, sociale) de ces trois autrices soit fondamentalement distincte. Cette femme de la petite notabilité de la Brie, dont la famille sert tour à tour dans les armées françaises, espagnoles et hollandaises, donne à lire au public un récit de vie qui tranche avec les récits de vie qui constituent le corpus des « Mémoires féminins ». Sa condition sociale, sensiblement différente de celle des auteurs de « Mémoires » du XVII^e siècle, fait d'elle une figure auctoriale singulière au sein de ce groupe. Consciente de cette double marginalité (du fait de son genre et de ses origines), Catherine de La Guette

116 *Ibid.*

mobilise l'imprimé pour renverser une situation économique délicate. Son récit construit une posture de femme héroïque¹¹⁷, qui emprunte à un imaginaire guerrier, pour retenir l'attention de la cour de Guillaume d'Orange et solliciter le soutien de ce prince.

3. Les *Mémoires* de La Guette : publier le patronage

Les *Mémoires* de Catherine de La Guette, rarement édités depuis le XVII^e siècle, ont fait l'objet ces dernières décennies de lectures renouvelées, en France et à l'étranger, encouragées notamment par l'essor des études sur les femmes et le genre¹¹⁸. Dans un important article consacré aux motifs à l'origine de la rédaction des *Mémoires*, Carolyn Chappell Lougee met à distance une représentation ordinairement admise des « Mémoires » du XVII^e siècle¹¹⁹, qui en fait des écrits destinés à obtenir un pardon royal. Remettant en cause l'hypothèse selon laquelle le livre serait destiné à la cour de France, la chercheuse identifie les enjeux socio-économiques de la fin du récit. L'autrice y met en scène les liens de patronage unissant désormais la famille de La Guette au prince Guillaume d'Orange. L'*explicit* livre une importante clé de lecture des *Mémoires*, envisagés comme une cartographie des réseaux de sociabilité de la famille de La Guette saisis dans le temps :

*One can view Madame de La Guette's memoirs as the mapping of her patronage matrix in one life – the Meurdrac and Dovet families, the aristocrats of Grosbois and nobles of Brie, the parliamentaries of Sucy, the military colleagues – and her hope for another such matrix in her nex life.*¹²⁰

117 Sur l'héroïsme de Catherine de La Guette, voir Yohann Deguin, « Héroïsme féminin et genre troublé dans les écrits personnels (XVI^e-XVII^e siècles) », *La Pensée*, n° 397, 2019/1, p. 99-111, DOI : <https://doi.org/10.3917/lp.397.0099> ; Nathalie Grande, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », art. cit.

118 Citons, parmi les articles les plus récents, Constance Cartmill, « L'Ethos masculin dans les *Mémoires* de La Guette, ou comment (ne pas) être femme au XVII^e siècle », dans Benoît Bolduc et Henriette Goldwyn (dir.), *Concordia discors*, Tübingen, Narr verlag, 2011, p. 137-144. ; Hélène Merlin-Kajman, « La transparence extérieure : les *Mémoires* de Mme de La Guette », dans Marc Hersant et Catherine Ramond (dir.), *La Représentation de la vie psychique dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leyde, Brill, 2015, p. 85-98 ; Yohann Deguin, « Héroïsme féminin et genre troublé dans les écrits personnels (XVI^e-XVII^e siècles) », art. cit.

119 Pour une approche critique de l'identité aristocratique associée au genre des « Mémoires », voir Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage, op. cit.*, p. 25-40.

120 Carolyn Chappell Lougee, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », art. cit., p. 25.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

Catherine de La Guette mobilise l'écriture mémorielle pour se rappeler au bon souvenir du prince hollandais. L'écriture cherche à renouveler une relation de service que la mort de son fils aîné, quelques années plus tôt, a dû fragiliser. Dans un récent article, Nathalie Grande relie en ce sens le récit mémorialiste, les valeurs et représentations qu'il mobilise, et les ambitions socio-économiques de l'autrice :

La rédaction de ses *Mémoires* par Mme de La Guette, plus que dans une démarche de témoignage historique, pourrait ainsi s'inscrire à la fois dans une tentative pour gagner quelque argent, et dans une démarche pour solliciter la bienveillance d'un Grand peut-être oublieux de ses engagements. Comment comprendre alors l'héroïsme de ses vertus dont la mémorialiste aime à administrer la preuve sinon comme une manière de séduire un public, et peut-être de gagner une faveur ?¹²¹

Ces travaux sur les *Mémoires* identifient des usages du récit qui rejoignent les cas précédemment étudiés : il s'agit de faire du livre un instrument pour agir sur la situation de son autrice dans le présent de la publication imprimée. L'analyse de l'œuvre gagne à être enrichie par une réflexion sur les fonctions associées à un mode de publication spécifique. De nouveau, nous sommes confrontés à une autrice qui recourt à l'imprimé plutôt qu'au mémoire justificatif manuscrit. Ce geste est d'autant plus singulier qu'il est le fait d'une femme qui n'appartient pas à l'aristocratie. Catherine de La Guette construit une fiction biographique à l'usage du prince, mais aussi d'un plus large public.

3. a. Enregistrer les états de service familiaux

Les *Mémoires* de La Guette, récit composé d'une cinquantaine d'épisodes¹²², se divisent en quatre grandes séquences narratives d'égale longueur : la jeunesse et les premières années de mariage de Catherine Meurdrac avec le sieur de La Guette (1613-1648) ; les troubles de la guerre qui frappent la région de la Brie et le domaine familial (1649-1652) ; le voyage de la mémorialiste en Guyenne (1652-1653) ; les dernières années de vie en France et l'installation de la famille à La Haye (1653-1676).

Une cartographie des liens de patronage familiaux, pour reprendre l'expression de Carolyn Chappell Lougee, se dessine au fil de ces différentes séquences. La famille Meurdrac appartient à la clientèle du duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX (1573-1650). Dans sa

121 Nathalie Grande, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », art. cit., p. 216.

122 Suivant le décompte de Florence Orwat, « L'inoubliable dans les *Mémoires* de Madame de La Guette », dans Jean Garapon (dir), *L'Expression de l'inoubliable dans les Mémoires de l'Ancien Régime*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, 2005, p. 89-107.

seigneurie de Grosbois, Catherine Meurdrac fait la connaissance de Jean Mariot, sieur de La Guette, un homme de guerre qui sert dans les armées du duc¹²³. Les deux jeunes gens s'unissent avec l'approbation du grand seigneur¹²⁴, et le petit-fils de la duchesse d'Angoulême (Charlotte de Montmorency, 1571-1636) est désigné comme parrain de Louis de La Guette, leur fils aîné¹²⁵. Après avoir servi sous les ordres du duc en Lorraine, La Guette rejoint le régiment de Jean-Gaspard Ferdinand de Marsin, un officier au service de Louis de Bourbon-Condé¹²⁶. La maison d'Angoulême est affiliée au « noyau familial Montmorency-Condé », elle partage des « clientèles communes¹²⁷ », il n'est donc pas étonnant que l'époux de Catherine de La Guette serve la maison de Condé au même titre que la maison d'Angoulême. Selon Katia Béguin, « les clients rattachés aux différents groupes familiaux n'ignoraient souvent rien de ces connexions et savaient emprunter les filières de la faveur et de la récompense¹²⁸ ». En 1649, le duc d'Angoulême « se soum[et] sans réserve à toutes les volontés de Condé¹²⁹ » dans le conflit politique qui l'oppose au cardinal Mazarin. La famille de La Guette se trouve dès lors enrôlée dans le parti des princes. La mémorialiste et son époux apparaissent comme des acteurs de ce conflit politique. La narration rapporte ainsi que le sieur de La Guette, tout juste de retour de campagne, est chargé par Marsin de transmettre des lettres au prince de Condé la veille de son arrestation :

Le lendemain il fut trouver M. le Prince, pour lui faire la révérence et lui mettre en main quelques paquets de lettres ; puis il revint au logis. Deux jours après, nous fîmes baptiser notre enfant. Quand toute la compagnie fut à table dans ma chambre, j'entends courir sur l'escalier et crier : "Monsieur, vite, vite à cheval ! Sauvez-vous !" Celui qui criait entra où nous étions, tout effaré, et dit à mon mari qu'un tel, son ami, l'envoyait avertir que M. le Prince, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville étaient arrêtés par ordre du roi, et qu'il savait que

123 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 44.

124 Jean Mariot sollicite l'aide du duc d'Angoulême pour convaincre le père de Catherine de La Guette de lui accorder la main de sa fille : « Il rechercha toutes sortes de voies pour tâcher de gagner mon père ; et même Monsieur le duc d'Angoulême, fils du roi Charles neuvième, prit la peine de lui en parler plusieurs fois. C'était le prince du monde le plus bienfaisant ; il aimait le sieur de La Guette ; il ne haïssait pas mon père, et il souhaitait que la chose se fît. » (*Ibid.*, p. 53.) À deux autres reprises, Catherine de La Guette écrit que son futur époux est « aimé » du duc (*Ibid.*, p. 44 et 55). Célestin Moreau émet l'hypothèse que La Guette serait le fils naturel d'un grand seigneur, ce qui pourrait expliquer la faveur dont il bénéficie auprès du duc et les marqueurs d'insistance présents dans le texte.

125 *Ibid.*, p. 61.

126 Sur cet homme de guerre, voir P. Henrard, « Un soldat de fortune au XVII^e siècle, Jean Gaspard Ferdinand de Marchin », *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 4^e série, vol. 46, t. VI, 1890, p. 218-237 ; Katia Béguin, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 428.

127 *Ibid.*, p. 77.

128 *Ibid.*

129 *Ibid.*, p. 83.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

M. de La Guette avait apporté des lettres à Son Altesse le jour d'auparavant ; qu'il craignait qu'il y eût quelque chose dans lesdites lettres qui lui pût faire quelque méchante affaire, et que M. le Prince pouvait même les avoir encore sur lui.¹³⁰

Catherine de La Guette demeure cependant fidèle à la cour, et œuvre pour sauver les troupes de Turenne. Cet épisode constitue un point de bascule du récit : auréolée de ce haut fait d'arme, la mémorialiste est secrètement mandatée par la reine Anne d'Autriche pour négocier l'accommodement des chefs de la Fronde, repliés en Guyenne¹³¹. Elle traverse la France pour y rejoindre son époux. De retour à Paris, les négociations n'ont toutefois pas l'issue espérée¹³², et les hommes de la famille rejoignent les troupes espagnoles à la suite de Condé et de Marsin. Après la négociation de la paix des Pyrénées, les fils de Catherine de La Guette partent combattre en Flandre, toujours sous les ordres de Marsin :

M. le comte de Marsin avait fait son traité avec l'Espagne, et le roi lui avait permis de ramener six compagnies de son régiment en Flandre, et conséquemment tous ses officiers. Mon fils aîné, qui en était premier capitaine, et son cadet cornette, y repassèrent comme les autres quand le mariage du roi fut fait. Ils avaient tous deux une très grande attache à la personne de M. de Marsin, ce qui a fait qu'ils ne l'ont pas abandonné. Il aimait fort mon aîné [Louis de La Guette], qui le considérait comme une personne pour qui il aurait fait toutes choses. J'eus le déplaisir de les voir passer de ce côté-là ; mais il fallut m'en consoler, n'y pouvant pas remédier.¹³³

Au moment où un accommodement politique rendrait possible leur enrôlement dans les troupes françaises, les fils de Catherine de La Guette font le choix de demeurer au service d'un royaume étranger. Cette décision intervient alors que l'époux de la mémorialiste décède. La nouvelle génération rompt avec les liens de patronage anciens, et leur mère ne peut que faire état de son impuissance : « *Madame de La Guette illustrates how, in a social world based upon patronage ties, and in which patronage was primarily patrilineal, women were at the mercy of the clientage choices made by their fathers, husbands, and sons.*¹³⁴ » Contrairement à son père, qui meurt de la « mélancolie » et du « déplaisir¹³⁵ » suscités par sa disgrâce à la cour, Louis de La Guette n'hésite pas à faire varier ses allégeances pour assurer son ascension sociale. Le récit met ainsi en scène une opposition entre deux générations. Pour Catherine de La Guette, l'identité familiale et l'ascension sociale se fondent sur un ancrage

130 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 84.

131 *Ibid.*, p. 108.

132 *Ibid.*, p. 144.

133 *Ibid.*, p. 158.

134 Carolyn Chappell Lougee, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », *art. cit.*, p. 26.

135 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 158.

territorial et l'entretien de liens de patronage héréditaires. La génération de ses enfants est à l'inverse caractérisée par sa mobilité géographique et sociale. Cette mobilité fragilise la position sociale de la famille tout entière lorsque son fils, passé sous les étendards hollandais, meurt à la guerre.

3. b. Actualiser une relation de clientèle par l'imprimé

Louis de La Guette, écrit la mémorialiste, quitte les troupes espagnoles quelques années après être entré à leur service¹³⁶, et décide de rejoindre les armées du prince Guillaume d'Orange :

Quelque temps après il se lassa du service d'Espagne, voyant qu'on ne lui donnait pas les emplois qu'il aurait pu prétendre, ce qui rebute un homme d'honneur. Comme il était dans ce sentiment-là, quelques personnes de qualité et de ses amis lui persuadèrent de servir Messieurs les États, et l'assurèrent en même temps que M. le prince d'Orange aurait de la considération pour lui, parce que ce grand prince fait une estime particulière des gens de cœur. Mon fils, qui n'était pas apprenti dans le métier, espéra que Son Altesse le gratifierait de l'honneur de sa bienveillance quand elle aurait reconnu de quelle façon il se destinait à son service. Il assura donc les personnes qui lui en parlèrent qu'il était tout prêt à passer en Hollande, et qu'il se tiendrait très heureux de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour les intérêts d'un si grand prince. La chose fit question d'avoir son congé de M. le comte de Monterey, qui fit de très grandes difficultés de le lui donner, car il était assuré qu'il perdait en lui un homme de service ; mais mon fils lui dit tant de raisons qu'à la fin il le lui accorda, et à son frère aussi, ne pouvant faire autrement, car ils n'étaient pas nés Espagnols. Il se rendit donc auprès de M. le prince d'Orange, qui le reçut favorablement, et lui donna tout aussitôt de l'emploi, et une compagnie de cavalerie à son cadet.¹³⁷

Tout en mobilisant volontiers un vocabulaire moral – son fils est un « homme d'honneur », « de service », appartenant aux « gens de cœur » – la mémorialiste rend compte des tractations économiques engagées par Louis de La Guette pour entrer au service d'un nouveau chef de guerre. Engagé dans les troupes du prince hollandais, le fils aîné appelle auprès de lui sa mère veuve, qui s'installe à La Haye. Dans ces circonstances, la mort précoce de l'héritier de la famille plonge cette dernière dans de sévères difficultés. Catherine de La Guette n'est pas en mesure de mobiliser les liens de solidarité traditionnels, dont elle aurait pu bénéficier si elle était demeurée dans sa région natale. Sans attache dans un pays étranger, il lui faut solliciter le soutien d'un prince avec lequel elle n'a pas de liens. Cet éloignement transparaît

136 Il semblerait qu'il n'est alors plus sous les ordres de Marsin mais du comte de Monterey, le gouverneur des Pays-Bas espagnols.

137 *Ibid.*, p. 170-171.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

dès la fin du récit, alors que son fils, sur son lit de mort, reçoit la visite de représentants de Guillaume d'Orange :

Aussitôt que M. le Prince d'Orange eut appris son malheur [la blessure de Louis de La Guette sur le champ de bataille], il témoigna d'en avoir de la douleur et envoya M. de Benting, colonel de ses gardes de cavalerie et son favori, et aussi M. d'Overkerque, capitaine de ses gardes du corps et son grand écuyer, pour lui dire qu'il ne pouvait pas le voir en l'état où il était, mais qu'il lui promettait d'avoir soin de sa famille, et que rien ne le devait inquiéter de ce côté-là.¹³⁸

La « promesse » du prince émane de ses représentants, non de Guillaume d'Orange lui-même, que la mémorialiste ne semble pas connaître. Le récit de mort filiale est suivi d'une série de visites de circonstance. Les proches du fils rassurent la famille du défunt (la mère et la veuve) et lui promettent leur assistance. La mémorialiste se concentre alors sur les visites de Monsieur de Lira, « envoyé extraordinaire d'Espagne à la Haye », qui lui « fai[t] offre de sa faveur et même de sa bourse¹³⁹ », et de Monsieur de Benting, le favori de Guillaume d'Orange, qui s'engage à lui fournir un secours financier :

Quand la campagne fut finie, M. de Benting me fit l'honneur de me venir voir aussi, et me témoigna qu'il avait considéré mon enfant autant que s'il avait été son propre frère ; qu'il avait eu un extrême déplaisir de sa mort ; qu'il ne l'oublierait jamais ; qu'il serait toujours prêt à me rendre, et à ma famille, tous les bons offices qu'il pourrait, et que je fisse compte là-dessus. [...] [Il] y a fort peu de gentilhommes au monde qui soient plus bienfaisants que lui et qui soient plus dignes de l'affection d'un grand prince. Je souhaite de tout mon cœur que sa faveur dure un siècle.¹⁴⁰

L'éloge du favori emprunte au discours dédicatoire ; la mémorialiste flatte un protecteur de la fortune duquel dépend la faveur de sa famille auprès de Guillaume d'Orange. Le rappel des offres de service parasite le récit attendu du deuil maternel. Dans l'ultime phrase de l'ouvrage, la mémorialiste adopte un discours ambivalent, la pitié maternelle cédant le pas à l'apologie du souverain étranger :

Je suis résolue d'attendre avec soumission et avec respect tout ce qu'il lui [la divine Providence] plaira de m'envoyer, et d'obéir toujours aux ordres de sa sainte volonté en attendant mon dernier jour et la continuation des faveurs de Monseigneur le prince d'Orange pour ma famille.¹⁴¹

Le nom de Guillaume d'Orange se répète dans cet ultime segment qu'on pourrait interpréter comme un ajout *a posteriori*. La narratrice se tourne de nouveau vers le monde, en quête d'un soutien bien matériel. Cette surprenante coordination conclusive ramène le récit

¹³⁸ *Ibid.*, p. 173.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 175.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 176.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

mémoriel à des réalités prosaïques. La mort du fils aîné intervient en 1676, soit cinq ans avant la publication des *Mémoires*. En 1681, la publication imprimée, chez un libraire installé « près de la cour », cherche à actualiser des relations de clientèle vouées à s'étioler dans le temps, puisqu'elles n'engageaient pas la famille tout entière et son lignage, mais seulement le fils mort à la guerre.

L'éloge appuyé du souverain et de son favori doit permettre le renouvellement d'une relation de service. Seulement, ce n'est plus l'épée mais la plume qui pourvoit à cette obligation. Les dernières pages mettent en lumière la précarité de Catherine de La Guette, à la marge d'un espace curial structuré par des réseaux militaro-nobiliaires dont la femme exilée est tenue à distance. De nouveau, le récit de soi naît d'une contrainte – financière, de genre – et s'élabore dans les limites de normes – sociales, politiques – qui l'instituent.

Les compétences lettrées de Catherine de La Guette, sa capacité à mettre en récit sa propre existence, sont mobilisées pour interpellier les puissants mais aussi, sans doute, afin de tirer un revenu de la librairie. Le livre, en effet, se présente comme des « Mémoires » de la Fronde, dans une période où ce type de produit se développe sur le marché de la librairie hollandaise. Le lecteur y lit les aventures d'une femme, et plus largement d'une famille d'hommes de guerre aux prises avec l'histoire récente des conflits armés en Europe. Le libraire Adrien Moetjens, rappelons-le, est d'abord spécialiste des imprimés militaires : sa boutique est fréquentée par un public de courtisans, de diplomates et de gens d'armes. La narration des *Mémoires* s'adresse à ce lectorat bien informé de l'actualité diplomatique et militaire¹⁴². C'est aussi à ce groupe social hétérogène que s'adresse la mémorialiste, un groupe auquel sa famille prétend appartenir.

Conclusion

En 1700, la philosophe anglaise Mary Astell (1666-1731) publie un traité intitulé *Some Reflections Upon Marriage, Occasion'd by the Duke and Dutchess of Mazarine's Case*;

¹⁴² La narratrice évoque ainsi de manière très allusive le conflit qui éclate entre les généraux espagnols et hollandais après le siège de Charleroi, en partant du principe que « bien des gens » en sont informés. *Ibid.*, p. 170.

*Which is Also Consider'd*¹⁴³. Dans la continuité de ses publications antérieures¹⁴⁴, l'autrice y dénonce l'assujettissement de la femme mariée. L'affaire Mazarin, célèbre cas d'union malheureuse, sert de point de départ à sa réflexion. Loin de prendre fait et cause pour Hortense Mancini, Mary Astell adopte un discours critique à l'égard d'une femme à la conduite « scandaleuse » :

*The Dutchess of Mazarine's Name has spread perhaps as far as her Uncle's, and one can't help wishing that so much Wit and Beauty, so much Politeness and Address, had been accompany'd and supported by more valuable and lasting Qualities; one cannot but desire that her Advocate instead of recriminating had clear'd the imputations laid on her, and that she her self, who says enough in her Memoirs, to shew she was unfortunate, had said more to prove her self discreet. [...] Had Madam Mazarine's Education made a right improvement of her Wit and Sense, we should not have found her seeking Relief by such imprudent, not to say Scandalous Methods, as the running away in Disguise with a spruce Cavalier, and rambling to so many Courts and Places, nor diverting her self with such Childish, Ridiculous, or Ill-natur'd Amusements, as the greatest part of the Adventures in her Memoirs are made up of.*¹⁴⁵

Au lendemain de sa mort, Hortense Mancini demeure notoirement connue du fait de cette affaire, que ses *Mémoires* ont largement contribué à médiatiser. La philosophe anglaise porte un regard ambivalent sur cette publication. Si elle reconnaît la valeur d'un rare témoignage, qui lui fournit un cas exemplaire pour débiter sa démonstration, elle blâme dans le même temps l'absence de discrétion d'une femme qui contribua activement à forger sa propre notoriété et le caractère satirique et dérangeant de son écriture. En imprimant un récit à la langue crue, aux références équivoques, qui rompt avec la posture morale attendue d'une femme du XVII^e siècle, Hortense Mancini engage une action qui, on le constate, suscite une polémique durable. Cette action impose toutefois la présence de l'autrice sur la scène des lettres ; son texte est cité, repris, réédité. Plusieurs femmes qui recourent elles-mêmes à l'écriture et à la publication (manuscrite ou imprimée) ne manquent pas de s'en faire l'écho, pour mieux s'en distancier.

L'usage de l'imprimé, comme nous l'avons vu, est motivé par de fortes contraintes sociales. En rendant leurs vies publiques, Hortense Mancini, Marie Mancini et Catherine de

143 Mary Astell, *Some Reflections Upon Marriage, Occasion'd by the Duke and Dutchess of Mazarine's Case; Which is Also Consider'd*, Londres, John Nutt, 1700.

144 Mary Astell devient célèbre en 1694 en publiant un essai anonyme intitulé *A Serious Proposal to the Ladies, for the Advancement of their True and Greatest Interest*, traduit en français sous le titre de *Proposition sérieuse aux dames de qualité en vue de l'avancement de leur véritable intérêt*. « Le débat passionné que suscitait *A Serious Proposal* parmi ses contemporains, et surtout ses contemporaines, mais aussi sa fortune critique prestigieuse, font de cet essai le texte "féministe" le plus important du XVII^e siècle, à l'aube du Siècle des Lumières. » Line Cottegnies, *Mary Astell et le féminisme en Angleterre au XVII^e siècle*, Lyon, ENS éditions, 2008, p. 13.

145 Mary Astell, *Some Reflections Upon Marriage*, op. cit., p. 3-5.

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

La Guette tentent d'agir contre les différentes formes de marginalisation économique, politique et sociale qui les frappent. Leur commune condition d'exilées rend nécessaire une publication ayant pour objectif de solliciter la faveur d'un prince, mais aussi de nouer et d'entretenir des réseaux de sociabilité urbains et curiaux. La fabrication du livre se pense dans le même temps comme une opération médiatique ; chacune des autrices étudiées anticipe la réception publique de son ouvrage en programmant les espaces de sa circulation et en modulant son discours – ceci s'observe en particulier dans les échanges entre Marie Mancini et son époux.

Pour conclure, de même que la catégorie des « Mémoires féminins » contribue à homogénéiser un corpus d'écrits aux ambitions et aux modes de publication divers, de même l'imprimé, comme support matériel, peut inciter à mettre sur un même plan des productions qui s'avèrent, à l'analyse, très différentes. Si les trois autrices étudiées recourent à l'imprimé, les objets qu'elles produisent interviennent à des échelles nettement distinctes : les *Mémoires* d'Hortense Mancini circulent par les réseaux de la librairie néerlandaise dans les capitales européennes ; la *Vérité dans son jour* traverse également les frontières, mais se destine d'abord à la famille de l'autrice et à un entourage restreint de cour ; les *Mémoires* de Catherine de La Guette programment, quant à eux, une réception à l'échelle locale de la ville de La Haye. Des trois ouvrages, ce dernier se distingue par le rôle de son libraire, qui met en vente un livre pensé avant tout comme un objet de librairie. Ces variations d'échelles, qui font aussi varier les publics, expliquent, en partie, la réception contrastée des écrits : le premier est repris, commenté, réédité ; le deuxième demeure encore aujourd'hui confidentiel ; le troisième est tardivement redécouvert en France par les bibliophiles du XIX^e siècle.

Pensées pour agir dans le présent de l'impression, les publications étudiées illustrent de fait la capacité des femmes à mobiliser l'écriture dans des situations contraintes. L'impression est un tour de force, qui fait la démonstration d'une *agency* : les mémorialistes mobilisent des réseaux et recourent aux agents de la librairie, elles sollicitent le pouvoir en faisant valoir un savoir (des compétences culturelles, une connaissance de l'actualité) qui leur permet de séduire un public. Ces opérations d'écriture et de publication peuvent s'assimiler à des offres de service : les autrices, en capacité d'écrire pour convaincre, pour émouvoir, ou pour faire rire, mettent leur plume au service des puissants. Ces opérations témoignent aussi, chez Hortense Mancini, du pouvoir de nuisance de l'imprimé – la rhétorique de la révélation, la

Chapitre IV. Usages de l'imprimé

violence satirique de l'écriture, ciblent son époux, mais remettent aussi en cause des modes d'exercice du pouvoir.

Trois des autrices de notre corpus impriment leurs récits mémoriels ; les trois autres adoptent quant à elles des modes de publication différents, dont l'étude permet d'approfondir notre compréhension des premiers usages associés à ces écrits et des premières actions qu'ils produisent. La suite de cette deuxième partie se consacre à l'étude de ces trois autres « Mémoires féminins », dans des chapitres monographiques qui ont pour ambition d'en exposer les singularités.

Chapitre V.

Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Le chapitre précédent avait pour ambition d'éclairer les modalités de publication des premiers récits mémoriels imprimés au XVII^e siècle, en envisageant les actions que les autrices entendent mener à bien en mettant en circulation leurs écrits via la presse. À l'inverse des ouvrages précédemment traités, les *Mémoires de M.L.D.D.N.* parus en 1709 ne paraissent qu'après la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. Quoique leur éditrice moderne, Micheline Cuénin, considère que l'impression du livre a été commanditée par l'autrice¹⁴⁶, il convient de poser une distinction claire entre l'étude du texte et l'étude de son imprimé, en s'interrogeant sur la convergence ou la divergence des usages associés à ces deux objets et leurs modalités de fabrication.

Les *Mémoires* attribués à Marie d'Orléans, il faut le souligner, se situent à la marge du corpus des « Mémoires féminins » tel qu'il a été constitué par la critique. Marc Fumaroli et Pierre Nora ne les convoquent pas, ils ne figurent pas dans la bibliographie de la thèse de Laurène Gervasi (qui les mentionne très brièvement¹⁴⁷) et Adélaïde Cron les exclut de son

146 Micheline Cuénin rapproche en ce sens les *Mémoires* de Nemours des *Mémoires* de La Guette : « l'impression, c'est également ce que souhaitait Mme de Nemours. En témoignent l'extrême qualité du texte [...], et cette petite dimension qui correspond au dessein arrêté de l'œuvre. En témoigne également la présentation : préface et notes étaient prêtes, pour que le volume pût sortir en librairie moins de deux ans après la mort de la duchesse, en une fabrication irréprochable. Les initiales désignant l'auteur étaient transparentes, preuve que la mémorialiste tenait à faire largement connaître, dès que la prudence et sa haute naissance l'auraient permis, un ouvrage auquel elle attachait beaucoup d'importance. » Micheline Cuénin, « Les Mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », art. cit., p. 101.

147 « Pourtant, à l'occasion de la Fronde, quelques rares femmes de la noblesse vont emprunter la voie mémorialiste pour faire valoir leurs exploits et défendre un engagement politique. Ce fut en particulier le cas de Catherine de La Guette et d'Anne-Marie-Louise d'Orléans [...]. Les *Mémoires* de la Grande

étude sur les « Mémoires féminins » au motif de leur caractère « impersonnel¹⁴⁸ ». Les lectures qu'en propose Micheline Cuénin, leur éditrice moderne, défendent cependant leur appartenance au corpus¹⁴⁹, tout en revendiquant la valeur littéraire de l'ouvrage. Dénonçant la « marginalisation¹⁵⁰ » de l'œuvre et de son autrice (« elle demeure, pour le grand public, une bigote recuite¹⁵¹ »), Micheline Cuénin s'emploie à réhabiliter une figure de l'histoire de France qui se démarque par une écriture « loin de l'historiographie myope et subjective, accompagnée, comme chez la grande Mademoiselle, du récit de susceptibilités froissées ou de digressions confidentielles¹⁵² ». Les analyses de M. Cuénin lient ensemble analyses poétiques et considérations biographiques pour tenter d'éclairer l'intention des *Mémoires*. Jusque-là, elle est la seule, avec Jean Garapon¹⁵³, à établir des hypothèses sur leur contexte d'écriture et de publication.

Dans le présent chapitre, nous repartirons du travail critique de Micheline Cuénin, que nous mettrons pour une part à distance, en développant dans un premier temps une réflexion théorique sur les méthodes de datation des écrits mémoriels d'Ancien Régime. Il apparaît en effet que les opérations de datation qui accompagnent les études littéraires portant sur cette catégorie d'écrits en orientent sensiblement la réception. Dans le cas particulier des *Mémoires* de Nemours, les méthodes de datation appliquées, loin d'en éclairer les enjeux, semblent en limiter considérablement la compréhension. Elles reposent sur une série de présupposés – les *Mémoires* présenteraient un texte unique et cohérent, rédigé linéairement et en une seule fois, qui ne subirait pas d'interventions extérieures – qui se rattachent à la « présomption

Mademoiselle évoluent du récit militaire vers le roman d'amour et se font de plus en plus introspectifs, à l'image de l'œuvre de Françoise de Motteville, dame de compagnie, confidente et amie d'Anne d'Autriche. Ces trois auteures, auxquelles on peut adjoindre Marie d'Orléans, ont eu l'audace de se lancer dans une entreprise littéraire similaire : le récit mémorialiste lié à la Fronde. » Laurène Gervasi, *La liberté dans les mémoires féminins au XVII^e siècle*, op. cit., p. 18-19.

148 Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit., p. 9.

149 Micheline Cuénin, « Les Mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », art. cit.

150 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 32. Dans un article de 1989, Micheline Cuénin fait le constat de la « relégation » par l'histoire littéraire d'une personnalité qui, étonnamment, « n'a fait l'objet d'aucune étude biographique, fût-ce d'un mince article ». Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *Dix-septième siècle*, n° 164, 1989, p. 263-274, p. 264.

151 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 34.

152 *Ibid.*, p. 32.

153 Jean Garapon, « La Fronde vue par la duchesse de Nemours dans ses *Mémoires* », dans Philippe Chométy et Sylvie Requemora-Gros (dir.), *Gueux, frondeurs, libertins, utopiens : Autres et ailleurs du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013, p. 41-50.

d'authenticité¹⁵⁴ » attachée à cette catégorie générique. Comme on l'a vu auparavant, cette présomption occulte des réalités matérielles de la culture de l'écrit.

Cette réflexion inaugurale servira de point de départ à une relecture des *Mémoires* prenant en compte la matérialité de l'objet imprimé pour tenter d'approcher sous un jour nouveau le fonctionnement de cet écrit et les étapes de sa fabrication. En d'autres mots, l'enjeu de ce chapitre sera d'extraire l'œuvre de la « chaîne construite par l'observateur [...] pour lui faire faire sens », de replacer l'écrit « dans le monde où il a été produit et publié¹⁵⁵ » et dans lequel il est censé agir. Cette extraction ne tend pas à réduire le sens du texte, mais bien plutôt à le rendre disponible à des interprétations nouvelles. La nôtre sera guidée par l'hypothèse que les « Mémoires » de Nemours se composent d'une série de textes hétéroclites, aux contextes de production multiples, reliés ensemble. Nous tenterons alors d'examiner ce qui motive, à l'origine, leur rédaction, ainsi que leur assemblage sous forme imprimée.

1. Les opérations de datation de la rédaction des « Mémoires féminins »

L'étude d'écrits égo-historiques oblige à distinguer au moins trois temporalités inhérentes à l'œuvre : le temps du souvenir narré, le temps de l'écriture, le temps de la publication. Dans nombre de cas, la disparition des manuscrits autographes, l'absence de sources et la circulation confidentielle des textes contraignent les spécialistes des « Mémoires » à s'en tenir à de prudentes hypothèses lorsqu'ils bornent les périodes de rédaction des œuvres. De telles bornes, lorsqu'elles sont formulées, délimitent un contexte – politique, social, culturel – qui détermine par la suite la réception critique de l'écrit. L'établissement d'une datation participe, pour le critique et son lecteur, au processus d'authentification. Analyse philologique,

154 Yohann Deguin, « Pour une histoire éditoriale des Mémoires d'Ancien Régime », art. cit.

155 « Que reste-t-il à un écrit, à un discours, si on lui retire la possibilité ou la caractéristique d'avoir été une action dans le monde où il a été produit et publié, au moins pour celui ou ceux qui l'ont écrit ou publié ? Il ne lui reste qu'à entrer dans une chaîne construite par l'observateur – historien ou littéraire, anthropologue, etc. – pour lui faire faire sens. Ce qui est plus grave peut-être, c'est que cette chaîne est bien souvent préconstruite par une forme ou une autre d'histoire intellectuelle (des idées, de la littérature, des sciences, des théories, des mentalités). Laisser leur liberté aux écrits face à la toute-puissance de l'herméneute implique au contraire de tirer les conséquences du fait qu'ils ont été des actions : les observer au milieu d'autres actions, non écrites et éventuellement écrites, réalisées par des acteurs sociaux. » Dinah Ribard et Nicolas Schapira, « Introduction », dans Nicolas Schapira (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies*, Paris, PUF, 2013, p. 5-22, p. 7-8.

catégorisation et réception de l'écrit fonctionnent ensemble. Nous nous arrêterons donc en premier lieu sur les opérations de datation des « Mémoires féminins » pour appréhender ce qu'elles disent de notre approche des textes. En partant des exemples que fournissent deux ouvrages aux réceptions bien distinctes, les *Mémoires* de La Guette et les *Mémoires* de Montpensier, nous envisagerons, d'une part, les opérations de datation consistant à fabriquer, à partir d'une lecture du livre, une chronologie cohérente et, d'autre part, les opérations de datation se fondant sur le témoignage d'auteur, érigé au rang de preuve. Nous confronterons ensuite les hypothèses de datation des « Mémoires féminins » formulées par la critique, en nous interrogeant plus spécifiquement sur les limites de telles méthodes appliquées aux *Mémoires* de Nemours.

1. a. Lecture du livre et datation : le cas La Guette

Le temps du souvenir narré et le temps de la publication ont une large incidence sur la datation de l'écriture, et les effets de lecture qui en découlent. Ainsi, les *Mémoires* de Catherine de La Guette, dont le récit s'interrompt en 1676, sont publiés en 1681 et présumés anthumes – c'est ce que laisse supposer l'avis du libraire Adrien Moetjens en tête de l'imprimé¹⁵⁶. Dès lors, la période d'écriture serait, pour une part du moins, contemporaine ou postérieure aux événements de l'année 1676. Un bref parcours de deux réécritures des *Mémoires*, élaborées par des lecteurs du XIX^e et du XXI^e siècles, témoigne de la manière dont ces dates orientent la réception du récit et l'appréhension générale de l'œuvre et de la vie de son autrice.

En 1841, Paul de Musset publie dans la *Revue des deux mondes* un bref récit, en sept chapitres, de la vie de « Madame de La Guette »¹⁵⁷. Ce texte est publié la même année dans *Denise, suivi de Madame de l'Espinasse et de Madame de La Guette*¹⁵⁸, et donne son nom l'année suivante à un autre recueil de récits brefs signés de Musset, qui racontent la vie de différentes personnalités de l'Ancien Régime¹⁵⁹. Cette fiction reprend les épisodes narrés dans

156 Nathalie Grande, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », art. cit.

157 Paul de Musset, « Madame de La Guette », *Revue des deux Mondes*, Bruxelles, Au bureau de la revue des deux mondes, 1841, t. 2, p. 74-97.

158 Paul de Musset, *Denise, suivi de Madame de l'Espinasse et de Madame de La Guette*, Bruxelles, Meline, Cans et compagnie, 1841.

159 Paul de Musset, *Madame de La Guette*, Paris, Victor Magen, 1842. Le texte est encore publié en 1863 dans Paul de Musset, *Extravagants et originaux du XVII^e siècle*, Paris, Charpentier, 1863.

les *Mémoires*, en accentuant l'excentricité et la témérité de leur personnage principal (rebaptisé Jacqueline pour l'occasion). Paul de Musset interrompt son récit en 1676 et en modifie sensiblement la fin, puisqu'il décide de tuer son héroïne au combat : informée d'un projet d'assassinat contre son fils, Madame de La Guette se précipite au-devant du danger et est mortellement blessée par un coup de feu et de multiples coups d'épée. Jusque récemment, la fiction de Musset était utilisée comme une source biographique dans la notice du site Wikipédia consacrée à Catherine de La Guette : on pouvait y lire que l'autrice était morte en 1676.

La fiction de Musset et son exploitation comme source biographique illustrent l'embarras suscité par la défaillance chronologique intrinsèque au récit mémoriel. Puisqu'il ne connaît de la vie de Catherine de La Guette que le témoignage conservé par ses *Mémoires*, un témoignage en ce sens nécessairement incomplet, l'écrivain réduit son existence à cette trace écrite. Les *Mémoires* deviennent une courte fiction historique, dont l'héroïne perd son statut d'autrice, puisqu'elle meurt avant d'avoir pu écrire une quelconque œuvre. Cette fiction, parce qu'elle comble une chronologie de vie lacunaire, prend un temps le statut de source.

Un autre récit, cette fois contemporain à nous, s'inspire de la vie et de l'œuvre de la mémorialiste. Marie-Noël Tillet Savornin et Bénédicte Tillet Tardi publient en 2022 *Une femme libre, Catherine de La Guette*¹⁶⁰, un roman imprimé à compte d'auteur dont le matériau est principalement tiré des *Mémoires*. Dans leur ouvrage, les deux autrices recomposent une chronologie : elles indiquent que les *Mémoires* sont vraisemblablement rédigés entre 1677 et 1680 et font mourir Catherine de La Guette en 1681 (elles donnent cette date comme date supposée de mort). Musset retenait comme date de mort la fin du récit, alors que Marie-Noël Tillet Savornin et Bénédicte Tillet Tardi retiennent la date de publication des *Mémoires*. Le livre se présente comme une réserve de dates disponibles pour ses lecteurs, qui en retiennent certaines pour faire office de repères chronologiques.

Ces deux fictions narratives, produites à environ cent quatre-vingts ans d'intervalle, rendent compte de modalités de réception de l'écrit mémoriel dans le temps long. Le lecteur, qui recompose, réécrit l'histoire, allant même parfois jusqu'à en coucher sa version sur le papier, cherche à combler les vides de la chronologie. L'un des enjeux au cœur de ces deux réécritures est de produire un discours chronologique cohérent, qui participe de la

160 Marie-Noël Tillet-Savornin et Bénédicte Tillet-Tardi, *Une femme libre, Catherine de La Guette*, Paris, Vérone éditions, 2022.

présomption d'authenticité du texte mentionnée plus haut. La datation du temps de rédaction et du temps de publication procède ici d'une intuition de lecture. Les deux réécritures évoquées montrent comment un écart entre temps du récit, temps de la rédaction et temps de la publication, même lorsqu'il est minime (si on compare cette publication à de nombreux autres « Mémoires » d'Ancien Régime), suffit à alimenter de multiples *scenarii* biographiques : le premier supprime toute temporalité postérieure au récit, le second cherche à rebâtir une chronologie qui réduit au minimum l'écart entre temps de l'écriture et temps biographique. Dans les deux cas, le temps de la vie se confond (ou se réduit) au temps de l'œuvre et, lorsque Catherine de La Guette survit à son récit, elle meurt de sa publication. On peut voir là un cas extrême d'illusion biographique¹⁶¹, découlant directement du plaisir de la lecture biographique.

1. b. Témoignage d'auteur et datation : le cas Montpensier

L'hétérogénéité des écrits composant le corpus des « Mémoires » se vérifie lorsqu'on aborde la question de leur datation. Aucune étude d'envergure n'a jusque là été menée sur les enjeux, pratiques et méthodes de datation de ce corpus et le traitement critique varie largement d'un écrit à l'autre. Ainsi, la période de rédaction supposée des *Mémoires* de Retz a longuement occupé la critique. Dans ce domaine, l'étude approfondie d'André Bertièrre fait autorité¹⁶². De même, à la marge de notre corpus, l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre* a également fait l'objet d'études visant à authentifier son attribution et à situer l'œuvre dans la vie de son autrice¹⁶³ – témoignant bien du fait que cette réflexion se développe aussi bien lorsque l'œuvre étudiée est tirée d'un manuscrit autographe que lorsqu'elle ne nous parvient que sous forme imprimée.

161 Pour reprendre le concept de Pierre Bourdieu : « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 69-72. DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>.

162 André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 2005 [1977], p. 103-120.

163 Les analyses de Camille Esmein-Sarrazin envisagent une écriture espacée dans le temps : « *L'Histoire d'Henriette d'Angleterre*, œuvre dont l'attribution ne fait pas de doute d'après mon analyse, entreprise en 1664, fut reprise en 1669 et vers 1670, puis à nouveau entre 1684 et la mort de l'auteur en 1693, et parut en 1720 sous le nom de Mme de Lafayette. Il s'agit donc probablement de la dernière œuvre à laquelle l'auteur ait travaillé. » Camille Esmein-Sarrazin, « Le cas Lafayette pour l'éditeur du XXI^e siècle. Du chef-d'œuvre aux œuvres complètes : auctorialité, définition du corpus et collaboration », dans Philippe Desan et Anne Régent-Susini (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, op. cit., p. 273-294, p. 280.

Le témoignage de l'auteur demeure l'élément déterminant dans le processus de datation des « Mémoires » : il constitue une *preuve* jugée solide pour construire une datation fiable. Dans ses *Mémoires*, la duchesse de Montpensier fournit ainsi quelques indications chronologiques à partir desquelles s'établit la datation. L'un des passages les plus cités des *Mémoires*, dans lequel elle narre la genèse de l'œuvre, attire dans le même temps l'attention du critique en lui fournissant une indication sur la date de début d'écriture et le rythme de la rédaction :

Comme la *Vie de madame de Fouquerolles* fut imprimée, je trouvai que cette occupation m'avait divertie. J'avais lu les *Mémoires* de la reine Marguerite ; tout cela, joint à la proposition que la comtesse de Fiesque, Mme de Frontenac et son mari me firent de faire des mémoires, me fit résoudre à commencer ceux-ci. Préfontaine me dit aussi que si cela me plaisait, j'en devais faire. J'écrivis en peu de temps depuis le commencement jusqu'à l'affaire de l'Hôtel de Ville ; et comme j'écris fort mal, je donnais à Préfontaine, à mesure que j'écrivais, à mettre au net.¹⁶⁴

Les indices textuels, dans le cas des *Mémoires* de Montpensier, sont complétés par l'étude philologique des manuscrits, qui attestent d'une rédaction dans le temps long (plusieurs décennies séparent le début de la fin de la rédaction), à plusieurs mains, et marquée par des interruptions et reprises. L'édition de Jean Garapon cherche à restituer cet état du texte manuscrit et, par là, à rendre compte de la chronologie de l'écriture. Il divise l'œuvre en trois parties (Chéruef opérait déjà cette division, tout en segmentant le texte en chapitres) selon les trois grands moments de rédaction supposés. Ce choix éditorial modifie sensiblement la lecture d'une œuvre dont la fragmentation a longtemps été tributaire de contraintes matérielles auxquelles était confronté l'imprimeur (qui divisait le texte en volumes d'égale longueur) mais aussi de choix éditoriaux plus arbitraires. Ainsi, l'édition française de la librairie Fontaine de 1985 reproduisait le chapitrage de l'édition Chéruef et supprimait la division en trois parties¹⁶⁵. L'œuvre s'ordonne alors selon la matière historique du récit : les chapitres numérotés, sans titre, indiquent seulement la date des événements narrés. Deux mises en forme radicalement différentes d'un même texte se donnent à lire : l'une rend compte de l'œuvre en train de s'écrire, en visibilisant les étapes et les temps de la rédaction, l'autre ordonne le matériau mis au service d'une narration historique homogénéisée et fragmentée.

164 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 462. Ce témoignage intervient dans la première partie de l'œuvre, rédigée entre 1653 et 1660. Il est probable que la duchesse rédige ce passage alors qu'elle vit exilée au château de Saint-Fargeau (entre 1653 et 1657).

165 Montpensier, *Mémoires*, 2 vol., préface de Christian Bouyer, Paris, Librairie Fontaine, 1985.

1. c. Synthèse des opérations critiques de datation : le cas Nemours

À l'inverse des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier, les *Mémoires* de Nemours ne contiennent nulle précision déterminante sur leur date de rédaction. Dans un récent article, Philippe Hourcade, prudent, parle d'un texte « dont il est impossible de savoir la date de rédaction¹⁶⁶ ». En cela, il ne suit pas les analyses de Micheline Cuénin, qui établit des dates très précises de rédaction fondées sur des indices textuels ainsi que « des conjectures, et d'assez fortes présomptions¹⁶⁷ ».

Deux éléments lui servent de bornes chronologiques. D'une part, la mention d'un décès, celui du Président Le Coigneux, intervenu en avril 1686 (la narration mentionne un Le Coigneux, « père du dernier mort¹⁶⁸ »), laisse penser que l'écriture est postérieure à cette date. D'autre part, Micheline Cuénin interprète l'éloge appuyé du règne de Louis XIV comme un signe que la guerre contre les Habsbourg n'a pas encore éclaté. La période de rédaction se situerait donc entre avril 1686 et la fin de l'année 1687¹⁶⁹. Jean Garapon réduit encore le temps estimé de l'écriture : puisqu'il n'y est fait nulle mention du décès de Louis de Bourbon-Condé, survenu en décembre 1686, il estime que la rédaction précède cet événement¹⁷⁰. En cela, la méthode employée pour dater la rédaction des *Mémoires* de Nemours est similaire à celle qu'André Bertière adopte dans son étude sur les *Mémoires* du Cardinal de Retz, où la « critique interne – par le recensement des passages comportant directement ou indirectement des indications chronologiques¹⁷¹ » permet de borner la rédaction. L'auteur évoque par exemple le décès de Turenne (en juillet 1675) tout en semblant ignorer celui du président Lamoignon (survenu en décembre 1677) ; la mention des morts ainsi que l'évolution des noms de personnes constituent un faisceau d'indices concordants. La démonstration d'André Bertière concernant les *Mémoires* de Retz est convaincante du fait de la multiplicité des indices recensés et de leur provenance : le manuscrit autographe, une nouvelle fois, assure l'attribution de ces indications à l'auteur. L'étude du manuscrit constitue d'ailleurs le prérequis de son étude : « Un premier examen du manuscrit autographe a permis de conclure

166 Philippe Hourcade, « La Fronde dans les *Mémoires* de la duchesse de Nemours », dans Marc Hersant et Éric Tourrette (dir.), *La Fronde des Mémoires (1648-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 47-61, p. 48.

167 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 36.

168 *Ibid.*, p. 75.

169 *Ibid.*, p. 35-37.

170 Jean Garapon, « La Fronde vue par la duchesse de Nemours dans ses *Mémoires* », art. cit.

171 André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, *op. cit.*, p. 104.

à son unicité : condition indispensable pour fonder sur un terrain solide toute recherche de date.¹⁷² » Il en formule néanmoins les limites : l'incomplétude de ce manuscrit, l'existence possible d'autres états du texte, antérieurs ou postérieurs, obligent à la prudence¹⁷³. Ces réserves ne sont pas infondées : les travaux de Myriam Tsimbidy reposent à nouveaux frais la question de la datation des *Mémoires* de Retz¹⁷⁴, une œuvre qui, pour les auteurs d'*Histoire, Littérature, Témoignage*, est « l'aboutissement d'une écriture entamée depuis fort longtemps¹⁷⁵ ».

La rédaction des *Mémoires* de Nemours, selon la datation retenue, n'occuperait la duchesse que quelques mois. En outre, les références, dans l'œuvre, aux autres « Mémoires » du temps corroboreraient l'hypothèse d'une rédaction tardive. Tracé « d'une seule venue¹⁷⁶ », des années après les événements narrés, ce « "précis" de la Fronde¹⁷⁷ » aurait ensuite été conservé secrètement jusqu'au décès de l'autrice¹⁷⁸, confiant la publication aux bons soins d'une professionnelle des lettres, Marie-Jeanne L'Héritier. Les analyses critiques de Micheline Cuénin et Jean Garapon adhèrent en ce sens au récit de publication contenu dans les *Mémoires* imprimés eux-mêmes et dans leur « Avertissement », ainsi que dans les sources documentaires qui lui sont associées (nous y reviendrons). Suivant ces hypothèses, la chronologie de l'œuvre serait donc la suivante :

- Période narrée : novembre 1647 (maladie du roi) – décembre 1652 (prison de Retz)
- Période d'écriture : avril 1686 – décembre 1686 ou fin 1687
- Période entre l'écriture et l'impression : fin 1687 – 1709

172 *Ibid.*, p. 103-104.

173 *Ibid.*, p. 89.

174 Myriam Tsimbidy, *Le Cardinal de Retz polémiste*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, p. 309-313.

175 Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira, *Histoire, littérature, témoignage*, *op. cit.*, p. 75.

176 Micheline Cuénin, dans Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 37.

177 *Ibid.*, p. 38.

178 Micheline Cuénin émet l'hypothèse que les *Mémoires* sont secrètement conservés par l'autrice de son vivant et ne circulent pas avant sa mort. Elle suppose dans le même temps que Marie d'Orléans a pu avoir accès à de nombreux « Mémoires de la Fronde » qui circuleraient alors sous forme manuscrite : « [...] les manuscrits clandestins circulaient largement. Mme de Nemours, qui collectait passionnément les informations, a très probablement lu Retz, Talon, Molé, Joly (Claude et Guy), Lenet, Brienne, Mme de Motteville (une Normande), et des "journaux" (Dubuisson-Aubenay). » *Ibid.*, p. 37.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Le tableau comparatif suivant (Tableau 6) témoigne de la différence entre les périodes supposées de rédaction et publication des *Mémoires* de Nemours et celles des « Mémoires féminins » de la seconde moitié du XVII^e siècle. Lorsqu'on met en forme ces données tirés des analyses critiques (Figure 6), on visualise un net écart entre la chronologie supposée des *Mémoires* de Nemours et celle des autres ouvrages de notre corpus. Les *Mémoires* de Nemours, d'après cette datation, seraient rédigés à distance de l'événement historique.

Tableau 6 : Périodisations des « Mémoires féminins »

Mémoires	Date de vie et de mort	Période historique narrée	Période de rédaction supposée de l'œuvre	Date de première publication
Motteville	1615 ?-1689	1615-1666	1643-1689	1723
Montpensier	1627-1693	1627-1688	1653-1689 ¹⁷⁹	1728
Mancini H.	1646-1699	1646-1675	1674-1675	1675
Mancini M.	1639-1715	1639-1677	1677	1677
La Guette	1613-168.	1613-1676	1676-1681	1681
Nemours	1625-1707	1647-1652	1686-1687	1709

¹⁷⁹ Nous reprenons la datation établie par Jean Garapon, en la simplifiant toutefois puisque nous ne prenons pas en compte les périodes d'arrêt et de reprise de l'écriture. Voir Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 17-21.

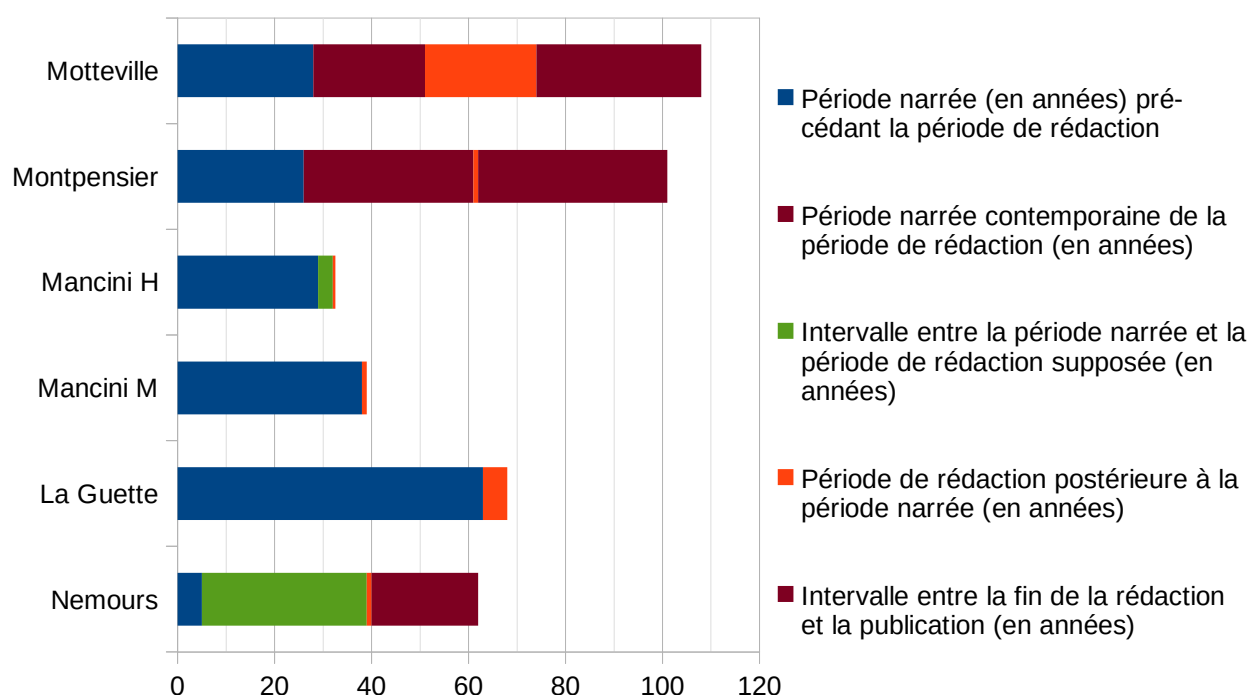


Figure 6 : Périodisations des « Mémoires féminins »

Dans le cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini, comme dans celui de sa sœur Marie Mancini, la chronologie du récit se confond avec la vie de l'autrice, et la fin de l'œuvre rejoint le présent de l'écriture, précédant de quelques semaines ou de quelques mois l'impression. Les données très relatives dont on dispose pour dater les *Mémoires* de Catherine de La Guette dessineraient une chronologie approchante. À l'inverse, les œuvres d'Anne-Marie-Louise d'Orléans et de Françoise de Motteville se caractérisent par le chevauchement entre le temps du récit et le temps de l'écriture, ainsi que par un long intervalle entre la fin de l'écriture et la date de la première édition imprimée.

La datation supposée de l'écriture des *Mémoires* de Nemours ne se rapproche d'aucune des chronologies observées. Le temps du récit historique est circonscrit dans une période étroite et il est décorrélé du récit de vie. Le temps de l'écriture est extrêmement resserré (à l'image des publications anthumes¹⁸⁰) mais néanmoins suivi d'une très longue période de latence avant

180 D'autres écrits mémorialistes sont également caractérisés par un temps de rédaction court. Les *Mémoires* de Sophie de Hanovre (qui ont la particularité de n'être publiés qu'au XIX^e siècle, et par là de s'éloigner également des chronologies observées) sont rédigés en l'espace de quelques semaines. Il s'agit cependant d'un récit de vie, débutant par l'enfance de l'autrice et narrant les grandes étapes de son existence. La fin de l'œuvre rejoint le présent de l'écriture : « [...] l'absence de M. le duc m'aurait mise aux abois si je n'avais donné quelque occupation à mon esprit par d'autres pensées pour lui ôter ces méchantes idées. Cela est cause que je me suis amusée à décrire le passé, ce que j'aurais apparemment mieux fait dans une humeur plus vive où les tristes réflexions et la mélancolie n'eussent eu aucune part. J'espère que le retour de M. le

que le texte ne soit imprimé. Enfin, comme le signale nettement notre graphique (Figure 6), l'œuvre serait la seule à être rédigée plusieurs décennies après les événements narrés, si l'on se conforme aux hypothèses précédemment formulées. Ces écarts ne sont cependant pas inhabituels lorsqu'on considère le corpus des « Mémoires de la Fronde », et non plus celui des « Mémoires féminins ». Anne-Marie-Louise d'Orléans commence certes à rédiger ses *Mémoires* immédiatement après les troubles, et François de La Rochefoucauld lui emboîte rapidement le pas. Jean Hérault de Gourville, secrétaire de ce dernier et exact contemporain de Marie d'Orléans (ils sont tous deux nés en 1625), n'entame cependant la rédaction de ses propres *Mémoires* qu'en 1702, à l'âge de soixante-dix-sept ans :

Je commence donc ces memoires aujourd'hui 15 juin 1702, après l'avoir souvent refusé à la sollicitation de plusieurs personnes d'esprit, qui s'offroient de les rectifier, sans avoir eû la pensée de les satisfaire. Mais en réfléchissant aujourd'hui sur des questions qui m'ont été faites par un de mes amis, au sujet des affaires du tems passé ; et ayant trouvé que ma memoire me fournissoit les choses aussi recentes, que si elles ne venoient que d'arriver, le plaisir que j'ai senti en cela a peut-être contribué à me les faire entreprendre, estimant que je m'amuserois fort, si j'y employois le tems que je passois à me faire lire.¹⁸¹

L'œuvre s'interrompt quelques mois plus tard, l'auteur décédant en juin 1703¹⁸². Comme nous l'avons vu, les *Mémoires* de Retz se présentent également comme un écrit tardif, dont l'interruption, brutale également, serait le fait d'un abandon pur et simple du projet. Dans le corpus des « Mémoires de la Fronde », si la date de rédaction supposée des *Mémoires* de Nemours ne tranche pas nécessairement avec un emploi tardif de la plume, le degré d'achèvement du récit¹⁸³, cependant, contraste fortement avec des écrits mémorialistes qui auraient « en quelque sorte vocation à l'inachèvement¹⁸⁴ ».

Le rapide parcours chronologique proposé, s'il fait apparaître la diversité des modalités de fabrication des écrits inscrits dans le corpus des « Mémoires » du XVII^e siècle, vise surtout à

duc, qui sera en peu de jours, me remettra tout à fait, pour n'aller pas si tôt le chemin de tous les mortels. A Hanovre, le 15/25 de février 1681. » Sophie de Hanovre, *Mémoires et lettres de voyage*, op. cit., p. 173.

181 *Mémoires de Monsieur de Gourville, Concernant les Affaires auxquelles il a été employé par la Cour, depuis 1642, jusqu'en 1698*, Paris, Estienne Ganeau, 1724, t. 1, p. 5-6. Dans l'édition de 1782, qui se dit une édition corrigée des *Mémoires*, le passage est sensiblement identique. Les collections de Petitot et Monmerqué et de Michaud et Poujoulat s'appuient sur cette dernière édition. À partir de quatre manuscrits, dont un considéré comme annoté de la main de l'auteur, Léon Lecestre donne une version sensiblement différente de ce passage ; la date de début de rédaction demeure identique. Sur les manuscrits et éditions du texte, voir *Mémoires de Gourville, publiés pour la Société de l'histoire de France, t. I, 1646-1669*, édition de Léon Lecestre, Paris, Renouard, 1894, p. CIV-CXI.

182 Sur la vie de Gourville, voir Alain Mazère, *Gourville le magnifique. Financier, diplomate, confident des puissants du Grand Siècle*, Saintes, Le Croît Vif, 2009.

183 Sur la question de l'achèvement de l'œuvre, voir notre chapitre III.

184 André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit., p. 176.

mettre en lumière les opérations de datation qui s'imposent dans la littérature critique sur le genre. Ces dernières sont intrinsèquement liées, nous semble-t-il, à des processus de catégorisation des écrits. L'analyse appliquée à l'œuvre puise dans des habitudes de lecture de corpus égo-historiques, habitudes qui incitent le chercheur à déceler des indices textuels pour localiser des gestes d'écriture dans le temps. De telles opérations participent de l'authentification de l'œuvre, et contribuent par là à en produire la valeur, notamment comme témoignage unifié et unifiant, sur une période ou sur une vie. Dans le cas des *Mémoires* de Nemours, elles en réduisent le sens et la portée, en homogénéisant aux yeux du lecteur un objet composite.

2. Effets de lecture, effets de composition

L'imprimé est, à ce jour, la seule trace conservée d'une pratique d'écriture qu'il est malaisé d'approcher, et dont on cherche les indices au sein du texte. Les hypothèses qui entourent la fabrication de l'œuvre nous paraissent dès lors orientées par deux importants présupposés dont il faut nous prémunir. D'une part, la certitude que le texte des *Mémoires*, et ce texte seulement, est entièrement de la main de l'autrice, et que nul intermédiaire n'y a apporté de modifications. Une frontière nette, hermétique même, est établie entre *le* texte et son paratexte (les notes de bas de page notamment, qui sont pour une part au moins postérieures à 1703, date de la mort de Saint-Évremond¹⁸⁵). Ce présupposé ne tient pas compte des réalités matérielles qui régissent la production du livre sous l'Ancien Régime et le fonctionnement de cette industrie. D'autre part, une telle lecture est guidée par la conviction que le livre contient *un* texte unique, rédigé linéairement et sans interruption. Le composite des « Mémoires » est occulté au bénéfice de la fiction d'un objet achevé et cohérent. Ces deux présupposés sont orientés par une recherche de « l'œuvre en son état originel, telle que son auteur l'a écrite ou voulue », « l'œuvre en sa pureté essentielle¹⁸⁶ », distincte du « livre qui, au mieux, ne ferait que la transmettre comme un véhicule inerte et, au pire, l'altère et la corrompt¹⁸⁷ ». Dans

185 *Mémoires de M.L.D.D.N.*, op. cit., p. 42.

186 Roger Chartier, « Fabrique du livre et fabrique du texte », dans Anne Réach-Ngô (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 7-20, p. 8.

187 *Ibid.*

« Fabrique du livre et fabrique du texte », Roger Chartier formule en ces termes l'un des écueils de la recherche sur les œuvres littéraires des siècles anciens : l'opposition entre le livre et le texte, et la prééminence du second sur le premier. En invitant le chercheur à réévaluer les modalités des processus de publication, leur dimension collective notamment, l'historien propose un nouveau régime de lecture des écrits : au lieu de se concentrer sur la seule responsabilité de l'auteur comme créateur, cette lecture mettrait en évidence le rôle des professionnels du livre dans la fabrication de l'œuvre. C'est en partant de ces questionnements que nous développerons, dans les pages qui suivent, une réflexion sur le composite des « Mémoires ». Cette réflexion reprend pour point de départ le travail de Micheline Cuénin, dont les analyses de l'imprimé de 1709 se focalisent sur la figure de l'autrice, et sa collaboration avec Marie-Jeanne L'Héritier, éditrice supposée du livre. La présomption d'une auctorialité ordonnatrice et surplombante apparaît comme un biais de lecture (du texte et des sources qui le commentent) qui réduit la portée de l'écrit. L'étude de la composition de l'ouvrage et des effets de lecture qu'elle induit ouvre, à l'inverse, des pistes interprétatives nouvelles.

2. a. L'autrice et son éditrice : un récit de publication à interroger

Dans un article de 1989 qui précède la publication de sa propre édition de l'œuvre, Micheline Cuénin livre une analyse des *Mémoires de M.L.D.D.N.* qui repose sur une représentation de l'autrice en grande ordonnatrice du livre :

Mais revenons au petit in-12 qui fut imprimé à Cologne, sans nom de libraire, en 1709, moins de deux ans après la mort de la princesse. Cette fois, ce n'est pas l'imprimeur qui a librement disposé du manuscrit : un éditeur, ou plutôt une éditrice, elle-même femme de lettres, Mlle L'Héritier de Villandon, nièce des Perrault, s'est efforcée de présenter au public une œuvre déjà finie, relue, peaufinée par l'auteur même, comme on peut le déduire de l'avertissement qui ouvre ce petit livre. Il présente un aspect étonnamment moderne : pas de fautes typographiques, beaux caractères, ponctuation intelligente, alinéas étudiés pour mettre en valeur les phrases et leur clause. Enfin, la lecture est soutenue d'une annotation légère, pour l'identification des acteurs apparemment oubliés un demi-siècle après les événements, sans préjudice d'une table onomastique et analytique. Il est clair que l'éditrice, par le biais de ces égards matériels, désirait rendre hommage à une œuvre qu'elle produisait avec une respectueuse fierté.¹⁸⁸

L'analyse de Micheline Cuénin reproduit une hiérarchie ancienne qui opposerait deux types d'acteurs de la publication : les imprimeurs et artisans du livre d'une part, et les auteurs

188 Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », art. cit., p. 264.

d'autre part. La bonne qualité de la publication serait le signe d'une intervention d'une professionnelle des lettres, qui contrôlerait le travail des ouvriers imprimeurs pour assurer la pérennité du texte. Notre étude des éditions de 1709, et leur curieuse annotation en particulier, nuance sensiblement ce jugement porté sur l'imprimé. Derrière la main de l'éditrice se cacherait en outre la main de l'autrice, comme l'envisage encore Micheline Cuénin dans un article plus tardif :

[...] l'impression, c'est également ce que souhaitait Mme de Nemours. En témoignent l'extrême qualité du texte, et cette petite dimension qui correspond au dessein arrêté de l'œuvre. En témoigne également la présentation : préface et notes étaient prêtes, pour que le volume pût sortir en librairie moins de deux ans après la mort de la duchesse, en une fabrication irréprochable.¹⁸⁹

Selon ces hypothèses, Marie d'Orléans dirigerait entièrement le projet de publication par anticipation, en préparant son œuvre pour l'impression. Ce faisant, la chercheuse lui attribue la rédaction – ou du moins l'approbation – des paratextes de l'imprimé. Ce jugement tend à nier le rôle d'une série d'intermédiaires de la publication : l'imprimeur, les ouvriers typographes, l'annotateur et le préfacier, etc. Le travail du libraire n'est quant à lui pas évoqué – la publication semble être une fin en soi, strictement motivée par la volonté de l'autrice.

Cette représentation donnant toute autorité à l'auteur dans le geste de mise au jour de son œuvre est certes tributaire des conceptions modernes de la fonction-auteur¹⁹⁰, mais elle est aussi le fait du récit de publication associé à cet ouvrage. Ce récit émerge à la mort de Marie-Jeanne L'Héritier de Villandon, une autrice polygraphe dont la carrière littéraire débute à la fin du XVII^e siècle. Fille et sœur d'historiographes, Marie-Jeanne L'Héritier se fait connaître dans les milieux lettrés en publiant des pièces poétiques de circonstance dans les périodiques français, ainsi que des éloges de Madeleine de Scudéry et d'Antoinette Deshoulières. Elle fait ensuite paraître un recueil de contes qui l'associe durablement, dans l'histoire littéraire, à son lointain cousin Charles Perrault et à la querelle des Anciens et des Modernes. Ce n'est qu'à sa mort, en 1734, qu'on trouve la mention de son rôle dans la publication des *Mémoires* de Nemours. L'éloge funèbre que lui consacre à cette date le *Journal des sçavans* la présente comme l'éditrice de l'ouvrage :

189 Micheline Cuénin, « Les mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », art. cit., p. 101.

190 Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » [1969], *Dits et écrits, t. I, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 817-849. Sur cette conférence, voir également l'édition et le commentaire de Dinah Ribard dans 1969 : *Michel Foucault et la question de l'auteur. « Qu'est-ce qu'un auteur ? »*, Paris, Honoré Champion, 2019.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Madame la Duchesse de Nemours, qui par son esprit & par son sçavoir méritoit encore plus que par sa naissance l'attachement des personnes de Lettres, fut extrêmement sensible aux talens & aux qualitez estimables de Mademoiselle l'Héritier, dès qu'elle la connut, elle ne voulut plus s'en séparer, & l'engagea à demeurer presque toujours à sa Cour pendant les douze ans qu'elle vécut, depuis cette connoissance la Princesse avoit commencé à songer à la fortune de Mademoiselle l'Héritier, elle étoit même dans le dessein de l'assurer solidement, lorsqu'elle fut surprise par la mort, au moment qu'elle alloit faire son Testament. Mademoiselle l'Héritier n'en recueillit qu'une preuve de confiance qui lui parut d'un prix supérieur aux plus riches presens. Madame la Duchesse de Nemours lui laissa ses Memoires qu'elle avoit cachés toute sa vie avec un grand mystere, parce qu'elle craignoit qu'on ne les donnât au public de son vivant. Ce dépôt n'étant plus que pour être mis au jour, c'est à Mademoiselle l'Héritier que l'on en est redevable, ainsi que de l'Avertissement de sa composition, où l'on trouve un éloge de cette Princesse. Mademoiselle l'Héritier a aussi embelli l'Edition de quelques notes historiques. L'Ouvrage a paru en 1709 sous le titre de *Memoires de M. la D. de N.*¹⁹¹

L'extrait de cette nécrologie anonyme nous donne à lire un récit d'authentification : en attribuant le texte des *Mémoires* à la duchesse de Nemours et son paratexte à Marie-Jeanne L'Héritier, le rédacteur de l'éloge présente les étapes vraisemblables de la publication d'authentiques « Mémoires ». Le passage du texte de l'état manuscrit à l'état imprimé se fait par le biais d'une intermédiaire aux qualités intellectuelles remarquables, dont une personnalité illustre et non moins remarquable a su reconnaître les mérites. Le manuscrit, « héritage » confié à une fille spirituelle, vaut comme héritage symbolique¹⁹². À la manière de Marie de Gournay dirigeant l'édition posthume des *Essais* de Montaigne, Marie-Jeanne L'Héritier reçoit le testament intellectuel de sa protectrice, qu'elle a la charge de mettre au jour.

L'article du *Journal des sçavans* de 1734 s'impose comme une source de l'histoire littéraire en quête d'attributions. Dès 1735, le supplément au *Dictionnaire Moreri* reprend les principaux éléments de ce récit :

Marie d'Orléans de Longueville, duchesse de Nemours, qui par son esprit & par son sçavoir méritoit encore plus que par sa naissance l'attache des personnes de lettres, rechercha Mademoiselle L'Héritier, et l'engagea à demeurer presque toujours à sa cour pendant les douze ans qu'elle vécut depuis qu'elle l'eut connue. En mourant elle lui laissa ses mémoires

191 « Éloge de Mademoiselle L'Héritier », art. cit., p. 834. L'éloge est reproduit dans le numéro de mars 1735 du *Journal des sçavans* publié à Amsterdam chez Jansons et Waesberge.

192 Le *Mercure de France* contient une « Epitaphe de Mlle L'Héritier de Villandon » rédigée par « Mlle de Macraïs de la Vigne » (pseudonyme de Paul Desfortes-Maillard). L'auteur revient sur la question de l'héritage de Marie d'Orléans : « La Duchesse de Nemours, qui avoit l'esprit fort orné, et dont on a imprimé les Memoires, goûtoit fort le mérite de Mlle l'Héritier et l'attacha à elle par quelques bienfaits ; mais ils cesserent à sa mort, quoiqu'elle eût dessein de les perpetuer. Cette Princesse n'a point fait de Testament. » Contrairement à ce qu'indique l'auteur, la duchesse avait rédigé longtemps auparavant son testament. Paul Desfortes-Maillard ne mentionne pas le rôle qu'aurait joué Marie-Jeanne L'Héritier dans la publication des *Mémoires*. « Epitaphe de Mlle L'Héritier de Villandon », *Mercure de France*, avril 1734, p. 751-752.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

qu'elle avoit cachés toute sa vie, & mademoiselle L'Héritier les fit paroître en 1709 avec des notes historiques, & un avertissement où elle fait un bel éloge de cette princesse.¹⁹³

Comme la thèse de François-Ronan Dubois l'a souligné, les articles du *Journal des sçavans* contribuent à établir les codes de la recension bibliographique¹⁹⁴ ; au sein de ces recensions, les journalistes du périodique¹⁹⁵ produisent de multiples gestes d'attribution¹⁹⁶. L'article nécrologique apparaît également comme un espace d'attribution, dont il est plus difficile d'identifier les agents. En effet, si l'auteur, le libraire, ou divers acteurs du monde du livre peuvent collaborer avec les rédacteurs de recensions pour faire la promotion d'un livre nouveau, l'attribution d'une édition vieille de vingt-cinq ans, au sein d'une nécrologie, ne peut être motivée par l'intervention de ce type d'acteurs. L'identification des agents de cette attribution et de ses potentiels enjeux est dès lors plus problématique, et nécessiterait sans doute de s'intéresser aux autres nécrologies publiées dans le *Journal*, afin de déterminer la potentielle singularité de ce récit. On peut *a minima* souligner ici que l'autrice qui est l'objet de la notice évolue dans l'entourage des rédacteurs du *Journal* : dans l'« Avertissement » des *Epîtres héroïques d'Ovide*, sa dernière œuvre imprimée en 1732¹⁹⁷, Marie-Jeanne L'Héritier indique que sa traduction a bénéficié des relectures et conseils des frères Louis et Jean Boivin¹⁹⁸. Jean Boivin fait carrière au sein de la Bibliothèque du roi et devient membre de l'Académie française en 1721. À la fin de sa vie, Marie-Jeanne L'Héritier travaille donc en

193 Notice « L'HERITIER DE VILLANDON (Marie-Jeanne) », Claude-Pierre Gouget, *Supplément au grand Dictionnaire historique, genealogique, géographique, &c. de M. Louis Moreri, Pour servir à la dernière Edition de l'an 1732. & aux précédentes*, Paris, Vve Lemercier, Jacques Vincent, Jean-Baptiste Coignard et Antoine Boudet, 1735, t. 1, p. 254-255.

194 François-Ronan Dubois, *L'Appropriation de l'œuvre : instances et visées de l'attribution des œuvres à leur auteur dans la France d'Ancien Régime (1645-1777)*, op. cit., p. 269-286.

195 En 1734, le *Journal des sçavans* est dirigé par Jean-Paul Bignon, qui s'entoure d'une équipe de rédacteurs réguliers et spécialisés. Le travail de cette équipe restreinte est complété par des contributions de lettrés associés à la Bibliothèque du roi. Jean-Pierre Vittu, « *Journal des sçavans* », notice n° 710, dans Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991, vol. 2, p. 645-654.

196 François-Ronan Dubois concentre son étude sur les attributions dans les recensions bibliographiques du périodique : « Si l'on veut comprendre de manière satisfaisante les gestes attributifs dans les pratiques bibliographiques, c'est alors bien plutôt vers les auteurs des attributions qu'il faut se tourner. Encore faut-il avoir conscience que ces auteurs-là ne sont pas non plus faciles à déterminer. Dans les périodiques et en particulier dans les périodiques étrangers, ce sont de complexes réseaux qui sont à l'œuvre et qui impliquent à la fois des producteurs matériels (imprimeurs et libraires), des producteurs intellectuels (journalistes) et des producteurs institutionnels (protecteurs et commanditaires). Parfois, la part prise par le journaliste aux intérêts que telle recension manifeste est minime. Il est souvent beaucoup plus facile de déterminer ce que les libraires-imprimeurs ont à gagner dans l'impression de telle ou telle recension que le rôle que celle-ci joue dans la carrière du journaliste. » François-Ronan Dubois, *L'Appropriation de l'œuvre : instances et visées de l'attribution des œuvres à leur auteur dans la France d'Ancien Régime (1645-1777)*, op. cit., p. 338.

197 Sur cet ouvrage, voir Océane Puche, *Les Épîtres héroïques de Marie-Jeanne L'Héritier : traduction et réception d'Ovide dans la France du XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Lille, soutenue en 2020.

collaboration avec des hommes de lettres qui appartiennent à un groupe socio-professionnel contribuant à la rédaction du *Journal*.

Rien ne permet de contester le rôle que Marie-Jeanne L'Héritier aurait pu jouer dans la publication (nous y reviendrons plus loin), mais cela n'empêche pas de constater que les sources tardives qui l'associent aux *Mémoires* de Nemours proviennent de publications qui produisent un discours de classification et d'érudition sur la littérature mettant en jeu une rationalité de l'attribution. Notre description de l'imprimé fournit à l'inverse des éléments matériels qui contrarient une représentation binaire (livre-texte) et duelle (autrice-éditrice) de la fabrication et de la circulation de l'œuvre.

2. b. La composition des *Mémoires de M.L.D.D.N.*

Le texte des « Mémoires de M.L.D.D.N. » occupe deux cent quatre-vingts pages dans l'imprimé de 1709. Il se divise en trois parties : la « Première Partie », des pages 1 à 116 ; la « Seconde Partie », des pages 117 à 223 ; la « Troisième Partie », des pages 114 à 280. Cette division est conservée dans toutes les éditions que nous avons pu consulter. La première partie s'ouvre par un éloge du règne de Louis XIV, et la troisième partie se clôt de la même manière.

La partition n'est pas commentée au sein de l'ouvrage : ni l'« Avertissement », ni l'incipit des « Mémoires » n'en font mention (à l'inverse par exemple de la préface des *Mémoires* de Motteville, qui présente le contenu du texte et ses divisions en volumes). Dans les deux éditions de 1709, l'imprimeur opère des choix de mise en page qui exhibent cette partition. Chaque partie débute sur une nouvelle page où figure, en tête, le titre court de l'ouvrage, en majuscule (« MEMOIRES DE M.L.D.D.N. »), suivi d'une ligne, puis le titre de la partie, en petite capitale, suivi du corps de texte. Chaque partie s'achève par une formule de clausule.

La segmentation du texte n'a, jusqu'à présent, pas donné lieu à des analyses et commentaires. Nous savons cependant que la division des « Mémoires » du XVII^e siècle en chapitres, parties ou tomes est habituellement le fait des imprimeurs. Lorsque cette division reproduit celle d'un manuscrit autographe (l'exemple des *Mémoires* de Montpensier nous éclaire sur ce point), les « parties » ainsi constituées sont moins le fait d'un plan pré-établi par

198 « Avertissement », *Les Epîtres héroïques d'Ovide, Traduites en vers françois, Par Mademoiselle L'Heritier*, Paris, Brunet fils, 1732, p. V-XII.

l'autrice ou d'intentions compositionnelles que d'aléas matériels et temporels qui contraignent l'écriture.

L'agencement de la matière des « Mémoires » de Nemours (la structuration du livre et sa cohérence narrative) contribue au postulat d'une rédaction linéaire et continue – cette idée selon laquelle l'œuvre serait « dirigée » par son autrice, qui lui donnerait la forme achevée que nous avons sous les yeux. L'histoire bien documentée de la fabrication des *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld fournit néanmoins un cas exemplaire de fabrication *a posteriori* d'un écrit mémorialiste donné à lire comme linéaire et homogène. L'auteur prend la plume pour narrer ses souvenirs épars de la Fronde. Cette pratique scripturaire ne suit pas une chronologie ou un plan déterminés à l'avance : l'écrivain produit des documents disparates, les uns rédigés à la première personne, les autres à la troisième personne, sans se soucier de commencer par le *début* et de terminer par la *fin*. Le manuscrit des *Mémoires* de La Rochefoucauld est, de fait, un recueil de documents manuscrits réunis ensemble. La première édition non-autorisée des *Mémoires* du duc frondeur, dite *fautive*, disait quelque chose de la nature composite de cet écrit. Sous le titre de *Mémoires de M.D.L.R. sur les Brigues à la mort de Louys XIII, Les Guerres de Paris et de Guyenne, & la Prison des Princes*¹⁹⁹, le lecteur découvrait un recueil de pièces mêlées. La diffusion non-contrôlée rend compte d'un état intermédiaire de l'écrit, avant que le travail de relecture et de recomposition des éditeurs n'informe la matière textuelle au service de la cohérence du récit historique.

Comme le rappelle Arnaud Welfinger dans son article « Les Mémoires entre composition et disposition. La Rochefoucauld », « le texte des Mémoires à proprement parler n'existe pas²⁰⁰ », il est une création éditoriale. Partant de là, il étudie l'ouvrage indépendamment de l'histoire éditoriale qui lui a donné forme²⁰¹ et adopte ainsi un regard neuf sur sa composition. Son travail se concentre sur les « embrayeurs de structuration », d'un livre à l'autre et au sein des livres, autant d'éléments qui permettent de « donner aux Mémoires forme d'un récit suivi

199 *Mémoires de M.D.L.R. sur les Brigues à la mort de Louys XIII, Les Guerres de Paris et de Guyenne, & la Prison des Princes. Apologie pour Monsieur de Beaufort. Memoires de Monsieur de la Chastre. Articles dont sont convenus Son Altesse Royale & Monsieur le Prince pour l'expulsion du Cardinal Mazarin. Lettre de ce Cardinal à Monsieur de Brienne*, Cologne, Pierre van Dyck, 1662.

200 Arnaud Welfinger, « Les Mémoires entre composition et disposition. La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 187, 2020/1, p. 67-91, p. 68.

201 Pour une approche historicisée de la publication des *Mémoires* de La Rochefoucauld et de leur composition, voir l'article de Bruno Tribout (« Les Mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », art. cit.) et l'introduction de son édition scientifique (La Rochefoucauld, *Mémoires*, op. cit.).

voire composé ou bien forme de collection, de liste, de catalogue²⁰² ». En adoptant une approche similaire dans notre lecture des « Mémoires » de Nemours, nous chercherons à faire émerger les logiques compositionnelles à l'œuvre, les phénomènes d'« encadrement²⁰³ » qui lui donnent *forme*. Partant de là, nous étudierons dans un premier temps la structure d'ensemble de l'œuvre, sa division en parties. Puis, sans nous plonger dans une analyse systématique des embrayeurs de structuration au sein des différentes parties comme le fait Arnaud Welfinger, nous localiserons quelques uns des indices de discontinuité repérables dans le texte. À contre-courant des travaux précédemment cités, ces analyses servent l'hypothèse d'une fabrication des « Mémoires » par des agents de la publication.

La segmentation du texte : le tout et ses parties

À la lecture des *Mémoires*, la partition du texte en trois parties distinctes semble aller de soi²⁰⁴. Certes les parties, à l'inverse de celles des *Mémoires* de La Rochefoucauld, n'ont pas de titres qui permettraient d'en éclairer le propos, mais le lecteur identifie sans difficulté les deux événements historiques majeurs qui marquent le passage d'une partie à l'autre : l'arrestation des princes clôt la première partie, la majorité du roi et la fuite hors de Paris du prince de Condé ouvrent la troisième. Ces bornes chronologiques contribuent à créer un « effet d'autonomie » des parties, pour reprendre une expression d'A. Welfinger, renforçant l'impression d'une structuration logique de l'ouvrage.

Le passage de la première à la deuxième partie du récit est marqué par plusieurs ruptures, énonciatives et narratives :

La Reine les obligea [les princes] d'aller ce jour-là au conseil avant elle ; et comme ils entrèrent dans la galerie où on le tenait, ils y furent arrêtés. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier ; on les fit monter dans le carrosse de Guitaut ; et Miossens les conduisit au château de Vincennes.

202 Arnaud Welfinger, « Les Mémoires entre composition et disposition. La Rochefoucauld », art. cit., p. 70.

203 « On peut préciser cette analyse du type de relations possibles entre les livres, en examinant, à un niveau plus local, les débuts et les fins de chacun d'entre eux : ce qu'Ugo Dionne a proposé d'appeler "le complexe ruptural". Il faut en effet se demander si "l'attaque" et la "clôture" de chaque livre soulignent la disposition en livres par des effets d'ouverture et de fermeture, et imposent par là un effet de montage, partant de discontinuité ; ou si, au contraire, ils atténuent, voire nient cette disposition, en faisant de celle-ci une segmentation d'un texte qui apparaît alors comme continu. » *Ibid.*, p. 76.

204 Les *Mémoires* de Montpensier, nous l'avons indiqué, sont également scindés en trois parties, pour matérialiser trois périodes de rédaction. Le manuscrit autographe se divise cependant en deux volumes. De même, les *Mémoires* de Retz sont divisés en trois parties, correspondant à la division du manuscrit autographe. L'étude d'André Bertièrre a cependant montré que le manuscrit était primitivement divisé en quatre volumes ; une intervention tardive a modifié le séquençage du texte. André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit., p. 89, n. 9.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Cet événement causa une joie si grande et si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répandue, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit bourgeois qui n'en fit un feu de joie devant sa porte ; outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.²⁰⁵

[Fin de la première partie et début de la deuxième partie :]

Madame de Longueville, qu'on voulut arrêter dans le même temps que les princes furent arrêtés, s'enfuit en Normandie, et mademoiselle de Longueville avec elle pour voir si elles ne pourraient rien faire pour leurs prisonniers.²⁰⁶

Après avoir détaillé les événements historiques conduisant à l'emprisonnement des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, la narratrice affirme que cette arrestation est suivie d'une approbation immédiate et unanime. Le désordre des premiers temps de la Fronde laisse place à une vision finale fulgurante : celle des feux de joie allumés devant la porte de chaque demeure. Deux espaces se confondent : le royaume et son centre politique, Paris, dans laquelle le moindre « petit bourgeois » témoigne de la « joie » suscitée par l'application de la justice royale. Une liesse populaire agite « tout Paris », et par là « toute la France ». Ce tableau conclut le premier mouvement du récit par une image saisissante et éloquente – le peuple, animé par une fidélité naturelle à l'égard du pouvoir royal, traduit la pureté et la simplicité de ses passions en un acte collectif et spontané.

La scène de liesse est suivie d'une scène de débâcle : acculée, la duchesse de Longueville doit fuir cette capitale acquise à la cause du souverain. Deux images antithétiques se font face, celle d'une victoire et celle d'une défaite politique. En tête de la seconde partie, un autre élément accroît l'effet de discontinuité suscité par la lecture : l'introduction d'un nouveau personnage, qui n'est autre que « mademoiselle de Longueville » (soit l'autrice, Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville). Dans cette seconde partie, l'autrice devient une actrice de l'événement historique, et les paragraphes qui suivent narrent sa séparation d'avec la duchesse de Longueville (elle préfère « s'en revenir à Paris²⁰⁷ » plutôt que de suivre sa belle-mère dans sa fuite) ainsi que les démarches entreprises pour la libération des princes.

Absente de la première partie de l'ouvrage, l'apparition de Marie d'Orléans au sein du récit interroge. Dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld, d'un livre à l'autre, les modalités de la narration évoluent : dans les deux livres écrits plus tardivement (qui sont les deux premiers livres selon l'ordre chronologique reconstitué par les éditeurs), l'auteur emploie la première personne, tandis que ses écrits antérieurs sont rédigés à la troisième personne. La personne narrative, dans les *Mémoires* de Nemours, ne varie pas : un « je » discret court tout au long du

205 Dans les éditions de 1709, on lit plus bas : « Fin de la première Partie. »

206 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 102-103.

207 *Ibid.*, p. 104.

récit. Il est cependant davantage présent dans la première partie, dans laquelle le nom de l'autrice n'apparaît pas, alors qu'on en compte quelques occurrences dans la deuxième partie. Ce basculement narratif est-il fortuit ? Ou peut-on l'interpréter comme le signe d'une évolution des modalités de l'écriture dans le temps ? Selon l'hypothèse d'un séquençage du texte *a posteriori*, l'apparition du nom, concomitante de la prison des Princes, événement central qui rythme aussi le séquençage des *Mémoires* de La Rochefoucauld²⁰⁸, justifierait cette partition. Si la division du texte est au contraire antérieure, il serait possible qu'elle soit justement le fait d'une interruption du récit, qui reprend *in medias res*, en convoquant un personnage sur lequel le texte tarde à fournir des informations (nous y reviendrons).

La transition de la deuxième à la troisième partie introduit une rupture moins nette que celle précédemment observée. La majorité imminente du roi, conjuguée aux divisions politiques au sein des différents partis frondeurs, entraîne les départs du Cardinal de Retz et de Condé, qui quittent tous deux la capitale :

Le coadjuteur ne sachant plus que faire, et voyant qu'il avait peu d'agrément dans les deux partis, s'avisait de prendre un nouveau ton. Il dit que, pour ne se plus mêler de rien, il voulait se retirer, et ne se divertir plus que de ses oiseaux. Il ne prétendait pas cependant qu'on le crût, et au contraire il voulait faire imaginer par cet art de fort grands mystères.

Mais, comme la vérité se fait toujours connaître, on jugea aisément que ce qu'il disait sans le vouloir persuader le faisait paraître encore plus véritable qu'il ne pensait et qu'il n'eût voulu.²⁰⁹

[Fin de la deuxième partie et début de la troisième et dernière partie :]

La majorité du Roi étant sur le point d'arriver, M. le Prince [de Condé] vit bien qu'il serait encore moins en sûreté qu'il n'y était auparavant ; mais, entêté toujours de la peur que son départ donnerait, il se détermina enfin de partir pour la Guyenne le plus tôt qu'il lui serait possible.²¹⁰

D'une certaine manière, la narration réitère l'opposition qui se jouait dans la précédente transition, de la première à la deuxième parties : le rétablissement de l'autorité royale, qui triomphe de la Fronde et redevient maîtresse de la capitale, est suivi de la fuite du principal

208 Dans le manuscrit D des *Mémoires*, le livre III s'intitule « La prison des princes » ; les livres suivants « Relation de ce qui se passa depuis la prison des Princes jusqu'à la guerre de Guyenne », « Guerre de Guyenne » et « Suite de la guerre de Guyenne et la dernière de Paris ». Les titres des livres ne sont cependant pas présents sur tous les manuscrits ni dans toutes les éditions. À propos des titres dans le manuscrit D, Arnaud Welfinger observe qu'« ils sont identiques à ceux que comportaient les éditions clandestines des *Mémoires*, désavouées par La Rochefoucauld. Leur présence dans le manuscrit D ne garantit pas qu'ils soient initialement de La Rochefoucauld, ni même qu'il les ait repris des éditions pirates en les jugeant pertinents : il est possible que leur mention n'ait eu d'autre fonction que d'établir une sorte de concordance entre les versions des parties déjà publiées, ainsi identifiées, et leur version dans ce manuscrit. Ce que confirmerait le fait que le livre I ne porte aucun titre dans le manuscrit : aucune version n'en a été éditée au XVII^e siècle. » Arnaud Welfinger, « Les Mémoires entre composition et disposition. La Rochefoucauld », art. cit., p. 75.

209 Les éditions de 1709 indiquent plus bas : « *Fin de la seconde Partie.* »

210 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 154-155.

opposant à la restauration de l'ordre public. Un jugement sans équivoque clôt la deuxième partie, et rappelle encore la fin de la première : la narratrice se fait de nouveau l'écho d'une opinion générale unanime – le pronom « on » apparaît régulièrement sous sa plume, expression d'une rumeur publique qui délivrerait une vérité historique, livrerait le sens de l'histoire. Ces dernières lignes actent la défaite de Retz, animal politique aux ambitions démesurées. La fausse retraite de Retz est raillée avec tout le mépris qu'inspire un homme dont le vice est publiquement démasqué – là encore, l'œuvre de Nemours résonne avec celle de La Rochefoucauld et son portrait assassin du co-adjuteur devenu cardinal.

Les premières lignes de la troisième partie relancent quant à elles le récit. Le circonstant temporel rappelle la chronologie générale des événements de la Fronde. La « majorité du roi » annonce la fin des troubles, de même que la fin du récit se concentrant sur la période de minorité du monarque. À la fuite de Retz succède celle de Condé et la narration se décentre, délaissant la capitale pour suivre les événements de Guyenne.

Des phénomènes de discontinuité s'observent, qui s'accorderaient avec la division des « Mémoires » en parties distinctes. Ces phénomènes sont cependant observables à d'autres niveaux du texte, où l'on peut repérer les mêmes embrayeurs de structuration. Ainsi, l'apparente rupture logique de construction dans les paragraphes qui ferment et ouvrent la deuxième et la troisième parties est bien moins évidente lorsqu'on prête attention aux six paragraphes qui ferment la partie II :

Il [Condé] se disposa donc pour partir, et il envoya auparavant sa sœur à Bourges, comme il avait promis à son mari.

Mademoiselle de Longueville [Marie d'Orléans] avait été fort maltraitée de madame sa belle-mère et de M. le Prince, lorsqu'elle n'avait rien fait contre eux ; et quand elle parut entièrement pour la cour, et qu'elle fut une des premières à aller chez la Reine, M. le Prince la vint voir ; il lui rendit compte de toutes ses affaires, et par mille complaisances il fit tout ce qu'il pu pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi bien que des actions plus importantes, que, dans ces temps, moins on était soumis à ceux de la maison de Condé, et plus on en était considéré.

Les flatteries intéressées et hors de saison que prodigua ce prince n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de mademoiselle de Longueville. Sa conscience, ses connaissances et les intérêts de son père [le duc de Longueville] ne lui pouvaient pas permettre d'en être ni touchée, ni séduite, ni corrompue.

Comme en ce temps-là toutes les affaires se faisaient au palais [du Louvre], et que tout était réglé par les délibérations du parlement, les princes, et tous ceux qui y avaient intérêt, ne manquaient pas aussi de se trouver à toutes les assemblées qui s'y faisaient. M. le duc d'Orléans, qui parlait admirablement bien, y paraissait beaucoup. M. le Prince, qui parlait fort mal en public, et qui de plus était très étourdi des orages qu'il prévoyait, n'y brillait pas tant ; et il ne réussissait seulement qu'aux répliques, sur ce qu'on lui disait d'offensant.

La Reine cependant voyait avec assez de tranquillité le peu de crédit qu'elle avait, dans la pensée que la majorité du Roi approchait, et que dans cette majorité elle trouverait la fin de ses peines avec l'abaissement de ses ennemis. Depuis que MM. Le Tellier, Servien et de Lionne

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

furent partis, MM. de Châteauneuf et de Villeroy la gouvernèrent tout comme les autres avaient fait, quoiqu'ils l'eussent trahie de concert avec madame de Chevreuse. Dès qu'ils furent seuls au conseil, ils lui firent donner une déclaration par laquelle elle s'engageait de ne faire jamais revenir le cardinal [Mazarin], sans s'apercevoir du tort que lui pouvait faire une pareille déclaration. Il est vrai que l'on crut que la Reine l'avait faite avec la participation de ce cardinal. Mais on a vu depuis une lettre de lui, écrite à M. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, et où il en paraît fort offensé.²¹¹

Une continuité thématique existe entre la fin de la deuxième et le début de la troisième partie : le départ de Condé a déjà été annoncé ; la majorité du roi est également mentionnée qui « approach[e] », et qui est encore « sur le point d'arriver » dans le paragraphe qui ouvre la troisième partie. Les circonstants temporels employés, vagues, sont régulièrement présents en tête des paragraphes (comme dans le quatrième paragraphe cité).

Les paragraphes des *Mémoires* sont brefs, composés d'une à trois phrases. Sur les six paragraphes cités, trois contiennent des pronoms référents et déictiques qui renvoient au paragraphe qui précède (les premier, troisième et sixième paragraphes). Les deuxième, quatrième et cinquième paragraphes, à l'inverse, ne contiennent pas ce type d'éléments grammaticaux, si bien qu'on peut dire que la fin de cette deuxième partie fait se succéder une série de points de vue différents sur l'action, ses lieux et ses acteurs : une focalisation sur le personnage de « mademoiselle de Longueville » (les paragraphes deux et trois), une focalisation sur le parlement (le paragraphe quatre), une focalisation sur la reine et ses ministres (les paragraphes cinq et six), pour se conclure par une focalisation sur Retz (dans les deux derniers paragraphes de la deuxième partie cités plus haut).

Dans ce passage des *Mémoires*, on constate que la forme du texte est davantage proche de celle de la « liste » ou du « catalogue » que de celle d'un récit « suivi » et « composé », pour reprendre les mots d'A. Welfinger. Comme il le souligne néanmoins, les phénomènes de continuité et de discontinuité vont souvent de pair. D'une partie à l'autre, la figure du prince de Condé s'impose comme personnage dominant la narration. C'est de lui dont il est principalement question en cette fin de deuxième partie, de ses tentatives de négociation avec « mademoiselle de Longueville » et de ses discours au parlement. D'autres personnalités éminentes surgissent (le duc d'Orléans, la reine, ses ministres, Mazarin, Retz) sans qu'on s'y attarde. Plus encore que Retz, Condé est l'objet des critiques cinglantes de la narratrice (aux paragraphes deux, trois et quatre).

211 *Ibid.*, p. 153-154.

Les embrayeurs de structuration identifiés comme marqueurs de discontinuité – prolepses, circonstants temporels, prise de distance avec le récit historique et commentaire surplombant – sont tout autant présents dans les paragraphes qui ouvrent et clôturent les parties que dans les paragraphes internes à ces parties. Dès lors, la fragmentation du texte ne va plus nécessairement de soi et alimenterait l’hypothèse d’un séquençage *a posteriori*. Relevons que ce séquençage met en exergue les jugements portés à l’encontre de Retz, personnage dont le nom figure en page de titre. La troisième et dernière partie, comme l’indique le titre de l’ouvrage, s’achève par « la prison du Cardinal de Retz » (la narration historique est cependant suivie d’un éloge du règne de Louis XIV, qui conclut le texte). Sa feinte retraite clôt la narration de la deuxième partie ; cette segmentation participe ainsi à la mise en valeur d’une personnalité politique qui n’est pas le principal protagoniste de la relation historique, mais que les éditeurs avaient intérêt à mettre en avant, compte tenu de l’inféodation progressive de ces *Mémoires* aux *Mémoires* du cardinal de Retz, que nous avons analysée dans notre premier chapitre.

Une réflexion sur la composition des « Mémoires » ne saurait être complète sans rappeler que le texte (c’est là l’une de ses spécificités compositionnelles) développe un récit historique encadré par deux discours d’éloge de Louis XIV. L’éloge liminaire et l’éloge final constituent un élément essentiel de la structuration des *Mémoires*. S’ils produisent une impression d’achèvement et de cohérence textuels, ils constituent dans le même temps un indice fort d’hétérogénéité.

Les seuils des *Mémoires*

Les seuils des *Mémoires* de la duchesse de Nemours donnent à lire une apologie convenue du règne de Louis XIV²¹². Le présent de l’écriture, l’emploi d’un « nous » sinon absent du texte, le registre épideictique contrastent avec la narration de la Fronde ; ces marqueurs énonciatifs incitent à distinguer les deux séquences du reste de l’ouvrage. Dans l’imprimé, elles précèdent et suivent la narration sans qu’aucun élément typographique ne souligne l’écart entre deux régimes discursifs distincts, qui est pourtant nettement perceptible à la lecture. Ces discours encadrants sont présumés être de la même main que le récit historique, et rédigés à la même période.

212 Pour Micheline Cuénin, ces seuils témoignent de la sincère admiration de cette « très grande dame » pour le roi, « hors de toute éloquence courtoise ». Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d’Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », art. cit., p. 271.

L'éloge liminaire évoque les origines de la Fronde, qui devait voir triompher un jeune souverain soutenu par la providence : « la minorité du Roi en aurait été infailliblement accablée, si le ciel, qui prenait soin de ce prince, ne l'eût comblé dès lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis pendant sa majorité²¹³ ». Les désordres de la guerre civile qui vont être narrés dans la suite de l'ouvrage ne sont qu'une parenthèse trouble dans l'histoire d'un règne glorieux. Dès les premières années de la vie du roi, les succès militaires de la France sont autant de « présages » de sa « gloire » à venir. L'issue de la guerre civile se conçoit dès lors comme une éclatante victoire de Louis XIV :

Ce fut par les influences de l'étoile qui présidait à la naissance de ce prince que, tout enfant qu'il était, il sut détruire toutes les factions qu'avait produites la haine qu'on avait conçue contre le cardinal Mazarin ; qu'il sut calmer tous les troubles qu'elle avait excités ; qu'il sut forcer tous ses sujets à sacrifier la haine qu'ils avaient pour le ministre à la fidélité qu'ils devaient à leur Roi. Enfin ce furent là les essais par où ce nouveau César, en commençant à régner dans les Gaules, y commença dès l'entrée de sa majorité un règne encore plus glorieux que ceux des premiers Césars qui y ont régné avant lui.²¹⁴

Louis XIV, « nouveau César » (ou, plus loin, « nouvel Auguste²¹⁵ »), est destiné à régner sur l'Europe. Le récit à venir, dépeignant un pouvoir affaibli et un royaume divisé, appartient à un temps révolu – si l'on file la comparaison antique, aux troubles de la République succède la grandeur et la stabilité de l'Empire. La fin de la guerre concorde avec l'ascension d'un prince dont le pouvoir absolu se concentre dans sa seule personne : « il » est seul acteur de la résolution du conflit dans cette narration encomiastique et simplificatrice. Le premier seuil du récit reprend les lieux communs d'une historiographie officielle, au service du pouvoir royal.

De la même manière, l'ultime paragraphe des *Mémoires*, annonçant la fin des troubles et les accommodements entre les frondeurs et le pouvoir royal, est un véritable panégyrique du règne :

Mais depuis cela il n'a plus paru dans le règne du Roi qu'une suite perpétuelle et miraculeuse d'actions extraordinaires, dignes d'une mémoire et d'une admiration éternelles, et dont la cause se doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince qu'à ses grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre et exécuter tant de choses si incroyables qu'elles feront croire un jour notre histoire fabuleuse, par le peu de vraisemblance qu'elles porteront dans les siècles à venir sur tout ce qu'elles leur en apprendront, et sur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.²¹⁶

213 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 49.

214 *Ibid.*, p. 50.

215 *Ibid.*, p. 51.

216 *Ibid.*, p. 181-182.

Dans la grandeur de Louis XIV se lit la grandeur de la monarchie française, fondée sur l'autorité naturelle du souverain. Le texte se conçoit comme un « hymne [...] gallican à la grandeur intemporelle de la monarchie bourbonnienne²¹⁷ ». Les quelques lignes conclusives semblent cependant prendre des distances avec l'historiographie du règne, cette « histoire fabuleuse » dont la narratrice prédit qu'elle deviendra suspecte aux yeux de la postérité. L'action du souverain et les succès de son règne se situent en outre dans un *en dehors* de l'histoire, que la mémorialiste n'est pas en mesure de raconter. Dans les *Mémoires*, le roi est un personnage secondaire, à la marge de l'action. La narration historique se déploie dans l'espace-temps de la minorité du règne, lieu des possibles pour les différents acteurs de la Fronde dont il s'agira d'examiner les « différents caractères » et « motifs secrets²¹⁸ » – en d'autres termes, les ressorts de l'action.

Le discours reprend les motifs de la propagande monarchique. Si une autrice telle que Marie-Jeanne L'Héritier a bien participé à la publication des *Mémoires*, sa contribution gagnerait à être considérée au regard de la visée politique du livre. Marie-Jeanne L'Héritier entre en effet sur la scène littéraire en produisant des écrits apologétiques destinés à recueillir l'approbation du pouvoir. Elle est ainsi reçue par la société des Lanternistes de Toulouse²¹⁹ en 1696, une société qui, selon les mots de son secrétaire Jean-Arnaud Laborie²²⁰, se donne pour mission de célébrer le règne du monarque :

Pendant que l'Académie Française, l'ornement de la Capitale du premier Royaume du monde, employe ses fameux talens à perfectionner l'Eloquence & la Poésie ; pendant qu'elle fait paroître son zèle pour son incomparable Monarque, la Compagnie des Lanternistes, excitée par un si bel exemple, s'applaudit d'être particulièrement consacrée à l'honneur de LOUIS le Grand, Protecteur des Rois & de la Religion, luy par qui les Sciences & les beaux Arts fleurissent même dans le sein de la Guerre, toujours entreprise avec justice, soutenue avec succès, & finie avec gloire. C'est dans cette vûë qu'on s'applique à assembler des Personnes capables de contribuer à l'exécution d'un si glorieux dessein [...].²²¹

217 Micheline Cuénin, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », art. cit., p. 271.

218 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 51.

219 Sur les activités de cette société, voir Michel Taillefer, « Les conférences académiques de Toulouse au XVII^e siècle », *Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien Régime à la Révolution*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2014, p. 235-272, mis en ligne le 27 février 2020, consulté le 20 janvier 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pumi.14722>.

220 Jean-Arnaud Laborie, né en 1653, est un ecclésiastique et un poète. Membre de la société des Lanternistes à partir de 1696, il en est le secrétaire de 1696 à 1702 d'après le « Tableau des membres de l'académie des Lanternistes 1640-1702 » (document numérisé disponible sur le site de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, consulté le 20 janvier 2023 : <https://www.academie-sciences-lettres-toulouse.fr/?p=2673>).

Jean-Arnaud Laborie ajoute encore, dans une lettre jointe à l'invitation formelle précédemment citée : « Vous verrez dans le cœur de vos Confreres, Mademoiselle, un zeile ardent pour le Roy, & une constante application à faire célébrer la gloire d'un Heros que vous aimez avec tant de tendresse, & que vous sçavez louer avec tant d'esprit.²²² » Dès 1696, l'œuvre de L'Héritier est ainsi reconnue comme une œuvre au service de la propagande monarchique. La réponse qu'elle adresse au secrétaire des Lanternistes, opportunément publiée dans le *Mercure galant* de 1698 à la suite des lettres de Jean-Arnaud Laborie²²³, constitue en elle-même une apologie du souverain qui n'est pas sans rappeler l'argument des *Mémoires* :

[...] unissant les lumieres que j'auray puisées dans vostre docte Societé au zeile naturel & ardent que j'ay pour le Roy, je celebreray la gloire de ce Heros d'une maniere qui me fera enfin trouver digne de la place que vous m'avez donnée dans vostre illustre Compagnie. Quel touchant plaisir pour moy, d'entrer dans tous les soins empressez qu'elle se donne pour établir des concerts où les Muses puissent chanter éternellement les vertus & les grandes actions d'un Conquerant, dont la moderation peut seule égaler les Triomphes, & qui ne cherche qu'à faire regner la Paix, malgré la rapidité dont la Victoire est attachée à le suivre ! Que ne m'est-il permis, Messieurs, de posséder dès aujourd'huy les talens que je me flatte d'acquérir avec le temps dans vostre sçavant commerce ! Que j'aurois de joye de tracer un Tableau de toutes les nobles & brillantes idées qui se presentent à mon imagination ! Que j'aimerois à peindre la sagesse, la valeur, la generosité, la bonté, la prudence & l'exacte justice d'un Monarque, mille fois plus grand par son cœur que par son rang, quoy que l'Univers le regarde comme le plus puissant de tous les Rois !²²⁴

L'hypothèse d'une participation de Marie-Jeanne L'Héritier à la composition de l'œuvre (ou de producteurs littéraires qui, comme elle, se placent au service du pouvoir en produisant des écrits) se renforce dès lors qu'on examine les seuils de l'ouvrage : au moment de la parution du livre, en 1709, l'autrice poursuit une carrière de femme de lettres mettant sa plume au service du pouvoir (les parutions qui suivent, en 1711 et 1712, sont des pièces de circonstance sur la mort du duc de Bourgogne, Monseigneur le dauphin). Le livre, ou un état antérieur des textes que le livre reproduit, se destine à une lecture à la cour et par le roi. On ignore si cet usage est antérieur à la mort de Marie d'Orléans – si l'autrice a pu mettre en circulation un état du texte destiné à lui assurer la faveur royale – ou postérieur à sa mort – s'il est pensé par d'autres acteurs.

221 « Reception de Mademoiselle l'Heritier à l'Academie des Lanternistes de Toulouse », *Mercure galant*, mai 1698, t. 5, p. 197-219, texte édité et mis en ligne par l'Observatoire de la vie littéraire (OBVIL), consulté le 20 janvier 2023. URL : <https://obvil.sorbonne-universite.fr/corpus/mercure-galant/MG-1698-05>.

222 *Ibid.*

223 La publication de ces trois documents serait le fait d'amis de l'autrice. Ils en auraient fait secrètement la « copie », cette dernière étant trop humble pour laisser publier de tels éloges à son égard. *Ibid.*

224 *Ibid.*

La discontinuité que nous avons pu observer au sein du texte invite à explorer l'hypothèse que le livre est composé d'un agglomérat de textes, et non d'un texte unique, rédigé linéairement. Nous approfondirons cette hypothèse en nous concentrant sur une section spécifique de la première partie de l'ouvrage, qui présente une série de portraits de frondeurs.

3. Le composite des *Mémoires* : écriture polémique et fonction politique

Les écrits mémoriels accueillent des galeries de portraits²²⁵, autres « formes privilégiées par l'histoire au XVII^e siècle²²⁶ » (pensons, à titre d'exemples, à la dernière partie des *Mémoires* de Montpensier ou aux portraits dans les *Mémoires* de Retz²²⁷). Les *Mémoires* de Nemours ne font pas exception : dans la première partie du livre imprimé, alors que débute le récit des troubles, la narration des faits s'interrompt pour introduire une série de portraits de frondeurs. Ces portraits à charge s'insèrent dans une narration fortement polémique – l'histoire littéraire du XIX^e siècle a à ce titre désigné les *Mémoires* de Nemours comme un « long factum²²⁸ » anti-condéen. L'œuvre prendrait pour cible prioritairement Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, la belle-mère de l'autrice²²⁹. Précisons que Marie d'Orléans fait imprimer, de son vivant,

225 Voir sur ce point l'étude de Jacqueline Plantié, « Le portrait dans les mémoires », dans *La mode du portrait littéraire en France (1641-1681)*, op. cit., p. 617-658. La vitalité des études consacrées aux portraits dans les écrits mémorialistes se constate en parcourant une publication récente, *Les Portraits dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, dans laquelle une quatrième partie (« Le portrait dans les textes factuels à la première personne », distincte d'une deuxième partie sur « Le portrait dans les textes historiques ») regroupe une série d'études sur plusieurs écrits mémoriels des XVII^e et XVIII^e siècles. Marc Hersant et Catherine Ramond (dir.), *Les Portraits dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leyde, Brill, 2019.

226 Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire*, op. cit., p. 108.

227 André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit., p. 474-493.

228 « Les *Mémoires* de M^{me} de Nemours, écrits dans un style facile, sont intéressants, spirituels et piquants ; mais on ne peut guère y chercher la vérité sur les personnages de la Fronde et principalement sur la duchesse de Longueville, et sur les frères de sa belle-mère, contre lesquels ils ne sont à vrai dire qu'un long factum. » Jean-Christien-Ferdinand Hofer, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, 46 vol., Paris, Firmin Didot frères, 1863, vol. 37, p. 670.

229 L'histoire littéraire a interprété l'écriture pamphlétaire des *Mémoires* de Nemours comme une preuve de la « haine » de la mémorialiste à l'égard de sa belle-mère, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé. Cette interprétation se rencontre dans les écrits de Victor Cousin, qui juge que les actions de la duchesse de Longueville sont relatées dans les *Mémoires* « avec l'aigreur et sans doute aussi avec l'exagération de la haine » (*Madame de Longueville pendant la Fronde*, 6^e édition, Paris, Didier et Cie, 1881, p. 22). On retrouve la même lecture chez Antoine Adam, pour qui la « haine violente contre sa belle-mère » oriente la plume de la mémorialiste (cité par Micheline Cuénin dans Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 33).

plusieurs factums et libelles dans le cadre des procès qui l'opposent à sa belle-mère et à la famille de cette dernière, qui lui dispute la succession de la souveraineté de Neuchâtel : Charles-Paris d'Orléans, le fils du duc et de la duchesse de Longueville (la rumeur rapporte cependant qu'il serait né de la liaison de la duchesse avec le duc de La Rochefoucauld), reçoit en héritage la souveraineté de Neuchâtel. À sa mort en 1672 s'ouvre une bataille judiciaire, Marie d'Orléans tentant de faire reconnaître ses droits héréditaires sur cette souveraineté qui revient à l'autre fils du couple ducal, placé sous la tutelle de sa mère pour cause de démence. Les travaux de Sarah Hanley sur les factums produits par Marie d'Orléans et ses serviteurs dans le cadre de ce conflit politique et judiciaire ont montré l'habileté dont la duchesse fait preuve lorsqu'elle mobilise les ressources de l'imprimerie pour faire valoir sa cause auprès de l'opinion²³⁰. On conserve ainsi la trace d'activités d'écriture et de publication initiées par Marie d'Orléans prenant pour cible la maison de Bourbon-Condé bien antérieures à l'impression des *Mémoires* de 1709. Nous reviendrons sur ces imprimés et leurs enjeux dans notre troisième partie.

Si la galerie des portraits de frondeurs s'insère dans la trame du récit, celle-ci apparaît néanmoins comme un segment à part, susceptible d'avoir pu être écrit et lu indépendamment du livre qui nous la donne à lire. Ainsi, nous explorerons l'hypothèse que la galerie de portraits est un écrit inséré, qu'elle constitue un élément saillant pour étayer notre lecture des *Mémoires* comme un assemblage d'écrits composites, dont certains ont pu être contemporains, ou immédiatement postérieurs, aux événements rapportés dans le récit. Partant des incohérences onomastiques que l'on constate au sein de l'œuvre, nous verrons ensuite que le segment spécifique où se lisent les portraits, localisé dans la première partie, a pour intertextes des productions contemporaines des troubles, entrant ainsi nettement en résonance avec une littérature de la Fronde.

Ces lectures psychologisantes contestent la validité du témoignage historique tout en écartant sa dimension politique.

230 « *Active in public affairs and attuned to the social norm of judicial publicity that had formed public opinion in "civil society" (société civile) since the early 1600s, she also gained the attention of a public audience in the streets.* » « [...] for Marie this affair was not a lost cause in the "tribunal in society"—the arena of public opinion—where persons alerted to a debate now framed in terms that solicited argument (natural rights versus male right) laid the conceptual groundwork for change over time. In fact, the reams of judicial publicity that flowed from the courtroom to the streets would serve Marie's long-term juridical agenda. » Sarah Hanley, « The Family, the State, and the Law in Seventeenth- and Eighteenth-Century France: The Political Ideology of Male Right versus an Early Theory of Natural Rights », *The Journal of Modern History*, n° 78, 2006/2, p. 289-332, p. 299 et p. 324.

3. a. Phénomènes d'écarts onomastiques

Dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, les variations des noms et titres constituent des indices notables pour dater la période de rédaction du texte²³¹. Les relations du XVII^e siècle désignent les personnages historiques suivant les règles de la titulature en usage, en reprenant les noms et titres qui sont les leurs durant les périodes narrées et en enregistrant les évolutions qui s'opèrent lors de mariages, décès et autres épisodes de transmission lignagère. Ainsi, dans ses *Mémoires*, La Rochefoucauld se nomme d'abord prince de Marsillac, ne prenant le titre de duc de La Rochefoucauld dans le récit qu'à la suite du décès de son père. Les auteurs ou annotateurs d'écrits du temps prennent garde à expliciter ces évolutions. Dès lors, un premier examen des emplois des noms et titres dans les *Mémoires* de Nemours nous semble utile pour éprouver la cohérence de cet objet et les multiples interventions qui le façonnent dans le temps. Nous verrons que l'étude de l'onomastique fournit de premiers indices de l'autonomie et de l'insertion *a posteriori* de la galerie des portraits au sein du livre.

Arrêtons-nous en premier lieu sur l'unique nom présent en page de titre, celui du « cardinal de Retz », pour relever qu'il n'apparaît jamais dans le corps du texte. Paul de Gondi est coadjuteur de Paris durant la Fronde, et c'est sous ce titre qu'il est mentionné – seule une note de bas de page indique qu'il s'agit là du « Cardinal de Retz ». Pas moins de cinq membres de sa famille sont recensés dans la table des matières, dont un « Cardinal de Retz » (Henri de Gondi, mort en 1622). Le récit respecte ainsi les usages de la narration historique, les notes de bas de page aidant le lecteur à démêler l'identité des différents protagonistes. Le ou les auteurs de la table des matières, cependant, ne partagent pas nécessairement la connaissance généalogique du ou des annotateurs : on trouve à la lettre « G » une entrée « Gondy, Jean, François, Paul de, Coadjuteur » mais également une entrée « Coadjuteur, son caractere » à la lettre « C ». Dans le livre, un même personnage est ainsi signalé sous trois noms ou titres différents, autre marqueur de la distance entre les temps du récit, de l'écriture et de la publication, qui signale les gestes de plusieurs agents de la publication.

Les incohérences et écarts onomastiques apparaissent également dans le corps même des « Mémoires ». Le texte ne fournit que rarement des explications relatives aux différents noms et titres des protagonistes ; et, lorsque la narration s'y emploie, c'est sans forcément respecter la linéarité du récit. Ainsi, « mademoiselle de Longueville » est mentionnée pour la première

231 André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit.

fois en tête de la deuxième partie, comme nous l'avons souligné, mais ce n'est que quelques pages plus loin que la narratrice précise que ce personnage n'est autre que « mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours²³² ». L'énoncé en incise, unique mention du nom de l'autrice dissimulé derrière les initiales du titre, trouverait logiquement sa place lors de la première occurrence du nom. Suivant une analyse linguistique de l'énoncé, « Mademoiselle de Longueville » et la « duchesse de Nemours » sont les maillons d'une même chaîne de référence²³³. En langue, une chaîne de référence sert à identifier un individu : or, la composition du texte retarde cette identification par le lecteur.

Les précisions relatives aux noms et généalogies ne vont pas sans un certain « désordre ». Paradoxalement, elles brouillent parfois la réception en obscurcissant le sens du récit qu'elles auraient pourtant pour fonction d'explicitier. On en veut pour preuve le passage relatif à François Le Coigneux de Bachaumont, personnage qui serait à l'origine du mot « Fronde » : « Et l'on commença à mettre le mot de fronde en usage, après que Bachaumont, en faisant comme les autres de ces huées ordinaires, eut dit qu'il allait fronder l'avis de son père, qui était le président Le Coigneux, père du dernier mort²³⁴ », indique le texte. Dans cette phrase, l'énoncé déictique (« père du *dernier* mort ») devrait avoir pour fonction de clarifier l'identité du personnage historique. Cet énoncé empêche cependant l'identification du personnage cité par un lecteur qui ne serait pas contemporain de la période de rédaction ou informé de sa datation. En outre, l'annotation de 1709, qui mobilise très ponctuellement des référents déictiques²³⁵, n'explicité en rien le sens du passage cité : aucune note ne renseigne sur l'identité du président Le Coigneux, personnalité pourtant importante de la Fronde, ni sur le fils auquel il transmet sa charge²³⁶. Bachaumont, quant à lui, a bien droit à une note de bas de page, dont le contenu s'écarte nettement du format habituel des notes au contenu

232 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 122.

233 Sur cette notion, voir Catherine Schnedecker et Frédéric Landragin, « Les chaînes de référence : présentation », *Langages*, n° 195, 2014/3, p. 3-22, mis en ligne le 25 septembre 2014, consulté le 03 octobre 2023. DOI : <https://doi.org/10.3917/lang.195.0003>.

234 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 74-75.

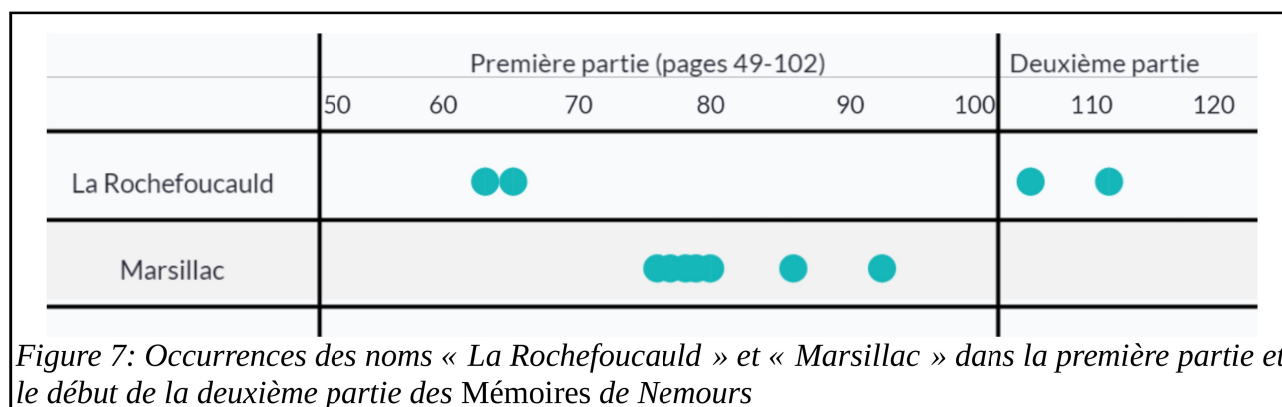
235 La note relative à « Monsieur de Vendôme » indique par exemple : « Cesar Monsieur Duc de Vendôme Fils naturel de Henry 4^e. Grand-Pere de Messieurs de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665. » *Mémoires de M.L.D.D.N.*, *op. cit.*, p. 79.

236 Le Président Jacques Le Coigneux meurt en 1651. Son fils, Jacques Le Coigneux, lui succède à cette charge. À sa mort, le 24 avril 1686, le fils unique de ce dernier, Jacques Le Coigneux, récupère sa charge. L'homonymie des trois personnages, qui occupent les mêmes fonctions, justifie le choix d'une explicitation généalogique par le biais d'une énonciation déictique. Sur la transmission de la charge de Jacques Le Coigneux, voir Mathieu Stoll, *Servir le Roi Soleil : Claude Le Peletier (1631-1711), ministre de Louis XIV*, Rennes, PUR, 2011, p. 295.

biographique : la note indique seulement qu'il s'agit de « *Monsieur de Bachaumont, qui fit le voyage écrit par le celebre Chapelle.*²³⁷ » On ne nous apprend rien de l'état civil du personnage (sa mort, en 1702, n'est pas mentionnée).

Bien plus encore que les explications retardées et les précisions ambiguës dans le cas des noms précédents, le traitement du nom de La Rochefoucauld présente des irrégularités notables. François VI de La Rochefoucauld est d'abord connu sous le titre de prince de Marsillac. Il obtient le titre de duc à la mort de son père en février 1650. Dans les deuxième et troisième parties de l'œuvre imprimée, la narration prend place après le décès de François V de La Rochefoucauld, et le célèbre écrivain apparaît logiquement sous le nom de « La Rochefoucauld ». Dans la première partie de l'imprimé, qui narre des événements antérieurs au décès du père, on rencontre sept occurrences du nom « Marsillac » pour désigner le frondeur (des pages 78 à 93 de l'édition de M. Cuénin), mais également deux occurrences du nom « La Rochefoucauld » qui les précèdent dans la première partie, aux pages 63 et 65 (voir Figure 7 : Occurrences des noms « La Rochefoucauld » et « Marsillac » dans la première partie et le début de la deuxième partie des Mémoires de Nemours). Les modes de dénomination du personnage ne respectent donc pas la logique de progression linéaire du récit historique. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette incohérence. Il est possible que le passage de la première partie où le frondeur apparaît sous le nom de « La Rochefoucauld » ait été à l'origine un écrit à part, inséré dans la trame d'un récit de la Fronde. Il est aussi possible qu'il appartienne à un premier état du texte, repris plus tardivement (rappelons que la discontinuité observable dans les *Mémoires* de La Rochefoucauld tient justement au fait que l'écriture s'étale dans le temps, qu'il s'agit justement d'une série d'écrits autonomes rassemblés par la suite).

237 *Mémoires de M.L.D.D.N.*, op. cit., p. 57.



Peut-on identifier, dans le passage en question (celui où la narratrice nomme « La Rochefoucauld » en lieu et place de « Marsillac »), des spécificités narratives qui expliqueraient cet écart ? Dans les premières pages des *Mémoires*, celles où l'on repère les phénomènes onomastiques analysés ci-dessus, la narratrice esquisse avec une extrême concision les motifs de la Fronde parlementaire et les événements qui rythment cette première étape du conflit. De fait, son dessein n'est pas de produire une relation historique – d'autres s'y sont déjà employés – mais les portraits des principaux aristocrates frondeurs qui se sont ralliés au Parlement :

Pendant les barricades, [...] il se passa bien des choses, quoiqu'elles ne durassent que peu de jours. Mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déjà écrites, que parce que j'ai résolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils ont pu omettre de certaines particularités, qui ne regardent que quelques circonstances des motifs et des caractères de ceux dont les rôles ont déjà été amplement représentés.²³⁸

Les paragraphes qui suivent, des pages 57 à 72, déclinent la liste des principaux acteurs de la Fronde. Chacun est croqué par une plume acérée : les ralliements des uns et des autres sont principalement guidés par les intérêts privés de personnages glorieux et ridicules, quant ils ne sont pas motivés par des rancunes tenaces. Charge anti-Fronde, le récit livre un bien piteux tableau de ses partisans. D'inégales longueurs, les portraits raillent les puissants acteurs du conflit : le duc de Beaufort, « ridicule à tout le monde », s'illustre ainsi en « roi des halles²³⁹ » au parler jargonnant et populaire. Le catalogue des frondeurs finit par s'épuiser, et la narratrice de conclure en mettant en scène le tarissement de la parole satirique. La médiocrité des derniers personnages évoqués ne saurait être bien retranscrite, ne reste que le silence pour exprimer leur inanité :

²³⁸ Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 57.

²³⁹ *Ibid.*, p. 61.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Matha se vint ranger du côté du parlement, mais il n'y fit pas une figure fort considérable. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en ait fait d'autres que celle de général des postes, qu'avait Nouveau son beau-frère.

Fosseuse, d'Alluye, Sévigné et plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au parlement presque en même temps que Matha ; mais ils y firent si peu de choses que je n'ai rien à en dire.²⁴⁰

La narration raccroche alors le récit historique laissé en suspens quinze pages plus haut. C'est dans cette séquence en forme de liste qu'apparaissent les deux premières occurrences du nom « La Rochefoucauld », et plus particulièrement dans le long portrait consacré à Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville. Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons à analyser cette séquence singulière des « Mémoires » et la manière dont elle produit un intertexte pamphlétaire, qui permet d'isoler ce morceau du reste de l'œuvre et d'en approcher le fonctionnement.

3. b. Un pamphlet anti-Fronde

La figure de La Rochefoucauld est ainsi croquée, non dans un portrait individuel qui lui serait consacré, mais au sein du long portrait de la duchesse de Longueville. Le mémorialiste est dépeint dans ce passage sous les traits du mauvais conseiller des grands : il attise le naturel orgueilleux de la duchesse et la pousse à agir pour servir ses propres intérêts. La narratrice ne se contente pas de dépeindre les actions des deux personnages durant la Fronde, elle remonte plusieurs années en arrière pour illustrer la vanité de sa belle-mère par le biais d'une anecdote caractérisante. Jalouse de l'intimité naissante entre le prince de Condé et Marthe du Vigean²⁴¹, la duchesse de Longueville entre en conflit avec son frère, encouragée par le futur duc de La Rochefoucauld :

Mademoiselle Du Vigean, de même caractère que madame de Longueville, avait vu avec aussi peu d'inquiétude l'extrême tendresse de M. le Prince pour madame sa sœur. [...] Le maréchal d'Albret, et ensuite La Rochefoucauld, plus politique encore que ce maréchal, firent alors si bien connaître à madame de Longueville le préjudice que cela lui ferait qu'une autre partageât avec elle le crédit qu'elle avait sur M. le Prince, qui se voyait comme le maître du royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se résolut de rompre la grande intelligence qui était entre lui et mademoiselle Du Vigean [...].²⁴²

La Rochefoucauld est présenté dans les *Mémoires* comme l'instigateur de l'action politique de la duchesse de Longueville. Ce n'est pas un « Marsillac » frondeur qui nous est décrit dans

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 72.

²⁴¹ Marthe du Vigean (1623-1665), amante de Condé, entre au Carmel en 1643.

²⁴² Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 63.

les premières pages des *Mémoires*, mais plutôt un « La Rochefoucauld » habile courtisan, qui manipule aisément une amante dénuée de toute habileté politique et dominée par son tempérament glorieux. Les passions immodérées de la duchesse (de même que les passions de nombre de frondeurs écorchés dans le texte) sont selon l'ouvrage l'unique cause qui détermine son action :

Mais la plus forte raison qui la détermina, et qui était aussi celle qui la touchait le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands partis elle crut qu'elle passerait pour en avoir beaucoup plus d'esprit : qualité qui faisait sa passion dominante, et l'objet de ses desirs les plus pressants et les plus chers. En un mot, tout ce qu'elle croyait le plus propre à établir son mérite personnel prévalait toujours en elle sur toute autre considération.

C'est aussi ce qui faisait que les grandes choses dépendaient presque toujours chez elle des petites ; et qui aurait voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite s'y serait assurément trompé, puisqu'elle sacrifiait ordinairement à sa gloire et sa fortune et son repos. Mais comme elle mettait presque toujours cette gloire où elle n'était point, il ne lui en restait presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle était.

Ce fut La Rochefoucauld qui insinua à cette princesse tant de sentiments si creux et si faux. Comme il avait un pouvoir fort grand sur elle, et que d'ailleurs il ne pensait guère qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen.²⁴³

La virulence du portrait de la duchesse de Longueville, dans lequel on repère des allusions sexuelles et incestueuses, emprunte aux publications violemment polémiques de la Fronde dirigées contre la famille de Condé. Citons, à titre d'exemples, la strophe d'une chanson du poète Blot datée de 1650 :

Que Gaston prétende à l'histoire,
Le Père Joseph à la gloire,
La Rivière²⁴⁴ au cardinalat ;
Que Condé n'aime que l'inceste,
Pour moi je n'aime que le plat
Et me moque de tout le reste.²⁴⁵

Ou une autre chanson, restée anonyme, de la Fronde :

Conti fronde pour la famille
De Marsillac [La Rochefoucauld], son bon ami ;
La duchesse de Longueville
Ne s'en excuse qu'à demi ;
Il veut un brevet de chimère :
Ce prince n'est-il pas bon frère,

243 *Ibid.*, p. 65-66.

244 La Rivière était le favori de Gaston d'Orléans.

245 Claude-Sixte Sautreau de Marsy et François-Jean-Baptiste Noël, *Pieces satiriques du règne et de la Cour de Louis XIV avec des Notes historiques et explicatives*, 4 t. et 2 vol., Paris et Londres, F. Buisson et J. Deboffe, 1793, p. 59. Cette première édition date la pièce de 1647 ; une édition du milieu du XIX^e siècle corrige la datation (*Le Nouveau siècle de Louis XIV ou Choix de chansons historiques et satiriques presque toutes inédites, de 1634 à 1712, Accompagnées de notes, Par le traducteur de la Correspondance de Madame duchesse d'Orléans*, Paris, Garnier frères, 1857, p. 39).

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Puisqu'il s'est engagé d'honneur
D'aimer tous ceux qu'aime sa sœur ?²⁴⁶

Accusée pendant la Fronde d'entretenir des relations incestueuses avec ses frères, les princes de Condé et de Conti, la duchesse est présentée comme la rivale de l'amante du prince de Condé dans les *Mémoires*. La narratrice insiste sur « l'extrême tendresse » qui unit le frère et la sœur (l'expression apparaît à deux reprises). La nature affective de la relation qui unit la duchesse à La Rochefoucauld semble quant à elle être considérée connue des lecteurs. L'implicite de la narration dessine le portrait d'une femme concupiscente, dominée par des appétits pulsionnels, dans la droite ligne des pièces satiriques contemporaines des événements rapportés dans le récit. Le récit des *Mémoires* désigne comme intertexte ces écrits contemporains de l'événement, qui n'ont pas d'ambitions historiographiques mais bien plutôt politiques.

L'unique livre ouvertement mentionné dans le corps du texte des *Mémoires* n'est cependant pas contemporain de l'événement : il s'agit de *La Conjuration du Comte de Fiesque*, œuvre de jeunesse du cardinal de Retz que l'écrivain date de 1639 et qui est imprimée sans nom d'auteur en 1665. Selon les *Mémoires* de Nemours, l'écrit serait produit en 1638²⁴⁷. Il constituerait une clé d'interprétation des motivations politiques qui guident Retz durant la Fronde :

Étant en Italie, le livre de la Conjuration de Louis de Fiesque lui tomba malheureusement entre les mains ; et comme la lecture des romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce livre tourna si fort la tête ambitieuse de ce coadjuteur, qu'il osa même entreprendre de justifier dans ce nouveau Catilina ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné. Et il ne faut que lire le livre qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la Conjuration, pour voir combien il était charmé et des révoltés et des révoltes, puisqu'il paraît ne l'avoir traduit et commenté que pour justifier la conduite et le dessein du comte de La Vagne [Jean-Louis de Fiesque].²⁴⁸

Les auteurs du dossier « Retz », dans l'ouvrage collectif *Écriture et action*, ont analysé l'usage que l'écrivain et frondeur fait lui-même de cette publication de jeunesse, la

246 Claude-Sixte Sautreau de Marsy et François-Jean-Baptiste Noël, *Pièces satiriques du règne et de la Cour de Louis XIV avec des Notes historiques et explicatives*, op. cit., t. 1, p. 144.

247 Comme le relève André Bertièrre, la datation de *La Conjuration* dans les *Mémoires* de Nemours contredit celle donnée par Retz lui-même. A. Bertièrre cite régulièrement les *Mémoires* de Nemours (l'index confond cependant Marie d'Orléans et Élisabeth de Vendôme), qu'il confronte au témoignage de Retz. Le critique mobilise ainsi ce texte comme source complémentaire et discordante, rappelant par là le rôle de pièce justificative que les éditeurs du XVIII^e siècle donnaient à l'ouvrage. André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, op. cit., p. 156.

248 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 69.

Conjuration devenant dans ses *Mémoires* le « paradigme » de son action politique²⁴⁹. Christian Jouhaud, quant à lui, a reformulé en ces termes le sens de l'analogie que Retz élabore entre sa destinée et celle du comte de Fiesque :

Certains hommes, dont il fait partie, ne peuvent échapper à l'action, tel est son point de vue. Comme le comte Jean-Louis de Fiesque, la naissance, le hasard, la culture, la richesse, l'ont mis dans une situation où refuser de s'engager, c'est reculer, et reculer déchoir. Ces hommes sont les seuls acteurs qui comptent. Tous sont d'accord sur les règles du jeu. Le jeu du pouvoir.²⁵⁰

La référence à cet écrit n'indique pas nécessairement que l'autrice ait véritablement lu l'ouvrage ; si c'est le cas, on ignore si elle a pu y avoir accès avant l'impression de 1665. Ce développement (le seul, rappelons-le, où la narration convoque un écrit et discute de son contenu) est bien plutôt le signe que la mythologie personnelle élaborée par Retz infuse dans les discours sur la Fronde et dans les portraits du frondeur.

Les deux autres écrits cités par l'autrice sont quant à eux des productions de la Fronde. Il s'agit, d'une part, du libelle de Saint-Évremond sur la *Retraite de Monsieur de Longueville*²⁵¹, et, d'autre part, des *Regrets de la mort glorieuse de Monsieur Tancrede de Rohan*²⁵² de Georges de Scudéry.

La *Retraite de Monsieur de Longueville* est un libelle anonyme daté de 1649. Son attribution à Saint-Évremond ne fait pas question : l'œuvre figure dans les *Œuvres mêlées* publiées après la mort de l'auteur par Des Maizeaux. Si Hubert Carrier décrit cette pièce satirique comme un « exercice d'esprit », « un jeu de société entre amis²⁵³ » sans prétentions, Des Maizeaux défend la fortune publique et politique de ce texte, dont Mazarin aurait été un fervent admirateur :

249 Sur *La Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque*, nous renvoyons aux analyses de Christophe Blanquie, Jean-Pierre Cavaillé, Laurence Giavarini, Dinah Ribard, Nicolas Schapira et Myriam Tsimbidy : « Retz. Théorie de l'action et action d'écriture », dans Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, op. cit., p. 97-134, p. 99-116.

250 Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p. 94.

251 La « *Retraite de Monsieur de Longueville*, En son Gouvernement de Normandie, pendant la guerre de Paris, 1649 » est insérée dans les *Mémoires de M.D.L.R.*, op. cit., p. 100-114. Nous citerons le texte à partir de cette première publication imprimée.

252 *Regrets de la mort glorieuse de Monsieur de Tancrede de Rohan, A Madame de Rohan sa sœur, par le sieur Scudery*, Paris, Vve A. Musnier, 1649. L'imprimé de quatre pages est conservé dans le fonds des mazarinades de la bibliothèque de l'Arsenal. Il est recensé dans la bibliographie de Célestin Moreau et numérisé dans la base de données Antonomaz, coordonnée par Karine Abiven et Gaël Lejeune : <http://https://antonomaz.huma-num.fr/>.

253 Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : Les mazarinades, II. Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1991, p. 85.

Chapitre V. Mémoires de M.L.D.D.N. : la fabrique des « Mémoires »

Mr. de Saint Evremond écrivit cette ingénieuse Satire pour tourner en ridicule la plupart des Gentilshommes de *Normandie*, qui s'étoient déclarés contre la Cour en 1649. Après avoir couru quelque tems manuscrite, on l'imprima dans une Feuille Volante, & l'Auteur n'en fût pas fâché ; puis que la Guerre étant déclarée, c'étoit rendre service à la Cour. On l'a depuis insérée dans les *Mémoires* du Duc de la Rochefoucault ; mais toujours Anonyme. On la donne ici plus correcte, & on y a joint l'explication de quelques endroits, qui avoient besoin de Commentaire. Le Cardinal Mazarin en faisoit beaucoup de cas : il trouvoit que Mr. de St. Evremond avoit admirablement bien marqué le ridicule de certaines gens, & qu'il avoit peins d'après nature ceux qui jouoient les principaux Rolles. Enfin elle lui plaisoit si fort, que dans sa dernière Maladie il voulut qu'on lui en fit plusieurs fois la lecture ; sur tout quand il ne pouvoit pas dormir.²⁵⁴

D'après Des Maizeaux, la *Retraite du duc de Longueville* circule durant la Fronde, sous forme manuscrite puis imprimée. La pièce appartient ainsi au vaste corpus des mazarinades, et plus particulièrement des mazarinades anti-Fronde. La séduisante anecdote relative à Mazarin inscrit bien le texte dans une réception politique. Il s'agit pour l'auteur de défendre l'appartenance de Saint-Évremond au camp de la cour, à laquelle la diffusion du texte « rend service » – à des fins de propagande politique. Dans le même temps, le goût renouvelé de l'éminent lecteur pour cette pièce satirique la tire vers la littérature. « La plupart des auteurs qui ont écrit sur les mazarinades », observe Christian Jouhaud, « ont été travaillés du désir de séparer le bon grain de l'ivraie²⁵⁵ ». Gabriel Naudé, le bibliothécaire du cardinal Mazarin, établit le premier ces critères de distinction. À n'en pas douter, l'approbation du cardinal valait l'approbation du lettré, qui recherchait des pièces lisibles « en tout temps²⁵⁶ » et produites par de bons auteurs.

La narratrice des *Mémoires* citerait donc, si l'on se fie au témoignage de Des Maizeaux, une mazarinade qu'un lecteur cultivé doit avoir gardé en mémoire. C'est bien en tous les cas une mémoire du texte que la narration semble exiger lorsqu'une mention allusive du libelle conclut les paragraphes consacrés au portrait du duc de Longueville et à son action durant les premiers temps de la Fronde : « il [le duc de Longueville] ne tarda guère à s'en retourner en Normandie où le duc de Retz le suivit, lequel, selon Saint-Évremond, n'y fit rien autre chose que la charge de duc et pair.²⁵⁷ » La référence sert de cheville au récit : à l'allusion à Pierre de Gondi, duc de Retz, succède le portrait de son frère, le fameux cardinal. Le libelle, et l'identité de son auteur, sont supposés connus des lecteurs. De même que dans les *Mémoires* de Retz, la référence incomplète ou partielle apparaît comme un marqueur de connivence avec

254 *Œuvres mêlées de Mr. de Saint-Evremond*, op. cit., t. 1, p. 44.

255 Christian Jouhaud, *Mazarinades : la Fronde des mots*, op. cit., p. 32.

256 Gabriel Naudé, *Mascurat*, cité par Christian Jouhaud, *ibid.*, p. 33.

257 *Ibid.*, p. 67.

un lecteur devant partager des références communes²⁵⁸. Cette connivence, selon Myriam Tsimbidy, induirait « une même vision de la Fronde ». « Rire rétrospectivement avec le mémorialiste de Beaufort, de Mazarin et des condéens, c'est entrer dans le camp retzien.²⁵⁹ » Le caractère foncièrement médisant du passage des *Mémoires* de Nemours ne prend en effet tout son sens que lorsque le lecteur est à même de convoquer le passage de la *Retraite de Monsieur de Longueville* auquel il est fait allusion et d'en rire avec l'écrivain, et contre les frondeurs.

Dans son libelle, Saint-Évremond raille autant les prétentions des frondeurs que ce qui apparaît chez eux comme une forme d'incapacité à l'action. Le portrait en (in)action du duc de Retz, ultime moment de la satire, en est une exemplification :

Le Duc de Retz, dont on avoit attendu de si grands secours vint accompagné seulement d'un Page, qui porta ses armes, & de ses deux fidelles Escuyers. Quelques-uns trouverent à dire de le voir arriver sans Troupes, mais ils furent bien-tost satisfaits quand il leur monstra une longue Liste de tous les Bretons qui demandoient de l'employ, il ne tint qu'à deux cens mille escus, qu'il ne mist les Bretons en Campagne, & manque de ce peu d'argent, le credit d'un si grand Seigneur ne servit de rien. Il est vray qu'il promis de payer de sa personne, & de servir de Duc & Pair dans l'armée de Roüen, avec le mesme assiduité qu'il avoit fait dans celle de Flandres.²⁶⁰

Pierre de Retz, nous apprend Saint-Évremond, ne fait rien – en cela, il est à l'image des frondeurs, dont le texte exhibe les vaines protestations d'engagement à combattre. Comme le reste, son action de « duc et pair » n'est qu'une promesse d'engagement dont on conclut qu'elle ne s'est pas traduite en actes. « Si quelqu'un s'estonne que je ne leur dis rien de leurs actions, c'est que je suis exactement veritable ; & comme je n'ay veu autre chose je n'ay rien dit davantage²⁶¹ », conclut l'auteur. L'autrice des *Mémoires* ne se contente pas de citer le libelle. Elle lui emprunte, plus qu'une anecdote, sa forme caractéristique, cette galerie de portraits de frondeurs dont la médiocrité éclate dès lors qu'on exhibe la vacuité des motifs de leurs actions. La langue des *Mémoires* entretient de même d'évidentes affinités avec la langue sarcastique de Saint-Évremond. L'écriture des *Mémoires* de Nemours se rapproche ainsi des écritures pamphlétaires de la Fronde. Cette proximité contredit une certaine vision des « Mémoires » comme récit rétrospectif, distinct des écrits d'action. L'exemple de Saint-Évremond illustre les variations des modalités de réception du libelle, une lecture immédiate

258 Myriam Tsimbidy, *Le Cardinal de Retz polémiste*, op. cit., p. 360, p. 362-364.

259 *Ibid.*, p. 364.

260 *Mémoires de M.D.L.R.*, op. cit., p. 112-113.

261 *Ibid.*, p. 113.

étant suivie pas une lecture différée dans le temps. C'est également ce qui se joue dans les « Mémoires », qui rejouent la « Fronde des mots » et en adoptent les méthodes, en s'adressant à un public qui a gardé en mémoire ces écrits d'action.

La seconde mazarinade convoquée dans le texte de Nemours illustre comment, en reprenant les méthodes des acteurs de la Fronde, l'autrice manipule l'écrit à des fins politiques. Juste avant de conclure la séquence des portraits de frondeurs par l'évocation de Matha, Fosseuse et d'Alluye, la narration cite quelques vers qui circulent à l'occasion de la mort de Tancrede, fils d'Henri de Rohan, en janvier 1649 :

Tancrede voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avait de se plaindre du parlement, qui lui avait fait perdre son procès contre Chabot ; mais, comme il était mineur, l'espérance de revenir contre son arrêt l'avait obligé à prendre leur parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles, et pour le parlement et pour lui : elle acheva d'assurer à son beau-frère toute cette grosse succession de la maison de Rohan.

Lorsque Tancrede mourut, on fit quelques vers sur sa mort au service du parlement ; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

*Il a tout fait pour la justice,
Et la justice rien pour lui.*²⁶²

La narratrice ignore semble-t-il la provenance de ces vers de Georges de Scudéry, extraits d'une brochure de quatre pages portant le titre de *Regrets de la mort glorieuse de Monsieur Tancrede de Rohan*. Le document donne à lire une épigramme suivie de l'épithèque suivante :

ROHAN qui combatoit pour desliver la France
Est mort dans la [c]aptivité,
Son Nom luy fut à tort en vivant disputé
Mais son Illustre mort a prouve s[a n]aissance
Il est mort glorieux pour la cause d'autrui,
C'est pour le Parlement qu'il entra dans la lice
Il a tout fait pour la justice,
Et la justice rien pour luy.²⁶³

Jusqu'à présent, aucun annotateur des *Mémoires* de Nemours n'avait identifié la provenance de ces vers. L'absence du titre, qui renseignerait sur la fonction épithèque de la pièce poétique, de même que l'absence d'un nom d'auteur reconnu, participent du détournement auquel se livre la narration. Les deux vers laissés seuls constituent un jugement cinglant et d'une amère ironie, qui trouveraient aisément leur place dans ces pièces burlesques dont la Fronde est friande. Ils peuvent se lire comme une morale conclusive de la séquence des portraits, où la « justice » derrière laquelle se rangent les aristocrates alliés au Parlement s'avère affaire de luttes de clans et d'intérêts financiers. Tancrede est dépouillé de sa

262 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 71-72.

263 *Regrets de la mort glorieuse de Monsieur de Tancrede de Rohan*, op. cit., n. p.

« glorieuse » mort, ne reste que l'amer constat de son vain sacrifice, bien vite oublié, à l'image de l'épithaphe elle-même. Le détournement des vers par l'autrice est un geste qui peut être rapproché de celui des agents de la publication des *Mémoires* de La Rochefoucauld, qui renversent le sens du texte pour en faire un pamphlet anti-Fronde²⁶⁴.

La séquence des portraits, au sein de la première partie des « Mémoires », renvoie donc, par un jeu d'échos et de références, à une littérature d'action contemporaine de la Fronde ou publiée dans les années qui suivent les événements pour en livrer une clé de lecture comme dans le cas de *La Conjuraison du Comte de Fiesque*. Il s'agit de la seule séquence du livre dans laquelle on observe ce fonctionnement. Privilégier la lecture des « Mémoires » comme relation historique tardive participe d'une forme de déshistoricisation de l'écrit, et par là même d'une dépolitisation. La référence au libelle de Saint-Évremond constitue bien la preuve éclatante d'une intention toute autre que celle d'*écrire l'histoire*. L'unique document exhibé comme source de la narration, la *Retraite de Monsieur de Longueville*, est un libelle politique, qui ne contribue en rien à établir un récit des faits. Au contraire, la charge polémique de cette relation satirique repose toute entière sur l'absence de faits à rapporter. Sur l'action des frondeurs, nous n'avons rien à déclarer, car elle est inexistante : telle est la conclusion de Saint-Évremond, que les « Mémoires » reprennent à leur compte.

3. c. L'annotation, nouvelle couche de sens

Partant des écarts constatés dans l'emploi du nom « La Rochefoucauld », notre étude nous a conduite à nous arrêter longuement sur une quinzaine de pages au cœur de la première partie des « Mémoires », en nous intéressant plus particulièrement aux références qui y étaient convoquées. La mention de rares textes, dans une narration exempte sinon de références lettrées, constituait en elle-même un écart remarquable. Dans le corps du texte, des écrits politiques innervent une narration qui s'inscrit dans la continuité de productions éminemment polémiques. En analysant l'œuvre de Retz, Myriam Tsimbidy observe que « le tissu des *Mémoires* est fait avec des écrits de la Fronde²⁶⁵ ». En est-il de même dans les *Mémoires* de

264 Bruno Tribout, « Les mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », art. cit.

265 Myriam Tsimbidy, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des *Mémoires* », art. cit., p. 160.

Nemours ? Le texte présume un lecteur modèle²⁶⁶, qui est un lecteur familier des événements de la Fronde et de sa littérature. Le rire du lecteur et le plaisir de la lecture reposent sur l'élucidation d'une série d'opérations d'écriture engagées par l'autrice.

Les agents de la publication étaient-ils en mesure d'appréhender la nature de cet écrit et d'en restituer la dimension pamphlétaire ? Il est frappant de constater, à la lecture des références littéraires cette fois convoquées dans les notes de bas de page, un jeu d'écho entre le texte et son paratexte. Le ou les annotateurs des *Mémoires* de Nemours imprimés en 1709 ne citent que quatre écrits, dans quatre notes. Parmi elles, nous avons déjà relevé la note relative à François Le Coigneux de Bachaumont, personnage du « *Voyage de Chapelle* » de 1656. Après une première édition recensée en 1680²⁶⁷, le *Voyage de messieurs de Bachaumont et La Chapelle, Avec un mélange de Pièces fugitives, tirées du Cabinet de Monsieur de Saint Evremond*, est imprimé à Utrecht, chez François Galma, en 1697. La même année, on rencontre au moins deux autres éditions, à Cologne, chez Pierre du Marteau, et à Francfort, chez Frédéric Arnaud, qui l'associe à d'autres écrits. Le *Voyage* connaît plusieurs éditions dans la décennie suivante, en France et en Hollande²⁶⁸. La note fait ainsi écho à une importante actualité éditoriale.

Une note fournit également des renseignements sur la vie et l'œuvre poétique d'Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, « dont on a des Poësies excellentes²⁶⁹ ». Deux notes enfin citent les œuvres de La Rochefoucauld, qui est présenté comme l'« Auteur des Memoires de la Minorité de Loüis XIV et des Maximes²⁷⁰ » puis comme « Auteur des Memoires à qui on a donné son nom²⁷¹ ». De même que la référence au *Voyage* de Bachaumont et Chapelle, l'évocation des écrits poétiques d'Henriette de Coligny sert moins à renseigner sur l'identité d'une protagoniste secondaire de la Fronde qu'à inscrire le texte dans une culture lettrée. Publiés dès les années 1650 dans les volumes du recueil de Sercy, les poèmes de la comtesse

266 Nous empruntons ici la terminologie d'Umberto Eco dans *Lector in fabula. Le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien [1979] par Myriem Bouzaher, Paris, Le livre de Poche, 2018.

267 Un unique exemplaire de cette édition est recensé dans le Catalogue Collectif de France : *Voyage curieux, historique et galant, contenant plusieurs particularitez tres considerables, ce qu'il y a été de beau et de plus remarquable à voir au tour de la France, et autres traitez de galanteries meslées de prose et de vers, par les plus beaux esprits de ce tems*, 1680.

268 Je remercie Michèle Rosellini pour son aide dans le recensement de ces différentes éditions.

269 *Mémoires de M.L.D.D.N.*, op. cit., p. 247.

270 *Ibid.*, p. 32.

271 *Ibid.*, p. 59.

de La Suze sont réédités tout à long du XVII^e siècle. Les éditions de 1695 du *Recueil de pièces galantes, en prose et en vers, de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre dame, et de Monsieur Pelisson*²⁷² comportent un faisceau d'indices qui « confirme[nt] la provenance hollandaise²⁷³ » du recueil. La référence renvoie donc également à une actualité éditoriale hollandaise.

Intertexte bien plus évident, les *Mémoires* de La Rochefoucauld sont quant à eux régulièrement réédités aux Pays-Bas à partir de 1662. *A contrario*, les petits imprimés de la duchesse de Montpensier, contemporains de ces écrits mais publiés en dehors des circuits de la librairie, ne sont quant à eux pas cités. La note à son sujet, d'une grande sécheresse, la présente comme la « duchesse de Montpensier morte fille en 1693²⁷⁴ ». Marie d'Orléans connaissait fort probablement les écrits de la duchesse, qui ont circulé à la cour. L'absence de toute mention suggère que l'annotateur, quand à lui, ignore leur existence – de même que le public, qui les redécouvre lors de la publication des *Segraisiana* en 1721²⁷⁵ – ou, dans l'hypothèse d'une annotation à visée publicitaire, qu'il n'inscrit dans le livre imprimé que des références empruntées à un catalogue de libraire²⁷⁶.

Les quatre notes de bas de page recensées convoquent toutes des œuvres des années 1650 et 1660 qui ont une actualité éditoriale au début du XVIII^e siècle. La liste des auteurs convoqués en notes (La Rochefoucauld, La Suze, Chapelle) et dans le corps du texte (Saint-Évremond, Retz) ne renvoie pas seulement à des auteurs du milieu du XVII^e siècle dont les œuvres continuent à être lues au début du XVIII^e siècle. La cohérence d'un tel corpus repose sur les discours polémiques dans lesquels ces noms sont saisis, une dimension subversive,

272 *Recueil de pièces galantes, en prose et en vers, de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre dame, et de Monsieur Pelisson. Augmenté de plusieurs élégies*, à Amsterdam, chez Jean Rips, 1695. Le recueil est également publié « À Paris, chez Gabriel Quinet ». Mariette Cuénin-Lieber indique qu'il s'agit là d'un faux, également imprimé en Hollande. Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, *Élégies, chansons et autres poésies*, édition de Mariette Cuénin-Lieber, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 276.

273 *Ibid.*

274 *Mémoires de M.L.D.D.N.*, *op. cit.*, p. 248.

275 *Segraisiana ou Mélanges d'Histoire et de littérature. Recueilli des Entretiens de Monsieur de Segrais de l'Académie Française. Les Eglogues, et l'Amour guéri par le Temps, Tragedie-Ballet du même Auteur, non imprimée. Ensemble. La Rélation de l'Isle imaginaire & l'Histoire de la Princesse de Paphlagonie, imprimées en 1646. Par l'ordre de Mademoiselle*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1721.

276 Dans les lettres de Charles de La Motte à Pierre Des Maizeaux relatives à la publication des œuvres posthumes de Saint-Évremond, on apprend que le libraire Mortier, tout en refusant de publier dans le recueil les *Mémoires* d'Hortense Mancini, demande à Des Maizeaux de mentionner dans les *Œuvres mêlées* qu'il les vend. Le catalogue inséré n'est ainsi pas le seul biais par lequel un libraire peut faire la publicité de ses livres au sein d'un imprimé qu'il met en circulation. Lettre n° 21, La Motte, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744)*, *op. cit.*, p. 162.

« dissidente », qui leur est associée, et que la librairie hollandaise sait exploiter pour servir ses intérêts commerciaux. Les noms de Bachaumont et de Saint-Évremond, présents dans le corps du texte, ont une coloration nettement libertine et sont associés ensemble dans l'édition du *Voyage* publiée à Utrecht chez François Galma en 1697 et en 1704. Le fait que la note relative à Bachaumont se contente de citer le *Voyage*, qu'elle ait donc pour unique fonction de renvoyer à un corpus libertin, conduit à s'interroger sur la culture lettrée de l'annotateur et, dans le même temps, sur ses intentions éditoriales. La réception programmée de l'écrit l'adresse à un public lettré, familier des ouvrages libertins ou, à tout le moins, des productions hollandaises, « envers » d'une littérature autorisée du règne²⁷⁷.

Si la tradition critique inaugurée par le *Journal des sçavans* fait de Marie-Jeanne L'Héritier l'autrice des notes de bas de page, nous nous sommes jusqu'à présent gardée d'émettre des hypothèses sur l'identité de l'annotateur de l'ouvrage. Élevée dans une famille d'historiographes, sans doute très au fait du fonctionnement du marché du livre et des nouveautés en provenance des Pays-Bas, la protégée de Marie d'Orléans aurait bien les compétences requises pour produire l'annotation des *Mémoires* de 1709. La variété des notes pourrait cependant suggérer, à nouveau, l'intervention de plusieurs agents. En dernier lieu, c'est encore l'étude des occurrences du nom de « La Rochefoucauld » qui nous permet d'étayer cette hypothèse. Car l'écrivain, fait unique, est présenté dans trois notes de bas de page différentes. Arrêtons nous sur les deux premières, qui figurent dans la première partie (la troisième, dans la deuxième partie, explicite seulement l'évolution du nom de « Marsillac » en « La Rochefoucauld »). La première note, insérée à la suite de l'occurrence du nom « La Rochefoucauld », dans le portrait de la duchesse de Longueville, présente « *François Duc de la Rochefoucauld sixième du nom, Auteur des Memoires de la Minorité de Loüis XIV & des Maximes, mort en 1680, nommé jusqu'en 1650 le Prince de Marsillac*²⁷⁸ ». La seconde, quelques pages plus loin, associée cette fois au nom de « Marsillac », indique : « *François de la Rochefoucauld Prince de Marsillac depuis Duc de la Rochefoucauld & Pere de celui d'a present. Ce seigneur fut Auteur des Memoires à qui on a donné son nom, & mourut en 1680.*²⁷⁹ »

277 En ce sens, la projet apologétique du règne du texte des *Mémoires* et le projet éditorial des annotateurs programmeraient des réceptions multiples et divergentes.

278 *Mémoires de M.L.D.D.N.*, op. cit., p. 32.

279 *Ibid.*, p. 59.

Les deux notes présentent l'œuvre de La Rochefoucauld de façon sensiblement différente. Seule la première note mentionne les *Maximes*, publiées pour la première fois en 1665. Le titre partiel donné aux *Mémoires* ne renvoie pas à l'édition de 1662, mais au titre des éditions des *Mémoires* parues à partir de 1688, date à laquelle on rencontre une première édition des *Mémoires de la minorité de Louis XIV*²⁸⁰. Dans les années 1690, et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les libraires reprendront ce titre qui annonce un récit prenant place durant la « minorité de Louis XIV » – soit un récit de la Fronde, un événement en cours de construction par l'historiographie²⁸¹. La seconde note se contente quant à elle de mentionner les « Mémoires à qui on a donné son nom », formule qui renverrait à l'édition de 1662 où les initiales de La Rochefoucauld figure en page de titre. L'annotateur garde-t-il à l'esprit l'histoire éditoriale du texte, qu'« on » a imprimé contre la volonté de son auteur ? La formule semble faire écho aux polémiques qui entourent cette publication imprimée, en mettant en exergue le geste du publicateur, qui façonne l'identité de l'objet livre.

Résumons : au sein de ce qui se présente comme la « première partie » des *Mémoires*, un éloge convenu de Louis XIV est suivi d'une introduction au récit des troubles, récit cependant retardé par une galerie de portraits, véritable libelle satirisant, l'un après l'autre, les aristocrates alliés du Parlement. L'auteur des *Maximes* y apparaît sous le nom de La Rochefoucauld et a droit à une longue note, convoquant ses *Mémoires* « de la minorité de Louis XIV ». Le récit reprend, introduisant Bachaumont, auquel on attribue la paternité du mot « Fronde » – l'annotation rappelle qu'il s'agit là d'un libertin, dont la vie est rendue célèbre par un *Voyage* plébiscité par les lecteurs du début du XVIII^e siècle, associé aux écrits de Saint-Évremond, dont une mazarinade constitue l'unique source revendiquée de la narration. Toujours présent, mais sous le titre qu'il porte alors, La Rochefoucauld a de nouveau les honneurs d'une annotation, pas tout à fait redondante, puisqu'elle présente un autre état de l'œuvre. Dans le récit, la crise politique se dégonfle, l'action des frondeurs échoue, et des festivités populaires accompagnent l'annonce de l'emprisonnement des princes.

280 *Mémoires de la minorité de Louis XIV. Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII. & pendant la Régence d'Anne d'Autriche, Mère de Louis XIV*, Villefranche, Jean de Paul, 1688.

281 « [N]ous savons que, s'il est bien question à l'époque de "frondeurs" et de "fronder", la Fronde n'est jamais décrite comme un événement uni, plutôt comme une série de troubles, qui peuvent bien s'engendrer les uns les autres, mais qui ne sauraient être embrassés d'un seul regard. La Fronde est une construction de l'historiographie, ce qui ne signifie pas, bien sûr, que cette construction soit illégitime pour qui veut comprendre l'histoire politique et sociale du XVII^e siècle. » Christian Jouhaud, *Le Siècle de Marie Du Bois. Écrire l'expérience au XVII^e siècle*, Paris, Seuil, 2022, p. 225.

Ces quelques éléments ne suffisent pas à formuler des analyses définitives sur les gestes de composition du texte des « Mémoires » ou sur les opérations d'annotation qui s'en suivent, mais une telle discontinuité entre plusieurs passages du texte laisse supposer des étapes et interventions multiples dans la fabrication de l'ouvrage imprimé. Les occurrences du nom « La Rochefoucauld », incohérentes dans l'économie de l'œuvre, sont porteuses de sens dès lors qu'on reconsidère la question de la composition des « Mémoires ». Notre hypothèse est que la galerie des frondeurs a pu exister comme pièce à part, autonome ou insérée dans une autre série d'écrits avant d'être intégrés dans l'objet « Mémoires de la duchesse de Nemours ». Sa charge polémique est pour partie dégonflée par l'insertion dans le fil de ce qui nous est présenté comme une narration uniforme et continue – le séquençage du texte, l'avertissement, la table des matières, participent de la caractérisation des « Mémoires » comme un écrit homogène produit à distance de l'événement rapporté.

Conclusion

L'étude que nous avons menée à partir de l'imprimé a pointé des incohérences au sein d'un objet donné pour uni et achevé, en supposant des opérations de fabrication qui iraient dans le sens d'une harmonisation de son contenu – les phénomènes d'écart et de divergences constatés, pris isolément, pouvaient être considérés comme des erreurs d'impression ; saisis ensemble, ils permettent cependant de postuler une autre lecture possible de l'écrit et, partant de là, de creuser la piste des multiples interventions qui le composent. À ce titre, citons pour finir l'observation de Christian Jouhaud, considérant le travail du premier éditeur du journal de Marie Du Bois, Louis de Grandmaison, qui publie ce texte dans la première moitié du XX^e siècle :

Louis de Grandmaison a extrait les testaments²⁸² et les a déplacés à la fin de son édition avec d'autres, plus tardifs, présents dans un « dossier de famille » qui lui a été communiqué et qui, donc, ne figurent pas dans le manuscrit. Ce geste, dont on comprend qu'il a permis de ne pas interrompre le flux narratif et, par là, de ne pas mettre à mal le projet d'éditer des « mémoires », manifeste la prédominance du texte et le relatif effacement de l'objet manuscrit par l'édition, et donc l'entérinement définitif d'une forme de transmission au détriment d'une autre.²⁸³

Du XVII^e siècle au XX^e siècle, l'éditeur ayant le « projet d'éditer des "mémoires" » a façonné un livre à partir de matériaux composites, suivant des normes et protocoles de

282 Marie Du Bois insère ses testaments successifs au fil de la rédaction de son journal.

283 *Ibid.*, p. 35.

librairie et une conception présumée d'un genre. Les *Mémoires* de Nemours, à la marge des études consacrées à ce corpus, ne font pas exception. Le discours de revalorisation de l'œuvre, célébrant l'habileté de l'auteur et la littérarité de son écriture, ne questionne pas les modalités de fabrication de l'imprimé et, ce faisant, participe également d'une forme de simplification du document présenté comme « Mémoires ».

Le séquençage des *Mémoires* en trois parties, nous l'avons vu, renforce un effet de composition qui focalise l'attention du lecteur sur la progression narrative et les grandes étapes du récit historique. Cette partition met en outre en scène l'intrusion de l'autrice sur la scène historique, son passage de simple spectatrice à actrice du conflit, suscitant de premières interrogations sur le projet mémorialiste et ses inflexions. La linéarité de la lecture invite à supposer une linéarité de l'écriture qui, l'étude attentive du texte le montre, est loin d'aller de soi. Si l'état achevé du livre empêche d'observer les étapes de l'élaboration de l'œuvre, les indices que nous avons réunis autorisent à envisager d'autres séquençages de la fabrication de l'écrit, et à déployer les possibles d'une écriture jusque là envisagée comme résultant d'un geste, sinon unique, du moins unifié, et circonscrit dans le temps. En s'écartant de certains des présupposés associés aux catégories de l'histoire littéraire, le lecteur entraperçoit de multiples chemins à explorer, qui jettent des ponts avec d'autres écrits, d'autres temporalités, d'autres actions engagées par la publication ; il fait dans le même temps sortir de l'ombre de multiples acteurs de l'impression qui ont contribué à composer ce qui se donne à lire comme « Mémoires », et à programmer une lecture qui les a durablement effacés de l'histoire.

Chapitre VI.

Françoise de Motteville, autrice de cour

Dans son *Anthologie féminine* (1893) consacrée aux femmes ayant épousé la « carrière d'écrivain », Louise d'Alq retient le nom de Françoise de Motteville, qui figure aux côtés des autrices les plus célèbres du XVII^e siècle : « Elle n'a laissé que des *Mémoires pour servir à l'histoire de la reine Anne d'Autriche*²⁸⁴ », commente la journaliste. La brève notice biographique de l'*Anthologie féminine* reflète le traitement que l'histoire littéraire accorde à l'œuvre de Françoise de Motteville : la variété de sa production lettrée est laissée dans l'ombre de ses volumineux *Mémoires*. De Françoise de Motteville, on sait pourtant qu'elle écrivit tout au long de sa vie. Sa collaboration au recueil des *Divers portraits*²⁸⁵, sa correspondance avec Anne-Marie-Louise d'Orléans²⁸⁶, le manuscrit de ses réflexions

284 Louise d'Alq, *Anthologie féminine. Anthologie des femmes écrivains poètes et prosateurs depuis l'origine de la langue française jusqu'à nos jours*, Paris, Bureau des causeries familières, 1893, p. XII et p. 71. Sur l'*Anthologie féminine*, voir l'étude de Vicki Mistacco, « Les silences de l'histoire : l'*Anthologie féminine* de Louise d'Alq », dans Martine Reid (dir.), *Les Femmes dans la critique et l'histoire littéraire*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 121-146.

285 Voir Sara Harvey, *Entre littérature galante et objet précieux. Étude et édition critique des Divers portraits de Mademoiselle de Montpensier (1659)*, Paris, Hermann, 2013, p. 367-375.

286 Madeleine Bertaud a consacré à cette correspondance un premier article : « En marge de leurs *Mémoires*, une correspondance entre Mademoiselle de Montpensier et Madame de Motteville », *Travaux de littérature*, vol. III, Paris, Klincksieck, 1990, p. 277-295. Ces lettres ont été étudiées par Jean Garapon en tant qu'élément de l'autoportrait de la duchesse de Montpensier dans *La Culture d'une princesse* (op. cit., p. 235-243) ; il revient sur les circonstances de cet échange épistolaire dans « Mlle de Montpensier et Mme de Motteville face à la cour d'Espagne lors du mariage de 1660 », dans Jean Garapon (dir.), *Les Mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2015, p. 49-61. Juliette Cherbuliez conclut son étude sur l'œuvre de la duchesse de Montpensier par la mention de cet écrit, qui serait selon elle le point culminant d'une réflexion critique sur la place de l'individu au sein de la société de cour : *The Place of Exile: Leisure Literature and the Limits of Absolutism*, Lewisburg, Bucknell University Press, 2005. Les travaux que Mélanie Aron consacre à Françoise de Motteville abordent cette correspondance en regard du récit de voyage dans les Pyrénées, présenté comme une « parenthèse dans

théologiques²⁸⁷, sont autant d'éléments qui attestent d'une pratique scripturaire soutenue dans le temps, qui se poursuit après le décès d'Anne d'Autriche et son retrait de la cour en 1666. Autrice polygraphe, Françoise de Motteville n'est pas pour autant mise au rang de ces quelques figures féminines du XVII^e siècle qui firent profession d'écrivain : contrairement à ces dernières, elle n'écrit pas dans le dessein d'être imprimée. Pour autant, nous le verrons, elle met en circulation des écrits qui façonnent une réputation de femme savante et lettrée.

Si l'histoire littéraire fait d'elle une confidente des reines²⁸⁸ caractérisée par son dévouement et sa dévotion²⁸⁹ (le témoignage des *Mémoires* constituant la source principale de cette représentation), les récentes analyses de Jean-Pascal Gay ont mis en lumière la trajectoire sociale d'une autrice qui mobilise l'écriture pour consolider sa relation au pouvoir et sa position à la cour :

Son parcours social n'est guère original mais par contre assez caractéristique : celui d'une femme qui après un veuvage arrivé rapidement construit une *agency* individuelle en demeurant célibataire et en s'appuyant sur les ressources que lui offre sa proximité avec le pouvoir politique ainsi qu'en investissant cette *agency* sur le double terrain de l'écriture et la dévotion.²⁹⁰

Jean-Pascal Gay emprunte aux sciences sociales la notion d'*agency* (traduite en français par agentivité, capacité d'agir ou capacité d'action). En sociologie, le terme d'*agency* renvoie, au sens large, à la capacité d'un individu à agir consciemment, dans le cadre d'une norme qui autorise et contraint son action. La notion, théorisée par Judith Butler²⁹¹, présente l'intérêt de

l'existence » de l'autrice : *Les Mémoires de Madame de Motteville. Du dévouement à la dévotion*, Presses Universitaires de Nancy, 2003, p. 159-165. Une édition bilingue de cette correspondance par Joan DeJean en renouvelle la lecture. L'éditrice se concentre toutefois sur l'étude des lettres de la duchesse de Montpensier, dont le nom est le seul présent en page de titre (Montpensier, *Against Marriage. The Correspondence of La Grande Mademoiselle*, édition de Joan DeJean, Chicago Press, 2014). La série de lettres est enfin insérée dans les *Œuvres diverses*, troisième et dernier volume des *Œuvres complètes* de la duchesse (Montpensier, *Œuvres complètes, III, Œuvres diverses*, édition critique de Jean Garapon, avec la collaboration de Nathalie Grande, Paris, Honoré Champion, 2024).

287 Sur ce texte inédit, voir l'étude de Jean-Pascal Gay, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », *Source(s)*, n° 8-9, 2016, p. 39-73.

288 Marc Fumaroli, « La confidente de la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », art. cit.

289 Mélanie Aron, *Les Mémoires de Madame de Motteville, du dévouement à la dévotion*, op. cit.

290 Jean-Pascal Gay, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », art. cit., p. 43.

291 Nous reproduisons l'une des définitions que Judith Butler formule de l'*agency*, comme capacité de l'individu à se constituer en sujet conscient d'agir dans le cadre d'une norme : « Le sujet n'est pas un effet nécessaire produit par la norme et n'est jamais non plus complètement libre d'ignorer la norme qui inaugure sa réflexivité ; on se bat invariablement contre les conditions de sa propre vie que l'on n'a pas été en mesure de choisir. S'il y a une opération de la capacité d'agir, voire de la liberté – cette lutte –, cela n'a lieu que dans

« dépasser sans l'exclure l'opposition sujet/collectif, individu/société²⁹² ». Dans son étude, Jean-Pascal Gay montre comment Françoise de Motteville agit par l'écriture, en s'accommodant des normes qui pèsent sur les femmes, pour faire la démonstration de son expertise théologienne. La rédaction des *Mémoires*, de même que celle du *Recueil*, gagnerait à être envisagée comme une pièce maîtresse dans la stratégie d'établissement et de promotion de leur autrice à la cour. L'ouvrage peut en effet se concevoir comme une entreprise historiographique autorisée par le pouvoir. Françoise de Motteville y ferait cette fois la démonstration de son savoir historien et politique, un savoir qui, comme on le verra, est mis au service de la famille royale.

À l'inverse des *Mémoires* de Nemours étudiés dans le précédent chapitre, les *Mémoires* de Françoise de Motteville constituent une riche archive de l'activité scripturaire de leur autrice. L'autrice y décrit sa méthode de travail, une méthode assimilable à celle d'un secrétaire ou d'un archiviste de cour. Nous partirons de ces commentaires métatextuels pour identifier le rôle que Françoise de Motteville s'attribue à la cour, auprès d'Anne d'Autriche – un rôle à distance de la représentation d'une confidente privilégiée de la reine. En se spécialisant dans la production d'écrits de commande et au service des femmes de la famille royale, Françoise de Motteville construit son autorité dans le domaine des lettres et du savoir sur la cour.

Notre étude du travail d'écriture de Françoise de Motteville se placera dans la continuité des travaux de Myriam Tsimbidy et de Frédéric Charbonneau sur les « écrits extérieurs aux Mémoires, composés dans une autre intentionnalité²⁹³ » et leurs modes d'insertion dans la trame de ces récits. « Ces textes externes insérés sous forme de fragments ou réécrits tissent et colorent l'écriture mémorielle et sont autant de canevas et d'applications, mais aussi de traces et d'empreintes.²⁹⁴ » Nous mettrons en lumière les pratiques de réécriture et de réemploi de

le cadre d'un champ de contraintes le permettant et le contraignant. Cette capacité d'agir éthique n'est jamais totalement déterminée ni radicalement libre, mais sa lutte ou son dilemme premier est d'être produite par un monde, alors même que chacun doit se construire lui-même d'une certaine façon. Cette lutte avec les conditions imposées de sa vie – une capacité d'agir – est également rendue possible, paradoxalement, par la persistance de cette condition originaire de non-liberté. » Judith Butler, *Le Récit de soi*, Paris, PUF, 2007, p. 18-19.

292 Monique Haicault, « Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, n° 41, 2012, mis en ligne le 23 février 2012, consulté le 28 juillet 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.4105>.

293 Myriam Tsimbidy, « Introduction », dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 7-17, p. 8.

294 *Ibid.* Sur l'insertion spécifique des correspondances, nous nous appuyons également sur l'ouvrage de référence de Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit.

documents que l'autrice produit tout au long de son séjour à la cour. Ces analyses s'appuieront notamment sur l'étude de deux écrits confidentiels : la correspondance de Françoise de Motteville de juin 1660 retranscrite par Valentin Conrart et le *Précis sur la vie d'Henriette-Marie de France* qu'elle rédige en 1669. En ressaisissant les *Mémoires* au sein d'une production plus vaste, nous tenterons ainsi d'éclairer les étapes de la fabrication de cet objet et les modes de circulation de l'œuvre antérieurs à leur impression posthume.

1. Les activités de Françoise de Motteville à la cour

Les *Mémoires* de Françoise de Motteville, à l'inverse des autres écrits de notre corpus, sont des « Mémoires pour servir à l'histoire » d'une femme illustre. La formule, qu'on rencontre sur la page de titre de l'imprimé, rattache l'ouvrage à d'autres écrits mémoriels produits par des secrétaires pour le service d'un grand²⁹⁵. Dans un discours liminaire²⁹⁶, la mémorialiste expose son projet d'écriture. Elle souhaite rédiger pour la postérité l'histoire d'Anne d'Autriche, complétée par « quelques unes de ses paroles, de ses pensées, de ses actions », afin de donner à lire la « beauté de ses sentiments et la droiture de ses intentions, bien mieux que dans un panégyrique²⁹⁷ ». Plutôt qu'un rôle de panégyriste – un rôle endossé par beaucoup d'écrivains de cour²⁹⁸ – Françoise de Motteville s'attribue la fonction d'historiographe de la

295 Dans la grande variété des écrits mémoriels attribués à des serviteurs, on compte par exemple les « Mémoires » de Gaston d'Orléans, qui seraient composés par Jean Lasséré et Algay de Martignac, ou les « Mémoires » de Richelieu, un ouvrage commandé à ses plus proches secrétaires. Les « Mémoires » rédigés au service d'un grand, au XVII^e siècle, prennent des formes diverses et peuvent être l'ouvrage collectif d'un groupe de producteurs d'écrits rattaché au service d'une personnalité, d'une maison ou d'un cabinet. Sur les « Mémoires » de Gaston d'Orléans et leur attribution, voir Georges Dethan, « L'auteur des *Mémoires* dits de Gaston d'Orléans », *Dix-septième siècle*, n° 45, 1959, p. 292-297. Sur les « Mémoires de Richelieu », voir en particulier Roland Mousnier, *L'Homme rouge ou la Vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 469-485 ; sur le cabinet de Richelieu, voir Maxim Boyko, « Hommes de main plutôt qu'hommes de plume. Les secrétaires de Richelieu : des scribes et des intimes dans l'ombre du cardinal », dans Delphine Amstutz, Paul-Victor Desarbres, Nicolas Schapira et Claire Sicard (dir.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 55-70.

296 Ce discours, intitulé « Préface », est séparé du corps du texte dans l'édition *princeps* de 1723. La réclame (l'indication, en bas du texte au verso du feuillet, des premières lettres au recto du feuillet suivant, qui s'observe en général à la jonction entre deux cahiers) indique que le catalogue de François Changuion doit être inséré à la suite de ce discours préfaciel. C'est bien le cas dans les exemplaires consultés. On retrouve un dispositif éditorial assez similaire dans l'édition de la Collection Michaud-Poujoulat : les éditeurs publient la « Préface », suivie du portrait d'Anne d'Autriche par Françoise de Motteville, puis le récit.

297 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 9.

298 Parmi les poètes et poétesses qui ont écrit des pièces d'éloge de la reine, Françoise de Motteville retient Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, Paul Pélisson et Madeleine de Scudéry, dont elle reproduit les éloges

reine. La fin du récit réaffirme cette ambition, en rapportant une conversation dans laquelle elle aurait fait part à la reine de son projet :

Après avoir écrit la vie et la mort de cette princesse je crois que je dois finir le récit de ses vertus par une chose qu'elle m'a fait l'honneur de me dire sur le sujet de ces Mémoires. Je lui fis connoître un jour, dans le temps de sa bonne santé, que j'avois écrit quelque chose d'elle, et que j'avois dessein, moyennant la grâce de Dieu, de continuer. Elle me répondit sur cela, d'un ton véritablement humble : Que j'étois bien folle de m'amuser à cette occupation ; qu'elle se confioit en moi de dire tout ce que je voudrois ; mais que la seule peine qu'elle en pourroit avoir étoit que je lui donnois plus de louanges qu'elle n'en méritoit, et qu'elle croyoit que l'amitié que j'avois pour elle m'empêcheroit de voir ses défauts, et de les publier. Comme je lui vis une véritable inquiétude là-dessus, je fus contrainte de lui promettre sérieusement que je dirois la vérité autant contre elle qu'en sa faveur ; l'assurant même qu'il étoit nécessaire de le faire, afin de trouver de la croyance dans les esprits des hommes, qui aiment naturellement la vérité. Je lui dis aussi que nulle créature n'étant exempte de défauts, l'histoire ne pouvoit plaire si elle ne contenoit le bien et le mal, et si les fautes aussi bien que les bonnes actions n'étoient également marquées. Je l'assurai de plus que, selon mon humeur et mes sentiments, je ne pourrois pas ne le point faire. Cette sage princesse fut contente et satisfaite de ma réponse : elle me le témoigna, et jamais depuis elle ne m'a montré aucune curiosité de savoir ni de voir ce que j'avois pu écrire d'elle.²⁹⁹

En plaçant la séquence à la fin du récit plutôt qu'au sein de la narration chronologique (cette séquence intervenant après le récit de la mort d'Anne d'Autriche), Françoise de Motteville renforce la fonction rhétorique de cet échange. La parole rapportée de la souveraine fait autorité : elle établit que les *Mémoires* ne sont pas une œuvre de commande servant à glorifier un grand. Cet échange particulier entre Anne d'Autriche et sa dame de compagnie vaut approbation : la reine donne l'autorisation à son interlocutrice de poursuivre son projet. Dans ce dialogue rapporté, le personnage d'Anne d'Autriche reconnaît en Françoise de Motteville une autrice – elle témoigne de sa confiance en ses compétences lettrées, en considérant qu'elle est en mesure de donner à lire son « histoire », de mettre en forme (d'une manière qui saura « plaire » au public) le récit de sa vie.

Au fil des *Mémoires*, Françoise de Motteville revendique ce statut d'autrice – non en valorisant une production littéraire, comme le fera la duchesse de Montpensier, mais en faisant valoir son activité scripturaire au service des femmes de la famille royale. Dans les pages qui suivent, nous nous arrêterons en premier lieu sur la manière dont Françoise de Motteville mobilise l'écrit pour documenter sa propre activité d'écrivain. Dans les *Mémoires*, elle se représente au travail, en train d'effectuer les tâches d'une secrétaire ou d'une archiviste de cour – c'est-à-dire des fonctions ordinairement dévolues aux hommes, seuls autorisés à

funèbres à la fin des *Mémoires*.

299 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 569-570.

porter ce type de charges. En instituant cette représentation, ce lieu de l'écriture, Françoise de Motteville fait sa place à la cour.

1. a. Les « brouillons » de Motteville : l'autrice à sa table de travail

Fille, nièce et petite-fille de secrétaires royaux, Françoise de Motteville hérite des hommes (et probablement aussi des femmes) de sa famille³⁰⁰ des compétences lettrées qu'elle mobilise au service de la famille royale. Dans le discours liminaire des *Mémoires*, l'autrice déclare qu'elle retranscrit « sur le champ » le détail des événements qui composent la trame de son récit. La mise en scène d'une écriture quotidienne apparaît également dans la séquence des *Mémoires* consacrée à la vie d'Henriette-Marie de France. Selon le témoignage de l'autrice, cette séquence s'appuie sur des comptes-rendus manuscrits de ses rencontres avec la reine d'Angleterre : « elle s'est occupée quelques jours à se donner la peine de me faire le récit de ses malheurs avec assez d'ordre et de netteté pour les pouvoir retenir, et j'ai écrit tous les soirs fort exactement ce qu'elle m'a conté, sans rien changer au fond de cette histoire³⁰¹ ». Françoise de Motteville se rend quotidiennement auprès de la souveraine après son arrivée à Paris en 1644 et retranscrit la teneur de leurs échanges ; ces rencontres apparaissent comme un travail préparatoire, dans le but de produire un récit de la vie d'Henriette-Marie de France – récit qui sera, de fait, inséré dans les *Mémoires*. Nous y reviendrons. Ces entretiens constituent la source du *Précis sur la vie d'Henriette-Marie de France* rédigé à la mort de la reine en 1669 à la demande de sa fille, Henriette d'Angleterre. Les récits et faits de cour que consigne Françoise de Motteville sont ainsi mobilisés pour élaborer plusieurs écrits, à la forme et aux fonctions différentes. Elle reçoit des sollicitations des dames de la famille royale pour produire des traces écrites d'événements biographiques – ce qui signale qu'en 1644, comme en 1669, la famille royale lui reconnaît des compétences spécifiques dans ce domaine.

L'autrice décrit une activité scripturaire quotidienne, qui débiterait dès le début de la Régence d'Anne d'Autriche (on ne trouve en tous les cas pas de mentions antérieures). Cette activité d'écriture se double d'une activité d'archivage, puisque l'autrice conserve ces documents pour un usage futur. Elle évoque, au détour du récit, l'existence de ce qu'elle

300 La dimension familiale de l'activité d'écriture de Françoise de Motteville sera étudiée dans le chapitre IX.

301 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 72-73.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

désigne comme ses « premiers brouillons », qui servent de source documentaire à la narration :

La campagne du duc d'Enghien [le prince de Condé] augmenta sa réputation d'une gloire éclatante, et il donna un combat à Fribourg qui doit tenir une grande place dans l'histoire ; mais comme le hasard voulut alors que je n'en remarquasse pas les particularités, et que je n'en ai rien trouvé dans mes premiers brouillons, je n'en puis dire davantage.³⁰²

Au XVII^e siècle, le terme de « brouillon » désigne « un papier sur lequel on jette ses premières pensées en écrivant, qu'on revoit après, et qu'on rature avant que de mettre l'ouvrage au net. Ce n'est là que le *brouillon*, je le vais faire transcrire et mettre au net.³⁰³ » Le brouillon dont il est ici question prendrait donc la forme d'un document préparatoire, destiné à servir de support à l'élaboration d'une œuvre aboutie. En ce sens, la notion de brouillon porte en elle une conception téléologique de l'écriture dont les spécialistes des écrits de soi ont souvent pointé les limites³⁰⁴. Dans ses analyses, Laurène Gervasi reconduit la distinction entre les « brouillons » de Motteville et la « rédaction définitive³⁰⁵ » de l'imprimé : « L'aboutissement logique de sa démarche littéraire, entreprise vingt ans auparavant, est bien sûr l'écriture, la mise en forme des centaines de pages de brouillon sur lesquelles elle a consigné pendant si longtemps l'existence quotidienne de la reine [...].³⁰⁶ » Cette description de l'activité de Françoise de Motteville ne correspond pas tout à fait, selon nous, à la réalité de ses pratiques de productrice littéraire. Une lettre qu'elle adresse le 4 juin 1660 à la marquise de Montausier rend en effet compte du sens particulier que le mot « brouillon » peut prendre sous sa plume. À la fin de cette correspondance, elle évoque ses activités d'épistolière (très soutenues en ce mois de juin 1660 où elle assiste aux festivités qui accompagnent le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche) et un « brouillon » transmis à une correspondante :

Voilà, Madame, un grand effort que je fays pour vous : & voila un bien grand billet, que j'ajoute à la bal[le] de Mad[ame] de Navailles. J'avois écrit, ce matin, à Mad[ame] du Plessis,

302 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 88.

303 Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, s. v. « Brouillon ».

304 Dans *Les Brouillons de soi*, Philippe Lejeune met ainsi en garde le lecteur généticien contre les mésusages des brouillons d'écrivain (Philippe Lejeune, *Les Brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998, p. 152-153). Le brouillon se distinguerait du manuscrit dont l'état est « net », communicable (Cristell Bastille, « Brouillon », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir.), *Dictionnaire du littéraire*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, PUF, 2004, p. 65-66).

305 Laurène Gervasi, *La Liberté dans les mémoires féminins au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 89.

306 *Ibid.*

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

un brouillon de ma journée d'hier, & luy mandois, de vous en faire part ; mais il n'est pas si ample que celui-cy. Je suis, votre très-humble, & très-obéissante servante.³⁰⁷

Françoise de Motteville utilise le terme « brouillon » pour désigner ici une lettre en forme de relation. Cet écrit n'est pas un texte préparatoire mais un récit d'ores et déjà mis en circulation, destiné à être lu par un cercle de dames de la cour. Les « premiers brouillons » qu'elle évoque dans les *Mémoires* sont vraisemblablement des manuscrits hétéroclites (notes, lettres, billets, etc.) qu'elle réunit tout au long de ses années à la cour. Elle n'y trouve nulle trace, indique-t-elle, de l'une des premières batailles du duc d'Enghien, futur prince de Condé – cette absence de source peut être l'indice que les « premiers brouillons » n'ont justement pas été élaborés pour servir à la rédaction des *Mémoires*, mais qu'à l'origine Françoise de Motteville rassemble des documents sans avoir pour dessein d'écrire l'histoire de la Régence d'Anne d'Autriche.

Dans les recueils de Valentin Conrart, on trouve une transcription du récit des premières années d'Anne d'Autriche à la cour de France par Françoise de Motteville³⁰⁸. Le texte s'interrompt au début des événements de la Régence. Cet écrit est bien connu des spécialistes des *Mémoires* : le manuscrit est mentionné dans les préfaces des collections du XIX^e siècle, qui le considèrent comme un avant-texte, c'est-à-dire une version préparatoire antérieure à la version imprimée. Cette conception téléologique, qui reconduit l'opposition entre le manuscrit (inachevé) et l'imprimé (achevé), fait du manuscrit de Conrart un « brouillon ». Les travaux de Nicolas Schapira ont toutefois mis en lumière le rôle que joue Valentin Conrart dans les stratégies de promotion et de publication d'auteurs du XVII^e siècle. L'étude des documents du premier secrétaire de l'Académie française permet en ce sens de « comprendre comment les auteurs, à travers leurs livres, mais aussi à travers un travail de promotion qui passe par des intermédiaires, construisent leur identité sociale et luttent pour affirmer un certain mode de présence – qui n'est bien sûr pas le même pour tous – sur la scène des lettres.³⁰⁹ » Partant de ces analyses, il apparaît que la question centrale que soulève la présence des *Mémoires* dans le recueil n'est pas celle de la qualification des différents états du texte (brouillons, pré-textes, versions, etc.) mais celle de l'*agency* de l'autrice – sa capacité à exister sur la scène des

307 Cette lettre est copiée dans le recueil de Valentin Conrart (BnF, « Recueil Conrart in-folio », tome XI, Ms-5420(1), p. 1281-1282). Nous en proposons une retranscription en annexe 3.

308 Ce manuscrit, inséré dans le tome XII du recueil dit « Recueil Conrart in-folio », est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal : BnF, Ms-5421, p. 297-381.

309 Nicolas Schapira, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 12.

lettres. On constate que sa production circule dans les milieux de cour et les milieux lettrés. C'est encore Valentin Conrart qui retranscrit la lettre adressée à la marquise de Montausier que nous mentionnions plus haut, et la correspondance que Françoise de Motteville échange avec Anne-Marie-Louise d'Orléans durant le voyage des Pyrénées, au printemps 1660³¹⁰. Les papiers du secrétaire constituent ainsi une importante archive de l'activité littéraire de Françoise de Motteville qui, en lui faisant parvenir de tels documents, s'engage dans des opérations de publication spécifiques, à destination du lectorat parisien et de cour à qui Conrart pouvait montrer ses papiers.

L'hégémonie des *Mémoires* imprimés dans les études bibliographiques consacrées à Françoise de Motteville, qui est en particulier due à la réussite de l'opération éditoriale de publication d'une histoire d'Anne d'Autriche et d'une histoire de la Fronde³¹¹, masque les multiples opérations actions d'écriture d'une autrice qui fait carrière à la cour en établissant une réputation de femmes de lettres spécialiste de la vie des femmes de cour. Sa position au sein de la maison de la reine repose – c'est l'hypothèse que nous allons désormais explorer – sur cette *agency*.

1. b. Le lieu de l'écriture : la cour d'Anne d'Autriche

« Sur elle-même », écrit Jean Garapon, « M^{me} de Motteville observe l'ascèse d'un quasi-silence³¹² ». Les *Mémoires* livrent effectivement peu d'informations sur leur autrice, et il faut attendre la publication imprimée de 1723 pour qu'émergent de premières notices biographiques qui rappellent ses origines et sa position à la cour :

Madame de Motteville s'appelloit Françoise Bertaut, d'une famille noble & ancienne. Elle étoit nièce de Jean Bertaut Abbé d'Aunay, Evêque de Séez, & premier Aumônier de la Reine Marie de Médicis mort en 1611, lequel a composé beaucoup de Poësies, qui ont été recueillies & imprimées après sa mort. Elle étoit fille de Pierre Bertaut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi & de Louise de Bessin de Mathonville, dont la mere étoit Charlotte de Saldagne, de la grande Maison de Saldagne en Espagne. [...] Se trouvant veuve quand la Reine devint Régente, elle revint alors à la Cour, & demeura toujours auprès de Sa Majesté en

310 BnF, « Recueil Conrart in-folio », tome XI, Ms-5420(1), p. 63-77.

311 Dans les travaux des historiens consacrés à la vie d'Anne d'Autriche comme dans ceux consacrés aux événements de la Fronde, les *Mémoires* de Motteville sont mobilisés comme source. Dès le XVIII^e siècle, l'ouvrage est considéré comme un témoignage historique fiable.

312 Jean Garapon, « Les *Souvenirs* de M^{me} de Caylus, une “poétique de l'éclat discret” », dans Mathieu Da Vinha et Nathalie Grande (dir.), « *Toute la cour était étonnée* », *Madame de Maintenon ou l'ambition politique au féminin*, Rennes et Versailles, PUR et Centre de recherche du château de Versailles, 2022, p. 163-170, p. 164.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

qualité de Dame employée sur l'état de la Maison de la Reine mere, après la Dame d'honneur & la Dame d'atour. Il y avoit alors plusieurs Dames qui avoient ce titre, ainsi qu'il est aisé de voir par les Etats de la France [...].³¹³

Le « Mémoire historique touchant Madame de Motteville », publié en mai 1724 dans le *Journal des sçavans*, rappelle les origines sociales de Françoise de Motteville, qui appartient à une famille de serviteurs du pouvoir royal. Ce « Mémoire historique » anonyme est suivi d'un « Éloge de Madame de Motteville envoyé à Messieurs les Auteurs du *Journal des Sçavans* » rédigé par Jeanne-Françoise Le Vayer (1683-1725), qui est la supérieure du couvent de la Visitation de Chaillot. Françoise de Motteville est connue pour être une bienfaitrice de ce couvent fondé par Henriette-Marie de France et dont sa sœur fut la supérieure. Ses liens étroits avec l'institution religieuse justifient que Jeanne-Françoise Le Vayer produise un éloge de cette dame morte quelques années après sa naissance, et dont les archives du couvent conservent au moins un écrit (le *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France*, qui appartenait aux archives du couvent versés à une date inconnue dans les fonds du ministère des affaires étrangères). Issue d'une famille de parlementaires et de magistrats, Jeanne-Françoise Le Vayer est une femme de lettres apparentée au philosophe François de La Mothe Le Vayer et à l'homme de lettres et juriste Roland Le Vayer de Boutigny ; comme Françoise de Motteville, elle est l'autrice d'une œuvre dévote³¹⁴. L'agency que Françoise de Motteville investit « sur le double terrain de l'écriture et de la dévotion », pour reprendre les mots de Jean-Pascal Gay explique qu'après sa mort la communauté des Visitandines de Chaillot conserve dans sa mémoire collective le souvenir de cette bienfaitrice. Jeanne-Françoise Le Vayer semble adopter les mêmes stratégies de promotion par l'écriture que celles de Françoise de Motteville : la supérieure se saisit de l'opportunité que représente l'impression des *Mémoires* pour construire sa présence sur la scène littéraire.

Quoiqu'elle ait donc peu écrit sur sa vie – ou du moins, qu'on conserve peu de traces d'une telle écriture – Françoise de Motteville contribue par ses actions à assurer, après sa mort, sa renommée dans le domaine des lettres. Dans les *Mémoires*, les premières mentions de sa vie

313 « Mémoire historique touchant Madame de Motteville », *Journal des Sçavans*, mai 1724, p. 299-300, p. 299.

314 L'abrégé de la vie de Jeanne-Françoise Le Vayer mentionne plusieurs de ses écrits, dont le récit de la découverte de sa vocation religieuse : « Abrégé de la vie et des vertus de la très-honorée Mère Jeanne-Françoise Le Vayer, décédée en notre Monastère de Chaillot, le 3 juin 1725, âgée de 42 ans, dont 19 de profession », *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie*, Annecy, Burdet, vol. 6, 1868, p. 71-87. Un poème d'Hamilton évoque également ses chansons : « Sœur Jeanne-Françoise, en un mot, / De ses chansons, par l'harmonie, / Ferait croire que le génie / De feu Voiture est à Chaillot. » (Anthony Hamilton, *Œuvres du comte Hamilton, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par J.-B.-J. Champagnac, et augmentées d'une suite des Quatre facardins et de Zéneyde*, Paris, Salmon, 1825, t. 1, p. 530.)

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

personnelle sont associées à sa rencontre avec Anne d'Autriche. Elle est introduite à la cour par sa mère, Louise de Bessin. Cette dernière avait été, selon Jeanne-Françoise Le Vayer, « honorée de l'amitié & de la confiance de la Reine-Mere Anne d'Autriche de glorieuse mémoire³¹⁵ ». La maîtrise de la langue espagnole que Louise de Bessin transmet à sa fille lui permet d'obtenir « l'amitié » et la « confiance » de la souveraine – les compétences linguistiques spécifiques des femmes de la famille Bertaut sont ainsi les premiers motifs de leur proximité avec le pouvoir. Dans les sources produites par Françoise de Motteville et gardées en « mémoire » par son entourage, cette fortune familiale est cependant autant le fait d'un savoir que d'une faveur personnelle. Cette faveur se signale dès le début du récit, lorsque Françoise de Motteville est introduite à la cour à l'âge de sept ans par sa mère et signale qu'Anne d'Autriche lui attribue dès cette époque une rente :

La succession de la Dame Du Faï et celle de feu mon oncle, évêque de Séez [Jean Bertaut, mort en 1611], ne s'étant pas trouvée si bonne qu'on s'étoit imaginé ; la pension de six cents livres qu'elle me donnoit depuis 1622, n'ayant que sept ans, et le brevet qu'elle m'avoit donné en 1627, qui m'obligeoient indispensablement de suivre sa fortune, donnèrent lieu au cardinal de Richelieu, qui savoit que la Reine avoit une grande confiance en feu ma mère, et qui voyoit qu'elle commençoit à prendre plaisir à m'entretenir et me parler espagnol, de me faire donner ordre de la part du Roi de me retirer d'auprès d'elle.³¹⁶

Témoignant de la relation élective entre la future autrice et sa protectrice, le passage se situe dans la première partie des *Mémoires* imprimés, après l'évocation de la jeunesse de la reine à la cour de France. La narratrice évoque, avec discrétion, les difficultés financières de la famille Bertaut qui motivent ces démarches courtoises. Dans le manuscrit du recueil Conrart, la situation délicate que connaît sa famille au moment de l'introduction de la jeune Françoise Bertaut à la cour est plus explicitement évoquée : « Le ménage de feu mon père, qui de riche ne l'étoit plus guère, l'obligea [ma mère] de rechercher pour moi cet asyle [la protection d'Anne d'Autriche].³¹⁷ » La mère de Françoise de Motteville joue un rôle actif dans l'attachement de la reine à l'égard de sa fille, qu'elle forme pour tenir à la cour une place semblable à la sienne – sur un modèle assez similaire (sur le plan symbolique du moins) à celui d'une transmission de charge de père en fils.

315 « Madame de Bertaut leur mere qui, ayant été en Italie & en Espagne, parloit ces deux Langues comme la sienne, fut honorée de l'amitié & de la confiance de la Reine-Mere Anne d'Autriche de glorieuse mémoire. Mademoiselle sa fille ayant appris ces mêmes Langues en même tems que la Françoise, étant bien faite, aimable, polie, & d'un esprit tout à fait agréable eût bientôt le bonheur de plaire à la Reine [...]. » « Éloge de Madame de Motteville envoyé à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, Par Madame le Vayer Supérieure de Sainte Marie de Chaillot », *Journal des sçavans*, mai 1724, p. 300-304, p. 301.

316 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 24.

317 *Ibid.*

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

La disgrâce de la jeune Françoise Bertaut prononcée par Richelieu intervient à la suite des événements de la « journée des Dupes » des 10 et 11 novembre 1630. D'après les travaux de l'historienne Sharon Kittering, le ministre renvoie au cours de l'année suivante trente-quatre dames appartenant à la maison de la reine³¹⁸. Le récit ne retranscrit pas l'expérience de cet événement : l'autrice présente son renvoi comme un épisode isolé, motivé par la faveur de la reine et la jalousie du ministre. Quelle influence eut la journée des Dupes sur la trajectoire sociale de Françoise de Motteville et sa compréhension des pouvoirs de l'écrit ? Durant le mois de novembre 1630, la jeune femme dut être témoin du conflit des principales figures de l'État, au cours duquel ces derniers mobilisèrent l'écriture comme moyen d'action politique³¹⁹. Cet usage des écrits s'inscrit alors dans un processus de politisation de la littérature sous le ministère du cardinal de Richelieu³²⁰. Le ministre fonde dans les années qui suivent l'Académie française, dont Conrart devient le premier secrétaire. Les réseaux lettrés dans lesquels Françoise de Motteville s'intègre à son retour à la cour sont le produit d'une politique culturelle menée par le pouvoir, qui encourage la production littéraire en même tant qu'il renforce son contrôle sur ses productions³²¹. On peut donc émettre l'hypothèse que l'exil de l'autrice est un épisode important dans sa compréhension du rôle politique de l'écriture.

Françoise Bertaut réintègre la cour et la maison de la reine après la mort de Richelieu (1642) et de Louis XIII (1643). Elle a auparavant épousé Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, en 1639. Cet époux, bien plus âgé qu'elle, décède deux ans plus tard. Contrairement à la grande majorité des veuves de moins de trente ans³²², Françoise de Motteville ne se remarie pas. Elle n'évoque sa condition de veuve et la précarité économique d'un tel statut dans ses *Mémoires* qu'à deux reprises. D'abord, lorsqu'elle mentionne son mariage avec Nicolas Langlois :

318 « *The queen had to endure a massive purge of her household after the Day of Dupes. [...] The purge was meant as both a punitive and a preventive measure. So 22 of the queen's ladies-in-waiting were dismissed in 1631 with 5 maids-of-honor; 6 chamber ladies, of whom 1 was Spanish and 2 were Spanish-speaking (the nine-year-old future Mme. de Motteville and her mother); and her wardrobe mistress, Mme. du Fargis, for a total of 34.* » Sharon Kittering, « Strategies of Power : Favorites and Women Household Clients at Louis XIII's Court », *French Historical Studies*, n° 33, 2010/2, p. 177-200, p. 194.

319 Christian Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir, Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015.

320 Selon les analyses de Christian Jouhaud dans *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

321 *Ibid.*

322 D'après les statistiques établies par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, 80 % des veuves de moins de trente ans se remarient au début du XVIII^e siècle. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p. 166.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

En l'année 1639, ayant épousé M. de Motteville, premier président en la chambre des comptes de Normandie, qui n'avoit point d'enfants et avoit beaucoup de biens, j'y trouvai de la douceur avec une abondance de toutes choses ; et si j'avois voulu profiter de l'amitié qu'il avoit pour moi, et recevoir tous les avantages qu'il pouvoit et vouloit me faire, je me serois trouvée riche après sa mort ; mais n'étant occupée que de l'espérance que tout le monde avoit en ce temps-là de la mort prochaine du cardinal de Richelieu, qui me donneroit lieu de m'en retourner à la cour, je fus bien aise de faire un voyage de mon chef en la même année 1639, croyant bien qu'étant mariée et établie en Normandie, ma présence ne pouvoit plus donner de l'inquiétude au cardinal de Richelieu.³²³

D'après ce témoignage, la jeune femme n'hérite pas de la fortune de son époux. Dans le récit, le désintérêt matériel dont elle fait preuve est mis en regard de son attachement pour la reine, auprès de laquelle elle s'empresse de retourner. La mort prochaine du cardinal laisse espérer à Françoise de Motteville un rétablissement à la cour. Son mariage avec un homme bien plus âgé qu'elle lui assure un confort matériel provisoire, dans l'attente de recevoir de nouveau les faveurs de la reine – qui lui octroie un brevet de « deux mille livres³²⁴ ». De fait, son retour à la cour s'explique par une évolution du contexte politique : le contrôle exercé sur la maison de la reine par le roi et son ministre s'assouplit après qu'Anne d'Autriche a accouché de deux héritiers. Dix-huit nouvelles dames de compagnie rejoignent la maison de la reine à cette époque, parmi lesquelles la jeune Françoise de Motteville³²⁵.

Devenue veuve, Françoise de Motteville s'installe à la cour et commence à se consacrer à des travaux d'écriture. « La femme mariée », observe Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « est placée sous l'autorité de son mari. Quant à la veuve, elle a le choix entre se mettre sous la protection de Dieu ou se choisir un nouvel époux.³²⁶ » Françoise de Motteville opte pour une troisième voie. Cette veuve laïque, proche par son jeune âge d'une célibataire³²⁷, revendique sa « liberté³²⁸ » en se plaçant sous l'autorité de la souveraine, à laquelle elle lie sa destinée. Lorsque le pouvoir d'Anne d'Autriche vacille, la position de Françoise de Motteville à la cour se trouve donc logiquement compromise. Comme d'autres courtisans et hommes et femmes

323 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 25.

324 *Ibid.*

325 Sharon Kettering, « Strategies of Power: Favorites and Women Household Clients at Louis XIII's Court », *art. cit.*, p. 198.

326 Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 26.

327 Voir Juliette Eymeoud, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime*, thèse de doctorat sous la direction de Fanny Cosandey, soutenue le 15 décembre 2020 à l'EHESS, p. 92-94.

328 Elle emploie ce substantif pour désigner son veuvage dans sa correspondance : « je n'ai été soumise à ce lien qui vous déplaît si fort que deux seules années de ma vie, quand la liberté me fut rendue j'étais dans cet âge qui semblait me convier à suivre les honnêtes faiblesses des humains, mais cette liberté m'a toujours semblé préférable à tous les autres biens que l'on estime dans le monde [...]. » « Lettre 4. Madame de Motteville à Mademoiselle », Montpensier, *Against marriage*, *op. cit.*, p. 48.

de lettres, Françoise de Motteville décide dès 1649 de se retirer prudemment loin de la cour. Cette résolution intervient dans les *Mémoires* après le récit de la nuit du 5 au 6 janvier 1649, la nuit durant laquelle Anne d'Autriche fuit Paris avec le jeune roi³²⁹ : « Je ne pus pas me résoudre d'aller à Saint-Germain sans meubles ni secours : car une veuve qui n'étoit pas riche, n'étoit pas en état de s'aller exposer aux nécessités qui devoient incommoder les plus grands seigneurs de la cour.³³⁰ » La faiblesse de ses revenus, sur lesquels l'autrice reste ordinairement discrète, justifierait qu'elle s'éloigne pour un temps de la capitale, et d'une bienfaitrice qui assurait jusque-là sa fortune. Son statut de veuve est alors revendiqué pour justifier une action qui pourrait être interprétée comme une prise de position politique.

En même temps qu'elle s'éloigne de la cour, Françoise de Motteville envisage de cesser le « travail » qu'elle s'est attribué : « Séparée de la reine pour quelques temps, à l'occasion des voyages auxquels la seconde guerre civile l'exposa », commente-t-elle dans son discours liminaire, « je fus sur le point de renoncer à mon travail³³¹ ». L'écriture de Françoise de Motteville est dépendante de conditions matérielles, elle nécessite « un lieu à soi ». Chez cette autrice, ce lieu s'apparente à l'espace de cour. L'écriture est étroitement liée à une condition socio-politique : c'est lorsqu'elle est au service de la reine, dans la proximité avec un pouvoir fort, que l'autrice produit le matériau qui servira plus tard à une historiographie de la Régence. L'interruption de l'activité d'écriture durant la période des troubles rappelle que les *Mémoires*, qu'on lit comme un récit rétrospectif de la Fronde, ont pour source des écrits contemporains de l'événement, repris et mis en forme *a posteriori*, subordonnés à des conditions externes de production.

1. c. La position de Françoise de Motteville au sein de la maison de la reine

Dans le récit des *Mémoires*, Françoise de Motteville esquisse l'autoportrait d'une femme évoluant dans l'intimité de la souveraine – Marc Fumaroli, qui s'est intéressé à cette représentation, montre qu'elle emprunte au modèle littéraire de la confidente de tragédie³³².

329 Pour une analyse du récit de la « nuit des rois » dans les *Mémoires*, voir Claire Quaglia, « La fête des rois. Anne d'Autriche, le pouvoir et ses mythes », dans Cyril Francès (dir.), *Le Politique et le féminin. Les femmes de pouvoir dans les Mémoires d'Ancien régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 71-81.

330 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 232.

331 *Ibid.*

332 « Très tôt, peut-être dès son retour à la Cour, elle a conçu le dessein de se faire la mémorialiste de la reine. Cette vocation prolonge celle de confidente ; les mêmes vœux de désappropriation valent dans les deux

Quelle est cependant la fonction exacte de Françoise de Motteville au sein de la maison de la reine ? Si ses biographes lui prêtent un rôle spécifique au sein de cette maison (on a pu la désigner comme dame d'honneur ou première femme de chambre), l'autrice n'est que l'une des nombreuses dames de compagnie qui vivent dans l'entourage d'Anne d'Autriche, comme l'indique le mémoire du *Journal des sçavans*. La maison de la reine compte vingt-et-une dames en 1643, et leur nombre se porte à trente en 1646³³³.

Les dames de la suite de la reine ne perçoivent pas de gages liés à leur charge, mais elles bénéficient de nombreux privilèges, matériels ou immatériels. Françoise de Motteville indique ainsi qu'elle reçoit en 1640 deux mille livres de pension. Cette somme est plus élevée que les gages versés aux dames assumant des charges prestigieuses sein de la maison de la reine. Ainsi, la charge de première femme de chambre, assumée de 1646 à 1666 par Catherine-Henriette du Bellier, dame de Beauvais, lui assure jusqu'à quatre cents livres tournois de gages par an³³⁴. La dame d'honneur de la reine reçoit quant à elle mille deux cents livres tournois de gages par an, la dame d'atour six cents livres tournois³³⁵.

Les sommes perçues par les dames – celles du moins dont on garde la trace – ne sauraient cependant constituer un indice fiable de la faveur dont elles bénéficient à titre individuel au sein de la maison. La générosité de la reine prend en effet de nombreuses formes : les pensions qu'elle verse s'accompagnent de présents ponctuels et de différents privilèges. La reine peut par exemple intervenir pour aider ses dames à obtenir un titre ou une charge, pour elles-mêmes mais aussi pour un parent ou un client. Elle peut de même contribuer à conclure

offices. La confidente tient son rôle effacé dans le centre de la scène, dans l'ombre de l'héroïne, mais la mémorialiste cachée dans son "arrière-boutique" bénéficie de ce point de vue privilégié pour observer et enregistrer ce qui se passe sur un théâtre qui ne se sait pas observé de l'intérieur. "Arrière-boutique" dévote, où tout est enregistré sur la plaque sensible du temps "qui coule toujours insensiblement" et qui se joue avec une ironie noire de l'illusion des acteurs inconscients de la vanité de leur agitation éphémère. » Marc Fumaroli, « La confidente de la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », art. cit., p. 173.

333 Sur la composition de la maison de la reine, voir Mathieu da Vinha, « La maison d'Anne d'Autriche », dans Chantal Grell (dir.), *Anne d'Autriche. Infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 156-185, p. 179-182 ; Oliver Mallick, « Clients and Friends: The Ladies-in-waiting at the Court of Anne of Austria (1615-1666) », dans Nadine N. Akkerman et Birgit Houben (dir.), *The Politics of Female Households. Ladies-in-Waiting across Early Modern Europe*, Leyde, Brill, 2013, p. 231-264 ; Oliver Mallick, « Au service de la reine. Anne d'Autriche et sa maison (1616-1666) », article mis en ligne le 3 janvier 2016, consulté le 21 décembre 2022. URL : <https://cour-de-france.fr/article4211.html>.

334 Oliver Mallick, « "Le principal passage pour aller à la ville de Dom Anna" : Mme de Beauvais et la charge de première femme de chambre de la reine (1646-1666) », dans Caroline zum Kolk et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Femmes à la cour de France : charges et fonctions (XV^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018, p. 107-126.

335 Mathieu da Vinha, « La maison d'Anne d'Autriche », art. cit ; Oliver Mallick, « Au service de la reine. Anne d'Autriche et sa maison (1616-1666) », art. cit.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

un mariage avantageux. Les charges de la maison de la reine, très recherchées, donnent ainsi lieu à des luttes de pouvoir que Françoise de Motteville retranscrit dans ses *Mémoires*. Le livre porte les traces d'un travail documentaire qui se concentre, avant la période de la Fronde, sur le fonctionnement et la composition de la maison de la reine. En enregistrant les passations de charges, les nominations et les renvois qui rythment la vie au sein de cette maison, Françoise de Motteville s'attribue le rôle d'une archiviste de cour. Elle consigne par exemple le détail du conflit qui oppose Marie de Hautefort et Anne d'Autriche lorsque la première, devenue duchesse de Schomberg après son mariage en 1646, quitte sa charge de dame d'atour :

La duchesse de Schomberg, en perdant le nom de madame de Hautefort, ainsi que je l'ai dit, avoit quitté ses prétentions sur la charge de dame d'atour que possédoit encore sa grand'mère madame de La Flotte, moyennant deux cent mille livres de récompense ; mais comme le désir de la faveur est une chaîne invisible qui attache tous les hommes à la personne des rois, les uns par inclination, les autres par intérêt, et que peu de personnes s'en séparent volontiers, madame de Schomberg faisoit souvent ce qu'elle pouvoit pour regagner les bonnes grâces de la Reine, et auroit souhaité reprendre auprès d'elle cette familiarité du temps passé. Il est de l'ordre que la dame d'honneur doit toujours servir la Reine de droit, si ce n'est qu'elle cède cet honneur à une princesse du sang en lui présentant la chemise ; et quand la dame d'atour y est, elle partage avec elle le service sur certaines choses. Madame de Schomberg, depuis son mariage, s'étant trouvée seule auprès de la Reine, avoit eu l'honneur de la servir ; et la Reine l'avoit reçue agréablement pour lui faire grâce et ne la pas rebuter, mais non pas comme ayant aucun droit de représenter la dame d'atour en cette occasion. Elle voulut jouir du même privilège, madame la princesse y étant présente, et madame la marquise de Seneçay. La Reine lui dit alors, et assez sévèrement, car l'ancienne amitié étoit tout à fait effacée : « Madame, vous ne voyez pas que madame de Seneçay est là, et que vous faites sa charge. » La duchesse de Schomberg lui répondit assez brusquement qu'elle la voyoit bien ; mais que ce qu'elle faisoit étoit la sienne. La Reine un peu émue répartit aussitôt : « Votre charge, madame ! et n'y avez-vous pas renoncé en vous mariant, pour deux cent mille livres que je vous fais donner de récompense ? – Oui, madame, lui dit madame de Schomberg ; mais je ne les ai pas encore reçues. C'est pourquoi je croyois être en droit de l'exercer. – Oh bien, madame, vous serez payée, lui répondit la Reine : il y a assez d'argent en France pour cela ; mais cependant sachez qu'il est difficile de rentrer dans mon cœur quand une fois on en est sorti. »³³⁶

Dans cet épisode en apparence anecdotique, l'autrice donne à lire les luttes de pouvoir au sein de la maison selon un certain point de vue. Les charges sont indissociablement liées à une hiérarchie du rang, un ordre social auquel les femmes de la haute noblesse sont sensibles³³⁷. La langue volontiers sentencieuse de Françoise de Motteville utilise l'anecdote pour illustrer une maxime augustinienne : « le désir de la faveur est une chaîne invisible qui attache tous les hommes à la personne des rois, les uns par inclination, les autres par intérêt ». On retrouve ici la posture éthique de l'autrice, le discours gnomique la positionnant en observatrice objective

336 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 131.

337 Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

de la vie de cour plutôt qu'en actrice de l'événement (dont elle est bien partie prenante, puisqu'elle est un membre de la maison). La duchesse de Schomberg, selon la narration, serait du nombre des courtisanes intéressées. Son échange avec la reine prend des allures de réclamation de dette, économique et sociale. Françoise de Motteville valorise les relations d'« inclination », censées réguler les rapports au sein de la maison. Son récit atténue la réalité des rapports de force au sein d'une maison, où la faveur royale s'inscrit dans des logiques de clientèle et de patronage. On sait que la disgrâce de la duchesse de Schomberg est motivée par son opposition à Mazarin, qui obtient son renvoi³³⁸. Les *Mémoires* taisent ces circonstances, que Françoise de Motteville ne saurait pourtant ignorer. La narration, en mettant en scène un conflit entre les dames dominé par l'expression des affects, occulte les motifs politiques qui président à l'organisation de la maison pour aller vers un portrait et un jugement moral des personnalités décrites. De même, lorsqu'il est question du renvoi de Marie-Catherine de Senecey, dame d'honneur d'Anne d'Autriche de 1626 à 1638, l'imprimé indique qu'elle a été « exilée par le feu roi pour des raisons que [l'autrice n'a] point sues³³⁹ ». Dans le manuscrit du recueil Conrart, le passage correspondant à cette séquence des *Mémoires* précise pourtant : « La première chose que fit la Reyne [au début de la Régence], ce fut, de mander Madame de Senecey, sa Dame d'honneur, qui estoit exilée par le feu Roy, pour luy avoir esté trop fidèle, et n'avoir point voulu la trahir avec le Cl. de Richelieu.³⁴⁰ » Le traitement politique de l'information varie d'un écrit à l'autre, ce qui suggère des usages différenciés de ces récits lors de leur mise en circulation.

En produisant des archives de la vie de cour, Françoise de Motteville consolide sa position sociale au sein de cet espace politique. L'écriture de l'observation de la vie de cour permet la construction d'un point de vue en surplomb, qui rend possible de choisir l'interprétation que l'on en donne – morale, en l'occurrence. On peut penser avec Norbert Elias qu'une telle pratique de l'écriture contribue à renforcer son habilité au jeu courtois : « Comme l'art d'observer les hommes était d'une importance vitale pour tous ceux qui vivaient à la cour, on ne saurait s'étonner que les *Mémoires*, lettres et aphorismes des aristocrates de cette époque aient poussé à la perfection l'art du *portrait humain*.³⁴¹ » À mesure qu'elle constitue son fonds documentaire, elle publie aussi sa réputation de femme savante et lettrée. Ses activités

338 Oliver Mallick, « Clients and Friends: The Ladies-in-waiting at the Court of Anne of Austria (1615-1666) », art cit., p. 252.

339 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, op. cit., p. 46.

340 BnF, Ms-5421, p. 328.

littéraires témoignent du fait que ses compétences sont reconnues et plébiscitées par les premières dames du royaume : Henriette d'Angleterre lui commande un récit de la vie d'Henriette-Marie de France pour composer les éloges funèbres de sa mère, et de multiples documents, insérés dans la trame des *Mémoires*, font état d'un usage de l'écriture concerté avec d'autres grandes aristocrates de cour. Nous allons désormais nous intéresser à la présence de ces écrits reproduits ou réécrits dans les *Mémoires*, afin de mettre en lumière les méthodes de fabrication de ce récit mémoriel et les fonctions qui lui sont alors associées.

2. Les écrits de Motteville dans les *Mémoires*

Françoise de Motteville compose ses *Mémoires* en puisant dans une riche collection documentaire. Ces pratiques d'enregistrement, de conservation et de réutilisation de documents ne sont pas singulières à l'autrice : elles s'apparentent aux pratiques des familles de l'élite urbaine du XVII^e siècle spécialisées dans la constitution d'« archives informelles³⁴² ». La méthode de composition qu'elle adopte se rencontre dans d'autres écrits mémoriels, produits par des aristocrates du XVII^e siècle. Bussy-Rabutin rédige par exemple ses propres *Mémoires* à partir d'archives hétéroclites, faits de journaux, correspondances privées et de documents officiels³⁴³. Il rend compte de ces opérations en tête de son récit :

Cela est assez favorable à mon dessein que dès ma plus grande jeunesse j'aie écrit tout ce que j'ai fait car ces Mémoires étant d'ailleurs faits sur des ordres, des lettres, des patentes et des brevets du Roi, des lettres de ministres d'État, de généraux d'armée et même de particuliers, de tous lesquels j'ai les originaux et toutes ces choses étant liées ensemble par des relations et par des raisonnements, composeront une histoire de moi si véritable et si particularisée que je la pourrais appeler ma confession générale si je ne disais quelquefois du bien de moi comme du mal.³⁴⁴

341 Norbert Élias, *La Société de cour* [1933], traduit de l'allemand [1969] par Pierre Kamnitzer [1974], Paris, Flammarion, 1985, p. 100.

342 Oded Rabinovitch, « Vénéralité, capitalisme de cour et pratiques d'écriture (XVII^e-XVIII^e siècle) : réflexions préliminaires », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019, mis en ligne le 30 avril 2019, consulté le 09 mars 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17487>.

343 Sur la composition de ces *Mémoires*, voir par exemple l'article de Christophe Blanquie : « Du Journal aux *Mémoires*. Bussy, mestre de camp général de la cavalerie légère », dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (dir.), *Dialogues intérieurs*, op. cit., p. 51-65.

344 Roger de Bussy-Rabutin, *Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, édition de Daniel-Henri Vincent, Paris, Mercure de France, 2010, p. 32.

Contrairement à l'écrivain aristocrate, qui dit mobiliser des documents « originaux » susceptibles d'être montrés au public pour attester de l'exactitude du récit, Françoise de Motteville ne livre pas un exposé de la documentation qu'elle exploite – c'est au fil du récit, comme on l'a précédemment évoqué, qu'on parvient à repérer des séquences qui explicitent le processus de composition des *Mémoires*. En nous appuyant sur l'exploitation de deux écrits extérieurs aux *Mémoires*, la correspondance de Françoise de Motteville d'une part, son récit de la vie d'Henriette-Marie de France d'autre part, nous mettrons en parallèle en lumière les mécanismes d'une *agency* d'autrice à la cour.

2. a. La correspondance insérée dans les *Mémoires*

Comme le souligne Myriam Tsimbidy³⁴⁵, les études consacrées aux écrits mémoriels du XVII^e siècle ont tardé à s'intéresser aux rapports qu'ils entretiennent avec la correspondance de leurs auteurs. La recherche s'est davantage arrêtée sur les liens qu'entretiennent la lettre et le journal, dans la perspective d'une écriture de l'intime émergente à l'aube du XIX^e siècle³⁴⁶. Roger Duchêne, dans un article précurseur³⁴⁷, est le premier à observer les circulations qui s'opèrent entre les écrits épistolaires et mémoriels chez Bussy-Rabutin comme chez Valentin Conrart, dont les *Mémoires* ne sont « que la rhapsodie de ses lettres³⁴⁸ ». Nicolas Schapira, dans la monographie qu'il consacre à Conrart, s'arrête longuement sur ce document que la bibliographie ancienne présente comme l'œuvre retrouvée du professionnel des lettres³⁴⁹. Les *Mémoires* de Conrart, relève-t-il, sont construits « à partir de noyaux épistolaires retravaillés

345 Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit.

346 Voir le recueil collectif *Les écritures de l'intime. La correspondance et le journal*, Actes du colloque de Brest des 23, 24 et 25 octobre 1997, textes rassemblés et présentés par Pierre-Jean Dufief, Paris, Honoré Champion, 2000. Dans un ouvrage qui aborde en particulier les phénomènes d'inclusion et d'hybridation entre la lettre et le journal, Françoise Simonet-Tenant prend comme première borne chronologique l'an 1785, date de publication de la correspondance de Voltaire : « Dès le dernier tiers du XVIII^e siècle en ce qui concerne la lettre, quelques années plus tard pour le journal personnel, ces deux formes deviennent les lieux essentiels d'une petite fabrique de l'intime [...]. » Elle souligne que ces phénomènes de circulation d'un genre à l'autre s'observent particulièrement dans les écrits de femmes. *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009, p. 9 et p. 183-219.

347 Roger Duchêne, « Lettres et mémoires : la marquise de Sévigné et le grand prévôt de Sourches », *Écrire au temps de Mme de Sévigné : lettres et texte littéraire*, 2^e édition, Paris, Vrin, 1982, p. 103-120.

348 *Ibid.*, p. 115.

349 À ce propos, relevons le titre évocateur d'une journée d'étude organisée à Paris le 30 novembre 2002 par la Société d'Histoire Littéraire de la France : « Mémoires et Correspondances : la littérature des non écrivains ».

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

pour former un récit plus ou moins continu³⁵⁰ ». Ce faisant, Conrart procède à des « choix d'écriture, visant à produire un certain nombre d'effets³⁵¹ » : alors que les lettres étaient des documents informatifs destinés à un entourage restreint, les *Mémoires* produisent un discours anti-frondeur visant un public plus large. Ce glissement de l'objet-lettres à l'objet-Mémoires rend compte des usages multiples que les auteurs (mais pas seulement eux) peuvent faire de leurs écrits. Dans des périodes et espaces sociaux distincts, un écrit peut réapparaître, investi de nouvelles fonctions.

« Du reste », poursuit Nicolas Schapira, « Conrart a probablement rédigé en partie son récit à partir de documents qu'il avait recueillis, et qui en constituent comme la gangue, comme le révèle la manière dont ils s'insèrent dans ses recueils.³⁵² » Dans la continuité des travaux de Michel de Certeau, il observe chez Conrart une activité de « collectionneur », proche de celle de l'historien :

Ce qui rassemble les opérations de publication de documents et le récit, c'est donc une certaine manière de fabriquer de l'histoire à partir d'une présentation de documents et d'informations où la trace de l'opération de publication, et donc la trace de l'intervention de l'historien, s'effacent derrière les documents ou les informations données par des témoins bien placés.³⁵³

Cette fabrication de l'histoire qui s'observe sous la plume de Valentin Conrart est aussi à l'œuvre dans l'écriture de Françoise de Motteville, autre « collectionneuse³⁵⁴ » de documents et collaboratrice, du reste, du secrétaire de l'Académie. Dans *La Mémoire des lettres*, Myriam Tsimbidy formule les enjeux du réemploi des lettres au sein des écrits mémoriels d'Ancien Régime :

La lettre entre dans la composition des Mémoires à plusieurs niveaux. Lorsque le mémorialiste s'appuie sur sa teneur pour composer la trame de son récit, et qu'il efface tous les signes qui pourraient évoquer l'origine épistolaire de ses informations, il l'utilise comme source documentaire, et comme une forme de « brouillon » qu'il lui faut remanier. La lettre devient un matériau génétique. À l'inverse, il peut choisir de mettre en valeur sa source et d'en faire un élément de son propre texte, opération qui se décline en plusieurs modes allant des propos épistolaires rapportés dans la trame du texte aux lettres transcrites telles quelles. La lettre entre alors dans la structure narrative.³⁵⁵

350 Nicolas Schapira, *Un Professionnel des lettres au XVII^e siècle*, op. cit., p. 441.

351 *Ibid.*, p. 445.

352 *Ibid.*, p. 450.

353 *Ibid.*, p. 452.

354 Myriam Tsimbidy rapproche la mémorialiste de la figure du « collectionneur » ; elle conserve en effet de rares lettres reproduites avec exactitude dans son ouvrage. Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit., p. 92.

355 *Ibid.*, p. 83.

La suite de l'ouvrage se consacre à ce second type d'opérations, ce qui n'empêche pas Myriam Tsimbidy de préciser les enjeux d'un premier type de réemplois qui consiste pour l'auteur à retranscrire la lettre au sein d'un « récit narrativisé ». Elle rapproche cette pratique d'écriture de celle de l'historien, et en décrit les opérations :

Écrire un texte d'histoire à l'époque classique, c'est, sur le plan des pratiques discursives, tisser ensemble des éléments hétérogènes, les relier dans un discours organisé et unifié, le code de représentation efface la présence du narrateur pour suggérer que le récit qui se déroule sous les yeux du lecteur est objectif. La lettre devient un simple matériau incorporé dans la trame narrative par une opération de transcription.³⁵⁶

Ces deux types d'opérations s'observent dans les *Mémoires* de Françoise de Motteville : elle insère des correspondances qui la situent dans des réseaux de cour et dans l'intimité du pouvoir ; elle réécrit des lettres qui circulent originellement dans ces mêmes réseaux et dont elle exploite le matériau narratif.

L'insertion de la lettre

Dans les longs *Mémoires* de Françoise de Motteville, Myriam Tsimbidy relève la présence de treize lettres insérées³⁵⁷, ce qui n'est pas si éloigné du nombre de lettres insérées dans les *Mémoires* de Montpensier (vingt-trois lettres recensées par M. Tsimbidy) mais bien inférieur aux plus de deux cents lettres relevées dans les *Mémoires* de Retz. Quatre d'entre elles sont des lettres « institutionnelles », adressées par les Grands du royaume au Parlement ou à l'Hôtel de Ville durant la période de la Fronde, période la plus répertoriée (neuf lettres sur treize sont rédigées entre 1648 et 1651). On compte encore deux lettres adressées à Anne d'Autriche (l'une du prince de Condé, l'autre du cardinal Mazarin), et une lettre d'Anne d'Autriche à Marie-Thérèse d'Autriche (datée du 24 mars 1660).

Inserés dans la trame du récit, les documents se démarquent sur la page imprimée de l'édition *princeps*. Dans le cinquième volume, par exemple, la lettre de François Bertaut à Françoise de Motteville est introduite par un titre, en gros caractères et en capitales, qui présente l'identité du correspondant. L'adresse et le lieu apparaissent en marge. À chaque ligne, des guillemets signalent au lecteur la citation d'un document inséré.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 86-87.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 283.

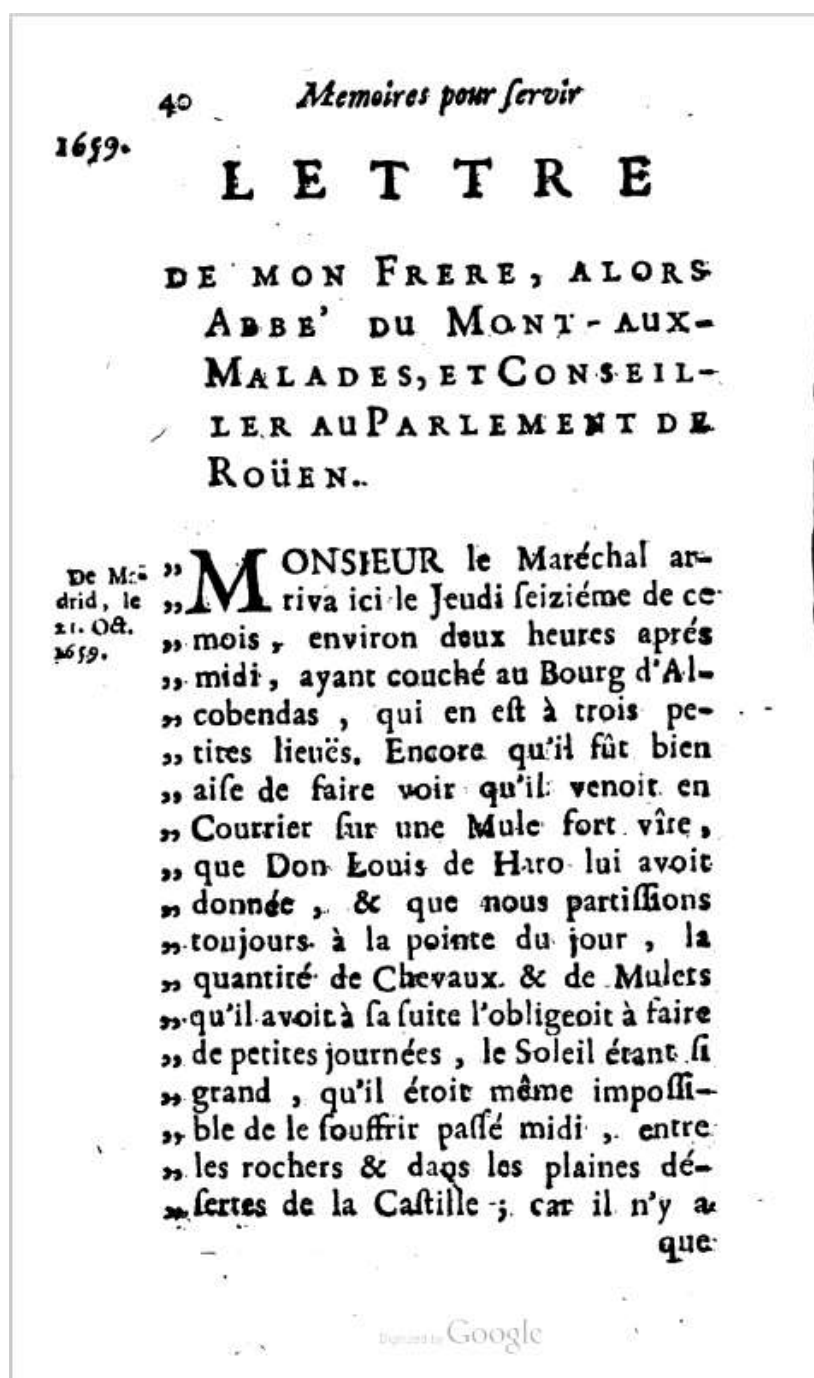


Figure 8: Motteville, Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, Amsterdam, François Changuion, 1723, t. 5, p. 40. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

Françoise de Motteville insère dans les *Mémoires* deux lettres que lui adresse Henriette-Marie de France. La première est une lettre sur la mort de Cromwell, datée du 18 septembre 1658 :

Copie de la lettre de Henriette-Marie, reine d'Angleterre, écrite de sa propre main madame de Motteville, le mercredi 18 septembre 1658.

« Vous pourriez m'accuser avec raison de peu de sentiment des témoignages que me rendent mes amis de leur amitié, si je ne vous disois que je n'ai reçu votre lettre que ce matin, quoiqu'elle soit datée de dimanche. En vérité, j'ai songé que vous recevriez de la joie de la mort de ce scélérat ; et je vous dirai que je ne sais si c'est que mon cœur est si enveloppé de mélancolie qu'il est incapable d'en recevoir, ou que je ne vois pas encore de grands avantages qui nous en peuvent arriver mais je n'en ai pas senti une fort grande, et la plus grande que j'aie est de voir celle de tous mes amis. Je vous prie de bien remercier madame Du Plessis et mademoiselle de Bellenave. Je voudrois bien avoir fait la quatrième de votre compagnie, pour me réjouir avec vous. Je voudrois vous dire bien des amitiés ; mais en vérité elles sont dans mon cœur plus que je ne le puis exprimer, et mes actions vous le feront voir en toutes occasions. Je vous conjure de le croire, ou vous me faites grand tort ; car je suis au fond de mon ame de vos amies. »³⁵⁸

La lettre a vocation à circuler à la cour – la mention de « madame Du Plessis » et de « mademoiselle de Bellenave » esquisse un premier cercle privilégié de lectrices auxquelles la première destinataire doit communiquer ce courrier, mais il se destine plus largement à être lu par les dames de l'entourage de Françoise de Motteville. Le titre précise que cette lettre est « écrite de sa propre main ». L'écriture autographe augmente la valeur intrinsèque du document. Elle signale le privilège dont bénéficie Françoise de Motteville : sa prestigieuse correspondante lui écrit directement, sans passer par un secrétaire. La lettre d'Henriette-Marie de France a une fonction politique, puisqu'il s'agit de livrer au public un portrait éthique de la reine, qui témoigne de vertus chrétiennes à l'annonce de la mort de son ennemi. Cette politique est secondée par un usage social de l'épistolaire : le texte célèbre un réseau de sociabilité privilégié, que sa circulation contribue à consolider.

L'insertion d'une seconde lettre d'Henriette-Marie de France à Françoise de Motteville, qui s'ajoute au recensement effectué par Myriam Tsimbidy, nous en apprend davantage sur les usages que les deux correspondantes font de l'épistolaire. Cette lettre, non-datée, est rédigée en 1661, période durant laquelle de fortes tensions émergent à la cour entre Anne d'Autriche et Louis XIV. La reine-mère reproche à son fils ses conduites. Henriette d'Angleterre, qui participe aux nombreux divertissements du roi, est également blâmée par sa tante. C'est dans ce contexte qu'Henriette-Marie de France sollicite l'intervention de Françoise de Motteville auprès de sa fille et d'Anne d'Autriche pour régler leurs différends :

358 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 466.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

Par une lettre que je reçus de la reine d'Angleterre, on peut voir qu'elle étoit inquiète de ce qui se passoit à Fontainebleau, et de ce que la Reine mère étoit mal satisfaite de la conduite de Madame [Henriette d'Angleterre]. Elle me commanda de la servir comme une autre elle-même. [...] La copie que je crois devoir mettre ici a été prise sur l'original. J'en ai beaucoup gardé de celles que cette grande princesse m'a fait l'honneur de m'écrire, qui marquent la bonté et la beauté de son esprit. La longue habitude qu'elle avoit à la langue anglaise avoit un peu corrompu son français ; mais le bon sens et la raison s'y trouvent parfaitement.³⁵⁹

Le contenu de la lettre est annoncé par une séquence narrative qui rattache la pièce insérée à une vaste correspondance, dont les *Mémoires* ne livrent que deux échantillons. Les lettres sont « gardées », versées au fonds documentaire de l'autrice. De même que la lettre sur la mort de Cromwell est dite copiée sur l'autographe, de même celle-ci est copiée sur l'« original » en sa possession – ces documents réutilisés dans les *Mémoires* sont donnés comme authentiques et de première main. La mention de cette collection documentaire, et des pratiques de conservation qui y sont associées, contribue à valoriser le service d'écriture que rend Françoise de Motteville aux dames de la cour. Ce service est mis en évidence dans le corps de la lettre insérée :

Je crois que dans votre âme vous dites : *Cette reine d'Angleterre ne se souvient guère de moi*. Cela n'est pas vrai. M. de Montaigu vous dira que je m'en suis souvenue dans l'effectif. Par ces lettres j'avoue un peu de paresse, et que j'ai eu tort de ne vous avoir pas mandé la satisfaction que j'ai eue d'avoir reçu deux de vos lettres. Je vous en demande la continuation, pourvu que vous en ayez le loisir ; ayant vu hier des dames qui reviennent de Fontainebleau, qui disent que vous êtes toujours auprès des Reines, et que l'on ne sauroit avoir accès avec vous. Je crains même que par lettres l'on n'en aura point, de la manière qu'elles parlent. Si vous avez bien du bruit où vous êtes, j'ai ici beaucoup de silence, qui est plus propre à se souvenir de ses amies, dont je crois que vous êtes assez persuadée d'être du nombre, et pouvez être assurée de la continuation. Vous avez avec vous un autre moi-même, qui est fort de vos amies, je vous assure. Continuez d'être des siennes : c'est assez vous dire.³⁶⁰

Cette lettre nous apprend que la correspondance entre Françoise de Motteville et Henriette-Marie de France est irrégulière, la première envoyant davantage de missives qu'elle n'en reçoit. Ce déséquilibre s'explique par l'inégalité de rang entre les deux épistoliers. La reine d'Angleterre rapporte les bruits qui courent sur la faveur de Françoise de Motteville à la cour, suggérant que cette faveur est susceptible de remettre en cause la nature de leurs échanges. En lui assurant la « continuation » de son « amitié », elle exige en retour la poursuite d'une correspondance assidue, par le biais de laquelle elle est informée de l'actualité à la cour.

Françoise de Motteville n'assume pas uniquement un rôle d'informatrice. Dans cette lettre, elle apparaît comme une actrice de cour susceptible d'intervenir pour jouer les médiatrices auprès des principales protagonistes du conflit, Anne d'Autriche et Henriette d'Angleterre. Si

359 *Ibid.*, p. 513.

360 *Ibid.*, p. 313-314.

Henriette-Marie de France s'adresse à Françoise de Motteville, c'est bien parce qu'elle la croit capable d'agir efficacement dans l'espace de cour et de traduire sa volonté en actes. La lettre atteste d'un des privilèges dévolus aux dames de compagnie dont rend compte Oliver Mallick : celui d'avoir accès à la reine³⁶¹. Cette situation privilégiée en fait des agents très estimables pour leurs proches et leurs clients. L'insertion de la lettre, dont Françoise de Motteville s'autorise à critiquer la forme (faisant là encore montre d'une expertise, cette fois dans le champ linguistique), ne fait pas véritablement office de complément au récit. À l'inverse d'autres lettres à la portée nettement historique, celle d'Henriette-Marie de France paraît bien plus anecdotique. En revanche, elle établit une *agency*. Françoise de Motteville y est identifiée comme une intermédiaire et une interlocutrice privilégiée des femmes de la famille royale, dont l'action reste intrinsèquement liée à des compétences d'écriture.

La transcription de la lettre

On ne rencontre pas de lettres insérées de Françoise de Motteville dans ses *Mémoires*, ce qui pourrait en partie s'expliquer par le fait qu'elle réécrirait sa correspondance pour l'insérer imperceptiblement dans le récit. Les lettres, au même titre que les notes personnelles, feraient ainsi office de matériau exploitable pour des productions écrites futures. Cette correspondance, qu'on suppose très riche, ne nous est pas parvenue. À partir d'une lettre unique, recopiée par Valentin Conrart³⁶², on peut néanmoins identifier des opérations de « transcription » de la correspondance dans le processus de fabrication du récit mémoriel.

Le secrétaire de l'Académie française consigne dans ses recueils manuscrits des documents divers sur la cour, et parmi eux des écrits relatifs à la période d'itinérance de la cour de France à la frontière espagnole en l'an 1660. Il copie entre autres documents deux lettres rédigées par des dames de la cour de France et datées du 4 juin 1660, à Saint-Jean-de-Luz. La première lettre est de la main de Catherine d'Aspremont, dite Mademoiselle de Vandy, dame d'honneur de la duchesse de Montpensier. Elle y narre à sa tante, la comtesse de Maure, les événements survenus lors de la journée du 3 juin, marquée par la signature du contrat de mariage de Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche et par la rencontre entre la duchesse de Montpensier et la jeune reine. La fin de la lettre annonce les événements se tenant le 4 juin : « La Reyne est allée au lieu de la Conférence, voir le Roy & l'Infante. Le Roy la doit voir, sans se faire

361 Oliver Mallick, « Clients and Friends : The Ladies-in-waiting at the Court of Anne of Austria (1615-1666) », art. cit., p. 239.

362 Cette lettre est retranscrite en annexe 3. Toutes nos citations de la lettre renvoient à cette transcription.

connoistre.³⁶³ » Le feuillet qui suit, dans le recueil de Valentin Conrart, présente une copie de la lettre du 4 juin 1660 écrite cette fois par Françoise de Motteville à Julie d'Angennes, marquise de Montausier, qui contient la relation de l'entrevue entre le roi d'Espagne Philippe IV et sa sœur, Anne d'Autriche³⁶⁴.

Les récits des deux lettres se suivent chronologiquement : le manuscrit conservé suggère une lecture commune des deux pièces, lecture qui a pu se pratiquer avant même la mise en recueil. En effet, les deux destinataires appartiennent aux mêmes réseaux de sociabilité curiaux et mondains – la marquise de Montausier comme la comtesse de Maure sont d'anciennes habituées de l'hôtel de Rambouillet qui évoluent dans l'entourage de la famille royale. On peut imaginer que les lettres en provenance de Saint-Jean-de-Luz, qui sont des relations quasi-immédiates des événements politiques en cours à la frontière, sont avidement recherchées et échangées. La lettre de Françoise de Motteville témoigne de cette circulation programmée puisque la fin de la lettre (que nous citons plus haut) fait savoir à sa correspondante qu'elle a écrit la veille une lettre à « Madame du Plessis » (on suppose qu'il s'agit ici de Suzanne du Plessis-Bellière) qui doit ensuite la lui faire parvenir.

Les correspondantes de Françoise de Motteville appartiennent à des familles de la haute aristocratie française. Fille de la marquise de Rambouillet, épouse du duc de Montausier, appelée à devenir la gouvernante du Dauphin, Julie d'Angennes est une éminente personnalité de la cour. Suzanne du Plessis-Bellière, quant à elle, est l'amie intime de Nicolas Fouquet. Par alliance, elle est unie à la famille du maréchal de Créquy, un acteur central de la conférence de paix avec l'Espagne. Les deux correspondantes de Françoise de Motteville – et on peut supposer qu'elle entretient une correspondance suivie avec d'autres dames du même cercle – sont donc des personnalités de premier ordre à la cour de France, et d'un rang bien plus élevé que le sien.

La lettre de Françoise de Motteville s'inscrit dans des pratiques de sociabilité curiales. La correspondance n'est pas un écrit privé, intime ; elle se destine à une publication, et circule parmi un cercle de lecteurs qui sont les co-destinataires de l'écrit. « Le tête-à-tête épistolaire

363 BnF, Ms-5420(1), p. 1280. Cette lettre est publiée au XIX^e siècle par Édouard de Barthélémy dans son ouvrage *Madame la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance, suivis des Maximes de Madame de Sablé et d'une étude sur la vie de Mademoiselle de Vandy*, Paris, Jules Gay, 1863.

364 Sur les correspondances du mois de juin 1660 à Saint-Jean-de-Luz, voir notre article : Fanny Boutinet, « De l'écriture en réseaux aux écrits de soi : la correspondance de Catherine d'Aspremont, Anne-Marie-Louise d'Orléans et Françoise de Motteville (mai-juin 1660) », *Tangence*, n° 135, 2024, p. 37-61. DOI : <https://doi.org/10.7202/1113223ar>.

privilegié par les éditeurs de correspondances », observe ainsi Nathalie Freidel, « n'est pas représentatif d'une pratique qui, à l'époque qui nous intéresse, était l'affaire du groupe.³⁶⁵ » L'autrice assume ici un rôle de « correspondante », au sens moderne du terme : au plus près des événements du fait de la place qui lui est assigné au sein de la maison de la reine, elle informe des lectrices et lecteurs qui souhaitent rester au fait de l'actualité. L'activité d'écriture sert, de nouveau, à tisser et à entretenir un commerce privilégié avec des femmes de pouvoir.

Par l'écriture, Françoise de Motteville agit en informatrice de cour. À ce titre, les analyses de Dinah Ribard consacrées à l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre* trouvent un écho avec l'œuvre de la mémorialiste de la reine : on lit dans l'œuvre de Lafayette « l'élaboration de l'écriture de la cour par d'autres que par les journalistes identifiés, la production dans le cadre de cette écriture d'un objet susceptible d'être imprimé, bien plus tard, sous un nom d'auteur devenu entre-temps célèbre³⁶⁶ ». Ce rôle d'informatrice, ou de « nouvelliste » (Christophe Schuwey a rappelé les étroites acceptions de ce terme³⁶⁷), rattache la production lettrée de Françoise de Motteville à un marché de l'information, dans un siècle où celle-ci est au centre des enjeux de pouvoir. « S'informer et informer les autres », observe Maxime Martignon, « nécessitent une expertise et un travail avec sa propre réputation pour faire connaître son offre de service.³⁶⁸ » La production soutenue de lettres (l'épistolière signale « l'effort » que constitue pour elle cette production) et l'organisation de leur circulation entretiennent une réputation de femme de lettres que la reprise dans le recueil Conrart contribue à consolider.

Le voyage de la cour de France à la frontière espagnole est longuement narré dans le cinquième et dernier tome des *Mémoires* : après le voyage à Lyon et le projet avorté d'un mariage entre Louis XIV et Marguerite de Savoie, Mazarin part pour l'Espagne, bientôt suivi par le roi et la reine, « pour aller achever ce grand ouvrage après lequel l'Europe soupirait

365 Nathalie Freidel, *Le Temps des « écrivaines »*, op. cit., p. 119.

366 Dinah Ribard, « Des journalistes à la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019, mis en ligne le 18 avril 2019, consulté le 09 mars 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17391>.

367 Christophe Schuwey, « Naissance d'une figure déviante : la genèse des "nouvellistes" », dans Lucie Desjardins, Marie-Christine Pioffet et Roxanne Roy (dir.), *L'Errance au XVII^e siècle*, Tübingen, Narr Verlag, 2017, p. 303-319.

368 Maxime Martignon, « Le courtisan nouvelliste et l'érudit à Versailles : les frères Dangeau et l'archivage de la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019, mis en ligne le 30 avril 2019, consulté le 13 mars 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17579>.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

depuis long-temps, qui étoit la paix entre les deux couronnes, et le mariage du Roi avec l'Infante³⁶⁹ ». Françoise de Motteville participe au voyage à la demande d'Anne d'Autriche :

L'entrevue des deux plus grands rois du monde, qui se devoit faire sur la frontière de leurs Etats, me donna envie de faire ce voyage ; et quand la curiosité n'auroit pas été en moi pour cette fois plus forte que la paresse, la bonté avec laquelle la Reine me témoigna désirer que je le fisse, et dit à la duchesse de Navailles, destinée à être dame d'honneur de la nouvelle Reine, qu'elle lui feroit plaisir de m'y engager, m'auroit fait accepter les offres qu'elle me fit alors de me mener avec elle.³⁷⁰

Si la « curiosité » de l'autrice compenserait alors sa coutumière « paresse », c'est bien davantage le service des dames de la cour qui l'engage à prendre part au voyage. Françoise de Motteville ne voyage cependant pas avec la cour, qu'elle ne rejoint qu'au printemps 1660. Les sept mois de voyage qui précèdent ne sont pas racontés (elle précise seulement qu'elle séjourne en Provence), et le récit se concentre sur les quelques jours qui clôturent la conférence de paix. De même, le retour à Paris n'est l'affaire que de quelques brèves pages, et les festivités accompagnant l'entrée des époux royaux dans la capitale sont éludées : « J'en parlerai peu », indique l'autrice, « renvoyant ce détail à ceux qui voudront en instruire le public³⁷¹ ». Nous pouvons supposer que le récit s'appuie sur un matériel documentaire principalement constitué des lettres qu'elle rédige durant la conférence à diverses correspondantes – les « blancs » des *Mémoires* correspondent à des épisodes qui n'intéressent pas ces dernières, ou à des événements auxquels elles ont elles-mêmes pu participer, et qui n'ont de fait pas été consignés par lettres.

Cette hypothèse peut être appuyée par la lecture conjointe de la lettre adressée à la marquise de Montausier et du récit de la journée du 4 juin 1660 dans les *Mémoires*. Les deux récits sont très similaires : le déroulement des faits est le même, des mots et expressions se répètent, certaines tournures de phrases sont identiques. On peut par exemple lire dans la lettre :

Le Roy, ce matin, a envoyé M. de Crequy, porter le Présent du Roy à la Reyne, qui est fort beau, & si ce ne sont point les pierreries de la Couronne. [...] La Reyne est arrivée à la conférence deux heures plus tost que le Roy son frère, dont il luy a fait de grandes excuses, et avoit mesme dépesché un courrier, pour la supplier de ne se pas haster, le voyage de M. de Créquy, et le présent, ayant esté cause de ce retardement.

Les *Mémoires* rapportent de même les causes du retard du roi d'Espagne :

369 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 481.

370 *Ibid.*

371 *Ibid.*, p. 499.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

La Reine arriva à la conférence avant le roi d'Espagne son frère, à cause qu'il avoit été retenu à Fontarabie, par la visite du duc de Créqui, qui fut de la part du Roi porter à notre jeune Reine, non les pierreries de la couronne, mais celles que le Roi lui donnoit pour son présent de noces, qui fut fort beau.³⁷²

Les acteurs présents, les anecdotes narrées, les expressions utilisées (telles que ce présent jugé « fort beau » et rapproché des « pierreries de la couronne » dans la lettre comme dans les *Mémoires*) : nombreux sont les éléments qui font signe vers une parenté entre les deux textes. Les quelques variations pourraient témoigner d'un travail de réécriture ordinaire : l'autrice modifie les temps verbaux, passant d'un récit d'actualité à un récit historicisé. Elle efface certaines expressions qui viennent aisément sous sa plume (le syntagme « la reine m'a fait l'honneur de me dire », par exemple, se répète dans ses textes manuscrits davantage que dans l'imprimé). On remarque aussi que les *Mémoires*, à l'inverse de la lettre, s'attachent à nommer leurs sources. Dans la lettre, Françoise de Motteville rapporte par exemple les premiers mots prononcés par Louis XIV après sa rencontre avec sa future épouse :

Le Roy a esté long-temps à regarder sa belle Reyne, qu'il dit, n'avoir pas trouvée, d'abord, si belle qu'on luy avoit dit ; mais qu'après l'avoir plus regardée, il a découvert, mal-gré la laideur de l'habit, & de la coiffure, ce qui est vray, qui est, en effet, qu'elle est fort belle, & fort aymable. Il en a paru fort content, & à ce soir, je l'ay trouvé bien gay & bien-satisfait.

Les *Mémoires* livrent les noms de ceux à qui le souverain a fait ces confidences :

Il dit à M. le prince de Conti et à M. de Turenne, en sortant, que d'abord la laideur de la coiffure et de l'habit de l'Infante l'avoit surpris ; mais que l'ayant regardée avec attention, il avoit connu qu'elle avoit beaucoup de beauté, et qu'il comprenoit bien qu'il lui seroit facile de l'aimer.³⁷³

On rencontre ici un trait particulier de la méthode d'écriture mémorielle de Françoise de Motteville. Contrairement à d'autres écrits du temps dans lesquels les témoignages récoltés se confondent avec la rumeur publique³⁷⁴, l'autrice localise et contextualise les discours rapportés, renforçant ainsi une posture historienne.

La lecture croisée de la lettre et du récit fait émerger certaines dissemblances qui modifient le sens de l'événement rapporté. Relevons par exemple la variation dans la description du protocole de la rencontre royale. Les deux textes précisent les règles qui fixent la composition des suites d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse d'Autriche. La reine, indique-t-elle à sa correspondante,

³⁷² *Ibid.*, p. 492.

³⁷³ *Ibid.*, p. 61.

³⁷⁴ Les *Mémoires* de Nemours ne citent pas de sources, alors même que tout le récit est construit à partir de discours rapportés.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

[...] est partie sur les XI heures, pour aller à la Conférence, voir le Roy son frère, & la Reyne sa nièce, accompagnée seulement de Mad[ame] la Comtesse de Flex, & de M[adame] de Noailles ; cela ayant esté convenu entre les deux Roys, qu'il n'y auroit point d'autres personnes que celles-la ; & de la part de la Reyne nouvellement espousée d'hier deux femmes aussi.

Les *Mémoires* ne rapportent pas cette convention qui présiderait au choix des accompagnatrices, et donne une autre version des faits : « la Reine alla donc voir le Roi son frère, et la Reine sa nièce pour la première fois ; qui ne fut accompagnée que de mesdames les comtesses de Flex et de Noailles : encore cette dernière eut de la peine pour en être³⁷⁵ ». De nouveau, l'écriture enregistre des faits qui contribuent à établir une position sociale, ici celle de Madame de Noailles. Dans la lettre, cette position est stable, fixée par une convention ; dans les *Mémoires*, elle est incertaine, sujette à négociation. L'appréhension du fonctionnement de l'espace de cour, de ses mouvements, varie selon que l'autrice livre à ses correspondants un instantané de la rencontre, ou qu'elle pose un regard distancié sur le monde agité de cour, en accord avec une posture éthique.

Les écarts peuvent être, comme dans l'exemple précédent, très localisés dans les textes. Ils interviennent aussi à l'échelle de l'événement, en lui donnant, d'un écrit à l'autre, une portée politique différente. Dans le récit des *Mémoires*, le portrait du roi Philippe IV est moins positif que dans la correspondance, l'autrice marque la distance que le souverain adopte vis-à-vis de sa sœur. Elle lui attribue surtout un discours rapporté absent de la lettre et qui modifie le sens de l'événement :

Nous avons su depuis par la reine même, et par *dona Maria Molina*, que la roi d'Espagne, un peu avant les noces, ayant fait lire devant lui, et devant les grands de sa cour, le contrat de mariage du roi notre maître et de l'Infante, il avait dit tout haut, sur l'article de la renonciation : *Este es una pararatta ; y, si faltasse el principe, de derecho mi hija a d'heredar*. (Ceci est une fadaïse ; et, si le prince manquait, de droit ma fille doit hériter.) Dieu conserve le prince d'Espagne présentement vivant ; mais, si l'Espagne le perdait, il est à croire, qu'après cette déclaration, le droit légitime, le mérite du roi, sa puissance, ses belles qualités si célébrées par les Espagnols dans cette entrevue, et l'amour que toute cette nation porte à leur Infante, donnerait peut-être aux Français l'avantage de commander à toute l'Europe : du moins, par l'aveu du même roi son père, il serait juste que cela fut ainsi.³⁷⁶

Ces propos rapportés remettent en cause les termes du traité de paix négocié en 1660, traité par lequel Marie-Thérèse renonce à ses droits sur le royaume d'Espagne. L'histoire éclaire le sens de cet ajout : dans les années qui suivent le mariage, la France entre de nouveau en guerre contre l'Espagne, un royaume fragilisé par la mort de Philippe IV en 1665. Louis XIV

375 *Ibid.*, p. 57-58.

376 *Ibid.*, p. 494.

dénonce l'acte de renonciation et la propagande royale défend les prétentions du royaume de France sur les possessions espagnoles. Le récit des *Mémoires* participe de cette propagande politique. On ne trouve pas d'autres sources de l'anecdote rapportée dans le livre. Ce récit est néanmoins repris par plusieurs historiens du XIX^e siècle qui écrivent l'histoire politique du règne de Louis XIV. L'opération d'écriture et de publication des *Mémoires* réussit ainsi à faire de l'ouvrage une source de l'historiographie politique et militaire du XVII^e siècle.

L'étude comparée de la lettre du 4 juin 1660 et des *Mémoires* fait émerger les spécificités formelles de l'écriture mémorielle, spécificités qui participent de la réussite politique de sa réception. En procédant de la même manière à l'étude des récits que Françoise de Motteville produit sur la vie d'Henriette-Marie de France, nous chercherons à approfondir les différentes hypothèses de lecture des *Mémoires* précédemment développées.

2. b. Le *Précis* et les *Mémoires* : les usages du récit de vie

En 1669, à la mort d'Henriette-Marie de France, sa fille Henriette d'Angleterre commande à Françoise de Motteville un écrit pour servir de matériau aux éloges funèbres de la reine. Le manuscrit autographe de ce qu'on nomme le *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France* est conservé par les Visitandines du couvent de Chaillot. En 1723, le premier volume imprimé des *Mémoires* contient un texte intitulé « Abrégé des révolutions d'Angleterre » long d'une quarantaine de pages, qui narre la vie d'Henriette-Marie de France. Une note, qui n'est pas reproduite dans l'édition de la Collection Michaud-Poujoulat, présente en ces termes ce document :

Récit fait par la Reine d'Angleterre Henriette Marie, Fille d'Henri IV & de Marie de Médicis, dans le Monastère des Filles de Sainte Marie de Chaillot dont elle étoit Fondatrice, écrit par Madame de Motteville, qui y étoit Bien-faïtrice, à mesure que cette Princesse le lui dictoit à plusieurs reprises.³⁷⁷

Cette « digression [...] un peu longue³⁷⁸ », de l'aveu même de l'autrice, est un écrit rédigé à part et inséré *a posteriori* dans les *Mémoires*. Plusieurs écrits sont ainsi produits par Françoise de Motteville, semble-t-il à partir d'une même source. La présence de l'« Abrégé » dans les *Mémoires* laisse penser que les entretiens entre la reine et l'autrice s'effectuent dans le cadre d'un projet de publication – Françoise de Motteville se voit confier la rédaction d'une

³⁷⁷ Motteville, *Mémoires*, éd. Changuion, *op. cit.*, t. 1, p. 143.

³⁷⁸ Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 72.

histoire de la vie de la reine d'Angleterre. Cette histoire, cependant, prend finalement deux formes nettement distinctes et sans doute éloignées des ambitions d'origine : celle d'un manuscrit, d'une part, destiné aux prédicateurs puis inséré dans un dossier d'archives ; celle d'un imprimé, d'autre part, intégré à un récit mémoriel. Ces deux formes rendent compte des usages très diversifiés qu'une autrice telle que Françoise de Motteville peut faire d'un même matériau biographique. Elles nous renseignent sur les usages associés à des écrits qui forment, *a posteriori*, la trame des *Mémoires*.

Le manuscrit du *Précis* : un écrit pour plusieurs actions

Le manuscrit recensé dans le catalogue des Archives Nationales sous le titre de *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France*³⁷⁹ est un cahier composé de six feuillets. Il est inséré dans une liasse de documents provenant tous du couvent de la Visitation de Chaillot. Ce manuscrit n'a pas jusqu'à présent pas été l'objet d'analyses dans les études littéraires portant sur l'œuvre de Françoise de Motteville. Il est néanmoins connu des spécialistes de Bossuet : au XIX^e siècle, Augustin-Jean Hurel retranscrit le texte dans *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*³⁸⁰. Il « plac[e] en regard les passages similaires du discours du grand orateur³⁸¹ » qui a exploité ce matériau pour rédiger son oraison funèbre. Dans l'édition de référence des *Oraisons funèbres* de Bossuet, Jacques Truchet identifie le mémoire de Motteville comme la source principale de l'*Oraison funèbre de Henriette-Marie de France*³⁸². Le texte est également édité dans un volume de *Lettres inédites de Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre*, publié par le comte de Baillon³⁸³. Dans la préface d'un premier volume relatant la vie de la reine, l'éditeur fournit sur le manuscrit les indications suivantes :

À la suite de ces lettres, nous avons cru devoir reproduire les notes sur Henriette-Marie, écrites de la propre main de Mme de Motteville, pour être remises à Bossuet ; elles sont intitulées : *Mémoires que j'ay donnés, par l'ordre de Madame, pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre*. Quoiqu'elles ne soient pas inédites, nous appelons tout particulièrement l'attention du lecteur sur ces notes, qui rendent doublement précieuses la parfaite compétence de l'auteur et le grand nom de celui auquel elles étaient destinées.³⁸⁴

379 AN, K//1303, pièce n° 2. Par la suite, nous renvoyons à ce document sous le titre de *Précis*.

380 Augustin-Jean Hurel, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Paris, Didier et Cie, 1872, t. 2, p. 325-337.

381 *Ibid.*, p. 325.

382 Jacques Bénigne Bossuet, *Oraisons funèbres*, édition de Jacques Truchet, Paris, Garnier, 1980, p. 103.

383 *Lettres inédites de de Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre*, 2^e édition revue de Charles Baillon, Paris, Librairie académique Didier et Émile Perrin, 1884.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

Bossuet publie l'oraison funèbre d'Henriette-Marie de France à la demande d'Henriette d'Angleterre. Le mémoire de Françoise de Motteville est également transmis aux prédicateurs Jean-François Senault et François Faure, qui auraient reçu des « matériaux et un mandat identiques³⁸⁵ ». Cinthia Méli identifie la fonction politique de ces discours, qui interviennent au moment où Henriette d'Angleterre doit entreprendre une mission diplomatique pour obtenir le soutien de Charles II d'Angleterre dans la guerre qui oppose la France et les Provinces Unies³⁸⁶. Le manuscrit de Françoise de Motteville s'insère ainsi dans une chaîne de publications commanditées par le pouvoir ; il rend raison d'un usage politique de son savoir de cour et de ses écrits.

Dans l'annexe 4, nous proposons une nouvelle transcription du manuscrit des Archives Nationales et des photos de celui-ci. Cette transcription, contrairement à celle des ouvrages du XIX^e siècle précédemment cités, indique les différents types d'interventions (notes marginales, suppressions et corrections) repérables sur le document, interventions que nous supposons être de l'autrice elle-même.

À l'inverse du *Recueil* théologique³⁸⁷, le manuscrit de Chaillot est un document de travail qui a dû être recopié au propre ou directement consulté par les prédicateurs, il ne se destinait pas à être lu directement par un public de cour. Nous pouvons cependant supposer que celui-ci a pu être lu au sein du couvent et que la communauté religieuse en a fait usage dans les mois qui ont suivi la mort de la fondatrice de Chaillot. Le manuscrit, au lieu d'être détruit, est conservé dans une liasse de documents qui se rapportent à l'héritage d'Henriette-Marie de France. Selon Marie-Ange Duvignac-Glessgen, les religieuses cherchent après la mort de la

384 Charles Baillon, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. Étude historique*, 2^e édition revue, Paris, Librairie académique Didier et Émile Perrin, 1884, p. X.

385 Cinthia Méli, *Le Livre et la Chaire. Les pratiques d'écriture et de publication de Bossuet*, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 187.

386 *Ibid.*

387 Motteville, *Recueil de ce que j'ay trouvé dans la sainte Écriture et ailleurs qui peut nous prouver la Divinité de Jésus Christ, et la vérité de la Religion Chrétienne*, BnF, Français 6265. « C'est autour de 1675 ("8 ou 9 ans" avant 1684 selon une note marginale dans le recueil qui indique aussi la date d'un travail de reprise du document) que Madame de Motteville commence la rédaction du *Recueil*. Le manuscrit par lequel nous le connaissons est un volume de 159 feuillets assez soigneusement calligraphié et probablement de la main d'un ou une copiste [...], qui comporte cependant nombre de ratures, de corrections et d'annotations de la main de l'auteure [...]. » Jean-Pascal Gay, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », art. cit., p. 46.

reine à obtenir la cession de certains de ses biens³⁸⁸, et réunissent pour ce faire des pièces justificatives qui composent ce dossier d'archives.

Nous savons que Françoise de Motteville entretient elle-même des liens privilégiés avec ce lieu, qui est un espace qu'elle exploite dans sa stratégie de promotion sociale³⁸⁹. La contribution de Françoise de Motteville à la fondation et au rayonnement de Chaillot sert ses ambitions individuelles et familiales. Elle souligne ainsi, dans le texte au verso du dernier feuillet, qui est un ajout manuscrit plus tardif, les liens qu'entretient sa sœur avec Henriette-Marie de France. Elle reçoit elle aussi les confidences de la reine. En mettant par écrit un témoignage de sa sœur qui attestent de ses liens avec la fondatrice du couvent, Françoise de Motteville consolide la position de sa sœur au sein de l'institution dont elle deviendra par la suite la supérieure.

Le *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France* s'avère être un document précieux pour apprécier les actions de Françoise de Motteville sur le terrain de l'écriture et de la dévotion et leur continuation après la mort d'Anne d'Autriche. En contraste, l'« Abrégé des révolutions d'Angleterre » inséré dans les *Mémoires* donne à voir une autrice faisant œuvre d'historienne.

L'« Abrégé des révolutions d'Angleterre » : faire œuvre d'historienne

Au cours du récit de l'année 1644, année durant laquelle Henriette-Marie de France fuit le royaume d'Angleterre et rejoint Paris, la narration des *Mémoires* s'interrompt pour introduire l'« Abrégé des révolutions d'Angleterre », un texte présenté comme l'« Histoire » de la vie d'Henriette-Marie de France. Le titre donné à cette section de l'ouvrage tranche avec la matière biographique annoncée par le récit – une matière qui justifierait cette digression.

L'abrégé débute par l'évocation du règne d'Henri VIII et sa rupture avec l'Église catholique de Rome. Ce sont les circonstances de la naissance de l'église anglicane qui concentrent l'attention de l'autrice. Elle évoque très brièvement les règnes de Marie Stuart

388 Marie-Ange Duvignac-Glessgen, « La Visitation de Chaillot au XVII^e siècle : splendeurs et tribulations d'un monastère dans le siècle », *Dix-septième siècle*, n° 165, octobre 1989, p. 383-400.

389 D'après les archives notariales, elle fait notamment une importante donation de cinquante mille livres au couvent en 1661 (AN, MIC/Y//199, f. 231 v°). Au XVII^e siècle, la charité, comme manifestation publique de la dévotion, est un outil de promotion de la réputation féminine exploité par les femmes de la cour. « La charité », souligne Pauline Ferrier-Viaud dans l'ouvrage qu'elle consacre aux épouses des ministres sous le règne de Louis XIV, « devient un véritable enjeu de pouvoir et, sous prétexte de donations, les femmes accèdent à une autorité certaine, à une capacité juridique réelle et à une reconnaissance personnelle dans la sphère publique. » Pauline Ferrier-Viaud, *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps du Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022, p. 259.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

(« qui bonne catholique, renversa la liturgie et rétablit la vraie religion »), d'Elizabeth I^{re} (« elle retrancha beaucoup de choses de la liturgie, et fit approcher sa religion de celle de l'Ecosse, qui est environ comme celle de nos huguenots en France ») et de Jacques I^{er} (qui « composa deux livres en défense de la fausse religion d'Angleterre »), pour en arriver au règne de Charles I^{er}, l'époux d'Henriette-Marie de France. Dans ces premières pages, Françoise de Motteville fait donc un travail de contextualisation historique pour expliquer les causes de la révolution anglaise de la première moitié du XVII^e siècle.

Dans l'« Abrégé », on retrouve la discrète présence d'un « je » auctorial et la posture éthique qu'adopte la narratrice dans d'autres lieux des *Mémoires*. Cette posture est nettement affirmée lorsqu'il s'agit de condamner les révoltes contre l'autorité royale et le dévoiement moral des conseillers et parlementaires qui détournent le royaume de la « vraie religion » et précipitent la chute du roi Charles I^{er}. La relation historique, en ce sens, s'accorde avec la propagande politique et religieuse du temps.

Henriette-Marie de France ne s'impose comme le personnage principal du récit que dans le dernier quart du texte, qui retrace les épisodes de la révolte anglaise et de sa fuite hors du royaume, qui permet de revenir au présent du récit. La narration mémorielle, cependant, est de nouveau repoussée par l'insertion d'un nouveau document :

Je dirai ailleurs comme elle [Henriette-Marie de France] nous a paru quand nous la vîmes à la cour ; mais, avant que de reprendre la suite de mes Mémoires de l'année 1644, je suis bien aise de joindre ce que j'ai su de ce qui a pu contribuer encore aux malheurs du roi et de la reine d'Angleterre depuis le récit qu'elle m'en a fait, et qui s'y rapporte assez.³⁹⁰

S'en suit un autre texte inséré, intitulé « Quelques particularités de la négociation du comte d'Estrades en Angleterre, en l'année 1637 », qui présente un témoignage nouveau recueilli par l'autrice sur une ambassade qu'effectue Godefroi d'Estrades, un diplomate français envoyé à la cour d'Angleterre. Il est l'auteur de plusieurs relations, ambassades et négociations imprimées. Son témoignage est postérieur à la rédaction de l'« Abrégé » (« Il m'a dit, depuis que j'ai écrit le récit de cette reine affligée [...] »³⁹¹). Il est intéressant de remarquer, pour poursuivre l'analyse de la méthode de travail de Françoise de Motteville, qu'elle fait ici le choix de ne pas reprendre un texte déjà rédigé et d'insérer à sa suite le récit de la négociation du comte d'Estrades. Ce faisant, elle souligne sa collaboration avec un autre acteur de l'événement, qui produit et conserve lui aussi des écrits destinés à l'histoire. Le comte lui

390 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 117-118.

391 *Ibid.*

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

laisse consulter des documents en sa possession : « Il m'a fait voir ses instructions et les lettres [...].³⁹² » Le début et la fin de la séquence livrent ainsi une représentation duelle de Françoise de Motteville en historiographe : elle produit un récit qui s'apparente au départ à un traité historique, et elle se met en scène, à l'issue de la séquence, en train d'agir en historienne.

Le récit des guerres d'Angleterre, l'histoire nationale, est suivi par l'histoire particulière de la reine d'Angleterre, un genre de l'histoire dont la mémorialiste sait habilement se saisir. Si au XVII^e siècle les genres de l'histoire demeurent rattachés à la sphère des écrits savants, dont la pratique est réservée aux professionnels de l'écrit³⁹³, ils entretiennent une forte proximité avec l'écriture apologétique caractéristique des récits mémoriels. Les autrices telles que Françoise de Motteville peuvent donc investir ce champ de l'écriture de l'histoire, désormais largement réévalué par les travaux sur l'auctorialité féminine. Nathalie Zemon Davis observe ainsi, dans le corpus des écrits historiques de femmes du XVII^e au XVIII^e siècles, un passage « de l'histoire familiale à l'histoire nationale, de la biographie et des mémoires à l'histoire philosophique³⁹⁴ », et relève que, d'un point de vue historiographique,

[...] ce serait une erreur de mesurer le succès de ces premières historiennes selon une certaine hiérarchie des genres, qui placerait l'histoire générale et nationale au-dessus de l'histoire particulière [...]. La conscience historique mise en évidence dans les "histoires particulières" d'hommes ou de femmes au début de l'époque moderne est l'une des voies qui mènent à l'histoire sociale.³⁹⁵

Françoise de Motteville, en entremêlant histoire politique et récits de vie de femmes illustres, participe de cette mutation de l'écriture historiographique. Il faut cependant souligner qu'elle investit une posture d'historienne qui n'est pas en rupture avec les postures masculines mais, au contraire, s'y assimile³⁹⁶.

392 *Ibid.*

393 Voir Nicole Pellegrin (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, 2006.

394 Nathalie Zemon Davis, « Genre féminin et genre littéraire. Les femmes et l'écriture historique, 1400-1820 », dans Nicole Pellegrin (dir.), *Histoires d'historiennes*, op. cit., p. 21-43, p. 41-42.

395 *Ibid.*

396 Mary Spongberg, dans *Writing Women's History since the Renaissance*, développe une réflexion sur la production d'écrits historiques par les femmes dans une perspective féministe de revalorisation de ces écrits. Elle relève l'activité de certaines femmes qui adoptent des postures d'historiennes similaires à celles des hommes, qu'elle oppose néanmoins à d'autres formes d'écritures jugées plus « innovantes » : « *The exclusion of women from the public sphere did not necessarily preclude them from writing history, rather these limitations made the women who produced history at this time truly innovative. For women the very act of writing represented an invasion of the public sphere and saw them, in a sense, become public women. To produce history, women had to subvert historical norms, ignoring or reversing the emphasis on the public that shaped masculinist historical discourse. Few women would produce history that resembled masculinist*

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

L'attention portée au récit historique dans l'« Abrégé » contraste toutefois avec la posture narrative adoptée dans certains passages des *Mémoires*, où l'autrice affiche une forme de modestie et de désinvolture à l'égard de son travail. Ainsi, toujours dans la première partie du livre, au début du récit des événements de l'année 1647, elle fait ce commentaire :

Quoique je ne traite des grandes affaires qu'en passant, et à la mode d'une femme qui ne les a pu savoir à fond, et qui a souvent oublié de les remarquer, il est arrivé néanmoins qu'elles ont été publiées dans le cabinet³⁹⁷ ; et je me suis quelquefois appliquée à écouter les acteurs quand ils en parloient. Celles qui étoient de quelque considération venant à ma connoissance, j'en écris les endroits qui me sont échappés par le hasard, sans que je me sois souciée de les savoir toutes ni dans toute leur étendue, parce que je n'ai pas eu le dessein d'écrire l'histoire régulièrement [...].³⁹⁸

Ce discours trouve un écho avec les analyses que Jean-Pascal Gay formule sur le *Recueil* théologique de Françoise de Motteville et ce qu'il désigne comme la « performance » d'ignorance que produit l'écriture :

La visée et la potentielle efficacité apologétique du *Recueil* de Madame de Motteville reposent sur la pleine appartenance de cette dernière à un monde de lecteurs, au public de ces discussions savantes. La revendication d'incompétence et d'ignorance, leur performance, ne sauraient donc apparaître comme de simples dénégations ; elles ne sont pas seulement ce qui autorise la parole experte de Madame de Motteville, elles définissent l'espace de son expertise.

Ici, l'acceptation des normes de genre concernant l'écriture féminine sur un objet de savoir n'est pas remise en cause par un geste qui serait en réalité un geste subversif. Elle vaut acceptation d'une hiérarchie de normes, et de savoir et de genre. Cependant cela ne signifie pas que cette acceptation ne travaille pas de manière dynamique ces mêmes normes de savoir et genre, par le seul fait même qu'elle ouvre et détermine un espace d'écriture féminin fondé sur la maîtrise et la publicisation d'un savoir.³⁹⁹

Le lieu commun de l'ignorance féminine, qui se rencontre chez d'autres femmes autrices investissant le terrain du savoir religieux⁴⁰⁰, peut être mobilisé dans un écrit à ambition historique, où il s'agit aussi de livrer le « secret » (Françoise de Motteville emploie ce terme) des histoires de la cour – ce secret étant, dans l'extrait cité plus haut, associé à l'espace du

political history, rather they shaped the genre to suit their own particular circumstances, adapting acceptable modes like family history to achieve historical subjectivity. » Mary Spongberg, *Writing Women's History since the Renaissance*, New York, Palgrave Macmillan, 2002, p. 67.

397 À partir du xvi^e siècle, le cabinet est un lieu autant qu'un symbole de l'exercice du pouvoir. Selon Caroline Trotot, c'est un espace métonymique du roi et de son entourage. Caroline Trotot, « Le cabinet, lieu stratégique des *Mémoires* de Marguerite de Valois », communication dans le cadre du colloque international « Femmes mémorialistes d'Ancien Régime (xvi^e-xviii^e siècles) » organisé par Alicia Viaud, Judith Sribnai et Marc Hersant, Montréal, juin 2023.

398 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 110.

399 Jean-Pascal Gay, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », art. cit., p. 71-72.

400 Louise Piguet, « Madame Guyon, une légitimation paradoxale », *Littératures classiques*, n° 90, 2016/2, p. 61-75.

« cabinet ». La publication de l'« Abrégé », tout comme les *Mémoires*, élargit le vaste « espace d'expertise » que construit l'autrice. Confrontée au récit de la vie d'Henriette-Marie de France contenu dans le *Précis*, cette séquence témoigne enfin d'un usage spécifique du biographique dans l'écriture mémorielle et historique.

Le *Précis* et l'« Abrégé » : réécritures, déplacements et circulations des textes

Après avoir distingué l'« Abrégé » et le *Précis* sur la vie d'Henriette-Marie de France et montré la singularité de ces deux écrits, il convient de signaler qu'ils entretiennent néanmoins une proximité manifeste. On ne saurait établir si l'un sert de source à l'autre ou s'ils empruntent tous les deux à une source commune antérieure – la variabilité des informations communiquées par les deux écrits nous inciterait cependant à pencher pour cette seconde hypothèse.

Pour illustrer la ressemblance entre ces deux écrits, nous pouvons par exemple relever l'un des passages de l'« Abrégé » qui rapporte l'attitude menaçante des parlementaires anglais à l'égard d'Henriette-Marie de France, se retrouvant seule après le départ de son époux :

Après cette résolution, le Roi résolut d'aller tenir les États, parce qu'eux-mêmes le souhaitoient, et crut avec raison que sa présence remettrait les esprits de ce royaume dans une meilleure disposition. Il partit au mois de mai ou de juin, et laissa la Reine à Londres, qui partit aussitôt pour aller à Otland, une de leurs maisons, et mena ses enfants avec elle. Les parlementaires, quelque temps après, voulurent les lui ôter. Ils lui mandèrent qu'il seroit bon qu'elle les mît entre leurs mains pendant l'absence du Roi, parce qu'ils n'apprenoient rien auprès d'elle, et qu'ils craignoient qu'elle ne les fît papistes. La Reine répondit qu'ils se trompoient ; que les princes avoient des maîtres et gouverneurs, et qu'elle ne les feroit point papistes, puisqu'elle savoit bien que ce n'étoit pas la volonté du Roi qu'ils le fussent.⁴⁰¹

Le même épisode est narré dans des termes très similaires dans le *Précis* pour l'oraison funèbre de la reine :

Après la mort du Vice Roy d'Irlande que ces barbares firent mourir injustement, le Roy, pour apaiser les troubles d'Écosse, fut conseillé d'aller dans ce Royaume pour y tenir ses États. Il partit et envoya la Reine proche de Londres, à Otland, l'une de ses maisons, avec les princes ces enfants. Pendant son séjour en ce lieu, les parlementaires manderent à cette princesse qu'il seroit bon dans l'absence du Roy, qu'elle leur mit les princes entre les mains, et qu'ils craignoient qu'elle ne les fît papistes. La Reine leur répondit qu'ils se trompoient, que le prince avoit ses maîtres et qu'elle ne le feroit point papiste puisqu'elle savoit bien que ce n'étoit pas la volonté du Roy.⁴⁰²

Le *Précis* raconte ensuite comment la reine parvient, avec sang-froid, à échapper à un piège tendu par les parlementaires : un épisode lui aussi rapporté dans l'« Abrégé » en des

401 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 78.

402 Motteville, *Précis*, f. 2 rv°.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

termes très similaires à ceux du manuscrit. Le texte imprimé dans les *Mémoires* révèle cependant que la reine d'Angleterre a en réalité cédé aux menaces des parlementaires et accepté de se séparer de ses enfants : « Mais, pour éviter leur insolence, elle fut contrainte de les envoyer à une autre maison voisine de celle-là, pour leur montrer qu'elle ne les tenoit pas toujours avec elle, d'où ils la venoient voir quelquefois.⁴⁰³ » Le traitement de l'information, sa présence ou son absence, façonne des portraits contrastés de la souveraine, l'un plus réaliste, dans le cadre d'une relation historique, l'autre plus idéaliste, dans le cadre d'un écrit plus évidemment apologétique.

Dans l'« Abrégé », le récit des manœuvres des parlementaires anglais fait sensiblement écho à celui des actions des parlementaires français durant la Fronde. L'histoire de l'Angleterre fournit ainsi le support d'une réflexion sur l'action politique, la dangerosité et l'immoralité des séditions, enfin la faillibilité du pouvoir, qui sont des thèmes que l'on retrouve tout au long des *Mémoires*. Durant son récit de la Fronde, Françoise de Motteville interprète d'ailleurs les événements parisiens à la lumière de l'exemple historique que fournit l'Angleterre :

[...] le parlement dès lors commença de s'attribuer une puissance si excessive, qu'il donnoit lieu de craindre que le mauvais exemple qu'il voyoit en celui d'Angleterre ne leur fit quelque impression, et que ceux qui dans cette compagnie avoient de bonnes intentions ne fussent trompés par les autres.⁴⁰⁴

L'usage de la comparaison nourrit sa réflexion politique sur la situation de l'État monarchique. Le propos de l'« Abrégé », formellement détaché dans l'œuvre, éclaire la narration des événements de la Fronde.

Le portrait de la reine d'Angleterre, dans les deux écrits, est le portrait d'une héroïne. Elle s'illustre comme une femme pieuse et téméraire, qui n'hésite pas à braver la mort pour secourir son époux et qui agit, lorsque les circonstances l'y obligent, en cheffe de guerre :

Après que les parlementaires, lassés de battre ce petit village, se furent retirés, et que les troupes du Roy ~~de~~ furent arrivées, la Reyne se mit à leur teste et comenda l'armée. Elle vescu[t] [*passage caviardé*] comme un general, sans aucune delicatesse. Elle mengeoit à descouvert et traitoit ces soldats comme ses freres. [*passage caviardé*] En alant trouver le Roy elle assiegea et prist une ville quy estoit asses considerable et utile à son party. Leurs Magestés britanniques se revirent avec une grande joye et ce fut avec quelque espoir [*passage*

403 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 78.

404 *Ibid.*, p. 172.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

caviardé] que leurs armées et leur argent [*passage caviardé*] les feroient surmonter leur malheur, mais toutes ses forces se dissipèrent et ne servirent [...] casi de rien.⁴⁰⁵

L'« Abrégé » reprend, tout en les étoffant, les faits rapportés dans le *Précis* :

Après que les parlementaires se furent lassés de canonner et que les troupes du Roi furent arrivées, la Reine se mit en chemin pour l'aller trouver. Elle augmenta ses troupes de quelques levées qu'elle fit dans cette province, et les arma des armes qu'elle avoit apportées. Ayant fait une belle armée, elle se mit à la tête de ses gens ; et marcha droit vers le Roi son mari, toujours à cheval, sans nulle délicatesse de femme, vivant avec ses soldats à peu près comme on pourroit s'imaginer qu'Alexandre vivoit avec les siens. Elle mangeoit avec eux à découvert au soleil, sans nulles cérémonies : elle les traitoit comme ses frères, et ils l'aimoient tous uniquement. Ses victoires furent médiocres : et le vainqueur de toute l'Asie courut plus de hasards, donna plus de batailles, et fit plus de conquêtes que cette princesse. La sienne fut de prendre une ville en chemin, qui véritablement ne fut pas si bien défendue que la ville d'Anvers quand le duc de Parme l'assiégea, mais qui étoit assez considérable et utile à son parti. Le Roi son mari la reçut avec joie, en admirant son courage et son affection : et quand ils se virent avec de si belles armées, ils espérèrent de pouvoir surmonter leurs rebelles et infidèles sujets ; mais toutes ces forces se dissipèrent peu de temps après, et leur furent inutiles.⁴⁰⁶

L'oraison funèbre exige une parole concise, là où l'écriture mémorielle invite au déploiement du récit. Les références convoquées dans les *Mémoires* ne servent cependant pas seulement à étoffer la narration ; l'analogie antique (certes convenue) et la comparaison historique (le siège d'Anvers en 1585) mobilisent et font la démonstration d'une culture classique et d'un savoir militaire qui relèvent d'une écriture de l'histoire.

Le récit emprunte au modèle de la femme forte⁴⁰⁷, un modèle populaire et actualisé dans la *Gallerie des femmes fortes* de 1647 du père Le Moyne⁴⁰⁸. L'ouvrage, dédié à Anne d'Autriche, dépeint la régente en cheffe des armées, une cheffe dont l'action guerrière est cependant circonscrite entre les murs de son « cabinet » :

[...] toutes nos victoires commencent dans vostre Cabinet, par le zele & par la priere, avant que la conduite des Chefs & la vaillance des soldats les achevent à la Campagne. C'est bien veritablement faire une guerre sainte, & combattre en Heroine Chrestienne, que de combatre de la sorte. [...] Et vostre Maiesté qui employe si utilement cette pieté victorieuse, & ces oraisons de combat, ne merite pas moins par là le nom de Femme Forte, & le titre de Conquerante, que si elle exposoit sa Personne aux travaux & aux fatigues des Sieges : aux risques & aux hazards des batailles.⁴⁰⁹

405 Motteville, *Précis*, f. 4 rv°.

406 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 81.

407 Sur la persistance de ce modèle et sa représentation à la cour durant la Régence d'Anne d'Autriche, voir notamment Frédérique Villemur, « De l'Air ! Les Amazones de Deruet (1588-1660) », dans Guyonne Leduc (dir.), *Réalité et représentation des Amazones*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 65-88 ; Vincent Dorothée, « Femmes fortes et Amazones : les figures féminines belliqueuses et les festivités princières au sein des échanges franco-lorrains (1580-1652) », *Le Verger*, bouquet VI, en ligne, consulté le 18 avril 2023. URL : <http://cornucopia16.com/blog/2014/11/30/le-verger-bouquet-vi-la-fete-a-la-renaissance/>

408 Pierre Le Moyne, *La Gallerie des femmes fortes*, Paris, Antoine de Sommerville, 1647.

Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour

Dans son éloge d'Henriette-Marie de France, Françoise de Motteville s'éloigne du modèle érigé par Le Moyne et célèbre une figure de souveraine effectivement combattante. Distincte des autres « femmes », Henriette-Marie de France se mêle aux soldats, agit en cheffe de guerre et gagne une bataille. Son efficacité militaire et sa témérité contrastent avec les échecs successifs de son époux.

Le registre épique, dans le *Précis* comme dans l'« Abrégé », cède cependant le pas au registre tragique en narrant enfin la fuite désespérée de la souveraine vers la France. Enceinte et pourchassée sur les mers, Henriette-Marie de France songe brièvement au suicide, avant de s'en repentir. Cette confession réitérée rapproche la souveraine d'une figure d'héroïne antique plutôt que chrétienne :

[...] dens le creance qu'elle aloit estre prise par eux, estant à font de calle pour se garantir des coups de canon, elle fit venir le pilote elle lui comenda de ne point tirer, d'avancer toujours, chemin, et de metre le feu aux poudres s'il voyoit qu'elle ne peut eschapper. Souvent elle m'a fait l'honneur de me dire qu'alors, se souvenant d'estre crestienne, elle s'en repentit et qu'elle ne l'oroit pas fait, mais elle m'a avoué qu'en ce rencontre elle ressentit rien de plus violent dens son Ame que l'horreur que luy fit la pencee de se voir soumise à ses ennemis. Mais enfin elle aborda heureusement en un port de Bretagne.⁴¹⁰

Henriette-Marie de France se distingue ainsi de sa royale belle-sœur, Anne d'Autriche, à laquelle les vertus chrétiennes de la femme forte sont associées dans la littérature du temps. Personnage absent des premiers feuillets du *Précis*, la reine de France occupe le rôle d'une bienfaitrice providentielle, qui fournit son aide généreuse à sa belle-sœur. Une note marginale indique à ce niveau du manuscrit qu'« il ne faut pas oublier de marquer cet endroit à l'avantage de la feu Reyne mere et louer l'union de ses deux grandes rey[nés]⁴¹¹ ». Cette note s'adresse-t-elle au lecteur-prédicateur, pour l'inciter à faire l'éloge d'Anne d'Autriche dans son oraison ? De même qu'au cœur des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* Françoise de Motteville insère une pièce historique composite faisant l'apologie d'Henriette-Marie de France, de même au sein d'une pièce d'éloge à la mémoire d'Henriette-Marie de France elle convoque la figure d'Anne d'Autriche pour la « louer », et invite son lecteur à faire de même. Il n'est sans doute pas anodin que cet éloge intervienne au moment où Anne d'Autriche porte secours à la reine et à son enfant à naître, qui n'est autre qu'Henriette d'Angleterre, la commanditaire du *Précis* – l'énonciatrice, en célébrant les femmes du passé,

409 Pierre Le Moyne, « Epistre », *ibid.*, n. p.

410 Motteville, *Précis*, f. 4 v° et 5 r°.

411 *Ibid.*, f. 4 v°.

s'adresse aux hommes et aux femmes du présent, perpétuant ainsi, d'une génération à l'autre, une relation de service au pouvoir royal.

Conclusion

En resituant Françoise de Motteville au sein de la maison de la reine, nous avons tenté d'appréhender les *Mémoires*, l'ouvrage qui l'a fait entrer dans l'histoire de la littérature, comme une riche archive de son activité de productrice d'écrits au service du pouvoir. À l'étude, il s'est avéré que cette activité procède elle-même de gestes de production, de conservation et de réutilisation d'archives fabriquées par une femme de lettres qui façonne, dans la durée, son identité sociale – corollaire de son *agency*.

Notre analyse ne fournit qu'un point d'entrée forcément limité dans l'ample volume des *Mémoires*, en mettant en relief les traces de procédés de fabrication de l'œuvre. La mobilisation de sources nouvelles et l'étude de la circulation des écrits permet toutefois d'appréhender le récit mémoriel sous un nouveau jour. La compréhension des actions que l'autrice engage par l'écriture s'avère une clé de lecture centrale des *Mémoires*, qui apparaît comme un livre ouvert, fait d'écrits multiples, synthèse d'une vie d'actrice de cour. Approcher la trajectoire de Françoise de Motteville avec les outils de l'histoire sociale, décentrer le regard sur les « Mémoires », repolitise l'écriture et met en lumière l'efficacité de l'écrit comme mode d'action dans l'espace de cour.

Chapitre VII.

Les *Mémoires* de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Interroger les modalités de fabrication des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle nous a conduite, dans les chapitres précédents, à reconsidérer le rôle des imprimés dans l'établissement de cette catégorie d'écrits et la question – centrale dans le processus de qualification des « Mémoires » – de l'origine et de la fonction de l'écriture. Le présent chapitre, qui conclut notre deuxième partie, poursuit cette réflexion appliquée à l'étude des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier. Cette œuvre, la plus commentée de notre corpus, est également la seule, depuis l'édition Chérueil de 1858-1859, à être éditée d'après un manuscrit autographe. Pourtant, l'existence d'un tel manuscrit est loin de résoudre les questions relatives à l'authenticité et aux modalités de fabrication d'un texte donné à lire comme « original »⁴¹². Au contraire, elle invite à réexaminer les discours sur l'origine des *Mémoires* et les opérations de catégorisation qui les accompagnent, en s'interrogeant sur les effets que produisent de tels discours dans les processus de qualification des « Mémoires féminins ».

Anne-Marie-Louise d'Orléans est sans doute la plus connue des femmes mémorialistes françaises du XVII^e siècle – cette célébrité n'est cependant pas due à la valeur littéraire que l'on prêterait à ses écrits (ils occupent une place marginale dans l'histoire littéraire du siècle), mais à la notoriété historique de la cousine de Louis XIV⁴¹³. Dépeinte en héroïne excentrique

412 Patricia Cholakian, « The “mémoires” of “la grande mademoiselle”: a Re-examination of the Manuscript Versions », art. cit.

413 « Éditer les *Œuvres complètes* de Mademoiselle de Montpensier ? N'y a-t-il pas là entreprise exagérée, s'efforçant de sauver de l'oubli des textes anecdotiques, à même d'intéresser les érudits, non les lecteurs cultivés de notre temps ? », s'interroge Jean Garapon en tête de sa préface. « La notoriété historique, réelle

au tempérament tumultueux⁴¹⁴, la « Grande Mademoiselle » est une éminente personnalité du « Grand Siècle ». L'autrice contribue elle-même, par l'écriture et la publication de ses *Mémoires*, à produire les sources de l'historiographie sur laquelle s'est fondée cette renommée ambivalente⁴¹⁵.

Étudier les *Mémoires* de Montpensier nécessite de se plonger dans un ouvrage dense qui, à la lecture, se révèle composite, d'une part parce que sa rédaction s'est étalée dans le temps (de 1653 à 1689 ou 1690 selon la datation établie par Jean Garapon⁴¹⁶), d'autre part parce que le *texte* est en fait un *assemblage de textes* manuscrits et imprimés produits à plusieurs mains.

Comme nous le relevions dans nos précédentes analyses (ch. V, I.b.), les *Mémoires* de Montpensier contiennent d'importantes séquences méta-discursives qui fournissent d'éclairants renseignements sur la chronologie et les modalités de leur rédaction. Souvent retenus et commentés par la critique⁴¹⁷, ces passages offrent une prise sur le texte en permettant de localiser les grandes étapes de sa composition. Ils manifestent l'attention constante que l'autrice porte au récit en cours d'élaboration, et, plus largement, à ce qui apparaît comme une œuvre polygraphique, manuscrite et imprimée – les *Mémoires*

dans le cas de cette princesse, n'ouvre pas dans tous les cas droit à la reconnaissance littéraire [...]. » Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 9.

414 Rappelons, en guise d'illustration, le portrait que fait d'elle Sainte-Beuve : « Il y a, dans chaque époque, un certain type à la mode, un certain fantôme romanesque qui occupe les imaginations et qui court, en quelque sorte, sur les nuages. À la fin de Louis XIII et au commencement de Louis XIV, ce type et ce modèle s'était principalement formé d'après les héros et les héroïnes de Corneille, et aussi d'après ceux de mademoiselle de Scudéry. Mademoiselle, personne d'imagination, de fantaisie et d'humeur, mais de peu de jugement, réalisa beaucoup de ce type en elle : elle y ajouta tout ce qui était propre aux préjugés de sa race et aux superstitions de sa naissance. Cela fit un composé des plus bizarres, des plus glorieux, des moins raisonnables, et dont toute sa destinée se ressentit. » Sainte-Beuve, « La Grande Mademoiselle », *Les Causeries du lundi*, *op. cit.*, t. 3, p. 503-525, p. 503.

415 Dans *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, Patricia Cholakian livre le récit de sa lente découverte des *Mémoires*, qui témoigne de la difficulté du chercheur à envisager la duchesse de Montpensier comme une figure auctoriale qui se constitue, par l'écriture, en sujet historique et politique : « For many years as I passed through the library stacks my gaze was arrested by an antique set of leather-bound volumes – Petitot's Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France. They had obviously not been opened for ages. Their spines were dry and cracked, and a thick layer of dust lay over them. From time to time I would pause to read the author's names, and one would always catch my eyes: Montpensier, the famous "Grande Mademoiselle" whom I had seen referred to so many times in books about seventeenth-century France. More than once I was tempted to pry out these volumes and take them home, but I always decided not to in the end, for they were large and heavy, and I knew full well that I would never read them. » Patricia Cholakian, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, *op. cit.*, p. 9.

416 Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 18-21.

417 Dans son édition des *Mémoires*, Jean Garapon recense ces passages dans l'entrée « Réflexion sur l'écriture des mémoires, activités littéraires » de son index thématique (*ibid.*, p. 1458) et les commente dans la préface et au fil du texte, dans d'abondantes notes de bas de page.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

contiennent en effet les récits de publication de l'ensemble des ouvrages imprimés de la duchesse, ainsi que des séquences narratives, nombreuses, consacrées à la retranscription et au commentaire de sa correspondance⁴¹⁸.

Les *Mémoires* peuvent donc se concevoir comme le récit de revendication d'une auctorialité, sans cesse réaffirmée par la mise en scène de pratiques scripturaires diversifiées, que la narration thématise. En ce sens, l'amateurisme et la dimension privée de l'écriture mis en scène au fil de l'ouvrage, qui sont autant de traits topiques de l'écriture féminine⁴¹⁹ et aristocratique⁴²⁰ du XVII^e siècle, masquent le fonctionnement même de l'objet « Mémoires » ainsi que les actions que l'autrice engage par l'écriture. Notre hypothèse de travail s'éloignera donc des travaux de Jean Garapon, grand spécialiste de l'œuvre de la duchesse de Montpensier, qui s'appuie sur ces déclarations d'intention pour considérer les *Mémoires* comme une « œuvre strictement confidentielle », n'ayant « jamais été destiné[e] à la publication⁴²¹ ». À la lumière des recherches portant sur la publication des récits de vie de femmes sous l'Ancien Régime⁴²² et sur l'écriture comme manière d'agir au sein des espaces publics, politiques et sociaux⁴²³, nous tenterons de réévaluer les ambitions de l'autrice et les fonctions d'une écriture de soi qui se déploie dans le temps.

Nous débuterons notre étude par un examen des manuscrits, comme traces matérielles d'une première publication (au sens large de circulation par des supports qui ne sont pas forcément l'imprimé⁴²⁴) précédant l'impression de 1728. La circulation manuscrite des *Mémoires*, dès le XVII^e siècle, rend compte d'une destination de l'œuvre, orientée vers un lectorat de cour. L'hypothèse que nous explorerons par la suite conteste une lecture

418 Sur l'insertion des lettres dans les *Mémoires* de Montpensier, voir Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit.

419 Voir l'anthologie à paraître issue des travaux du séminaire de l'IHRIM « Raconter la publication : la place des femmes (XVI^e-XVIII^e siècles) ».

420 Voir sur ce point le numéro 38 de la revue *Elseneur*, paru en 2023, sur la question de l'écriture amatrice, et plus particulièrement l'article de Yohann Deguin, « Bussy-Rabutin et la Grande Mademoiselle : la noblesse entre amateurisme et expertise », *Elseneur*, n° 38, 2023, p. 131-142, mis en ligne le 14 novembre 2023, consulté le 05 décembre 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/elseneur.1441>.

421 Jean Garapon, *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, op. cit., p. 371.

422 Elizabeth Goldsmith et Dona Goodman, *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, op. cit. ; Elizabeth Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720: From Voice to Print*, op. cit.

423 Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Écriture et action*, op. cit.

424 Voir Christian Jouhaud et Alain Viala (dir.), *De la publication*, op. cit.

traditionnelle des *Mémoires* envisagés comme lieu de recomposition d'un passé fantasmé⁴²⁵. Nous considérerons au contraire les relations des *Mémoires* au présent de l'écriture, et les motivations d'une narration du temps présent. L'évolution de l'œuvre dans le temps, les inflexions du projet, nous renseignent sur le rôle qu'assigne l'autrice à son écriture et sur les actions qu'elle entend engager en produisant son récit.

1. Les textes des « Mémoires »

Nombreux sont les documents, manuscrits ou imprimés, qui circulent sous le titre de *Mémoires* de la duchesse de Montpensier, et ce depuis la fin du XVII^e siècle. Dans la première partie du présent travail, il a été question de l'histoire des *Mémoires* comme objet éditorial. Nous avons jusqu'à présent moins traité des documents manuscrits, autre ensemble d'écrits non moins disparates qui participent de l'objet « Mémoires ». Les manuscrits et les imprimés ne sont pourtant pas des documents à traiter séparément : une lecture conjointe fournit des clés de compréhension des modalités de fabrication et de circulation de l'écrit. L'étude du manuscrit autographe rend compte de l'hétérogénéité de l'objet désigné sous le nom de « Mémoires » de la duchesse de Montpensier ; la multiplicité des documents manuscrits conservés atteste quant à elle de la circulation de cet objet, du vivant de l'autrice et dans les décennies qui ont suivi sa mort.

1. a. La tripartition des « Mémoires »

Depuis l'édition Chéruef, les *Mémoires* de Montpensier paraissent divisés en trois parties, qui correspondent à trois périodes de rédaction identifiées par l'éditeur. À notre connaissance, ces parties n'ont jamais fait l'objet de parutions séparées, il n'a jamais été envisagé de les considérer comme des écrits indépendants les uns des autres. La première partie (d'une longueur de 760 pages dans l'édition Garapon) correspond au premier volume du manuscrit autographe, dont le deuxième volume est constitué des deuxième et troisième parties (370

⁴²⁵ Marc Fumaroli développe notamment cette interprétation. Il livre le portrait d'une mémorialiste désillusionnée, en rupture avec le temps présent, qui fantasme l'expérience vécue que l'œuvre recompose. Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », art. cit., p. 209-210.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

pages et 108 pages). Cette division en deux volumes est reconduite dans l'édition scientifique de Jean Garapon. D'inégales longueurs, ces parties présentent des textes sensiblement différents, qui correspondent à des contextes de rédaction également bien distincts.

Lorsqu'elle entame l'écriture de ses *Mémoires* en 1653, la duchesse de Montpensier est depuis quelques mois exilée en Bourgogne, au château de Saint-Fargeau. Son entreprise littéraire est encouragée par un entourage longuement décrit dans ses *Mémoires*. Il comprend des aristocrates (principalement des femmes), le personnel de sa maison, des professionnels des lettres. On suppose que les *Mémoires*, recopiés par des secrétaires successifs, sont d'abord lus à ce public restreint et choisi, qui les commente et donne son approbation. Les écrits produits à Saint-Fargeau relèvent de pratiques culturelles de cour : ils représentent et célèbrent une cour qui évolue autour de la duchesse de Montpensier, au centre de ces dispositifs textuels et à l'origine de leur publication⁴²⁶. Les ouvrages imprimés, durant l'exil et au retour à la cour de France⁴²⁷, poursuivent une entreprise de publication de soi, et plus largement de publication d'un groupe⁴²⁸.

L'écriture de ce texte s'interrompt en 1660. Si la date précise à laquelle elle cesse d'écrire n'est pas connue, on peut identifier plusieurs causes extérieures qui expliqueraient l'interruption du projet. En premier lieu, Anne-Marie-Louise d'Orléans participe en 1659 et 1660 à l'itinérance de la cour de France vers la frontière espagnole. Ce long voyage contribue sans doute à la désintéresser d'un projet d'écriture entamé six ans plus tôt. À cette date, la duchesse de Montpensier a rompu avec une partie de l'entourage de Saint-Fargeau, ces premiers lecteurs auxquels le récit était d'abord destiné. L'impression en 1659 de *La Princesse de Paphlagonie*, petit roman à clé, acte cette séparation. La signature de la paix des

426 Les travaux de Juliette Cherbuliez ont mis en lumière les enjeux de ces écrits d'exil. *L'Histoire de la marquise de Fouquesolles*, première publication imprimée au château de Saint-Fargeau, initie cette entreprise littéraire : « *From generic multiplicity and experimentation, the Histoire achieves a unified political front through materiality: in a sense, it skips literature. The community of voices chasing Fouquesolles from Montpensier's circle reveals its literary investment as one way to govern itself, to create borders, exclusive social spaces, and to retain the power to eliminate offenders from its midst ; in short, to create an exclusive textual coterie. The formation of a collective offered Montpensier more than security in numbers ; it offered her a forum for a sovereign subjectivity denied her by court.* » Juliette Cherbuliez, *The Place of Exile*, op. cit., p. 66. Voir également Joan DeJean, *Tender Geographies*, op. cit., p. 52-59.

427 *Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny Marquise de Fouquesolle*, op. cit. ; *Divers portraits*, s.l.n.d. [Caen, 1659] ; *La Relation de l'isle imaginaire et l'histoire de la Princesse de Paphlagonie*, s.l. [Bordeaux], 1659. Ces textes sont réédités par Jean Garapon et Nathalie Grande dans le troisième volume des *Œuvres complètes* de la duchesse de Montpensier et accompagné d'une synthèse bibliographique.

428 Voir Fanny Boutinet, « Les "bagatelles" de la duchesse de Montpensier : une publication pour la cour », dans Margaux Prugnier, Emily Gervais-Ledoux et Guillaume Bazière (dir.), *Aux sources du patrimoine écrit : Écrire pour la cour ou la lecture mise en scène (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Turnhout, Brepols, à paraître.

Pyrénées, l'accommodement du prince de Condé et la mort de Gaston d'Orléans sont en outre autant d'événements qui incitent l'aristocratie de cour à tourner la page de la Fronde. La guerre civile est au centre de la première partie des *Mémoires*, et les événements qui entourent le mariage royal lui donnent une conclusion politique. À la mort de son père, avec lequel elle entretient des rapports conflictuels qui alimentent de nombreuses pages du récit, la duchesse de Montpensier prend la tête de la maison d'Orléans. Née de l'exil, les *Mémoires* s'interrompent alors que leur autrice a regagné sa place dans la société de cour et l'entourage familial du souverain.

Jusqu'en 1677, les *Mémoires* semblent voués à rester sans suite. L'originalité du récit ne tient pas au fait qu'il ait été interrompu, mais bien plutôt au fait qu'il ait été repris⁴²⁹. En 1677, Anne-Marie-Louise d'Orléans, âgée de cinquante ans⁴³⁰, n'est plus encouragée par une petite société cultivée avec laquelle elle pratique des jeux littéraires et mondains : « ce n'est que pour moi que j'écris⁴³¹ », affirme-t-elle en tête du second volume manuscrit ; « tels que sont ces Mémoires, ce n'est que pour moi⁴³² », répète-t-elle encore. La collaboration de l'année 1653 a contribué à l'émergence d'une narration de soi⁴³³. Désormais, l'autrice s'engage dans un projet de rédaction plus solitaire : au château de Saint-Fargeau, espace de cour immortalisé par la littérature, succède le château d'Eu, dans lequel elle entreprendrait seule de poursuivre l'enregistrement de ses souvenirs.

De fait, elle n'est pas seule lorsqu'elle écrit la suite des *Mémoires* : la copie manuscrite se poursuit, plusieurs collaborateurs participent à la transcription du texte. Néanmoins, l'autrice ne nous apprend rien de ces copistes successifs. Cet effacement, au sein d'un récit qui nommait jusque-là volontiers des agents de la publication, alimente un portrait de femme solitaire et désillusionnée, en accord avec la déception suscitée par l'échec de ses projets de mariage et l'emprisonnement de Lauzun. Au-delà d'une posture auctoriale, l'absence d'entourage désigné par le livre rend compte d'une transformation profonde au sein de la

429 « La mémorialiste, si fantasque par ailleurs, est la seule à avoir manifesté une telle constance dans un projet de rédaction de mémoires, souvent interrompu, toujours repris. » Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 21.

430 Le même âge que Sophie de Hanovre lorsqu'elle rédige ses propres *Mémoires*.

431 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 849.

432 *Ibid.*, p. 1035.

433 Sur ce point, voir en particulier Myriam Tsimbidy, « De l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny, marquise de Fouquefolles* aux *Mémoires* de la Grande Mademoiselle », dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (dir.), *Dialogues intérieurs*, *op. cit.*, p. 67-82.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

maison de la duchesse. Comme le relève Bernard Allorent, la première période de rédaction des *Mémoires* correspond au moment où la maison de Montpensier compte le plus grand nombre d'officiers et de serviteurs. Ce nombre ne cesse ensuite de décroître⁴³⁴. En parallèle, la duchesse pratique un mécénat « assez limité⁴³⁵ », qui continue de se réduire après le départ de Segrais en 1671. Les premiers publicateurs au service de la duchesse (Préfontaine et Segrais en tête) ne sont plus à ses côtés en 1677 : les hommes de lettres chargés de promouvoir son nom et ses actions cèdent la place à des secrétaires anonymes.

La deuxième partie des *Mémoires* s'efforce de faire suite à la première. L'autrice reprend le récit là où elle l'a interrompu. La narration à la première personne, toujours émaillée de quelques commentaires méta-discursifs analogues à ceux qui sont présents dans la première partie⁴³⁶, adopte une progression chronologique aisée à suivre. On y rencontre (plus rarement que dans la première partie) quelques textes insérés. Ces insertions sont le signe que la duchesse mobilise ponctuellement un ou plusieurs serviteurs pour réunir des pièces utiles à la rédaction d'un récit documenté, qui se donne à lire comme un ouvrage informé. La troisième partie, à l'inverse, ne comprend aucun document inséré. Le texte se caractérise par sa forte fragmentation : la trame chronologique se brouille, les épisodes ne se suivent pas, certains se répètent, et souvent la duchesse reprend la plume pour réparer des « oublis »⁴³⁷. En 1689, Anne-Marie-Louise d'Orléans ne semble pas être guidée par un dessein nettement arrêté lorsqu'elle rédige ses derniers souvenirs. Elle s'écarte même du projet narratif en insérant une longue description des aménagements du château de Choisy et de sa galerie de portraits⁴³⁸. Âgée de soixante-deux ans, Anne-Marie-Louise d'Orléans produit un texte qui se rapporte par certains aspects à une écriture testamentaire : elle évoque sa succession controversée, se remémore sa lignée et célèbre le patrimoine qui constitue son héritage.

L'hétérogénéité des textes qui composent les *Mémoires* s'explique par la malléabilité de la forme des écrits mémoriels – l'autrice s'en saisit à différents moments de son existence, pour

434 Bernard Allorent, *La Fortune de la Grande Mademoiselle*, op. cit., p. 72-73.

435 *Ibid.*, p. 280.

436 Les *Mémoires* de Montpensier se distinguent ainsi nettement d'une œuvre telle que celle de La Rochefoucauld, caractérisée par des phénomènes de discontinuité énonciative déjà évoqués au chapitre V, 2.

437 « J'avais oublié (et j'ai souvent dit cela, ce qui n'est pas bien agréable à répéter souvent, mais je n'écris point pour me faire louer, ni pour faire dire que rien n'est mieux écrit, mais pour moi uniquement) [...] » Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 1313-1314.

438 *Ibid.*, p. 1255-1265.

poursuivre différents objectifs. Les parties sont ensuite reliées entre elles dans les manuscrits qui façonnent l'œuvre et la mettent en circulation.

1. b. Les manuscrits et leur publication

Plusieurs manuscrits anciens, rédigés entre la seconde moitié du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle, sont conservés dans des fonds publics patrimoniaux. La liste ci-dessous s'appuie sur le dernier recensement effectué par Jean Garapon :

- La Bibliothèque nationale de France conserve quatre manuscrits : les deux manuscrits recensés sous le nom de manuscrit de Boze (ms 4154-4157 et ms 4158-4160), le manuscrit autographe (ms 6698-6699) et le manuscrit dit de Harlay (ms 19588-19592)⁴³⁹ ;
- Le fonds des archives diplomatiques conserve un manuscrit ayant appartenu au duc de Saint Simon (cote 70-74)⁴⁴⁰ ;
- La Bibliothèque Mazarine conserve deux manuscrits catalogués sous le titre de *Vie de Mademoiselle écrite par elle-même* (cote 2174-2179 et cote 2180-2184) ;
- Enfin, la British Library conserve un manuscrit intitulé *Mémoires*, partiellement autographe selon leur catalogue (fonds Egerton, cote 1679)⁴⁴¹.

Le manuscrit autographe et le manuscrit de Harlay sont les deux manuscrits principalement convoqués par la critique. Ils sont à l'origine de deux traditions éditoriales décrites par Joseph

439 Ces quatre documents sont disponibles en version numérique sur Gallica. Nous travaillons à partir de ces numérisations.

440 Le manuscrit est signalé dans l'inventaire après décès des 25, 27 juin et 2 juillet 1755, édité par Philippe Hourcade dans *La Bibliothèque du duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, op. cit., p. 223. Après un premier article de Jean Garapon portant sur « Les mémorialistes dans les *Mémoires* de Saint-Simon » (*Cahiers Saint-Simon*, n° 35, 2007, p. 16-27), la revue des *Cahiers de Saint-Simon* consacre son numéro de 2012 aux « Mémoires de la bibliothèque du duc de Saint-Simon » (*Cahiers Saint-Simon*, n° 40, 2012). Dans ce numéro, on consultera en particulier l'article de Damien Crélier (« Saint-Simon lecteur de la Grande Mademoiselle », *ibid.*, p. 51-68).

441 Julian Conway, *Handlist of Post-1600 French Literary Manuscripts and Letters, in the Department of Manuscripts of the British Library*, 1996, p. 41. D'après l'étude de Gustave Masson, un bibliophile du XIX^e siècle, ce manuscrit serait rédigé au XVII^e siècle par deux copistes distincts. Un article du *Bulletin de la Société de l'histoire de France* tiré de ses observations et transcriptions signale quelques variantes entre le manuscrit et l'édition Chérueil. Ces variantes portent sur une partie du texte absente du manuscrit autographe et que Chérueil reproduit à partir d'éditions imprimées antérieures. Les brèves séquences reproduites dans l'article suggèrent que le manuscrit de la British Library présenterait un état du texte similaire à celui du manuscrit de Harlay. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, vol. 5, 1867, n° 1, p. 139-143.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Evans⁴⁴² et sont considérés comme étant les sources textuelles les plus fiables pour l'édition du texte (le manuscrit de Harlay servant à combler ce qu'on identifie comme des passages manquants dans l'autographe).

La rédaction du manuscrit autographe débute en 1653, et s'interrompt définitivement en 1689 ou 1690⁴⁴³. Le manuscrit de Harlay, du nom de Achille de Harlay (1639-1712), premier président du Parlement de Paris, date également du XVII^e siècle. Comme l'a relevé Patricia Cholakian⁴⁴⁴, le document contient des annotations manuscrites de la main de la duchesse de Montpensier. Il pourrait s'agir du manuscrit rédigé par Louis de Préfontaine, le secrétaire des commandements de la duchesse. Dans les *Mémoires*, l'autrice indique qu'elle lui confie le soin de recopier son texte : « comme j'écris fort mal », explique-t-elle, « je donnais à Préfontaine, à mesure que j'écrivais, à mettre au net.⁴⁴⁵ » Jean Garapon émet avec précaution cette hypothèse dans l'introduction de son édition (« il n'est pas impossible – la certitude est impossible sur ce point, faute de document-témoin – que le copiste du début, à l'écriture si claire, soit le propre secrétaire de Mademoiselle, Préfontaine⁴⁴⁶ »). Il semble cependant la rejeter par la suite, indiquant en note que la « mise au net » du secrétaire est « perdue⁴⁴⁷ ». Si le témoignage fourni par les *Mémoires* nous permet de dénombrer l'existence d'au moins deux manuscrits à partir de 1653, il n'est pas impossible que davantage de documents soient produits dès la première période de rédaction, ou plus tardivement au cours du XVII^e siècle.

Les manuscrits de Boze, du nom de l'académicien et bibliophile Claude Gros de Boze (1680-1753), datent quant à eux de la période de la Régence. Les deux manuscrits, qui sont reliés respectivement en trois et quatre volumes, présentent un texte divisé en six « tomes ». Ce découpage est identique à celui des éditions imprimées de Le Breton et Bernard parues en 1728 et 1729. Comme ces premiers imprimés, les manuscrits de Boze présentent un état du texte « achevé » : les mêmes mots complètent l'ultime phrase du récit, laissée en suspens dans les manuscrits autographe et Harlay.

442 Joseph C. Evans, « Versions of the “Mémoires” of Mademoiselle de Montpensier (1627-1693) », art. cit.

443 Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 21.

444 Patricia Cholakian, « The “mémoires” of “la grande mademoiselle”: a Re-examination of the Manuscript Versions », art. cit.

445 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 462.

446 *Ibid.*, p. 73.

447 *Ibid.*, p. 462, n. 2.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

On constate cependant un écart notable entre les imprimés de 1728-1729 et les manuscrits dans les premières lignes du texte. Pour mémoire, avant l'édition Wetstein de 1735, les premiers paragraphes des *Mémoires* sont manquants. Les éditions de 1728 et 1729 débutaient ainsi : « Les grands biens que ma mere a laissez à sa mort & dont je suis seule heritière pouvoient bien dans l'opinion de la plûpart du monde me consoler de l'avoir perdue [...].⁴⁴⁸ » Les manuscrits, eux, commencent par un segment de phrase laissée incomplète : « sembloit ne devoir faire attendre ces grands biens que ma mere a laissez à sa mort, et dont je suis seule heritière pouvoient bien dans l'opinion de la plupart du monde me consoler de l'avoir perdüe [...].⁴⁴⁹ » Dans le manuscrit 4154, une feuille laissée blanche, en tête du volume, et le chiffre « 2 », en haut de la première page de texte, sont des signes indiquant que le copiste prévoyait de compléter le manuscrit.

Le début des deux manuscrits de Boze correspond au début de l'édition partielle des *Mémoires*, dont un unique exemplaire subsiste dans les fonds de la Bibliothèque Nationale de France. Si Patricia Cholakian relève que des passages absents du manuscrit autographe et ajoutés en marge du manuscrit de Harlay apparaissent dans les manuscrits de Boze⁴⁵⁰, l'hypothèse selon laquelle les deux manuscrits de Boze seraient des copies de Harlay n'explique pas la variation en tête du texte ni le découpage en tomes.

Une note anonyme, insérée dans le manuscrit 4157 en 1721, porte la mention suivante : « Ces Memoires de Mademoiselle ont esté copiez par [blanc] sur l'original appartenant a Mons^r le Duc du Maine ». Dès lors, nous pouvons formuler plusieurs hypothèses relatives à la circulation des manuscrits. Un manuscrit des *Mémoires*, non identifié, serait en possession de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, au début des années 1720. Ce manuscrit est postérieur au manuscrit de Harlay, mais il est possible qu'il ait été rédigé du vivant de l'autrice, qui l'aurait alors destiné au duc. Ce dernier, rappelons-le, est le fils aîné de Louis XIV et de Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan. La duchesse de Montpensier fait de lui son principal héritier, dans l'espoir d'obtenir par cette faveur faite au roi la libération du duc de Lauzun. Anne-Marie-Louise d'Orléans évoque les liens privilégiés qu'elle entretient avec le duc du Maine dans ses *Mémoires* (ces mentions, dans un

448 Montpensier, *Mémoires*, éd. Le Breton, *op. cit.*, t. 1, [p. 1].

449 Manuscrit de Boze, BnF, Français 4154, p. 2.

450 Patricia Cholakian, « The “mémoires” of “la grande mademoiselle”: a Re-examination of the Manuscript Versions », *art. cit.*, p. 177.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

ouvrage destiné à circuler dans l'entourage familial royal, sont peut-être pour l'autrice un moyen de faire sa cour au roi). Il est possible que le manuscrit du duc du Maine soit la source de l'exemplaire incomplet conservé à la BnF. Le fils légitimé de Louis XIV pourrait avoir été à l'origine de ce projet de diffusion imprimée. Le duc du Maine, en tous les cas, autorise plusieurs copies manuscrites de son propre exemplaire des *Mémoires*, ce qui témoigne d'une volonté de faire circuler l'ouvrage, à une date où la publication imprimée n'est pas forcément envisagée, ou alors empêchée.

Les deux manuscrits conservés à la Bibliothèque Mazarine appuient l'hypothèse d'une diffusion manuscrite importante au sein de la cour et plus précisément dans l'entourage du duc du Maine. Le manuscrit 2180-2184 est relié aux armes de Louis de Bourbon, duc de Penthièvre (1725-1793), fils du comte de Toulouse et neveu du duc du Maine. Le manuscrit présente un état du texte similaire aux manuscrits de Boze, si ce n'est que le copiste supprime la première phrase incomplète et entame la rédaction au paragraphe suivant. La qualité variable du papier et de la reliure et les fautes du copiste incitent à penser que le commanditaire ne cherchait pas à produire un bel objet pour orner une bibliothèque de prestige. Le manuscrit 2174-2179, relié aux armes de Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue (1670-1736), ressemble davantage à un objet de collection, qui prendrait place dans l'importante bibliothèque de manuscrits et d'imprimés de cette aristocrate lettrée.

Le manuscrit de la comtesse de Verrue contient des passages qui sont absents des manuscrits de Boze et du manuscrit du duc de Penthièvre (il s'agit des premières lignes de l'œuvre et de la partie manquante du récit de la bataille du faubourg Saint-Antoine). On remarque cependant que ces passages ont été ajoutés *a posteriori* par un copiste ayant pris soin de masquer ces ajouts tardifs, identifiables grâce à une pagination plus ancienne. Les ajouts en question présentent un état du texte similaire à celui du manuscrit de Harlay. La comtesse de Verrue serait donc entrée en possession d'une copie du manuscrit du duc du Maine et aurait ensuite obtenu l'autorisation de consulter le manuscrit de Harlay et de faire copier les passages manquants du texte. Ces étapes de fabrication précèdent la reliure de son exemplaire des *Mémoires*, qui une fois complété rejoint sa collection bibliophilique⁴⁵¹.

⁴⁵¹ Outre son manuscrit, le catalogue de vente de ses livres indique qu'elle possédait aussi un exemplaire des *Mémoires* dans l'édition Le Breton de 1728. *Catalogue des livres de feu Madame la Comtesse de Verruë, Dont la Vente se fera en détail en son Hôtel, rue du Cherchemidy*, Paris, Gabriel Martin, 1737.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Les circonstances de l'entrée de ces différents manuscrits dans les collections de la Bibliothèque royale et de la Bibliothèque Mazarine demeurent inconnues. Nous n'avons pu retrouver aucun témoignage de circulation du manuscrit autographe. Une recherche dans les archives de la famille de Harlay reste à mener pour préciser à quelle date le manuscrit des *Mémoires* entre en leur possession et à quelle date ils s'en défont⁴⁵². Le rédacteur de la préface de l'édition Wetstein et Smith de 1735 indique que le manuscrit de Harlay a été « donné par Mademoiselle à M. de Harlay Premier Président du Parlement⁴⁵³ ». Ce témoignage tardif vise à authentifier le texte imprimé, qui serait issu d'un manuscrit « donné » par l'autrice. La proximité entre la duchesse et la famille de Harlay est alléguée par les commentateurs pour expliquer ce geste de transmission⁴⁵⁴. L'exceptionnelle collection de manuscrits d'Achille de Harlay et de sa famille, conservée au château de Grosbois, a pu contribuer au choix de ce destinataire. En confiant le document à un grand collectionneur, la duchesse de Montpensier s'assure de la qualité de sa conservation. À l'image de ses écrits imprimés, œuvres de jeunesse qui circulent dans un entourage aristocratique restreint, les *Mémoires* se destinent à des bibliothèques prestigieuses, des grandes familles de la noblesse.

Si rien n'indique que l'autrice ait eu l'ambition de faire imprimer son récit, l'immédiate retranscription des *Mémoires*, poursuivie dans le temps, et les traces de leur circulation dans un entourage familial, curial et bibliophilique témoignent d'un choix motivé de publication, visant notamment à préserver l'œuvre. L'existence même de ces multiples manuscrits, rédigés de son vivant ou peu après son décès, est l'indice d'une publication programmée, par l'autrice et par les premiers destinataires. La circulation sert des ambitions socio-littéraires et politiques – ambitions que l'on mesure à l'examen du texte et de sa composition.

452 Les récents travaux de Sihem Kchaou sur la bibliothèque de la famille de Harlay identifient et exploitent un riche ensemble documentaire susceptible de fournir de précieux renseignements sur la circulation de l'exemplaire manuscrit. Sihem Kchaou, « Les manuscrits des Harlay : du château de Grosbois au site Richelieu », dans Emmanuelle Chapron et Fabienne Henryot (dir.), *Archives en bibliothèques (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Lyon, ENS Éditions, 2023, p. 89-106. Chapitre mis en ligne le 16 février 2023, consulté le 19 janvier 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.44579>.

453 Montpensier, *Mémoires*, éd. Wetstein et Smith, *op. cit.*, t. 1, p. V.

454 Cette proximité n'est cependant pas explicitée dans les sources. Il nous paraît utile de relever que Achille de Harlay est le cousin paternel de Jeanne de Harlay, marquise de Saint-Georges (1580 ?-1643), qui fut la première gouvernante d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. Jeanne de Harlay est la mère de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat (1620-1675), époux d'Élisabeth Hurault de Cheverny (morte en 1695). La marquise de Montglat est une grande amie de la duchesse de Montpensier : cette dernière la dépeint sous les traits d'Uralinde dans *La Princesse de Paphlagonie* et rédige son portrait dans les *Divers portraits*. Le père et l'époux d'Élisabeth Hurault de Cheverny sont tous deux des auteurs de « Mémoires ».

2. Écrire l'événement : composition et efficace de l'écriture

Les *Mémoires* de Montpensier débutent par un avertissement liminaire, adressé au lecteur : en rédigeant ce récit, l'autrice se donne pour ambition de raconter ce qu'elle a vu, ce qu'elle a vécu, « sans y observer pourtant d'autre ordre que celui des temps⁴⁵⁵ ». Sous la plume de la mémorialiste, le commentaire méta-discursif fait l'éloge d'une narration spontanée, se déployant au rythme du flux des souvenirs⁴⁵⁶, sans plan préconçu.

Si l'on désigne les *Mémoires* de Montpensier comme un récit, force est de constater qu'ils n'en respectent pas les critères traditionnels : parfois dépourvus de « début », toujours dépourvus de « fin », on peinerait à identifier, dans la variété de leur séquençage, ce qui en constituerait le « milieu ». Jean Garapon compare leur composition au « désordre d'une parole vive, brochant sur une trame chronologique peu contraignante de multiples associations d'idées », une forme qui autorise « sous la continuité d'un récit une fragmentation en séquences autonomes⁴⁵⁷ ».

Dès 1735, le préfacier de l'édition Wetstein et Smith fait l'éloge de la composition du récit. La logique qui préside à l'organisation de celui-ci, cependant, conserve une part de mystère :

Si le stile de ces Mémoires mérite des éloges, il faut avouer en même temps, que l'enchaînement des faits & les transitions ne sont pas moins admirables ; rien n'est plus agréablement conté, & par je ne sai quel charme secret, vous croyez être par-tout où l'Historien vous mene. Ce que je dis ici, naît de l'impression qu'a faite sur moi la lecture de ces Mémoires.⁴⁵⁸

« L'impression » est celle d'une habile liaison des « faits » composant la trame narrative. Pourtant, cette structure, qui frappe l'esprit de l'éditeur du XVIII^e siècle, semble se dérober à l'analyse pour nos yeux contemporains. L'« ordre » du récit, notion centrale dans l'étude de la

455 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 85.

456 « L'opposition entre la mémoire et le document », écrit Emmanuèle Lesne-Jaffro dans *La Poétique des Mémoires*, « permet de tracer une ligne de partage entre les mémorialistes qui privilégient la première, produisant des Mémoires subjectifs, et ceux qui masquent la subjectivité du souvenir en collationnant les archives. » La duchesse de Montpensier appartiendrait à la première de ces deux catégories. Emmanuèle Lesne-Jaffro, *La Poétique des Mémoires*, *op. cit.*, p. 237.

457 Jean Garapon, *La Culture d'une princesse*, *op. cit.*, p. 271-272.

458 Montpensier, *Mémoires*, éd. Wetstein et Smith, *op. cit.*, t. 1, p. V.

poétique du genre⁴⁵⁹, reste ainsi à définir et, partant de là, les usages de l'écriture qui en découlent.

Pour approcher l'ordre à l'œuvre dans l'écriture des *Mémoires*, nous nous proposons d'étudier deux « séquences autonomes » empruntées au récit de la Fronde⁴⁶⁰. La première, le récit de la découverte d'une lettre compromettante, servira de point de départ à une réflexion sur les usages de l'écrit par la duchesse, durant la période des troubles et dans les mois suivant le conflit. La seconde, le récit du décès de son frère, le jeune duc de Valois, permettra d'observer des modalités de mise à distance de l'événement. Il s'agira, dans les deux cas abordés, d'éclairer le travail de composition du texte envisagé comme processus de médiatisation de l'événement. En d'autres termes, nous nous demanderons comment l'autrice pense l'efficace de son écriture, à la fois lorsqu'elle produit des écrits et lorsqu'elle programme leur circulation.

2. a. Lettre ouverte et feuillet inséré : circulations de l'écrit dans les *Mémoires*

Le 25 mars 1652, la duchesse de Montpensier quitte Paris sur l'ordre de son père pour rejoindre Orléans, avec pour mission de rallier la ville à la cause des princes avant l'arrivée des troupes royales. Entrée dans la ville le 27 mars, elle y demeure jusqu'au 2 mai. La séquence orléanaise occupe une quarantaine de pages dans les *Mémoires* (sur les 170 pages consacrées aux événements de l'année 1652). Le récit se concentre sur la « conquête⁴⁶¹ » de la ville et sur les jours qui suivent le grand fait d'armes de la mémorialiste.

459 Le colloque « Ordre et désordre chez les mémorialistes d'Ancien Régime, de Commynes à Chateaubriand », organisé par Christine Hamman et Marc Hersant en 2023, portait notamment sur la délicate caractérisation de la composition des « Mémoires ». L'appel à communication relevait l'extrême hétérogénéité du corpus : « Certains Mémoires semblent construits de manière rigoureuse, et respectent au moins en partie les règles qu'ils ont affirmées, comme ceux de Saint-Simon, de Nicolas Fontaine ou les Mémoires attribués à Mme de La Fayette ; d'autres semblent produits par le génie du désordre, agençant de manière plus ou moins maîtrisée ou extravagante des textes de natures diverses [...]. C'est en somme ce "jeu" – au sens d'écart flottant – entre liberté et méthode, improvisation et cohérence, qu'on voudrait observer en mettant en évidence l'exceptionnelle hétérogénéité formelle et énonciative d'un corpus aux contours mal dessinés, notamment en termes de structures énonciatives et de composition. » Texte mis en ligne sur *Fabula* le 30 décembre 2022, consulté le 22 janvier 2024 : <https://www.fabula.org/actualites/109091/ordre-et-desordre-chez-les-memorialistes-dancien-regime-de-commynes.html>.

460 Sur le récit de la Fronde dans les *Mémoires*, voir Jean Garapon, « Mademoiselle devant la Fronde d'après ses *Mémoires* », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (dir.), *La Fronde en questions*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 63-71.

461 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 316.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Durant une dizaine de jours, la duchesse est au cœur de l'action politique et militaire frondeuse : elle assiste aux conseils de guerre aux côtés des chefs du parti et multiplie les démarches auprès des autorités de la ville d'Orléans, dont elle reçoit les hommages. La prise d'Orléans est « une joie publique », lui écrit Gaston d'Orléans, « et tout le monde dit que [son] action est digne de la petite fille de Henri IV⁴⁶² ». Célébrée à Paris, elle reçoit aussi les hommages de Condé, qui la tient informée des avancées des combats – elle reproduit la lettre du prince au lendemain de la bataille de Bléneau⁴⁶³.

Les trois semaines qui suivent ces journées d'effervescence sont narrées bien plus succinctement (trois pages sur la quarantaine évoquée plus haut). Quelques paragraphes rapportent des nouvelles éparses, transmises par la correspondance, alors que la duchesse de Montpensier, isolée à Orléans, s'ennuie ferme : « l'impatience me prit de retourner à Paris ; j'écrivis sans cesse à Monsieur et à M. le Prince pour le presser de me donner congé.⁴⁶⁴ » L'annonce du départ intervient dans le paragraphe suivant, qui clôt la séquence.

Dans le manuscrit autographe, le récit du séjour à Orléans est complété par deux feuillets insérés, dont le texte occupe un peu plus d'une page dans l'imprimé⁴⁶⁵. Il s'apparente à un bref épisode, autonome, narrant la découverte d'une lettre adressée au cardinal Mazarin. La lettre est obtenue à l'occasion d'une saisie de courriers.

Des justifications contradictoires de l'action

L'opération, ordonnée par la duchesse, se justifie par les circonstances politiques, qui l'incitent à adopter des pratiques de contrôle et de surveillance du courrier. Le renseignement, comme elle le souligne, est une nécessité de la guerre, qui témoigne également de son autorité sur la ville (Orléans étant la capitale de l'apanage de son père, Gaston d'Orléans, depuis 1626).

Lorsqu'elle mentionne cette pratique de surveillance (dans les lignes précédant le texte inséré par le feuillet), la mémorialiste adopte cependant une posture désinvolte à l'égard de sa

462 *Ibid.*, p. 319-320.

463 Myriam Tsimbidy analyse le récit de cette bataille par divers écrivains mémorialistes de la Fronde, dont la duchesse de Montpensier, dans « Bléneau dans les *Mémoires* ou comment saisir une bataille », dans Marc Hersant et Eric Tourrette (dir.), *La Fronde des Mémoires*, op. cit., p. 121-137. Sur la portée ironique de ce récit chez la duchesse de Montpensier, voir également, de la même, *La Mémoire des lettres*, op. cit., p. 117-118 et p. 267-268.

464 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 335.

465 *Ibid.*, p. 335-337.

propre action. Le motif politique est écarté au profit d'une motivation bien plus frivole : la mémorialiste fait saisir le courrier pour se distraire de son ennui.

Pour moi, j'étais à Orléans où je me divertissais à faire prendre les courriers qui passaient, n'ayant plus autre chose à faire. Les uns étaient chargés de dépêches, les autres de poulets et de lettres de familles assez ridicules ; de sorte que quand je n'en tirais pas de profit pour le parti, j'avais celui de m'en divertir.⁴⁶⁶

La narration minimise la portée de l'action, qui semble satisfaire au caprice de la princesse davantage qu'à l'intérêt de son camp. *A contrario*, l'épisode inséré, débutant par les lignes suivantes, évalue bien différemment les implications de ce geste autoritaire :

J'eus curiosité de savoir s'il n'y avait personne à Orléans qui eût commerce avec la cour, et l'on chercha les moyens de parvenir à le savoir. L'on trouva que pour cela il fallait faire arrêter un messenger qui va deux fois la semaine d'Orléans à Briare, pour y porter les lettres que l'on envoie à Lyon, où le courrier ordinaire passe. D'abord, cette proposition me déplut, ne comprenant pas de quel air l'on pouvait faire prendre et ouvrir les lettres de mille marchands, dont cela pourrait interrompre le commerce. Enfin, comme l'on m'eut représenté l'utilité que le parti en pourrait recevoir, je m'y résolus, pourvu que l'on ne sût pas que c'était moi qui l'eût fait faire.⁴⁶⁷

Le fort contraste entre les discours pourrait suggérer que l'écriture des deux versions du récit n'est pas exactement contemporaine. Dans celui que nous venons de citer, la finalité de l'action – obtenir des renseignements – et les moyens de l'action – la saisie du courrier – sont mis à distance. Nulle trace ici de la raillerie enthousiaste du manuscrit, le récit est dominé par l'expression d'une forte réticence. C'est presque malgré elle que l'autrice en vient à céder à d'anonymes conseillers, sur lesquels elle se décharge de la responsabilité de l'action. L'inquiétude qu'elle manifeste pour sa réputation à cette occasion tranche avec l'insouciance précédemment affichée. Cette inquiétude est cependant à nuancer, puisque Montpensier livre au public le récit d'un épisode qu'elle souhaitait à l'origine dissimuler.

Une lettre en provenance du palais du Luxembourg

Les cartons insérés sont rares dans le manuscrit autographe – on en dénombre seulement sept dans le premier volume⁴⁶⁸. En comparant le manuscrit autographe aux textes imprimés (pris sur le manuscrit de Harlay), Chéruel émet cependant l'hypothèse que certains feuillets volants sont manquants⁴⁶⁹. On peut distinguer, parmi les feuillets ajoutés, ceux qui complètent

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 334.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 335-336.

⁴⁶⁸ Le premier feuillet inséré ne contient qu'une phrase, les suivants sont plus importants.

⁴⁶⁹ À propos d'un paragraphe situé quelques pages avant l'extrait qui nous intéresse, il note : « Le passage entre [] ne se trouve pas dans le manuscrit autographe de Mademoiselle. Il semble indispensable pour la clarté du

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

et éclairent certaines parties du récit – signe qu'un travail minimal de relecture a été effectué par la duchesse – et ceux qui se présentent comme de petites séquences narratives autonomes. Les feuillets qui nous occupent correspondent à cette seconde catégorie. L'épisode rapporte la découverte d'un courrier fort compromettant, provenant d'un certain abbé Valavoire et adressé à Mazarin. La narratrice mentionne très rapidement les autres lettres saisies (parmi lesquelles elle en trouve « une de Guyenne en chiffres⁴⁷⁰ », transmise à Condé). Une seule prise, en effet, intéresse et motive le récit : « Il n'y en avait aucune d'Orléans, mais bien de Paris, et d'un lieu où je n'aurais pas cru que l'on se fût avisé d'écrire à M. le cardinal⁴⁷¹ ». Ce « lieu », c'est d'abord le « confessionnal » de l'abbé Valavoire, dans lequel l'allié de Mazarin récolte de précieux renseignements qu'il s'empresse de partager avec son patron :

Monseigneur,
Je n'aurais jamais cru qu'en ce lieu j'aurais trouvé occasion de pouvoir servir Votre Éminence, mais Mme de Saujon, ayant su que j'y étais, a désiré de me voir, et m'a fait dire qu'elle me parlerait dans un confessionnal, afin que personne de s'en aperçût.⁴⁷²

Mais le lieu qui intéresse véritablement l'autrice, qui apparaît lorsqu'on remonte à la source de l'information, n'est autre que le palais du Luxembourg, demeure parisienne de Gaston d'Orléans. Anne-Marie de Campet de Saujon, en effet, est la dame d'atour de l'épouse de Monsieur, Marguerite de Lorraine. L'amour que nourrit Gaston d'Orléans pour la dame est plusieurs fois mentionné dans les *Mémoires*⁴⁷³. La lettre saisie révèle ainsi la trahison d'une intime, et plus largement les faiblesses et défaillances d'un clan familial que Mazarin pourrait aisément gagner à sa cause :

Elle m'a donc dit que j'avertisse Votre Éminence du désir qu'elle avait de la servir, et que pour y parvenir et lui donner moyen de faire revenir Monsieur, il n'y a qu'à le leurrer du mariage du roi avec Mademoiselle d'Orléans ; que c'était un panneau où il donnerait toutes et quantes fois que l'on voudra, et que pour Mademoiselle, il ne s'en souciait point ; que l'on pouvait gagner

texte ; ce qui m'a déterminé à le conserver. D'ailleurs il y a dans le manuscrit de Mademoiselle un signe de renvoi, et il est probable que ce passage avait été transcrit sur une feuille volante, qui aura été perdue. » Montpensier, *Mémoires*, éd. Chérueix, *op. cit.*, vol. 2, p. 15, n. 1.

470 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 336.

471 *Ibid.*

472 *Ibid.*

473 Le portrait de Madame de Saujon dans les *Mémoires* rend raison de la profonde inimitié entre les deux femmes : « Elle n'a jamais été aimée dans la maison, étant fort glorieuse ; et depuis qu'elle a eu du crédit, elle a continué dans cette humeur », commente la mémorialiste dans un passage antérieur. « La dévotion ne l'a point corrigée de ce défaut, non plus que de celui d'être intéressée ; car en toute sa vie elle n'a servi personne pour rien. Il ne se peut rien ajouter de l'ingratitude qu'elle a eue pour moi [...]. [E]lle a été jusqu'au point de me rendre de mauvais offices auprès de Monsieur toutes les fois qu'elle a pu, à expliquer mal les choses que je faisais à son service avec une méchanceté horrible. » *Ibid.*, p. 228.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Madame par une première femme de chambre nommée Claude, et que l'on l'aurait pour peu d'argent.⁴⁷⁴

L'anecdote participe au portrait très ambigu de Gaston d'Orléans dans les *Mémoires*⁴⁷⁵ – un portrait qui ne rompt pas avec l'historiographie dominante⁴⁷⁶. Homme influençable et peu téméraire, Gaston serait la dupe du ministre. Le projet de mariage de la duchesse et du roi, aussi glorieux que chimérique, le gagnerait à la cour. L'épouse du duc, caractérisée par sa vénalité, n'y ferait point obstacle.

Fonctions du récit inséré

La suite nous apprend que le texte donné à lire dans les *Mémoires*, présenté d'abord comme une lettre autographe insérée, est en réalité une reconstitution élaborée par l'autrice pour les besoins de la mise en récit de cet épisode. Elle explique en effet dans la narration qui suit (toujours dans le feuillet inséré) avoir retranscrit « la substance et le plus essentiel⁴⁷⁷ » de la correspondance saisie. Il faut donc distinguer deux moments où l'autrice mobilise cet écrit : le moment où Anne-Marie-Louise d'Orléans détourne le courrier et le met en circulation pour agir politiquement ; le moment où elle met en récit cette action (à laquelle on n'accède que par son témoignage). Chaque moment mobilise un texte distinct : en 1652, la lettre authentique ; dans les *Mémoires*, une lettre réécrite par la duchesse de Montpensier.

Dans le manuscrit des *Mémoires*, la mémorialiste imite la forme d'une lettre authentique insérée, allant même jusqu'à contrefaire la signature de l'abbé. L'extrait rejoue les étapes de la découverte de la lettre, dont la narration ne livre que le nom des correspondants. Le lecteur doit lire à son tour la lettre reconstituée pour apprendre les choquantes révélations que contenait la lettre originale.

474 *Ibid.*, p. 336.

475 Voir les travaux de Yohann Deguin : « Mademoiselle, fille de Monsieur : le prince et le père dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 20, 2021, mis en ligne le 29 décembre 2021, consulté le 26 janvier 2024 (DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.20979>) ; *L'Écriture familiale des Mémoires*, op. cit., p. 128-135 et p. 190-200.

476 En ce sens les *Mémoires*, loin de célébrer cette figure paternelle, contribuent au portrait essentiellement négatif de Gaston d'Orléans dressé par l'historiographie. L'historien Pierre Gatulle a étudié les ressorts de cette historiographie, associant notamment « l'oubli » et « l'opprobre » entourant la figure de Gaston aux « règlements de compte mémoriel de la Fronde » qui interviennent au moment de sa mort. Pierre Gatulle, « L'image de Gaston d'Orléans : entre mémoires, fiction et historiographie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 59, 2012/3, p. 124-142, p. 125.

477 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 337.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

D'après le récit, la lettre originale de Valavoir et une copie de celle-ci sont respectivement envoyées au duc d'Orléans et au prince de Condé, des correspondants privilégiés de la duchesse, dont on a vu qu'elle retranscrivait les lettres de mars et avril 1652. L'anecdote sert ainsi à compléter un récit de correspondance, qui témoigne des échanges suivis de la duchesse de Montpensier avec les chefs de la Fronde. La correspondance devient un outil nécessaire à la poursuite de l'action politique, dans une période où elle se trouve reléguée à Orléans, loin des sphères du pouvoir parisien.

En faisant connaître la lettre, la duchesse de Montpensier déjoue les plans des partisans de la cour. Le projet de Valavoir est rendu inoffensif – Gaston d'Orléans s'empresse d'assurer sa fille de sa loyauté et de sa fermeté. Plus encore, le secret éventé sert la propagande frondeuse, en révélant les basses manœuvres du ministre et de ses alliés, prêts à comploter jusque dans un confessionnal. La lettre fait ainsi écho au portrait de Mademoiselle de Saujon dans les *Mémoires*, dont la prétendue dévotion est raillée par la mémorialiste et par le prince de Condé⁴⁷⁸. Les ornements de la religion dissimulent les véritables motivations d'une dame que l'autrice décrit de tout temps comme vaniteuse et vénale.

Dans un article consacré à la correspondance de Condé, Christophe Blanquie montre que l'épistolaire est largement mobilisé durant la Fronde à des fins de propagandes⁴⁷⁹. Chaque camp imprime et diffuse des lettres en forme de libelles, et l'on n'hésite pas à détourner et falsifier des lettres pour en faire des pamphlets. « La correspondance offre un moyen de conquérir l'opinion publique dont Condé use avec efficacité. [...] On assiste alors à une irruption du public dans la correspondance.⁴⁸⁰ » La lettre façonnée par l'autrice, au moment où elle met en récit un épisode de la Fronde, peut se lire elle aussi comme un pamphlet – en insérant cette pièce fabriquée dans sa narration, Anne-Marie-Louise d'Orléans mobilise des usages politiques de l'épistolaire qui ont cours justement au moment où se déroule l'épisode

478 « Un jour parlant d'elle à Monsieur, il me dit : “Détrompez-vous de croire qu'elle soit persuadée vous avoir de l'obligation ; car elle m'a dit souvent qu'elle ne vous en avait point, parce que autrefois vous avez voulu l'empêcher d'avoir commerce avec moi et d'y être bien.” Jugez par là de sa dévotion, puisqu'au moment qu'elle paraît être la plus forte, elle témoigne de l'aversion pour les gens qui ont voulu l'empêcher de faire galanterie, à quoi elle avait beaucoup de disposition. Ce même discours, Monsieur le fit un jour à M. le Prince pendant la guerre, lequel me vint trouver, riant à pâmer, et me dit : “A-t-on jamais ouï parler d'une telle plainte pour une dévote ?” » *Ibid.*, p. 228.

479 Christophe Blanquie, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie et société*, 14^e année, 1995/3, p. 427-443.

480 *Ibid.*, p. 436.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

rapporté⁴⁸¹. L'envoi de ce courrier intercepté à Orléans en 1652 constituait une première opération de détournement : il servait à discréditer Mademoiselle de Saujon auprès de Gaston d'Orléans, en lui dévoilant la bassesse de sa maîtresse. Dans les deux séquences – l'épisode de 1652, sa mise en récit dans les *Mémoires* – la lettre se dote de la charge polémique d'un libelle contre Saujon.

L'action de la duchesse, telle qu'elle est rapportée, n'a pas l'effet escompté : son père ne lui « dit pas un mot de Mme de Saujon⁴⁸² », qui n'est nullement inquiétée dans cette affaire. En produisant un artefact de la lettre et le récit qui l'encadre, l'autrice conserve donc la mémoire d'un événement qu'elle publie de nouveau, par d'autres moyens. À notre connaissance, ses *Mémoires* sont les seuls à rapporter cet épisode anecdotique mais qui, *a posteriori*, prend une dimension nouvelle. Il sert en effet les ambitions apologétiques de la mémorialiste : le projet d'un mariage royal se réduit dans cette séquence à n'être qu'une piètre manœuvre politique de ses ennemis, dont elle n'est pas la dupe⁴⁸³.

Comme le souligne Jean Garapon, les *Mémoires* de Montpensier ont la particularité d'être rédigés à partir de 1653, soit dans les mois qui suivent la période des troubles⁴⁸⁴. Rappelons que l'autrice est exilée à cause de sa participation au conflit. Les épisodes rapportés constituent la cause immédiate du contexte de rédaction. Pourtant, à l'inverse des *Mémoires* de Motteville, qui annoncent une histoire de la Fronde, ou des *Mémoires* de Nemours, qui

481 La période durant laquelle intervient cet épisode correspond, en outre, à un moment de recrudescence des parutions de libelles observé par Hubert Carrier, dont les travaux soulignent l'étroite interaction entre les publications et les événements politiques durant la Fronde. L'historien relève que « c'est surtout en 1652, à partir de mars, qu'on peut établir un rapport étroit entre la violence extrême de quelques-uns des libelles du parti des Princes et l'effervescence populaire qui se traduit par une série ininterrompue d'émeutes depuis celle du 2 avril jusqu'à l'incendie de l'Hôtel de Ville. » L'épisode orléanais se situe donc au début d'une séquence politique caractérisée par une rare violence, de l'écrit et de l'action politiques, qui est également le moment d'un « revirement » de l'opinion « en faveur de la Cour ». Hubert Carrier, « Le pamphlet et l'événement pendant la Fronde : un courant à double sens », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (dir.), *La Fronde en questions*, op. cit., p. 262-276, p. 271 et p. 269.

482 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 337.

483 La lecture « sentimentale » de l'épisode orléanais que propose Jean Garapon ne nous paraît pas, à ce titre, tout à fait convaincante. Il écrit à ce sujet : « Au coup de force politico-militaire que l'héroïne médite se mêle indissociablement l'intrigue sentimentale. Parlant de son expédition, Mademoiselle nous dit en effet : "c'était la chose du monde qui tenait le plus au cœur de M. le Prince." Quoi de plus séduisant en effet pour elle qu'un mariage avec ce héros, mérité par des exploits communs, comme on en voit dans les romans, ou dans les tragi-comédies ? La grave maladie de la princesse de Condé semble autoriser cette chimère romanesque. Mais le récit de Mademoiselle est travaillé par une ambition plus sourde, jamais clairement avouée, qui serait d'épouser le roi. Telle les "belles hésitantes" des romans simultanément courtisées par plusieurs princes, et dont l'être est comme multiplié par les passions dont elles sont l'objet (c'est la situation de la bergère Astrée), Mademoiselle nourrit plusieurs rêves contradictoires qui dilatent le récit de ces journées radieuses. » Jean Garapon, « Mademoiselle devant la Fronde d'après ses *Mémoires* », art. cit., p. 67.

484 *Ibid.*, p. 64.

présentent les acteurs du conflit et les motifs de leurs actions, les *Mémoires* de Montpensier donnent à lire une série d'événements dont la narration n'est pas structurée autour de l'objet historiographique qu'est « la Fronde ». Christian Jouhaud, étudiant le journal de Marie Du Bois, rappelle ainsi la distance entre ce que nous concevons comme la période de la Fronde et l'expérience vécue des acteurs et témoins des troubles⁴⁸⁵. Les *Mémoires* de Montpensier sont une illustration de cette expérience vécue : pour l'autrice, il n'y a pas de rupture nette entre ce qui relèverait des événements de la Fronde, rétrospectivement mis en récit, et le présent d'une écriture d'exilée politique. Le texte relève donc davantage de l'écriture de l'actualité que de l'écriture historiographique. Les modalités de cette narration ne sont pas étrangères à celles d'une littérature produite durant la Fronde, dont elle paraît bien plutôt être une émanation, une forme de continuation. On peut ainsi le situer dans ce « vaste processus de politisation de formes, de pratiques, de références⁴⁸⁶ » que fut la littérature des troubles.

L'épisode relaté est une représentation de l'exercice du pouvoir ; sa ressaisie par l'écriture fixe cette représentation de l'autrice en actrice centrale du conflit politique. C'est tout l'enjeu de la séquence orléanaise des *Mémoires* que de replacer Anne-Marie-Louise d'Orléans au cœur de l'événement, précisément au moment où elle est tenue éloignée de l'espace parisien où se joue le conflit. Entourée à Saint-Fargeau de certaines des dames qui ont vécu avec elle ces semaines passées à Orléans, l'autrice compose un récit destiné à entretenir, au sein de sa cour, une mémoire, voire une présence continuée, de l'action.

2. b. Chronique d'une mort annoncée : mettre à distance l'événement

Après les épisodes de la bataille du faubourg Saint-Antoine et de l'incendie de l'Hôtel de Ville, le récit de l'été 1652 connaît une courte ellipse – « Il se passa quelques jours sans qu'il

485 « Se demander ce que fut la Fronde de Marie Du Bois, comment il vécut cette période de troubles et de guerre civile, ce qu'il y fit ou ce qu'il en fit et, éventuellement, ce qu'il en pensa, présuppose que la Fronde fut pour lui comme pour nous un événement remarquable dans l'histoire de son temps. Or nous savons que, s'il est bien question à l'époque de « frondeurs » et de « fronder », la Fronde n'est jamais décrite comme un événement uni, plutôt comme une série de troubles, qui peuvent bien s'engendrer les uns les autres, mais qui ne sauraient être embrassés d'un seul regard. La Fronde est une construction de l'historiographie, ce qui ne signifie pas, bien sûr, que cette construction soit illégitime pour qui veut comprendre l'histoire politique et sociale du XVII^e siècle. » Christian Jouhaud, *Le Siècle de Marie Du Bois*, op. cit., p. 225.

486 Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : "opinion publique", action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (dir.), *La Fronde en questions*, op. cit., p. 297-307, p. 299.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

arrivât rien de nouveau⁴⁸⁷ » – pour s'attarder plus longuement sur le duel qui oppose le duc de Beaufort et le duc de Nemours et la mort de ce dernier (30 juillet 1652). Le mois d'août est ensuite marqué par le récit des divisions et querelles qui éclatent au sein du parti, alors que la victoire prochaine de la cour incite chacun à entamer des négociations auprès de la reine et du ministre. C'est dans ce contexte que meurt, le 10 août 1652, Jean-Gaston d'Orléans, duc de Valois, fils unique de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.

À l'inverse des épisodes estivaux précédemment évoqués (la bataille, l'incendie, le duel), le décès du jeune duc suscite peu de publications imprimées : la *Bibliographie des Mazarinades* de Célestin Moreau ne recense pas cet événement dans sa chronologie⁴⁸⁸, et nous n'avons retrouvé que deux mazarinades imprimées à cette occasion⁴⁸⁹. À en juger par ces maigres éléments, à l'été 1652, le deuil qui frappe la maison d'Orléans occupe peu d'espace médiatique. Est-ce là le signe d'une évolution de l'opinion, devenue indifférente, voire hostile au duc d'Orléans et au parti après les événements du mois de juillet ? Il est certain que la mort du duc de Valois, petit fils d'Henri IV et héritier de la deuxième famille du royaume, constitue une nouvelle d'importance pour la ville et la cour. Le silence qui entoure ce décès doit s'envisager en lien avec les circonstances politiques particulières durant lesquelles il intervient. Il est dès lors intéressant d'étudier comment l'autrice, de nouveau, se saisit d'un événement qui a fait l'objet de peu de discours, en se demandant pourquoi elle relate cet épisode de deuil et selon quelles modalités. L'exploitation du deuil familial, dans les *Mémoires*, se pense en lien avec la situation politique de celle qui écrit, et éclaire les objectifs de son récit.

Un récit de deuil repoussé

La mémorialiste hésite au moment d'insérer cet épisode dans la trame de son récit du mois d'août 1652. La mort du duc de Nemours est suivie, dans les *Mémoires*, d'une évocation d'un conflit entre le prince de Condé et le fils du duc d'Elbeuf, puis du détail des négociations entre le parti et le Parlement concernant « le brevet et les lettres de duc⁴⁹⁰ » d'Henri II de

487 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 389.

488 Célestin Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, publiés par la Société de l'histoire de France, Paris, Jules Renouard et Cie, t. 3, 1851, p. 295-386.

489 *Les Regrets de la France sur la mort de Monseigneur le duc de Valois, fils unique de Son Altesse Royale, Avec Permission*, Paris, André Chouqueux, 1652 ; *Le Tombeau funebre de Monseigneur le duc de Valois, Présenté à toute la France, Par I. M Bourdelois*, Paris, Jean Brunet, 1652.

490 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 396.

Rohan. Le manuscrit témoigne d'un retardement dans l'écriture : après cette brève séquence on lit, au verso du feuillet 133, une phrase inachevée. « Comme on se promenait un jour chez Renard l'on me vint dire que mon frère était fort malade [...] »⁴⁹¹, note Anne-Marie-Louise d'Orléans, avant de barrer ces quelques mots et de revenir à la ligne pour reprendre le fil de sa narration. En lieu et place de la séquence consacrée au duc de Valois, la mémorialiste évoque le projet des chefs du parti de lui attribuer un régiment, projet auquel son père montre quelques réticences. Deux pages manuscrites sont consacrées à ce projet finalement avorté : « Toutes ces dispositions faites, elles demeurèrent sans être exécutées »⁴⁹², conclut la mémorialiste. C'est seulement alors qu'elle rapporte la mort du duc de Valois :

M. de Valois mourut ; ce qui fut une grande affliction pour Son Altesse royale. Jamais je ne fus plus surprise. Je me promenais chez Renard : l'on me vint dire : « M. votre frère est fort malade. » Je m'en allai à Luxembourg. Madame me dit qu'il s'était trouvé un peu mal, mais que ce n'était rien, qu'il dormait. Le lendemain j'y vins de fort bonne heure et j'allai droit dans sa chambre ; l'on le tenait sur les bras, car il n'avait que deux ans. Les médecins me dirent pourtant qu'il était mieux et qu'il en échapperait ; son mal était un dévoiement⁴⁹³ qu'il avait depuis six semaines. Je rencontrai le soir M. le Prince à la promenade ; je lui dis que mon frère se mourait : cette nouvelle le surprit fort. J'y envoyai le soir ; l'on me manda qu'il était mieux. Le matin à mon réveil on me dit sa mort. Je m'en allai en diligence à Luxembourg, où je trouvai Monsieur fort pénétré de douleur, et Madame qui mangeait un potage, qui me dit : « Je suis obligée de me conserver, étant grosse. » Je m'en allai dans la chambre de ce pauvre enfant, qui était dans son berceau, beau comme un petit ange ; des prêtres qui⁴⁹⁴ priaient Dieu autour, ou pour mieux dire le louaient de la grâce qu'il lui avait faite. Cela m'attendrit furieusement ; je pleurai jusqu'aux sanglots, et l'on fut obligé de m'en ôter. L'on a grand tort de plaindre les enfants qui meurent à cet âge, et c'est bien une marque du peu de connaissance que nous avons du vrai bien et de notre faiblesse naturelle : car l'on s'en devrait réjouir. Pour le monde, cet enfant ne donnait nulle espérance : car à deux ans il ne parlait ni ne marchait, et n'avait point la connaissance qu'ont les autres à cet âge⁴⁹⁵. Il aurait eu une difformité assez extraordinaire, s'il eût vécu : une jambe toute cambrée sans être boiteux, et les médecins disaient que cela venait de ce que Madame s'était tenue toute d'un côté pendant sa grossesse.⁴⁹⁶

Le paragraphe ne débute plus par l'évocation de la maladie du duc (« l'on me vint dire que mon frère était fort malade »), mais par l'annonce de sa mort (« M. de Valois mourut »), donc par l'événement qui motive et structure la séquence narrative. La conséquence précède la

491 BnF, Français 6698, f° 133v. Nous modernisons ici l'orthographe du passage, dont nous ne sommes pas parvenue à déchiffrer le dernier mot.

492 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 398.

493 Au sens médical, le mot désigne une diarrhée ou un désordre intestinal.

494 Les éditions antérieures supprimaient le mot *qui* pour corriger la syntaxe de la phrase.

495 La mauvaise santé de l'enfant pourrait-elle expliquer le peu de publicité qui entoure son décès ? La description des *Mémoires* tranche avec le discours des *Regrets sur la mort de Monseigneur le duc de Valois*, dans lequel l'auteur vantait les bonnes dispositions de l'enfant, promis à un glorieux avenir.

496 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 399. Dans le manuscrit autographe, le passage se lit au feuillet qui suit le feuillet où la première annonce du décès du duc a été entamée et repoussée (BnF, Français 6698, f° 134v).

cause, ce qui participe de la « surprise » suscitée par la nouvelle – quand bien même les lignes suivantes révèlent que la santé fragile de l'enfant, infirme dès sa naissance et gravement malade depuis plusieurs semaines, laissait peu présager de sa vie.

Le deuil du duc de Valois est en premier lieu un deuil familial : à la « grande affliction » du père répond la sincère émotion de sa fille, qui se manifeste à la vue du corps mort. Ses « sanglots » sont une manifestation visible, concrète, de sa douleur⁴⁹⁷. Le corps exprime ainsi spontanément et publiquement le sentiment du deuil. La vive émotion de la mémorialiste est immédiatement suivie de considérations pieuses, que lui inspirent le spectacle des rites religieux et funèbres. L'épisode reprend ainsi les codes esthétiques du récit de deuil familial⁴⁹⁸.

Un discours polémique

À la lecture, on est cependant frappé par le caractère fondamentalement médisant du récit. L'attitude de Marguerite de Lorraine est mise en cause dans une narration qui oppose la « douleur » de Monsieur à l'appétit de Madame, un signe de bonne santé qui tranche avec les manifestations attendues du deuil. La parole rapportée de Marguerite de Lorraine contribue à l'ironie de la séquence : en se justifiant, elle condamne elle-même un comportement jugé immoral⁴⁹⁹. La narratrice joint ensuite sa voix aux discours calomnieux portant atteinte à la réputation de Madame : elle mobilise les discours de médecins pour attribuer l'infirmité du fils au mauvais comportement de sa mère.

Le décès du duc de Valois est ainsi le support d'un discours diffamatoire visant Marguerite de Lorraine, l'une des cibles privilégiées de la première partie des *Mémoires* rédigée durant l'exil. La détestation ancienne de la mémorialiste à l'égard de sa belle-mère, loin de

497 Adélaïde Cron a étudié le motif des larmes dans un corpus de « Mémoires » et romans-mémoires du XVII^e siècle comprenant les œuvres de Catherine de La Guette, Hortense Mancini et Anne-Marguerite Petit Du Noyer. Ces récits, observe-t-elle, « sont caractérisés [...] par la quasi absence d'introspection et d'analyse psychologique. Le sentiment est nommé mais non analysé. Les larmes ont alors pour fonction, si l'on peut dire, de matérialiser les sentiments, de les exprimer et les rendre lisibles. » Adélaïde Cron, « Larmes et identité féminine dans l'écriture mémorialiste : une corrélation problématique », *Littératures classiques*, n° 62, 2007/1, p. 93-105, p. 95.

498 Pensons au récit de la mort du fils de Charlotte Duplessis-Mornay dans ses *Mémoires*, ou au récit de la mort de l'époux dans les *Mémoires* de Catherine de La Guette, dans lesquels on retrouve ces mêmes motifs.

499 L'exploitation du discours rapporté comme procédé satirique a déjà été observée dans les *Mémoires* d'Hortense Mancini, au chapitre IV, 1. b.

s'émousser dans le temps, est sans doute ravivée par le conflit financier qui l'oppose à son père à sa majorité et durant sa période d'exil à Saint-Fargeau.

Dans la suite de l'épisode, cependant, la narration satirique prend plus subtilement pour cible le prince de Condé :

Je reçus beaucoup de compliments sur cette mort. L'on en prit le plus grand deuil qu'il fut possible : M. le Prince avait un manteau traînant jusqu'à terre ; s'il ne fut affligé dans son âme, il se contrefaisait bien : car il parut l'être en ce rencontre [...].⁵⁰⁰

Pour Jean Garapon, le « ton désabusé » qu'adopte la narratrice « montre bien que cette portion du texte a été rédigée après 1653. Mademoiselle avait révisé son jugement sur son cousin, et la cour lui avait demandé de rompre tout contact avec lui si elle souhaitait revenir à Paris.⁵⁰¹ » Le passage témoigne d'une inflexion nette de la narration. L'apparente linéarité du récit de l'année 1652 (composé de séquences successives qui s'avèrent, à la lecture, relativement autonomes) façonne une unité du discours qui est, de fait, illusoire. Comme l'observe Jean Garapon, l'écriture semble reprendre après un temps certain d'interruption. Aux divisions par parties, qui s'appuient sur des données matérielles et textuelles, s'ajoutent ainsi des divisions au sein des parties, dont le discours porte les traces. À ce titre, rien n'indique que le paragraphe consacré à la maladie du duc de Valois, entamé et abandonné au feuillet 133, et le paragraphe consacré à sa mort, au feuillet suivant, soient tout à fait contemporains – rappelons que l'autrice n'achève pas toujours ses phrases, laissant la narration en suspens.

Une narration à distance de l'événement ?

La séquence marque une prise de distance vis-à-vis de l'événement. Jusque-là, l'œuvre semblait témoigner d'une adhésion au projet politique des chefs de la Fronde. Dans ce passage, l'unité affichée se fissure ; elle repose sur des représentations qui s'avèreraient trompeuses. L'événement que constitue la mort du duc de Valois correspond en ce sens à un infléchissement du récit, qui met en doute les mobiles de l'action du prince de Condé. La mort du fils héritier engendre une situation de crise pour la maison d'Orléans. Dans ces circonstances, la solidarité dans le deuil assure la cohésion du corps familial, analogie du corps politique. On observe ainsi comment le fait politique, pour la duchesse de Montpensier et ses contemporains, s'envisage en relation avec des affects : l'émotion est un gage

500 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 399.

501 *Ibid.*, n. 3.

d'authenticité de l'action. La narration s'interroge ainsi sur la validité des signes extérieurs d'émotion, les apparences échouant en fin de compte à témoigner d'une réelle solidarité affective. Si Marguerite de Lorraine ne manifeste pas de signes visibles de sa douleur, les gages de compassion fournis par le prince de Condé ne sont pas plus convaincants. L'adhésion à la figure du chef repose ainsi sur la croyance en l'authenticité de ses actes et de ses paroles, une croyance qui s'érode au fil du texte. L'« axiologie polémique⁵⁰² » des *Mémoires* évolue ainsi au rythme de l'écriture, qui est elle-même située dans un événement – l'exil de la duchesse.

Si nous insistons sur ces quelques lignes, c'est parce qu'elles constitueraient une clé de lecture des *Mémoires*. La séquence témoigne à la fois d'une prise de distance de l'autrice vis-à-vis des acteurs et des événements de 1652, et d'un usage politique de l'écrit, pour servir ses intérêts au moment où elle rédige le manuscrit. Suivant l'hypothèse de Jean Garapon, en effet, la narration des *Mémoires* évolue en même temps que progressent les négociations de la duchesse avec la cour. Sa volonté de réintégrer la cour expliquerait que le récit, toujours polémique, change de cible, pour se conformer au discours des vainqueurs. De toute évidence, telle n'était pas l'ambition première des *Mémoires*, dont le projet évolue au rythme des circonstances. Une telle hypothèse, de nouveau, n'est opérante que dans la mesure où l'on envisage un projet de publication : l'œuvre s'accorde aux positions de la cour car elle se destine à un lectorat de cour. L'écriture historiographique de Montpensier est une écriture curiale : elle représente l'espace de cour, se pense et pense la circulation de son œuvre au sein de cet espace.

L'étude des modalités et des enjeux de l'écriture historiographique, conçue comme écriture de cour, paraît donc essentielle pour approcher le fonctionnement de l'œuvre, le projet initial et ses continuations. Pour approfondir ces questions, nous nous arrêterons sur une nouvelle séquence des *Mémoires*, autour de l'épisode dit de la cabale des Importants. Cet épisode, développé une cinquantaine de pages après le début de la première partie du récit, correspond dans le texte au moment où l'écriture des *Mémoires* devient un récit historiographique de

502 Nous empruntons l'expression à Myriam Tsimbidy, qui l'applique à l'analyse du discours polémique des *Mémoires* de Retz : « Les *topoi*, les formules assassines et les commentaires personnels » caractéristiques de l'écriture du frondeur « imposent une axiologie polémique qui sépare les bons (les alliés de Gondî) des autres – les intéressés, les lâches, les ridicules. Bien que ces camps ne soient pas figés puisque l'allié d'un temps peut devenir un adversaire, il n'en reste pas moins que les brèves annotations si cruelles aux personnages médiocres, préparent les mises à mort des acteurs de premier plan. » Myriam Tsimbidy, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des *Mémoires* », art.cit., p. 54.

cour. Anne-Marie-Louise d'Orléans fait à cette occasion son entrée sur la scène du monde : l'autrice retient ce moment comme celui où elle se transforme en actrice de l'événement politique.

3. La cabale des Importants : quand les *Mémoires* écrivent la cour

À la mort de Louis XIII, la duchesse de Montpensier approche de son seizième anniversaire. À l'inverse d'autres mémorialistes, Anne-Marie-Louise d'Orléans consacre de longues pages au récit de sa jeunesse à la cour⁵⁰³, marquée par l'éloignement de son père, Gaston d'Orléans. Le récit est rythmé par les naissances et décès des hauts personnages du royaume et quelques anecdotes d'enfance, des épisodes de voyage notamment dont elle conserve le souvenir. La mort de Louis XIII et le début de la Régence constituent les premiers événements présentés comme *appartenant à l'histoire*, l'autrice opérant à cette occasion une distinction entre la matière des « Mémoires » et la matière des écrits historiques :

Je ne dis rien [des] déclarations de dernière volonté [de Louis XIII] en faveur de la reine et des princes, n'étant pas une matière qui doive faire partie de mes Mémoires, puisque cela se verra mieux et plus particulièrement dans les Histoires du temps. Je mets encore dans ce rang-là ce qui se passa lorsque la reine alla au parlement pour s'y faire déclarer régente.⁵⁰⁴

Le passage rappelle l'*incipit* des *Mémoires* de Marguerite de Valois, qui opère la même distinction entre « Mémoires » et « Histoire »⁵⁰⁵. La « matière » des *Mémoires* de la cousine de Louis XIV se découvre au fil de la narration des épisodes de la Régence : l'œuvre enregistre des faits de cour, des épisodes où se manifestent l'ordre et les hiérarchies en vigueur dans la société de cour, ainsi que la place qu'y occupe l'autrice. Pour Agnès Cousson, qui analyse le récit de sociabilité en lien avec la représentation du « moi » dans les *Mémoires*,

503 Sur le récit d'enfance chez les mémorialistes d'Ancien Régime, voir Nadine Kuperty-Tsur, « Les récits d'enfance », *Se dire à la Renaissance : Les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1997, p. 110-131 ; Nadine Kuperty-Tsur, « La valeur argumentative de l'enfance », dans Anne Chevalier et Carole Dornier (dir.), *Le Récit d'enfance et ses modèles*, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 259-270 ; Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Le récit d'enfance à la première personne au XVII^e siècle : entre mémoire et fiction », *ibid.*, p. 117-134.

504 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 134.

505 Une distinction qu'il s'agissait toutefois de remettre en question, la reine de Navarre revendiquant pour son œuvre la dignité de l'histoire : « Je tracerai mes mémoires, à qui je ne donnerai plus glorieux nom, bien qu'ils méritassent celui d'histoire, pour la vérité qui y est contenue nûment et sans ornement aucun, ne m'en estimant pas capable, et n'en ayant aussi maintenant le loisir. » Marguerite de Valois, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 41.

on peut considérer ce récit comme une « stratégie d'écriture, mise à profit par l'auteur pour faire valoir ses valeurs et ses droits.⁵⁰⁶ » Nous pouvons approfondir cette hypothèse. Exilée à Saint-Fargeau, Anne-Marie-Louise d'Orléans fixe par l'écriture son appartenance à la maison d'Orléans et à la famille royale ; le texte s'apparente à un registre personnel de son expérience à la cour, utile pour le présent mais également pour l'avenir.

3. a. Crise politique et échanges de billets doux

La transition du règne de Louis XIII à la Régence d'Anne d'Autriche fait l'objet d'une ellipse narrative. Quelques lignes suffisent à acter l'établissement du nouveau gouvernement. « Je reviens donc à ce qui me regarde⁵⁰⁷ », indique l'autrice, qui déporte son regard du Parlement au palais du Louvre, où elle se rend « tous les jours » pour vaquer à ses « occupation[s] ordinaire[s]⁵⁰⁸ ». Le récit des divertissements de palais, très brièvement esquissé, introduit la première longue séquence narrative développée dans les *Mémoires*, autour de la cabale des Importants qui agite la cour à l'été 1643.

Cette conspiration, « considéré[e] comme sans importance historique » selon Jean-Marie Constant, « correspond à la lutte féroce pour le pouvoir que se livrèrent les divers clans politiques et familiaux qui s'agitaient autour de la reine Anne d'Autriche, après la mort de Richelieu et celle Louis XIII⁵⁰⁹ ». L'historien consacre un chapitre d'ouvrage à cet événement qu'on connaît grâce aux récits et aux archives des aristocrates du temps⁵¹⁰. Ces sources partiales et partielles, produites par des acteurs de la conspiration ou par des partisans de la cour, participent de la minimisation de la portée de l'événement dans l'historiographie du

506 Agnès Cousson, « Récit de la sociabilité et récit de soi : les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier », *Cahiers Dix-septième*, n° 18, 2017, p. 80-99, p. 81.

507 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 135.

508 *Ibid.*

509 Jean-Marie Constant, « Langue de bois et lutte pour le pouvoir. La cabale des Importants de 1643 », *La noblesse en liberté, XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 265-277, p. 265. Sur les révoltes nobiliaires au XVI^e et XVII^e siècles, voir l'ouvrage d'Ariette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

510 Montrésor, La Châtre, Retz, Motteville ou encore La Rochefoucauld ont évoqué cette cabale.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

XVII^e siècle⁵¹¹. La duchesse de Montpensier, comme d'autres mémorialistes de la période⁵¹², présente cette cabale comme un épisode sans importance :

Au commencement de la régence, il se fit un parti contre la faveur du cardinal Mazarin, qu'on nomma le parti des *Importants*. Ils faisaient grand bruit, mais ce fut sans effet, car la prison de M. de Beaufort qui fut arrêté presque dès la naissance de cette cabale dont il était le chef, dissipa cette faction en un instant ; et cette détention n'eut aucune suite, quoique peu auparavant M. de Nemours eût épousé Mlle de Vendôme.⁵¹³

En 1643, Gaston d'Orléans, devenu lieutenant général du royaume, est l'allié d'Anne d'Autriche. Le témoignage de la mémorialiste se conforme au positionnement qui est alors celui de la maison d'Orléans, opposée aux manœuvres d'une noblesse de cour cherchant à s'accaparer l'autorité de la reine. La mémorialiste se montre attentive à ces luttes de pouvoir et aux mouvements qui agitent l'aristocratie dans ces premiers temps de la Régence – c'est là « ce qui regarde » la duchesse de Montpensier. L'expérience vécue retranscrite par les *Mémoires* rend raison d'une existence de cour. Cette existence est l'objet même du récit mémoriel, qui est un récit qui pense les relations et rapports de cour, les hiérarchies et luttes de pouvoir au sein de cet espace.

« Pendant que ce parti-là subsistait », poursuit ainsi la mémorialiste, « il arriva une affaire qui fit grand bruit à la cour. C'est que Mme de Montbazon, ayant trouvé un soir chez elle deux billets d'une dame à un cavalier, elle dit aussitôt qu'ils étaient de Mme de Longueville, et que Coligny, qui l'était venu voir ce jour-là, les avait laissés tomber de sa poche.⁵¹⁴ » L'affaire de la lettre supposée de la duchesse de Longueville, devenue un véritable scandale de cour à l'été 1643, est relatée dans les *Mémoires* de Motteville ou encore dans ceux de La Rochefoucauld, avant de passer en littérature, inspirant un célèbre épisode de *La Princesse de Clèves*⁵¹⁵. Se plaisant à rapporter les rumeurs qui circulent sur le compte des deux principales protagonistes du conflit, la duchesse de Montbazon d'une part, soutien du duc de Beaufort, et la duchesse de Longueville d'autre part, dont la maison est alliée de la cour, la mémorialiste insère les lettres incriminées au fil de la narration : « je veux mettre ici une copie des billets

511 Jean-Marie Constant, « Langue de bois et lutte pour le pouvoir. La cabale des Importants de 1643 », *La noblesse en liberté, XVI^e-XVII^e siècles*, op. cit.

512 Voir les analyses des récits de Retz et de La Rochefoucauld par Jean-Marie Constant (*ibid.*).

513 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 135.

514 *Ibid.*, p. 135-136.

515 Sur cet événement comme clé de lecture de l'épisode de la lettre du Vidame de Chartres, voir Jacques Morel, « Sur l'histoire de la lettre perdue dans *La Princesse de Clèves* », *PFSCL*, n° 19, 1983, p. 701-709 ; Françoise Gevray, « Lectures à clé de *La Princesse de Clèves* au XVIII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 54, 2004/2, p. 191-203.

qu'on a dit qu'elle avait trouvés », explique-t-elle, « puisque j'en ai une très fidèle de très bon lieu ». Les lettres galantes, à l'inverse des documents pour l'« Histoire », fournissent une bonne matière pour des *Mémoires*. On constate à cette occasion l'importance de cette affaire de cour dont l'autrice conserve avec elle, dix ans plus tard, les précieuses archives. Comme le souligne Myriam Tsimbidy, elle est la seule mémorialiste qui rapporte l'épisode à « citer intégralement⁵¹⁶ » les billets incriminés. La possession du document et sa retranscription motivent l'insertion du récit, dont elle peut fournir à son lecteur les « pièces » essentielles.

Le secret de la provenance des pièces est éventé quelques pages plus loin, quand la mémorialiste révèle que les lettres « étaient tombées de la poche de M. de Maulévrier, à qui Mme de Fouquerolles les avait écrites⁵¹⁷ ». Jeanne Lambert d'Herbigny, marquise de Fouquerolles, est une ancienne dame de compagnie de la duchesse. Anne-Marie-Louise d'Orléans fait d'elle la cible de son premier imprimé, fabriqué au château de Saint-Fargeau avec la collaboration des dames de sa cour. L'écriture des *Mémoires* poursuit, dans une certaine mesure, les pratiques lettrées en vigueur au sein de la société de Saint-Fargeau. La malveillance dont la duchesse fait preuve dans ses écrits renforce la cohésion du groupe constitué autour d'elle, qui ne manque pas de prendre connaissance de cette première partie du récit et de se réjouir d'y voir révélées les galanteries de la marquise.

3. b. Entrer en scène : une actrice de l'événement

L'affaire des lettres prend les dimensions d'une affaire d'État, qui voit s'affronter la maison de Condé (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, sœur du prince de Condé, étant la cible des accusations de Madame de Montbazon) et les partisans du duc de Beaufort (petit-fils d'Henri IV et amant de Madame de Montbazon) :

La cour se partagea dans cette occasion ; tous les Importants prirent le parti de Mme de Montbazon, et la reine ne manqua pas de prendre l'autre. Ce qui le fortifia encore de la plus grande partie de toute la cour était que M. le duc d'Enghien, qui est à présent M. le Prince, venait de rendre un service si considérable à l'État par le gain de la bataille de Rocroi, que l'on ne lui en pouvait assez témoigner de gré. La gloire de ce prince et la réputation avec laquelle il revenait de la campagne rendirent Mme sa mère plus fière qu'à son ordinaire ; et lorsqu'on vint à parler d'accommodement, elle voulut que Mme de Montbazon lui fit satisfaction.

516 Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit., p. 46. Les lettres sont présentes dans toutes les éditions étudiées par M. Tsimbidy, à l'exception de l'édition de la librairie Fontaine de 1985 : « les billets y sont supprimés ainsi qu'une partie de la narration ». *Ibid.*

517 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 140.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

Monsieur y était, et je ne pus à mon grand regret me défendre d'y aller, car bien qu'alors je n'eusse pas d'amitié pour Mme la Princesse ni pour pas un de sa famille, néanmoins je ne pouvais avec bienséance dans cette rencontre prendre un parti contraire au sien, et c'était là un de ces devoirs de parenté dont l'on ne se peut défendre de s'acquitter.⁵¹⁸

L'intrigue qui oppose les grandes dames de l'aristocratie agit comme un révélateur des forces et alliances en présence à la cour. La victoire militaire de Condé à Rocroi est suivie d'une victoire politique, contre le parti des Importants mené par le duc de Beaufort et ses alliés. La soumission de la duchesse de Montbazou devant la princesse, le cérémonial qui encadre cette scène d'accommodement, sont une démonstration publique de l'autorité de la famille de Bourbon-Condé au sein de la cour.

La duchesse de Montpensier est une spectatrice récalcitrante de l'événement. La narration rétrospective livre les motifs de cette réticence : la jeune femme ne souhaite pas prendre « parti ». En suivant son père, fidèle à la cour, elle soutient un parti qui menace les intérêts de sa propre maison. Attentive aux intérêts familiaux et inquiète de l'ascension d'une famille rivale, la jeune duchesse est cependant contrainte de se conformer aux vues politiques de la maison d'Orléans. Dans les *Mémoires*, pour la première fois, Anne-Marie-Louise d'Orléans est décrite en actrice de cour. Consciente des enjeux de l'événement et de sa capacité d'action, la mémorialiste rend raison de son entrée sur la scène politique et entame un travail d'enregistrement, par l'écriture, du fait social curial.

D'emblée, l'espace de cour se conçoit comme un lieu où le pouvoir s'incarne dans un cérémonial, un lieu où la mise en scène de l'autorité repose sur des rapports de force qu'il faut savoir identifier, pour mieux les exploiter à son avantage. La scène de l'accommodement est un véritable spectacle, dont le scénario a été écrit à l'avance par les différents partis. La duchesse de Montbazou, « fort ajustée, entra dans la chambre de Mme la Princesse [de Condé] avec beaucoup de fierté ; et lorsqu'elle fut près d'elle elle lut dans un papier qui était attaché à son éventail les excuses qu'on lui avait prescrit de dire⁵¹⁹ ». Après avoir retranscrit les billets perdus, la mémorialiste retranscrit les discours qui s'échangent entre les dames à cette occasion. L'accommodement se conforme à un protocole cérémoniel auquel la duchesse se montre très attentive. Les cérémonies, en effet, sont pour les aristocrates de la cour des moments d'établissement et de publication du rang. Chacune est précédée de précautions et de négociations préalables, pour s'assurer du respect du rang et des préséances. L'épisode relaté

⁵¹⁸ *Ibid.*, p. 137.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 137-138.

anticipe ainsi sur les divers récits de cérémonies officielles bien présents dans les *Mémoires*, telle que la cérémonie du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche rapportée en tête de la deuxième partie de l'œuvre. À cette occasion, la duchesse de Montpensier s'oppose à Louise-Marie de Gonzague, la princesse palatine, qui prétend porter une « queue », signe distinctif réservé aux princesses du sang :

Le lendemain on fit la cérémonie du mariage. On y fut de fort bonne heure. Le matin en arrivant, je montai chez la reine mère, où Mme d'Uzès me vint dire : « La princesse palatine aura une queue ; ne voulez-vous pas l'empêcher ? » Monsieur arriva là dessus qui l'alla dire à la reine, qui répondit qu'aux noces de la reine d'Angleterre [Henriette-Marie de France] cela s'était fait ainsi, et que l'on en parlât pas d'avantage. Elle descendit chez la reine sa belle-fille, qui s'habillait, et conta la chose au roi, qui dit qu'il le fallait demander à Rhodes, grand maître des cérémonies. On l'alla quérir, et Rhodes dit que la cérémonie des noces du mariage de la reine d'Angleterre n'avait point été écrite, parce que le feu roi l'avait défendu ; et qu'aux noces de Charles IX, il n'y avait eu que des princesses du sang qui avaient eu des queues. Sur cela, M. le prince de Conti et Mme de Carignan me dirent que si je n'étais pas là, ils sauraient bien ce qu'ils auraient à faire ; mais que comme j'étais leur aînée, c'était à moi à leur ordonner, qu'ils feraient tout ce que j'ordonnerais, et que cela ne se devait pas souffrir.⁵²⁰

Le marquis de Rhodes mobilise les archives des cérémonies royales antérieures pour trancher la querelle, en faisant valoir que seul ce qui est « écrit » fait loi. Il fixe ensuite le détail de la cérémonie dans ses « registres⁵²¹ » – qui dicteront eux-mêmes le cérémonial des mariages royaux à venir. Dans ses *Mémoires*, la duchesse de Montpensier élabore son propre registre⁵²² : elle consigne la décision du roi, qui tranche dans cette grande occasion en sa faveur. Elle écrit précisément à une période où se développent des pratiques de publication nouvelles, les aristocrates ayant plus systématiquement recours à des érudits spécialisés pour constituer des mémoires du rang, comme le souligne Fanny Cosandey, qui relève néanmoins que les historiens du rang ont peu exploité les écrits mémoriels comme sources⁵²³.

La mise en récit du cérémonial est un travail d'enregistrement utile pour l'avenir : le texte peut être réutilisé dans des querelles futures et sert ainsi à consolider sa position sociale à la cour. Le savoir sur le rang est un savoir valorisé et valorisable : Louis XIV, à diverses reprises dans le récit, reconnaît l'expertise de sa cousine dans ce domaine et sollicite ses compétences pour régler des querelles qui requièrent le jugement du roi. L'autrice promeut ainsi son

520 *Ibid.*, p. 917.

521 *Ibid.*, p. 918.

522 On peut d'ailleurs supposer que le récit des *Mémoires* s'appuie sur des documents archivés par la maison d'Orléans pour conserver la trace du cérémonial.

523 Fanny Cosandey, « Montrer l'ordre et enregistrer le désordre dans la France d'Ancien Régime », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019, mis en ligne le 30 avril 2019, consulté le 05 février 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17333>.

autorité dans ce qui relève d'une discipline essentiellement aristocratique. Son écriture témoigne d'une attention portée à l'événement et d'une compréhension des fonctions des discours qui s'élaborent dans le cadre d'un cérémonial, qu'elles regarde comme des discours constitutifs des hiérarchies de cour.

3. c. Les femmes et le rang

Pour en revenir à la querelle qui oppose la famille de Condé et les alliés du duc de Beaufort, on constate que l'affaire des lettres sert de prétexte à une démonstration d'autorité de la part d'Anne d'Autriche, dont l'action est dirigée contre les partisans de Beaufort. L'accommodement de la duchesse de Montbazon, qui cède aux exigences de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, est suivi de la défaite du parti⁵²⁴. Les *Mémoires* concentrent donc principalement le récit de cette séquence politique sur une série d'actions entreprises par des femmes de la cour, actions qui s'inscrivent dans l'exercice d'un pouvoir féminin.

Il serait vain, nous semble-t-il, de chercher dans les *Mémoires* de Montpensier les ressorts d'une forme quelconque de défense et d'apologie de son sexe⁵²⁵. Dans la séquence qui nous occupe, on ne trouve pas trace de ce type de considérations. Si Anne-Marie-Louise d'Orléans condamne l'action de la duchesse de Montbazon (« l'on peut dire que l'intention de Mme de Montbazon ne peut être vérifiée qu'à sa honte⁵²⁶ »), elle ne fait pas montre d'une sympathie particulière à l'égard de la duchesse de Longueville lorsque celle-ci est victime des calomnies. Certes, elle déclare révéler l'identité des épistoliers pour servir « à la justification de Mme de Longueville⁵²⁷ », mais il s'agit moins de défendre la duchesse que d'attribuer la galanterie à une autre. Cette séquence, comme les passages précédemment cités relatifs à Marguerite de Lorraine, illustre la propension de l'autrice à recourir elle-même à la calomnie, une arme particulièrement efficace contre les femmes. L'expérience vécue de la mémorialiste et sa mise en récit sont le produit d'une identité de cour, qui se définit d'abord par l'appartenance à une

524 Quelques temps après l'accommodement, la duchesse de Montbazon reçoit « ordre du roi de se retirer », « et peu après l'on mit ordre à dissiper la cabale ». Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 140.

525 Pour Laurène Gervasi, l'œuvre de Montpensier, comme celle de Motteville, ne témoigne d'« aucun sentiment communautariste féminin ». Laurène Gervasi, *La Liberté dans les Mémoires féminins au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 443.

526 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 140.

527 *Ibid.*

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

maison, et non par l'appartenance à un sexe. En ce sens, l'œuvre de Montpensier entretient d'évidentes affinités avec les *Mémoires* de Marguerite de Valois : « sa classe », analyse Caroline Trotot, « compte plus dans la représentation qu'elle donne d'elle-même que son genre⁵²⁸ ».

Si Anne-Marie-Louise d'Orléans accorde une attention toute particulière à l'action des femmes dans ses *Mémoires* (ce qui pourrait inciter à reconsidérer l'importance d'une conscience du genre dans la manière dont l'autrice appréhende l'histoire et le fait politique⁵²⁹), c'est en premier lieu parce qu'elle identifie le rôle des femmes dans l'établissement du rang⁵³⁰. La valorisation de l'action des femmes est dans le même temps le corollaire du projet mémoriel, qui consiste à valoriser et promouvoir les actions de l'autrice elle-même. C'est aussi, sans doute, parce que ses premiers lecteurs sont d'abord des lectrices : les dames de Saint-Fargeau sont représentées au fil de ses œuvres dans des cours fictives – la cour de la princesse Aurélie dans les *Nouvelles françaises*, celle du royaume de Misnie dans l'*Histoire de la Princesse de Paphlagonie*, ou encore, dans une certaine mesure, la cour que composent les *Divers portraits*. La représentation des femmes dans l'œuvre tient au fait qu'elles sont le support privilégié d'une description des mécanismes qui régissent le fonctionnement de

528 Cette remarque concluait une analyse du récit de la Saint-Barthélémy, un événement durant lequel Marguerite de Valois prend conscience de son statut de femme et de victime de l'histoire : « C'est parce qu'elle est expulsée du clan dominant par son mariage et qu'elle comprend qu'elle peut aisément être sacrifiée pour le maintien de ces intérêts de classe qu'elle paraît prendre conscience de la singularité de son être de femme dans ce groupe et de la nécessité de refonder une identité propre qui ne soit plus seulement celle d'une fille de France. En produisant la version officielle de l'événement, le texte permet en fait à l'auteure de retrouver sa place dans la classe à laquelle elle appartient. » Caroline Trotot, « Vivre et écrire la Saint-Barthélemy au féminin : les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans Caroline Trotot et Michael Soubbotnik (dir.), *Vivre l'histoire*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2013, p. 59-71, p. 67.

529 Les travaux de Faith Beasley développent en ce sens la thèse d'une « féminisation » de l'histoire dans les *Mémoires* de Montpensier. Dans une analyse qui se concentre plus particulièrement sur les récits de la bataille du faubourg Saint-Antoine et du mariage royal à Saint-Jean-de-Luz, la chercheuse relève la présence importante des femmes, qui contraste avec les récits des mêmes événements par les historiens du temps. Pour F. Beasley, les *Mémoires* s'émanciperaient ainsi d'une tradition historiographique masculine (« *homocentric and thus incomplete* ») qui dévalue ou ignore le rôle des femmes dans l'histoire. « *The Mémoires can be termed a feminocentric historical narrative not only because of its protagonist but also because Montpensier consciously incorporates into history women's experiences in both the public and particular spheres.* » Faith E. Beasley, « From Military to Literary Frondeuse : Montpensier's Feminization of History », *Revising Memory. Women's Fiction and Memoirs in Seventeenth-Century France*, New Brunswick et Londres, Rutgers University Press, 1990, p. 72-128, p. 91 et p. 111. Sur l'écriture de l'histoire par les femmes, nous renvoyons à l'ouvrage collectif dirigé par Nicole Pellegrin (*Histoires d'historiennes*, op. cit.), et plus particulièrement à l'article de Nathalie Zemon Davis (« Genre féminin et genre littéraire. Les femmes et l'écriture historique, 1400-1820 », art. cit.).

530 Voir sur ce point voir Fanny Cosandey (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005 ; Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, op. cit.

l'ordre social, et qu'elles sont des destinataires privilégiées de ce discours réflexif sur l'action de cour.

4. Rouvrir les *Mémoires* : dépolitiser l'écriture ?

Les *Mémoires*, ainsi que l'ensemble de la production lettrée de la duchesse de Montpensier dont nous avons gardé la trace, s'interrompent au cours de l'année 1660. Le projet d'écriture semble alors voué à demeurer sans suite. La reprise de la rédaction, après « dix-sept ans de discontinuation⁵³¹ », contribue à singulariser l'ouvrage dans le corpus des écrits mémoriels du temps. À notre connaissance, une telle interruption est sans équivalent dans le corpus des « Mémoires » du XVII^e siècle⁵³².

La deuxième partie des *Mémoires* reprend le fil du récit historique là où il s'est interrompu. On peut y voir la marque d'une ambition auctoriale forte et renouvelée : comme sa contemporaine Françoise de Motteville, la duchesse de Montpensier poursuit un projet mémoriel qui s'inscrit désormais dans le temps long d'une existence. La rédaction de la deuxième partie, cependant, prend place dans un contexte politique bien différent de la première : l'enregistrement des événements s'en ressent, la narration adoptant d'autres modes de représentation du pouvoir et manifestant de nouvelles stratégies de dépolitisation du discours. L'autrice ne cesse pas pour autant d'agir par l'écriture : elle réoriente au contraire une narration mise au service d'ambitions nouvelles.

531 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 849.

532 Les *Mémoires* de Montpensier pourraient être associés en ce sens aux *Mémoires* de Charlotte Duplessis-Mornay, dont le récit mémoriel connaît des périodes d'interruptions importantes. L'autrice en informe son lecteur : « Icy, je reprends la plume après une longue interruption, tant à l'occasion de ma fascheuse maladie qui me continue tousjours que de l'agitation et incertitude des affaires, tant domestiques que publiques, esquelles Monsieur du Plessis a este employé. » Le récit, de même que celui d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, se rapproche ponctuellement du présent de l'écriture, ce qui la conduit même au fil du texte à annoncer des événements qui sont sur le point de se produire : « Et cecy escrrips je maintenant en ce moys d'Aoust 1599, voyant Monsieur du Plessis prest d'aller trouver S. M. à Blois, comme il luy fut commandé, dès son partement de Fontainebleau, et depuis par plusieurs lettres où je prie Dieu qu'il le bénie en affaires publiques et particulières. » Plus que les autres « Mémoires » de femmes du XVII^e siècle, l'œuvre de l'autrice protestante témoigne d'une attention aux temps de l'écriture qui rapproche son entreprise de celle de la cousine de Louis XIV. Charlotte Duplessis-Mornay, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 293 et p. 324.

4. a. Le second *incipit* des *Mémoires*

Le manuscrit autographe des *Mémoires* de Montpensier se compose de deux volumes. Le premier contient le récit des jeunes années de la vie de la duchesse, et s'interrompt au cours de la narration des événements de l'année 1659. Le second volume reprend la narration à l'été 1659, alors que la cour de France quitte Paris pour rejoindre la frontière espagnole. Sa rédaction est entamée au château d'Eu en 1677. L'autrice déclare avoir alors redécouvert son premier manuscrit, longtemps « oublié » :

La grande attache que j'avais aux plaisirs par le temps que j'en avais été privée, le grand monde que je voyais, force voyages que j'ai faits, un exil et beaucoup d'autres choses, et particulièrement une qui m'a occupée agréablement un temps, pendant lequel je n'étais pas sans inquiétude par la crainte de l'événement, qui m'a coûté beaucoup de chagrin et tel qu'il dure encore, tout cela m'avait fait oublier mes Mémoires et l'envie de les continuer ; mais depuis que je suis ici, m'étant amusée à les lire, l'envie d'y travailler m'a repris.⁵³³

Ces quelques lignes exposent un programme d'écriture. La désinvolture étudiée de l'autrice est retranscrite par une expression fragmentée, cumulative, mimétique du processus de remémoration qu'elle met en scène au fil de son ouvrage. Suivant une chronologie lâche, elle énumère succinctement les causes de l'abandon de l'écriture, autant de motifs qui composent la matière du récit à venir. Ces événements semblent appartenir à un passé révolu au moment où elle prend la plume. L'expérience vécue est mise à distance dans une énumération qui énonce les faits sans ordre. La narratrice convoque tour à tour les « plaisirs », les « voyages », « un » second « exil » (l'article indéfini dégonfle la portée de cet événement qui, nous le verrons, n'occupe dans l'œuvre qu'une portion congrue⁵³⁴) et encore « beaucoup d'autres choses », dont « une » particulière, qui deviendra la grande affaire de la seconde partie des *Mémoires*.

533 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 849.

534 Après avoir refusé d'épouser Alphonse VI, roi du Portugal, la duchesse de Montpensier reçoit l'ordre de quitter la cour en 1662. Elle demeure d'abord au château de Saint-Fargeau, puis au château d'Eu. La grossesse de la reine Marie-Thérèse, en 1664, lui sert de prétexte pour renouer avec le roi et obtenir l'autorisation de revenir à la cour. Dans ses *Mémoires*, elle rend compte des modalités de cette négociation épistolaire, dont elle ne cache pas les véritables motifs : « La reine accoucha d'une fille comme j'étais à Saint-Fargeau, tout au commencement ; elle devint grosse un an et demi après, que j'étais encore ici [à Eu]. Je n'écrivais point à la cour ; je ne voyais nul jour à mon retour ; aussi je n'y songeais point. Sur la nouvelle de la grossesse de la reine, je m'avisai d'écrire et je songeai : "Peut-être le roi veut-il que je le prie : être dix et huit mois ou un an (car je ne lui avais pas écrit que pour lui demander de venir ici) sans lui rien dire, cela paraît trop négliger la cour. Il y faut retourner une fois en sa vie ; il faut hasarder." Je croyais donc pouvoir me réjouir de la grossesse de la reine dans l'espérance que ce serait un fils ; j'exagérai de très bonne foi l'envie que j'en avais et je témoignai la douleur où j'étais d'être si longtemps sans avoir l'honneur de le voir. Je dis tout de mon mieux pour l'obliger à me permettre de retourner. Il me manda qu'il le trouvait bon, qu'il serait bien aise de me voir, que je vinsse quand il me plairait. Je ne m'y attendais pas ; je fus fort aise. » *Ibid.*, p. 983.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

La mémorialiste n'écrit pas le nom de Lauzun, que le lecteur averti ne saurait que trop deviner. Les « amours de Mademoiselle » sont en effet bien connues du public à la date où elle entame la rédaction de la suite des *Mémoires*. La cour de France, en premier lieu, s'émeut du projet de mariage entre la cousine du roi et l'ancien favori, et la nouvelle de cette possible alliance se propage parmi les courtisans, enflammant les discussions du mois de décembre 1670. Cet épisode donne lieu à une importante production d'écrits, qui circulent dans les cercles aristocratiques – parmi cette variété de documents, l'histoire littéraire retient notamment la lettre « fameuse entre toutes⁵³⁵ » de Marie de Sévigné adressée à son cousin Philippe-Emmanuel de Coulanges et datée du 15 décembre 1670⁵³⁶. L'affaire est ébruitée, commentée dans la presse, et fournit la matière d'une nouvelle galante qui connaît un grand succès, *Les Amours de S.A.R. Mademoiselle souveraine de Dombes*⁵³⁷. D'après les recherches de Nathalie Grande, cette nouvelle paraît à plusieurs reprises, en France et en Europe, entre 1672 et 1674. Elle circule sous divers titres, en divers formats, et est incluse dans des recueils de pièces galantes⁵³⁸. La fiction dépeint Anne-Marie-Louise d'Orléans comme la dupe d'un séducteur intrigant. Les publications contrôlées de la duchesse de Montpensier, imprimées sans nom d'auteur à tirage très restreint, témoignent chez elle d'une culture de l'imprimé : l'autrice est consciente du pouvoir de l'imprimé, qui façonne et diffuse une image de soi. La diffusion du récit satirique doit donc être tout particulièrement cuisante pour l'aristocrate qui, à quarante-cinq ans, devient « la protagoniste d'une vulgaire manipulation, sentimentale et éditoriale⁵³⁹ ».

La mémorialiste n'ignore ni le scandale que suscite l'affaire, ni le succès des écrits qui paraissent à ses dépens. Ces quelques lignes, en ouverture du second volume de ses *Mémoires*, annoncent, à mots couverts, un récit des amours de Mademoiselle par Mademoiselle elle-même. Contrairement à sa cousine Henriette d'Angleterre, dont la vie sentimentale servit également de matière à des publications pamphlétaires et calomnieuses (et

535 Sévigné, *Lettres de l'année 1671*, édition de Roger Duchêne [1972], revue et présentée par Nathalie Freidel, Paris, Gallimard, 2012, p. 406, n. 1.

536 *Ibid.*, p. 41-42.

537 *Les Amours de S.A.R. Mademoiselle souveraine de Dombes, Avec Monsieur le Comte de Lauzun ; Ensemble le sujet de son éloignement*, s.l.n.d. [1672 ou 1673].

538 Nathalie Grande, « *Les amours de Mademoiselle*, une fable galante », dans Christian Zonza (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi*, op. cit., p. 553-564.

539 Nathalie Grande, « *Les amours de Mademoiselle*, une fable galante », art. cit., p. 564.

qui utilise la plume de Marie-Madeleine de Lafayette pour défendre sa réputation ainsi compromise⁵⁴⁰), l'autrice assume elle-même la prise en charge du récit de l'événement.

La séquence Lauzun « exerce un long effet d'aspiration⁵⁴¹ » au sein de la deuxième partie des *Mémoires*, structurée autour de cette intrigue certes sentimentale, mais également financière et politique. L'autrice fait le choix, en 1677, de reprendre un ouvrage ayant pour ambition d'écrire une histoire de son temps. L'histoire qu'elle met en forme se concentre sur l'expérience d'une vie de cour. En ce sens, la narration de la duchesse de Montpensier est politique : elle traite des modalités d'exercice du pouvoir et donne à lire une représentation équivoque de l'autorité royale – dans une période du règne de Louis XIV où s'accroît le contrôle que le pouvoir exerce justement sur l'écrit politique⁵⁴². En émettant l'hypothèse que l'intime⁵⁴³, l'écrit de soi, est politique, que la forme de *Mémoires* est un mode d'écriture politique de l'histoire du temps présent, nous envisagerons donc les stratégies d'écriture que la mémorialiste adopte en 1677 pour poursuivre le projet entrepris en 1653.

4. b. De l'usage de l'oubli dans les *Mémoires*

L'entrée en matière de la deuxième partie des *Mémoires* annonce un projet d'écriture « pour soi », désintéressé du monde. La posture énonciatrice écarte toute éventuelle ambition politique associée à la reprise du récit. Ce dernier, de l'aveu même de l'autrice, est incomplet : « Dix-sept ans de discontinuation et tout ce qui s'est passé pendant cette interruption peuvent m'avoir fait oublier beaucoup de choses ; mais comme ce n'est que pour moi que j'écris, il

540 À propos de l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, Dinah Ribard commente : « C'est sans doute parce qu'elle répond à des pamphlets politiques en forme d'histoires galantes qui ne sont qu'indirectement évoqués – lorsqu'il est question des « affaires » qui sont « presque rendues publiques » – mais dont Mme de La Fayette et son entourage, auquel appartenait Bussy-Rabutin dont l'*Histoire amoureuse des Gaules*, imprimée en 1665, était lue et copiée dès 1663-1664, avaient assurément connaissance, que cette *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre* est de la littérature. » Dinah Ribard, « Des journalistes à la cour », art. cit.

541 Jean Garapon, dans Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 43.

542 Selon Henri-Jean Martin, le monde du livre est en situation de « fronde permanente » à la fin de la Régence, et le début du règne de Louis XIV est marqué par une très forte publication de pamphlets. À partir de 1665, date de publication imprimée de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, s'ouvre une période que l'historien qualifie de « réaction royale », alors que le pouvoir adopte des stratégies de contrôle de la presse et de la circulation des écrits. Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)* [1969], 2 vol., Genève, Droz, 1999, p. 664-666.

543 Pour une approche critique récente de cette notion, voir Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant (dir.), « Pour une histoire de l'intime et de ses variations », *Itinéraires*, 2009/4.

n'importe. Je vais donc les commencer aujourd'hui 18 août 1677, à Eu.⁵⁴⁴ » Durant toutes ces dix-sept années, le manuscrit des *Mémoires* a été conservé sans être rouvert. Quel est cependant le manuscrit redécouvert en 1677 à Eu ? Pour Patricia Cholakian, la duchesse de Montpensier ne relit pas le manuscrit autographe mais le manuscrit de Harlay⁵⁴⁵. Le manuscrit servant de source principale à nos éditions modernes n'a peut-être jamais été rouvert du vivant de l'autrice. Régulièrement recopié, il n'est pas pour autant détruit. S'il nous est parvenu, c'est bien parce que l'autrice conserve ce document, et donc qu'elle associe à cet objet un usage ou, du moins, une valeur symbolique. Nous pourrions émettre l'hypothèse que le manuscrit des *Mémoires* n'est pas pour elle réductible au texte qu'il contient : sa matérialité en fait un objet à conserver, une forme d'archive de soi. Il est possible qu'elle ait envisagé, dans un premier temps, de détruire l'autographe après l'avoir fait copier – ce qui expliquerait l'absence des premiers feuillets – avant qu'Anne-Marie-Louise d'Orléans décide finalement de le conserver. Le manuscrit de Harlay, quant à lui, est un manuscrit destiné à la lecture et à la publication. L'on ignore quand (ou si) l'autrice décide de s'en séparer.

La rédaction de la première partie des *Mémoires* est caractérisée, nous l'avons vu, par la proximité entre le temps de l'écriture et le temps du récit, voire peut-être même par leur indistinction. La seconde partie, à l'inverse, s'ouvre sur des événements éloignés dans le temps, qui ne revêtent pas la même actualité pour l'autrice. Cette distance temporelle explique des oublis, des manques dans la relation des faits – d'emblée, l'autrice justifie ainsi une narration subjective, qui recompose partiellement la chronologie. Le motif de l'oubli – oubli du manuscrit et de son contenu, oubli des événements – est récurrent, qui abaisse les ambitions de l'ouvrage en insistant sur ses faiblesses⁵⁴⁶. L'affirmation de l'auto-destination du texte sert encore de justificatif à une narration subjective et défaillante. Or, ces considérations sur l'absence de rigueur du récit historique sont suivies d'une datation et d'une localisation exactes de l'écriture, entamée au château d'Eu⁵⁴⁷, le 18 août 1677⁵⁴⁸. On trouve là l'unique

544 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 849.

545 Patricia Cholakian, « The “mémoires” of “la grande mademoiselle”: a Re-examination of the Manuscript Versions », *art. cit.*

546 L'incipit de la première partie, tout au contraire, vante l'excellente mémoire de la mémorialiste.

547 Elle acquiert ce château en 1657. Sur l'importance de ce lieu dans la vie et les *Mémoires* de Montpensier, voir Sophie Mariñez, *Mademoiselle de Montpensier. Writings, Châteaux, and Female Self-Construction in Early Modern France*, Leyde et Boston, Brill, 2017.

548 Rien n'indique que cette date ait une signification particulière pour la duchesse de Montpensier. On peut cependant noter qu'il s'agit de la date d'anniversaire du mariage d'Henri IV, grand-père de l'autrice, et de Marguerite de Valois, l'unique mémorialiste mentionnée dans les *Mémoires*. Anne-Marie-Louise d'Orléans

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

datation de l'écriture au sein du texte. Cette mention, en soi, n'a rien d'original – pensons à Montaigne, qui date le début de la rédaction des *Essais* dans l'avis au lecteur, ou à Charlotte Duplessis-Mornay, qui fait débiter ses *Mémoires* par une lettre dédicatoire adressée à son fils Philippe, rédigée « à Saumur, ce 25^e avril 1595⁵⁴⁹ ». Le geste de datation nuance cependant la présomption d'une auto-destination de l'œuvre – il suggère l'anticipation d'une réception. La posture auctoriale oscille ainsi entre revendication d'une privauté de l'écriture et projection d'un lectorat auquel s'adresserait le texte⁵⁵⁰.

Le récit des événements rapportés de la première partie des *Mémoires* s'étend sur une période de vingt-deux ans (sans comptabiliser les années d'enfance, très brièvement évoquées), tandis que la seconde partie couvre une période de dix-sept ans (de 1659 à 1676). Plus réduite dans le temps, la seconde partie est aussi plus brève. On observe un écart quantitatif entre la première partie, qui occupe sept-cent-soixante pages de l'édition Garapon, et la deuxième, qui compte trois-cent-soixante-dix pages, dont cent pages (plus du quart du texte) consacrées à l'année 1670. Cette année particulière, marquée par la mort d'Henriette d'Angleterre⁵⁵¹, correspond aux débuts de la passion de la duchesse de Montpensier pour le duc de Lauzun. À titre de comparaison, dans la première partie des *Mémoires*, seules deux années donnent lieu à un plus long récit : l'année 1652 (cent-soixante-dix pages) et l'année 1657 (cent-vingt-trois pages)⁵⁵². Le récit se resserre donc significativement autour de cette séquence polarisante, dont le souvenir demeure en fait très vif. Cette longue séquence, de l'aveu même de l'autrice, fait l'économie de certains événements qu'elle choisit de taire : « Je suis si troublée en pensant à tout ceci, et les choses se représentent si vivement à moi », écrit-

garde peut-être en mémoire la date de cette union malheureuse.

549 Charlotte Duplessis-Mornay, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 65.

550 Cette oscillation se rencontre dans d'autres écrits mémoriels, tels que les *Mémoires* de Bassompierre imprimés en 1665. Les auteurs de l'ouvrage *Histoire, littérature, témoignage* commentent le projet d'écriture de Bassompierre tel qu'il est formulé en tête de ses *Mémoires* : « Même si l'on considère un tel rabaissement du projet par son auteur comme une volonté d'aller au devant de critiques, et donc, au contraire de ce qui est affirmé comme la marque d'une attente de lecture, il n'en reste pas moins que ces propos produisent en creux l'image d'une norme. » Les écrits mémoriels publiés dans la décennie 1660 peuvent être envisagés comme des intertextes de la deuxième partie des *Mémoires* de Montpensier. Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (dir.), *Histoire, littérature, témoignage*, *op. cit.*, p. 41-42.

551 Sur l'épisode de la mort d'Henriette d'Angleterre dans les *Mémoires* de Montpensier, voir Lise Charles, « “Une morte habillée, à qui l'on aurait mis du rouge”. La mort de la princesse d'Angleterre racontée par Mme de Lafayette et Mlle de Montpensier », *Littératures classiques*, n° 78, 2012/2, p. 127-142. DOI : <https://doi.org/10.3917/licla.078.0127>.

552 Dans la première partie des *Mémoires*, la longueur du récit consacré aux années 1656 et 1657, années qui marquent le retour de la duchesse à la cour, pourrait s'expliquer par la proximité du temps du récit et de temps de sa rédaction. La narration historique rejoindrait alors le présent de l'écriture.

elle, « que je ne dis pas tout ; ainsi il m'en revient que je n'ai pas mises en leur place.⁵⁵³ » Le désordre du récit, ses manques, seraient le reflet de l'agitation intérieure de celle qui, enregistrant les faits tels qu'ils lui reviennent en mémoire, ne raconte pas « tout ». Le défaut ou le trop-plein de souvenirs sont donc tour à tour convoqués pour justifier une narration qui, plus encore que dans la première partie, revendique sa spontanéité et son absence de rigueur.

L'ample narration de l'année 1670 contraste avec l'évocation brève des années qui précèdent l'affaire Lauzun. Les années 1662-1664, marquées par le second exil de la duchesse à Saint-Fargeau, puis à Eu, sont esquissées en vingt-quatre pages seulement (dans la première partie, au contraire, l'exil était un épisode structurant : l'*incipit* présentait l'autrice retirée du monde, s'adonnant au loisir de la remémoration, et c'est dans son exil qu'elle entamait la rédaction des *Mémoires*). Le caractère fragmentaire du récit n'est plus seulement justifié par la faiblesse de la mémoire, mais aussi par l'absence de sources disponibles. Les documents manquent pour rendre compte des affaires qui agitent la cour durant les mois d'exil de la duchesse, qui fait donc l'impasse sur le récit des événements politiques de 1663 :

J'étais si occupée de l'affaire de Portugal [le projet de mariage avec Alphonse VI], qui causait mon exil et mon ennui, que je m'informais peu de ce qui se passait à la cour. On m'en envoyait de grandes relations : j'avais beaucoup de connaissances à Paris et à la cour qui m'écrivaient avec soin en ce temps-là. J'aurais dit des amis ; mais j'ai éprouvé depuis que l'on se trompe quand l'on parle ainsi, qu'il faut toujours dire comme j'ai dit, pour parler juste et véritablement. Mais je brûlais mes lettres et j'oubliais ce que l'on me mandait, ne croyant pas en ce temps-là que je reprendrais ces mémoires ; et depuis il m'a passé des choses qui m'ont tant occupée et qui m'occupent tant encore, qu'elles ont tout effacé ; et je m'étonne seulement que je me puisse souvenir de tout ce que j'ai écrit depuis un mois ou six semaines que je les ai recommencés.⁵⁵⁴

Contrairement à Françoise de Motteville, la duchesse de Montpensier masque les sources textuelles de son récit. Ce passage fournit donc de précieux renseignements sur la méthode de travail de la mémorialiste. Sans doute sollicite-t-elle l'aide d'un ou plusieurs secrétaires pour rassembler des documents d'archive utiles à la rédaction. Les lettres insérées demeurent les traces visibles de ce travail de conservation et de réutilisation de documents personnels. Dans le manuscrit autographe, certaines lettres insérées sont rédigées par une autre main que la sienne, ce qui pourrait attester du rôle attribué à un entourage lettré, chargé de réunir et de retranscrire pour elle des écrits choisis⁵⁵⁵.

553 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 1134.

554 *Ibid.*, p. 974.

555 Dans le récit de l'année 1673, par exemple, Anne-Marie-Louise d'Orléans consigne une correspondance échangée entre sa jeune sœur, Marguerite-Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane, et le grand duc son époux. L'autrice retranscrit les premières lignes d'une lettre de sa sœur, jusqu'au bas du recto du feuillet 238.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

En 1662, le refus répété de la duchesse d'épouser le roi du Portugal met en péril l'alliance que le roi de France projette avec cette puissance étrangère, qui vise à affaiblir le royaume d'Espagne⁵⁵⁶. En 1663, elle est exilée au château d'Eu – le lieu du récit et le lieu de l'écriture se rejoignent, l'autrice est donc susceptible d'avoir à sa disposition des documents datant de cette période conservés sur place. Or, de son propre aveu, il n'en est rien : les « grandes relations » qui lui parviennent de la cour durant ce second exil ont été détruites. Cette correspondance contient certainement des informations sensibles, relatives aux affaires de l'État, dont la découverte était susceptible de lui nuire, ainsi qu'à ses interlocuteurs. Dans les *Mémoires*, la narration ne dit rien de ces lettres, et pour cause : l'autrice déclare en avoir « oublié » le contenu. L'oubli, de nouveau, peut servir une stratégie énonciative : il esquisse le portrait d'une mémorialiste retirée et désintéressée des affaires du monde (« je m'informais peu de ce qui se passait à la cour », assure-t-elle) et justifie les ellipses narratives qui concernent précisément les affaires de l'État. Les lettres oubliées et détruites servent enfin de support à une digression proleptique. La narratrice garde rancune à ses correspondants de ne pas l'avoir soutenue dans son projet de mariage, et la destruction des lettres, motivée par des raisons politiques, est associée, *a posteriori*, à un geste de dépit amical.

En 1677, Anne-Marie-Louise d'Orléans poursuit ses négociations avec la cour dans l'espoir d'obtenir la libération de Lauzun (emprisonné jusqu'en 1681). La guerre de Hollande, entamée en 1672, s'accompagne d'une politique de propagande royale : les lettres et les arts sont des moyens mis au service de la promotion du souverain et de son action guerrière⁵⁵⁷. La même année, Donneau de Visé fonde le *Mercure galant*. En diffusant l'actualité du règne, le

Au verso du même feuillet, une autre main achève de copier la lettre et la réponse de l'époux. Dans plusieurs manuscrits des *Mémoires*, une lettre du grand duc adressée à la mémorialiste précède l'insertion de cette correspondance conjugale. Cette lettre n'apparaît pas dans l'autographe, elle a pu être retranscrite sur l'un des feuillets perdus mentionnés par Chéruef.

556 Le maréchal de Turenne, qui est chargé de convaincre la duchesse d'épouser le roi du Portugal, l'informe que Louis XIV a l'intention d'entretenir « une grande et forte armée » dans ce royaume. La mémorialiste refuse cependant de servir d'instrument dans le conflit entre la France et l'Espagne : « tout cela est beau ; mais être la liaison d'une guerre éternelle entre la France et l'Espagne pour maintenir un révolté me paraît très laid. » Turenne, dès lors, brandit la menace du bannissement, une menace qui finira par être exécutée : « Il [le roi] veut ce qu'il veut. Quand on ne le veut pas, il donne mille dégoûts à la cour, il passe plus loin : il chasse des gens. Quand ils se plaisent à une maison, il les envoie à une autre. Il fait promener d'un bout du royaume à l'autre. Quelquefois il met en prison dans sa propre maison, envoie dans un couvent, et après tout cela il faut obéir, et l'on fait par force ce que l'on aurait fait de bonne grâce, après avoir beaucoup souffert. » *Ibid.*, p. 953.

557 Sur la guerre de Hollande de 1672 et l'usage des arts par le pouvoir, voir Peter Burke, « The years of victory », *The Fabrication of Louis XIV*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992, p. 71-84. Plus récemment, voir Chloé Hogg, *Absolutist Attachments: Emotion, Media, and Absolutism in Seventeenth-Century France*, Evanston, Northwestern University Press, 2019.

Chapitre VII. Les Mémoires de Montpensier : configurations d'une écriture de cour

périodique produit une historiographie officielle du temps présent⁵⁵⁸. Le contexte médiatique et diplomatique, ajouté aux circonstances personnelles, ne peut qu'inciter la duchesse à faire montre de prudence lorsqu'elle rédige une relation des affaires de la cour de France. En rapportant l'épisode militaire du passage du Rhin, un épisode que Louis XIV a fait immortaliser par les arts et les lettres, l'autrice adopte une narration encomiastique, qui demeure toutefois très circonscrite dans le texte :

Ce fut une chose extraordinaire que ce passage ; mais il en sera fait assez de mention ailleurs. La vie du roi paraîtra une chose incroyable aux siècles à venir. Jamais il n'y a eu un prince si heureux ; aussi n'y a-t-il jamais eu un prince si brave, si habile et si prudent ni si appliqué à tout ce qu'il veut faire.⁵⁵⁹

La rédaction, rappelons-le, est désormais largement postérieure à la publication des *Mémoires* de La Rochefoucauld (en 1662) et à la disgrâce de Bussy-Rabutin après l'impression de l'*Histoire amoureuse des Gaules* – autant d'événements susceptibles d'alerter la mémorialiste sur le risque encouru à produire un écrit qui déplairait au pouvoir. Roger de Bussy-Rabutin avait été justement l'un des correspondants qui l'entretenaient des affaires de la cour durant son exil⁵⁶⁰. Son nom n'est jamais mentionné dans les *Mémoires*. Cet « oubli », parmi d'autres, tout comme l'affirmation d'écrire seulement pour elle-même et la minimisation de son travail de composition, participe à une stratégie de dépolitisation du récit mémoriel qui semble, au regard de la réception de l'œuvre, avoir porté ses fruits. L'histoire littéraire, en effet, a depuis longtemps considéré les productions de la duchesse de Montpensier comme un outil au service de ses ambitions socio-politiques. L'arrêt de l'écriture et de la publication, au moment du mariage de Louis XIV, est interprété par les biographes de la duchesse comme une forme de renoncement, ou du moins d'inflexion de ses ambitions. Le fait qu'elle reprenne l'écriture des *Mémoires* en 1677 n'est toutefois pas interprété comme la marque d'un nouveau dessein politique. Si l'on considère que la suite des *Mémoires* adopte des stratégies énonciatives visant justement à atténuer la portée polémique d'un récit à usage politique, force est de constater que cette opération littéraire a réussi.

558 Christophe Schuwey, « Une entreprise historiographique », *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle. Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 377-418 ; Marion Brétéché, *Les Compagnons de Mercure*, op. cit., p. 270-276.

559 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 1184-1185.

560 Myriam Tsimbidy, « Les lettres de Mademoiselle de Montpensier dans les *Mémoires* et la *Correspondance* de Bussy-Rabutin », dans Christian Zonza (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi*, op. cit., p. 527-540.

Conclusion

« J'écris selon qu'il me souvient, et on pourra juger que ces Mémoires ont eu de grands intervalles sans écrire de suite.⁵⁶¹ » Jusque dans les dernières années de sa vie, la duchesse de Montpensier poursuit la rédaction des *Mémoires*. Dans ces ultimes pages, l'écriture se fait plus décousue, répétitive. Le récit se distend, la chronologie se trouble et l'on perd de vue la continuité narrative qui caractérisait jusqu'alors l'écriture. Ce contraste éclaire, *in fine*, le rigoureux travail de composition de l'ouvrage et de mise en récit de l'expérience, autant d'aspects du texte qui font d'Anne-Marie-Louise d'Orléans une figure auctoriale remarquable dans la galerie des auteurs de « Mémoires » du XVII^e siècle.

Exilée à deux reprises dans ses châteaux, lieu d'émergence de son écriture mémorielle, la cousine de Louis XIV grandit dans la proximité du pouvoir et fait l'amère expérience de sa puissance souveraine. Cette expérience détermine son existence autant que sa conception de l'écriture comme moyen d'agir dans la société de cour. Sujet de la cour du roi de France, elle conçoit d'abord son identité comme une identité curiale : la cour est l'espace d'où elle pense le monde et sa place au sein de ce monde. Les modes de publication de l'œuvre, dont le texte et ses manuscrits portent la trace, programment une réception dans ce même espace. La cour, selon la formule de l'historien Boris Bove, est « un moment autant qu'une société⁵⁶² ». L'autrice perçoit cette réalité avec une grande acuité : l'écriture est le lieu où se configure sa position sociale, le lieu d'enregistrement et de publication de son rang, le lieu enfin à partir duquel elle pense les usages de la littérature à des fins politiques.

561 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 1325.

562 Boris Bove, « Conclusions », dans Boris Bove, Alain Salamagne et Caroline Zum Kolk (dir.), *L'Itinérance de la cour en France et en Europe : Moyen-Âge – XIX^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2021, p. 353-370, p. 369.

« Pourquoi écrit-on des Mémoires ? » Cette question inaugurale invitait à identifier les motifs à l'origine de la fabrication des écrits de notre corpus, des causes finales qui s'avèrent, à l'étude, indissociables de causes formelles – se demander dans quels buts un auteur écrit implique nécessairement de se demander comment il écrit, quelles opérations il effectue pour produire l'objet qui est parvenu jusqu'à nous. Ce questionnement nous a conduite, au cours des chapitres précédents, à considérer l'imprimé non pas comme l'état d'aboutissement d'un processus contrôlé par une entité auctoriale, mais comme un des modes de mise en circulation des écrits. Certaines autrices mobilisent ce mode de circulation : Marie Mancini fait imprimer son ouvrage, envoie des épreuves à son époux, commande une traduction espagnole également imprimée. D'autres privilégient à l'inverse la publication manuscrite : Françoise de Motteville, qui appartient à une famille de producteurs littéraires qui recourent à l'impression, construit sa réputation de femme de lettres en diffusant ses écrits à la cour, dans des cercles érudits, religieux ou mondains. L'étude de la rédaction et de la publication des écrits qui composent notre corpus nous a ainsi amenée à considérer les multiples traces de l'activité scripturaire des autrices – manuscrits et copies, documents d'archive, correspondances – et les étapes de la fabrication de ces objets – retranscriptions, réécritures, insertions et extractions.

Il apparaît, à l'issue de ce parcours, que la pratique de l'écriture est pour les femmes qui ont produit des « Mémoires » indissociable d'un lieu, la cour, qui est aussi l'espace à partir duquel elles pensent leur identité et leur rôle sociaux. Écrire et publier implique de situer son discours dans un espace politique et, partant de là, d'établir et d'entretenir une relation au pouvoir. Les *Mémoires* de Montpensier, qui rassemblent des écrits produits à des périodes distinctes, rendent raison des processus de politisation et de dépolitisation du mémoriel – écrire le passé impliquant d'adhérer, ou non, à une narration historique produite par la puissance souveraine. On constate ainsi que les *Mémoires* de Nemours, comme les *Mémoires* de Motteville, contiennent des séquences de propagande politique – une propagande qui, dans le premier cas, est détournée par l'imprimé de 1709 et discréditée par la critique, tandis que dans le deuxième cas elle réussit à faire récit historique.

Les premières opérations de fabrication des « Mémoires » sont des opérations de construction d'une réputation – enjeu central des *Mémoires* d'Hortense Mancini, qui adopte pour ce faire un discours éminemment polémique, mais aussi des *Mémoires* de Françoise de Motteville, qui façonne une posture d'archiviste de cour. En dernier lieu émerge une pluralité de modes d'action par l'écriture qui atteste des compétences et des savoirs des femmes dans de multiples domaines – rhétoriques, linguistiques, historiques, religieux, etc. En considérant les écrits en dehors de la catégorie littéraire dans laquelle ils sont classés, ce travail contribue ainsi à enrichir notre connaissance de la pratique scripturaire des femmes d'Ancien Régime et de leur usage politique de la littérature, qui se constitue alors comme champ spécifique.

TROISIÈME PARTIE.
RE/GROUPÉES

Dans ce salon légèrement chauffé à dessein, parce que la marquise s'était enrhumée en revenant de son château, il y avait, parmi les personnes présentes quand j'arrivai, un archiviste avec qui Mme de Villeparisis avait classé le matin les lettres autographes de personnages historiques à elle adressées et qui étaient destinées à figurer en *fac-similés* comme pièces justificatives dans les Mémoires qu'elle était en train de rédiger, et un historien solennel et intimidé qui, ayant appris qu'elle possédait par héritage un portrait de la duchesse de Montmorency, était venu lui demander la permission de reproduire ce portrait dans une planche de son ouvrage sur la Fronde [...].

Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*

L'histoire de la constitution des « Mémoires féminins » comme catégorie littéraire est l'histoire du regroupement (effectué par les éditeurs et les historiens de la littérature) d'écrits produits par des femmes qui étaient formées à la pratique des lettres et en capacité d'agir dans leur espace social au moyen de l'écriture. Au cours de notre étude, nous avons vu apparaître des figures d'autrices. De certaines d'entre elles, on ne conserve qu'un unique écrit, leurs « Mémoires ». D'autres ont produit une œuvre polygraphique, qui nous est parvenue sous la forme de manuscrits ou d'imprimés.

Les « opérations de regroupement » qui scandent le « grand récit national de la littérature », pour reprendre les mots de Guillaume Bridet et Laurence Giavarini, « semblent aussi nécessaires à l'écriture de l'histoire littéraire qu'elles paraissent approximatives sitôt que l'on rentre dans le détail des trajectoires individuelles et que l'on s'attache à la singularité des écrits.¹ » L'étude des œuvres du passé fait cependant émerger d'autres configurations de groupes de producteurs d'écrits, qui ne sont justement pas ceux que retient l'histoire littéraire. Dans un dernier temps de notre travail, nous aimerions confronter la catégorie des « Mémoires féminins » à la notion de « groupe », en partant de l'hypothèse que l'histoire littéraire, en rassemblant les écrits mémoriels des femmes du XVII^e siècle dans une même catégorie, générique et genrée, masque des gestes collectifs de production de la littérature.

Cette dernière partie est pensée sous la forme d'un diptyque. Un premier chapitre s'intéresse aux noms d'autrice présents sur les pages de titre des ouvrages imprimés du corpus et à leurs fonctions (en particulier leurs fonctions classificatoires). Le nom d'autrice, marqué en genre, est un élément constitutif de la catégorie des « Mémoires féminins ». Il est investi de la fonction-auteur, telle que l'a théorisée Michel Foucault². L'étude du nom d'autrice permet en ce sens d'interroger la relation œuvre-nom qui façonne notre imaginaire culturel et notre conception de la littérature. Les « Mémoires féminins » sont des écrits catalogués sont un nom

1 Guillaume Bridet et Laurence Giavarini, « Introduction », dans Guillaume Bridet et Laurence Giavarini (dir.), « La fonction-groupe », *COntEXTES*, n° 31, 2021, mis en ligne le 15 octobre 2021, consulté le 12 juin 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.10318>.

2 Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », art. cit.

d'autrice unique – quand bien même leur attribution n'a cessé d'être remise en cause. Notre deuxième chapitre partira ainsi du constat que les écrits mémoriels des femmes, de même que les écrits des femmes de lettres en général, ont été suspectés d'être l'œuvre d'hommes. Les apories des discours attributifs sur la littérature des femmes d'Ancien Régime sont liées à un impensé de la réalité des pratiques sociales collectives à l'origine de la production des œuvres du patrimoine écrit. Le second temps de notre réflexion se concentrera dès lors sur les groupes de producteurs littéraires auxquels appartiennent les autrices de notre corpus, sur la contribution de ces groupes à la fabrication des écrits – nous aborderons ainsi un vaste échantillon de formes de collaborations littéraires, dans une acception large de cette notion.

« L'identité féminine présumée a toujours précédé l'analyse d'un collectif féminin appréhendé dans son rôle social.³ » Cette affirmation de l'historienne du genre Michèle Riot-Sarcey éclaire, nous semble-t-il, les enjeux qui entourent l'étude des pratiques scripturaires des autrices du XVII^e siècle : penser la fabrication des « Mémoires féminins » comme catégorie littéraire, c'est repartir de la manière dont l'identité féminine a été présumée, associée à un nom genré, pour faire émerger la réalité des usages de l'écrit par les femmes de la société du XVII^e siècle et leur *agency*. En partant du nom d'autrice, comme support d'une essentialisation de l'auctorialité féminine, pour aboutir aux groupes sociaux qui font la littérature, nous déplaçons ainsi le regard que l'histoire littéraire porte sur les femmes de lettres comme catégorie sociale.

3 Michèle Riot-Sarcey, *Le Genre en questions*, op. cit., p. 31.

Chapitre VIII.

Noms d'autrices

En 1656, la philosophe anglaise Margaret Cavendish, exilée en France, publie son œuvre majeure, *Natures Pictures drawn by Fancies Pencil to the Life*⁴. Première femme à se désigner comme *authoress* (« selon le néologisme qu'elle forge, étant seule à son époque à employer ce terme dans le sens fort d'auteur féminin⁵ »), M. Cavendish est également la première autrice de langue anglaise à rédiger un récit de vie : la *Relation véridique de ma naissance, de mon éducation et de ma vie*⁶, insérée dans l'ouvrage de 1656. Ce texte se veut une réponse aux attaques portées contre elle par ceux qui « tiendraient que [s]es écrits ne fussent point [s]iens⁷ ». La fin de la *Relation*, répondant par anticipation à ses détracteurs, livre un rare témoignage de la fonction qu'une femme de lettres du XVII^e siècle a pu associer au nom d'autrice imprimé :

J'espère cependant que mes lecteurs ne me jugeront point bien vaine d'avoir ainsi couché ma vie par écrit, puisque nombreux ont été ceux qui ont fait de même, tel César, Ovide ou bien d'autres encore, tant hommes que femmes, et que je ne sais point de raison qui me retienne d'en user comme eux ; au reste, je crois en vérité qu'il se trouvera sûrement des lecteurs enclins à la censure pour dire avec mépris : « À quoi songeait donc cette dame d'écrire ainsi sa vie ? Qui donc se soucie de savoir de qui elle était fille ou est épouse, comment elle fut élevée,

4 Margaret Cavendish, *Natures pictures drawn by fancies pencil to the life, written by the thrice noble, illustrious, and excellent princess, the Lady Marchioness of Newcastle...*, Londres, John Martin et James Allestrye, 1656. Il existe une dizaine d'exemplaires catalogués de cette première édition, dont un seul conservé en France, à la Bibliothèque Mazarine. Il s'agit vraisemblablement de l'exemplaire mentionné dans l'inventaire de la bibliothèque du cardinal Mazarin, qui possédait cet ouvrage.

5 D'après Constance Lacroix, dans Margaret Cavendish, *Relation véridique de ma naissance, de mon éducation et de ma vie*, édition de Constance Lacroix, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2014, p. 8.

6 Nous citons l'ouvrage dans la récente traduction française de Constance Lacroix. *Ibid.*

7 *Ibid.*, p. 13.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

quelles fortunes elle a connues, comment elle a vécu, ou ce qu'ont été ses humeurs et ses dispositions ? » À tout cela je réponds qu'il est vrai, que tout ceci n'importe aucunement aux lecteurs, mais grandement à l'auteur, car c'est dans mon propre intérêt et point dans le leur que j'ai écrit, et j'ai entendu, dans cette pièce, non point charmer, mais révéler, non point flatter l'imagination, mais conter la vérité, de crainte que les âges à venir ne se méprennent, faute de savoir que je fus fille du sire Lucas de Saint John's, près de Colchester, dans l'Essex, et seconde épouse de Milord, marquis de Newcastle ; car Milord ayant eu deux épouses, on pourrait aisément faire erreur sur mon compte en particulier si je venais à mourir et Milord à se remarier.⁸

La *Relation* de Margaret Cavendish est un écrit de revendication d'auctorialité. La philosophe y défend la propriété de son œuvre intellectuelle. La conclusion du texte rattache cette œuvre à un nom d'autrice. En publiant un récit de vie sous son nom, Margaret Cavendish effectue une opération discursive d'individuation. L'identité sociale de Margaret Cavendish, le nom qui l'identifie, lui sont transmis par les hommes de sa famille. Par le biais de l'écriture et de la publication imprimée, la philosophe cherche à façonner un nom qui lui soit propre et à pérenniser ce nom dans le temps. Le nom d'autrice de Margaret Cavendish est modelé sur son nom social : il la situe dans un lignage, qui est aussi une généalogie intellectuelle, son époux étant lui-même un homme de sciences et de lettres.

Le discours de Margaret Cavendish atteste de manière exemplaire des enjeux sociaux et littéraires que recouvre le nom d'autrice au milieu du XVII^e siècle. Ce sont ces enjeux que nous nous proposons d'aborder dans le présent chapitre. « M.L.D.M. », « Madame L.D. Mazarin », « Madame la Duchesse de Mazarin » : les pages de titre des éditions des *Mémoires* d'Hortense Mancini de l'année 1675 offrent à elles seules un riche échantillon des morphologies du nom d'autrice – et attestent de la distance qui peut se creuser entre le nom d'autrice tel qu'il apparaît au XVII^e siècle et le nom d'autrice retenu par l'édition et la critique au fil du temps, puisque ce n'est plus sous le titre de duchesse de Mazarin que la mémorialiste est désormais identifiée. Les éditions *princeps* des écrits du corpus livrent un premier panorama des noms d'autrices et de leurs particularités morpho-syntaxiques : on relève, dans l'ordre de parution, « M. Manchini, connétable Colonne », « Madame de La Guette », « M.L.D.D.N. », « Madame de Motteville », « Mademoiselle de Montpensier ». Ces noms imprimés en page de titre sont d'abord l'œuvre des imprimeurs et libraires d'Ancien Régime. Dans le corpus des écrits mémoriels du XVII^e siècle, on cite souvent en exemple les *Mémoires* du cardinal de Retz, dont le nom d'auteur est une invention de ses premiers libraires. De même, les noms d'autrices interviennent dans la construction de la posture auctoriale des femmes du XVII^e siècle (l'exemple de Margaret Cavendish en témoigne), et les travaux des spécialistes éclairent les

8 *Ibid.*, p. 49.

fonctions et usages que revêt ce nom imprimé dans l'économie du livre et sur la scène des lettres⁹. L'étude du nom d'autrice présent en page de titre conduit ainsi à développer plus largement un questionnement sur les modes de désignation des femmes mémorialistes, les variations du nom selon les supports écrits (manuscrits et imprimés), et les stratégies discursives auxquelles participe la publication du nom.

Dans le cadre de ces analyses, nous privilégions la notion de « nom d'autrice », que nous distinguons de celle de « nom d'auteur ». Comme l'a souligné Michel Foucault,

[...] un nom d'auteur n'est pas seulement un élément dans un discours [...] ; il exerce par rapport aux discours un certain rôle : il assure une fonction classificatoire ; un tel nom permet de regrouper un certain nombre de textes, de les délimiter, d'en exclure quelques-uns, de les opposer à d'autres.¹⁰

Cette fonction classificatoire opère selon des modalités particulières lorsqu'elle entre en interaction avec le discours du genre (*gender*). Dans l'histoire de la littérature du XVII^e siècle, les noms d'autrices sont rattachés à des catégories spécifiques d'écrits, telles que la catégorie des « Mémoires féminins », et à des groupes de productrices littéraires (les précieuses, les conteuses, les salonniers, etc.) qui construisent une certaine relation des femmes à la littérature et une représentation biaisée de leur auctorialité. Parler de « nom d'autrice » invite donc à se montrer attentif à la réception qu'un nom féminin programme, aux procédés de classement qu'il motive lorsque le discours sur la littérature s'en saisit. À partir de ces discussions théoriques, notre analyse se développera en quatre temps. En premier lieu, nous reviendrons sur les caractéristiques du nom d'autrice en page de titre des « Mémoires » d'Ancien Régime. En poursuivant avec l'exemple des *Mémoires* de La Guette et des *Mémoires* de Nemours, nous aborderons ensuite la fonction du nom d'autrice en le distinguant de la signature individuelle. Il s'agira d'envisager la manière dont les femmes parlent d'elles, se désignent à l'écrit et au sein de leur espace social, et construisent éventuellement (mais pas nécessairement) une stratégie auctoriale mobilisant le nom. Nous considérerons ensuite les

9 Citons, à titre d'exemples, les travaux précurseurs de Joan DeJean portant sur l'*authorship* de Lafayette et sa manifestation au sein de publications anonymes (« Lafayette's Ellipses : The Privileges of Anonymity », *PMLA*, n° 99, 1984/5, p. 884-902), les analyses d'Edwige Keller-Rahbé et de Nathalie Grande sur le nom d'autrice de Madame de Villedieu (« Villedieu ou les avatars d'un nom d'écrivain(e) », *Littératures classiques*, n° 61, 2006/3, p. 5-32), l'étude que Michèle Clément consacre au nom d'autrice de Louise Labé (« Nom d'auteur et identité littéraire : Louise Labé Lyonnaise. Sous quel nom être publiée en France au XVI^e siècle ? », *RHR*, n° 70, 2010, p. 73-101) et le récent article de Nathalie Grande sur la variation du nom d'autrice dans les ouvrages imprimés de Madeleine de La Calprenède (« Une amatrice malgré elle ? Mme de La Calprenède », *Elseneur*, n° 38, 2023, p. 101-114, mis en ligne le 14 novembre 2023, consulté le 05 décembre 2023. DOI: <https://doi.org/10.4000/elseneur.1424>).

10 Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », art. cit., p. 826.

évolutions des noms d'autrice, en opposant l'exemple de « Madame de Motteville », un nom d'autrice stable dans l'histoire éditoriale, et l'exemple de « Mademoiselle de Montpensier », dont le nom d'autrice évolue dans le temps. Cette section abordera en particulier la dimension genrée des noms d'autrice, et l'influence du genre dans la réception des œuvres. Enfin, nous aborderons le cas particulier du nom « Mancini », nom commun à deux autrices du corpus. Nous verrons comment Hortense Mancini et Marie Mancini adoptent des stratégies divergentes de publication de leurs noms, stratégies que la réunion de leurs noms d'autrice par les éditeurs tend à effacer.

1. Le nom d'auteur en page de titre

La page de titre, « état civil » du livre imprimé¹¹, apparaît à la fin du XV^e siècle et prend sa forme moderne au début du XVI^e siècle¹². Elle est le lieu d'inscription privilégié du nom d'auteur, qui figurait auparavant à la fin du manuscrit médiéval, au colophon. Un nom d'auteur n'apparaît pas nécessairement sur la page de titre, et peut aussi se découvrir dans d'autres pièces marginales de l'imprimé : les dédicaces, avis ou encore privilèges de librairie¹³. Ajoutons qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles l'« onymat », c'est-à-dire le fait de signer de son nom d'état civil, pour reprendre la terminologie genettienne, n'est pas encore la norme¹⁴. L'absence de nom d'auteur en tête de volume n'a rien de déroutant pour un lecteur d'Ancien Régime. L'anonymat et le pseudonymat sont monnaie courante, et les libraires classent plus volontiers les ouvrages présents dans leurs catalogues par titre que par auteur. Si les écrits mémoriels, du fait des spécificités du genre, supportent mal l'anonymat, on relève néanmoins de rares pages de titre de « Mémoires » totalement dépourvues de la mention d'un nom d'auteur. Citons par exemple les *Mémoires de la minorité de Louis XIV*, recueil de pièces attribuées au duc de La Châtre, à Saint-Évremond et à La Rochefoucauld. « Mais comme les

11 Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958, p. 92.

12 « [...] dans les décennies 1520-1530, la page de titre prend son aspect moderne, avec l'indication du nom de l'auteur, du titre court et de l'adresse typographique et chronologique (lieu et date de publication). » Frédéric Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 210.

13 Selon Genette, la page de titre est « l'ancêtre de tout le péri-texte moderne. Elle comporte généralement, outre le titre proprement dit et ses annexes, le nom de l'auteur, le nom et l'adresse de l'éditeur. » Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 34-35.

14 Gérard Genette, « Le nom d'auteur », *ibid.*, p. 38-53.

Heritiers de cette Maison les desavoient », précise malicieusement le libraire dans son avertissement liminaire, « on n'a pas voulu y mettre son nom¹⁵ ». Ce n'est pas le cas des écrits de notre corpus, sur la page de titre desquels les libraires et imprimeurs des XVII^e et XVIII^e siècles n'ont pas manqué de « mettre les noms ».

1. a. Titre et noms d'auteurs dans les imprimés de « Mémoires »

Sur la page de titre, le nom d'auteur est aisément identifiable grâce à un agencement typographique normalisé. Au XVII^e siècle, il est traditionnellement imprimé sous le titre de l'ouvrage et introduit par la préposition *par*. Cette préposition est cependant rarement mobilisée dans les imprimés des « Mémoires » de la seconde moitié du XVII^e siècle. Durant la décennie 1660, charnière dans la construction de l'édition mémoriale¹⁶, on rencontre la préposition *par* sur la page de titre des imprimés de libraires parisiens qui publient des « Mémoires d'État » avec privilège royal : les *Memoires ou Œconomies royales d'Estat, domestiques, politique et militaires de Henry Le Grand*, « par Maximilian de Béthune duc de Sully », à Paris, chez Augustin Courbé, en 1662 ; les *Memoires d'Estat, sous le règne des roys Henry troisieme et Henry IV*, « Par Monsieur de Cheverny, Grand Chancelier de France », à Paris, chez François Mauger, en 1664 ; les *Memoires d'Estat*, « par Monsieur de Villeroy, Conseiller d'Estat, & Secetaire des commandemens des Rois Charles IX, Henri III, Henri IV et de Louïs XIII, à present regnant », à Paris, par la Compagnie des Libraires du Palais, en 1665. La préposition est également présente dans les pages de titre d'écrits mémoriels allographes, rédigés par des serviteurs d'hommes d'État : en 1660, on trouve les *Memoires pour l'histoire du Cardinal duc de Richelieu*, « recueillis par le sieur Aubery advocat au Parlement & aux Conseils du Roy », à Paris, chez Antoine Bertier, avec privilège. Dans le corpus des « Mémoires féminins », la première édition des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Roi de France*, « par Madame de Motteville, Une de ses Favorites », constituent l'unique occurrence d'un nom d'auteur introduit par la préposition *par* (voir Figure 9). L'emploi de la préposition, sur le modèle des *Mémoires* d'Aubery, se justifie par les caractéristiques propres aux écrits mémoriels allographes, où au moins deux noms figurent sur la page de titre. Ce mode d'apparition du nom propre sur la page de titre des

15 « Avertissement », *Memoires de la minorité de Louis XIV, Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII & pendant la Régence d'Anne d'Autriche, Mère de Louis XIV*, Villefranche, Jean de Paul, 1688, n. p.

16 Dinah Ribard, « Les mémoires sans le genre », art. cit.

Mémoires de Motteville rapproche l'ouvrage d'un corpus d'écrits mémoriels autorisés par le pouvoir et qui contribuent à l'historiographie officielle des règnes des rois de la dynastie Bourbon.

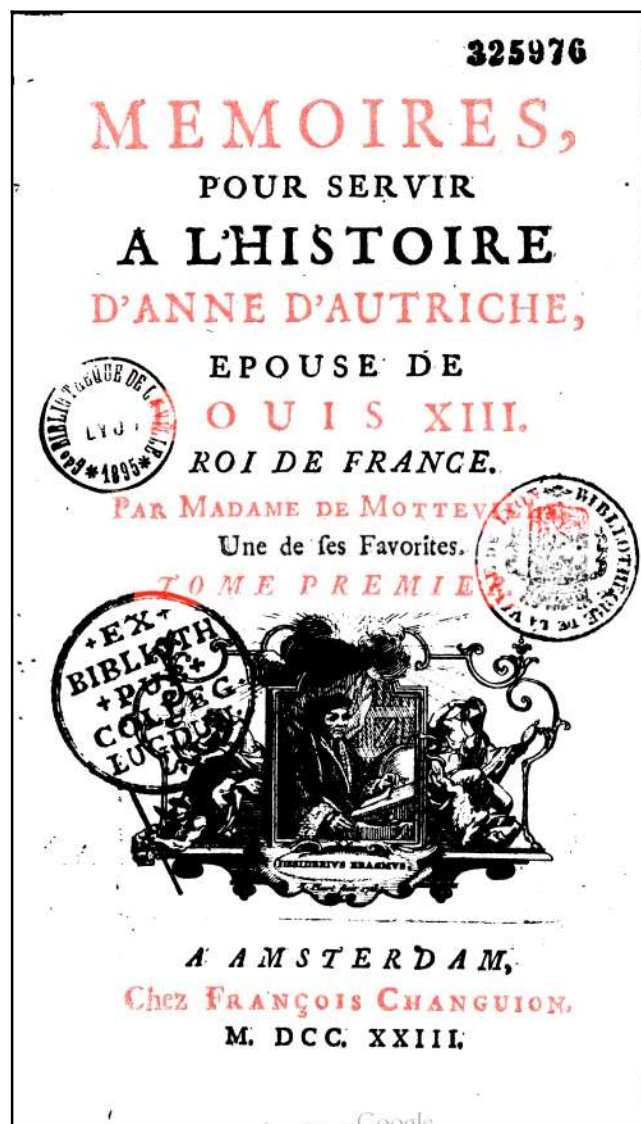


Figure 9: Page de titre des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Amsterdam, François Changuion, 1723. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

Sur les autres pages de titre des « Mémoires féminins », et comme dans la grande majorité des pages de titre de « Mémoires » du XVII^e siècle, le nom d'autrice est introduit par la préposition *de*. Cet opérateur prépositionnel a une sémantique plus étendue, puisqu'il peut introduire à la fois le sujet et l'agent du discours. L'emploi de la préposition *de* a pour conséquence de faire du nom d'auteur un segment du titre de l'ouvrage.

À ce jour, la morphologie des titres du corpus des « Mémoires » français n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique. Des recherches restent à mener dans ce domaine, qui pourraient prendre la forme des analyses descriptives effectuées par Anne Pradeilles pour le corpus des « Memoir(s) » en langue anglaise parus entre 1780 et 1790¹⁷. Les titres les plus communément rencontrés lors de nos relevés dans les catalogues durant la période allant de 1650 à 1730 sont construits sur le modèle combinatoire suivant : *substantif générique* « *Mémoires* »¹⁸ + *préposition* « *de* » + *nom propre de personne* (+ *sous-titre ou titre second*). La fonction du nom propre figurant en page de titre des écrits mémoriels semble aller de soi : la lecture tend à préjuger une identité sociale entre ce nom propre et le nom d'auteur. Selon les analyses de Philippe Lejeune, cette identité est l'un des critères d'identification du récit autobiographique ainsi qu'un élément prépondérant du « contrat social » établi entre le lecteur et le texte. La page de titre participe de façon déterminante à l'établissement de cette identité :

[...] dès qu'on englobe celle-ci [la page de titre] dans le texte, avec le nom de l'auteur, on dispose d'un critère textuel général, l'identité du *nom* (auteur-narrateur-personnage). Le pacte autobiographique, c'est l'affirmation dans le texte de cette identité, renvoyant en dernier ressort au *nom* de l'auteur sur la couverture.¹⁹

Le discours éditorial et critique porté sur les écrits mémoriels signale cependant, sous l'apparente transparence du nom propre, l'opacité du nom d'auteur. Lorsque le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* d'Antoine-Alexandre Barbier attribue les *Mémoires* d'Hortense Mancini à « elle-même »²⁰, le discours philologique réaffirme la distinction possible entre le

17 Anne Pradeilles, « Une analyse titrologique des « Memoir(s) » publiés en Grande-Bretagne (1780-1790) », *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, n° 28, 1989, p. 39-70. Anne Pradeilles mobilise notamment les outils et la méthodologie de l'analyse titrologique développées par Leo Hoek dans *La marque du titre : dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*. Ce dernier, cependant, ne traite pas de la question du nom d'auteur (de fait, les termes *auteur* et *nom d'auteur* ne figurent pas dans l'index analytique de l'ouvrage). Si toute une partie de l'étude est consacrée à l'onomastique, les noms de personne mentionnés sont systématiquement des noms de personnages. Leo H. Hoek, *La Marque du titre : dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye, Paris et New York, Mouton éditeur, 1981.

18 Leo Hoek parle alors d'« opérateurs métafictionnels » pour caractériser ces « indications de type générique, qui précisent la forme ou le mode de fabulation du récit ». *Ibid.*, p. 295.

19 Philippe Lejeune, *Le Pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Points, 1996 [1975], p. 26.

20 Nous reviendrons sur ce discours attributif dans le chapitre IX.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

nom propre du titre (« M.L.D.M. », soit « Madame la duchesse de Mazarin ») et le nom d'auteur. La tournure d'insistance souligne le fait que ces deux noms ne sont pas évidemment concordants, que le principe d'identité qui peut être présumé réclame l'examen de l'érudit. Par un phénomène de glissement référentiel – l'œil du lecteur contemporain étant en quête d'un nom d'auteur sur la page de titre – le nom propre imprimé tend néanmoins à se confondre avec un nom d'auteur – cette confusion n'est d'ailleurs pas levée dans les éditions récentes des écrits de notre corpus²¹.

Le geste d'attribution, comme le souligne Michel Foucault, *modifie* pourtant le nom propre. Si le nom propre et le nom d'auteur entretiennent tous deux un « lien spécifique » avec ce qu'ils nomment, « ni tout à fait sur le mode de la désignation, ni tout à fait sur le mode de la description²² », « le nom d'auteur ne va pas comme le nom propre de l'intérieur d'un discours à l'individu réel et extérieur qui l'a produit²³ ». L'attribution ou la désattribution d'un texte à un auteur impliquent un déplacement discursif et référentiel, le nom propre se dotant de fonctions nouvelles. Ce déplacement n'intervient ni à l'échelle de l'individu, ni à l'échelle de l'œuvre, mais au sein des discours culturels produits par une société. La page de titre est elle-même un élément constitutif de ces discours. Comme nous le signalions en introduction, dans notre corpus, le nom propre qui figure sur les pages de titre, inséré dans le titre ou détaché de celui-ci, n'est pas un nom d'autrice que la mémorialiste se choisit. Les cas exemplaires d'une autrice telle que Madame de Villedieu, qui élabore son nom d'autrice et sait l'imposer à ses collaborateurs²⁴, ou des romancières de la seconde moitié du XVII^e siècle qui adoptent des stratégies auctoriales au sein desquelles entre en jeu le nom d'autrice²⁵, ne

21 La collection « Le Temps retrouvé » du Mercure de France fait varier les modes d'apparition du nom d'autrice dans ses titres et sur ses pages de couverture. L'évolution des chartes graphiques rajoute encore à la confusion entretenue entre titre et nom d'autrice, puisque selon les mises en page le nom d'autrice est distinct du titre ou placé à sa suite, suggérant qu'il en constitue un élément. Ainsi, la couverture des *Mémoires* de Marguerite de Valois distingue clairement le nom d'autrice et le titre du livre, alors que la typographie de la couverture des *Mémoires* de « la Grande Mademoiselle » invite à lire le titre *Mémoires de la Grande Mademoiselle* – il faut consulter le catalogue pour lever toute confusion. Sur la page de couverture des récits d'Hortense et de Marie Mancini, la police du titre et des noms d'autrices est identique, seules les tailles diffèrent. Enfin, les *Mémoires* de Nemours sont publiés sous le titre *Mémoires de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours suivi de Lettres inédites de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans* (ce titre est celui indiqué sur le catalogue en ligne), et la couverture ne rend compte que du premier des deux textes présents dans l'ouvrage.

22 Michel Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », art. cit., p. 825.

23 *Ibid.*, p. 826.

24 Voir Edwige Keller-Rahbé et Nathalie Grande, « Villedieu ou les avatars d'un nom d'écrivain(e) », art. cit.

25 Voir le chapitre « Signer et publier » dans Nathalie Grande, *Stratégies de romancières*, op. cit., p. 281-304.

sauraient éclipser le fait que « les premières impressions de livres sous des noms de femmes le sont du fait des imprimeurs et, le cas échéant, des éditeurs scientifiques, qui déterminent la pratique de la page de titre²⁶ ». Les acteurs du monde du livre façonnent ainsi l'identité auctoriale des femmes mémorialistes en forgeant un premier nom d'autrice. Les modes d'apparition du nom dans les pages de titre sont conditionnés par ces multiples intermédiaires.

1. b. L'usage des initiales

La majorité des éditions du XVII^e et XVIII^e siècles des œuvres de notre corpus comportent un nom propre imprimé inscrit en toutes lettres sur la page de titre. Dans les cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini de 1675 et des *Mémoires* de Nemours de 1709, certaines des premières publications imprimées présentent les noms des autrices sous forme d'initiales : « M.L.D.M. » ou « M.L.D.D.M. » pour la première, « M.LD.D.N. » pour la seconde. Sur la page de titre de certains exemplaires, une écriture manuscrite restitue le nom d'autrice (voir Figure 10). Les initiales ne sont pas systématiquement présentes : dès l'année de la première publication des *Mémoires* d'Hortense Mancini, des éditions concurrentes affichent les noms. L'usage des initiales, qui ne se maintient pas dans le temps, a une fonction commerciale. Elles incitent à ouvrir le livre pour élucider le mystère qui entoure le nom d'auteur. Dans le cas des *Mémoires* d'Hortense Mancini, l'identité de l'autrice est révélée dès les pages liminaires. Les *Mémoires* de Nemours entretiennent davantage l'énigme autour du nom, qui n'est pas révélé par le texte imprimé (l'« Avertissement » en tête de l'œuvre ne nomme pas l'« illustre personne dont on donne ici les Mémoires²⁷ »). L'usage des initiales n'est pas propre aux « Mémoires féminins », la première impression des *Mémoires* de La Rochefoucauld de 1662 en témoigne. Elle n'est pas non plus propre au genre des « Mémoires » : les romans-mémoires de cette période usent régulièrement d'un tel procédé, qui s'articule à l'énonciation du récit fictionnel²⁸.

26 Michèle Clément, « Nom d'auteur et identité littéraire : Louise Labé Lyonnaise. Sous quel nom être publiée en France au XVI^e siècle ? », art. cit., p. 77.

27 « Avertissement », Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 45.

28 Les pages de titre des romans de Courtilz de Sandras font varier les modes d'apparition du nom propre des auteurs fictifs. Sur ces publications, voir Jean Lombard, *Courtilz de Sandras ou l'aventure littéraire sous le règne de Louis XIV*, thèse de doctorat, Université de Lille, soutenue en 1982, p. 349-352 ; Carole Atem, *Les Mémoires apocryphes de Courtilz de Sandras*, Paris, Éditions du Panthéon, 2016, p. 50-90.

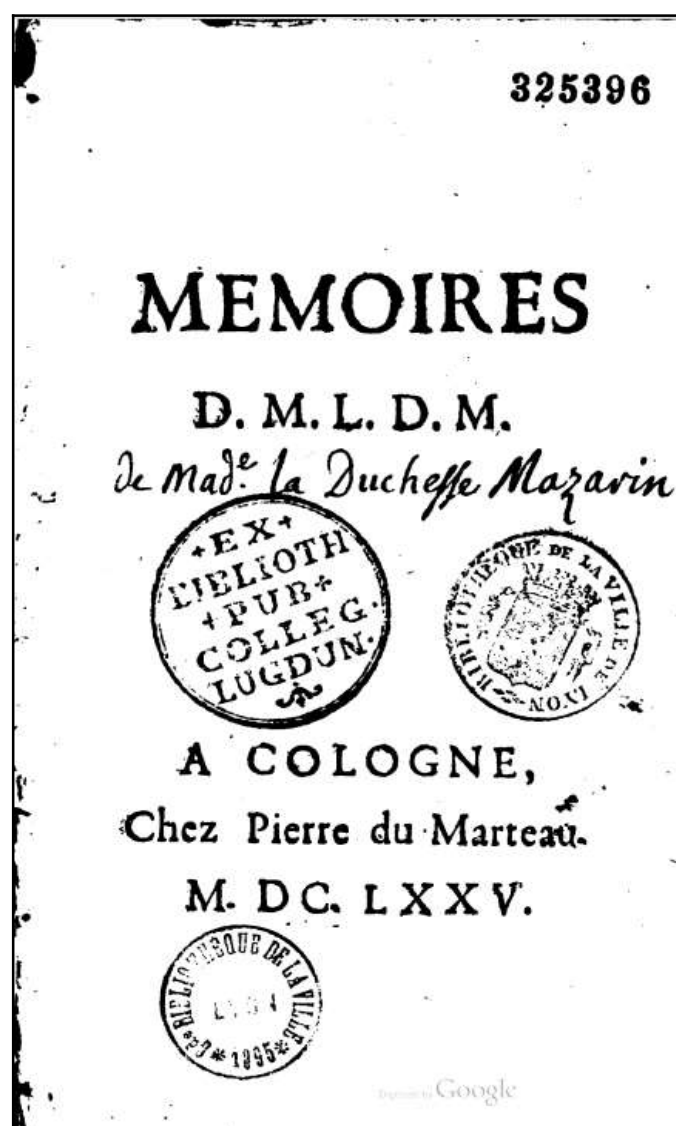


Figure 10: Page de titre des Mémoires D.M.L.D.M., Cologne, Pierre du Marteau, 1675. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books.

Lorsque la page de titre elle-même est manquante (par exemple, le page de titre de l'exemplaire unique des *Mémoires* incomplets de Montpensier datés de 1718), une main anonyme ajoute un nom d'autrice dans les feuillets environnants. Le lecteur d'ouvrages anciens est accoutumé à rencontrer des mentions de noms d'auteurs dans les premiers feuillets des exemplaires qu'il consulte. Renseigné par un ancien possesseur ou par un bibliothécaire, le nom d'auteur se déploie dans les marges du livre. Souvent transparentes, les initiales des pages de titre des ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles fonctionnent de fait comme des noms d'autrice, et en assument les mêmes fonctions. Les traces manuscrites inscrites dans le livre ne dévoilent pas le nom, elles ne font que le déployer.

Des noms propres figurent ainsi sur toutes les pages de titre des ouvrages de notre corpus. Dans une minorité de cas, ils apparaissent sous la forme d'initiales – des éditions contemporaines concurrentes dévoilent cependant les noms. Ils sont repris par la suite dans les catalogues de libraires et les catalogues de bibliothèques, puis dans les notices et dictionnaires d'auteurs. Quelles relations entretiennent ces noms d'autrices et les écrits qui leur sont associés ? Comment construisent-ils une identité auctoriale ? Après avoir passé en revue les noms présents en page de titre des premières éditions imprimées, nous allons désormais nous intéresser à leur fonction, et à la distance qui sépare le nom d'autrice et l'identité sociale des femmes qui recourent à l'écriture et à la publication.

2. Noms d'autrices et signatures

Sous l'Ancien Régime, le nom de l'individu est moins figé et normé que dans nos sociétés modernes. Au XVI^e siècle,, observe Michèle Clément, « il est naturel » qu'une femme, « même mariée, continue de porter le nom de son père, de préférence à celui de son mari, l'autre choix étant aussi possible²⁹ ». Bien des exemples illustrent le caractère malléable et polymorphe du nom féminin au XVII^e siècle. Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de Lafayette, fait varier son nom au gré des époques et des circonstances. « Vergne », « La Vergne », « Pioche », « Lafayette » : Joan DeJean rassemble un échantillon de ses différentes signatures

29 Michèle Clément, « Nom d'auteur et identité littéraire : Louise Labé Lyonnaise. Sous quel nom être publiée en France au XVI^e siècle ? », art. cit., p. 83.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

collectées dans des documents d'archives³⁰. Marie de Sévigné adopte pour sa part une « pratique de signature à choix multiple³¹ », selon l'expression de Nathalie Freidel. La signature manuscrite protéiforme contraste ainsi avec la fixité du nom d'autrice qui sera imprimé en page de titre – un nom qu'aucune de ces deux autrices ne s'est choisi, puisque la première publie anonymement ses œuvres tandis que la correspondance de la seconde sera imprimée après sa mort.

À l'inverse, certaines des femmes qui font carrière dans les lettres durant la seconde moitié du XVII^e siècle construisent leurs noms d'autrice. Anne Lefebvre, épouse Dacier, publie ses traductions grecques sous son nom patronymique, plaçant ses ouvrages dans une filiation helléniste. Marie-Catherine Desjardins, après avoir publié de premiers textes sous le nom de « Mademoiselle Desjardins », forge le nom d'autrice « Madame de Villedieu » (ce nom est celui d'un homme lui ayant fait une promesse de mariage mais ne l'ayant finalement pas épousée). Un tel exemple montre les limites d'une démarche scientifique consistant à redonner leurs prénoms et leurs noms aux femmes de lettres, qui peut avoir pour conséquence de masquer des opérations autoriales. Citons encore Marie-Jeanne L'Héritier de Villandon, fille de l'historiographe Nicolas L'Héritier de Nouvelon, dont le nom d'autrice varie également au cours du temps, ce qui ne manque pas de compliquer l'identification de ses œuvres et d'entretenir l'énigme autour de l'existence d'une sœur également poétesse. On recense des poèmes paraissant dans le *Mercure galant* sous les noms de « Mademoiselle de Nouvelon » et de « Mademoiselle de Villandon », avant que ses ouvrages imprimés n'adoptent le nom d'autrice de « Mlle L'H*** ».

Les variations du nom des femmes du XVII^e siècle, dans les discours et documents, peuvent participer de stratégies socio-économiques et de stratégies autoriales dans le cas spécifique de femmes engagées dans la carrière des lettres. La distance entre le nom d'autrice et la signature ou le nom social – c'est-à-dire le nom sous lequel les femmes se font connaître, le nom qu'elles mobilisent dans des supports écrits produits hors de l'espace de la librairie – se rapporte, dans ces cas particuliers, à des choix d'écriture. Dans le corpus des « Mémoires féminins », les écrits de Catherine de La Guette et de la duchesse de Nemours éclairent ces différents usages.

30 Dans Martine Reid (dir.), *Femmes et littérature, une histoire culturelle*, op. cit., vol. 1, p. 582-583.

31 Nathalie Freidel, *Le Temps des « écrivaines »*, op. cit., p. 86.

2. a. « Catherine Meurdrac » et « Madame de La Guette »

Le titre des *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par Elle-mesme* se présente sur le modèle des titres de « Mémoires » les plus régulièrement rencontrés dans les catalogues de libraires : le substantif générique est suivi d'un titre de civilité et d'un nom propre. Le nom d'autrice est construit à partir de la combinaison *titre de civilité + nom d'épouse*. Le titre de civilité *Madame* se rencontre ordinairement sur les pages de titre des œuvres de femmes d'Ancien Régime. Il se maintient dans l'édition contemporaine des *Mémoires*. L'originalité de ce titre tient à sa construction prépositionnelle redondante : l'ouvrage *de* Madame de La Guette est écrit *par* Madame de La Guette. Là où la préposition *de* maintient une ambiguïté sur la provenance du texte, la préposition *par* lève toute équivoque. La faible notoriété de Catherine de La Guette (quoi qu'en dise son libraire) exclut l'usage d'initiales en page de titre.

Le nom d'autrice retenu par le libraire, « Madame de La Guette », ne surprend pas de prime abord. Il appelle toutefois plusieurs remarques. Ce nom n'est pas celui que l'autrice utilise dans les rares documents où l'on trouve sa signature. En cherchant des traces de Catherine de La Guette dans les archives françaises et néerlandaises, Carolyn Chappell Lougee recense et reproduit deux de ses signatures manuscrites : le 15 mars 1658, à Villecrenes, comme le 1^{er} avril 1676, à La Haye, la mémorialiste signe du nom de Catherine Meurdrac³², soit le nom de son père, Vincent Meurdrac. Ce nom est également celui que l'on trouve dans *Le Coutumier de Picardie*, qui rapporte une décision de justice relative à un conflit foncier impliquant la famille Meurdrac. Dans ce document, il est question d'une « Damoiselle Catherine Meurdras, femme autorisée par son contrat de mariage à la poursuite de ses droits, et séparée quant aux biens d'avec Maître Jean de Mariot son mari, Ecuyer sieur de la Questre³³ ».

Relevons que la sœur aînée de Catherine de La Guette publie un traité de chimie sous le nom de « Damoiselle M.M. »³⁴. Ces initiales renvoient au nom de « Marie Meurdrac », soit son nom de famille, préféré au nom d'épouse (Brisset). Si le nom d'autrice figure sur la page

32 Carolyn Chappell Lougee, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », art. cit., p. 17.

33 *Le Coutumier de Picardie*, Paris, Aux dépens de la compagnie, 1726, t. 1, col. 411.

34 Marie Meurdrac, *La Chymie charitable et facile en faveur des dames, par Damoiselle M. M.* [Marie Meurdrac], Paris, 1666. Nos remarques sur ce texte s'appuient sur la 2^e édition, parue à Paris, chez Jean d'Hoüry, en 1674. Nous étudions cette publication au chapitre IX.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

de titre sous forme d'initiales, l'épître dédicatoire est signée « Marie Meurdrac », le privilège est au nom de « Damoiselle Marie Meurdrac », et cinq des six poèmes liminaires sont adressés à Mademoiselle Meurdrac. Ces éléments incitent à considérer que Marie Meurdrac a activement contribué à l'élaboration de ce nom d'autrice. Catherine de La Guette, si elle a pris part à l'élaboration de son propre nom d'autrice, privilégie le nom « de La Guette » au nom « Meurdrac » (ou « Meurdras », selon les graphies), un nom qu'elle utilise pourtant comme signature et qu'un membre de sa famille a auparavant mobilisé dans l'espace de la librairie.

Pour Célestin Moreau, l'éditeur des *Mémoires* au XIX^e siècle, il ne fait aucun doute que le nom « de La Guette », dont on trouve différentes graphies, est « un surnom, un nom de guerre³⁵ ». À notre connaissance, il n'est pas rattaché au nom d'une terre. L'historien cite l'acte d'inhumation de Jean Mariot, « autrement dit de La Guette³⁶ ». Le nom d'autrice figurant sur la page de titre des *Mémoires* ne serait donc pas à proprement parler un nom d'épouse. Il est un nom que Jean Mariot, l'époux de la mémorialiste, se serait forgé, et que l'ouvrage imprimé contribue à fixer.

Dans le récit des *Mémoires*, le nom « Meurdrac » apparaît à plusieurs reprises. Il est présent dans les premières pages du récit qui, selon les usages du genre, exposent la généalogie familiale. Chez Catherine de La Guette, le récit généalogique est un récit condensé³⁷. La lignée de l'héroïne est rapidement esquissée et les noms de ses ancêtres sont omis³⁸, à l'exception du nom de son père :

[...] pour commencer l'histoire de ma vie, je dirai que je suis fille d'un homme qui avait l'estime et l'approbation de toute la noblesse de son pays, et même de quelques Princes qui lui faisaient l'honneur de le considérer. [...] Son père était un cadet de Normandie de la race des Meurdrac dans le Cotentin, qui est une ancienne noblesse du pays [...].³⁹

Deux critères sont retenus pour signaler la valeur du patronyme : le critère de reconnaissance parmi la noblesse du pays d'origine et le critère d'ancienneté du nom. Cette

35 La Guette, *Mémoires*, éd. Moreau, *op. cit.*, p. XVIII.

36 *Ibid.*, p. XLVII.

37 Nous reprenons ici la terminologie d'Emmanuèle Lesne-Jaffro, qui propose une typologie des récits généalogiques dans les écrits mémoriels. Elle les divise en trois catégories : les récits absents ou disséminés, les récits condensés et les récits développés. Emmanuèle Lesne-Jaffro, « De la liste au récit : comment raconter la généalogie ? L'exemple des mémorialistes d'Ancien Régime », *Dix-septième siècle*, n° 288, 2020/3, p. 497-508. DOI : <https://doi.org/10.3917/dss.203.0497>.

38 « Les mémoires de Madame de La Guette fournissent un modèle moyen d'évocation des origines, lacunaire quant aux noms et titres, le récit étant polarisé par l'histoire personnelle [...]. » *Ibid.*, p. 500.

39 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 41.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

seconde caractéristique est fondamentale dans l'établissement de l'ordre social d'Ancien Régime⁴⁰. La valeur du nom est indissociable d'une réputation, qui se construit dans un lieu et dans un espace social donnés. Le patronyme, dans la suite des *Mémoires*, désigne strictement « Monsieur de Meurdrac », le père de l'autrice. Le nom « Meurdrac » est donc largement supplanté dans le texte par le nom « de La Guette », qui désigne en premier lieu le « Sieur de La Guette⁴¹ ». Le nom « de La Guette » ne s'inscrit pas dans une généalogie, à l'inverse du nom « Meurdrac », ce qui renforce l'hypothèse d'un surnom forgé par l'homme de guerre. Les origines et la naissance de l'époux demeurent obscures, sans doute du fait de l'inégalité de leur union⁴². Le nom « Jean Mariot » ou « Jean de Mariot » n'apparaît pas dans le texte.

On repère plusieurs occurrences du nom « Madame de La Guette » au sein du récit, toujours dans des discours rapportés. Ainsi, la narratrice ne dit pas son nom, mais la narration reproduit des énoncés où se rencontre le nom retenu comme nom d'autrice. Ce nom, selon le discours liminaire des *Mémoires*, se destine à être retenu par la « postérité » :

Ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir les histoires des hommes qui, par leurs beaux faits ou par leurs vertus éminentes, se sont rendus recommandables à la postérité, ou qui ont été élevés ou abaissés selon les caprices de la fortune ; mais il se trouve peu de femmes qui s'avisent de mettre au jour ce qui leur est arrivé dans leur vie. Je serai de ce petit nombre [...].⁴³

Loin des postures d'humilité inaugurales qui peuvent se rencontrer dans les récits de vie imprimés, Catherine de La Guette se donne pour modèle les vies des hommes illustres, et entreprend un ouvrage visant à glorifier son nom. Ce discours liminaire fait écho à la *Relation* de Margaret Cavendish, qui se plaçait dans la lignée de César et d'Ovide. Les deux autrices adoptent des postures de femmes exceptionnelles et osent des rapprochements littéraires audacieux, non sans une part assumée d'autodérision. Ce discours liminaire est dans la continuité de l'« Avis au lecteur » du libraire, qui présente Catherine de La Guette comme une femme au cœur « viril ». Figure androgyne, dotée d'attributs masculins, la narratrice mobilise les normes de genre dans plusieurs séquences du récit à dominante parodique et burlesque.

40 Nous renvoyons sur ce point aux travaux de Fanny Cosandey dans son chapitre « La grammaire du rang », *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, op. cit., p. 162-203.

41 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 45.

42 Sur l'identité de l'époux de Catherine de La Guette, voir Carolyn Chappell Lougee, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », art. cit.

43 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 41.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

Le récit est, dans le même temps, le lieu de promotion du nom « Madame de La Guette », par la retranscription de discours rapportés qui opère un glissement du nom oral au nom écrit. L'autrice construit la représentation de sa propre notoriété, une notoriété que fixe la publication imprimée. L'une des séquences les plus significatives de cette opération de promotion du nom se rencontre dans un épisode du récit de la Fronde, alors que la narratrice cherche à protéger ses terres des exactions des armées occupant la région. Elle rapporte sa rencontre avec des hommes de l'armée frondeuse, qui la connaissent de réputation :

Un jour que je revenais de Sucy avec un garde, je rencontrai plusieurs officiers qui lui dirent : « Garde, où menez-vous cette dame ? » — « Je la remène où je l'ai prise, et vous n'en avez que faire, leur répondit-il. » Je vis qu'ils allaient fort s'échauffer les uns et les autres, c'est pourquoi je leur dis : « Messieurs, mon garde a raison ; de quoi vous mettez-vous en peine ? Nous passons notre chemin ; vous pouvez passer le vôtre. » — « Il est vrai, madame, que vous passez votre chemin ; mais à moins que vous ne soyez madame de La Guette, il n'y a point de dame qui l'ose entreprendre, ou elle courrait grand risque de sa personne. » Je leur dis : « Vous l'avez trouvée ; c'est elle-même ; qu'avez-vous à dire ? » — « Rien, Madame, sinon que nous sommes vos très humbles serviteurs et à monsieur votre mari aussi. » [...] Je leur demandai pourquoi ils m'avaient dit : à moins que ce soit madame de La Guette, il n'y a point de dame qui l'ose entreprendre. « Il est vrai, Madame, que nous l'avons dit ; car vous passez, parmi nos troupes, pour la plus généreuse de toutes les femmes ; il n'y a personne qui voulût vous faire insulte ; et même dans l'armée de Lorraine, on vous appelle la Saint Balmont de la Brie. » — « Vraiment, leur dis-je, je dois être la plus glorieuse du monde, puisqu'on me compare à madame de Saint Balmont, qui est la merveille de son temps et pour sa valeur et pour sa belle conduite. L'on me fait une grâce que je ne mérite point. » C'était une dame qui demeurait sur les frontières de Lorraine et qui était admirée d'un chacun.⁴⁴

La présence de ce dialogue anecdotique, au cœur du récit de la Fronde, établit la notoriété de Catherine de La Guette parmi les troupes armées qui occupent la région. L'épisode emprunte les motifs de la scène de reconnaissance : tout en ignorant l'identité de son interlocutrice, le soldat mentionne le nom de « madame de La Guette », associé à une action hors du commun, qu'elle est la seule femme à pouvoir oser entreprendre. La valeur du discours tient au fait qu'on ne peut suspecter l'interlocuteur de chercher à flatter la dame en grandissant sa renommée. Dans la scène rapportée, Catherine de La Guette est d'abord un objet de discours : le soldat s'adresse au garde qui l'accompagne, avant qu'elle prenne à son tour la parole pour revendiquer son action puis son identité. L'intrépidité de la mémorialiste est attestée par le récit et par le discours des hommes de guerre, qui la reconnaissent comme une femme exceptionnelle. Le nom de l'autrice et sa réputation sont connus parmi les « troupes » de l'armée française des frondeurs, mais également parmi les troupes étrangères de l'armée lorraine. La notoriété de l'autrice prend des dimensions nouvelles à mesure que progresse le dialogue. Comparée à une célèbre femme combattante de la guerre de Trente ans,

44 *Ibid.*, p. 102-103.

Alberte-Barbe d'Ernecourt, dame de Saint-Balmont, dont une biographie paraît trois ans avant la publication des *Mémoires*⁴⁵, Catherine de La Guette reçoit des soldats le surnom de « Saint Balmont de la Brie ». Le nom « de La Guette » était le surnom d'un homme de guerre ; « Madame de La Guette » est baptisée, à son tour, par les soldats qui lui attribuent un surnom de femme de guerre. Le surnom est le marqueur socio-linguistique d'une renommée que le livre enregistre et diffuse. D'après le récit, le nom de « Madame de La Guette » est présent dans la mémoire collective d'un groupe socio-professionnel, auquel s'adresse la publication imprimée, ainsi que nous l'avons vu au chapitre IV, 3.

2. b. « Marie d'Orléans » et « Madame la duchesse de Nemours »

L'étude des *Mémoires* de La Guette offre un premier exemple de construction d'un nom d'autrice. Le récit mémoriel et sa publication imprimée façonnent ainsi une identité auctoriale qui peut contribuer à jouer sur l'identité sociale de l'individu qui écrit. Avant d'envisager une autre configuration du partage des noms, à partir de l'exemple de Marie d'Orléans et de ses *Mémoires*, il paraît utile de revenir sur la distinction théorique entre nom social et nom d'autrice.

Dans *Tender geographies*, Joan DeJean prend le nom d'autrice (qu'elle désigne dans le texte comme une « signature ») comme point de départ de sa réflexion sur l'auctorialité féminine. Elle souligne que les autrices (« *women writers* ») adoptent dans leurs écrits des pratiques de dénomination équivoques (ce qui les distingue des hommes de lettres) :

*[...] women writers had a more ambivalent response to the signature than did their male counterparts [...]. It is sometimes evident that Ancien Régime women writers wished to maintain a distinction between personal identity and authorial identity, that they sought to have the quality of their works judged independently of preconceived ideas associated with their person.*⁴⁶

45 *L'Amazone chrestienne, ou les Aventures de Madame de S. Balmon, qui a conjoint heureusement, durant nos jours, une admirable devotion, et la pratique de toutes les vertus, avec l'exercice des armes, et de la guerre*, par L.P.J.M.D.V [le père Jean-Marie de Vernon], Paris, Gaspar Meturas, 1678. Sur cet ouvrage et les parallèles entre les récits de vie d'Alberte-Barbe d'Ernecourt et de Catherine de La Guette, voir Fanny Boutinet, « Amazone et chrétienne : légitimer l'action féminine dans les récits de vie d'Alberte-Barbe d'Ernecourt et de Catherine de La Guette », actes du colloque international « Fortes de corps, d'âme et d'esprit : récits de vie et construction de modèles féminins du XVI^e au XVIII^e siècles », Université Rouen-Normandie, 10 et 11 juin 2021, à paraître aux PURH.

46 Joan DeJean, *Tender Geographies*, op. cit., p. 3.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

Pour Joan DeJean, il existe un écart manifeste entre l'identité auctoriale que construit le texte et l'identité individuelle et sociale (*personal identity*) des autrices. Le nom d'autrice a une dimension programmatique. Il oriente deux lectures : une lecture référentielle (le lecteur identifie l'individu-auteur par son nom en page de titre) et une lecture genrée (le lecteur constate la marque du féminin dans le nom). Ses travaux mettent en lumière les stratégies mises en œuvre par les femmes pour façonner une identité auctoriale distincte de leur identité sociale – c'est ce que l'on observe dans le cas des *Mémoires* de La Guette, dans lesquels l'autrice affirme une identité nouvelle par l'écriture, destinée à agir dans son nouvel espace social. Citons encore, pour compléter notre liste d'exemples, le cas de Madeleine de Scudéry étudié par Myriam Dufour-Maître. En publiant ses livres sous le nom de son frère, la romancière procède à une « distorsion entre auteur et signature⁴⁷ » ; l'autorité de l'autrice « se construit à mesure même de l'effacement de la signature du nom propre, cet effacement constituant une marque de genre de plus en plus affirmée et témoignant d'une autorité inversement proportionnelle à la publication d'un nom d'auteur⁴⁸ ».

Dans le cas d'écrits publiés à titre posthume, le « nom d'auteur » est une construction éditoriale qui opère dans les discours tenus sur l'œuvre. On distinguerait alors la *signature*, conçue comme *signe*⁴⁹ et ce que Gérard Leclerc nomme la « signature de l'œuvre », qui est le fait d'un processus culturel. « Analyser l'auctorialité », écrit G. Leclerc dans *Le Sceau de l'œuvre*⁵⁰, « c'est enquêter sur la signature dans les textes enregistrés comme œuvres par la culture, sur la place du nom d'auteur dans la mémoire des œuvres textuelles⁵¹ ». En disciple de Michel Foucault, Gérard Leclerc distingue le *signataire* – d'un contrat, d'un acte notarié –

47 Myriam Dufour-Maître, « Genres, signatures et attributions. Le cas de Madeleine de Scudéry », dans Frédéric Regard et Anne Tomiche (dir.), *Genre et signature*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 173-188, p. 178.

48 *Ibid.*, p. 175.

49 Selon la définition de la signature fournie par Béatrice Fraenkel : « Signe remarquable, elle conjoint quatre éléments : la fonction individualisante d'un nom propre, l'effet de présence d'un graphisme tracé à la main, la saillance visuelle d'un signe personnel et la force d'un acte de langage. [...] [L]a signature appartient à deux séries distinctes de signes, d'une part celle des signes d'identité – noms propres, sceaux, armoiries – et, d'autre part, celle des signes de validation – souscriptions, sceaux, bulles, signatures, seings. » Béatrice Fraenkel, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, n° 25, 2008/1, p. 13-23, p. 17. Voir aussi, de la même, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.

50 Dans cet ouvrage, Leclerc étudie le rôle de la signature dans la constitution de l'auctorialité, qu'il définit comme « le statut d'auteur d'une œuvre textuelle ou, si l'on préfère, d'une œuvre énonciative. L'auteur est ici celui qui énonce, qui écrit. Pourtant l'auteur n'est pas un simple énonciateur, un scripteur pur et simple. Il est l'origine d'un énoncé, d'un texte, qui se présente comme œuvre, comme création originale. » Gérard Leclerc, *Le Sceau de l'œuvre*, Paris, Seuil, 1998, p. 14.

51 *Ibid.*

Chapitre VIII. Noms d'autrices

et l'*auteur* : « l'œuvre littéraire a un auteur, même si aucun manuscrit n'existe, portant la mention autographe de son nom. La signature de l'œuvre, ce n'est pas la présence du nom sur le *manuscrit autographe*, c'est l'association opérée par la culture entre une œuvre et un nom.⁵² »

L'association opérée entre un récit mémoriel de la Fronde, relevant pour l'histoire littéraire de la catégorie générique des « Mémoires », et le nom de « Madame la duchesse de Nemours », institué comme nom d'autrice, relève nous semble-t-il de ce même processus culturel. Dans l'Avertissement de l'ouvrage, « l'illustre personne dont on donne ici les *Memoires*⁵³ » n'est pas nommée, mais il est dit, à deux reprises, qu'elle a « écrit » de sa main ces « Mémoires de son temps⁵⁴ ». Il faut attendre l'article anonyme du *Journal des sçavans* de décembre 1734 pour trouver un premier commentaire de l'œuvre l'associant au nom de la « duchesse de Nemours ». Il y est dit que « Madame la duchesse de Nemours [...] laissa ses *Memoires* qu'elle avoit cachés toute sa vie⁵⁵ » à son editrice. Dans l'article, de même que dans le texte imprimé, la duchesse n'est pas explicitement désignée comme l'autrice de l'ouvrage. La présence d'un nom (sur une page de titre, dans un journal) suffit ici à fonder une auctorialité.

Comme dans le cas de Catherine de La Guette, nous nous sommes demandé sous quels noms était connue la duchesse de Nemours en son temps et quels noms elle utilisait dans les documents, manuscrits ou imprimés, où elle se désigne. Dans son testament autographe, rédigé en 1681 et conservé aux Archives Nationales, l'aristocrate est mentionnée sous trois noms différents⁵⁶. La scriptrice signe le document et l'enveloppe adressée à son notaire du nom de « Marie d'Orléans ». Le 30 novembre 1681, le notaire Antoine Belot enregistre la remise du testament de « Madame la duchesse de Nemours ». Le 16 juin 1707, un officier paraphé le document en indiquant cette fois le nom de « Madame Marie d'Orléans duchesse de Nemours »⁵⁷. Les occurrences du nom signalent le statut différent des textes contenus dans le document et de leurs scripteurs. Le titre de « Madame la duchesse de Nemours » est un

52 *Ibid.*, p. 25.

53 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 45.

54 *Ibid.*, p. 47.

55 « Éloge de Mademoiselle L'Héritier », *Journal des sçavans*, *op. cit.*, p. 834.

56 Le document est conservé dans les archives du notaire Antoine Belot, AN, MC/ET/II/359.

57 Outre la signature de Marie d'Orléans (Figure 11), nous reproduisons les photographies des noms manuscrits présents dans le testament dans l'annexe 5.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

nom juridique et social, tandis que « Marie d'Orléans » est une signature, un marqueur d'autographie. L'association du nom propre et du titre dans le document rédigé par l'officier en charge d'ouvrir le testament est conforme à l'usage – les documents associés aux écrits testamentaires développent les noms et les titres individuels.

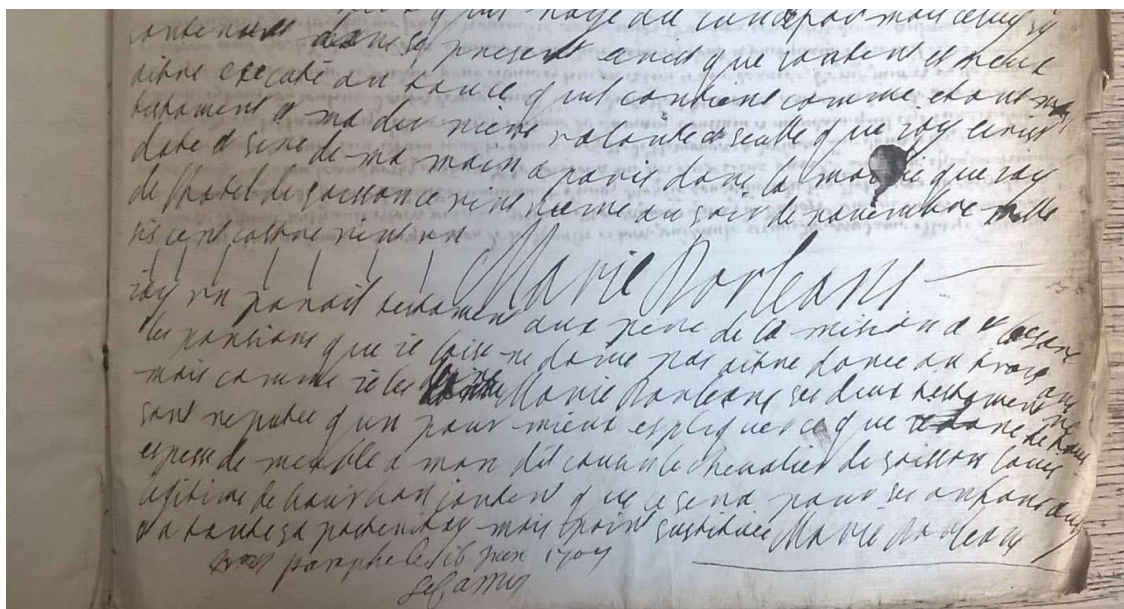


Figure 11: Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours : signature autographe.

Le titre de duchesse de Nemours n'apparaît qu'à une seule reprise dans le récit des *Mémoires*. Dans la deuxième partie du texte, après la troisième occurrence du nom de « Mademoiselle de Longueville », la narration indique en incise qu'elle est « depuis duchesse de Nemours⁵⁸ ». Lorsque l'ouvrage paraît en 1709, c'est sous ce titre qu'on identifie Marie d'Orléans. L'utilisation des initiales est l'indice de la notoriété et du figement du nom, que les lecteurs programmés par l'imprimé de 1709 doivent être en mesure de recomposer.

L'imprimé des *Mémoires* n'est cependant pas le premier à faire figurer le nom de « Madame de Nemours » en page de titre. Durant les crises de succession qui l'opposent à la famille de Bourbon-Condé, famille de la seconde épouse de son père, Marie d'Orléans publie des libelles sous ce nom⁵⁹. Ces écrits sont imprimés dans le cadre d'un conflit politique et juridique et ne sont pas considérés comme des « œuvres » de la culture (pour reprendre la

58 Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 122.

59 Nous citons les titres des libelles en question au chapitre IX, 2.d.

terminologie de G. Leclerc). La publication *a posteriori* des *Mémoires de M.LD.D.N.*, puis le classement de cet écrit dans une catégorie littéraire, ont cependant pour conséquence de faire rétroactivement du nom imprimé sur la page de titre des libelles un nom d'autrice. Le nom imprimé a d'abord une fonction juridique (il identifie la personne de Marie d'Orléans comme une justiciable), avant de se doter des fonctions d'un nom d'auteur. La ligne de démarcation entre la signature ou le nom social d'une part, le nom d'autrice d'autre part, n'est donc pas si évidente à tracer lorsqu'on considère le premier moment de publication des écrits.

Dans le cas des *Mémoires* de Nemours, le nom d'autrice qui apparaît sur les pages de titre des premiers imprimés n'est pas identique à celui qui figure sur la couverture de l'édition moderne du texte, établie par Micheline Cuénin et publiée au Mercure de France. On y lit le nom « Marie d'Orléans, duchesse de Nemours », qui associe un prénom et un premier nom de famille au nom et titre d'épouse. À l'inverse, les *Mémoires* de La Guette, publiés dans la même collection et par la même editrice, reproduisent le titre de l'édition de 1681 et le nom de « Madame de La Guette ». Le maintien ou la disparition d'un titre de civilité marqué en genre (titre ordinairement présent dans les imprimés des écrits de femmes aux XVII^e et XVIII^e siècles) est l'une des évolutions notables dans le traitement contemporain des noms d'autrices par les éditeurs. Nous allons désormais nous intéresser à ces phénomènes de fixation ou de variation du nom d'autrice, en nous appuyant cette fois sur les cas des *Mémoires* de Françoise de Motteville et des *Mémoires* de la duchesse de Montpensier.

3. Fixité et variation des noms d'autrices

À l'exception notable de la « duchesse de Mazarin », désormais désignée sur les pages de titre des *Mémoires* sous le nom d'« Hortense Mancini », les noms d'autrice des mémorialistes du XVII^e siècle connaissent des variations morpho-syntaxiques qui ne modifient pas la carte d'identité du livre. L'imprimé fixe un nom propre (« Motteville », « Montpensier », « Nemours », « Mancini », « La Guette ») comme support du nom d'autrice.

Les variations des noms d'autrices des « Mémoires féminins » portent le plus régulièrement sur les titres de civilité qui complètent ces noms propres, qui sont des éléments marqués en genre. L'identité sexuelle des autrices de « Mémoires féminins » est ainsi signalée

dès les pages de titre des ouvrages, à l'exception des pages de titre présentant les noms sous forme d'initiales. Dans la langue française, comme dans les imprimés, « le genre féminin est clairement le genre marqué – et démarqué⁶⁰ ». Pierre Zoberman, qui distingue le nom d'auteur masculin, neutre, et le nom d'auteur féminin, genré, fait le constat que « nous restons prisonniers d'une longue tradition qui rend quasi automatique la mise en évidence du genre *féminin* de l'écrivain⁶¹ » dans les discours contemporains sur la littérature⁶². L'attention que la critique moderne accorde à ces marqueurs de genre ne doit cependant pas conduire à occulter la fonction de ces noms dans le milieu des lettres du XVII^e siècle et dans l'espace de la librairie. Il est au contraire utile d'observer l'apparition et l'évolution de ces noms d'autrice pour mieux mesurer leur rôle dans la catégorisation des écrits « féminins ». Pour ce faire, nous nous intéresserons aux cas de « Madame de Motteville » et de « Mademoiselle de Montpensier », des noms qui ont la particularité de renvoyer à deux autrices qui collaborent ensemble à la production d'écrits manuscrits et imprimés. Le premier est caractérisé par sa fixité, tandis que le second connaît des évolutions notables, qu'on peut pour une part associer à un traitement genré du nom d'autrice par l'histoire littéraire.

3. a. « Madame de Motteville », du XVII^e siècle à nos jours

Le nom d'autrice « Madame de Motteville » apparaît pour la première fois dans les *Divers portraits* de 1659. Françoise de Motteville y signe le portrait d'Anne d'Autriche. La publication qui acte l'entrée en littérature de la mémorialiste de la reine est dirigée par la duchesse de Montpensier, qui réunit dans ce recueil des portraits signés de nombreuses mains (majoritairement féminines)⁶³. De son vivant, Françoise de Motteville fait figurer son nom au

60 Pierre Zoberman, « Représentation de l'écrivain et identités sexuelles », *Seventeenth-century French Studies*, n° 30, 2008/1, p. 77-91, p. 79.

61 *Ibid.*, p. 80.

62 Rappelons en ce sens une définition ancienne du « genre », formulée par l'autrice Monique Wittig : « Le genre : il est l'indice linguistique de l'opposition politique entre les sexes. Genre est ici employé au singulier car en effet il n'y a pas deux genres, il n'y en a qu'un : le féminin, le "masculin" n'étant pas un genre. Car le masculin n'est pas un masculin mais le général. Ce qui fait qu'il y a le général et le féminin, la marque du féminin. » Monique Wittig, *La Pensée straight*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018 [2001], p. 114.

63 « Sur les 59 portraits, 43 représentent des modèles féminins contre 16 modèles masculins ; 21 femmes prennent la plume (souvent plusieurs fois) pour se peindre ou peindre un membre de leur entourage, contre 9 hommes (dont chacun n'écrit qu'un seul portrait). » Lieselotte Steinbrügge, « Du genre d'un genre nouveau : les portraits littéraires d'Anne-Marie-Louise d'Orléans », *Littératures classiques*, n° 90, 2016/2, p. 119-132, p. 126. Sur les contributrices et contributeurs des *Divers portraits*, voir Sara Harvey, *Entre littérature galante et objet précieux*, op. cit., p. 69-104.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

sein d'un ouvrage collectif, qui est certes imprimé mais ne circule pas sur le marché de la librairie. Deux des lettres qu'elle échange avec la duchesse de Montpensier durant leur voyage des Pyrénées paraissent toutefois dans un *Recueil de quelques pieces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers*, publié à Cologne, chez Pierre Marteau, en 1667, où le nom d'autrice de « Madame de Motteville » apparaît. Ce nom se rencontre en tête du manuscrit autographe du *Précis sur la vie d'Henriette-Marie de France* dont il a été question dans notre chapitre VI. Il n'apparaît toutefois pas dans le *Recueil de ce que j'ay trouvé dans la sainte Écriture*⁶⁴, autre manuscrit autographe conservé. La copie manuscrite du début des *Mémoires* présente dans le recueil Conrart n'indique pas de nom d'autrice, mais la lettre de Françoise de Motteville à la marquise de Montausier recopiée par le secrétaire est signée de « Madame de Motteville ».

Avant la parution des *Mémoires* en 1723, le nom « Madame de Motteville » est ainsi relevé dans quatre documents très divers : un imprimé prestigieux publié par une princesse ; une publication de « pièces galantes » circulant sous la fausse adresse de Pierre Marteau ; un manuscrit de commande, destiné à des prédicateurs et versé aux archives d'un couvent ; un manuscrit du secrétaire de l'Académie française, qui rassemble des écrits de producteurs littéraires associés au monde des lettres parisien et à la cour de France. Les écrits de Françoise de Motteville qui circulent de son vivant, qu'ils soient manuscrits ou imprimés, destinés à un petit cercle ou à un large public, font voir un même nom d'autrice. La présence de ce nom est remarquable, à une époque où les écrits demeurent souvent anonymes (on relève que deux de ses manuscrits sont justement restés anonymes). Françoise de Motteville est à l'origine de l'élaboration de ce nom d'autrice, qui participe de la promotion de son identité auctoriale. On constate que le nom retenu est un nom d'épouse, qu'elle préfère au nom « Bertaut », qui la rattacherait certes au monde des lettres (c'est celui de son oncle, le poète Jean Bertaut), mais qui n'a pas le prestige du nom « de Motteville ». Le nom « Madame de Motteville », à l'inverse du nom « Mademoiselle Bertaut », marque un statut conjugal et social que l'autrice revendique par l'écriture. Le nom « Madame de Motteville » est reproduit sur toutes les pages de titre des éditions des *Mémoires* que nous avons pu consulter – même lorsque ces derniers sont rebaptisés *Chroniques de la Fronde* (dans l'édition disponible au Mercure de France). La variation du titre générique, dans ce cas précis, est rendue possible par la fonction classificatoire du nom d'autrice. Le nom de « Madame de Motteville » identifie l'œuvre. La

64 BnF, Français 6265.

fixité de ce nom d'autrice dans le temps long de l'édition contraste avec la variété des noms sous lesquels sont publiés les écrits de l'illustre correspondante de Françoise de Motteville, la duchesse de Montpensier.

3. b. Un nom marqué et démarqué : « Mademoiselle de Montpensier », ou « la Grande Mademoiselle »

En 1660, lorsqu'elle adresse à Françoise de Motteville une fantaisie pastorale en forme de lettre, Anne-Marie-Louise d'Orléans laisse à sa destinataire le soin de démêler l'identité de sa correspondante : « j'écrivis une lettre de deux ou trois feuilles de papier à Mme de Motteville, que je fis copier et que je lui envoyai par un inconnu », rapporte l'autrice dans ses *Mémoires*. « Elle devina que c'était moi qui lui avais écrit.⁶⁵ » La lettre de la duchesse se clôt par une formule énigmatique, empruntée à la tragédie cornélienne : « Devine si tu peux et réponds si tu l'oses.⁶⁶ » Ni l'écriture manuscrite très caractéristique de la duchesse de Montpensier ni le porteur du courrier ne sont reconnaissables : seul le contenu du texte signe l'écrit, qu'une intime correspondante doit savoir déchiffrer. Françoise de Motteville s'adresse dans sa réponse à la « belle Amelinte ». L'usage d'un nom à clé, aux sonorités précieuses, poursuit ce jeu de chiffrement et déchiffrement épistolaire. Dans les *Mémoires*, lieu d'enregistrement de l'activité littéraire de la duchesse de Montpensier, l'autrice se plaît à relater les circonstances de cet échange, qu'elle se désole de voir partiellement imprimé :

On lui [Françoise de Motteville] en prit les deux premières lettres (car pour moi, je sais bien que je ne les ai données à personne), que l'on a imprimées dans de ces recueils que l'on appelle *Œuvres galantes*⁶⁷. Son nom est tout le mérite. Mais elles sont estropiées : on les a toutes gâtées. J'avoue que j'ai été fâchée de les voir ainsi.⁶⁸

L'occurrence du *nom* de l'épistolière constitue le seul « mérite » du recueil imprimé. Dans ce bref passage, la duchesse de Montpensier opère une distinction entre nom d'autrice et texte imprimé. À l'inverse du texte, qui peut être manipulé, « estropié », le nom d'autrice « Madame de Motteville » a une valeur intrinsèque que les usages de la librairie ne peuvent altérer.

65 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 902.

66 L'édition de Joan DeJean précise que cette ultime sentence est de la main de Catherine d'Aspremont, dite Mademoiselle de Vandy. Nous aborderons le rôle de cette collaboratrice littéraire de la duchesse de Montpensier au chapitre IX. Montpensier, *Against marriage*, *op. cit.*, p. 34.

67 L'ouvrage en question est le *Recueil de quelques pieces nouvelles et galantes* cité plus haut.

68 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 902-903.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

Dans ses ouvrages imprimés, de même que dans cette correspondance ayant vocation à circuler dans un entourage de cour et lettré, Anne-Marie-Louise d'Orléans est attentive à la présence de son nom. Aucun nom d'autrice ne figure sur les pages de titre des ouvrages qu'elle publie, qui sont dépourvus de privilèges, autre lieu d'apparition du nom dans l'imprimé. Les *Divers portraits* et *La Relation de l'isle imaginaire et l'histoire de la Princesse de Paphlagonie* ne dissimulent pas pour autant l'identité de l'autrice : dans cette dernière publication, dont l'impression a été dirigée par les hommes de lettres à son service, les dédicaces fournissent aux lecteurs tous les indices nécessaires pour la reconnaître. En outre, le livre est pensé comme un objet à transmettre à des destinataires choisis. L'autrice est la détentrice de l'œuvre imprimée, qu'elle fait circuler de mains en mains. En ce sens, les dispositifs de composition et de diffusion de ses écrits constituent des actes de signature de l'œuvre.

L'anonymat de la duchesse de Montpensier est un élément constitutif de son identité auctoriale. L'édition des *Mémoires*, en façonnant un nom d'autrice, sous lequel sont progressivement rassemblés ses divers écrits, contribue à masquer un des traits caractéristiques de son écriture.

En 1728, pour la première édition imprimée, les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, Fille de Gaston d'Orléans, Frère de Louis XIII, Roi de France* présentent en page de titre un nom d'autrice sensiblement différent des noms précédemment rencontrés. Alors que « Madame la duchesse de Nemours » ou « Madame la duchesse (de) Mazarin » sont désignées par une double titulature, la duchesse de Montpensier n'est présentée que comme « Mademoiselle de Montpensier ». Le titre de noblesse transmis par la mère, Marie de Bourbon, précédente duchesse de Montpensier, se combine au titre transmis par le père, Gaston d'Orléans, « Monsieur », frère du roi Louis XIII. La page de titre développe le nom, en retraçant la lignée royale à laquelle appartient la duchesse. Cette forme d'écriture généalogique se rencontre de même dans le titre des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Roi de France*. Fille et mère de roi, Anne d'Autriche est présentée comme l'épouse de Louis XIII. La présence du nom du monarque est récurrente dans les titres de « Mémoires » du XVII^e siècle. Dans le cas particulier des *Mémoires de Montpensier*, le nom du souverain renseigne toutefois le lecteur sur l'identité de l'autrice du récit davantage que sur la période historique relatée. En d'autres termes, les éditeurs

Chapitre VIII. Noms d'autrices

privilégient le développement du nom d'autrice en page de titre, plutôt que le développement d'un titre second qui renseignerait sur le contenu historiographique de l'œuvre.

Le nom d'autrice l'inscrit dans la généalogie d'une famille illustre. Cette identité familiale et aristocratique, royale par le père, est la grande affaire des *Mémoires*⁶⁹, dans lesquels Anne-Marie-Louise d'Orléans n'a de cesse de revendiquer le rang intrinsèquement associé à son nom. En ce sens, le nom d'autrice rencontré en page de titre fait écho à certains passages du récit, dans lequel la duchesse de Montpensier affirme et défend la primauté de son nom. Les *Mémoires* témoignent de l'attention qu'elle porte aux signatures des femmes de son entourage, qui revêtent un sens politique. Après la mort de Gaston d'Orléans, en 1660, la mémorialiste narre les différents conflits, principalement financiers, qui l'opposent à sa belle-mère, Marguerite de Lorraine. Un bref passage fait état de son irritation à la découverte de la signature de cette dernière, qui ne respecte pas le protocole de signature des membres de la famille royale de France :

On m'apporta le contrat à signer après ma belle-mère ; elle avait signé *Marguerite de Lorraine* ; ce qui ne se fait pas, car les femmes des fils de France signent comme leurs maris, rien que le nom de baptême. Comme je vis cela je signai au-dessus. M. Colbert, qui était présent, me dit : « Vous signez devant Madame ? » Je lui répondis : « Quand elle signera comme femme de mon père, je signerai après ; mais comme sœur de M. de Lorraine puisqu'elle met son nom, j'irai toujours devant elle. »⁷⁰

L'impair de Marguerite de Lorraine fournit à la duchesse de Montpensier un prétexte pour bousculer un protocole dont elle maîtrise les codes et pour rappeler son rang. La filiation illustre qui est la sienne, la valeur du nom qui en découle, sont affirmés tout au long du récit mémoriel, dans les séquences narratives et descriptives (pensons à la galerie des tableaux du château de Choisy longuement évoquée dans la dernière partie du texte).

Les premières éditions imprimées des *Mémoires* développent ainsi en page de titre une généalogie familiale qui n'est pas sans lien avec le contenu même de l'ouvrage. Pour en revenir au nom d'autrice « Mademoiselle de Montpensier » et à sa singularité, on relève évidemment que la duchesse de Montpensier, demeurée célibataire, est désignée sous le titre de « Mademoiselle » là où les autres mémorialistes sont toutes désignées sous le titre de « Madame ». En français, les titres – de noblesse, de civilité – ne sont pas épiciques. Ils font partie de ces substantifs grammaticalement et sémantiquement féminins, qui signalent sur la

69 Cette ascendance est sans cesse reformulée au sein des *Mémoires*, où le récit généalogique est « disséminé au cœur du récit mémorialiste ». Johann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires*, op. cit., p. 251.

70 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 997.

page de titre le genre des autrices. Les titres de *Mademoiselle* ou de *Madame* ont un sème social, ils marquent une distinction de condition féminine – distinction qui n'existe pas en langue pour les hommes⁷¹. Dans le cas de la duchesse de Montpensier, le sème de la titulature est particulièrement étoffé. Un temps désignée sous le titre de « Mademoiselle, fille de Monsieur », titre qui est transféré par la suite à la fille de Monsieur (Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV), Anne-Marie-Louise d'Orléans est surnommée de son vivant « la Grande Mademoiselle ». Cet usage la singularise dans la mémoire collective et pour la postérité. On relevait dans la *Relation* de Margaret Cavendish un besoin, chez la philosophe, de façonner un nom qui lui soit propre, afin de n'être pas confondue avec d'autres femmes qui porteraient le même nom qu'elle. Anne-Marie-Louise d'Orléans reçoit justement un titre qui lui est propre, qui la distingue de l'ensemble des femmes qui ont porté, avant ou après elle, le titre de « Mademoiselle ».

Ce titre de « Grande Mademoiselle » joue un rôle dans la publication et la réception de l'œuvre de la duchesse. Dans les éditions des *Mémoires* publiées aux XVIII^e et XIX^e siècles, les éditeurs désignent en page de titre Anne-Marie Louise d'Orléans sous le nom d'autrice de « Mademoiselle de Montpensier ». Cet usage évolue cependant au XX^e siècle : l'édition Fontaine, de même que l'édition du Mercure de France, substitue au nom « Mademoiselle de Montpensier » le nom de « Grande Mademoiselle ». Dans ces éditions, l'évolution du nom s'accompagne de choix graphiques marqués : à l'inverse des éditions des siècles passés, les couvertures des ouvrages des éditions Fontaine et du Mercure de France sont illustrées par un portrait de la duchesse. La lecture genrée du nom est donc renforcée par une représentation genrée de l'autrice et de son œuvre. Le titre de « Grande Mademoiselle » s'impose auparavant dans les titres des études biographiques qui sont consacrées à la cousine de Louis XIV à partir du milieu du XIX^e siècle. Sainte-Beuve semble initier cet usage⁷², qui se généralise dans les ouvrages du XX^e siècle⁷³ et jusqu'aux productions culturelles récentes qui font de la fille de

71 Le dictionnaire Furetière ne recense que le substantif *Damoiseau*, sur lequel se forme le substantif *Damoiselle*. Le masculin n'est plus en usage en 1690, si ce n'est dans des emplois ironiques.

72 Dans la causerie intitulée « La Grande Mademoiselle » (rédigée avant 1858), Sainte-Beuve désigne la duchesse sous le seul nom de « Mademoiselle ». Charles-Augustin Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, op. cit., t. 3, p. 503-525.

73 On relève entre autres les études biographiques suivantes : Arvède Barine, *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-1652)*, Paris, Hachette, 1902 ; Philippe Amiguet, *La Grande Mademoiselle et son siècle*, Paris, Albin Michel, 1957 ; André Ducasse, *La Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Hachette, 1963 ; Bernardine Melchior-Bonnet, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Perrin, 1975 ; Michel Le Moël, *La Grande Mademoiselle*, Paris, éditions de Fallois, 1994.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

Gaston d'Orléans un excentrique personnage du Grand Siècle⁷⁴. Un glissement s'opère ainsi de la page de titre des biographies à la page de titre des *Mémoires*. Ce glissement suit une pente éditoriale : des collections pour servir à l'histoire de France à la collection du Mercure de France, la fonction historiographique de l'écrit, publié dans des collections à ambition savante, s'efface au profit d'une lecture autobiographique et sentimentaliste⁷⁵. Le nom « Mademoiselle » n'est pas sans évoquer l'épisode du mariage manqué avec Lauzun et le statut de femme célibataire de l'autrice. Une autre piste interprétative, qui n'invalide pas les précédentes hypothèses, est que le nom de « Mademoiselle de Montpensier » entre en concurrence avec le titre de la *Princesse de Montpensier*. Les variations du nom pourraient ainsi être également motivées par le souci des éditeurs de différencier les *Mémoires* de la nouvelle galante : le nom d'autrice est un élément plus malléable qu'un titre de fiction.

L'édition critique de Jean Garapon rompt avec ces différentes traditions éditoriales en indiquant pour la première fois le nom complet de l'autrice – « Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier » – comme nom d'autrice en page de titre. La morphologie du nom d'autrice tend dès lors à rejoindre celle du nom d'auteur moderne, mais n'en demeure pas moins marquée. Jean Garapon relève la réserve qui subsiste, en langue, qui empêche encore de désigner l'autrice sous un nom unique – le titre ou le nom de famille se suffisant à lui-même, à l'image de « Corneille » ou « La Rochefoucauld ». De la première édition des *Mémoires* de Montpensier à la dernière citée, le nom d'auteur est de genre féminin – le genre

74 Relevons par exemple l'épisode « La Grande Mademoiselle, une rebelle sous Louis XIV » de l'émission *Secrets d'histoire* diffusée sur France 2 le 19 juillet 2016 (réal. Jean-Édouard Choppin, David Jankowski, Xavier Lefebvre).

75 La quatrième de couverture des *Mémoires*, dans l'édition du Mercure de France, présente l'ouvrage en ces termes : « Petite-fille d'Henri IV, cousine germaine de Louis XIV, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, née en 1627, est le plus beau parti du royaume, mais son fol engagement dans la Fronde brise ses ambitions et ses projets matrimoniaux. Pardonnée par Louis XIV, elle retrouvera sa place auprès du roi après un long exil. Cependant, une malheureuse histoire d'amour, qui fera les gorges chaudes de la cour, ridiculiserait cette femme qui méritait d'être aimée. Les *Mémoires* qu'elle a laissés ont le privilège de la rareté : les princes se racontent rarement et Mademoiselle est la première mémorialiste à s'exprimer en son nom propre. Ses souvenirs sont de véritables confessions, où elle n'hésite pas à livrer ses états d'âme avec une émouvante sincérité. Elle s'étend longuement sur ses goûts, ses habitudes, ses caprices, ses peines de cœur ; elle démêle les intrigues de l'entourage royal, révèle des secrets d'alcôve, et dévoile ce que les grands pensent du peuple. Ce classique de la littérature française demeure un témoignage capital sur la sensibilité féminine au XVII^e siècle. » Montpensier, *Mémoires de la Grande Mademoiselle*, édition de Bernard Quilliet, Paris, Mercure de France, 2008. Sur la lecture autobiographique et sentimentale des écrits de femmes du XVII^e siècle par les éditeurs modernes, voir en particulier Nathalie Grande, « La maltraitance historiographique : l'exemple des autrices du XVII^e siècle (Lafayette, Scudéry, Sévigné, Villedieu) », dans Frédérique Le Nan, Andrea Brünig et Catherine Petgoux-Baeza (dir.), *Voix de femmes dans le monde*, Angers, PUR, 2018, p. 93-104, mis en ligne le 1^{er} octobre 2019, consulté le 14 août 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.87425>.

s'envisageant ici dans une double acception, grammaticale et sociale⁷⁶. Dans l'édition de 1728, outre le titre *Mademoiselle* déjà commenté, dont le genre grammatical est fondé sur une opposition morphologique, le genre biologique de l'autrice est signalé par une seconde occurrence grammaticale : le substantif *filles* – lexicalement opposé au substantif *fil*. La linguiste Claire Michard, qui étudie les préjugés de genre dans les discours, souligne comment ce substantif participe (avec les noms de « femmes », « épouses », « mère ») à l'« énonciation des femmes en tant que sexe, opposée à celle des hommes en tant qu'acteurs sociaux⁷⁷ ». Un tel constat se vérifie dans une certaine mesure à l'échelle du titre. Le nom d'autrice, déclinant une généalogie royale, mobilise des substantifs relationnels qui remontent jusqu'au « roi », seul substantif désignant un individu (de sexe masculin) comme agent.

La catégorie des « Mémoires féminins » est déterminée, la construction syntagmatique en témoigne, par une caractérisation genrée du corpus. Cette caractérisation intervient dès l'apparition du nom d'autrice sur la page de titre. Comme le souligne Bérangère Parmentier dans un numéro de revue consacré à « l'anonymat de l'œuvre », l'« autonomisation du nom d'auteur par rapport aux marqueurs de rang et de genre, pour être plus avancée de nos jours qu'à l'époque moderne, n'est toujours pas achevée⁷⁸ ». Ce processus d'autonomisation est peu observable dans le corpus des « Mémoires féminins » ; les titres de noblesse et de civilité, marqueurs du rang et du genre, se maintiennent sur les pages de titre des éditeurs modernes. L'étude croisée des *Mémoires* de Motteville et des *Mémoires* de Montpensier permet néanmoins de mettre en perspective ces considérations, en montrant comment les noms se rattachent à des discours – autoriaux, historiographiques, éditoriaux. La stabilité ou la variabilité du nom d'autrice, dans les deux cas, dit quelque chose de notre conception de ces écrits et de la relation qui se noue entre le nom d'autrice et l'œuvre.

76 Amanda Edmonds, Aarnes Gudmestad et Thomas Metzger, à la suite de nombreuses études linguistiques portant sur les liens entre genre grammatical et genre biologique en français, formulent la distinction suivante : « French has two gender categories – masculine and feminine [...]. While the vast majority of French nouns have a single gender, a small set [...] can be used in the masculine or the feminine, depending on the biological gender of the referent. Such nouns illustrate the presence of biological gender in French, such that nouns that refer to female humans are feminine (e.g. *nièce* 'niece') and those that refer to males are masculine (e.g. *neveu* 'nephew'). » Amanda Edmonds, Aarnes Gudmestad et Thomas Metzger, « The non-default gender category in additional-language French », dans Dalila Ayoun (dir.), *The Acquisition of Gender. Crosslinguistic Perspectives*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 2022, p. 157-182, p. 159.

77 Fondant ses analyses sur le traitement différencié des sexes dans les discours des sciences sociales, Claire Michard observe les mécanismes sexistes intrinsèques à la langue qui font des femmes des objets de discours non-agents, subissant des « désignations privilégiées en tant que sexes et sexes dépendants ». Claire Michard, *Le Sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?*, Paris, L'Harmattan, 2002, vol. 1, p. 13.

78 Bérangère Parmentier, « Introduction », *Littératures classiques*, n° 80, 2013, p. 5-16, p. 7, n. 4.

4. « Mancini » : un nom pour deux autrices

La lecture des *Mémoires* de Montpensier a fait émerger une relation de continuité entre le nom d'autrice présent en page de titre et le contenu du récit mémoriel. Dans le cas des *Mémoires* de La Guette et des *Mémoires* de Nemours, de même que dans celui des *Mémoires* de Motteville, nous avons pu observer que les femmes de lettres contribuent, par des actions d'écriture diverses, à façonner un nom d'autrice. La parution des *Mémoires de M.L.D.M.* (« Madame la duchesse Mazarin ») témoigne à l'inverse de ce que nous pourrions désigner comme une relation conflictuelle de l'autrice à son nom – un nom qui la rattache à l'époux et à l'oncle, deux figures honnies dans le récit mémoriel⁷⁹.

Sa sœur, quant à elle, publie « les véritables Mémoires de Marie Mancini » en réponse à un récit qui paraît sous son nom. Le nom d'autrice est un nom usurpé, que la mémorialiste cherche à se réapproprier. Dans *La Vérité dans son jour*, le récit est précédé de poèmes qui vont éclater la variété et la richesse du nom de la mémorialiste. Ces pièces versifiées liminaires, qui paraissent exclusivement dans l'édition de 1677, n'ont jusqu'à présent pas été étudiées. Les poèmes méritent pourtant notre attention, car ils manifestent un travail singulier de construction d'un nom d'autrice au sein du corpus des « Mémoires féminins ».

Nous avons vu, dans les analyses développées au chapitre III, que les écrits et les noms des deux sœurs étaient associés par l'édition dès 1701, et jusqu'à nos jours. Les analyses qui suivent font toutefois émerger la grande hétérogénéité de ces textes, lorsqu'on s'intéresse à la construction du nom d'autrice et à sa relation à l'œuvre.

4. a. La conflictualité du nom : « Hortense Mancini » et « Madame la duchesse (de) Mazarin »

Sur les pages de titre des éditions des *Mémoires* de 1675, le nom de l'autrice apparaît sous des formes variées : « M.L.D.M. », « Madame L.D. Mazarin », « Madame la Duchesse de Mazarin », révélé dès les premières pages du livre. Les initiales, plus ou moins développées, renvoient à un même nom d'épouse, « Madame la duchesse (de) Mazarin ». Ce nom présente toutefois la particularité d'être également un nom patronymique, puisque le titre de duchesse de Mazarin lui est transmis à la fois par son époux et par son oncle, Jules Mazarin, qui fait du

⁷⁹ Sur ce point, voir les analyses du chapitre IV, 1.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

couple les héritiers de son nom et de sa fortune. Avant même son mariage, Hortense Mancini est, comme ses sœurs et cousines, associée au nom de son oncle. Par un phénomène de dérivation nominale, ce sont l'ensemble des sœurs Mancini et Martinozzi qui sont rebaptisées les « petites Mazarines », du nom de leur oncle « Mazarin ». On trouve, dès l'*Apologie pour Messieurs les Princes, envoyée par Madame de Longueville à Messieurs du Parlement de Paris* de 1650 l'expression « petites Mazarines » pour désigner les nièces du cardinal⁸⁰. En portant le titre de duchesse de Mazarin, Hortense Mancini assume, plus encore que toutes les autres « Mazarines », ce lourd héritage familial qui la place dans l'ombre historique du cardinal.

En lisant les *Mémoires*, nous faisons le constat en apparence paradoxal que le nom de *Mazarin* ne renvoie ni à l'autrice, ni à son oncle, qu'elle nomme « Monsieur le Cardinal ». Il désigne exclusivement le détestable époux de la mémorialiste, le « duc de Mazarin », et le palais Mazarin, dont le couple hérite à l'occasion de leur mariage. Le nom *Mancini*, quant à lui, n'apparaît qu'en de rares occurrences, pour désigner exclusivement un second oncle et cardinal italien. Certains membres de la famille de l'autrice ne sont pas nommés, tels que Geronima Mazarin, Marie Mancini et Philippe Mancini qui sont présentés comme la « mère », la « sœur » et le « frère » de la mémorialiste. Dans le corps du texte, le traitement des noms propres marque ainsi une nette distinction entre deux cercles intra-familiaux. L'un est matérialisé par des substantifs renvoyant à des relations de filiation, l'autre est figuré par des noms propres, c'est-à-dire des modes de désignation non relationnels.

Le nom d'autrice tranche ainsi avec les modes de désignation de l'individu au sein du texte et la charge affective qu'ils présupposent. La relation contrariée d'une autrice telle qu'Hortense Mancini à son nom rappelle les analyses de Leigh Gilmore sur le fonctionnement spécifique du nom d'autrice dans les récits autobiographiques. Dans son livre *Autobiographics: a Feminist Theory of Women's Self-Representation*, Leigh Gilmore développe une critique des analyses de Philippe Lejeune sur le nom d'auteur, qui reposent

80 Les expressions « petites Mazarines » ou « princesses Mazarines », apparues au XVII^e siècle, conservent une certaine actualité dans l'édition d'ouvrages historiques destinés au grand public. Pierre Combescot a fait paraître un ouvrage sur les nièces du cardinal sous le titre *Les Petites Mazarines* (Paris, Grasset, 1999, édité au Livre de poche en 2001) et Évelyne Lever a récemment publié un livre intitulé *Les Princesses Mazarines. La gloire du cardinal* (Paris, Tallandier, 2023).

Chapitre VIII. Noms d'autrices

selon elle sur des biais idéologiques⁸¹. La chercheuse interroge le rapport spécifique d'une femme à son nom, comme support de son identité :

*If we look at the history of women's writing, we must make a very different case from Lejeune's. For men, the mythology of the signature involves either the empowerment or the anxiety of influence: tradition, genealogy, and the legacy of naming constitute a mutual heritage. For women, the title page is frequently the site of a necessary evasion. One reads here not the signature but the pseudonym, not the family name but 'Anon.' The title page of women's writing presents itself not as a fact but as an extension of the fiction of identity, and it is frequently more comprehensible as a corollary to laws regarding woman's noninheritance of property. For women, the fiction that our names signify our true identities obscures the extent to which our names are thought of not as our own but as the legal signifier of a man's property. The name has a less lofty and romantic tradition for women in Western culture: it signifies ownership, to be sure, but not of ourselves as our property.*⁸²

Leigh Gilmore met en lien les modes de désignation des autrices dans leurs ouvrages et le statut juridique des femmes. Le nom est une manifestation du droit de propriété que les hommes exercent sur les femmes. Le livre, lieu de construction d'une identité auctoriale, doit composer avec la « fiction de l'identité » que produit le nom. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini dénoncent justement la condition juridique des femmes d'Ancien Régime. Au début du récit, le cardinal Mazarin « donne⁸³ » Hortense Mancini au duc de Mazarin, qui n'aura de cesse de réclamer à la justice que sa femme lui soit « rendue⁸⁴ ». Le nom d'autrice sur la page de titre des imprimés du XVII^e siècle matérialise la condition juridique du sujet féminin. Le nom d'Hortense Mancini, « duchesse de Mazarin », atteste de l'autorité que son époux exerce sur elle, au sein de la société et au regard de la loi.

Au fil des éditions, les *Mémoires* vont néanmoins changer de nom. Cas unique dans notre corpus, le nom d'autrice évolue en même temps que le texte est proposé à la lecture conjointement avec celui de Marie Mancini : le nom *Mazarin* s'efface au profit du prénom et

81 Leigh Gilmore, *Autobiographics: a Feminist Theory of Women's Self-Representation*, op. cit., p. 75-82. Outre une critique de la conception du nom chez Lejeune, Gilmore conteste également la notion de « vérité » – largement mobilisée dans les études sur les écrits mémoriels – associée au « pacte autobiographique ». Pour la chercheuse, la « vérité » telle que la conçoit Lejeune repose sur des biais philosophiques et idéologiques : « *When a writer is seen in relation to the dominant discourses of power s/he was simultaneously inscribing and resisting, the 'innocence' of autobiography as a naive attempt to tell a universal truth is radically particularized by a specific culture's notion of what truth is, who may tell it, and who is authorized to judge it. What we have come to call truth or what a culture determines to be truth in autobiography, among other discourses, is largely the effect of a long and complex process of authorization. Thus the canonizing question 'What is truth ?' cannot be separated from the process of verifying that truth.* » *Ibid.*, p. 107.

82 *Ibid.*, p. 81.

83 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 33, 38.

84 Dans ses plaidoyers, l'avocat du duc de Mazarin demande aux juges de « rendre Madame de Mazarin à son mary » (*Plaidoyez de Mr. Herard...*, op. cit., p. 68) et réclame qu'elle vienne « reprendre dans sa maison la place qui luy appartient » (*Ibid.*, p. 7).

du nom *Mancini*, nom de naissance de l'autrice, commun à celui de sa sœur. La tradition éditoriale étudiée au chapitre III induit ainsi un changement d'« état civil » de l'œuvre.

4. b. « Marie Mancini » : le nom d'autrice dans tous ses états

Le récit de *La Vérité dans son jour* paraît sous le nom de « M. Manchini, connétable Colonne ». Rappelons que l'ouvrage est précédé de la parution, en 1676, des *Mémoires de Madame la Princesse Marie Mancini Colonne, G. Connestable du Royaume de Naples*, dénoncés par la mémorialiste comme une fiction diffamatoire, et suivi, en 1678, de la parution de l'*Apologie, ou Les Veritables Memoires de Madame Marie Mancini, Connestable de Colonna, Ecrits par Elle-même*⁸⁵. Les trois écrits reprennent la même construction du nom, composé du prénom (sous la seule forme d'initiale dans le cas de l'imprimé de 1677), du nom patronymique et du nom d'épouse. L'orthographe du nom *Mancini* et du nom *Colonna* varie dans les premiers imprimés, oscillant entre une graphie française et une graphie à consonance espagnole ou italienne.

Marie Mancini est la seule mémorialiste du corpus à voir son prénom publié en page de titre de son livre, suivi du nom du père et du nom d'épouse. Les prénoms de femmes ne sont d'ordinaire présents sur les pages de titre des écrits mémoriels que pour désigner des femmes illustres. Pensons aux *Mémoires de la roine Marguerite*, où le nom d'autrice est construit à partir du titre et du prénom. Les récits de vie d'Anne d'Autriche et d'Henriette d'Angleterre les désignent encore selon le même modèle – elles ne sont cependant pas les autrices des ouvrages qui leur sont consacrés, leurs noms n'assument donc pas des fonctions de noms d'autrices. Le modèle *prénom + nom* qui est pour nous familier constitue une exception au XVII^e siècle. Louise Labé « serait la première femme dans l'histoire du livre en France à recevoir sèchement prénom et nom, comme un homme⁸⁶ » en 1555. Michèle Clément ne trouve aucune autre autrice désignée de la même manière jusqu'au début du XVII^e siècle. René Démoris a montré le rôle que les *Mémoires* apocryphes ont joué dans l'élaboration du récit mémoriel de Marie Mancini⁸⁷, et l'on pourrait être tenté d'interpréter le nom d'autrice présent sur les pages de titre de *La Vérité dans son jour* et de l'*Apologie* comme un décalque du nom

85 Sur cette chaîne de publication, voir le chapitre IV, 2.

86 Michèle Clément, « Nom d'auteur et identité littéraire : Louise Labé Lyonnaise. Sous quel nom être publiée en France au XVI^e siècle ? », art. cit., p. 89.

87 René Démoris, *Le Roman à la première personne*, op. cit., p. 119-120.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

présent sur la page de titre du récit apocryphe. L'autrice et ses collaborateurs, qui dénoncent une attribution factice, se réapproprieraient ainsi le nom usurpé. Entre 1669 et 1671, Marie Mancini a cependant fait paraître en italien trois traités d'astrologie sous le nom de « *Madama Maria Mancini Colonna, Principessa romana, Duchessa di Paliano di Tagliacozzo di Marina, &c. et Gran Contestabilessa del Regno di Napoli* » (voir Figure 12, p. 465). L'autrice est donc la première à faire paraître des ouvrages sous ce nom. Les traités témoignent d'une ambition auctoriale étroitement associée à une identité aristocratique, déclinée sur la page en une énumération de noms et de titres. Les poèmes liminaires de *La Vérité dans son jour* reprennent et développent ces différents noms et titres.

Le récit mémoriel est précédé d'un premier cahier, composé de quatre feuillets. Il contient huit brefs poèmes à la gloire de l'autrice dont nous reproduisons ci-dessous les titres :

1. « *En persona della Exc. S. Duchessa di Tagliacozzo che scrive la sua vita per corregger le maledicenze de altro Autor. Soneto.* »
2. « *Alla Ecc. Sig. Donna Maria Mancini Duchessa di Taglicozzo per il libro da lei composco, intitolato, la verità nella sua luce. Soneto.* »
3. « *All' Ill. & Ecc. S. Duchessa Tagliacozzo mia señora. Nel Racconto che fà di sua vita. Soneto.* »
4. « *Ejus dem. Maria de Mancinis & Columna, Anagrama purum. En animo meditans miracula. Epigrama.* »
5. « *A la historia de M.M. Manchini, Conestablessa Colona, intitulada, la verdad en su luz, compuesta en idioma Francès por S.E. para desvanecer la falsedad de otra que corriò con nombre suyo. Soneto.* »
6. « *A.M.L.C.C. Sur l'histoire qu'elle a composée de sa vie. Epigramme.* »
7. « *Du Mesme.* »
8. « *Sur l'histoire de M. la Connètable Colonne intitulée, la verité dans son jour.* »

L'*Apologie* ne reproduit aucun de ces poèmes, qui demeurent méconnus. Les trois premiers poèmes, des sonnets en italien, évoquent Marie Mancini sous le titre de duchesse de Tagliacozzo (« *S. Duchessa di Tagliacozzo* », « *Ecc. Sig. Donna Maria Mancini Duchessa di Taglicozzo* », « *Ecc. S. Duchessa Tagliacozzo* »), l'un des nombreux titres de son époux. Un

Chapitre VIII. Noms d'autrices

quatrième poème, en latin, fait l'éloge de « *Maria de Mancinis & Columna* ». Le poète compose une anagramme latine du nom, « *en animo meditando miracula* », qui se déploie au fil des vers. Le nom comme son anagramme sont mis en valeur en étant reproduits en majuscule dans le corps du sonnet. Le cinquième poème, cette fois rédigé en espagnol, mentionne l'autrice sous le nom de « *M.M. Manchini, Conestabessa Colona* ». Dans les sixième et huitième poèmes, en français, le nom de l'autrice est enfin indiqué sous les initiales « M.L.C.C. » puis sous la formule « M. la Connètable Colonne ». Plus encore que dans les exemples précédemment étudiés, ces quelques pages font l'indéniable démonstration de la variabilité du nom féminin. La variation de la titulature, des noms, la présence ou l'absence du prénom, les initiales complètes ou partielles : les poèmes regroupent toutes les formes d'occurrence du nom que nous avons précédemment rencontrées.

Dans six des sept poèmes où le nom de l'autrice est mentionné, le titre du poème lie ensemble le nom et l'ouvrage que le lecteur tient entre ses mains. Cette ouvrage, selon quatre des six titres, est écrit (« *scribe* ») ou composé (« *compuesco* », « *compuesta* », « *composée* ») par l'autrice : les verbes employés mettent en relief l'acte d'écriture. Les pièces poétiques ne sont pas, comme cela se rencontre parfois, des éloges « réemployés ». Il semble s'agir de vers expressément rédigés dans le cadre de la publication. Le titre du livre lui-même est cité – en français ou dans une traduction italienne et espagnole – dans trois des titres de poèmes.

Les vers liminaires célèbrent une figure auctoriale textuellement omniprésente. Le nom de celle-ci varie selon les langues, les poètes, et sous la plume d'un même écrivain – les premier et deuxième sonnets étant du même poète, de même sans doute que les sixième et huitième poèmes. La présence de pièces poétiques étonne et invite à s'interroger sur les modèles littéraires ayant pu inspirer la composition de l'ouvrage. Cette lecture contredit les préjugés qui pèsent sur les compétences lettrées de la mémorialiste⁸⁸, dont on sait qu'elle pratiquait au moins trois des quatre langues mobilisées dans les poèmes (le français, l'espagnol et l'italien). Le récit mémoriel que Marie Mancini met en circulation sous forme d'imprimé s'accompagne d'écrits qui promeuvent son identité sociale et auctoriale. La disparition du cahier poétique, dans l'*Apologie* de 1678 et jusqu'aux éditions modernes, la réduction du nom d'autrice au

88 Dans *Le Roman à la première personne*, René Démonis souligne les faiblesses du style de Marie Mancini et fait l'éloge de l'édition de l'*Apologie* par Sébastien Brémond, qui « donne en 1678 une version de ces mémoires, où il a corrigé les italianismes, dissipé les ambiguïtés et, dans l'ensemble, récrit l'ouvrage, auquel il donne l'unité et la noblesse de ton qui lui manquaient. » (*Ibid.*, p. 120). Dans leur édition critique, Patricia Cholakian et Elizabeth C. Goldsmith commentent les interventions de Sébastien Brémond : Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 17-18.

seul nom de « Marie Mancini », en miroir du nom « Hortense Mancini », effacent les spécificités d'une publication ambitieuse, qui s'attache à construire une relation nom-œuvre.

Conclusion

Si les textes mémoriels sont travaillés par des enjeux de promotion du nom, aucune des autrices de « Mémoires féminins » du XVII^e siècle ne traite spécifiquement de la question de l'établissement d'un nom d'autrice dans ses écrits. L'étude des récits, confrontés à différentes sources manuscrites et imprimées, ainsi qu'à d'autres œuvres de femmes de la période, a néanmoins permis d'approcher de multiples processus de fabrication du nom d'autrice. Ces processus reposent sur des opérations de publication : le nom d'autrice est indissociable de la page de titre imprimée, qui façonne une forme retenue par l'histoire littéraire. La part que les femmes de lettres prennent elles-mêmes à la constitution d'un nom d'autrice apparaît très variable, du fait des ambitions divergentes des écrits rassemblés dans la catégorie des « Mémoires féminins » et des interventions, variables elles aussi, des acteurs du monde du livre.

Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle construisent des noms d'autrice modernes, au sens où le conçoit Bérengère Parmentier qui observe, entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, la formation du « couple titre-nom » qui « s'impose, non comme une réalité, mais comme l'objet d'une attente collective, dans un nombre croissant de domaines de l'écriture et de la publication⁸⁹ ». Dans le corpus des « Mémoires féminins », le nom et sa sémantique occupent une fonction fondamentale, si bien que le nom d'autrice, plus que la page de titre sur laquelle il figure, peut constituer à lui seul l'« état civil » genré du livre imprimé. Le genre (*gender*), de nouveau, s'impose comme une catégorie opératoire de l'histoire littéraire, bien qu'il ne soit pas identifié comme tel par Michel Foucault dans sa description de la fonction-auteur. Le régime de l'auctorialité, les classements et le contrôle de l'écrit qui s'y rapportent, gagnent à être pensés en interaction avec les rapports sociaux de genre. Ceux-ci sont également fondés sur des processus de contrôle, des corps et des discours, qui excèdent le seul cadre « culturel ».

89 Bérengère Parmentier, « Introduction », art. cit., p. 6.

Chapitre VIII. Noms d'autrices

L'un des enjeux du présent chapitre consistait à repartir de la morphologie et des modes de circulation du nom d'autrice pour considérer, dans une perspective nouvelle, la spécificité de l'action menée par les femmes lorsqu'elles publient un livre sous leur nom – une spécificité souvent masquée par le livre moderne qui impose à son lecteur une appropriation différente de l'œuvre. Cette action a une dimension collective : les femmes n'écrivent pas seules, mais au sein de groupes de producteurs littéraires. L'histoire littéraire façonne à partir des noms d'autrice des représentations de groupes – les femmes mémorialistes écrivant des « Mémoires féminins » – et ignore l'existence de groupes (familles, réseaux, etc.) qui produisent effectivement la littérature de l'âge classique. Notre dernier chapitre se propose de mettre en lumière le rôle de ces groupes dans l'émergence des écrits mémoriels du XVII^e siècle.

Chapitre IX.

Familles, groupes, réseaux

Le chapitre précédent, consacré aux noms d'autrices présents en page de titre des ouvrages de notre corpus, montrait la fonction classificatoire du nom. Le « nom d'autrice » participe de l'inscription des écrits que nous étudions dans la catégorie générique et genrée des « Mémoires féminins ». Ce dernier chapitre, dans le prolongement du précédent, portera sur la dimension collective de la pratique scripturaire des femmes mémorialistes du XVII^e siècle. Il s'agira d'étudier ce que le nom d'autrice, comme facteur d'individuation et d'attribution, tend à masquer : les collaborations et les pratiques collectives à l'œuvre dans la fabrication des « Mémoires féminins ».

Au cours de notre étude, de multiples acteurs de la publication de ces écrits ont émergé. Ceux-ci contribuent à la production des textes et à leur circulation, sous forme manuscrite et imprimée. Ces agents de la littérature, le plus souvent des hommes, appartiennent au monde des lettres : ils sont formés à la pratique de l'écriture, sont des professionnels de l'écriture ou évoluent à leur contact, élaborent des stratégies de publication. Leurs interventions sur le livre peuvent être de natures très diverses et sont difficiles à reconstituer : les conseillers, relecteurs et copistes de la duchesse de Montpensier (Louis de Préfontaine en particulier) engagent ainsi des actions spécifiques sur l'écrit, qui ne sont pas d'une nature similaire au travail qu'ont pu effectuer César de Saint-Réal ou Sébastien Brémond – écrivains respectivement associés à la publication des *Mémoires* d'Hortense Mancini et de l'*Apologie* de Marie Mancini. Ces individus sont considérés comme des « secrétaires » au service de femmes de pouvoir. Les travaux de Nicolas Schapira ont montré la variété des situations que recoupe le statut social du

secrétaire sous l'Ancien Régime et la grande diversité des actions qu'ils sont susceptibles d'engager par l'écriture¹. Dans l'histoire littéraire, la relation des mémorialistes à ces personnels lettrés a souvent été réduite à la seule question de l'attribution des œuvres. L'auctorialité des femmes se trouvait alors contestée par des discours désattributifs. Une première partie de ce chapitre se consacre à l'analyse des discours attributifs et désattributifs portant sur le corpus des « Mémoires féminins », qui nous est apparu comme un nécessaire préalable à une étude sur l'entourage des femmes mémorialistes.

Les réseaux familiaux, sociaux et professionnels auxquels appartiennent ces autrices du XVII^e siècle conditionnent l'émergence des « Mémoires féminins ». La capacité d'action des femmes par l'écriture dépend en effet de leur formation littéraire et intellectuelle et de leur accès à des espaces socio-culturels où elles sont autorisées, voire encouragées à écrire. La famille des mémorialistes constitue en ce sens un groupe fondamental à étudier pour comprendre les modalités du recours des femmes à la publication. Les autrices du corpus sont membres de familles de producteurs littéraires, et quatre d'entre elles appartiennent même à des fratrie ou sororie d'auteurs et d'autrices imprimés². Dans le champ des études littéraires, Neil Kenny³ a mis en lumière l'importance, en France, d'une littérature des familles qui se développe aux XVI^e et XVII^e siècles. La transmission du patrimoine culturel (*cultural legacy*)

1 « Le personnel des secrétaires était extrêmement varié : on compte en son sein bon nombre des hommes de lettres de l'Ancien Régime, mais aussi des individus aux profils divers, qui avaient tous en partage une compétence dans l'écriture. De plus, si bien des secrétaires l'ont été durant toute leur carrière, pour d'autres, être secrétaire n'a représenté qu'une étape dans un parcours. Pour toutes ces raisons, la fonction est un bon observatoire du personnel intellectuel sous l'Ancien Régime et des usages de la littérature pour les besoins de l'action politique. » Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020, p. 17.

2 Depuis le début du XXI^e siècle, les ouvrages des historiens de la famille accordent une place nouvelle à l'histoire des fratries et sorories. Comme le souligne Didier Lett, l'intérêt tardif des sciences humaines et sociales pour ce champ de recherche explique que les travaux sur les « liens adelphiques » s'enrichissent d'une approche par le prisme du genre, qui est aussi une approche linguistique : « Même si, comme on le soulignera au cours de ce rapide bilan, l'intérêt des historiens pour les sœurs a été moins fort que celui porté aux frères et que rares sont encore les démarches de genre pour appréhender les liens adelphiques, on assiste à l'adoption d'un vocabulaire qui permet de remettre en cause la très forte masculinisation des termes usités, sous couvert de neutralité et, par conséquent, de tenir compte du féminin autant que du masculin. Ainsi, on a pris acte du fait que l'emploi des termes de "fratrie", "fraternel" ou "fraternité", formés sur la racine latine *frater*, posait problème pour désigner ce qui est relatif aux frères et sœurs. C'est pourquoi, les historiens adoptent de plus en plus le mot plus neutre d'"adelphique" (*adelphos*, signifiant né de la même matrice). De même, lorsqu'ils cherchent à distinguer le sexe de la fratrie (mixte ou unisexuée), ils évitent, pour désigner un ensemble de sœurs, d'utiliser "fratrie" et lui préfèrent le terme de "sororie". » Didier Lett, « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio*, n° 34, 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 15 avril 2024. DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10308>.

3 Neil Kenny, *Born to Write. Literary Families and Social Hierarchy in Early Modern France*, Oxford University Press, 2020.

au sein des familles de producteurs littéraires est ordinairement envisagée dans une perspective patrilinéaire, selon le modèle d'une transmission du père au fils aîné. L'étude de la famille comme groupe de producteurs littéraires éclaire cependant d'un jour nouveau le rôle des femmes et des liens adelphiques dans les collaborations qui encadrent la publication d'écrits :

So French families of literary producers often belonged to those high levels of social hierarchy that were particularly strongly characterized by patrilineal inheritance. Yet fathers and eldest sons were not the only literary producers in such families. Of the many others, some were younger sons. Some were wives and other female family members, in some case as authors of works, as we shall see, and in many more cases as unacknowledged, subsequently invisible, contributors to works that ended up being attributed solely to men. In relation to the father or eldest son of a literary family, other producers, whether female or male, were siblings, collateral relatives, cousins, or in-laws. As research on the social history of early modern European families has increasingly shown, even within patrilineal milieux this 'horizontal' dimension was as important — even for the family's continued success — as was the 'vertical', parent-child one.⁴

Nous verrons, au fil de notre étude, que les autrices de « Mémoires féminins » se partagent ainsi en plusieurs catégories, selon leurs origines familiales et les pratiques d'écriture des réseaux dans lesquels elles s'insèrent.

1. L'attribution des « Mémoires féminins »

Dans l'histoire de la littérature, ancienne comme contemporaine, l'attribution d'œuvres littéraires à des femmes s'est accompagnée de discours de contestation de l'auctorialité féminine. De Marie de France à Elena Ferrante⁵, nombre de noms d'autrices sont soupçonnés de dissimuler des identités masculines⁶. Le soupçon qui pèse sur la littérature produite par des femmes n'est pas le seul fait des critiques et historiens du passé : certains discours attributifs et désattributifs s'inscrivent dans des débats contemporains prenant place au sein de la communauté scientifique⁷. Dans son ouvrage *Le Complot en littérature*, Alain Corbellari formule une analyse critique de ces discours universitaires, dans lesquels « les arguments

4 *Ibid.*, p. 15-16.

5 Nous empruntons ces exemples à Alain Corbellari, qui en développe d'autres dans le chapitre « Cherchez la femme » de l'ouvrage *Le Complot en littérature* (Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2023, p. 111-130).

6 L'inverse se vérifie bien plus rarement. Parmi les ouvrages récents qui attribuent à une femme une œuvre majeure de la littérature mondiale, nous pouvons citer comme exemple Aurore Évain, *Mary Sidney alias Shakespeare*, Paris, Talents hauts, 2024.

polémiques priment souvent sur les arguments scientifiques, car les cas débattus nous confrontent à des stratégies toujours susceptibles d'écorner nos représentations⁸ ».

Les discours d'attribution des « Mémoires féminins » sont des discours qui mobilisent les catégories génériques. Ils participent d'une classification des écrits par l'histoire littéraire et nécessitent en ce sens qu'on s'y attarde. Rappelons que la classification d'un écrit dans le genre des « Mémoires » repose sur un principe d'identification de l'auteur à l'instance narrative et à l'individu représenté dans l'œuvre. On pourrait dès lors s'attendre à ce que la catégorie des « Mémoires féminins » soit relativement épargnée par les discours désattributifs des éditeurs et critiques – la désattribution d'un récit de soi impliquant généralement sa dévaluation, au nom d'un rapport à la vérité du témoignage qui se trouve invalidé.

À l'exception notable des *Mémoires* de Nemours, dont l'attribution n'a jamais, à notre connaissance, soulevé d'interrogations, les écrits des femmes mémorialistes ont tous fait l'objet de questionnements relatifs à leurs origines et aux modalités de leur fabrication. Certains de ces questionnements mettent en doute la capacité effective des femmes à écrire les ouvrages qui leur sont attribués. D'autres cherchent dans l'entourage des autrices des hommes de lettres susceptibles d'intervenir dans l'élaboration de ces écrits avant impression, pour en corriger l'expression et en achever la composition. L'étude des discours d'attribution des « Mémoires féminins » apparaît ainsi comme un préalable indispensable à l'analyse des collaborations littéraires à l'origine de la production du corpus, où il s'agira justement de remplacer une logique de l'attribution par une étude de l'intervention des agents de la production du livre.

1. a. Des *Mémoires* « assez mal écrits pour que l'on puisse s'assurer qu'ils sont d'elle »

Les œuvres romanesques de la duchesse de Montpensier sont étroitement associées à son secrétaire, Segrais, qui joue un rôle de « médiateur culturel⁹ » auprès de la duchesse dans les

7 Les vifs débats suscités dans la presse et le milieu académique par les travaux de Mireille Huchon (*Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2006 ; *Le Labérynthe*, Genève, Droz, 2019) témoignent de l'actualité de ces questions fortement polémiques. Le site de la SIEFAR recense, dans un dossier, un important échantillon de publications sur le dossier Labé : <http://siefar.org/louise-labe/> (page consultée le 29 avril 2024).

8 Alain Corbellari, *Le Complot en littérature*, op. cit., p. 130.

9 Nathalie Grande, *Stratégies de romancières*, op. cit., p. 217.

années 1650 et 1660. L'influence de Segrais sur l'œuvre d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, bien étudiée¹⁰, a incité la critique à lui attribuer une fonction aux contours incertains dans l'élaboration de *son* récit mémoriel : citons par exemple Roger Guichemerre, pour qui il est « probable » que Segrais ait « aidé de ses conseils¹¹ » la duchesse dans la rédaction de ses *Mémoires* comme de ses petits romans¹².

Si l'on ignore quel rôle a pu jouer Segrais dans la production de ce texte, aucune intervention de ce dernier n'a été identifiée dans les manuscrits. Les *Segraisiana* ne manquent pas d'indiquer que Segrais collabore à la publication de *Zaïde*, qu'il est un relecteur des *Maximes* de La Rochefoucauld ainsi que des *Mémoires* de Villeroy, qui les aurait rédigés sur le conseil de l'homme de lettres :

Je vous dirai en passant que par l'accès que j'avois auprès de lui [Villeroy] je fus cause qu'il nous a laissé ses Memoires. Je lui dis : *Monsieur vous avés gagné deux Batailles, vous avés eü des commandemens considerables, & vous avés été cinquante ans dans les armées du Roi, vous nous donneriés de bonnes choses, si vous vouliés travailler à des Memoires des choses que vous avés vues, & des belles actions que vous avés faites.* Je lui citai là-dessus les exemples de tant de braves Capitaines qu'il pouvoit admirer, & tant d'autres raisons qui pouvoient l'y porter, en lui promettant que je reverrois son ouvrage pour l'execution, qu'il se rendit, & qu'il y travailla.¹³

En revanche, Segrais ne s'associe pas au projet de rédaction des *Mémoires* de Montpensier. Les *Segraisiana* évoquent la publication des imprimés de 1659, dont les *Divers portraits*. Si l'écrivain juge que la duchesse a de la « facilité » à écrire, il souligne les défauts de portraits écrits par une princesse qui est dépourvue des compétences d'un professionnel des lettres :

[...] neantmoins comme il y a un art d'écrire qu'il est difficile que les Princes & les Princesses puissent avoir ; il y avoit beaucoup de repetitions de *mais*, de *car*, & de *parce que* : je les ôtois en les copiant ou en les faisant imprimer ; mais je me gardois bien de lui en rien dire, parce qu'elle ne vouloit pas être reprise ; elle s'appercevoit pourtant bien de mes corrections, mas elle ne m'en parlait pas de même que je ne lui en parlois pas.¹⁴

10 Sur ce point, les travaux de Jean Garapon font référence : *La Grande Mademoiselle mémorialiste*, op. cit. ; *La Culture d'une princesse*, op. cit. ; « Mademoiselle inspiratrice de Segrais dans *Athis* et *Les Nouvelles françaises* », dans Suzanne Guellouz et Marie-Gabrielle Lallemant (dir.), *Jean Regnault de Segrais*, Tübingen, G. Narr, 2007, p. 29-41.

11 Roger Guichemerre, « Segrais ou la diversité romanesque », *Littératures classiques*, n° 15, octobre 1991, p. 185-193, p. 185.

12 Sans attribuer les œuvres de la duchesse de Montpensier à Segrais, Roger Guichemerre valorise le rôle de producteur littéraire de ce dernier, et fait de même en reprenant le discours attributif qui l'associe aux œuvres de Marie-Madeleine de Lafayette : « Il semble qu'il ait eu également part, plus tard, à l'élaboration de *Zaïde* et même de *La Princesse de Clèves*, de Mme de La Fayette ; mais l'importance de sa participation est trop incertaine pour qu'on puisse l'apprécier. » *Ibid.*

13 *Segraisiana*, op. cit., p. 163-164.

14 *Ibid.*, p. 155.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

La duchesse de Montpensier refuse que le secrétaire reprenne et corrige ses textes. Cet extrait des *Segraisiana* livre un tableau assez singulier de la collaboration entre l'aristocrate et l'homme de lettres, dont les interventions seraient tolérées sans être approuvées. Si Segrais intervient d'une quelconque manière dans la composition des *Mémoires*, il n'en dit rien, et son intervention ne pourrait porter que sur la première partie, les autres ayant été rédigées après son renvoi en 1671. Les deux autres parties de l'œuvre n'ont pas fait l'objet de spéculations co-attributives.

Le jugement critique de Segrais à l'égard de la maîtrise de la langue de sa maîtresse est partagé par la critique du XIX^e siècle. Les piètres qualités littéraires prêtées à la duchesse de Montpensier contribuent en ce sens à consolider son auctorialité. La causerie que Sainte-Beuve consacre à la vie et l'œuvre de la Grande Mademoiselle débute ainsi par un éloge littéraire paradoxal :

Si elle tient quelques temps l'épée comme une guerrière, elle a beaucoup produit la plume à la main : non seulement elle a laissé des Mémoires intéressants et très véridiques, dont on a dit « qu'ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse s'assurer qu'ils sont d'elle, » mais on a encore de sa façon de petits Romans, des Portraits, des Lettres. Enfin, Mademoiselle ne fut pas seulement une princesse très-extraordinaire, c'est un auteur. À ce titre, elle nous revient de droit, et il est juste de lui assigner la place et la date qu'elle doit occuper dans la série des modes et des variétés littéraires.¹⁵

Cette citation, souvent tronquée, rejoint un jugement ordinaire porté à l'encontre des femmes du XVII^e siècle et de leur maîtrise de la langue – maîtrise graphique et orthographique autant qu'esthétique. Pour le critique anonyme cité, les *Mémoires* ne peuvent pas être attribués à un professionnel des lettres, car ils sont « mal écrits ». Sans faire clairement sien le jugement énoncé, Sainte-Beuve s'appuie sur cette critique pour valoriser l'auctorialité de la duchesse, dont l'œuvre, rattachée à la littérature malgré une faible valeur esthétique, serait effectivement écrite par elle-même.

La qualité de l'écriture est un critère qui intervient dans les discours attributifs et désattributifs d'œuvres associées à des femmes. Ce critère, dans le cas des « Mémoires féminins », fait double emploi, puisque les mémorialistes d'Ancien Régime sont des aristocrates qui souhaitent faire la démonstration de leur amateurisme littéraire¹⁶. Les auteurs,

15 Sainte-Beuve, « La Grande Mademoiselle », *Causeries du lundi*, op. cit., p. 503-504.

16 Alain Viala analyse la posture amatrice des écrivains aristocrates du XVII^e siècle dans l'ouvrage *Naissance de l'écrivain* (op. cit., p. 178-185). Nathalie Grande reprend la tripartition des postures d'auteur qu'il théorise en l'appliquant aux autrices d'œuvres romanesques du XVII^e siècle (parmi lesquelles figure Anne-Marie-Louise d'Orléans), montrant ainsi que ces catégories sont tout à fait opérantes pour caractériser la variété des activités littéraires des femmes de lettres (*Stratégies de romancières*, op. cit., p. 253-280). On

et leurs commentateurs, mettent en relief le caractère négligé et parfois fautif de la langue employée. La critique des compétences linguistiques est un lieu commun aussi développé par les collaborateurs littéraires des aristocrates lettrés. Le collaborateur défend ainsi l'utilité de son intervention dans la fabrication d'un ouvrage. Le commentaire de Leibniz sur le manuscrit des *Mémoires* de Sophie de Hanovre est en ce sens éclairant : « L'orthographe n'y est pas observée », juge-t-il. « Il est vrai que cela n'importe guère. Il en faudrait faire une copie pour y remédier.¹⁷ » Or, l'éditeur Dirk van Der Cruysse, confrontant les orthographes de Sophie de Hanovre et du philosophe, observe que l'orthographe de la première est « plus correcte¹⁸ » que celle du second. Dans ce cas précis, l'auteur qui se destine à recopier les *Mémoires*¹⁹ justifie le travail à venir en arguant de son expertise dans un domaine dans lequel on présume qu'un écrivain professionnel fait plus autorité qu'une femme illustre.

1. b. Les *Mémoires* de Motteville : l'ombre du frère

L'attribution des *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* à Françoise de Motteville, de même que l'attribution des *Mémoires* de Montpensier, n'a pas fait l'objet de discussions depuis leur publication en 1723. Nous n'avons trouvé qu'un seul article, paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* en 1917, qui remette en question l'attribution des

observe la persistance de ce modèle de représentation sous la plume d'une écrivaine aristocrate telle que Vita Sackville-West (1892-1962). Dans la biographie que la romancière anglaise consacre à la duchesse de Montpensier, une autrice à laquelle elle s'identifie, V. Sackville-West remobilise ce lieu commun de l'écriture nobiliaire : « *Her [Montpensier] attempt at authorship in that very indifferent little work Mme de Fouquerolles is greatly excelled by her autobiography, but is autobiography not the easiest of all forms of literature, where the amateur may rival and sometimes surpass the professional ? A degree of shapeliness is imposed by chronology, and for the rest a certain confusion matters not, may indeed give a greater impression of reality than the more orderly narrative of a practised pen. Life is not to be recorded in perfectly composed phrases ; life escapes, bursts out, erupts, and is suddenly seen to be more important and interesting and vigorous to the people living it than to the people who read about it. Men and women open the door, enter the room ; they may be in rage, in tears, or shouting with laughter ; we cannot tell in advance, nor can we anticipate who will enter next. It might be a child, a dwarf, a Cardinal, a prince, or a monkey. There is an ingenuous veracity in the very roughness of the record ; in the absence of polish ; a day-by-day vitality in the quick scribbling never intended for the eyes of posterity. Mademoiselle, writing in a brick tower in la Puisaye in 1652, can never have supposed that an English-woman, reading her words in another brick tower in Kent in 1952, would have found such life and liveliness in her chronicle.* » Vita Sackville-West, *Daughter of France*, Londres, Michael Joseph, 1959, p. 170.

17 Sophie de Hanovre, *Mémoires et lettres de voyage*, op. cit., p. 19.

18 *Ibid.*

19 Le manuscrit autographe des *Mémoires* de Sophie de Hanovre ne nous est pas parvenu. On ne conserve que la copie effectuée par Leibniz, conservée dans les archives de l'État de Basse Saxe, sous la cote Hann. 91 Kurfürstin Sophie, 4.

premiers²⁰. Il défend l'hypothèse que le frère de l'autrice, François Bertaut, aurait remanié le texte de la mémorialiste, qui se serait contentée d'en fournir le matériau disparate. Cet article confidentiel (à notre connaissance, il n'a pas été repris par la suite) n'est pas représentatif des discours attributifs sur l'œuvre. Nous dirons cependant quelques mots de la démarche d'analyse de son auteur, qui peut nous renseigner sur les biais méthodologiques de certains travaux portant sur l'attribution des écrits de femmes et leur usage des sources documentaires.

Pour fonder son analyse, l'auteur de l'article, E. Angot, s'appuie sur un bref extrait de la recension des *Mémoires* dans le numéro du *Journal des sçavans* de janvier 1724²¹. Cette recension commente les deux premiers volumes de l'ouvrage tout juste paru. Le rédacteur anonyme du journal critique les qualités rédactionnelles des *Mémoires*, dont il attribue les faiblesses à un mystérieux arrangeur :

Elle [Françoise de Motteville] écrivoit ce qu'elle entendoit dire à la Reine, & ce sont les matériaux dont on s'est servi, pour former les *Mémoires* qui paroissent sous son nom. Au reste elle n'avoit écrit que pour sa propre satisfaction, sans style, & sans arrangement ; une autre personne a remanié cet ouvrage, & il semble qu'il auroit pu mieux faire.²²

Cette recension insiste encore sur la piètre qualité du texte : « tout le monde convient qu'en general ce livre est assez mal écrit²³ ». L'autrice, dite dépourvue d'ambitions littéraires, n'est pas la cible de ce discours qui semble viser un contemporain (resté anonyme) associé à la publication. En janvier 1724, il semblerait donc que l'ouvrage ait une certaine notoriété dans le milieu des lettres – l'auteur de l'article prétend du moins formuler un jugement partagé par ses contemporains. On ne rencontre nul autre témoignage de réception polémique de l'ouvrage en 1724.

Partant de cette source, l'auteur de l'article de 1917 s'interroge :

Les *Mémoires sur la vie d'Anne d'Autriche* et sa cour sont-ils l'œuvre vraiment personnelle de Mme de Motteville ? C'est l'opinion moderne ; mais il est étrange que le contraire ayant été expressément avancé en 1724, nulle voix ne se soit élevée alors pour restituer à Mme de Motteville tout son dû.²⁴

E. Angot, adhérent à la thèse d'un travail compositionnel effectué par une « autre personne », se met ensuite en quête d'un co-auteur. La piste de Valentin Conrart, copiste des

20 E. Angot, « Une grande bourgeoise : la Présidente de Motteville », *RHF*, 24^e année, n° 2, 1917, p. 235-265.

21 Nous avons précédemment commenté cette recension dans le chapitre I, 3.b.

22 *Journal des sçavans*, janvier 1724, *op. cit.*, p. 54.

23 *Ibid.*

24 E. Angot, « Une grande bourgeoise : la Présidente de Motteville », *art. cit.*, p. 260.

Mémoires, est explorée. Il l'écarte cependant au profit d'une hypothèse familiale : le compositeur de l'œuvre ne serait autre que François Bertaut, le frère de Françoise de Motteville. On en veut pour preuve ses activités d'auteur imprimé et sa proximité avec la cour :

Si « arrangeur » il y eut, ne serait-ce pas le conseiller François Bertaut de Fréauville ? Il se mêlait d'écrire et en était fort capable. En 1669 il publia un *Journal de voyage en Espagne*, écrit estimé, aussi bien que le manifeste *pro domo sua* paru en 1701 : les *Prérogatives de la robe*. François Bertaut avait connu la Reine et la cour ; il connaissait la façon de penser et la façon de sentir de sa sœur ; il serait assez naturel qu'il eût pris dans son affection fraternelle le droit de revoir l'ouvrage et même qu'il eût été, de manière expresse ou tacite, autorisé à le faire : de quoi le *Journal des Savants* avait pu recueillir quelque indice [...].²⁵

L'hypothèse défendue par l'article repose donc sur une chronologie de prime abord peu crédible. Un auteur contemporain de Françoise de Motteville aurait remanié le texte et fabriqué un manuscrit prêt pour impression. Ce manuscrit aurait été conservé plusieurs décennies avant d'être imprimé tel quel. Dans le même temps, un savoir sur la fabrication de l'ouvrage manuscrit aurait circulé dans un milieu lettré. La seule trace de ce savoir transmis, sur laquelle appuyer cette hypothèse, émanerait d'une source très critique à l'égard de la composition de l'ouvrage – la dimension vraisemblablement polémique de cette source n'étant pas identifiée.

Comme le souligne Alain Corbellari, l'hypothèse que l'identité d'un auteur est cachée a de quoi séduire le critique désireux de tenir un discours inédit sur une œuvre littéraire. Il se démarque par là des discours antérieurs, qui auraient occulté une dimension du texte. L'auteur d'un discours attributif peut cependant être conduit à adopter une lecture restrictive des sources, pour valider l'hypothèse initiale. E. Angot mobilise en ce sens un second article paru en mai 1724 dans le même *Journal des sçavans*. Le rédacteur de ce « Memoire historique » sur la vie et l'œuvre de Françoise de Motteville²⁶ semble répondre à l'article de janvier 1724, en affirmant l'existence d'un manuscrit autographe en possession de la famille de l'autrice – nous y reviendrons. Ce manuscrit servirait de support à l'impression. Il n'y est nullement question d'un ou de plusieurs contributeurs ayant pour tâche de remanier l'ouvrage. E. Angot, plutôt que de considérer, à partir de cette seconde source, les limites de sa thèse, renverse le propos du rédacteur : puisque nul compositeur n'est mentionné, le critique établit que les

25 *Ibid.*, p. 261.

26 Il a déjà été question de cet article au chapitre VI.

héritiers de Françoise de Motteville décident de garder un « silence²⁷ » complice sur le rôle de son frère dans la composition de son œuvre.

La contestation de l'attribution, *in fine*, est consolidée par l'absence de discours désattributif, signe de la présence cachée d'un auteur. L'attribution des *Mémoires* de Françoise de Motteville, ici, apparaît comme un cas limite des discours de désattribution féminine. En guise de conclusion, et pour faire nôtre la logique qui préside à l'écriture de l'article de la *RHF*, nous pourrions relever que l'absence marquée de la question du genre dans cette spéculation attributive peut être vue comme l'indice de sa présence cachée : le discours semble en effet le produit d'un biais de genre, qui veut qu'on désattribue une œuvre de femme pour la réattribuer à un homme de son entourage.

1. c. Une supercherie littéraire ? Les *Mémoires* de La Guette

Les éditeurs de « Mémoires féminins », à l'inverse du critique, ont tout intérêt à défendre l'attribution féminine de l'œuvre qu'ils donnent à lire au public dans le cas où cette œuvre serait suspectée d'être un récit apocryphe. C'est sur cette attribution que peut reposer le succès commercial de l'ouvrage et la cohérence de l'objet éditorial. Célestin Moreau, spécialiste des mazarinades et des écrits mémoriels du XVII^e siècle, consacre les dix dernières années de sa carrière à éditer les *Mémoires* de Catherine de La Guette. Au cours de ces années de travail, il s'emploie à réunir des sources devant prouver l'authenticité de l'œuvre. À l'inverse des autres mémorialistes du corpus, dont l'existence est attestée par des sources nombreuses, Catherine de La Guette n'est pas une figure historique : son origine sociale contribue à l'oubli de ses *Mémoires*, redécouverts seulement au milieu du XIX^e siècle.

« Qui sait si le manteau de madame de La Guette ne couvre pas le pourpoint d'un de Courtilz²⁸ ? » Célestin Moreau, en tête de sa préface, se fait l'écho des interrogations des bibliophiles ayant eu entre les mains un exemplaire des *Mémoires* de 1681. Un soupçon pèse sur le genre du livre qui se présente à eux, qui pourrait être un roman-mémoires plutôt qu'un authentique récit de vie. Si l'hypothèse se vérifiait, le livre ne serait rien de moins qu'une supercherie littéraire, à laquelle Célestin Moreau se serait laissé prendre, et dont il se rendrait complice. Ce n'est pas la signature féminine de l'ouvrage qui est soumise à la question, mais

²⁷ *Ibid.*

²⁸ La Guette, *Mémoires*, éd. Moreau, *op. cit.*, p. VIII.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

le livre dans son intégralité. La facticité supposée de l'œuvre remet en cause sa classification au sein de la catégorie des « Mémoires », une catégorie bien instituée à la date de la nouvelle édition.

En 1856, Célestin Moreau fait précéder le texte d'une longue préface ayant pour fonction de certifier l'attribution de l'œuvre à Catherine de La Guette, en prouvant que cette dernière a bel et bien existé : « Nous espérons prouver que les *Mémoires* ont été écrits par elle-même, qu'ils n'ont rien d'incertain, rien de supposé, qu'ils sont au contraire d'une authenticité parfaite²⁹ ». L'entreprise éditoriale est précédée et conditionnée par une entreprise d'authentification qui se poursuit dans le temps. En 1859, Célestin Moreau publie de « Nouveaux éclaircissements sur les *Mémoires* de Madame de La Guette³⁰ », un article qui rassemble les informations biographiques qui lui sont parvenues depuis la publication du texte, qui « prouvent une fois de plus la parfaite exactitude des *Mémoires*³¹ ». La recherche biographique concentre l'attention de l'éditeur, accumulant les documents d'archives et les témoignages. La Bibliothèque Mazarine, où sont conservés les papiers de Célestin Moreau, possède le dossier documentaire rassemblant les travaux de l'éditeur sur les *Mémoires*³². Ce dossier rassemble des lettres, le manuscrit de la préface de 1856 et de l'article de 1859, ainsi qu'un projet de nouvelle édition qui ne verra pas le jour. Le bibliophile consacre ainsi une décennie à l'étude de la vie de Catherine de La Guette, pour servir à attester de l'authenticité du texte.

La faible notoriété de l'autrice et du livre justifierait à elle seule cette longue et laborieuse recherche, menée à des fins éditoriales autant que scientifiques. La double suspicion qui pèse sur les « Mémoires » remis au jour³³ et sur les écrits de femmes pourrait encore encourager la démarche savante de Moreau. Cette démarche, on le constate, ne résout cependant pas la question de l'attribution du texte, qui n'est en fait pas son objet. Célestin Moreau ne produit pas un discours attributif, car l'objectif de l'éditeur est de prouver la validité d'un document et sa conformité à une catégorie générique, non d'en retracer l'origine. Il traite des *Mémoires* en

29 *Ibid.*, p. IX.

30 Célestin Moreau, « Nouveaux éclaircissements sur les *Mémoires* de Madame de La Guette », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 14^e série, vol. 24, janvier 1859, p. 248-258.

31 *Ibid.*, p. 249.

32 Le *Dossier sur les Mémoires* de Madame de La Guette (BM, 4646) appartient à l'ensemble documentaire des *Papiers Célestin Moreau* (BM, 4644-4652).

33 Voir Damien Zanone, *Écrire son temps*, op. cit.

historien, non en spécialiste de la littérature. En ce sens, le propos de Célestin Moreau se situe en-deçà de la littérature : il s'intéresse aux faits, et non à l'écriture des faits. Les preuves de l'existence de Catherine de La Guette suffisent à ses yeux à attester de l'*authenticité* du récit de sa vie – qu'importe l'identité de l'auteur, pourvu qu'il ne soit pas un producteur de fictions littéraires.

1. d. De *La Vérité dans son jour* à l'*Apologie* : Sébastien Brémond et les « Mémoires » de Marie Mancini

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre IV, l'édition de *La Vérité dans son jour* demeure confidentielle, ce qui explique qu'elle n'ait pas fait l'objet de discours d'attribution. La présence de pièces d'éloge indique que le texte circule sous forme manuscrite dans un cercle lettré, sans qu'on sache si un ou plusieurs collaborateurs sont intervenus dans la composition du texte lui-même.

Rien ne permet d'associer Sébastien Brémond³⁴, auteur de romans et nouvelles galantes de la seconde moitié du XVII^e siècle, à la publication des deux imprimés (en français et en espagnol) de 1677. L'écrivain, qu'on a présenté comme un collaborateur de Marie Mancini³⁵, est vraisemblablement à Londres au moment où celle-ci, retenue à Madrid, fait imprimer son texte³⁶. Son nom demeure néanmoins étroitement associé à l'histoire de la publication des « Mémoires » de Marie Mancini. L'épître dédicatoire au duc de Brunswick en tête de l'*Apologie* (la réécriture de *La Vérité dans son jour*) de 1678 est signée « S. Brémond ». Cette signature se rencontre dans d'autres ouvrages attribués à l'auteur³⁷. La seule présence de la signature distingue Brémond des autres producteurs littéraires (tels que Saint-Réal) qu'on

34 Sur cet écrivain, voir en particulier les travaux d'Edwin P. Grobe : « The Source of Mme de Villedieu's *Nouvelles affriquaines* », *Romance notes*, n° 8, 1966/1, p. 70-74 ; « The anonymous Tunisian Novels of Sébastien Brémond », *Romance notes*, n° 6, 1965/2, p. 148-152 ; « Gabriel and Sébastien Brémond », *Romance notes*, n° 4, 1963/2, p. 132-135. Plus récemment, Marie-Christine Pioffet a étudié son œuvre dans *Espaces lointains, espaces rêvés dans la fiction romanesque du Grand Siècle* (avec la collaboration de Sara Cotelli), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, et Christophe Martin a montré les liens entre son œuvre et celle de Madame de Villedieu dans l'article « Fabulation barbaresque et ingéniosité romanesque : à propos des *Nouvelles affriquaines* » (*Littératures classiques*, n° 61, 2006/3, p. 205-217).

35 Andrée Mansau le désigne comme le secrétaire de Marie Mancini et rapproche le rôle qu'il tient auprès de la mémorialiste du rôle de Saint-Réal auprès d'Hortense Mancini : « Il [Brémond] joue auprès de Marie Mancini, un rôle semblable à celui de Saint-Réal auprès d'Hortense Mazarin, mais ne vécut pas dans l'intimité de la connétable, alors que Saint-Réal partagea les aventures d'Hortense. » Andrée Mansau, « Brémond, l'aventurier, et ses *Mémoires de Marie Mancini* », *Littératures*, n° 20, 1973, p. 15-25, p. 18.

36 Edwin P. Grobe, « Gabriel and Sébastien Brémond », art. cit.

associe à la publication de « Mémoires féminins ». L'imprimé garde la trace d'une action d'écriture, que l'auteur choisit de rendre visible. En outre, il n'associe pas la mémorialiste à cette action :

Je n'ai point consulté cette illustre Personne sur ce dessein [d'écrire une dédicace au duc], mais il n'y a qu'à lire ses Memoires pour estre persuade que, si Elle eût eu à choisir la-dessus entre tous les Princes de l'Europe, Elle n'auroit jette les yeux que sur vostre Altesse Serenissime [...].³⁸

Le dédicataire de l'œuvre est un protecteur de Marie Mancini ; on pourrait donc supposer que la rédaction de cette dédicace est programmée par la mémorialiste. L'épître réfute cependant l'hypothèse d'une publication concertée entre l'autrice et Sébastien Brémond. En outre, dans la dédicace, rien n'indique que le rédacteur connaisse Marie Mancini et qu'il ait entretenu des échanges avec elle. Les travaux d'Edwin Grobe et, à sa suite, ceux d'Andrée Mansau, situent Brémond en Angleterre dans les années 1677-1678. L'écrivain fait publier ses premiers récits au début de cette décennie³⁹. Il évoluerait alors dans l'entourage du roi Charles II, ou du moins chercherait à entrer au service de la famille royale par le biais de travaux d'écriture. Il dédie *Le Cercle ou la conversation galante* (1672) à Louise de Kéroual, maîtresse de Charles II d'Angleterre, et *La Princesse de Monferrat* (1676) au comte de Plymouth, fils naturel du roi. Son incarcération pour homicide, en 1674, ne semble donc pas infléchir une stratégie de publication d'ouvrages à destination de la cour. Écrivain français exilé à Londres, Sébastien Brémond a pu faire la connaissance d'Hortense Mancini, nouvellement installée dans le voisinage du palais Saint James⁴⁰. Un ou plusieurs exemplaires de *La Vérité dans son jour* ont dû circuler dans l'entourage de la duchesse en 1677, et ce pourrait être par le biais de ce réseau que Brémond entre en possession du texte.

Il n'est pas impossible que Marie Mancini ait croisé la route de Sébastien Brémond des années auparavant, par l'intermédiaire de son beau-frère, le duc de Mercœur⁴¹, ou à Rome

37 On trouve par exemple cette signature à la fin de la dédicace au comte de Plymouth dans *La Princesse de Montferrat, Nouvelle, Contenant son Histoire & les amours du Comte de Saluces*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1676.

38 Marie Mancini, *L'Apologie*, éd. Van Gelder, op. cit., n. p.

39 Sur la bibliographie de Brémond, voir Edwin P. Grobe, « Gabriel and Sébastien Brémond », art. cit. ; Andrée Mansau, « Brémond, l'aventurier, et ses Mémoires de Marie Mancini », art. cit., p. 25.

40 Sur la localisation de la demeure d'Hortense Mancini, voir Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, op. cit., p. 89-93.

41 Il épouse en 1651 Laure Mancini, sa sœur aînée, qui décède en 1657. Selon Des Maizeaux, Brémond est secouru par le duc de Mercœur après avoir fui l'Espagne, où il a tué un homme en duel. Il se réfugie à Toulon avant de passer en Angleterre. Cité par Andrée Mansau dans « Brémond, l'aventurier, et ses Mémoires de Marie Mancini », art. cit., p. 15.

dans l'entourage de Christine de Suède (Brémond serait entré au service de la reine dans les années 1660⁴², et entretient une correspondance avec elle jusqu'en 1689⁴³). Ce que l'on sait de la collaboration littéraire entre Sébastien Brémond et Christine de Suède éclaire les activités de publicateur de l'écrivain au service d'une femme de pouvoir. Dans une correspondance datée du 6 juillet 1686, on apprend que Brémond a fait imprimer un écrit de Christine de Suède – une lettre politique dans laquelle elle aborde les conséquences de la révocation de l'Édit de Nantes. L'ancienne souveraine remercie Brémond de s'être chargé du contrôle de cette publication : « Monsieur de Bremond, les soins que vous avez pris au sujet de ma Lettre imprimée, m'ont fait plaisir, & il me suffit de savoir qu'on ne m'a pas soupçonnée de l'avoir publiée.⁴⁴ » On comprend donc que la mission de Sébastien Brémond est d'agir discrètement au service de Christine de Suède, pour faire imprimer un écrit politique sans qu'on puisse lui en attribuer la responsabilité. L'autrice se montre attentive à la forme imprimée, et demande à Brémond de signaler les erreurs du copiste : « Dites à l'Imprimeur, que le terme *je suis*, qu'il a mis dans ma Lettre, n'y est pas, & que c'est avec très-peu de personnes que j'en use. Je m'imagine que c'est par la faute du Copiste, qui aura voulu faire le suffisant.⁴⁵ » Brémond apparaît donc comme un intermédiaire de Christine de Suède auprès des agents de la librairie⁴⁶.

Ce rare témoignage nous renseigne sur les motifs qui auraient pu déterminer Marie Mancini (ou sa sœur, agissant comme intermédiaire) à s'adresser à Brémond. L'écrivain apparaît comme le collaborateur littéraire d'une puissante personnalité du XVII^e siècle, évoluant au plus près des professionnels de l'imprimerie. Brémond n'a néanmoins pas accordé le même soin à l'impression de l'*Apologie* qu'à la publication commandée par Christine de Suède. L'avis du libraire au lecteur indique que l'« auteur » s'est contenté de déposer son manuscrit sans contrôler les différentes étapes de l'impression :

42 *Ibid.*

43 Voltaire publie quelques-unes des lettres de Christine de Suède adressées à Brémont dans ses *Memoires concernant Christine Reine de Suède, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de son règne et principalement de sa vie privée, et aux événements de l'histoire de son tems civile et literaire : contenant entr'autres un ouvrage de cette savante princesse sur sa propre vie*, 4 t., Amsterdam et Leipzig, Jean Schreuder et Pierre Mortier le jeune, 1751-1760.

44 *Ibid.*, t. 4, 1760, p. 133.

45 *Ibid.*, p. 134.

46 Nous supposons qu'il s'agit de la librairie hollandaise, mais nous n'avons pas retrouvé de trace de l'imprimé mentionné.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Comme l'Autheur de cete Apologie, ou de ces Memoires, [...] est parti d'ici immediatement après me les avoir donnés, & qu'ainsi il n'a pû en faire la correction luy-même, le Lecteur est supplié d'excuser les fautes d'impression qu'il pourray trouver, & qui ne seront pas asseurement en grand nombre.⁴⁷

De nouveau, l'*Apologie* se distingue des autres imprimés de « Mémoires féminins » par un paratexte qui signale les défauts de l'ouvrage et une publication peu contrôlée. Le départ précipité de Brémond s'accorde mal à l'hypothèse d'un publicateur missionné par Marie Mancini pour faire paraître une version amendée de son ouvrage. La vie rocambolesque de l'écrivain exilé, suspecté d'espionnage et plusieurs fois incarcéré, tranche avec le portrait d'un discret agent de la publication qu'esquisse la correspondance de Christine de Suède. Les contradictions du personnage rendent d'autant plus obscurs ses liens hypothétiques avec la mémorialiste.

1. e. Saint-Réal et les *Mémoires* d'Hortense Mancini

L'œuvre d'Hortense Mancini est la seule œuvre de notre corpus à avoir été publiée sous deux noms d'auteur différents. Tout au long du XVIII^e siècle, ses *Mémoires* sont attribués à Saint-Réal⁴⁸. Ils sont présents dans les éditions de l'œuvre du romancier et historiographe à partir de 1722. Dans la première moitié du XIX^e siècle, le texte est réattribué à la duchesse. L'originalité de ces séquences attributives et désattributives tient au fait que les discours de défense ou de contestation de l'auctorialité de Saint-Réal ne reposent sur aucune source. On ne peut que retracer les étapes d'une réattribution féminine d'un écrit dont les modalités de fabrication demeurent, à nouveau, obscures.

Le débat sur l'attribution du texte débiterait à la mort de la duchesse, qui s'éteint en 1699⁴⁹. Dès 1704, dans la *Réponse aux questions d'un provincial*, Pierre Bayle se fait l'écho des rumeurs attribuant le livre à Saint-Réal :

Je vous dirai en passant qu'il y a beaucoup d'aparence, que c'est elle même qui a écrit les memoires, qui ont couru sous son nom. Ils ne s'étendent que jusques au tems de son arrivée à Chamberi. Ils ont été traduits en diverses langues, & imprimez plusieurs fois. La lettre qui les accompagne est un éloge magnifique de sa beauté & de son esprit. Je n'ai jamais voulu croire,

47 Marie Mancini, *L'Apologie*, éd. Van Gelder, *op. cit.*, n. p.

48 Sur l'œuvre de l'écrivain, voir Andrée Mansau, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, Paris, Honoré Champion, 1976.

49 Sur les circonstances de cette mort, voir Annalisa R. Nicholson, « Like Mother, like Daughter: Hortense Mancini, Duchesse de Mazarin, and Marie-Charlotte de La Porte-Mazarin, Marquise de Richelieu », *Early Modern Women: An Interdisciplinary Journal*, n° 16, 2021/1, p. 14-35.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

comme bien d'autres l'ont cru, que l'Abbé de Saint Real fut l'Auteur de cette lettre, & des memoires qui la precedent.⁵⁰

Pierre Des Maizeaux semble répondre à l'écrivain en 1708. Dans l'édition des *Œuvres mêlées* de Saint-Évremond, il défend l'attribution des *Mémoires* à l'historiographe :

Madame *Mazarin* s'étoit beaucoup apliquée à la Lecture pendant son sejour à Chamberi, où elle avoit auprès d'elle l'Abbé de St. Real, qui composa ses MEMOIRES, sur les Particularités qu'elle lui dit de sa Vie. Vous aviez cru, Monsieur, que c'étoit elle-même qui les avoit écrits : mais je puis vous assurer qu'elle n'en a fourni que la matiere.⁵¹

Chez l'un comme chez l'autre, la qualité de l'écriture intervient comme critère attributif. Dans la critique de Pierre Bayle, les hiérarchies habituellement observées entre les genres s'inversent : c'est parce que les *Mémoires* sont bien écrits que Bayle conteste qu'ils soient de la main de Saint-Réal. « Il avoit bien du merite, il écrivoit bien ; mais non pas de cette maniere aisée, qui paroît dans ces deux Ouvrages⁵² », commente l'auteur, avant d'indiquer dans une note incisive que ce jugement est formulé « [e]n general ou en gros ; car dans le detail il faisoit des fautes de style très-considerables⁵³ ». Le discours de Des Maizeaux, à l'inverse, dévalue les compétences littéraires d'Hortense Mancini et revalorise celles de l'écrivain : « Elle n'écrivoit pas assez bien, pour leur donner la forme ; & s'ils sont mieux tournés que les autres Ouvrages de Mr. de St. Real, cela vient de ce qu'il les a travaillés avec beaucoup plus de soin & d'étude.⁵⁴ »

Les deux témoignages sont mis en regard dans les dictionnaires et notices du XVIII^e siècle, qui penchent en faveur de l'attribution masculine⁵⁵. L'hypothèse d'une collaboration littéraire entre Hortense Mancini et Saint-Réal conduit les éditeurs et les bibliographes à attribuer la paternité de l'ouvrage à l'écrivain, et à dévaluer le rôle de la duchesse dans la fabrication des *Mémoires* qui lui sont associés.

En 1806, la première édition du *Dictionnaire* de Barbier indique qu'« on regarde généralement les *Mémoires de la Duchesse Mazarin* comme l'ouvrage de l'Abbé de Saint-Réal. La Lettre touchant le caractère de cette Duchesse, laquelle termine le volume, est d'une

50 Pierre Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, Rotterdam, Reinier Leers, 1704, t. 1, p. 182.

51 Saint-Évremond, *Œuvres mêlées*, op. cit., t. 1., p. 53-54.

52 Pierre Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, op. cit., t. 1, p. 182.

53 Ibid.

54 Saint-Évremond, *Œuvres mêlées*, op. cit., t. 1., p. 54.

55 *Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des Lettres*, par Prosper Marchand, La Haye, Pierre de Hondt, t. 2, 1759, p. 167.

autre main⁵⁶ ». La notice suit la tradition bibliographique du XVIII^e siècle mais désattribue la lettre incluse dans les *Mémoires* à Saint-Réal. Barbier relance l'hypothèse d'un ouvrage fabriqué à plusieurs mains, tout en taisant le rôle éventuel de la duchesse dans le processus de rédaction. Le bibliographe se dédit cependant dans l'édition du *Dictionnaire* de 1823. Il corrige et complète sa notice : « on regarde généralement les *Mémoires de la Duchesse Mazarin* comme l'ouvrage de l'Abbé de Saint-Réal. C'est une erreur. Ces Mémoires sont d'Hortense Mancini elle-même, qui y fait son portrait.⁵⁷ » Barbier ne précise pas les sources sur lesquelles il s'appuie pour valider ou infirmer les attributions concurrentes des *Mémoires*. Les éditions suivantes du *Dictionnaire* reproduisent la notice de 1823.

Ces cinquante dernières années, les chercheurs en littérature, s'intéressant tour à tour à César de Saint-Réal et à Hortense Mancini, ont continué à s'interroger sur la provenance du texte. Andrée Mansau, dans l'ouvrage qu'elle consacre à l'œuvre de l'écrivain, affirme reconnaître dans les *Mémoires* le « style » de Saint-Réal : « Hortense [...] reçoit l'aide d'un maître ; elle est certes capable de conter, mais le style des *Mémoires* prouve le talent et le travail du secrétaire écrivain.⁵⁸ » Dans une démonstration très discutable, elle fait encore de Saint-Réal l'éditeur et le traducteur des *Mémoires* italiens⁵⁹. L'approche de René Démoris, à la même époque, est plus nuancée et convaincante. Saint-Réal « fut peut-être le collaborateur de la duchesse⁶⁰ », écrit-il avec prudence dans *Le Roman à la première personne*. Lisant les *Mémoires* à la lumière des théories historiographiques de Saint-Réal, le chercheur y identifie une méthode commune d'écriture de l'histoire. Elizabeth Goldsmith, en s'appuyant sur des archives savoyardes, voit plutôt en Saint-Réal un éditeur qui se chargerait de mettre en forme le manuscrit pour l'impression. En ce sens, les actions engagées par Saint-Réal s'apparentent

56 *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et Editeurs ; Accompagné de Notes historiques et critiques ; Par Antoine-Alexandre Barbier, Bibliothécaire du Conseil d'État*, Paris, Imprimerie bibliographique, t. 2, 1806, p. 39.

57 *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs...*, 2^e édition, op. cit., t. 2, 1823, p. 375.

58 Andrée Mansau, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, op. cit., p. 137-138.

59 L'édition italienne des *Mémoires* (*Le Memorie Della Signora Duchessa Mazarini*, op. cit.) est accompagnée d'une lettre en italien qu'Andrée Mansau suppose être de la main de Saint-Réal. On ne lui connaît pas d'autre texte en italien. L'auteur de la lettre évoque un voyage à Rome, où rien n'indique que Saint-Réal se soit rendu, et la lettre est écrite de Londres, à une date où Saint-Réal se trouve en France. Andrée Mansau en conclut qu'il s'agirait d'une ruse de l'écrivain pour dissimuler son identité. Andrée Mansau, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, op. cit., p. 144.

60 René Démoris, *Le Roman à la première personne*, op. cit., p. 115.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

à celles d'un secrétaire au service d'un grand⁶¹. Annalisa Nicholson enfin, dans la continuité des travaux d'E. Goldsmith, reformule la thèse d'une écriture collaborative : « *Bound together into a material whole, Mancini's and Saint-Réal's writings form a collaborative endeavour in which their voices are visibly interwoven.*⁶² »

Saint-Réal est ainsi communément désigné comme un « secrétaire » ou un « collaborateur » d'Hortense Mancini. Ces notions, d'un ouvrage à l'autre, ne recouvrent pas les mêmes acceptions. La sémantique lâche du terme *secrétaire*, la grande variété des situations sociales et des gestes d'écriture qu'il permet de désigner au XVII^e siècle⁶³, ne résout pas tout à fait la question de la provenance du texte – mais elle permet d'échapper aux apories des réflexions sur son attribution.

En conclusion de ce parcours, nous pouvons observer que le traitement que l'histoire littéraire a réservé aux « Mémoires féminins » du XVII^e siècle n'est pas tout à fait éloigné du traitement accordé à d'autres écrits de femmes de la même période. Nathalie Grande, dans l'étude des attributions des écrits romanesques de femmes du XVII^e siècle, dressait le constat suivant :

L'hypothèque d'attributions fausses pèse ou a pesé sur presque toutes les œuvres que nous étudions : les seules romancières à avoir été épargnées par la vague de « désattribution » qui affecte les romans de romancières, sont celles qui étaient trop mineures pour justifier l'intérêt de la critique. [...] Les critiques ont systématiquement cherché dans l'entourage des romancières l'homme qui était susceptible d'avoir écrit l'œuvre à la place de celle qui prétendait en être l'auteur, ou que la rumeur désignait comme telle.⁶⁴

Au sein de notre corpus, nous ne rencontrons qu'un seul cas de réattribution effective d'un écrit à un auteur (les *Mémoires* d'Hortense Mancini attribués à Saint-Réal), et cette réattribution est circonscrite dans le temps. Paradoxalement, l'*Apologie*, qui contient la signature de Sébastien Brémond, demeure attribuée à Marie Mancini. La mise en doute d'une

61 « *It seems most likely that Saint-Réal's role in the publication of Hortense's memoirs was that of an editor or secretary in a position to assist her in the preparation of a manuscript, a fairly conventional role for an homme de lettres of the period to play for any aristocratic writer whose formal education might well have been inadequate. We can establish that he assisted her in the original distribution of the manuscript in December 1675, by acting as her advocate in Paris and at Louis XIV's court, and using the newly written memoirs to support her position.* » Elizabeth C. Goldsmith, *Publishing Women's Life Stories in France*, op. cit., p. 105.

62 Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, op. cit., p. 65.

63 Sur ce point, voir Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles)*, op. cit. ; Delphine Amstutz, Paul-Victor Desarbres, Nicolas Schapira et Claire Sicard (dir.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, op. cit.

64 Nathalie Grande, *Stratégies de romancières*, op. cit., p. 292-293.

attribution tient donc moins aux indices que fournit l'imprimé qu'aux discours tenus sur l'œuvre par des agents du monde du livre – identifiés, dans le cas de Des Maizeaux, ou anonymes, tels que les rédacteurs du *Journal des sçavans* commentant la publication des *Mémoires* de Motteville. Le postulat qu'un auteur intervient dans la fabrication et la publication de l'écrit, en tant que conseiller, compositeur, relecteur ou encore éditeur, c'est-à-dire à toutes les étapes de la fabrication de l'ouvrage, peut émerger dès la première publication des « Mémoires féminins » ou bien plus tardivement. Ce collaborateur supposé est tour à tour un membre de la famille de l'autrice, un secrétaire privilégié, ou un auteur d'une plus ou moins grande notoriété. Relevons que les trois « Mémoires féminins » qui n'apparaissent pas dans les collections « pour servir à l'histoire de France » (Collection Petitot-Monmerqué et Collection Michaud-Poujoulat) ont été associés, à un moment de l'histoire littéraire, à un auteur de fictions historiques ou galantes. Les discours attributifs participent sans doute ainsi de la construction d'une poétique des « Mémoires féminins » mise en lien avec la fiction romanesque⁶⁵. Dans tous les cas étudiés, les modalités d'intervention de ces agents littéraires – toujours des hommes⁶⁶ – demeurent difficilement caractérisables.

2. Groupes et réseaux dans la fabrique des « Mémoires féminins »

Les discours sur l'attribution des « Mémoires féminins » dessinent, en creux, le champ d'une pratique collaborative de l'écriture et de la publication. Cette pratique se développe dans des espaces socio-familiaux où les femmes interviennent, agissent par l'écriture, en se trouvant quotidiennement au contact de professionnels des lettres. L'appartenance à des groupes – des familles de producteurs littéraires, des réseaux de sociabilité lettrés, des espaces d'échange où circulent les écrits – autorise et circonscrit l'action des femmes dans le domaine de la littérature au XVII^e siècle⁶⁷. Leur éducation, l'acquisition de compétences culturelles,

65 Sur ce point voir Adélaïde Cron, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d'un genre et d'une identité*, op. cit.

66 Il est remarquable que les *Mémoires* de Nemours, dont la publication serait dirigée par une editrice (Marie-Jeanne L'Héritier) et non un éditeur, soient les seuls « Mémoires féminins » à ne pas susciter de spéculations sur la part que prendrait cet agent de la publication dans l'élaboration du texte.

67 Dans ses travaux portant sur l'écriture familiale des mémorialistes, Yohann Deguin donne une définition extensive du domaine de la famille qu'il articule à la notion de groupe. La rigidité de la parenté s'oppose à la fluidité et à la porosité du groupe, ensemble mouvant d'individus pris dans des réseaux de solidarité multiples, qui évoluent dans le temps : « La famille est à entendre comme une composition faite de plusieurs

interviennent de façon ambivalente dans les discours attributifs associés aux « Mémoires féminins ». Il faut ainsi reposer la question de la compétence littéraire des femmes, qu'il s'agisse des dames issues de la bourgeoisie et de la petite noblesse et de celles évoluant dans les cercles les plus élevés de l'aristocratie française et européenne. Dans les pages qui vont suivre, il sera dès lors question des pratiques d'écriture collaboratives des mémorialistes, mises en perspective par l'étude des productions imprimées qu'elles suscitent et des groupes de producteurs littéraires auxquels elles appartiennent.

2. a. La sororie Meurdrac : l'écriture en partage

Les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle présentent la particularité d'être majoritairement produits par des femmes appartenant à des familles de producteurs littéraires. Parmi les quatre autrices de notre corpus dont un frère ou une sœur au moins a produit un ouvrage imprimé, Catherine Meurdrac de La Guette est la seule à appartenir à une sororie d'écrivaines. Sa sœur aînée, Marie Meurdrac, est l'autrice d'un traité de chimie qui connaît plusieurs éditions en France et à l'étranger. Dans son ouvrage scientifique, Marie Meurdrac développe des stratégies d'écriture au service d'une clientèle aristocratique qui ne sont pas éloignées de celles qui sous-tendent la rédaction des *Mémoires* de sa sœur.

Le terme *sororie*, mobilisé par les spécialistes des sciences sociales, est plus rarement employé par les historiens⁶⁸. Les sorories de l'époque moderne font cependant l'objet d'études récentes qui identifient le rôle des femmes au sein des familles et les logiques de transmission (patrimoniales, culturelles, symboliques) dans lesquelles elles se trouvent impliquées⁶⁹. Dans le cas de la famille Meurdrac, le patrimoine matériel (les terres et les biens) se transmet aux filles en l'absence de descendance mâle. On ignore toutefois quels patrimoines culturels et

groupes, eux-mêmes composés d'individus dont la singularité est plus ou moins marquée dans le récit. Ces groupes ont des frontières variables, d'un mémorialiste à l'autre et ne se limitent, en réalité, pas seulement aux liens objectifs de la filiation. La famille, dans les Mémoires, est davantage à définir comme l'ensemble des liens de solidarité qu'on tisse avec, d'une part, la famille de sang et, d'autre part, une famille choisie : amis, membres d'un réseau de clientèle, protecteurs, protégés sont autant de configurations sociales que le mémorialiste va investir d'éléments habituellement associés à la parenté afin d'assurer la fondation d'un idéal de solidarité familiale. », Yohann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires*, op. cit., p. 57.

68 Selon Didier Lett, le sociologue Jacques Maître est le premier à mobiliser ce terme dans ses travaux portant sur la famille de Thérèse Martin, dite Sainte Thérèse de Lisieux (dans *L'Orpheline de la Bérésina. Thérèse de Lisieux (1873-1897), Essai de psychanalyse socio-historique*, Paris, Éditions du Cerf, 1995). Didier Lett, « L'histoire des frères et des sœurs », art. cit.

69 Mentionnons en ce sens la journée d'étude « Sorories et transmission familiale. France-Canada (Époques moderne et contemporaine) » organisée par Jérôme Viret et Benoît Grenier à Metz le 21 octobre 2022.

immatériels ont pu leur transmettre leurs ascendants. Leur pratique commune de l'écriture peut être l'indice d'une formation à la littérature, qui s'est épanouie au contact d'un environnement social très favorable.

Ces dernières années, les ouvrages de Marie Meurdrac et de Catherine de La Guette ont fait l'objet d'études critiques renouvelées. Les livres des deux sœurs appartiennent à des catégories textuelles différentes : l'aînée produit un traité s'inscrivant dans le domaine des savoirs scientifiques, tandis que sa cadette rédige un récit de vie rattaché à la littérature. Cette distinction explique que les spécialistes de la littérature ne se soient pas intéressés à l'œuvre de Marie Meurdrac, et que ce corpus d'écrits familiaux n'ait jusque-là pas donné lieu à une étude conjointe⁷⁰. La lecture croisée des *Mémoires* et de *La Chymie charitable et facile*⁷¹ éclaire cependant le parcours social et intellectuel de deux sœurs qui, chacune dans un domaine spécifique, ont su exploiter des compétences lettrées pour produire une œuvre passée à la postérité.

Les espaces de sociabilité dans les *Mémoires* de La Guette

Dans le récit des *Mémoires* de Catherine de La Guette, la trajectoire sociale de la mémorialiste apparaît étroitement liée à celle de sa sœur aînée. Si la date de naissance de Marie Meurdrac n'est pas connue, on suppose qu'elle est antérieure à la date supposée de 1610, puisqu'elle épouse en 1622 Guillaume Brisset, un valet de chambre de Charles de Valois, duc d'Angoulême⁷². Le fils naturel de Charles IX vit au château de Grosbois, une seigneurie dont il fait l'acquisition en 1616⁷³. Le couple Brisset s'y installe et une fille, Charlotte Brisset, naît de leur union. On ne leur connaît pas d'autres enfants⁷⁴. Charlotte

70 Anne Larsen, dans une étude récente qui aborde l'œuvre de Marie Meurdrac, évoque très brièvement les *Mémoires* de sa sœur cadette, présentée comme une figure de transfuge : « *Her younger sister, the memoirist Catherine Meurdrac de La Guette (1613–1673), crossed gender barriers by becoming a soldier in the civil wars of the Fronde (1648–1654) and class barriers by adopting the genre of the aristocratic memoir.* » Anne Larsen, « Salons, Patronage Networks, and the Self-Representation of Three Seventeenth-Century French Women of Science », *Early Modern Women: An Interdisciplinary Journal*, n° 17, 2023/1, p. 274-298, p. 285.

71 *La Chymie charitable et facile en faveur des dames*, par Damoiselle M. M. [Marie Meurdrac], op. cit. L'ouvrage connaît au moins cinq éditions en France, en 1666, 1674, 1680, 1687 et 1711. Parmi elles, relevons l'édition de 1680 par l'imprimeur-libraire lyonnais Jean-Baptiste Deville, un fils de chirurgien dont la librairie est spécialisée dans les ouvrages médicaux, ainsi que l'édition de 1687 par l'imprimeur-libraire parisien Laurent d'Houry, célèbre pour ses publications médicales et scientifiques. On recense encore six éditions en allemand entre 1674 et 1738 et une traduction italienne en 1682.

72 AN, Y//163, notice n° 3919.

73 La construction du château, commandé par Nicolas de Harlay, débute en 1597.

Brisset épouse en 1639 Henri Durand, sieur de Vibrac, capitaine du château de Grosbois⁷⁵. Ces deux unions, ainsi que celle de Catherine Meurdrac avec le sieur de La Guette, quelques années avant le mariage de sa nièce, rendent raison des liens de clientèle qui unissent la famille Meurdrac à la maison d'Angoulême⁷⁶.

À partir de 1622, Marie Meurdrac accueille « fort souvent » sa jeune sœur au château de Grosbois, lieu central des *Mémoires*⁷⁷. La mémorialiste, dans son récit, se remémore cette grande demeure aristocratique où, enfant, elle fait la connaissance du « grand monde » :

J'allais assez fort souvent au château de Grosbois auprès de ma sœur aînée, qui en avait épousé le capitaine ; et je fus si heureuse que madame la duchesse d'Angoulême, à qui appartenait le château, me prit en affection. C'était une grande duchesse, fille du connétable de Montmorency, la merveille de son temps et une des plus sages princesses que la terre porta jamais. Là je commençai à voir le grand monde, et j'y prenais un singulier plaisir. Cela m'était fort avantageux, parce que j'en ai un peu profité depuis, ayant su me tirer de la presse selon les occasions.⁷⁸

Dans cette séquence des *Mémoires*, la mention des liens familiaux avec le « capitaine » de Grosbois valorise une alliance familiale aristocratique (Henri Durand est gentilhomme) plutôt que roturière (Guillaume Brisset, époux de Marie Meurdrac, appartient à une famille de la bourgeoisie parisienne). La relation privilégiée qu'invoque Catherine de La Guette avec Charlotte de Montmorency⁷⁹ participe elle aussi de la construction d'une identité familiale⁸⁰.

74 Charlotte Brisset est la seule héritière de Marie Meurdrac mentionnée dans le *Coutumier de Picardie* (*op. cit.*, t. 1, col. 411).

75 AN, Y//180, notice n° 1444.

76 Yohann Deguin analyse en ces termes le rôle que joue la maison d'Angoulême dans la conclusion du mariage de Catherine Meurdrac, telle que cette dernière la relate dans les *Mémoires* : « La maison d'Angoulême se substitue entièrement à la famille du futur époux de la mémorialiste et comble les zones d'ombre qui la concernent. Pis, elle vient l'englober et la rendre inutile : la famille féodale incarnée par les Angoulême supplante et remplace la famille lignagère, dans le cas présent. [...] Cette configuration structurante de la clientèle et l'implication des puissants dans les affaires de ces familles de petite noblesse fabrique un rapport de parenté implicite et virtuel entre patron et client. » Yohann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires*, *op. cit.*, p. 76.

77 Dans notre cartographie du récit de la Fronde dans les *Mémoires* élaborée en collaboration avec Philippe Gambette, le château de Grosbois apparaît nettement comme un lieu central du récit. Il devient le refuge de l'autrice lorsque les troupes armées ravagent la région. Voir le site associé au projet « Cité des dames, créatrices dans la cité » : <https://citedesdames.github.io/de-ville-en-ville/?site=3>.

78 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 43.

79 Charlotte de Montmorency (morte en 1636), première épouse du duc d'Angoulême, est la sœur de Charlotte-Marguerite de Montmorency et la tante du prince de Condé.

80 « En établissant des parentés fictives, en configurant ses divers réseaux de sociabilité en familles, en soulignant les dynamiques de solidarité qui le lient aux membres de sa famille étendue, aux amis et à la clientèle, le mémorialiste fabrique un collectif fictionnel au sein duquel inscrire son identité. » Yohann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires*, *op. cit.*, p. 57.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

En évoluant dans l'entourage des ducs et duchesses d'Angoulême⁸¹, les sœurs Meurdrac sont au contact d'une société d'un rang plus élevé que celle à laquelle leurs origines familiales leur permettraient de prétendre. Le réseau de sociabilité dans lequel elles s'intègrent réunit des clients de la maison d'Angoulême liés par des intérêts mutuels, dont le soutien permet notamment à la mémorialiste de « se tirer de la presse⁸² selon les occasions ».

Les *Mémoires* mettent en valeur un réseau nobiliaire féminin prestigieux. Le château de Grosbois y est décrit comme un lieu placé sous l'autorité des femmes de la maison d'Angoulême – des femmes dont l'identité est célébrée dans l'œuvre de Catherine de La Guette. Outre Charlotte de Montmorency, la mémorialiste fait l'éloge d'Henriette de La Guiche, sa belle-fille,

qui est madame la duchesse d'Angoulême d'aujourd'hui, qui ne cède à personne pour son rare mérite, et dont la piété, entre ses autres vertus, fait le principal caractère. J'avais l'honneur de leur rendre mes très humbles respects tous les jours ; et je puis dire qu'elle m'aimèrent l'une et l'autre. Elles avaient des filles d'honneur fort sages et fort spirituelles. Nous nous voyions à tous moments et avions la satisfaction de nous promener fort souvent dans ce parc tant renommé pour la quantité des bêtes fauves qui y étaient, et pour ses belles allées à perte de vue. L'on s'y entretenait avec plaisir ; et l'on jouait à mille petits jeux d'esprit.⁸³

Le château de Grosbois, fortement associé à des sociabilités militaires dans les *Mémoires*, apparaît dans l'extrait précédent comme un lieu de sociabilités féminines, où l'on s'adonne à des activités mondaines – les « mille petits jeux d'esprit » pourraient en ce sens s'apparenter aux jeux de salons dans lesquels la bonne compagnie s'adonne à des pratiques d'écriture plaisantes et collectives.

Après son mariage, Catherine de La Guette continue de rendre visite régulièrement à sa sœur à Grosbois. Dans le même temps, depuis sa demeure de Sucy-en-Brie, elle développe des relations de voisinage avec d'autres « dames de qualité⁸⁴ », parmi lesquelles on compte Gabrielle Molé, fille du président Mathieu Molé, et Marie Lefèvre d'Ormesson, épouse de Philippe II de Coulanges :

Ces dames, d'une vertu consommée, me prirent en affection parce que ma manière de vivre ne leur déplaisait pas. Comme j'étais jeune, leur bon exemple me fut fort avantageux ; et je puis

81 Après la mort de Charles de Valois, Marie Meurdrac reste au service de la famille d'Angoulême et Catherine de La Guette continue à fréquenter le château, qui se transmet au fils puis à la petite-fille du duc.

82 Au XVII^e siècle, la « presse » désigne une situation « fâcheuse ou dangereuse », sur un plan physique (un affrontement), moral (un emprisonnement) ou financier (une faillite, une saisie de biens). Furetière, *Dictionnaire universel*, *op. cit.*, s. v. « Presse ».

83 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 49-50.

84 *Ibid.*, p. 59.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

dire que je fus très heureuse de tomber entre leurs mains au sortir de celles de ma mère, parce qu'il y avait beaucoup à profiter à leur conversation. Je voyais encore d'autres femmes dans le même lieu et dans le voisinage, qui me rendaient des visites et faisaient cas de moi. Outre cela, ma sœur demeurant à Grosbois, nous nous voyions souvent. Elle était d'un si bon naturel que nous n'étions jamais plus contentes que lorsque nous étions ensemble.⁸⁵

Dans les premières années de son mariage, l'existence de Catherine de La Guette est marquée par la fréquentation de deux lieux : la ville de Sucy-en-Brie, où elle s'installe avec son époux, et la seigneurie du château de Grosbois, où demeure sa sœur. La mémorialiste s'emploie à nouer des liens avec les puissantes familles locales, qui peuvent agir dans les intérêts de la famille de La Guette. Les relations sociales décrites dans les *Mémoires* sont principalement envisagées sur un mode affinitaire et électif : c'est le plaisir de sa compagnie qui incitent les dames de la haute société à fréquenter Catherine de La Guette, un plaisir mis sur le même plan que celui que la mémorialiste éprouve lorsqu'elle retrouve sa sœur à Grosbois. Les dames de la noblesse sont d'ailleurs assimilées à des figures familiales, maternelles, au contact desquelles l'autrice parfait son éducation culturelle et sociale.

Le récit de l'année 1651 dans les *Mémoires* de Catherine de La Guette la situe dans l'entourage de la famille des Clermont-d'Enragues, autre grande famille de l'aristocratie française. Dans les premières années des troubles de la Fronde, le comte de Marsin, gentilhomme et chef de guerre au service du prince de Condé, sollicite la mémorialiste pour l'aider à trouver une épouse⁸⁶. Le mariage est une affaire familiale de grande importance au XVII^e siècle ; l'implication de Catherine de La Guette dans cette affaire rend raison de ses relations avec une aristocratie implantée dans la région de la Brie, et des logiques relationnelles du pouvoir au XVII^e siècle⁸⁷.

Le général d'armée Marsin voit dans Catherine de La Guette une femme en mesure d'intercéder en sa faveur auprès des familles de la noblesse parisienne pour initier des négociations matrimoniales. « Je jetai les yeux sur mademoiselle de Clermont d'Enragues, qui était la fille de France de la plus belle conduite, de grande naissance, bien faite de sa

85 *Ibid.*

86 « Comme j'étais encore dans mes déplaisirs de la mort de mon père, je reçus une lettre de M. le comte de Marsin, par laquelle il me mandait : "Je ne songe plus à la guerre, madame ; je ne songe qu'à me marier. Souvenez-vous de moi, afin que je puisse faire affaire quand je serai hors d'ici." Je n'y manquai pas, et m'y employai fortement. » *Ibid.*, p. 87.

87 Pour un exemple classique d'étude de ce type de structure sociale, voir Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, traduction de Monique Aymard, Paris, Gallimard, 1989.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

personne et fort riche⁸⁸ », écrit Catherine de La Guette. La promise n'est autre que la fille de Louise Luillier de Boulancourt et d'Henri de Balzac, marquis de Clermont-d'Entraques. Louise Luillier hérite du château de Haute-Maison, situé à Sucy-en-Brie. De nouveau, la relation de Catherine de La Guette à une maison noble s'explique par des motifs socio-géographiques : son réseau social est intrinsèquement lié à son lieu de vie. La mémorialiste explique dans son œuvre qu'elle mobilise ce réseau de sociabilité pour entreprendre les discussions avec la famille de la future mariée :

Je m'adressai à une dame de mes amies et lui communiquai mon dessein ; car j'étais assurée qu'elle était parfaitement bien auprès de madame la marquise de Clermont, sa mère, et qu'ainsi elle pourrait lui en faire l'ouverture, ou monsieur son mari, qui en était aussi fort considéré, et qu'ensuite je parlerais tout de bon. Cela se fit de la sorte.⁸⁹

Par la suite, Catherine de La Guette traite directement avec la marquise. Les négociations concluantes (grâce à l'intervention du prince de Condé) aboutissent au mariage de Marsin et de la jeune aristocrate. L'époux de la mémorialiste signe le registre de mariage⁹⁰, et l'autrice participe au festin donné par la mère de la mariée : « il n'y avait que douze personnes à table, de très grande qualité. J'eus l'honneur d'être du nombre⁹¹ ». Parmi ces convives, elle ne mentionne que la présence du marquis de Montausier. Dans l'entourage de la marquise de Clermont-d'Entraques, la mémorialiste croise des femmes dont elle ne révèle pas l'identité. On sait que dans ces années 1650, Madeleine de Scudéry loge dans l'hôtel parisien de la famille des Clermont-d'Entraques, que d'autres femmes de lettres sont susceptibles de fréquenter⁹². Catherine de La Guette circule donc dans des milieux mixtes, où des hommes et femmes de lettres côtoient des personnalités de la haute noblesse eux-mêmes rattachés à la région de naissance de l'autrice.

88 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 87.

89 *Ibid.*

90 D'après Célestin Moreau, dans La Guette, *Mémoires*, éd. Moreau, *op. cit.*, p. XLVI.

91 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 92.

92 Jeanne Paulet, qui meurt en juin 1650, était également logée chez Louise Tuillier. On sait peu de choses de cette compagne de Madeleine de Scudéry, qui hérita de la bibliothèque d'étude humaniste de Suzanne Habert. Sur cette figure féminine lettrée du XVI^e siècle et sa bibliothèque, voir Audrey Duru, « Théologie et exégèse au féminin : la bibliothèque d'étude de Suzanne Habert (Paris, 1631) », *Dix-septième siècle*, n° 296, 2022/3, p. 513-531.

La Chymie charitable et facile : l'œuvre d'une savante lettrée

Chez « Madame de Coulanges », Catherine de La Guette rencontre notamment la jeune « Mademoiselle de Chantal⁹³ », future Marie de Sévigné. Peut-être est-ce par l'intermédiaire de sa sœur et des relations qu'elle noue à Sucy-en-Brie que Marie Meurdrac fait la connaissance de Marguerite-Louise de Béthune, comtesse de Guiche puis duchesse de Lude. Cette amie de la marquise de Sévigné est la dédicataire de *La Chymie charitable et facile*⁹⁴. De même que sa sœur, Marie Meurdrac décrit dans son œuvre la relation privilégiée qu'elle entretiendrait avec une grande aristocrate, qui n'est cependant pas rattachée à la maison d'Angoulême⁹⁵. Marguerite-Louise de Béthune apparaît comme une figure de protectrice des femmes de science, qui encourage et soutient financièrement les activités de la chimiste. Dans une épître dédicatoire conforme aux attendus du genre, l'autrice fait l'apologie de cette mécène :

Aussi-tost que je me suis resoluë à laisser sortir ce Livre de mes mains, j'ay esté inspirée de vous en faire un sacrifice. Mon cœur tout transporté, sans faire reflexion sur la grandeur de vostre merite, & sur les défauts de mon Ouvrage, y a consenti avec joye : la raison m'a voulu faire connoistre ma temerité ; elle m'a fait un Portrait de vos perfections si éclatant, que je n'ay pû considerer vostre illustre Naissance, vostre grande Vertu, & vostre rare Beauté, qu'avec un respect meslé de crainte, & de veneration. Elle m'a représenté les services que vos Ancestre ont rendu à la France, la conduite du Connestable de Lesdiguières, & la sage administration du Duc de Sully, que le plus grand de tous les Monarques ne se contenta pas de gratifier de la charge de Premier Ministre, & de celle de Grand Maistre de l'Artillerie, mais voulut encore honorer de son alliance par le mariage de Mademoiselle de Courtenay. Elle m'a fait voir que Vous estes petite-Fille d'un Chancelier le plus accomply qui ait jamais possédé cette charge ; fille d'un Duc & Pair, belle-fille d'un Mareschal de France, & femme d'un des plus vaillans Capitaines de l'Univers.⁹⁶

L'épître dédicatoire rend compte des compétences lettrées de Marie Meurdrac. La chimiste maîtrise les usages qui encadrent la rédaction d'une dédicace à une figure de femme illustre. Retraçant la lignée de cette protectrice, l'autrice mobilise aussi un savoir d'ordre généalogique. Cette connaissance du lignage relève d'un savoir nobiliaire partagé par la

93 La Guette, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 68.

94 La « comtesse de Guiche » à laquelle est dédiée *La Chymie charitable et facile* est parfois identifiée à tort comme étant Henriette de La Guiche, veuve de Louis-Emmanuel de Savoie, fils aîné de Charles d'Angoulême et de Charlotte de Montmorency. La généalogie mentionnée dans l'épître lève cependant toute confusion.

95 Nous ignorons si Marie Meurdrac demeure au service de la maison d'Angoulême jusqu'en 1666. Les documents d'archives nous permettent cependant de suivre les déplacements de sa fille, Charlotte Brisset, qui est domiciliée en 1662 au château de Grosbois. En 1670, soit trois ans après la vente du château, Charlotte Brisset habite à l'hôtel d'Angoulême, rue Pavée. Il est probable que les membres de la famille soient toujours à cette date au service de la maison.

96 « A Madame la Comtesse de Guiche », Marie Meurdrac, *La Chymie charitable et facile*, éd. Jean d'Houry, *op. cit.*, n. p.

grande dame et l'autrice qui se place sous son patronage. Dans le récit des *Mémoires* comme dans l'épître à la comtesse de Guiche, le « je » auctorial entretient une relation élective avec une figure féminine d'autorité, dont la parenté d'exception est célébrée.

Dans une série de pièces poétiques liminaires qui suivent l'épître, les noms Guiche et Meurdrac sont entremêlés – ce travail sur le nom d'autrice, célébré dans les pièces liminaires, peut être rapproché des dispositifs de mise en valeur du nom dans les *Mémoires* de La Guette que nous avons étudiés dans le chapitre précédent. Citons ainsi, dans le traité, le sonnet intitulé « Prosopopée d'Apollon sur l'ouvrage de Mademoiselle Meurdrac » signé des initiales « I.D.S.N. » :

J'ay parmi les Mortels pour Compagnes deux femmes,
Dont l'illustre de GUICHE en déroband mes flâmes,
Esclatte dans la Cour comme un autre Soleil :
Et la docte MEURDRAC dans son genre d'écrire,
En imitant mon Art partage mon Empire :
Et pas un de nous trois ne trouve son pareil.⁹⁷

Parmi les auteurs des pièces, on repère deux noms féminins : ceux de « Mlle D.I. » et d'Angélique Salerne⁹⁸, qui signe un sizain « A Mademoiselle Meurdrac, Sur la dedicace de son Livre⁹⁹ ». Ces pièces d'escorte sont suivies de l'approbation des docteurs en médecine de la faculté de Paris. Comme le souligne Anne Larsen, cette approbation, datée d'octobre 1672, consolide la posture d'autorité de l'autrice dans le domaine de la production d'un savoir scientifique¹⁰⁰.

La Chymie charitable et facile en faveur des dames imprimé pour la première fois en 1666 est, rappelons-le, le premier traité de chimie français attribué à une femme¹⁰¹. La décennie 1660 correspond à une période charnière dans le processus de séparation entre la chimie (« la préparation de remèdes au laboratoire, l'étude des propriétés des plantes et minéraux, la

97 *Ibid.*, n. p.

98 Angélique Salerne est l'épouse de François-Marie Colonna, un célèbre savant d'origine italienne auquel on attribue divers traités de chimie. On peut émettre l'hypothèse qu'elle ait elle-même pratiqué la chimie.

99 *Ibid.*, n. p.

100 « Given that the medical faculty in Paris had long been vocal opponents of Paracelsian medicine until 1666, when a chair of chemical medicine was finally established, this was no small a recognition of Meurdrac's authority. » Anne Larsen, « Salons, Patronage Networks, and the Self-Representation of Three Seventeenth-Century French Women of Science », art. cit., p. 291.

101 Lucia Tosi, « Au XVII^e siècle Marie Meurdrac publie un traité de chimie. Une première ? », dans Michel Bougard (dir.), *Alchimy, Chemistry and Pharmacy*, Turnhout, Brepols Publishers, 2002, p. 99-104.

recherche des principes constitutifs de la matière¹⁰² ») et l'alchimie (l'art de la transmutation des métaux)¹⁰³. Le livre de Marie Meurdrac paraît dans un moment d'autonomisation des savoirs de la chimie et d'institutionnalisation de cette science, qui s'enseigne désormais dans les universités¹⁰⁴.

Le livre de Marie Meurdrac se divise en six parties : la première partie présente la méthode de la distillation, les deuxième, troisième et quatrième parties abordent les propriétés des plantes, fluides et minéraux, les cinquième et sixième parties contiennent près de deux cents recettes, médicales (eaux, sirops, tisanes, pilules, baumes et emplâtres) et cosmétiques (pommades, savons, huiles, rouges, teintures, etc.)¹⁰⁵. L'ouvrage a fait l'objet d'études critiques qui s'inscrivent principalement dans le champ de l'histoire des sciences et des techniques. Première chimiste à publier ses travaux, Marie Meurdrac s'impose aujourd'hui comme une figure de pionnière. Femme savante du XVII^e siècle, elle met au jour un ouvrage qui atteste d'une vaste culture scientifique. Cette culture est double, à la fois livresque – elle connaît les traités de chimie de son temps, dont elle s'inspire pour élaborer son ouvrage¹⁰⁶ – et technique – elle a accès à un laboratoire¹⁰⁷, où elle pratique la distillation¹⁰⁸ et élabore ses

102 Didier Kahn, *Le Fixe et le volatil. Chimie et alchimie de Paracelse à Lavoisier*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 123.

103 « Ce n'est qu'à partir des années 1620 qu'on voit apparaître l'idée d'une "chimie" entièrement vouée à l'analyse chimique au laboratoire, et ce n'est pas avant 1660 qu'on verra cette idée se répandre suffisamment pour que la "chimie" se sépare graduellement de l'alchimie transmutatoire, processus qui nécessitera encore plus d'un demi-siècle [...]. » *Ibid.*, p. 138.

104 *Ibid.*, p. 119-129.

105 La présence de ces recettes cosmétiques, à la suite des remèdes médicaux, justifie que l'ouvrage se destine spécifiquement aux « dames ». Comme l'explique l'historienne Catherine Lanoë, « la confection des cosmétiques atteste la constitution d'un domaine de savoirs spécifiques » dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce domaine, « pour relever en partie de l'esprit de synthèse propre à la période d'une part et à toute activité technique en général d'autre part, n'en demeure pas moins original, aux confins de savoirs de la matière et de savoirs du corps. La fabrication des cosmétiques puise ses sources en effet aussi bien dans la tradition de la thérapeutique galénique qui privilégie l'usage de substances végétales que dans la médecine chimique des Paracelsiens qui fait grand cas de l'efficacité des substances minérales et métalliques [...]. » Le traité de Marie Meurdrac témoigne notamment de son excellente connaissance de cette médecine chimique. Catherine Lanoë, « Techniques du corps et construction des savoirs en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Liliane Hilaire-Pérez, Fabien Simon et Marie Thébaud-Sorger (dir.), *L'Europe des sciences et des techniques. Un dialogue des savoirs, XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2016, p. 81-86, p. 82-83.

106 Lucia Tosi, « Au XVII^e siècle Marie Meurdrac publie un traité de chimie. Une première ? », art. cit.

107 Sarah Gordon relève que Marie Meurdrac possède des fourneaux, et travaille donc dans son propre laboratoire. Le matériel qu'elle utilise, coûteux à l'époque, ne peut être acquis qu'avec l'autorisation des autorités. Sarah Gordon, « Chemistry, Medicine, and Beauty on the Edge: Marie Meurdrac », dans Lisa Hopkins and Aidan Norrie (dir.), *Women on the Edge in Early Modern Europe*, Amsterdam University Press, 2019, p. 45-69, p. 51.

108 Selon Catherine Lanoë, le traité de Marie Meurdrac paraît durant une période marquée par la vulgarisation et la diffusion des savoirs dans le domaine de la chimie. *La Chymie charitable et facile* a ainsi la particularité

remèdes distribués aux malades¹⁰⁹. Elle s'illustre donc comme autrice, praticienne mais aussi formatrice, puisqu'elle indique dans son traité qu'elle enseigne la chimie à des élèves.

Les trois paratextes du livre que nous avons étudiés – l'épître, les poèmes, l'approbation – rattachent l'autrice à des groupes distincts. Marie Meurdrac bénéficie du patronage d'une aristocrate de cour entourée de praticiens de la chimie et des lettres – Anne Larsen parle à ce titre d'un « salon » aristocratique pour désigner ce lieu de développement de sociabilités savantes mixtes soutenu par le mécénat de Marguerite-Louise de Béthune¹¹⁰. L'œuvre et l'autorité de Marie Meurdrac dans le domaine de la chimie sont aussi reconnues par le milieu universitaire, l'approbation en témoigne. La publication assure à Marie Meurdrac la reconnaissance de cercles savants au sein desquels les femmes n'étaient ordinairement pas admises.

Les multiples éditions de *La Chymie charitable et facile* de Marie Meurdrac, en France et à l'étranger, aux XVII^e et XVIII^e siècles, rendent compte du succès de cette publication. Quatre de ces éditions (trois françaises, une allemande) précèdent la parution des *Mémoires* de Catherine de La Guette à La Haye en 1681. Lorsque paraît son récit, Catherine de La Guette est donc la sœur d'une autrice imprimée et reconnue dans son domaine de compétence. Dans les *Mémoires*, Marie Meurdrac n'est pas présentée comme une autrice ni comme une femme de science. Elle apparaît cependant comme une figure sororale positive, grâce à laquelle la mémorialiste accède à un espace social dans lequel sa sœur aînée l'a précédée. De la même manière, le geste de publication de Marie Meurdrac précède celui de Catherine de La Guette. La mémorialiste suit ainsi les traces de sa sœur aînée, qui l'introduit dans le monde de la noblesse et dans le monde du livre.

de débiter par une présentation des outils du chimiste et l'explication des méthodes utilisées, en particulier la méthode de la distillation. Les traités de chimie qui paraissent par la suite reprennent cette organisation. Catherine Lanoë, « Techniques du corps et construction des savoirs en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle », art. cit.

109 Dans la préface de l'ouvrage, l'autrice indique qu'elle ne tire pas de revenus de son activité. Lucia Tosi précise en ce sens que les femmes du XVII^e siècle n'étaient pas autorisées à vendre des remèdes, ce qui explique que Marie Meurdrac les distribue gratuitement (Lucie Tosi, « Au XVII^e siècle Marie Meurdrac publie un traité de chimie. Une première ? », art. cit.). Pour Anne Larsen, Marie Meurdrac cherche également à se prémunir des attaques qui visent les alchimistes suspectés de pratiques commerciales douteuses : « *Alchemists with commercial tendencies were condemned as "frauds" for profiting from wealth elites, whereas those who pursued alchemy with "more spiritual or philosophical priorities" were lauded.* » Anne Larsen, « Salons, Patronage Networks, and the Self-Representation of Three Seventeenth-Century French Women of Science », art. cit., p. 291.

110 *Ibid.*

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Aborder les *Mémoires* de Catherine de La Guette comme une publication seconde, dans l'ordre des publications familiales, incite à adopter une nouvelle grille de lecture : l'œuvre n'est pas le récit unique d'une femme qui transcende sa condition féminine et sociale, elle se place dans la continuité d'une activité de publication antérieure. Lorsque paraît *La Chymie charitable et facile* en 1666, le texte savant est précédé par des paratextes d'autorisation et de légitimation du discours auctorial féminin. Ces dispositifs s'étoffent au fil des éditions. Cette production imprimée atteste du niveau d'éducation élevé de Marie Meurdrac, de son accès privilégié à des sources bibliographiques spécialisées dans son domaine scientifique, du soutien financier qu'elle reçoit dans ses recherches de la part de personnalités de haut rang, des échanges intellectuels qu'elle entretient avec des hommes et femmes de science. Les éditions successives témoignent quant à elles d'une volonté d'assurer une diffusion de l'œuvre dans le temps long. Ce travail se poursuit après la mort de l'autrice, et il est possible qu'il soit alors mené à bien par d'autres membres de la famille¹¹¹ – la dimension horizontale de la pratique scripturaire familiale s'articulerait ainsi à une dimension verticale plus ordinairement observée dans les travaux sur les familles d'écrivains¹¹².

Comme nous l'avons souligné, les ouvrages des sœurs Meurdrac appartiennent à des catégories d'écrits bien distinctes. Leurs livres ont cependant en commun d'adopter une même stratégie de promotion d'une figure auctoriale féminine, construite comme exceptionnelle (car engageant des actions qui sont normalement l'apanage des hommes) et inscrite dans des réseaux de sociabilité mondains et nobiliaires. L'écriture participe ainsi, chez l'une comme chez l'autre, de la construction d'une relation privilégiée avec des figures féminines de pouvoir. Catherine de La Guette, comme sa sœur, envisage l'écrit comme un moyen de tisser des réseaux de sociabilité et de parenté, réels ou fictifs. Le groupe sororal, représenté dans les *Mémoires*, est un groupe qui opère, occasionnellement, sur le terrain des lettres. Cette pratique occasionnelle des lettres distingue ainsi Catherine Meurdrac de Françoise de Motteville, autre mémorialiste qui appartient à une famille de producteurs littéraires.

111 L'édition de 1687 suit la « mort trop précipitée » de l'autrice, qui prive les lecteurs « des autre Traitez qu'elle promettoit ». Le libraire déclare avoir consulté un « Exemplaire [...] reveu & augmenté de plusieurs preparations nouvelles & curieuses » pour proposer cette nouvelle édition, dans laquelle figure un frontispice qui n'était pas présent dans les éditions antérieures. Marie Meurdrac, *La Chymie charitable et facile, en faveur des dames, Troisième edition, Reveüe & augmentée de plusieurs Préparations nouvelles & curieuses*, Paris, Laurent d'Houry, 1687, n. p.

112 Neil Kenny, *Born to write*, op. cit., p. 15-16.

2. b. Françoise de Motteville et sa parenté : une famille de producteurs littéraires du XVII^e siècle¹¹³

Françoise de Motteville naît dans une de ces familles de producteurs littéraires des XVI^e et XVII^e siècles que décrit l'ouvrage de Neil Kenny¹¹⁴. Son oncle Jean Bertaut et son frère François Bertaut sont des auteurs imprimés. Les membres de la famille Bertaut s'établissent auprès de la famille royale par le biais d'un service de plume. Si l'usage de l'imprimé semble, de prime abord, être l'apanage des hommes de la famille, les femmes Bertaut s'avèrent être elles aussi des agents de publication des écrits familiaux.

Bien que son nom ne figure sur les pages de titre d'aucun ouvrage imprimé de son vivant, Françoise de Motteville pratique l'écriture tout au long de sa vie : dans ses *Mémoires*, comme dans ses lettres, elle décrit une activité scripturaire régulière, parfois privée, d'autres fois collective ou collaborative. Dans les chapitres précédents, nous avons rapproché le rôle de Françoise de Motteville à la cour de celui d'un archiviste ou d'un historiographe de la famille royale. Ses *Mémoires* pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, sa correspondance avec la duchesse de Montpensier, sa participation au recueil des *Divers portraits*, son *Précis* sur la vie d'Henriette-Marie de France commandé par Henriette d'Angleterre, sont autant d'écrits produits pour le service des femmes de la dynastie des Bourbon. Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'étudier dans quelle mesure l'identité familiale de Françoise de Motteville joue un rôle dans la production de son œuvre polygraphique, ou, en d'autres termes, comment elle se sert de l'écriture pour promouvoir l'identité familiale des Bertaut, en tant que famille de spécialistes des lettres.

Le « patrimoine littéraire » des Bertaut

Comme le relève Neil Kenny, les familles de producteurs d'écrits sont particulièrement présentes dans l'entourage de la famille royale :

Families with more than one literary producer were found especially in the royal office-holding milieu in France. Family members often communicated through their works a continuation of the service that their father or grandfather had previously given to the monarch or to the monarch's own predecessor. So family literature often helped extend across

113 Cette section reprend pour une part des analyses présentées dans le cadre de la journée d'étude « Autrices dans leur parenté » organisée par Laurence Giavarini et Élise Roussel le 5 avril 2024 à l'université de Bourgogne.

114 Neil Kenny, *Born to Write. Literary Families and Social Hierarchy in Early Modern France*, op. cit.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

*the generations a relationship between two families — that of the literary producer and that of the monarch.*¹¹⁵

Françoise de Motteville naît dans une famille comprenant plusieurs secrétaires au service de la maison royale. Son père, Pierre Bertaut, est secrétaire du roi Louis XIII. Le frère aîné de son père, Jean Bertaut, assume diverses charges et fonctions auprès des familles royales régnantes : il est secrétaire et lecteur d'Henri III, et précepteur de Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et futur duc d'Angoulême. À la mort du dernier roi de la dynastie des Valois, il rentre au service d'Henri IV et devient aumônier de la reine Marie de Médicis¹¹⁶. L'oncle de Jean et Pierre Bertaut était lui-même entré au service de Charles IX en qualité de secrétaire¹¹⁷.

L'activité littéraire de ces familles, comme le souligne Neil Kenny, est étroitement liée à leurs stratégies d'établissement et de transmission des charges et des bénéfices (matériels et immatériels) octroyés par la famille royale. L'écriture est pour elles un moyen d'entretenir et de renforcer la proximité avec le pouvoir. La production littéraire n'est pas le fait du seul *auteur* du livre, elle s'insère dans une stratégie familiale de promotion du groupe par l'écriture. Ainsi, Jean Bertaut, premier producteur littéraire connu de la famille, développe en parallèle de sa carrière d'officier et d'ecclésiastique une carrière de poète courtisan. Formé par son père, professeur de collège à Caen, Jean Bertaut mobilise ses compétences dans le domaine des lettres pour s'insérer dans des réseaux de sociabilité poétiques¹¹⁸. Il pratique une poésie de circonstance, qui promeut la politique royale et la figure du souverain¹¹⁹. En 1606, il est nommé évêque de Séez et confie à son jeune frère le soin de publier un *Recueil de quelques vers amoureux*. Dans un avis liminaire, « Le frere de l'Autheur, aux Lecteurs », Pierre Bertaut décrit cette collaboration littéraire fraternelle : « me les ayant donnees [ses poèmes] pour en disposer comme je voudrois, je me suis hasté, devant qu'il se r'avisast, de vous en faire un present¹²⁰ ». Pierre Bertaut assume ainsi le rôle d'éditeur du volume des

115 *Ibid.*, p. 13.

116 Sur la carrière de Jean Bertaut, voir Georges Grente, *Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la Reine, évêque de Séez (1552- 1611)*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Paris, Lecoffre, 1903].

117 Nous ne savons pas à quelle charge spécifique correspond cette désignation.

118 Frédéric Martin, « *Musarum frater, amice* : les réseaux de sociabilité poétique à travers les pièces liminaires (1598-1630) », *RHF*, n° 115, 2015/1, p. 137-147.

119 Sur l'œuvre de Jean Bertaut et la poésie de son temps, voir notamment Véronique Ferrer, « Rudesse ou douceur ? La querelle de la simplicité au temps de Malherbe », *Dix-septième siècle*, n° 260, 2013/3, p. 429-438.

pièces poétiques de son frère. À notre connaissance, il s'agit là de la seule trace d'une activité de production littéraire du père de Françoise de Motteville.

Dans l'article qu'il consacre à l'œuvre de cette dernière, Jean-Pascal Gay situe l'autrice dans une généalogie familiale de producteurs littéraires, et envisage plus précisément l'écriture des *Mémoires* dans cette perspective :

[...] le geste d'écriture de Madame de Motteville s'inscrit dans une tradition de service du politique par l'écriture [...]. Dans la construction ou la défense de sa position sociale par la famille Bertaut, la mise en avant de l'engagement littéraire semble jouer un rôle significatif, y compris d'ailleurs par la valorisation du patrimoine littéraire familial.¹²¹

Nous aimerions dès lors étudier plus spécifiquement l'inscription des *Mémoires* de Françoise de Motteville dans un « patrimoine littéraire familial », et envisager comment le livre contribue à la promotion de la famille Bertaut. Dans son ouvrage, l'autrice ne se contente pas de convoquer sa famille : elle insère des écrits produits par son frère et sa sœur, assurant par là la consolidation d'une identité familiale de producteurs littéraires. L'étude de l'œuvre renseigne le lecteur sur les stratégies mises en œuvre par l'aînée de la famille Bertaut pour entretenir les liens qui unissent son groupe familial et la famille royale. Elle travaille notamment à l'établissement de son frère François Bertaut, qui est lui-même un producteur littéraire. La mobilisation opportune de l'écriture et la collaboration de sa sœur contribuent à l'ascension sociale de l'héritier de la famille, qui suit dans une certaine mesure les traces de son oncle¹²². L'œuvre de la mémorialiste gagne ainsi à être considérée comme l'une des pièces qui composent le patrimoine littéraire, culturel, matériel et symbolique des Bertaut.

Marie-Madeleine Bertaut dans les *Mémoires*

Marie-Madeleine Bertaut est le membre le moins connu de la fratrie Bertaut. On ignore ses dates de naissance et de mort. Les minces éléments dont on dispose sur sa vie proviennent principalement des *Mémoires* de sa sœur et des commentaires qui ont accompagné leur publication. On lui attribue une sagesse précoce qui lui aurait valu le surnom de Socratine,

120 Jean Bertaut, *Recueil de quelques vers amoureux, Edition dernière, Reveüe & augmentee*, Paris, Philippes Patisson, 1606, n. p.

121 Jean-Pascal Gay, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », art. cit., p. 44.

122 Si le nom de François Bertaut n'a pas été retenu par l'histoire littéraire, Marolles, dans la suite de ses *Mémoires* parue en 1657, promeut la filiation littéraire entre Jean Bertaut et son neveu, « Monsieur l'Abbé Bertaut, à qui le genie & le beau feu de son Oncle ne sont point déniez ». *Suite des Memoires de Michel de Marolles, abbé de Ville-loin, Contenant douze traitez sur divers Sujets Curieux, dont les Noms sont imprimez dans la page suivante*, Paris, Antoine de Sommaville, 1657, p. 246.

surnom qui se retrouve dans un poème que lui adresse Sarrasin¹²³ – ce poète de cour est originaire, comme les Bertaut, de Normandie. Sans doute a-t-elle été introduite par sa sœur aînée, sous la Régence, dans un milieu littéraire-mondain où s'échangent pièces poétiques et mots d'esprit. Dans ses *Mémoires*, Françoise de Motteville se défend toutefois de fréquenter Sarrasin, lorsque Mazarin lui reproche d'avoir accueilli chez elle ce poète condamné pour avoir fait des vers satiriques contre la reine¹²⁴.

Marie-Madeleine Bertaut quitte la vie mondaine en août 1650, date à laquelle elle entre dans un couvent parisien. Elle rejoint par la suite, à une date inconnue, le couvent de la Visitation de Chaillot. Françoise de Motteville, rappelons-le, est une bienfaitrice du couvent, qu'elle soutient financièrement et par l'écriture. Dans le monde et hors du monde, la trajectoire sociale de Marie-Madeleine Bertaut demeure donc reliée aux actions de sa sœur aînée.

Dans ses *Mémoires*, Françoise de Motteville relate l'entrée au couvent de sa sœur. Cet événement familial, qui survient à l'été 1650, c'est-à-dire durant les troubles de la Fronde, apparaît pourtant comme un épisode tout à fait secondaire. La mémorialiste défend cependant cette digression en insérant, dans la trame du récit, la lettre que Marie-Madeleine Bertaut lui adresse à cette occasion :

Ce fut en ce même mois, la veille de la fête de Notre-Dame d'août, que ma sœur me quitta, pour entrer dans le couvent des filles de Sainte-Marie de Saint-Antoine, où elle a pris l'habit en 1650. Sa vertu étoit estimée de tous. Elle étoit aimable, bien faite, intérieurement toute sainte ; et l'excès de sa sagesse, joint à la beauté de son Esprit, lui avoit fait donner le nom de Socratine. Malgré les charmes de la cour, elle préféroit souvent les maisons des pauvres au cabinet de la Reine ; et l'amitié qu'elle avoit pour mon frère et pour moi, quoique grande, le céda à l'amour qu'elle eut pour Dieu. Je veux mettre ici la lettre qu'elle m'écrivit en me quittant, et qu'elle laissa sur sa table ; elle ne convient point à mon sujet, mais j'espère du moins qu'elle édifiera ceux qui préfèrent le Ciel à la terre, et qu'on me pardonnera si je m'honore d'être la sœur d'une si digne religieuse.¹²⁵

L'événement de l'entrée au couvent de Marie-Madeleine Bertaut sert de support à un éloge individuel et familial. Les vertus chrétiennes de la jeune religieuse « honore[nt] », en effet,

123 Jean-François Sarrasin, « Stances à Mademoiselle Bertaud, que l'Autheur appelloit Socratine », dans *Les Œuvres de Monsieur Sarasin*, Paris, Auguste Courbé, 1656, p. 34-36.

124 « Il me dit qu'on l'avoit assuré que Sarazin, ce poète disgracié, avoit fait des vers chez moi, malicieux et satiriques, qui attaquoient la personne de la Reine. J'avois l'esprit si éloigné de penser à une chose de cette nature, que d'abord je ne remarquai pas assez l'horreur de cette injure. Je lui répondis seulement, et comme en riant, que la raillerie même en seroit trop dure à une personne comme moi, qui ne prendroit pas plaisir à entendre des vers satiriques contre mes plus grands ennemis ; que je croyois me faire tort de répondre sérieusement à cette fausseté, et qu'il y avoit quatre ans que je n'avois vu cet homme. » Le récit se déroule en 1647. Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, *op. cit.*, p. 132.

125 *Ibid.*, p. 352.

Françoise de Motteville et, par extension, sa famille. Le texte valorise l'amitié qui unit les membres de la fratrie Bertaut, une amitié dont la force participe de la célébration de la piété sororale. L'opposition entre l'amour fraternel et l'amour divin constitue le thème central de cette lettre de séparation, dont nous citons le début et la fin :

C'est à genoux, ma très-chère sœur, que je vous demande pardon de vous avoir quittée, et que je vous conjure de vouloir imiter notre bon père Abraham qui, à la voix de Dieu qui lui demandoit son fils bien aimé, prit lui-même le couteau pour le lui sacrifier, et avec lui tout son amour et toutes ses tendresses. Comme alors Dieu voulut bien se contenter de l'obéissance du père et du fils, peut-être aussi se contentera-t-il de la nôtre, et nous fera la grâce un jour de nous réunir ensemble, en lui et pour lui, plus étroitement encore que nous ne l'avons été. [...] Je vous conjure, si vous voulez que je vive, de vous consoler de notre séparation présente, et d'acquiescer aux volontés de notre père et souverain maître. Je vous promets que je vous tiendrai la parole que je vous ai donnée, et que de plus je ne m'engagerai à rien sans votre permission. Ne me venez point voir si tôt, car je vous avoue que je n'ai point encore de force à votre épreuve ; et si je ne vous avois fui, je n'aurois pas vaincu en ce combat où il falloit que Dieu restât le maître.¹²⁶

Françoise de Motteville, associée à la figure d'Abraham, est priée de consentir à sacrifier sa sœur à Dieu. L'entrée au couvent figure une mort symbolique (la religieuse quitte le monde), et la lettre prend des accents de lettre d'adieu – l'issue de la missive, cependant, relativise la durée et la portée de cette dure séparation.

Cette séquence des *Mémoires* développe un propos digressif. Ce choix est assumé par une narration qui revendique la puissance edificatrice de la lettre familiale. Cette dernière, précise la mémorialiste, est laissée « sur sa table » : elle souligne, par cette indication, le caractère privé de la missive, rédigée dans l'espace domestique et destinée à y demeurer. La correspondance est jugée digne d'être publiée « ici », c'est-à-dire dans un écrit historiographique relatant la vie d'Anne d'Autriche et les grands événements de son temps. L'ambition historiographique se double, au sein du texte, d'une ambition morale : la mémorialiste, dans une écriture aux accents augustiniens, décrit la vacuité et la vanité du monde. La digression sert ainsi le propos général de l'ouvrage, qui oppose la vie de cour et la vie dévote. Rompant le fil du récit des événements, Françoise de Motteville présente l'entrée au couvent de sa sœur comme le geste exemplaire d'une femme qui s'est précocement détournée du monde.

Dans le même temps, cette entrée au couvent est aussi une « entrée » en littérature. La lettre de Marie-Madeleine Bertaut adressée à sa sœur est son seul texte connu. L'insertion de la lettre dans la trame des *Mémoires* assure la diffusion et la conservation de cet écrit. Le livre

126 *Ibid.*

peut en ce sens être associé à une forme d'archive familiale, dans laquelle Françoise de Motteville retranscrit une expérience vécue dont la mémoire doit être conservée. Cette hypothèse est renforcée par la présence des écrits du troisième des membres de la fratrie Bertaut au sein du livre.

François Bertaut dans les *Mémoires*

François Bertaut de Fréauville, né en 1621 et mort supposément en 1714, est le dernier descendant de sexe masculin de la famille Bertaut – il est lui-même le père de deux filles, mortes sans enfants. Formé à la pratique des lettres au même titre (et sans doute plus encore) que ses sœurs, François Bertaut se destine à une carrière au service de la famille royale, carrière largement encouragée par sa sœur aînée qui entretient une forte proximité avec le pouvoir. L'héritage socio-culturel familial et les relations des Bertaut dans les milieux aristocratiques furent sans doute le moteur de l'ascension sociale de cet auteur méconnu, dont les publications imprimées s'articulent nettement avec les étapes de sa carrière à la cour.

La première œuvre connue de François Bertaut est un ballet joué le 23 janvier 1648 au Palais Cardinal en présence du roi et de la reine, mettant en scène les jeunes princes et seigneurs de la cour¹²⁷. À cette date, le jeune auteur est donc, comme sa sœur, au contact de la famille royale et capable de produire un spectacle pour la cour. Les circonstances politiques le conduisent à délaisser la scène pour mettre sa plume au service du pouvoir lors de la Fronde : on lui attribue un libelle en faveur du cardinal Mazarin, *Les Avantages de la paix, & de l'union de la ville de Paris*¹²⁸, daté de 1649. Au retour de la cour à Paris, cette marque de loyauté envers la reine et son ministre et le soutien de sa sœur à la cour lui permettent d'obtenir gratuitement la charge de lecteur du roi, charge précédemment occupée par son oncle. Il quitte cette charge en 1657, au moment où il devient conseiller au parlement de Rouen. Dans les mois qui suivent, il se joint à l'ambassade de Gramont en Espagne. On lui attribue deux ouvrages imprimés rendant compte de ce voyage diplomatique : une *Relation d'un voyage d'Espagne*¹²⁹ publiée en 1664 et un *Journal du voyage d'Espagne*¹³⁰ publié en

127 *Le Ballet du Déréglément des Passions, de l'Interest, de l'Amour, & de la gloire*, s.l.n.d.

128 *Les Avantages de la paix, & de l'union de la ville de Paris, par le sieur B.*, Paris, Nicolas Pillon, 1649. Le texte se trouve aussi sous le titre *Les Sentimens du vray citoyen, sur la paix & union de la Ville*.

129 *Relation d'un voyage d'Espagne, où est exactement décrit l'Estat de la Cour de ce Royaume, & de son gouvernement*, Paris, Louis Billaine, 1664.

130 *Journal du voyage d'Espagne ; contenant une description fort exacte, de ses Royaumes, & de ses principales Villes ; avec l'Estat du Gouvernement, & plusieurs Traittés curieux, touchant les Regences, les*

1669. En 1666, il devient conseiller au Parlement de Paris et fait un avantageux mariage avec Marie de La Garde, qui appartient à une noble famille de parlementaires parisiens. Sa dernière œuvre, *Les Prérogatives de la robe*¹³¹, « manifeste *pro domo sua*¹³² », paraît en 1701.

Dans ses *Mémoires*, Françoise de Motteville mobilise à deux reprises les écrits de son frère. Dans le récit de l'année 1649 d'abord, où elle s'intéresse à la publication imprimée des pamphlets sous la Fronde. Elle distingue, parmi eux, les libelles visant la personne de Mazarin et les « libelles des séditieux », « plus dangereux à l'État¹³³ ». Elle donne l'exemple particulier d'une mazarinade incitant les peuples à la révolte contre le régime monarchique. Dans une note marginale, l'autrice ajoute : « Mon frère, à son retour d'Allemagne, répondit à cet écrit, et sa réponse fut estimée. Il étoit néanmoins fort jeune.¹³⁴ » Sans citer le titre du libelle en question – on suppose qu'il s'agit du libelle que nous mentionnons plus haut – Françoise de Motteville rend compte de l'activité politico-littéraire de son frère durant la période des troubles. Dans cette « guerre des mots » que constitue la publication des mazarinades, François Bertaut sert, sans surprise, le côté de la cour. Le début des troubles l'empêche de poursuivre une activité d'auteur de divertissements de cour, et il est alors employé comme d'autres auteurs à la fabrication de libelles politiques – son texte est très probablement commandité par le cardinal Mazarin, voire par Anne d'Autriche. Dans le récit de Françoise de Motteville, l'opération éditoriale est présentée comme un succès : la pièce imprimée est « estimée », ce qui laisse penser qu'elle fut lue et commentée. La mention de l'imprimé dans une note marginale explique, à rebours, la référence au libelle séditieux dans le corps du texte. La note, loin de fournir une précision anecdotique, met en relief l'action d'écriture et de publication de son frère dans le contexte politique de la Fronde. Françoise de Motteville insiste en outre sur le jeune âge de François Bertaut (une jeunesse bien relative : il a alors vingt-huit ans), représentant ainsi son frère comme un auteur naturellement doué et précocement sollicité par le pouvoir. L'héritage culturel familial se lit comme une disposition innée à l'écriture.

assemblées des Etats, l'ordre de la Noblesse, la Dignité de Grand d'Espagne, les Commanderies les Benefices, & les Conseils, Paris, Claude Barbin, 1669.

131 François Bertaut, *Les Prérogatives de la robe, Par Monsieur de F*** Conseiller au Parlement*, Paris, Jacques Le Febvre, 1701.

132 E. Angot, « Une grande bourgeoise : la Présidente de Motteville », art. cit., p. 261.

133 Motteville, *Mémoires*, éd. Michaud-Poujoulat, op. cit., p. 278.

134 *Ibid.*, n. 1.

À l'occasion du voyage de la cour en Espagne en 1659-1660, c'est cette fois la correspondance de François Bertaut qui est citée. L'écrivain rédige des lettres en forme de relation adressées à sa sœur, qui en insère une dans le corps de son récit :

Le maréchal de Gramont avait été choisi pour ambassadeur extraordinaire vers le roi d'Espagne, pour aller en poste demander l'Infante de la part du Roi. Beaucoup de personnes le suivirent en cette célèbre course. Mon frère fut du nombre que la curiosité y mena comme les autres. Pendant mon séjour à Niort, je reçus de lui la relation de ce qui se passa en cette occasion, qui me parut propre à placer dans cet ouvrage.¹³⁵

La lettre insérée de François Bertaut dans les *Mémoires* ne relève nullement d'une digression ; Françoise de Motteville la justifie aisément en valorisant le caractère historique de la correspondance que lui adresse son frère. Sur cette correspondance insérée, André Jansen livre ce précieux commentaire : « Quelques lettres qu'il écrivit alors à sa sœur Françoise, et que celles-ci a insérées dans ses *Mémoires*, se confondent avec les passages correspondants du *Journal du voyage en Espagne*. C'est ce qui permet [...] de découvrir l'auteur du *Journal* anonyme.¹³⁶ » De même que sa sœur, François Bertaut réemploie donc sa correspondance, qui sert de matériau au livre imprimé. Les deux auteurs adoptent une méthode de travail similaire. La correspondance familiale est mobilisée, chez l'un comme chez l'autre, pour composer une relation historique des événements dont les membres de la famille ont été les témoins.

L'insertion et le commentaire de la lettre dans les *Mémoires* contribuent à lever l'anonymat de la publication de 1669. La séquence s'apparente en ce sens à un discours d'attribution. On peut relever que, si l'on a pu soupçonner François Bertaut d'avoir contribué à la composition et à la relecture des *Mémoires* de sa sœur¹³⁷, l'inverse n'est pas vrai : bien qu'un morceau du *Journal du voyage d'Espagne* soit présent dans les *Mémoires* de Motteville, nul n'a jamais envisagé, à notre connaissance, que la mémorialiste ait pu prendre part à la publication de l'œuvre de son frère. On sait pourtant qu'elle est l'une de ses premières destinataires et lectrices.

Le relevé des lettres insérées dans les *Mémoires* effectué par Myriam Tsimbidy atteste de la rareté de ce type de séquence textuelle¹³⁸. À l'exception des lettres de Marie-Madeleine

¹³⁵ *Ibid.*, p. 482.

¹³⁶ André Jansen, « François Bertaut et son Journal du voyage en Espagne », art. cit., p. 178.

¹³⁷ E. Angot, « Une grande bourgeoise : la Présidente de Motteville », art. cit.

¹³⁸ Myriam Tsimbidy, *La Mémoire des lettres*, op. cit., p. 283.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Bertaut et de François Bertaut, toutes les lettres insérées sont rédigées par des personnalités politiques de premier ordre, appartenant à la famille royale ou lui étant étroitement liées : Louis XIV, Mazarin, le prince de Condé, le duc d'Orléans, le duc de Guise, Anne d'Autriche, Henriette d'Angleterre, Henriette de France. La mémorialiste accorde ainsi à sa correspondance familiale un traitement similaire à celui réservé à des correspondances royales et étatiques. L'opération d'insertion des écrits familiaux apparaît dès lors comme une opération de publication familiale. Françoise de Motteville promeut les écrits de sa sœur et de son frère au rang de documents dignes de l'histoire. En faisant paraître la lettre de sa sœur, elle fait d'elle une productrice littéraire. En diffusant la lettre de son frère, elle redouble le geste de publication de ce dernier, attestant d'une pratique collaborative de l'écriture au sein de la fratrie. Cette collaboration s'observe dans les autres écrits, restés manuscrits, de Françoise de Motteville.

Le livre imprimé est une archive de l'exercice familial de l'écriture. Les *Mémoires* constituent un document familial, dont la conservation et la publication sont prises en charge par la famille. En effet, après la mort de Françoise de Motteville, François Bertaut entre en possession des papiers de sa sœur. Sa femme, Marie de La Garde, transmet ensuite ces documents à son neveu, Jean-Baptiste de La Garde. Le « Mémoire historique » paru dans le *Journal des sçavans* de mai 1724 rend compte de cette circulation intrafamiliale :

Madame de Motteville avoit un frere dont elle parle dans ses Mémoires : il se nommait François Bertaut, sieur de Fréauville, [...] il épousa Mademoiselle de la Garde, Tante de Mr le Président de la Garde d'aujourd'hui, laquelle vit encore. [...] Mr le Président de la Garde possède l'original des Mémoires de Madame de Motteville, qui sont aujourd'hui si repandus dans le Monde, & que Mr Mayer a eu soin de faire imprimer en Hollande.¹³⁹

En 1724, François Bertaut n'est pas ou plus notoirement connu dans le monde des lettres. Le nom d'auteur devient dès lors intrinsèquement associé à celui de sa sœur : on rencontre principalement le nom de François Bertaut dans les notices biographiques consacrées à la vie et l'œuvre de Françoise de Motteville. Dernier survivant du groupe familial, François Bertaut hérite des *Mémoires*. Le livre constitue un patrimoine matériel transmis au sein de la famille, d'abord dans le cercle restreint et horizontal de la fratrie, puis dans le cercle élargi de la famille par alliance, dès lors que la fratrie n'a pas de descendance directe. Le livre constitue aussi un patrimoine immatériel à forte valeur symbolique : les héritiers de la famille Bertaut font connaître leurs liens de parenté avec Françoise Bertaut de Motteville, revendiquant par là

139 « Mémoire historique touchant Madame de Motteville », *Journal des Sçavans*, *op. cit.*, p. 300.

un prestige littéraire associé au nom de la famille. Jean-Baptiste de La Garde a pu prendre part à l'impression des *Mémoires*, de même qu'à la rédaction de l'article du *Journal des sçavans* qui le relie à cette impression. La publication imprimée des *Mémoires* peut s'envisager comme l'ultime étape de l'ascension sociale par l'écriture d'une famille de producteurs littéraires.

Les activités de Françoise de Motteville auprès de la famille royale et à la cour font état du rôle assumé par certaines femmes du XVII^e siècle dans les stratégies de professionnalisation par l'écriture des familles de producteurs littéraires. On peut ainsi la désigner comme une professionnelle de l'écriture, une de ces écrivains « pour qui l'activité d'écriture a été un élément déterminant sur la durée d'une vie, un élément qui a fondé leur caractérisation dans la société de leur temps¹⁴⁰ ».

Françoise de Motteville possède des compétences lettrées assimilables à celles des nombreux professionnels des lettres au service de l'État et des maisons nobles, que l'on rencontre dans l'entourage des sœurs Mancini, de grandes aristocrates qui investissent le domaine des lettres. Le groupe familial auquel elles appartiennent détermine cependant un certain usage de la littérature, en réaction à la publicité dont leur nom a très tôt fait l'objet.

2. c. La famille Mancini comme groupe littéraire

La mise au jour en 1675 des *Mémoires* d'Hortense Mancini, on le sait, motive la publication d'ouvrages associés au nom de Marie Mancini. Les deux sœurs partagent une communauté de destins ; la proximité de leur trajectoire sociale est enregistrée par leurs écritures personnelles¹⁴¹. Le lien entre groupe familial et production des « Mémoires féminins », dans leur cas, est tout à fait évident. Nous ne nous sommes cependant pas intéressés, jusqu'à présent, aux publications familiales qui précèdent l'année 1675. La famille Mancini produit pourtant des écrits, publiés sous forme imprimée ou manuscrite, au sein de différents espaces socio-géographiques.

140 Alain Viala, « Des stratégies dans les lettres », dans Nicolas Schapira (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies*, op. cit., p. 183-200, p. 185.

141 Sur la représentation du lien affinitaire entre Hortense Mancini et Marie Mancini dans l'œuvre de cette dernière, voir Yohann Deguin, *L'Écriture familiale des Mémoires*, op. cit., p. 155. Sur la trajectoire sociale d'Hortense et Marie Mancini, voir Nathalie Freidel, « L'épistolaire, lieu de l'aventure au féminin : l'«étoile errante» des sœurs Mancini », art. cit.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Surtout, bien avant la décennie 1670, la famille est un objet de représentations littéraires. Durant la Fronde, de multiples écrits circulent dans l'espace parisien et dans l'espace de cour, qui évoquent les « nièces » de Mazarin, un groupe familial féminin satirisé par les littérateurs¹⁴². Dans ses *Mémoires*, Hortense Mancini évoque deux souvenirs de jeunesse programmatiques : alors qu'elle se plaît à pratiquer l'écriture dans le secret de sa chambre¹⁴³, une de ses lettres personnelles est dérobée et l'on tente d'en « pénétrer le mystère¹⁴⁴ ». Dès l'enfance, évoquée en ouverture du récit, la publicité du nom va de pair avec la publicité de l'écriture. Dès lors, les activités culturelles et lettrées des sœurs Mancini répondent aux discours littéraires et médiatiques qui les prennent pour cible. Elles sont pour elles un moyen d'exister autrement sur la scène littéraire.

Nous nous intéresserons donc aux activités littéraires de Marie Mancini qui précèdent la parution des *Mémoires* de sa sœur en 1675, en formulant l'hypothèse que ces activités encourageaient sa sœur cadette à entreprendre à son tour une action par l'écriture et à développer des sociabilités littéraires dans le lieu de son exil. Les *Mémoires* d'Hortense Mancini contiennent en outre des écrits familiaux insérés : son époux utilisant sa correspondance familiale pour lui nuire, la mémorialiste renverse les accusations du duc en publiant à son tour les écrits incriminés. Ces pratiques d'insertion n'ont pas pour fonction de valoriser l'écriture de la famille, comme c'est le cas dans l'ouvrage de Françoise de Motteville. Il s'agit d'en neutraliser plutôt la dimension polémique, en les rattachant à la littérature, c'est-à-dire à une pratique culturelle codifiée. Le groupe familial se présente ainsi comme groupe de producteurs littéraires.

142 Parmi les nombreux libelles imprimés prenant pour cible les nièces du cardinal, citons pour exemple la *Satire sur le grand adieu des nieces de Mazarin a la France avec une plaisante description de leurs entreprises, en vers burlesques* (Paris, Claude Morlot, 1649) : « Vous vouliez espouser des Princes, / Vos conditions sont trop minces, / Cela retourne à vostre dan, / Vous merités quelque Pedan, / Ou quelque valet d'Ecurie, / Je vous le dis sans raillerie, / Ou bien quelque homme de mestier, / Un Ramoneur ou Savetier, / Car un honneste homme se mocque / Lors que vostre Oncle le provoque, / A se marier avec vous / Les François ne sont pas de vous, / Alors qu'ils recherchent des filles, / Ils considerent les familles, / Certainement nous sçavons bien, / Que la vostre ne valut rien, / Et que vous sortez de la lie, / Des gueux & mesquins d'Italie [...]. »

143 « Cependant il est vrai que mon plus grand plaisir en ce temps-là était de m'enfermer seule pour écrire tout ce qui me venait dans la pensée. » Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Descot, op. cit., p. 35.

144 *Ibid.*

Marie Mancini à Rome : actions culturelles et stratégies familiales

La vie de Marie Mancini, comme celle de sa sœur Hortense, est marquée par une importante mobilité géographique. Cette mobilité implique qu'elle fréquente différents espaces culturels et linguistiques, et qu'elle s'associe avec différents producteurs littéraires pour servir des ambitions qui évoluent fortement dans le temps.

Dans l'article qu'il consacre à Antoine Baudeau de Somaize, secrétaire de Marie Mancini durant ses premières années de mariage à Rome, Christophe Schuwey évoque les motifs qui incitent la jeune aristocrate à s'attacher les services du littérateur. En 1661, les activités littéraires d'un serviteur tel que Somaize s'inscrivent dans une stratégie sociale, Marie Mancini cherchant alors à « compenser par la littérature une carrière compromise à la cour¹⁴⁵ ». En publiant en France son *Dictionnaire des précieuses*, Somaize permet d'entretenir le souvenir de Marie Mancini dans une cour où elle est absente¹⁴⁶.

Durant les années qui suivent son installation à Rome, l'autrice contribue par son influence et ses activités de mécène au développement de la vie culturelle romaine¹⁴⁷. Dans son récit de vie, Marie Mancini se représente en amatrice d'art. Plusieurs anecdotes rendent raison de son goût pour la littérature et les spectacles. Ce trait de son portrait est davantage mis en avant dans *La Vérité dans son jour* que dans l'*Apologie*. Ainsi lorsqu'elle évoque le plaisir d'une représentation lyrique lors d'un séjour vénitien : « Il y eut de célèbres opéras à Venise et surtout celui de Titus, que je voyais représenter fort souvent avec plaisir¹⁴⁸ », peut-on lire dans l'*Apologie*. Dans *La Vérité dans son jour*, la sensibilité de la spectatrice est mise en avant, et le texte explicite les liens que Marie Mancini entretient avec les artistes présents sur scène :

145 Christophe Schuwey, « Une trajectoire exemplaire au début des années 1660 : Antoine Baudeau de Somaize », *Dix-septième siècle*, n° 284, 2019/3, p. 533-550, p. 543.

146 « Au sein de cette société de papier composée de gens de la cour et de la ville rayonnait le portrait de Marie Mancini. Cet espace social de papier palliait l'exil physique de la connétable Colonna. Elle brillait ainsi par l'intermédiaire du livre [...]. » *Ibid.*, p. 544.

147 Valeria De Lucca, *The Politics of Princely Entertainment: Music and Spectacle in the Lives of Lorenzo Onofrio and Maria Mancini Colonna*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2020. Sur le même sujet, voir également : Francesco Petrucci, « A Brief Iconography of the Duchess Mazarin: Between Portrait and Allegory in Baroque Rome », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led"*, *op. cit.*, p. 102-112 ; Andrea Grewe, « Une Parisienne à Rome : Marie Mancini Colonna et la perception de la femme française en Europe », dans Jeanne Chiron, Nathalie Grande, Ramona Herz-Gazeau, Julie Pilorget et Julie Piront (dir.), *Les Parisiennes : des femmes dans la ville (Moyen Âge – XVIII^e siècle)*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2020, p. 167-178.

148 Marie Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, *op. cit.*, p. 132.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

On fit à Venise de très beaux opéra[s], et entre autres le Titus, où j'allais très souvent, et où je n'étais pas moins attirée par la douceur des voix, et par la manière de représenter des acteurs, et particulièrement d'un musicien de Son Altesse Royale appelé Cavagnino, et d'une de mes filles qui représentait admirablement, que par la beauté de la pièce, qui eut l'applaudissement de tout le monde, et qui était assurément des plus belles qui se soient jamais vues.¹⁴⁹

Le contrôle exercé par la papauté sur la vie culturelle romaine limite les divertissements et spectacles, obligeant le couple Colonna à se divertir dans d'autres villes italiennes. Le récit de Marie Mancini évoque la spécificité culturelle romaine, et les ambitions du couple qui fait de son palais un lieu de plaisirs mondains :

À notre retour à Rome, d'où le Pape Alexandre, par une aversion qu'il avait pour tous les divertissements, avait banni jusqu'aux comédies, Monsieur le Connétable [son époux, Lorenzo Colonna] continuant ses soins, et s'efforçant de réparer cette disette de plaisirs, s'avisa d'inventer une mascarade, dont le sujet était la fable de Castor et Pollux, que lui et mon frère représentaient suivis de quantité de cavaliers ; ils étaient précédés par un homme sous la forme d'un cygne si artistement fait, qu'il eût pu tromper la vue, si la nature produisait des animaux de cette espèce, aussi grands qu'il était, et jetaient aux dames le madrigal qui suit, qui fut fait par un habile homme, et que je choisis depuis pour l'éducation de mes enfants, à laquelle il s'applique avec un soin très particulier.¹⁵⁰

Dans l'*Apologie*, de nouveau, la séquence est réduite, et la mention finale est supprimée. Il faut lire *La Vérité dans son jour* pour apprendre que Marie Mancini prend part à l'éducation de ses enfants en choisissant leur précepteur. De ce précepteur, le lecteur ne sait rien sinon qu'il est « habile » dans l'art de faire des vers. Les enfants du couple sont formés par un littérateur ; ce choix s'accorde à une stratégie familiale de rayonnement socio-culturel passant par un soutien actif accordé aux professionnels des arts et des lettres. Plus qu'une spectatrice et mécène, Marie Mancini est une actrice de la vie culturelle romaine – c'est du moins ainsi qu'elle est représentée par de multiples productions culturelles (spectacles, écrits, œuvres d'art). Ces œuvres mettent en scène un groupe de créateurs réuni autour de la connétable, qui se trouve associée par l'histoire littéraire à une figure de salonnière :

Dans la seconde moitié des années 1660, le couple fait de son palais le lieu de la sociabilité la plus brillante. À l'instar des salons parisiens, la société qui se donne rendez-vous au palais Colonna est une société mixte, composée d'hommes et de femmes, ce qui constitue une nouveauté inouïe pour la société romaine.¹⁵¹

Le mode de vie de Marie Mancini contrarie les usages et suscite l'hostilité d'une partie de l'élite romaine ; en réaction à ces activités publiques inusitées dans une société où l'existence des femmes est soumise à davantage de contraintes que dans la société française, des écrits

149 Marie Mancini, *La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 53.

150 *Ibid.*, p. 49.

151 Andrea Grewe, « Une Parisienne à Rome : Marie Mancini Colonna et la perception de la femme française en Europe », *art. cit.*, p. 173.

paraissent qui fustigent les mœurs de la connétable¹⁵². Les activités culturelles de Marie Mancini à Rome peuvent être rapprochées de celles de sa sœur à Londres : exilée hors de France, Hortense Mancini entretient elle aussi des liens étroits avec des producteurs littéraires dont les œuvres représentent un groupe ; ces œuvres sont ultérieurement ressaisies comme des marqueurs d'activité salonnrière. C'est l'objet du travail d'Annalisa Nicholson, qui décrit la demeure londonienne d'Hortense Mancini comme le premier « salon à la française » de la capitale anglaise : « *Mancini's salon was undoubtedly the first major version of the model to be founded in England*¹⁵³ ». Les activités urbaines et culturelles des deux sœurs gagneraient dès lors à être rapprochées : leurs demeures accueillent de nombreux artistes¹⁵⁴ (auteurs, musiciens, peintres¹⁵⁵) et sont des lieux culturels et de divertissement¹⁵⁶ célèbres en leur temps. Les mois qu'elle passe en exil en Italie auprès de sa sœur aînée inspirent les pratiques de sociabilité londoniennes d'Hortense Mancini et modèlent ses ambitions culturelles.

Lorsque Hortense Mancini rejoint sa sœur à Rome, cette dernière est une figure incontournable de la scène culturelle et mondaine de la cité. En outre, Marie Mancini est aussi une autrice plusieurs fois imprimée : entre 1669 et 1671, elle fait paraître trois traités d'astrologie. Le premier traité, intitulé *Discorso astrosifico delle mutationi de' tempi, e*

152 *Ibid.*

153 Annalisa R. Nicholson, *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, *op. cit.*, p. 18.

154 Le salon d'Hortense Mancini, tel que l'étudie Annalisa Nicholson, présente en outre la particularité d'être un salon international (de nombreux exilés s'y retrouvent) et multiconfessionnel : « « *The Mazarin salon's multifaceted sociability drew criticism and suspicion as much as it attracted interest and curiosity. Through the salon's cultural production, religious difference emerges as a source of division, but also as a source of creativity and cultural wealth. By de-emphasizing the divide between Christian groups, the salon's writings point to the rich talent and abundant possibilities within cosmopolitan circles.* » *Ibid.*, p. 164.

155 « *By the time of her [Hortense Mancini] death, there were at least forty to fifty painted portraits associated with her likeness, and many print and painted copies would follow, well into the nineteenth century.* » Susan Shifrin et Andrew R. Walking, « "Idylle en musique": Performative Hybridity and the Duchess Mazarin as Visual, Textual, and Musical Icon », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led"*, *op. cit.*, p. 48-99, p. 90.

156 Outre les spectacles de danse, le chant et le théâtre, on peut relever que leurs maisons sont aussi connues comme des maisons de jeux. Lors de son voyage à Rome, Sophie de Hanovre se souvient que son époux joue « tous les soirs à la bassette chez la connétable Colonna » (*Mémoires*, *op. cit.*, p. 99). Marie Mancini, dans son récit, évoque elle-même ses dettes de jeu (*La Vérité dans son jour*, éd. Cholakian et Goldsmith, *op. cit.*, p. 62 ; *Mémoires*, éd. Descot, *op. cit.*, p. 145). Le salon d'Hortense Mancini à Londres est notoirement connu comme un lieu où l'on se livre aux paris et aux jeux d'argent ; selon Elizabeth Goldsmith, cette activité permet à Hortense Mancini de se soutenir financièrement, ce qui ne l'empêche pas de mourir très endettée. Elizabeth C. Goldsmith, « Thoroughly Modern Mazarin », dans Susan Shifrin (dir.), *"The Wandering Life I led"*, *op. cit.*, p. 2-30. Sur la représentation des femmes et du jeu, voir Catherine Pascal, « "Des cartes, des jetons, des fauteuils, une table !" : la figure de la joueuse parisienne au XVII^e siècle », dans Jeanne Chiron, Nathalie Grande, Ramona Herz-Gazeau, Julie Pilorget et Julie Piront (dir.), *Les Parisiennes : des femmes dans la ville (Moyen Âge – XVIII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 129-141.

d'altri accidenti mondani dell'anno 1670, paraît sans lieu ni date. Les deux imprimés suivants, le *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1671*, et le *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1672*, paraissent à Modène en 1670 et 1671. Le nom de l'autrice et ses différents titres figurent sur les pages de titre des trois ouvrages (voir Figure 12).



Figure 12: Page de titre du Discorso astrosofico de Marie Mancini paru en 1669. Exemplaire de la BNCR, MISC.B.135.11.1.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Chaque traité débute par un discours général, suivi de réflexions astrologiques divisées en sections, reprenant les divisions en saisons et en mois de l'année calendaire. Ces textes mobilisent de nombreuses références savantes. L'œuvre d'Aben-Ragel, célèbre astrologue arabe du XI^e siècle, est la plus abondamment citée, dans sa traduction latine. Des références savantes modernes sont aussi exploitées, telles que les œuvres de Johannes Kepler, astronome de la fin du XVI^e siècle et du début de XVII^e siècle. Dans le premier des trois traités, le discours liminaire défend les ambitions savantes de l'ouvrage, qui n'est pas qu'une œuvre « mondaine » (« *non solo per gl'effetti mondani*¹⁵⁷ »). Les conceptions astronomiques défendues dans la préface de 1671¹⁵⁸ s'inspirent de la physique et de la métaphysique aristotéliciennes, en conformité avec les conceptions scientifiques des autorités ecclésiastiques romaines¹⁵⁹.

Durant les années qui précèdent sa fuite de Rome, Marie Mancini associe son nom à des publications savantes qui illustrent les liens entre l'aristocrate lettrée et les milieux intellectuels et religieux romains. Les actions qu'engage l'autrice par l'écriture s'exercent dans les limites des normes sociales en vigueur. Les publications des années 1670 et 1671 reçoivent l'approbation des autorités (sur la page de titre de 1670 figure la mention « *con licenza de superiori*¹⁶⁰ »). Les exemplaires de ses ouvrages conservés à Rome proviennent de bibliothèques d'institutions religieuses (monastères et couvents), ce qui n'empêche pas qu'ils aient pu circuler et être lus dans des espaces de sociabilité mixtes et mondains.

Lorsqu'elle publie *La Vérité dans son jour* en 1677, Marie Mancini n'en est donc pas à son coup d'essai. Entourée dès sa jeunesse de littérateurs, elle devient à Rome une protectrice des arts et des lettres. Le rayonnement culturel de sa maison et ses activités mondaines suscitent des publications calomnieuses, et ce, bien avant la parution des *Mémoires* apocryphes en 1676. L'impression de ses traités d'astrologie témoigne d'une stratégie de publication audacieuse : bien loin de se faire discrète pour se garantir des calomnies, Marie Mancini

157 *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1670*, s.l.n.d. [1669], p. 4.

158 « Preludio coeli enarrant gloriam dei, & opera manuum annunciat firmamentum », *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1672*, Modène, 1671, p. 3-7.

159 Sur les débats scientifiques autour des thèses héliocentriques à Rome à la fin du XVII^e siècle, voir Francesco Beretta, « L'héliocentrisme à Rome, à la fin du XVII^e siècle : une affaire d'étrangers ? Aspects structurels d'un espace intellectuel », dans Antonella Romano (dir.), *Rome et la science moderne. Entre Renaissance et Lumières*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 2009, p. 529-554.

160 *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1671*, Modène, 1670.

associe son nom à des discours théologiques et savants. La position sociale de l'autrice à Rome, avant sa fuite en 1672, se révèle ainsi moins marginale que les parutions misogynes et diffamatoires laissent supposer¹⁶¹.

Un procès littéraire ? L'écriture familiale comme ligne de défense

En 1675, Hortense Mancini répond dans ses *Mémoires* aux accusations portées à son encontre par son mari et les partisans de ce dernier. Pour obtenir gain de cause dans son procès, Armand de La Porte, duc de La Meilleraye et de Mazarin, produit des documents devant convaincre les juges de la conduite immorale de sa femme. D'après Hortense Mancini, qui met en scène cet affrontement judiciaire et médiatique dans son récit, son époux produit la correspondance de la fratrie Mancini comme pièce à charge. Philippe Mancini, duc de Nevers et frère de la mémorialiste¹⁶², se trouve donc à son tour visé dans le cadre d'un procès familial médiatisé. Dans ses *Mémoires*, Hortense Mancini reproduit une partie des lettres de son frère, que son mari utiliserait pour les incriminer.

Avant d'insérer les extraits en question, la narratrice en commente la forme : « On produisit jusqu'à des lettres en vers faute de meilleures pièces.¹⁶³ » Les lettres familières de Philippe Mancini retranscrites dans les *Mémoires* prennent la forme d'épîtres versifiées. Cette forme littéraire, en vogue dans les milieux mondains à partir des années 1630, « allie paradoxalement au naturel et au familier propre à la lettre la convention et l'artifice de la prosodie¹⁶⁴ ». La correspondance, prenant l'aspect d'un badinage galant, se destine à circuler auprès d'un public de cour. Ce public choisi, adepte d'écriture et de lecture, doit en goûter la forme :

161 Les attaques dont Marie Mancini fait l'objet, rappelées par Andrea Grewe (« Une Parisienne à Rome : Marie Mancini Colonna et la perception de la femme française en Europe », art. cit.) pourraient ainsi être rapprochées des textes virulents à l'égard des femmes de lettres en France au milieu du XVII^e siècle. Comme l'a montré Myriam Dufour-Maître, la littérature réactionnaire ciblant les « précieuses » constitue une trace ambiguë de l'action des femmes dans le domaine littéraire et culturel durant cette période. Voir Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses, naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999 ; « Les précieuses, de la guerre des sexes aux querelles du Parnasse : jalons d'une polémique empêchée », *Littératures classiques*, n° 59, 2006, p. 251-263.

162 En 1677, Philippe Mancini est à son tour le protagoniste d'une querelle médiatico-littéraire. Il prend part à l'affaire des sonnets, qui oppose les partisans et les opposants à la *Phèdre* de Racine. Se rangeant du côté des détracteurs du dramaturge, Philippe Mancini participe à un échange de pièces poétiques fortement polémiques. En retour, il est visé par une série de publications injurieuses, qui prennent aussi pour cibles ses sœurs. La famille Mancini, à cette occasion, apparaît encore comme un groupe-cible des littérateurs.

163 Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 70.

164 Jean-Pierre Chauveau, « Avatars de l'épître en vers au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 18, printemps 1993, p. 17-25, p. 20.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Il était malaisé de se défier, qu'on dût jamais me faire d'affaire sur une chose aussi connue que l'union de mon frère avec ma sœur la Connétable et moi. Presque toute la Cour a vu une lettre, qu'il écrivit de Rome quelque temps après nos mariages, dans laquelle, représentant à un de ses amis le bonheur qu'il avait d'avoir deux sœurs qu'il aimait extrêmement dans les deux plus belles villes du monde, il finissait par ces deux vers :

*Avec la belle Hortense, ou la sage Marie :
Ainsi, de sœur en sœur, je vais passant ma vie.*¹⁶⁵

La pièce poétique célèbre les liens de la fratrie. Elle s'adresse à un lecteur complice, qui reconnaît et approuve le code ainsi mobilisé. L'adresse de la lettre à un « ami », sa lecture à la cour, rendent compte d'une culture partagée de la bonne société. En incriminant la lettre, le duc de Mazarin se trouve exclu de cette société cultivée, dont il refuse – ou ne parvient pas à identifier – les codes.

Après avoir inséré ces deux vers dans le fil du récit, la narratrice révèle à son lecteur que la lettre de Philippe Mancini n'est finalement pas versée au dossier de l'accusation dans le cadre du procès : « Il y a apparence que M. Mazarin aurait employé cette écriture dans son procès », commente la mémorialiste, « si ma sœur, qu'il voulait ménager, afin de la mettre contre moi, n'y eut point été intéressée¹⁶⁶ ». L'usage polémique du document n'est donc pas le fait du duc de Mazarin, mais bien d'Hortense Mancini elle-même, qui exhume la correspondance de son frère pour discréditer ses adversaires. Elle en fait un élément à charge, une preuve de la malhonnêteté de son époux.

Cette première lettre n'est cependant qu'une mise en bouche. La narration introduit une pièce en vers plus conséquente de Philippe Mancini et livre un récit, foncièrement satirique, de la réception de cet écrit familial :

Mon frère m'avait écrit cette autre lettre à Saint-Germain où j'étais, quelques jours après que M. Mazarin eut fait abattre le théâtre que je vous ai dit que j'avais fait faire dans mon appartement. Elle commence ainsi :

*Vous de tout l'Univers unique en votre espèce,
Plus belle que Vénus, plus chaste que Lucrèce, etc.*

Ensuite, il continue par des remerciements de ce que je lui avais écrit, et par des nouvelles de sa santé, qui ne veulent rien dire, après quoi il poursuit de cette sorte :

*Vous saurez cependant, que votre cher époux
S'informe à tout le monde incessamment de vous.
Il me vint voir un soir d'un air acariâtre,
Et se moqua de moi, me parlant du Théâtre.
Le beau Duc de Navaille¹⁶⁷, au teint hâve et plombé,*

¹⁶⁵ Hortense Mancini, *Mémoires*, éd. Doscot, op. cit., p. 71.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Philippe III de Montaut-Bénac, né en 1619, est un homme de guerre fidèle à Mazarin et à la cour durant la Fronde. Il devient duc de Navailles en 1654. Sa femme, la duchesse de Navailles, est dame d'honneur de Marie-Thérèse d'Autriche jusqu'en 1664, année où le couple connaît une première disgrâce. Au moment où

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

*Par son raisonnement m'avait presque absorbé.
Près d'une heure avec moi tous deux ils demeurèrent :
Et vous fûtes toujours le sujet qu'ils traitèrent.
Monsieur de Mazarin poursuit de vous braver,
Et fait courir le bruit qu'il vous veut enlever.
Il dit qu'il n'est ni roi, reine, empereur ni pape,
Qui puisse l'empêcher qu'un jour il ne vous happe.
Polastron¹⁶⁸ s'est offert à l'exécution
D'une si téméraire et perfide action.
Pour moi je vous conseille, en ce besoin extrême,
D'implorer de Louis l'autorité suprême :
Qu'il serve de bouclier à ce noir attentat,
Qu'a formé contre vous un époux trop ingrat. Etc.*

Le reste n'est rien. Comme je montrais cette lettre à quelques amies, le Comte de Grammont qui survint me l'arracha, la porta au Roi. Elle fut lue tout haut en sa présence, et il n'y eut de toute la Cour qu'un de ses chirurgiens, nommé Eliam qui s'en scandalisât. Cet homme, qui apparemment était fort zélé pour ses malades, entendant lire,

Le beau Duc de Navaille, en teint hâve et plombé,
ne put s'empêcher d'interrompre, *que cela n'était rien, et qu'on le purgerait bientôt.*
Ce fut pourtant sur des pièces si convaincantes, que le Parlement donna un arrêt, par lequel il fut permis à M. Mazarin de me faire arrêter quelque part que je fusse.¹⁶⁹

L'emploi du « vous » au début de la séquence rappelle la fiction conversationnelle par laquelle s'ouvraient les *Mémoires*. La mémorialiste, ménageant l'effet comique du passage, prend son lecteur à témoin. Les premiers vers de la lettre jouent de l'équivoque galante en mimant un discours amoureux potentiellement incriminant. La narration, par un jeu de césure et d'insertion, fait rapidement basculer le texte dans la satire. La pièce poétique se révèle être un discours à charge contre le duc de Mazarin, raillé sous les traits d'un fâcheux. Dans les vers satiriques, comme chez Molière, la figure du fou, pour être grotesque, n'en est pas moins menaçante. La lettre, en définitive, se présente comme un « mémoire », destiné au roi et à la cour. Les vers rapportent les discours criminels du duc de Mazarin et en appellent à la protection du roi, « bouclier » des dames. La missive, donnée à lire à une assemblée de dames de la cour, est opportunément interceptée pour que son contenu soit présenté au roi. Le comique du texte est redoublé par le comique de la scène de lecture, où l'auditeur ignorant apparaît sous les traits d'un médecin ridicule, autre personnage de comédie qui, comme le mari jaloux, mésinterprète le sens du texte à cause de ses risibles obsessions.

se déroule le récit (vers 1668), le duc de Navailles est de retour à la cour. Il doit cependant s'exiler après la guerre de Candie de 1669. Il rédige des *Mémoires* qui évoquent ce conflit. En 1675, année de parution des *Mémoires* d'Hortense Mancini, le duc de Navailles est créé maréchal de France.

168 Il est possible qu'il s'agisse d'Antoine de Polastron (né en 1602), un homme de guerre au service du duc de La Ferté.

169 *Ibid.*, p. 71-72.

L'écrit familial est ici mobilisé pour discréditer les accusations dont Hortense Mancini fait l'objet. Elle moque chez son mari une mécompréhension du code galant, et de la littérature en général, que le lecteur initié doit reconnaître et approuver. La lettre insérée – dont on ignore si elle est authentique ou non – fait assumer la charge portée contre le duc de Mazarin par Philippe Mancini, injustement incriminé par son beau-frère. La chute du passage emporte l'adhésion du lecteur, en raillant les juges qui donnent raison l'époux.

Hortense et Marie Mancini appartiennent, de fait, à une famille de producteurs littéraires, dont les activités se conçoivent en relation avec les ambitions culturelles des familles de la haute aristocratie. Les actions que l'une et l'autre engagent par l'écriture sont d'abord des réactions aux représentations individuelles et collectives que les littérateurs produisent d'elles et de leur groupe familial. Leurs écrits sont également un moyen d'opérer dans les espaces sociaux dans lesquels ils se destinent à circuler. Dans leurs trajectoires personnelles, la littérature apparaît comme un outil d'influence au service des intérêts individuels et familiaux.

2. d. Les mémorialistes de la famille Bourbon : la littérature au sein de la maison

Cette sororité littéraire distingue les Mancini des deux autres grandes aristocrates de notre corpus, Anne-Marie-Louise d'Orléans et Marie d'Orléans. Toutes deux filles uniques d'un premier lit, les duchesses de Montpensier et de Nemours n'ont de cesse de revendiquer leur primauté sur la descendance issue de secondes noces (qu'elle soit féminine, pour la première¹⁷⁰, ou masculine, pour la seconde¹⁷¹). Les documents littéraires et juridiques rédigés de leur main ou par les officiers de leurs maisons réclament la reconnaissance de leurs droits héréditaires sur les titres et patrimoines familiaux. Leurs écritures participent d'une stratégie d'individuation fortement marquée.

Dans les écrits de l'une comme de l'autre, la figure du père est centrale autant qu'ambiguë¹⁷². Par sa filiation paternelle, Anne-Marie-Louise d'Orléans est petite-fille de France et cousine du roi ; Marie d'Orléans appartient également à la famille de Bourbon, et

170 Trois filles naissent de l'union de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine : Marguerite-Louise d'Orléans, grande-duchesse de Toscane (1645-1721), Élisabeth-Marguerite d'Orléans, duchesse de Guise (1646-1696) et Françoise-Madeleine d'Orléans, duchesse de Savoie (1648-1664).

171 Henri II de Longueville, qui a deux fils de sa seconde union avec Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, contraint Marie d'Orléans à signer un acte de renonciation sur l'héritage de la famille de Longueville lors de son mariage avec le duc de Nemours.

revendique l'héritage de son père, le duc de Longueville. La loyauté au père et la défense des intérêts paternels constituent dans leur vie et leurs écritures le socle d'une relation au pouvoir. Dans le même temps, les actions des pères – action politique durant la Fronde, action judiciaire en faveur des descendants d'un second lit – apparaissent comme des obstacles aux revendications de leurs filles. Ces rapports complexes de filiation modèlent leur capacité à agir dans l'espace politique. Les publications d'Anne-Marie-Louise d'Orléans et de Marie d'Orléans rendent ainsi raison du savoir politique transmis par leurs pères, qui est un savoir des usages de l'écrit au service d'une maison noble. Mais l'emprunt des voies de la littérature leur permet aussi d'ouvrir de nouveaux chemins, où l'usage de l'écrit est moins codé et peut s'adresser à un public large. L'histoire littéraire documente leurs relations avec des hommes et femmes de lettres qui reçoivent leur protection et participent à leurs activités de publication¹⁷³. Les autres professionnels de l'écrit qu'elles emploient sont quant à eux moins identifiables. Les deux aristocrates décrivent néanmoins dans leurs ouvrages un entourage de producteurs d'écrits polyvalents, qui œuvrent aux intérêts de leur maison. Cette « relation de travail » des mémorialistes avec leurs secrétaires, pour reprendre les analyses de Nicolas Schapira, est « fondée sur l'écriture » ; l'activité de ces derniers a donc,

au sens large, une dimension politique qui s'actualise dans des tâches comptables, ou d'écriture proprement dite, ou d'information. Cette activité suppose une culture et des compétences partagées, dans le cas des grandes Maisons aristocratiques, par le reste du personnel domestique « qualifié » [...].¹⁷⁴

Les conditions de production des « Mémoires » des deux autrices gagnent à être étudiées dans une perspective d'histoire sociale de la littérature. C'est au sein de leurs maisons, au contact de producteurs littéraires, qu'elles pratiquent l'écriture. La maison aristocratique, groupe social hétérogène fondé sur des liens de fidélité et de service¹⁷⁵, produit une littérature auto-réflexive et collaborative à interroger.

172 Sur Gaston d'Orléans dans les *Mémoires* de sa fille, voir Yohann Deguin, « Mademoiselle, fille de Monsieur : le prince et le père dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle », art. cit.

173 Sur la duchesse de Montpensier, voir notamment les analyses de Jean Garapon (*La Culture d'une princesse*, op. cit., en particulier p. 41-57 ; « Mademoiselle inspiratrice de Segrais dans *Athis* et *Les Nouvelles françaises* », art. cit.) et Sara Harvey (*Entre littérature galante et objet précieux*, op. cit., p. 38-43 et 53-60). Sur la duchesse de Nemours, voir l'introduction de Micheline Cuénin dans Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, op. cit., p. 20-26. Voir également Villedieu, *Carmente, histoire grecque* [1668], éd. de Sophie Dalbourg, thèse de doctorat, Université de Nancy II, soutenue en 1998, p. III-V et p. XLVII-LIV.

174 Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles)*, op. cit., p. 129.

175 Voir sur ce point Jonathan Dewald, *Status, power and identity in Early modern France. The Rohan family, 1550-1715*, op. cit.

La crise de succession de 1672-1674 : actions d'écriture et représentations de la maison de Marie d'Orléans

Les imprimés où le nom de « Madame la duchesse de Nemours » figure en page de titre, abordés dans le précédent chapitre, rassemblent deux catégories d'écrits : les *Mémoires*, récit posthume de la Fronde, et les libelles produits dans le cadre de la crise de succession de la souveraineté de Neuchâtel. Ces ouvrages entretiennent une évidente proximité, puisqu'ils prennent tous pour cible la famille des Bourbon-Condé. Nous avons déjà évoqué au chapitre V le portrait calomnieux d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé dans les *Mémoires*. Ce portrait individuel se double d'un portrait de famille. Dans le texte, dès la première partie, la narration décrit « l'aversion » que tout le « royaume » nourrit pour « M. le Prince » et « sa maison » (dans cette séquence du récit, le prince de Condé est encore un allié du cardinal Mazarin). Communément haïs, les membres de la maison de Bourbon-Condé et leur chef font l'objet d'une virulente satire :

Dans les choses de conséquence ils s'attachaient à fâcher les gens, et dans la vie ordinaire ils étaient si impraticables qu'on n'y pouvait pas tenir. Ils avaient des airs si moqueurs, et disaient des choses si offensantes, que personne ne les pouvait souffrir. Dans les visites qu'on leur rendait, ils faisaient paraître un ennui si dédaigneux, et ils témoignaient si ouvertement qu'on les importunait, qu'il n'était pas malaisé de juger qu'ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour se défaire de la compagnie. De quelque qualité qu'on fût, on attendait des temps infinis dans l'antichambre de M. le Prince ; et fort souvent, après avoir bien attendu, il renvoyait tout le monde, sans que personne eût pu le voir. Quand on leur déplaisait, ils poussaient les gens à la dernière extrémité, et ils n'étaient capables d'aucune reconnaissance pour les services qu'on leur avait rendus. Aussi étaient-ils également haïs de la cour, de la Fronde et du peuple, et personne ne pouvait vivre avec eux. Toute la France souffrait impatiemment ces mauvais procédés, et surtout leur orgueil qui était excessif.¹⁷⁶

Les membres de la seconde famille du royaume, le prince de Condé en tête, s'illustrent par la démesure de leurs prétentions, dont il est fait mention de façon récurrente dans l'ouvrage. L'écriture conserve la mémoire des fautes, morales et politiques, commises par cette famille contre la cour. Dans la narration, un changement radical d'échelle fait de ces fautes une injure faite au royaume tout entier. La gradation ascendante de cette fin de paragraphe transforme les inconduites commises dans le microcosme de la cour en de graves manquements politiques, dignes d'être unanimement condamnés. Dans l'économie du récit, l'événement que constitue par la suite l'emprisonnement des princes de Condé et de Conti s'en trouve par avance justifié.

La période de rédaction des *Mémoires*, comme nous l'avons vu, est difficilement localisable dans le temps. On peut cependant observer que la duchesse de Nemours fait un

¹⁷⁶ Nemours, *Mémoires*, éd. Cuénin, *op. cit.*, p. 89.

usage politique du récit de la Fronde, qui s'articule aux démarches politico-judiciaires qu'elle entreprend lors de la crise de succession de la souveraineté de Neuchâtel, entre 1672 et 1674¹⁷⁷. Rappelons que son père, le duc de Longueville, mort en 1663, a eu deux fils avec Anne-Geneviève de Bourbon-Condé. Le premier, Jean-Louis-Charles d'Orléans, qui hérite du patrimoine de la famille de Longueville, est placé sous la tutelle de sa mère en avril 1672 pour cause de démence ; le second, Charles-Paris d'Orléans, est tué le 12 juin 1672 lors du passage du Rhin. Dès avril 1672, Marie d'Orléans sollicite Louis XIV pour contester l'autorité d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé sur l'héritage de la famille de Longueville, et ses démarches politiques se multiplient à la mort de Charles-Paris, ce dont atteste une série de productions imprimées, sans lieux ni dates, qui émanent de la maison de Marie d'Orléans. Un recueil-factice de la British Library rassemble douze pièces relatives à cette succession¹⁷⁸, dont six proviennent de la maison de Nemours (nous listons les documents suivant l'ordre dans lequel ils sont conservés) :

1. *Defense des droits de Madame de Nemours, Pour les Souverainetez de Neufchâtel & Valangin, Contre Madame de Longueville*, 67 p. ;
2. *Reponse de Madame de Nemours, Au Memoire de Madame de Longueville*, 19 p. ;
3. *Reponses sommaires de Madame de Nemours, A quelques Objections de Madame de Longueville, Pour les Souverainetez de Neufchatel & Valangin*, 11 p. ;
4. *Repliques de Madame de Nemours Aux secondes Réponses de Madame de Longueville, Pour les Souverainetez de Neufchatel & Valangin*, 31 p. ;
5. *Reponse de Madame de Nemours à quelques difficultez qui ont esté faites de la part de Madame de Longueville*, 4 p. ;

177 Sur cette crise et ses implications juridiques et politiques, voir Sarah Hanley, « The Family, the State, and the Law in Seventeenth- and Eighteenth-Century France: The Political Ideology of Male Right versus an Early Theory of Natural Rights », art. cit.

178 Les pièces sont répertoriées sous la cote 1128.h.26. Le dossier débute par le *Memoire servant à justifier le Jugement rendu le 17^{me} jour du mois d'Octobre 1672 par les Gens des Trois Etats de la Principauté de Neufchatel, Au profit de son Altesse Jean Louys Charles d'Orleans Duc de Longueville, & leur Souverain, Contre Tres-Haute & Tres-Puissante Princesse, Madame Marie d'Orléans Duchesse de Nemours ; qui prétendoit se faire Tutrice de cette Principauté, au préjudice dudit Seigneur Duc son Frere, Donné au public, Et présenté à son Altesse Serenissime Madame Anne Geneviève de Bourbon, Princesse du Sang de France, Duchesse de Longueville, Regente des Comtez Souveraines de Neufchastel & de Vallengin, Par l'un de ses Fidels Sujets*, Paris, 1673, 30 p. Le dernier document imprimé est lui-même un recueil de pièces relatives à la crise successorale, certainement commandité par la duchesse de Longueville : il contient deux lettres de Louis XIV à Marie d'Orléans, les lettres de soumission de la duchesse de Longueville et de Marie d'Orléans au roi, un mémoire récapitulatif et des lettres patentes d'avril 1674 confirmant le jugement du roi rendu en faveur de la duchesse de Longueville.

6. *Relation du voyage de Madame de Nemours en Suisse*, 17 p.

Ces écrits adoptent une forme sérielle : leurs titres les présentent comme des « réponses » ou des « répliques » aux publications du parti adverse, sévèrement vilipendé. Le ou les auteurs des libelles ciblent en particulier « l'écrivain de Madame de Longueville¹⁷⁹ », à l'initiative des publications calomnieuses visant leur maîtresse. Dans l'une de leurs répliques, les secrétaires de la duchesse de Nemours se félicitent d'avoir identifié cet auteur anonyme : « Le défenseur de Madame de Longueville est fâché de ce que l'on le connoist, & il a raison ; car il ne luy est pas avantageux que l'on voye tant de passion & tant de chaleur dans ses Ecrits, & que l'on sçache que par les regles de sa profession il devoit estre la moderation & la douceur mesme.¹⁸⁰ » Le texte suggère que l'auteur des factums de la duchesse de Longueville est un ecclésiastique, dont les secrétaires de Marie d'Orléans sont désormais susceptibles de révéler l'identité. L'anonymat s'avère être un enjeu dans cette guerre de libelles, où l'on cible des figures publiques mais aussi les producteurs d'écrits à leur service.

La crise de succession et les parutions en série qu'elle précipite rendent raison de l'action d'un entourage lettré au service d'une maison aristocratique. La duchesse de Nemours mobilise à partir de 1672 les hommes de lettres à son service pour produire des discours généalogiques, juridiques et historiques à forte dimension polémique. Dans le même temps, les imprimés doivent représenter l'état de sa maison, dont le personnel et le fonctionnement exposés s'accordent aux actions qui lui sont associées. Ainsi, la *Relation du voyage de Madame de Nemours en Suisse*, bref opuscule de dix-sept pages, retient particulièrement notre attention. Cet écrit paraît dans un contexte d'aggravation du conflit successoral : Marie d'Orléans se rend en Suisse afin de recevoir le soutien des autorités de la ville de Neuchâtel, et un officier au service des Condé est assassiné alors que la duchesse et son entourage approchent du territoire de la principauté. Le parti d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé accuse sa belle-fille d'avoir commandité cet attentat et Louis XIV, dans une lettre datée du 17 mai 1673, ordonne à sa cousine de revenir à la cour¹⁸¹. La publication imprimée de la *Relation*

179 *Relation du voyage de Madame de Nemours en Suisse*, op. cit., p. 8.

180 *Repliques de Madame de Nemours aux secondes Réponses de Madame de Longueville*, op. cit., p. 3.

181 « Ma Cousine, vos differens avec ma Cousine la Duchesse de Longueville ayant passé à des extremitez fort éloignées des termes où je m'estois persuadé qu'ils devoient demeurer, je me sens obligé par toutes sortes de raisons d'interposer mon autorité pour en arrester le cours. C'est ce qui me porte à vous dépescher le sieur de Gombault, l'un de mes Gentilhommes ordinaires, avec cette Lettre de ma main, exprés pour vous faire sçavoir que je desire qu'au plustost apres l'avoir receuë, vous vous disposiez à partir pour revenir en France [...]. » *Lettre du roy à Madame de Nemours...*, s.l.n.d. [1674]. Exemplaire de la British Library, 1128.h.26-12, numérisé sur Google Books : https://www.google.fr/books/edition/Lettre_du_Roy

du voyage de Madame de Nemours en Suisse doit servir de défenses aux accusations qui pèsent contre elle et contre les gens de sa maison : « Madame de Nemours a crû devoir au public & à elle-mesme la justification de son Procureur qu'on a condamné, & la défense de sa conduite qu'on a attaquée, elle a esté obligée de faire cette Relation, pour servir de réponse aux calomnies qu'on a publiées contre elle.¹⁸² » La *Relation* donne à voir une représentation de la maison de Marie d'Orléans. Cette maison y apparaît majoritairement composée de femmes : « Elle [la duchesse de Nemours] partit de Paris accompagnée seulement de ses domestiques ordinaires, c'est à dire, pour la plus grande partie, de femmes qu'elle a auprès de sa personne.¹⁸³ » L'entourage féminin ainsi mis en valeur contredit les accusations des émissaires condéens qui affirmaient au roi les intentions belliqueuses de la duchesse. La *Relation* décrit, au contraire, une duchesse inoffensive, sinon vulnérable : « femme dans un païs Etranger, sans autre suite que sa maison », Marie d'Orléans est elle-même la victime d'un projet d'attentat (avorté du fait de l'assassinat de son principal instigateur¹⁸⁴).

Pour autant, elle voyage bien avec des hommes chargés de ses commandements, dont un « Gentilhomme qu'elle avoit esté obligée de laisser en Suisse pour quelques affaires¹⁸⁵ », qui est peut-être ce même « procureur » évoqué en tête de l'ouvrage. En quelques pages, plusieurs individus aux différentes fonctions sont ainsi mentionnés. Ils entrent dans les intérêts de la duchesse ou apparaissent comme des membres de sa maison, des secrétaires et hommes de confiance chargés de faire exécuter ses commandements. D'autres secrétaires sont quant à eux chargés de produire une série de publications qui rend raison des actions de la duchesse et, par extension, de sa maison qui, dans une période de vive tension politique, est exposée aux yeux du public. Une maison s'apparente, selon Nicolas Schapira, à « un organisme vivant », où les fonctions de ses membres sont « définies à la fois par un rapport singulier à un maître et par la répartition du travail entre les domestiques déjà en place¹⁸⁶ ». En 1673, les écrits produits par la maison donnent à lire ce principe organisationnel et ses logiques de fonctionnement. Si la crise de succession est un moment propice à la production d'écrits et, par là, à la mise en

[%C3%A0_Madame_de_Nemours_Dated/P0F6FcILQPYC?hl=fr&gbpv=0.](#)

182 *Relation du voyage de Madame de Nemours en Suisse*, op. cit., p. 1.

183 *Ibid.*, p. 4.

184 « Il y eut ordre, si elle entreprenoit d'entrer dans l'Estat de Neufchatel, de tirer sur elle, lors qu'elle passeroit le lac, & de se rendre maistre de ses bateaux pour la jeter dans l'eau. » *Ibid.*, p. 7-8.

185 *Ibid.*, p. 16.

186 Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 129.

relief de l'activité scripturaire de la maison, le conflit qui oppose les deux maisons s'étend bien après cette période. Marie d'Orléans devient provisoirement la tutrice de son frère à la mort de la duchesse de Longueville en 1679, avant de perdre sa tutelle au profit du prince de Condé en 1682. Après la mort de Jean-Louis-Charles d'Orléans en 1694, une nouvelle crise de succession débute, à l'issue de laquelle Marie d'Orléans devient souveraine de Neuchâtel. Le projet des *Mémoires*, comme outil de propagande politique dirigé contre la famille de Bourbon-Condé, n'est pas forcément contemporain de la crise de 1672-1674 ; il a justement pu voir le jour dans un moment où la duchesse songe à mobiliser d'autres formes d'écriture pour servir son action politique.

Relations de patronage et identité aristocratique : les écrits dédiés à Marie d'Orléans

Les professionnels de l'écrit qui entourent la duchesse de Nemours sont des membres de sa maison, certains installés durablement au service de sa famille, d'autres présents de manière plus brève dans son entourage. Cette circulation est plus aisément observable lorsqu'on s'intéresse à ceux de ces agents qui font profession d'écrire de la littérature, dont l'histoire littéraire conserve les noms. Après avoir dédié *Artamène ou le grand Cyrus* à Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, les Scudéry adressent *Clélie* à celle qu'on connaît alors sous le nom de Mademoiselle de Longueville. La dédicace fait valoir la fidélité des Scudéry à la famille d'Orléans-Longueville. Divers membres de leur famille entretiennent des relations de clientèle ou de domesticité avec cette maison :

[...] plusieurs Gentils-hommes de nos Parens, ont eu l'avantage d'estre à Monseigneur vostre Pere : deux de mes Parentes ont eu celuy d'estre vos Dames d'honneur : & j'ay eu moy mesme la gloire d'estre assez long-temps attaché à la suite du Grand Prince à qui vous devez la vie, quoy que je ne fusse pas son Domestique.¹⁸⁷

Sans être un membre de leur maison, l'énonciateur¹⁸⁸ se propose de servir la famille des Orléans-Longueville par la plume après l'avoir servie par les armes. Le soldat devenu littérateur entend ainsi maintenir les rapports d'affiliation qui lient la famille de Scudéry à l'une des premières familles de France.

187 *Clélie, histoire romaine, Dediée à Mademoiselle de Longueville, Par Mr de Scudery, Gouverneur de Nostre Dame de la Garde, Premiere partie*, Paris, Augustin Courbé, 1656 [1654], n. p.

188 L'énonciation masculine de la dédicace désigne Georges de Scudéry comme l'auteur de l'œuvre. Sur l'attribution des œuvres de Madeleine de Scudéry à Georges et les activités littéraires de la fratrie, voir Myriam Dufour-Maître, « Genres, signatures et attributions. Le cas de Madeleine de Scudéry », art. cit.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

En 1654, au lendemain de la Fronde, Marie d'Orléans voit donc son nom publié en tête d'une œuvre romanesque d'envergure, appelée à circuler dans les grandes cours européennes de l'Ancien Régime. Depuis 1652, son nom paraît hebdomadairement en tête de la *Muse historique*, entreprise éditoriale de Jean Loret qui précède la parution des premiers périodiques littéraires et mondains¹⁸⁹. Celle que Loret désigne comme l'« Autrice de [s]es Ecritures¹⁹⁰ » demeure la destinatrice des lettres jusqu'en 1665, date de la mort de l'auteur, bien que les modalités énonciatives de cette publication connaissent des transformations au fil de leur parution¹⁹¹. En 1668, Madame de Villedieu lui dédie *Carmente, histoire grecque*. Dans son épître dédicatoire, la romancière évoque la généalogie des écrivains prestigieux qui l'ont précédée et présente la duchesse de Nemours, à l'image de Loret, comme la source d'inspiration de son écriture :

Me voici enfin parvenue à l'honneur où j'aspirais il y a si longtemps ; et puisqu'il a plu à votre Altesse Sérénissime, de m'accorder la permission de lui dédier ma Carmente, j'aurai la gloire de voir votre nom illustre à la tête d'un de mes ouvrages. Je vous jure, Madame, que cette ambition glorieuse est née dans mon âme presque aussitôt que le désir de travailler pour le public ; et si j'ose le dire même, c'est à elle que j'ai dû les premières productions de mon génie. Mais, Madame, l'idée que j'avais conçue des lumières admirables de votre esprit, la connaissance de la faiblesse du mien, et les noms fameux des personnes qui m'ont devancée dans le dessein que j'entreprends, ont été autant d'obstacles qui se sont opposés à la témérité de mon zèle ; et peut-être qu'ils m'auraient retenue dans un silence éternel, si les ordres de Votre Altesse Sérénissime n'étaient venus soutenir mon audace.¹⁹²

Suivront deux autres ouvrages adressés à la duchesse : *Cléonice*, en 1669¹⁹³, et l'*Histoire de la vie d'Henriette-Sylvie de Molière*, en 1672¹⁹⁴. À notre connaissance, les épîtres dédicatoires adressées à la duchesse de Nemours s'interrompent durant cette décennie marquée par les publications polémiques émanant de sa maison. Cette inflexion serait-elle le fait d'une nouvelle stratégie de rayonnement culturel et politique motivée par la crise

189 Sur ce projet éditorial, qui débute en 1650, et ses évolutions, voir en particulier Fernand Pütz, « Jean Loret et les gazettes en vers burlesques », *Littératures classiques*, n° 18, printemps 1993, p. 185-196 ; Sophie Tonolo, « L'«Ouvrage épistolaire» de Jean Loret : l'écriture ou la vie », *Littératures classiques*, n° 71, 2010/1, p. 203-219.

190 Dans la lettre du 14 mars 1665, citée par Sophie Tonolo, *ibid.*, p. 214.

191 Sophie Tonolo observe en effet un « glissement énonciatif [qui] se double surtout d'une complexification de la situation d'adresse épistolaire » alors que le statut de Mademoiselle de Longueville, devenue duchesse de Nemours, évolue. « Le mouvement s'accroît à la mort de Nemours, car Loret, comme il l'exprime avec mélancolie dans la lettre «Remplie» du 25 janvier 1659, n'est plus certain que ses missives soient présentées à la princesse. Aussi se contente-t-il de la masse informe et collective des «curieux» qui le liront, avant, en véritable auteur, d'envisager la figure plus valorisante d'un lecteur choisi, auquel il donne désormais des marques de complicité, voire d'affection [...]. » *Ibid.*, p. 213.

192 Villedieu, *Carmente, histoire grecque*, *op. cit.*, p. 2.

193 Villedieu, *Cléonice, ou le Roman galant, Nouvelle*, Paris, Claude Barbin, 1669.

194 Villedieu, *Mémoire de la vie d'Henriette-Sylvie de Molière*, Première partie, Paris, Claude Barbin, 1672.

successorale ? Est-elle un indice de la marginalisation politique de la duchesse, alors que la monarchie soutient les revendications des Bourbon-Condé sur l'héritage de son père ? En 1694, à la mort de son second demi-frère, les démarches judiciaires de Marie d'Orléans reprennent en même temps que les publications littéraires qui lui sont adressées. Dans cette nouvelle querelle successorale, elle reçoit cette fois le soutien de Louis XIV. En 1694, elle est la dédicataire des *Differens caracteres des femmes du siecle* de Jeanne-Michelle de Pringy¹⁹⁵, une autrice d'œuvres morales sur les femmes. C'est à cette même époque qu'elle ferait la connaissance de Marie-Jeanne L'Héritier¹⁹⁶, qui lui dédie en 1705 *La Tour ténébreuse*¹⁹⁷. Ces deux autrices, qui commencent leurs activités à la même période, développent des stratégies de professionnalisation dans le domaine des lettres assez similaires (elles sont par exemple reçues dans des académies). Marie d'Orléans demeure ainsi principalement associée, dans le domaine de la littérature, à des noms d'autrices ayant cherché à faire carrière par l'écriture d'œuvres narratives, morales, voire érudites dans le cas de Marie-Jeanne L'Héritier. L'épître dédicatoire de la *Tour ténébreuse*, dernière œuvre adressée à la duchesse de Nemours (qui décède en 1707), signale les ambitions savantes d'une écrivaine faisant l'éloge d'une protectrice qui « aime l'Histoire / Des tems presens et des siècles passez¹⁹⁸ ». Signée par « Mlle l'H*** », l'épître prend la forme d'une prosopopée. Le roi Richard cœur de Lion présente ses écrits, « accommodez au goût moderne¹⁹⁹ » par une autrice férue de langue et d'histoire anciennes :

Sous de favorables auspices
Recevez aujourd'huy mes sçavans exercices,
Mes Contes et mes vers si vantez autrefois,
Qu'une de vos Admiratrices

195 « A T.H.E.T.P. [très haute et très puissante] Madame Marie d'Orléans, Duchesse de Nemours », Jeanne-Michelle de Pringy, *Les differens caracteres des Femmes du Siecle. Avec La description de l'Amour Propres. Contenant six Caracteres & six Perfections*, Paris, Vve Charles Coignard et Claude Cellier, 1694, n. p. Sur cette œuvre et son autrice, active de 1694 à 1707, voir l'édition critique de Constant Venesoen : Jeanne-Michelle de Pringy, *Les differens caracteres des femmes du siecle avec La description de l'amour propre* [1694], éd. de Constant Venesoen, Paris, Classiques Garnier, 2022 [Honoré Champion, 2002]. Voir également Colette H. Winn, *Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2002, p. 217-218.

196 Selon l'éloge funèbre paru dans le *Journal des sçavans* du mois de décembre 1734.

197 Marie-Jeanne L'Héritier, *La Tour ténébreuse et les jours lumineux, Contes anglois, Accompagnez d'Historiettes, et tirez d'une ancienne Chronique composée par Richard, surnommé Cœur de Lion, Roy d'Angleterre, Avec le Récit des diverses Aventures de ce Roy*, Paris, Vve Barbin, 1705. Sur ce texte, voir Marine Roussillon, *Don Quichotte à Versailles. L'imaginaire médiéval du Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022, p. 177-179, où le lien à Marie d'Orléans n'est toutefois pas abordé.

198 Marie-Jeanne L'Héritier, *La Tour ténébreuse*, op. cit., n. p.

199 *Ibid.*

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Vient de mettre pour vous en Langage François ;
Et daignez agréer cette preuve fidelle
De mon estime et de son zele.²⁰⁰

Contrairement aux précédentes pièces d'éloge, la dédicace de Marie-Jeanne L'Héritier rappelle le nom de l'ancêtre illustre de la famille de Longueville, « le grand DUNOIS²⁰¹ », compagnon de Jeanne d'Arc. La littérature médiévaliste sert ainsi de support à l'éloge d'une lignée ancienne. Seul cet ancêtre est cité, dont la vertu est rapprochée de celle de la dédicataire. C'est donc seulement à la fin de sa vie que Marie d'Orléans est de nouveau associée par une autrice à cette ascendance héroïque, ascendance que son père avait auparavant mis en avant en chargeant Jean Chapelain d'écrire *La Pucelle*²⁰². L'épître de Marie-Jeanne L'Héritier, en signalant le goût de l'histoire qui la relie à Marie d'Orléans, peut être rattaché à la publication posthume des *Mémoires* qu'on lui attribue. En 1707, alors que Jeanne-Michelle de Pringy se marie et cesse ses activités scripturaires, Marie-Jeanne L'Héritier recevrait le manuscrit des *Mémoires* qu'elle serait chargée par sa protectrice de publier. Si l'épître de *La Tour ténébreuse* livre quelques indices d'un service de plume (qui ne se limiterait pas à la production de ce seul écrit littéraire), cette dernière ne reçoit pas de gratifications à la mort de la duchesse. Les documents testamentaires ne renseignent nullement sur les fonctions de producteur littéraire qu'aurait pu assumer Marie-Jeanne L'Héritier au sein de la maison.

Contrairement à son père, Henri II de Longueville, qui commande l'épopée de *La Pucelle* à Jean Chapelain, Marie d'Orléans ne se sert pas évidemment de la littérature pour célébrer une généalogie prestigieuse – cette célébration est toutefois bien prise en charge dans les pièces d'escorte des ouvrages qui lui sont adressés. L'identité familiale rejaillit dans les écrits de la fin de sa vie : la *Tour ténébreuse* en 1705 et, plus évidemment, les *Mémoires* posthumes de 1709 qui lui sont attribués. Dans la durée, la duchesse de Nemours s'attache les services de producteurs littéraires qui, lorsqu'ils sont identifiables, sont en premier lieu des productrices. L'entourage féminin de Marie d'Orléans est visibilisé par les dédicaces présentes dans des

200 *Ibid.*

201 *Ibid.*

202 Dans ses *Opuscules critiques*, Jean Chapelain présente Dunois comme le « principal héros du poème » (cité par Ludvine Goupillaud dans « Chapelain recoiffé par Perrault : une apologie paradoxale de *La Pucelle* », *Dix-septième siècle*, n° 215, 2002/2, p. 343-368, p. 346). Or, sous les traits de Dunois, comme il l'explicite dans son épître dédicatoire, le poète représente le duc de Longueville lui-même. Comme l'observe Marine Roussillon, « le dédicataire est le véritable modèle de la représentation offerte par le poème ». Marine Roussillon, « Que voit-on dans les poèmes héroïques des années 1650 ? », *Littératures classiques*, n° 82, 2013/3, p. 247-259, p. 249.

œuvres d'autrices ayant en commun une ambition, celle de faire carrière par la littérature. Les œuvres qui sont dédiées à la mémorialiste construisent une identité sociale : Marie d'Orléans apparaît comme une protectrice des femmes de lettres, et la réputation ainsi acquise dans le domaine des arts et des lettres la fait rechercher par ces écrivaines en quête d'une reconnaissance publique. L'entourage féminin apparaît aussi dans les écrits polémiques de la duchesse, qui revendique le fait que sa maison soit majoritairement composée de femmes. Cette représentation de la maison retient notre attention, car elle montre comment Marie d'Orléans construit une représentation *féminisée* de son action : tout en contestant un cadre juridique qui discrimine les femmes, la duchesse mobilise l'identité de genre pour minimiser son rôle dans l'événement politique survenu en Suisse en 1673. Ses publications – celles qu'elle produit, celles qu'on lui dédie – constituent un ensemble hétérogène servant à produire une image politique de soi. Ces œuvres retracent une histoire des pratiques collaboratives de Marie d'Orléans s'inscrivant dans le temps long de la vie ; certaines donnent à voir un groupe de praticiens des lettres en action, au service de sa maison.

Les écritures de la duchesse de Montpensier : performer le groupe

L'œuvre de la duchesse de Montpensier, de façon plus manifeste que les écrits associés à la duchesse de Nemours, est le produit de collaborations littéraires. Ces gestes collaboratifs ont été largement explorés par la critique. Jean Garapon les rattache à une culture aristocratique²⁰³, tout comme Sara Harvey, qui montre comment ils servent la représentation d'un réseau de sociabilité choisi, en particulier dans les *Divers portraits* de 1659²⁰⁴. Dans *The place of exile*, Juliette Cherbuliez étudie quant à elle successivement les imprimés de la décennie 1650 (l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle* de 1653, les *Nouvelles françaises* de 1656-1657, les *Divers portraits* et l'*Histoire de la Princesse de Paphlagonie* de 1659) et replace ces écritures collaboratives dans le contexte de l'exil politique et du retour à la cour²⁰⁵. Dès lors, dans la continuité des analyses précédentes, il nous apparaît intéressant de concentrer cette dernière étude sur deux figures de collaborateurs singulières, qui appartiennent au groupe des producteurs littéraires entourant Anne-Marie-Louise d'Orléans.

203 Jean Garapon, *La Culture d'une princesse*, op. cit.

204 Sara Harvey, *Entre littérature galante et objet précieux*, op. cit.

205 Juliette Cherbuliez, *The Place of exile*, op. cit., p. 42-107.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Louis de Préfontaine, d'une part, et Catherine d'Aspremont, d'autre part, se démarquent dans l'entourage de la duchesse. Leur sexe, leur origine sociale, leur place au sein de la maison de Montpensier les opposent ; leurs activités scripturaires gagnent néanmoins à être rapprochées. Elles sont les manifestations d'une culture matérielle et littéraire commune, partagée par les gens de la maison d'Orléans. Elles participent, ce faisant, à la fabrication de l'œuvre littéraire d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. Interroger la fonction que ces deux producteurs d'écrits occupent auprès de la mémorialiste éclaire les logiques de fonctionnement du groupe qui l'entoure. Les ouvrages émanant de la duchesse et de son entourage peuvent s'envisager comme une performance du groupe : ils donnent à voir le groupe en train de produire sa littérature, d'exister par la pratique collective de la littérature.

En 1653, Anne-Marie-Louise d'Orléans fait imprimer à Saint-Fargeau ce qui serait son premier écrit, *L'Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle*, un recueil de pièces satiriques en prose et en vers, rédigé à plusieurs mains²⁰⁶. « C'était un grand secret ; il n'y avait que Mme de Frontenac, Préfontaine, son commis et moi qui le sussions.²⁰⁷ » Les *Mémoires* donnent à lire le groupe, et ce « secret » de l'impression, partagé entre la duchesse, sa dame d'honneur (qui rédige une partie des pièces recueillies) et son homme de confiance, Louis de Préfontaine. On doit aux recherches de Jean Garapon les maigres informations que l'on possède sur la vie de cet homme issu d'une famille de serviteurs royaux²⁰⁸. Le secrétaire des commandements se voit confier la lourde tâche de transporter et conserver, dans des cassettes, les premiers écrits littéraires de la duchesse, auxquels elle attache une importance particulière²⁰⁹. Dans les semaines qui suivent cette première impression, Louis de Préfontaine, qui l'encourage à écrire ses *Mémoires* : « Préfontaine me dit aussi que si cela me plaisait, j'en devais faire.²¹⁰ » Il est chargé de retranscrire les premiers feuillets de l'ouvrage, un écrit dont

206 Voir Myriam Tsimbidy, « De l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny, marquise de Fouquesolles* aux *Mémoires* de la Grande Mademoiselle », art. cit. ; Juliette Cherbuliez, *The Place of exile*, op. cit.

207 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 459.

208 « Frère de l'abbé Le Roy, future figure du mouvement janséniste, il était né à Caen, tout comme Segrais, dans une famille de petite noblesse dévouée au service du roi. Son frère aîné, Guillaume Le Roy s'était rapidement fait un nom parmi les défenseurs de Port-Royal comme dans le monde des Lettres, peu avant la Fronde. Il semble que Préfontaine soit entré au service de Mademoiselle en 1651, peut-être recommandé par M. de Choisy, chancelier de Monsieur, qui était son parent. » Jean Garapon, *La Culture d'une princesse*, op. cit., p. 159-160.

209 La cassette de Préfontaine contenait les « papiers les plus importants » de la duchesse, mais également « une certaine *Vie de madame de Fouquerolles* qu[']elle avai[t] faite, un *Royaume de la lune*, des vers de Mme de Frontenac et des papiers de cette conséquence ». Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 442.

210 *Ibid.*, p. 462.

le secrétaire prend immédiatement connaissance, et qu'il est sans doute également chargé de conserver.

La participation de Préfontaine aux activités lettrées de la duchesse de Montpensier ne se limite pas à ces actions de conservation et de reproduction (manuscrite ou imprimée) : il est un personnage de sa littérature. Louis de Préfontaine est l'un des trois protagonistes de « L'histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny », une fiction apocryphe qui constitue la pièce principale du recueil imprimé en 1653, auquel elle donne son titre. Dans ce court récit, la marquise de Fouquerolles s'adresse à Mademoiselle de Saujon²¹¹. La narratrice de ce qui se donne à lire comme une lettre livre le récit de sa rencontre avec la duchesse de Montpensier et ses tentatives pour gagner sa confiance et en devenir la favorite. Elle lui présente Préfontaine dans ce dessein mais, voyant que la duchesse s'attache les services du jeune homme et se détourne d'elle, la marquise cherche en vain à les brouiller l'un avec l'autre. Le récit montre la probité du secrétaire et la clairvoyance d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, qui sait percer à jour les êtres et favoriser ceux qui veulent honnêtement la servir. C'est parce qu'il est un serviteur de valeur que la marquise de Fouquerolles cherche à perdre Préfontaine auprès d'une jeune aristocrate qu'elle désire assujettir :

[...] absolument il ne falloit pas que Mademoiselle eust jamais personne qui ne dépendist que d'elle seule, ny qu'on vist chez elle d'autres gens que ceux qui auroient esté donnez par nous ; qu'autrement nostre faveur s'en iroit en fumée : que Prefontaine estoit un homme d'honneur & d'esprit qui ne s'assujetiroit ny a luy ny a moy, qu'ainsi nous devions faire nôtre pouvoir pour luy nuire.²¹²

« L'histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny » peut se lire comme le récit du recrutement de Louis de Préfontaine par la duchesse de Montpensier. Anne-Marie-Louise d'Orléans entre en littérature en narrant l'entrée à son service de son principal collaborateur. Louis de Préfontaine, en tant que secrétaire des commandements, assume en effet un rôle prépondérant dans le fonctionnement de sa maison jusqu'à son renvoi en 1657²¹³. Cette importance est nettement marquée dans les *Mémoires* : le nom de Préfontaine est présent dans les deux

211 Anne Marie de Campet, demoiselle de Saujon est, pour rappel, la dame d'atour de Marguerite de Lorraine, seconde épouse de Gaston d'Orléans. Anne-Marie-Louise d'Orléans nourrit pour elle une forte inimitié. Dans l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle*, elle met également en scène son frère, capitaine des gardes de Gaston d'Orléans, qui cherche à intervenir dans les affaires de la jeune duchesse.

212 *L'Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle*, s.l.n.d. [Saint-Fargeau, 1653], p. 43.

213 La duchesse de Montpensier est contrainte par son père de renvoyer Préfontaine. Elle continue cependant à agir dans l'intérêt de son secrétaire et, après son accommodement avec la cour, elle le rappelle à son service, ce qui rend compte d'une fidélité à l'égard de son secrétaire. Dans les *Mémoires*, Préfontaine apparaît pour la dernière fois dans le récit du voyage de cour de l'année 1660.

premières parties du récit, on en trouve des occurrences dans plus d'une centaine de pages²¹⁴. Après les comtesses de Fiesque et de Frontenac, il est le membre de la maison de Montpensier le plus cité dans la première partie de l'œuvre rédigée entre 1653 et 1660. À titre de comparaison, Segrais n'est mentionné nommément qu'à deux reprises dans la première partie des *Mémoires*, et les quelques occurrences relevées dans la deuxième partie interviennent surtout à l'occasion du récit de son renvoi²¹⁵.

L'évocation de Louis de Préfontaine dans les *Mémoires* de Montpensier peut être mise en regard avec le portrait qui est fait de lui dans l'« Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny ». Dans le récit des *Mémoires*, l'autrice fait l'éloge d'un fidèle secrétaire, qui l'a formée à la gestion de son patrimoine. Ainsi, Préfontaine s'est assuré qu'Anne-Marie-Louise d'Orléans soit en mesure de prendre elle-même en charge l'administration de ses biens après son départ :

Je recevais toutes les lettres de tous les officiers de mes terres, de tous les fermiers ; j'y faisais réponse ; les expéditions, je les faisais faire par le premier que je trouvais ; je les dressais, et on les copiait ; j'écrivais à Paris pour toutes mes affaires à mes avocats. Il n'a pas tenu aux gens de Son Altesse royale que je n'aie été bien habile ; car ils m'ont mise en état de la devenir²¹⁶. Je connus bien en ce temps-là que Préfontaine avait eu raison que je susse mes affaires, et de me persécuter pour les voir lorsque je n'en avais point d'envie ; car si je les eusse ignorées, elles auraient bien plus déperî qu'elles n'ont fait. On est bien heureux, de quelque qualité que l'on soit, d'avoir des serviteurs fidèles ; ils ne sont pas utiles seulement dans le temps que l'on les a ; mais on s'aperçoit toujours de les avoir eus. Qui m'aurait dit, du temps que j'étais à la cour, que j'aurais su combien coûtent la brique, la chaux, le plâtre, les voitures, journées des ouvriers, enfin tous les détails d'un bâtiment, et que tous les samedis j'aurais arrêté leurs comptes, cela m'aurait bien surprise ; et si j'ai fait ce métier-là un an et plus, que je n'avais personne à qui je m'en voulusse confier.²¹⁷

214 Ce relevé et les suivants s'appuient sur le travail d'indexation des noms propres effectué par Jean Garapon dans son édition scientifique.

215 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, *op. cit.*, p. 1140-1149.

216 Le renvoi de Préfontaine est ordonné par Gaston d'Orléans sur les conseils de son entourage, qui l'accuse d'encourager les démarches judiciaires d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. La duchesse, devenue majeure, entreprend des poursuites contre son père, auquel elle reproche d'avoir mal administré sa fortune et dépensé son bien. Gaston d'Orléans, quant à lui, entend continuer à disposer d'une partie de la fortune de sa fille pour maintenir le train de sa maison. Sur les contentieux entre le père et la fille, voir Bernardine Melchior-Bonnet, *La Grande Mademoiselle*, *op. cit.*, p. 148-184.

217 *Ibid.*, p. 535.

Les *Mémoires* livrent le récit d'un apprentissage économique et juridique²¹⁸. L'autrice y fait la démonstration de son savoir dans les domaines des finances et du droit, domaines dont les aristocrates délèguent ordinairement la charge à des serviteurs et conseillers. Le dévouement et l'opiniâtreté de Préfontaine s'accordent aux aspirations de la duchesse, qui cherche durant la période de son exil à reconstruire son indépendance en se révoltant contre les tentatives de sujétion de son entourage. Le renvoi du secrétaire, qui partage certains des traits caractéristiques d'un favori, est une épreuve positive pour la duchesse, dans la mesure où elle fait l'expérience de l'autonomie qu'elle a acquise grâce à cet homme de confiance, qui lui transmet ses compétences²¹⁹.

Dans la littérature critique portant sur les œuvres de Montpensier, on souligne l'importance d'une jeunesse et d'une éducation à la cour, au sein de laquelle la fille de Gaston d'Orléans acquiert une « culture d'imprégnation²²⁰ ». Les divertissements, lectures et pratiques de sociabilité lettrées informent un rapport à la culture qui est celui d'une personnalité de la maison de France. Plus encore que la duchesse de Nemours, elle se voit dédier de nombreux ouvrages et est très tôt familiarisée avec les rapports de fidélité et de service qui codifient les relations entre les écrivains et les puissants. Cette culture précède et programme, dans une certaine mesure, l'entrée en littérature. Elle évolue ensuite, pour se singulariser, au contact d'un groupe de producteurs littéraires. Préfontaine, au sein de ce groupe, semble jouer un rôle particulièrement important dans la codification des pratiques lettrées de la duchesse. Ainsi, ce

218 L'autrice se défend dans les *Mémoires* de relater des affaires de « chicane » : Je ne veux entrer ici en détail de cette transaction que le moins qu'il me sera possible ; car rien n'est si fâcheux que les affaires des autres, et surtout des affaires de chicane ; car il faudrait avoir avec soi un coutumier pour expliquer ce qui en serait dit, et la lecture n'en [est] pas agréable. » (*Ibid.*, p. 522.) Il semblerait qu'Anne-Marie-Louise d'Orléans ait eu une certaine connaissance du droit coutumier (elle en mobilise quelques termes dans le récit). La duchesse choisissait elle-même ses collaborateurs, et nommait comme intendants de ses domaines des hommes originaires des lieux où ils étaient situés. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elle cherche ainsi à sélectionner des serviteurs qui ont une bonne connaissance des coutumes de leur pays d'origine. Voir sur ce point Bernard Allorent, *La Fortune de la Grande Mademoiselle*, op. cit., p. 53-76.

219 Lorsqu'elle reçoit le remplaçant de Préfontaine, Guilloire, Anne-Marie-Louise d'Orléans rapporte qu'elle se charge de l'instruire de l'état de son bien et de la direction de ses affaires. Elle précise qu'elle lui communique les documents administratifs relatifs à la gestion de son patrimoine, qu'elle a pour une part rédigés et classés elle-même : « Je fus trois ou quatre jours à l'instruire de mes affaires et à lui donner les papiers que Préfontaine m'avait laissés ; et comme je les avais tous étiquetés de ma main, et que mon écriture n'est pas aisée à lire à ceux qui ne la connaissent pas, il fallut lui tout expliquer, aussi bien que beaucoup de mémoires de mes affaires que j'avais faits pour me ressouvenir et pour servir d'instruction. À moins que d'avoir un caractère, il ne les eût pas déchiffrés en mille ans : car outre que j'écris mal quand j'écris de mon mieux, c'est que tout cela était écrit à la hâte, et à dire la vérité j'avais peine à les lire moi-même. Je lui dis : "Quoique je ne doute pas que Préfontaine ne vous ait donné une bonne tablature pour vous gouverner selon mon humeur, je vous dirai encore ce que je veux que vous fassiez." » Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 727-728.

220 Sara Harvey, *Entre littérature galante et objet précieux*, op. cit., p. 35.

n'est pas à un écrivain professionnel tel que Segrais qu'elle confie la copie des *Mémoires*, mais à son secrétaire des commandements, c'est-à-dire à la personne qui a la charge de la représenter et qui est en capacité de produire des documents en son nom. En confiant la copie des *Mémoires* à Préfontaine, elle s'adresse à son « double » scripturaire²²¹. Cette relation de collaboration duelle est au centre de l'entreprise de production des *Mémoires*, œuvre singulière dans la bibliographie de la duchesse.

Le premier imprimé d'Anne-Marie-Louise d'Orléans est le fruit des pratiques d'écriture collectives de sa maison. Son entourage, composé d'aristocrates l'ayant suivie en exil et de professionnels de l'écrit, constitue un groupe hétérogène de praticiens de la littérature. Les écrits polygraphes qui émanent du groupe (*Les Nouvelles françaises*, *L'Histoire de la Princesse de Paphlagonie*, les *Divers portraits*) ont une fonction auto-réflexive : ils donnent à voir le groupe et en font l'objet de la représentation littéraire²²². À la fin de « L'histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny », la narratrice (le personnage de la marquise de Fouquerolles) se dit à la fois la cible des amies de la duchesse²²³, qui produisent des vers contre elle, et de « ceux de la maison, & sur tous Prefontaine²²⁴ ». Les aristocrates de cour et les officiers de la maison forment des collectifs distincts, mais œuvrant de concert pour les intérêts du groupe. À l'occasion de la publication de la *Relation de l'isle imaginaire* et *L'Histoire de la Princesse de Paphlagonie*²²⁵, le groupe produit des écrits à clef qui rendent tangible un savoir partagé des usages de la littérature, et des objectifs poursuivis par Anne-Marie-Louise d'Orléans

221 Sur l'association de la main du secrétaire à celle de son maître au XVII^e siècle, nous renvoyons aux travaux de Christian Jouhaud sur le cabinet de Richelieu, notamment dans *La Main de Richelieu ou Le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, et dans « Les Mémoires de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots*, vol. 32, septembre 1992, p. 81-93. Maxim Boyko prolonge en particulier ces analyses dans une étude de cas : Maxim Boyko, « Denis Charpentier (v. 1580-1647). Étude sociale du premier secrétaire du cardinal de Richelieu », *Dix-septième siècle*, n° 284, 2019/3, p. 423-457. Dans le récent ouvrage de Nicolas Schapira, le chapitre « Le maître et son double » problématise plus largement ces questions : Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires*, op. cit., p. 211-229. Du même auteur, voir également l'article « Trajectoire d'auteur, trajectoire de secrétaire. Livre et stratégie dans la société du XVII^e siècle », dans Nicolas Schapira (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies*, op. cit., p. 123-144.

222 Juliette Cherbuliez, *The Place of Exile*, op. cit.

223 En particulier « Madame d'Espéron, Madame la Comtesse de Fiesque, & Madame de Choisy qui sont les amies les plus confidentes de Mademoiselle ». *L'Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle*, op. cit., p. 69.

224 Ibid., p. 70.

225 Sur cet ouvrage, voir Marie-Joëlle Louison-Lassablière, *Mademoiselle de Montpensier dans l'archipel du merveilleux*, thèse de doctorat, Université de Saint-Étienne, soutenue en 1993 ; Jean Garapon, « La Relation de l'Île imaginaire de Mlle de Montpensier, jeu de culture, miroir d'une sensibilité », *Amadis*, n° 1, 1997, p. 57-67. Par ailleurs, René Démoris consacre à ce texte une brève étude dans *Le Roman à la première personne*, op. cit., p. 48-50.

lorsqu'elle se publie²²⁶. Dans ses *Mémoires*, l'autrice précise le contexte de cette publication imprimée. En visite à Bordeaux, la duchesse de Montpensier retrouve son amie Julie d'Angennes, marquise de Montausier, qui évoque avec elle son ancienne cour de Saint-Fargeau :

Un jour qu'elle [la marquise de Montausier] parlait de Saint-Fargeau et de tous leurs démêlés, elle dit à Vandy [Catherine d'Aspremont] : « Vous êtes bien fière, princesse de Paphlagonie ! » Mlle de Scudéry lui avait donné ce nom dans un de ses romans, car elle était aimée de tous les beaux esprits qui ne bougeaient de chez Mme la comtesse de Maure. Sur cela je dis : « La princesse de Paphlagonie a une guerre si déclarée contre la reine Gillette ! » La comtesse de Fiesque se nomme Gilone [...]; on s'avisa de l'appeler ainsi. Je dis donc à Mme de Montausier : « Vous ferez la paix entre ces couronnes, quand celle de France et d'Espagne sera achevée. » Cette conversation dura tout un soir. Comme elle fut sortie, je dis à Vandy : « J'ai envie de faire un mémoire de vos intérêts, pour le présenter à Mme de Montausier. » Elle me dit : « Cela serait bien plaisant. » Je ne croyais faire que cela ; mais comme j'avais du temps et que j'y trouvais mon divertissement, j'en fis une petite histoire qui fut achevée en trois jours, à écrire une heure ou deux heures le soir, quand je revenais de chez la reine. Je la montrai à Mme de Montausier, qui la trouva jolie ; c'était une bagatelle. Je lui montrai *l'Ile imaginaire*, que j'avais écrite à Dombes. Mme de Pontac se mit dans la tête de la faire imprimer ; on en fit un petit livre, qui ne fut vu que de peu de personnes.²²⁷

On retrouve dans ce petit récit des personnages qui sont, d'une part, les contributrices du premier imprimé de la duchesse de Montpensier et les héroïnes des *Nouvelles françaises* (les anciennes dames de la cour de Saint-Fargeau, les comtesses de Frontenac et de Fiesque) et, d'autre part, les contributrices des *Divers portraits*. C'est à ces dernières qu'Anne-Marie-Louise d'Orléans destine son roman, dont le titre et la clé renvoient à une référence culturelle partagée. Le livre imprimé se présente comme la continuation d'une conversation amicale, un jeu littéraire qui permet de réunir le groupe autour d'une fiction plaisante, dans laquelle l'autrice rejoue un conflit de cour. Comme dans le cas de *l'Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny marquise de Fouquesolle*, le plaisir associé à l'écriture et à la lecture tient en partie à la fonction discriminante de l'écrit, qui distingue les anciennes dames de compagnie, objets d'une raillerie médisante, et les amies actuelles, public privilégié du roman.

Parmi ces amies, Catherine d'Aspremont, dite mademoiselle de Vandy, occupe une fonction particulière : elle fait partie des dames de l'entourage de la duchesse qui sont représentées dans ses écrits et qui collaborent à leur rédaction. Les écrivains et secrétaires, ces serviteurs rétribués pour leurs travaux d'écriture, ne sont ainsi pas les seuls membres de la maison à mettre leur écriture au service de la duchesse de Montpensier. Les productions

226 Sur ces enjeux, nous renvoyons à notre étude : Fanny Boutinet, « Les “bagatelles” de la duchesse de Montpensier : une publication pour la cour », art. cit.

227 Montpensier, *Mémoires*, éd. Garapon, op. cit., p. 858-859.

scripturaires de Catherine d'Aspremont peuvent également s'apparenter à un service de plume. Jeune femme noble mais sans fortune, Catherine d'Aspremont est placée auprès de la duchesse de Montpensier par sa famille. Elle gagne les faveurs de la grande aristocrate, qui fait d'elle sa « princesse de Paphlagonie ». Nièce de la comtesse de Maure, Catherine d'Aspremont est rattachée, dans l'histoire de la littérature du XVII^e siècle, au salon de Madeleine de Souvré, marquise de Sablé²²⁸. Vallant, le secrétaire de la marquise, conserve dans son portefeuille quelques lettres que la jeune épistolière adresse à sa tante. Cette correspondance se destine plus largement à circuler dans un cercle choisi d'aristocrates lettrées, anciennes habituées de l'hôtel de Rambouillet. Ces dames forment le personnel romanesque et les lectrices privilégiées du roman à clé que fait imprimer Anne-Marie-Louise d'Orléans en 1659.

Catherine d'Aspremont, comme Louis de Préfontaine, est le personnage central d'une fiction mettant en scène l'entourage de la duchesse de Montpensier ; elle est, dans le même temps, l'une des personnalités récurrentes des *Mémoires* (la dernière occurrence de son nom intervient dans le récit de l'année 1666). Les traces qu'on conserve de ses propres activités scripturaires sont minces ; l'éditeur du XIX^e siècle qui imprime deux de ses lettres, à la suite des écrits de sa tante, se contente d'en souligner le caractère anecdotique et la « valeur littéraire²²⁹ ». Ces lettres, datées de juin 1660, rendent compte du voyage de la cour effectué à la frontière des Pyrénées à l'occasion du mariage du roi et de Marie-Thérèse d'Autriche. Catherine d'Aspremont relate les événements du point de vue d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, qui apparaît comme le personnage principal de la correspondance. Dans le même temps, elle informe sa tante des démarches qu'elle entreprend auprès de gens de la cour pour servir leurs intérêts familiaux²³⁰. S'entremêlent ainsi, dans l'écriture épistolaire, une correspondance adressée à un groupe familial, faisant état des actions entreprises auprès des autorités pour servir ses intérêts particuliers, et au cercle des « amies » de la duchesse de Montpensier, auxquelles on représente les actions de la maison²³¹. Charge à ces dernières de

228 Édouard de Barthélémy, *Madame la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance*, op. cit.

229 *Ibid.*, p. 240.

230 Sur la correspondance de Catherine d'Aspremont, voir notre article : Fanny Boutinet, « De l'écriture en réseaux aux écrits de soi : la correspondance de Catherine d'Aspremont, Anne-Marie-Louise d'Orléans et Françoise de Motteville (mai-juin 1660) », art. cit.

231 La fin de la lettre de 4 juin 1660 met en scène un petit épisode domestique. Catherine d'Aspremont rapporte à sa tante qu'elle est surprise, alors qu'elle est en train d'écrire, par Françoise-Madeleine d'Orléans, dite mademoiselle de Valois, la jeune sœur d'Anne-Marie-Louise d'Orléans. La jeune fille, semblant se pencher sur son épaule, prend connaissance de la lettre. La fin du passage s'adresse directement à cette lectrice

prendre connaissance du contenu des lettres et de relayer les événements qui y sont rapportés. Comme le montrent les travaux de Nicolas Schapira, le secrétaire d'un Grand n'agit pas seulement au service de son maître lorsqu'il écrit, mais aussi selon ses intérêts propres²³². Cette polyvalence caractérise la correspondance de Catherine d'Aspremont : une même lettre se destine à des publics différents, engage différentes actions.

On conserve, dans un manuscrit retranscrivant la correspondance entre la duchesse de Montpensier et Françoise de Motteville²³³, un rare témoignage de la collaboration littéraire telle que devaient la pratiquer la mémorialiste et sa dame de compagnie. La première lettre d'Anne-Marie-Louise d'Orléans se conclut par des vers qui pastichent une pièce de Corneille. Dans le manuscrit, ces vers sont attribués à Catherine d'Aspremont : « Mademoiselle de Vandy après avoir entendu lire ce que Mademoiselle avait écrit y ajouta cette dernière ligne comme un défi qu'elle fit²³⁴ ». L'écriture est l'affaire de la maison : c'est dans cet espace que les pièces sont lues, commentées, éventuellement complétées à plusieurs mains.

Catherine d'Aspremont et Louis de Préfontaine contribuent, de même que d'autres agents de la publication, à la fabrication de l'œuvre de Montpensier. Ils interviennent dans la rédaction et dans la circulation d'écrits qui les représentent en tant que collaborateurs littéraires. Dans le cas spécifique de Préfontaine, on constate que le service de plume n'est pas en premier lieu destiné à produire de la littérature. La littérature intervient dès lors que l'activité du secrétaire a une incidence politique (il est impliqué dans des querelles au sein de la maison d'Orléans qui donnent lieu à la fabrication d'écrits). Il prend alors sous la plume de sa maîtresse les traits d'un fidèle serviteur, dans des récits où l'autrice revendique son indépendance.

témoin de l'écriture : « Voilà Mlle de Valois qui m'attrape en médissant d'elle. Elle me le pardonne et me commande de vous faire bien des amitiés de sa part. Je ne puis me tenir de le dire devant elle : c'est un ange aussi bien en beauté qu'en bonté, et Mme de Saujon en dévotion. Je quitte cette plume pour la lui donner. » Édouard de Barthélémy, *Madame la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance*, op. cit., p. 244.

232 « Les secrétaires, on le voit bien, conduisent directement à la question de l'instrumentalisation des écrits, mais l'incertitude sur le sujet de l'action – est-ce le maître ou son domestique qui agit avec l'écrit ? – invite à tenter de trouver les voies pour une étude qui ne s'épuise pas dans la description de stratégies individuelles sans pour autant abandonner la force de contextualisation que confère l'analyse précise des actions. » Nicolas Schapira, « Trajectoire d'auteur, trajectoire de secrétaire. Livre et stratégie dans la société du XVII^e siècle », art. cit., p. 126.

233 BnF, NAF 25670. Ce manuscrit sert de source à l'édition de la correspondance par Joan DeJean (Montpensier, *Against marriage*, op. cit.) et est mobilisé dans le troisième volume des *Œuvres complètes* éditées par Jean Garapon avec la collaboration de Nathalie Grande. Nous n'avons pas été en mesure de consulter ce troisième volume depuis sa parution toute récente et citons donc l'édition de Joan DeJean.

234 Montpensier, *Against marriage*, op. cit., p. 34.

Les écrits qui nous sont parvenus, que ces différents collaborateurs rédigent ou contribuent à publier, nous font entrevoir le train d'une maison aristocratique où l'écriture ne fait pas seulement partie des pratiques ordinaires : elle est au cœur du fonctionnement de la maison, notamment lorsqu'elle prend une dimension littéraire (la littérature servant les représentations que la maison produit d'elle-même, et renforçant par là les liens de solidarité entre ses membres). La littérature apparaît essentiellement comme une pratique collective, dans toutes les étapes de son émergence : lorsque Anne-Marie-Louise d'Orléans écrit, lit, publie un écrit, elle ne le fait pas sans la participation des producteurs littéraires dont elle s'entoure. Ces producteurs sont parfois immortalisés dans les écrits eux-mêmes. D'autres, nous ne conservons que la trace d'une écriture anonyme dans un manuscrit. Ensemble, ils sont les rouages d'une entreprise de fabrication littéraire dans laquelle s'inscrit la rédaction des « Mémoires ».

Conclusion

« La relation d'*autorité*, de paternité littéraire », écrit Frédéric Charbonneau, « n'est pas simple fait positif que le chercheur pourrait exhumer au terme d'une patiente enquête : elle est un élément de l'intrigue qui enserme et traverse l'œuvre, et la rattache au monde ; on ne l'atteindra qu'en son lieu propre, dans le réseau qui lui donne sens et portée.²³⁵ » Les écritures mémorialistes parviennent jusqu'à nous par le biais de chaînes de publication qui conservent, transmettent, mettent au jour les « Mémoires féminins ». Fondamentalement, ces écritures se pratiquent au sein de réseaux sociaux, et les œuvres littéraires ne peuvent être décorréliées des espaces dans lesquels elles sont produites, des agents qui contribuent à leur émergence. Envisager le groupe de praticiens de la littérature dans lequel s'insèrent les femmes mémorialistes, dont elles héritent des compétences lettrées (dans le cas des familles de producteurs littéraires), qu'elles agglomèrent autour d'elles pour agir collectivement par l'écrit (dans le cas des aristocrates lettrées), ouvre la voie à une relecture des « Mémoires féminins » loin des apories auxquels aboutissent les débats sur l'attribution des ouvrages anciens.

235 Frédéric Charbonneau, « La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime », *Tangence*, n° 74, hiver 2004, p. 59-69, mis en ligne le 30 septembre, consulté le 21 mai 2024. DOI : <https://doi.org/10.7202/009206ar>.

Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux

Dans cet ultime chapitre, nous avons pris au sérieux l'hypothèse de la collaboration (au sens large) comme forme d'écriture spécifique aux « Mémoires ». En ce sens, notre réflexion s'est élaborée contre une certaine représentation des « Mémoires féminins » comme écritures de l'intime, productions du for privé. Ces écritures, de nouveau, sont apparues intrinsèquement liées aux milieux sociaux qui les voient naître – groupes de littérateurs, familles d'écrivains – et aux lieux programmés de leur réception – les espaces urbains et espaces de cour, les maisons aristocratiques, voire les institutions littéraires et savantes. La littérature que produisent les femmes du XVII^e siècle est une affaire publique : elle est étrangère au « secret » ou à « l'accident » auxquels on a pu l'associer. Dans la vie des femmes mémorialistes, l'activité littéraire est une entreprise collective autant qu'un fait social.

Conclusion générale

« Madame de La Guette », « Madame de Motteville », « Hortense et Marie Mancini », « Mademoiselle de Montpensier », « Madame la duchesse de Nemours » : ces noms présents dans les catalogues et sur les pages de titre imprimées des « Mémoires féminins » appartiennent à l'histoire de la littérature française de l'âge classique. L'identité féminine et aristocratique que de tels noms présupposent exerce une double influence sur la réception des écrits qui leur sont associés. Rattachés à une catégorie de genre et à une catégorie sociale, les mémorialistes du XVII^e siècle voient leurs œuvres rangées parmi celles des femmes du « Grand Siècle ». Au XIX^e siècle, les bibliographes et historiens qui redécouvrent ces corpus et en proposent des éditions nouvelles développent une lecture genrée et idéologique de cette production littéraire. Le naturel et la spontanéité censés caractériser leurs écritures impliquent de ne pas regarder les « femmes de lettres » comme des « autrices » : les conceptions modernes de l'auctorialité entrent en effet en contradiction avec la représentation essentialiste des pratiques scripturaires dites féminines. Lorsqu'on examine les discours sur les « Mémoires féminins », on constate que ces stéréotypes sont d'autant plus efficaces qu'ils s'articulent à la définition des « Mémoires » comme genre aristocratique, témoin de la condition nobiliaire à l'âge classique. La noblesse d'Ancien Régime, lorsqu'elle prend la plume, réfute toute prétention à faire œuvre savante ou œuvre d'écrivain. L'écriture des femmes mémorialistes, dans cette perspective, se conçoit comme une écriture dépourvue d'ambitions – la valeur de leur témoignage reposerait, *in fine*, sur une conception négative de leur autorité.

Une enquête sur la constitution des « Mémoires féminins » ne pouvait donc faire l'économie d'une réflexion sur l'identité de ces « femmes » que l'on désigne comme les mémorialistes du XVII^e siècle. Qu'ont-elles en commun, qui justifierait qu'on les lise et qu'on les étudie ensemble ? De même qu'elles ne sont pas définies par une condition féminine anhistorique, qui déterminerait une expérience du monde et une sensibilité propre, de même elles n'appartiennent pas à un même groupe social, quoiqu'elles fréquentent, ponctuellement

Conclusion générale

ou leur vie durant, des espaces mondains. L'identité aristocratique qu'on prête aux autrices de « Mémoires » tend à masquer l'appartenance à des familles, à des réseaux et à des milieux sociaux spécifiques. Lorsqu'on parle de « Mémoires féminins », on désigne ainsi un ensemble d'écrits disparates, produits par des individus ou des groupes d'individus aux compétences et aux ressources très variables. Les modes de composition, de circulation et de conservation de leurs écrits sont dès lors caractérisés par une forte hétérogénéité, dont l'étude a cherché à rendre compte.

*

L'ambition de ce travail n'était pas de contester, par des jeux de rapprochement et d'opposition, la pertinence d'une catégorie de l'histoire littéraire, mais bien plutôt de chercher à décrire les étapes de constitution d'une telle catégorie. L'enquête impliquait de porter notre attention sur les processus de regroupement et de différenciation au sein desquels ont été saisies ces écritures. Pour ce faire, l'imprimé s'est imposé comme un médium privilégié : une histoire de l'édition de ces textes restait à mener, qui prenne en considération la dimension matérielle de l'objet-livre, les procédés de fabrication et les modes de diffusion qui s'y rapportent.

Le recensement et l'examen des imprimés a permis d'apprécier les temporalités multiples des chaînes de publication dans lesquelles s'insèrent les écrits de notre corpus. Ainsi, en l'espace de quelques semaines, Marie Mancini fait imprimer et circuler deux petits ouvrages, un récit de langue française et sa traduction, en réaction à la parution d'un libelle diffamatoire. On retrouve son récit l'année suivante, sous un autre titre, dans la boutique d'un libraire de Leyde. En 1808, l'ancien commissaire des bibliothèques Simon Chardon de La Rochette exhume le fragment d'un récit de la vie de la marquise de Courcelles, supposément rédigé par elle-même. Son impression réactive une chaîne de publication polémique qui a pour point de départ la parution des récits des nièces du cardinal Mazarin durant la décennie 1670. La production, la diffusion et la conservation des œuvres du patrimoine écrit prennent place dans un temps long. Déplier les étapes de la mise en circulation de ces textes contribue dès lors à mettre en lumière les réseaux intertextuels dans lesquels ils s'insèrent, autant que les processus de classification qui en déterminent la réception.

L'étude des imprimés met également en relief des espaces de publication, aux échelles tout aussi variées : la mise en vente des *Mémoires* de Catherine de La Guette est localisée dans une

Conclusion générale

boutique du quartier francophone de La Haye, en 1681, à proximité de la cour, là où l'édition des *Mémoires* d'Hortense Mancini, six ans plus tôt, nous invite à suivre le parcours de cette personnalité historique à travers les capitales politiques européennes. Les lieux de la publication des ouvrages nous renseignent sur leurs publics. Lorsqu'ils sont imprimés à l'initiative de l'autrice, ils nous en apprennent également beaucoup sur les usages multiples que ces productrices de « Mémoires » font de l'écrit.

Le « lieu » des écrits mémoriels du XVII^e siècle, leur lecture en témoigne, est d'abord l'espace de cour, qui est à la fois un lieu représenté et un lieu de réception programmé de l'œuvre. Les « Mémoires féminins » sont des écrits qui réfléchissent et interrogent les mécanismes de la société de cour et le positionnement de leurs autrices au sein de cette société. Publiés en dehors des frontières du royaume de France, ces ouvrages circulent par le biais des canaux de la librairie néerlandaise et se destinent à un public francophone européen. La portée internationale de telles publications montre que ces écrits ont été non seulement lus mais aussi recherchés, à une période où la cour de France est un lieu qui focalise l'attention de l'Europe intellectuelle, aristocratique et politique. La circulation des livres, comme l'a montré l'exemple d'Hortense Mancini, est aussi liée à la circulation des individus qui les produisent. De manière remarquable, les six autrices sur lesquelles porte notre étude se sont déplacées aux frontières du royaume de France et en rendent compte dans leurs écrits. Hortense Mancini, Marie Mancini et Catherine de La Guette vivent et écrivent dans des capitales étrangères, et leurs récits relatent les événements qui les ont conduites à s'exiler hors de France. Françoise de Motteville et la duchesse de Montpensier, quant à elles, produisent des écrits durant leur voyage dans les Pyrénées. Elles rapportent dans leurs ouvrages respectifs cette expérience qui relève du mémorable. Enfin, si les *Mémoires* de Nemours ne rapportent pas de tels événements, nous avons eu l'occasion d'étudier la relation du voyage en Suisse de Marie d'Orléans et de montrer la fonction politique de cet imprimé. Étudier les « Mémoires féminins » nous a ainsi conduite à cartographier des modes de circulation du livre, d'une échelle locale à une échelle européenne, mais aussi des modes de circulation de celles qui les rédigent et les font publier. Le commentaire matérialise la présence de ces femmes dans des espaces curiaux et urbains, qui sont des lieux où s'élabore la culture littéraire et savante, mais

Conclusion générale

aussi des lieux de pouvoir¹. C'est dans ce cadre que se pensent leurs actions par l'écriture et leurs identités auctoriales.

L'approche par l'imprimé encourage ainsi à porter notre attention sur les lieux de fabrication et de diffusion de la littérature, dans une analyse où l'étude matérielle est secondée et enrichie par les apports théoriques et méthodologiques de l'histoire sociale. À ces lieux de fabrication et de diffusion s'ajoutent encore des lieux de conservation – le livre étant, de fait, le support d'une transmission et d'une patrimonialisation des textes. Les grandes collections de « Mémoires » du XIX^e siècle, bien connues des spécialistes, sont encore aujourd'hui des objets de valeur. Leurs épais volumes sont présents dans les bibliothèques publiques et de recherche ; ils continuent à être vendus sur le marché du livre ancien. Ces objets constituent donc toujours pour nous un point d'entrée privilégié dans le corpus des « Mémoires ». Or, nous avons pu constater que la collection est le lieu d'un regroupement des « Mémoires féminins » et que ses dispositifs éditoriaux contribuent fortement à catégoriser ces écrits. L'identification de collections spécifiques rend compte, dans le même temps, de la programmation d'une réception genrée de ces textes. Destinés à des bibliothèques particulières, les collections « pour dames » ou « pour jeunes filles » demeurent des objets peu étudiés. Ils présentent pourtant un fort intérêt pour la recherche car ils nous renseignent sur les modes de fabrication d'une littérature « féminine ». La vente récente d'une série de lots d'ouvrages ayant appartenu à Charles de Baillon, ce bibliophile et historien du XIX^e siècle auteur de livres sur Henriette-Marie de France, nous apprend que, comme d'autres amateurs de « Mémoires » de son temps, il possédait la collection des « Mémoires des dames françaises » éditée par le journaliste et écrivain Charles Colnet du Ravel. Ses douze volumes de la Collection Colnet ont été dernièrement mis aux enchères, dans un lot de dix-sept ouvrages comprenant également les éditions des *Mémoires* de Catherine de La Guette par Célestin Moreau et des *Mémoires* de la marquise de Courcelles, toutes deux parues chez Jannet². S'agit-il là d'une association fortuite ? On peut en douter, du fait encore une fois des informations que nous fournit la description bibliographique des documents. Les volumes du lot de « Mémoires féminins » ont tous le même petit format in-16°, qui tranche avec les autres

1 Le projet de recherche « Cité des dames, créatrices par la cité », dirigé par Caroline Trotot et Philippe Gambette, développe notamment une réflexion sur la place des femmes créatrices dans les espaces urbains, en mobilisant les outils des humanités numériques : <https://citedesdames.hypotheses.org/>.

2 « XVII^e siècle. Mémoires et divers ensembles », lot 199, mis en vente par Beaussant Lefebvre & Associés, page de vente consultée le 12 juillet 2024 : <https://www.beaussantlefevre.com/lot/3062/973896?>.

Conclusion générale

« Mémoires » du XVII^e siècle édités au XIX^e siècle et présents dans la bibliothèque de Baillon. Ces derniers sont imprimés dans un format in-8°. Les écrits des femmes mémorialistes réédités au XIX^e siècle se distinguent sur les étagères des bibliothèques. Ils se destinent à d'autres usages et à d'autres lecteurs que les « Mémoires » de leurs homologues masculins. Relevons que le lot en question a été adjugé à quatre-cents euros, une somme conséquente, deux fois plus élevée que leur prix d'estimation – mais trois fois moins élevée que la vente d'un lot de « Mémoires » masculins de la même période, qui semblent de prime abord de valeur équivalente (lorsqu'on ne prend justement pas en compte les caractéristiques matérielles des livres). Ces imprimés continuent donc à circuler, sur un marché de la bibliophilie en quête d'anciennes éditions de « Mémoires », et à être regroupés par des collectionneurs et des agents qui font commerce de livres.

*

L'examen des opérations de fabrication des « Mémoires féminins » a dès lors consisté à mettre au jour des étapes et des procédés de composition et de mise en circulation des textes donnés à lire comme des « Mémoires » de femmes du XVII^e siècle. Pour ce faire, nous avons procédé à une forme de décloisonnement du corpus, en portant en particulier notre regard sur les acteurs du monde du livre et sur les documents rendant compte de leur rôle dans la diffusion des écrits. Contemporains des premières éditions des œuvres, de nombreux documents contribuent à forger le genre des « Mémoires » comme catégorie opératoire de l'histoire littéraire. Les XVII^e et XVIII^e siècles sont des périodes de développement de nouveaux modes de circulation de l'information, dont bénéficie largement un commerce du livre en plein essor. Les périodiques deviennent des outils de publicité pour les littérateurs et pour les agents de la librairie. Les différents articles sur les *Mémoires* de Motteville qui paraissent dans le *Journal des sçavans* ont ainsi en premier lieu une fonction promotionnelle. Ils attestent d'une première réception des *Mémoires* éloignée de notre lecture contemporaine du texte. Les débats des hommes de lettres du début du XVIII^e siècle sur l'attribution des *Mémoires* d'Hortense Mancini, quant à eux, illustrent le fait que ce régime de l'information encourage de nouvelles pratiques et postures d'érudition littéraire, qui jouent un rôle important dans la classification des « Mémoires féminins ».

En prêtant une attention particulière aux documents présents sur la table de travail des auteurs, dans les ateliers des imprimeurs, sur l'étal des libraires, nous regardons les

Conclusion générale

« Mémoires féminins » du XVII^e siècle comme des productions de la culture matérielle. Cette culture est façonnée par des agents de la librairie. Un petit nombre d'entre eux ont été identifiés au cours de l'enquête. De nombreux autres restent dans l'ombre. L'étude des modes de fabrication des « Mémoires féminins » passe notamment par la description des interventions de ces acteurs et des procédés qu'ils mobilisent pour donner à lire un récit répondant à l'horizon d'attente générique du public. Au fil des époques, cet horizon d'attente évolue, de même que le public programmé par l'imprimé « féminin ». Le marché des « Mémoires mondains » du début du XVIII^e siècle met par exemple en avant des écrits de femmes dans lesquels on espère trouver des révélations sur les secrets de cour, tandis que le marché du livre de la fin du XIX^e siècle fait des « Mémoires des dames françaises » des récits à vocation pédagogique et morale pour les jeunes filles de la bonne société. La réception des « Mémoires féminins » évolue ainsi au rythme du marché de la librairie, qui impose ses codes au genre.

L'étude des textes, resitués dans leur contexte éditorial, conduit à développer des questionnements plus théoriques sur la caractérisation des « Mémoires » par les éditeurs et la critique littéraire. La présomption d'authenticité, l'invention d'une origine, l'élaboration de fictions biographiques ne sont pas des phénomènes propres à la mise au jour des « Mémoires féminins ». On identifie toutefois des traitements différenciés et des modes d'appropriation singuliers de ce corpus. Ces interrogations rejoignent la délicate question de l'attribution des œuvres, une question biaisée par les préjugés anciens sur l'auctorialité des femmes de lettres. La résistance du discours critique à faire des mémorialistes des autrices, c'est-à-dire des femmes qui construisent une autorité dans le domaine des lettres et des savoirs par l'écriture et la publication, repose sur des biais de genre dont il s'agissait d'identifier et de décrire le fonctionnement. Ainsi, la catégorie du genre a été régulièrement mobilisée au cours de l'enquête afin d'approcher des dispositifs énonciatifs et éditoriaux de distinction et de naturalisation des écrits dits « féminins ». Ces dernières années, les travaux des spécialistes de la littérature classique ont souligné la nécessité d'une telle approche, utile au renouvellement du savoir sur ces corpus. Pour reprendre les mots de Florence Lotterie,

la perception “genrée” du fait littéraire impose de revisiter les catégories historiographiques qui en gouvernent largement la description, les standards de valeur et, plus généralement, la contribution à l'ordre social et symbolique dans lequel nous vivons. Sur ce plan, la responsabilité des travaux universitaires eux-mêmes est engagée.³

3 Florence Lotterie (dir.), « Les voies du “genre” », *Littératures classiques*, n° 90, 2016/2, p. 11.

Conclusion générale

Notre travail se veut une contribution à ce vaste chantier d'actualisation des connaissances sur les catégories de l'histoire littéraire, en partant du cas exemplaire de la catégorie générique des « Mémoires féminins » du XVII^e siècle.

En considérant les actions qu'entreprennent les productrices de « Mémoires » et leur capacité à agir par l'écriture, nous effectuons encore une fois un geste de décloisonnement : il s'agit de tenter de lire ces écrits en dehors de la catégorie littéraire dans laquelle ils sont classés. En ce sens, l'hétérogénéité du corpus s'est avérée d'une grande richesse pour l'analyse. Examiner le fonctionnement des écrits mémoriels, les étapes de leur composition, les procédés d'insertion et de réemploi de textes au sein des livres, éclaire les gestes d'écriture et de publication multiples effectués par des femmes de lettres et fait émerger le cadre d'une *agency*. Dans des contextes forcément particuliers, les autrices étudiées utilisent l'écrit pour agir dans l'espace social. Elles mobilisent pour ce faire une grande variété de compétences, qui ne se réduisent pas aux seules compétences culturelles et lettrées. On observe que les « Mémoires féminins » investissent le terrain de l'historiographie, de la polémique ou encore du judiciaire, qu'ils sont mis en circulation par le biais de réseaux familiaux, sociaux et politiques. L'analyse des collaborations à l'œuvre dans la fabrication des « Mémoires », loin de relativiser ces premières conclusions, contribue à redonner une juste place aux autrices dans l'histoire de la culture matérielle, en témoignant de leur présence active dans le milieu de professionnels de l'écrit.

Le processus de différenciation des œuvres décrit dans le premier temps de l'analyse est ainsi mis à distance par la réalité des pratiques socioculturelles de la seconde moitié du XVII^e siècle, qui ont déjà été appréhendées dans les études sur des corpus romanesques ou épistolaires⁴. Les travaux universitaires sur les femmes et le genre à la période classique gagneraient à se saisir des écrits mémoriels, qui ouvrent la voie à une réflexion sur la culture savante et l'usage politique de l'écrit chez les autrices du XVII^e siècle. À l'heure où le projet de publication du *Dictionnaire des mémorialistes* dirigé par Marc Hersant stimule la recherche sur le genre des « Mémoires », le corpus des « Mémoires féminins » s'impose par son actualité. Il serait souhaitable, dès lors, de proposer des éditions nouvelles de ces textes, qui les rendraient de nouveau disponibles à la lecture, dans des volumes permettant de mieux en apprécier la richesse et la singularité.

4 Nathalie Grande, *Stratégies de romancières*, op. cit. ; Nathalie Freidel, *Le Temps des « écrivaines »*, op. cit.

ANNEXES

Annexes

Annexe 1 : Tables des collections

Contenu de l'annexe :

- A) Table de la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* (Collection Roucher)
- B) Table de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (Collection Petitot-Monmerqué)
- C) Table de la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e* (Collection Michaud-Poujoulat)

Les écrits attribués à des femmes sont signalés **en gras** dans l'annexe.

Annexes

A) Table des écrits contenus dans la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, publiée en 67 vol. (65 vol. de textes et 2 vol. de tables) de 1785 à 1791 :

Tomes I et II	Tome XV
Mémoires de Joinville	Mémoires du chevalier Bayard
Tome III	Tome XVI
Extraits des manuscrits arabes relatifs au règne de Saint Louis	Mémoires de Robert de La Marck
Dissertations sur l'histoire de Saint Louis de Joinville	Journal de Louise de Savoie
Mémoires de Bertrand du Guesclin	Tome XVII à XXI
Tome IV	Mémoires de Martin du Bellay
Mémoires de Bertrand du Guesclin	Tome XXII à XXV
Tome V	Commentaires de Blaise de Monluc
Mémoires de Bertrand du Guesclin	Tome XXVI
Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles v par Christine de Pizan	Commentaires de Blaise de Monluc
Mémoires de Pierre de Félin	Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes
Tome VI	Tome XXVII
Livre des faits de Jean Le Meingre, dit Boucicaut	Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes
Tome VII	Tome XXVIII
Mémoires concernant la pucelle d'Orléans	Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes
Mémoires d'Artus III, duc de Bretagne	Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville
Mémoires de Florent, sire d'Illiers	Tomes XXIX à XXXII
Tome VIII	Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville
Mémoires d'Olivier de La Marche	Tome XXXIII
Tome IX	Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville
Mémoires d'Olivier de La Marche	Mémoires de François de Boyvin du Villars
Mémoires de Jacques Du Clerq	Tomes XXXIV à XXXVI
Tomes X à XII	Mémoires de François de Boyvin du Villars
Mémoires de Philippe de Commynes	Tome XXXVII
Tome XIII	Mémoires de François de Boyvin du Villars
La Chronique scandaleuse, Mémoires de Jean de Troye	Mémoires de François de Rabutin
Tome XIV	Tome XXXVIII
Mémoires de Guillaume de Villeneuve	Mémoires de François de Rabutin
Mémoires de Louis II de La Trémoille	
Mémoires du chevalier Bayard	

Annexes

Tome XXXIX	Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes
Mémoires de François de Rabutin	Tomes L et LI
Relation du siège de Metz par Bertrand de Salignac	Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny I
Tome XL	Tome LII
Relation du siège de Metz par Bertrand de Salignac	Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny I
Discours de Gaspard de Coligny sur le siège de Saint-Quentin	Mémoires de Marguerite de Valois
Mémoire du voyage du duc de Guise en Italie	Tome LIII
Mémoires de Guillaume de Rochechouart	Mémoires de Jacques-Auguste de Thou
Tome XLI	Tome LIV
Mémoires de Jean de Mergey	Mémoires de Jacques-Auguste de Thou
Mémoires de Michel de Castelnau	Mémoires de Mathieu Merle
Tomes XLII à XLV	Mémoires de Jean Choinin
Mémoires de Michel de Castelnau	Tomes LV à LX
Tome XLVI	Chronologie novénaire de Pierre Victor Palma Cayet
Mémoires de Michel de Castelnau	Tome LXI
Mémoires d'Achille Gamon	Mémoires de Jacques Pape
Mémoires de Jean Philippi	Mémoires de Nicolas de Neufville Villeroy
Tome XLVII	Tome LXII
Mémoires de François de la Noue	Mémoires de Nicolas de Neufville Villeroy
Mémoires d'Henri de la Tour d'Auvergne	Mémoires de Charles de Valois, duc d'Angoulême
Tome XLVIII	Tomes LXIII à LXV
Mémoires d'Henri de la Tour d'Auvergne	Mémoires de Brantôme
Tome XLIX	Tomes LXVI et LXVII
Mémoires d'Henri de la Tour d'Auvergne	Table générale des matières

Suite de la collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, publiée en 5 volumes de 1806 à 1807 :

Tomes LXVI et LXVII	Tomes LXIX et LXX / Tomes I et II
Vie des hommes illustres et grands capitaines étrangers de Brantôme	Chronologie septénaire de Pierre Victor Palma Cayet
Tome LXVIII	
Vie des hommes illustres et grand capitaines français de Brantôme	

Annexes

B) Table des écrits contenus dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée en deux séries de 52 et 77 vol., de 1819 à 1829.

Première série : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'au commencement du XVII^e siècle* (1819-1826)¹

Tome I	Histoire d'Artus III, duc de Bretagne
Mémoires de Geoffroy de Villehardouin	Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers
Tome II	Tomes IX et X
Mémoires de Geoffroy de Villehardouin	Mémoires d'Olivier de La Marche
Tome III	État de la maison du duc Charles de Bourgogne
Extraits des manuscrits arabes dans lesquels il est parlé du règne de Saint Louis	Tome XI
Dissertations sur l'histoire de Saint Louis de Joinville	Mémoires de Jacques Du Clercq
Tome IV	Mémoires de Philippe de Commines
Mémoires de Bertrand du Guesclin	Tome XII
Tome V	Mémoires de Philippe de Commines
Mémoires de Bertrand du Guesclin	Tome XIII
Le livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V par Christine de Pizan	Mémoires de Philippe de Commines
Tome VI	La Chronique scandaleuse, Mémoires de Jean de Troye
Le livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V par Christine de Pizan	Tome XIV
Le livre des faits de Jean Le Meingre, dit Boucicaut	La Chronique scandaleuse, Mémoires de Jean de Troye
Tome VII	Mémoires de Guillaume de Villeneuve
Le livre des faits de Jean Le Meingre, dit Boucicaut	Mémoires de Louis II de La Trémoille
Mémoires de Pierre de Fézin	Tome XV
Tome VIII	Mémoires du chevalier Bayard
Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans	Tome XVI
	Mémoires du chevalier Bayard
	Mémoires de Robert de La Marck
	Journal de Louise de Savoie

1 On ajoute à cette série les volumes suivants : *Œuvres complètes de Brantôme*, édition collationnée sur les manuscrits autographes, et augmentée de fragmens inédits, 8 vol. in-8°, Paris, Foucault, 1822 ; *Œuvres d'André de Bourdeille, accompagnées de remarques historiques*, nouvelle édition collationnée sur les manuscrits autographes, in-8°, Paris, Foucault, 1823. D'après Georges Vicaire, *Manuel de l'amateur de livres du XIX^e siècle (1801-1894)*, 8 vol., Paris, A. Rouquette, 1894-1920, t. 2, 1895, p. 806.

Annexes

Tomes XVII à XIX	Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes
Mémoires de Martin Du Bellay	
Tomes XX à XXII	Tome XXXVI
Commentaires de Blaise de Monluc	Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny I
Tomes XXIII à XXV	Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny II
Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes	Tome XXXVII
Tomes XXVI et XXVII	Mémoires de Marguerite de Valois
Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville	Mémoires de Jacques-Auguste de Thou
Tome XVIII	Tome XXXVIII
Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville	Mémoires de Jean Choisin
Mémoires de François de Boyvin du Villars	Mémoires de Mathieu Merle
Tome XXIX et XXX	Chronologie novénaire de Pierre Victor Palma Cayet
Mémoires de François de Boyvin du Villars	Tomes XXXIX à XLII
Tome XXXI	Chronologie novénaire de Pierre Victor Palma Cayet
Commentaires de François de Rabutin	Tome XLIII
Tome XXXII	Chronologie novénaire de Pierre Victor Palma Cayet
Commentaires de François de Rabutin	Mémoires de Saint-Auban
Relation du siège de Metz par Bertrand de Salignac	Tome XLIV
Discours de Gaspard de Coligny sur le siège de Saint-Quentin	Mémoires d'État de Villeroy
Mémoires de Guillaume de Rochechouart	Mémoires du duc d'Angoulême
Tome XXXIII	Tomes XLV à XLVIII
Mémoires de Michel de Castelnau	Mémoires de Pierre de l'Estoile
Tome XXXIV	Tome XLIX
Mémoires de Jean de Mergey	Mémoires de l'Estoile
Mémoires de François de La Noue	Journal de Louise Bourgeois
Mémoires d'Achille Gamon	Relation de Jacques Gillot sur la régence de la reine Marie de Médicis
Mémoires de Jean Philippi	Mémoires de Claude Groulart
Tome XXXV	Mémoires de Michel de Marillac
Mémoires d'Henri de la Tour d'Auvergne	Tomes L et LI
	Mémoires de Fontenay-Mareuil
	Tome LII
	Table générale et analytique des matières

Annexes

Seconde série : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763 (1820-1829)*

Tome I à IX Mémoires des sages et royales Économies d'État, ou Mémoires de Sully	Mémoires d'Antoine Arnauld Mémoires de Nemours
Tomes X Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1620	Tome XXXV Mémoires de Brienne
Tome XI Mémoires du Cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 jusqu'à 1620 Négociations du président Jeannin	Tome XXXVI Mémoires de Brienne Mémoires de Motteville
Tomes XII à XV Négociations du président Jeannin	Tomes XXXVII à XXXIX Mémoires de Motteville
Tome XVI Œuvres mêlées du président Jeannin Mémoires du maréchal d'Estrées Mémoires de Pontchartrain	Tome XL Mémoires de Motteville Mémoires de Montpensier
Tome XVII Mémoires de Pontchartrain	Tomes XLI à XLIII Mémoires de Montpensier
Tomes XVIII Mémoires du duc de Rohan	Tomes XLIV à XLVI Mémoires du cardinal de Retz
Tomes XIX Mémoires du duc de Rohan Mémoires de Bassompierre	Tome XLVII Mémoires de Guy Joly Mémoires de Claude Joly
Tomes XX et XXI Mémoires de Bassompierre	Tomes XLVIII Mémoires de Valentin Conrart Mémoires du Père Berthod
Tomes XXI bis à XXX : Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII	Tomes XLIX et L Mémoires de Montglat
Tome XXXI Mémoires de Gaston d'Orléans Mémoires de Pontis	Tome LI Mémoires de La Châtre Extrait des Mémoires de Henri de Campion Mémoires de La Rochefoucauld
Tomes XXXII Mémoires de Pontis	Tomes LII Mémoires de La Rochefoucauld Mémoires de Gourville
Tomes XXXIII Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly	Tomes LIII Mémoires de Pierre Lenet
Tome XXXIV Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly	Tome LIV Mémoires de Pierre Lenet Mémoires de Montrésor Relation de Fontrailles

Annexes

Tome LV	années 1688 et 1689
Mémoires du duc de Guise	Mémoires du marquis de La Fare
Tome LVI	Mémoires du maréchal de Berwick
Mémoires du duc de Guise	Tome LXVI
Mémoires du maréchal de Gramont	Mémoires du maréchal de Berwick
Tome LVII	Souvenirs de Caylus
Mémoires du maréchal de Gramont	Tome LXVII
Mémoires du maréchal du Plessis	Mémoires du marquis de Torcy
Relation du passage du Rhin, par le Comte de Guiche	Tome LXVIII
Mémoires des divers emplois et des principales actions du Maréchal Du Plessis	Mémoires du marquis de Torcy
Relation du siège de Roses, par le marquis de Chouppes	Mémoires du maréchal de Villars
Relation de la bataille de Rethel, par le comte de Puységur	Tomes LXIX et LXX
Tomes LVIII	Mémoires du maréchal de Villars
Mémoires de M. de *** pour servir à l'histoire du XVII ^e siècle	Tome LXXI
Tome LIX	Mémoires du maréchal de Villars
Mémoires de M. de *** pour servir à l'histoire du XVII ^e siècle	Mémoires du duc de Noailles
Mémoires de P. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV	Tomes LXXII et LXXIII
Tomes LX à LXII	Mémoires du duc de Noailles
Mémoires d'Omer Talon	Tome LXXIV
Tome LXIII	Mémoires du duc de Noailles
Mémoires d'Omer Talon	Mémoires du comte de Forbin
Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, par l'abbé Choisy	Tome LXXV
Tome LXIV	Mémoires du comte de Forbin
Mémoires du chevalier Temple	Mémoires de Duguay-Trouin
Histoire de Madame Henriette d'Angleterre	Tome LXXVI
Tome LXV	Mémoires secrets sur Louis XIV et Louis XV, par Duclos
Mémoires de la Cour de France pour les	Tome LXXVII
	Mémoires secrets sur Louis XIV et Louis XV, par Duclos
	Mémoires de Staal-Delaunay
	Tome LXXVIII
	Table générale et analytique des matières

Annexes

3. Table des écrits publiés dans la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e*, en 3 séries et 32 vol., de 1836 à 1839.

Première série

Tome I

Mémoires de Geoffroy de Villehardouin
Mémoires de Henri de Valenciennes
Mémoires de Joinville
Lettre de Jean Pierre Sarrasins
Extraits des historiens arabes relatifs aux croisades de Saint Louis
Mémoires de Bertrand Du Guesclin
Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V, par Christine de Pizan

Tome II

Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V, par Christine de Pizan
Livre des faits de Jean Le Meingre, dit Boucicaut
Histoire de Charles VI, par Jean Juvénal des Ursins
Mémoires de Pierre de Fémin
Journal d'un bourgeois de Paris

Tome III

Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans
Histoire d'Artus III, duc de Bretagne
Mémoires relatifs à Florent, sire d'Illiers
Journal d'un bourgeois de Paris
Mémoires d'Olivier de La Marche
État de la maison du duc Charles de Bourgogne
Mémoires de Jacques Du Clercq

Tome IV

Mémoires de Philippe de Commines
La Chronique scandaleuse, Mémoires de Jean de Troye
Mémoires de Guillaume de Villeneuve
Mémoires de Louis II de La Trémoille
Mémoires du chevalier Bayard

Tome V

Mémoires de Robert de La Marck
Journal de Louise de Savoie
Mémoires de Martin Du Bellay

Tome VI

Mémoires de François de Lorraine, duc d'Aumale et de Guise
Mémoires de Louis de Bourbon, prince de Condé
Mémoires d'Antoine du Puget

Tome VII

Commentaires de Blaise de Monluc
Mémoires de François de Rabutin

Tome VIII

Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes
Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes
Relation du siège de Metz, par Bertrand de Salignac
Discours de Gaspard de Coligny sur le siège de Saint-Quentin
Mémoire du voyage du duc de Guise en Italie
Mémoires de Guillaume de Rochechouart
Mémoires d'Achille Gamon
Mémoires de Jean Philippi

Tome IX

Mémoires de François de Scépeaux de Vieilleville
Mémoires de Michel de Castelnau
Mémoires de Jean de Mergey
Mémoires de François de La Noue

Tome X

Mémoires de François de Boyvin du Villars
Mémoires de Marguerite de Valois
Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny I
Mémoires de Philippe Hurault de Cheverny II

Tome XI

Mémoires d'Henri de la Tour d'Auvergne
Mémoires du duc d'Angoulême
Mémoires d'État de Villeroy
Mémoires de Jacques-Auguste de Thou
Mémoires de Jean Choinin

Annexes

Harangue de Jean de Monluc
Lettre sur la mort de Henri III
Relation de Jacques Gillot sur la régence de la
reine Marie de Médicis
Mémoires de Mathieu Merle
Mémoires de Saint-Auban
Journal de Louise Bourgeois

Mémoire de Dubois sur la mort de Louis XIII
Mémoires de Michel de Marillac
Mémoires de Claude Groulart
Tome XII
Chronologie novénaire de Pierre Victor Palma
Cayet

Deuxième série

Tome I
Mémoires de Pierre de l'Estoile
Tome II
Mémoires des sages et royales Économies d'État,
ou Mémoires de Sully
Tome III
Mémoires des sages et royales Économies d'État,
ou Mémoires de Sully
Remarques de Marbault
Tome IV
Négociations du président Jeannin
Tome V
Mémoires de Fontenay-Mareuil
Mémoires de Pontchartrain
Relation de la mort du maréchal d'Ancre
Mémoires du duc de Rohan

Tome VI
Mémoires de Bassompierre
Mémoires du maréchal d'Estrées
Mémoires de Pontis
Tome VII
Mémoires du Cardinal de Richelieu
Tome VIII
Mémoires du Cardinal de Richelieu
Tome IX
Mémoires du Cardinal de Richelieu
Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly
Mémoires d'Antoine Arnauld
Mémoires de Gaston d'Orléans
Mémoires de Nemours
Tome X
Mémoires de Motteville
Mémoires du Père Berthod

Troisième série

Tome I
Mémoires du cardinal de Retz
Tome II
Mémoires de Guy Joly
Mémoires de Claude Joly
Mémoires de Pierre Lenet
Tome III
Mémoires de Brienne
Mémoires de Montrésor
Relation de Fontrailles
Mémoires de La Châtre

Mémoires de Turenne
Mémoires du duc d'York
Tome IV
Mémoires de Montpensier
Mémoires de Valentin Conrart
Tome V
Mémoires de Montglat
Mémoires de La Rochefoucauld
Mémoires de Gourville
Tome VI
Mémoires d'Omer Talon

Annexes

Mémoires pour servir à l’histoire de Louis XIV,
par l’abbé Choisy

Tome VII

Mémoires du duc de Guise

Mémoires du maréchal de Gramont

Mémoires du maréchal du Plessis

Mémoires de M. de *** pour servir à l’histoire
du XVII^e siècle

Tome VIII

Mémoires de Pierre de La Porte, premier valet de
chambre de Louis XIV

Mémoires du chevalier Temple

Histoire de madame Henriette d’Angleterre

Mémoires de la cour de France, pendant les

années 1688 et 1689

Mémoires du marquis de La Fare

Mémoires du maréchal de Berwick

Souvenirs de Caylus

Mémoires du marquis de Torcy

Tome IX

Mémoires du maréchal de Villars

Mémoires du comte de Forbin

Mémoires de Duguay-Trouin

Tome X

Mémoires du duc de Noailles

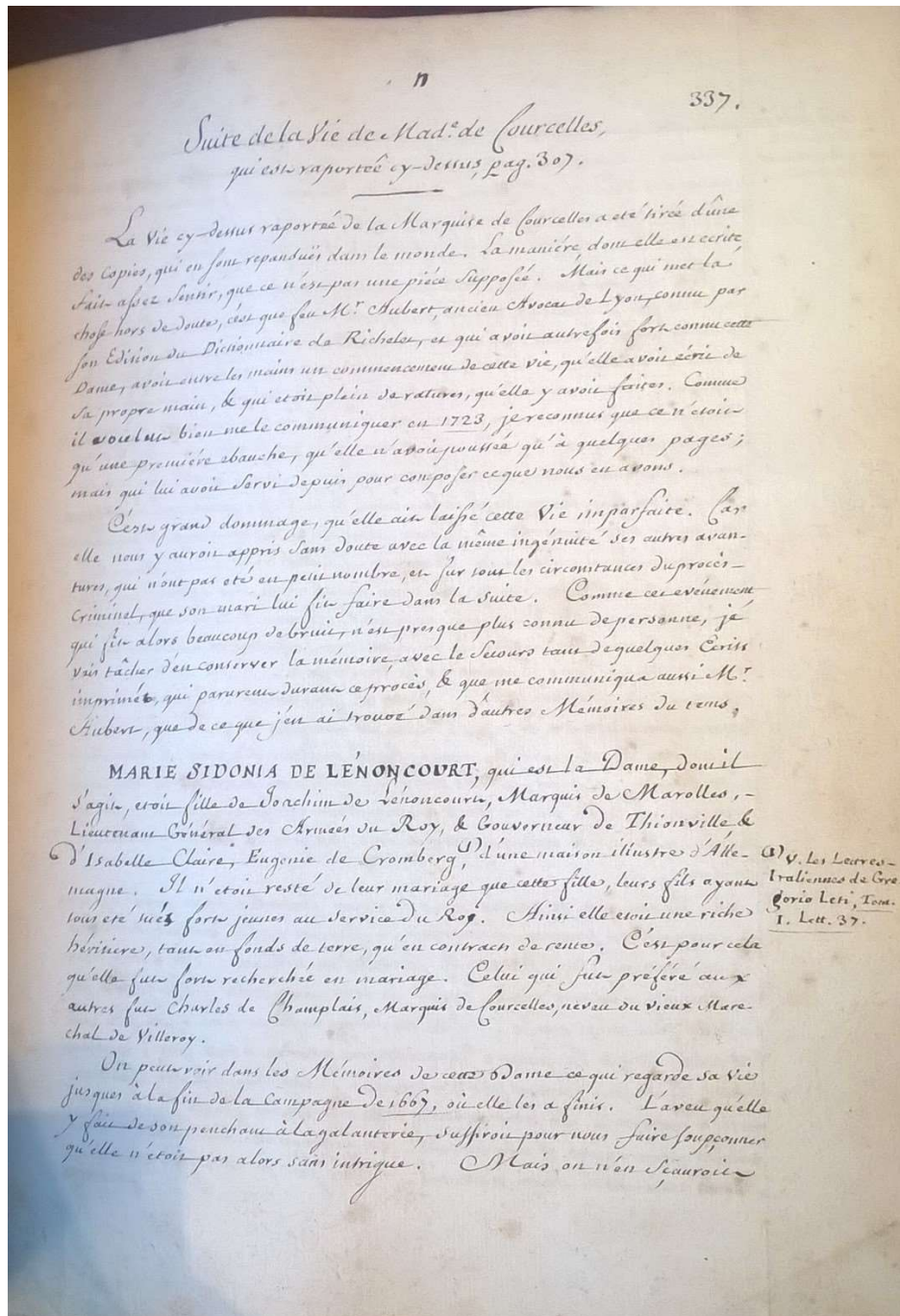
Mémoires secrets sur Louis XIV et Louis XV, par

Duclos

Mémoires de Staal-Delaunay

Annexe 2 : « Suite de la vie de Madame de Courcelles »

Figure 13: « Suite de la Vie de Madame de Courcelles », Mémoires du marquis de La Fare, etc. BnF, Français 23348.



Annexe 3 : Lettre de Françoise de Motteville du 4 juin 1660

Source : BnF, « Recueil Conrart in-folio », tome XI, Ms-5420(1), p. 1281-1282.

De Madame de Motteville, a Madame la marquise de Montausier

De S^t Jean de Luz, le 4 juin 1660.

Le Roy, ce matin, a envoyé M. de Crequy, porter le Présent du Roy à la Reyne, qui est fort beau, & si ce ne sont point les pierreries de la Couronne. Puis, la Reyne est partie sur les XI. heures, pour aller à la Conférence, voir le Roy son frère, & la Reyne sa nièce, accompagnée seulement de Mad[ame] la Comtesse de Flex, & de M[adame] de Noailles² ; cela ayant esté convenu entre les deux Roys, qu'il n'y auroit point d'autres personnes que celles-la ; & de la part de la Reyne nouvellement espousée d'hier deux femmes aussi. Le Roy estoit seulement à cheval, aux environs du logement, comme un galant, qui cherchoit à voir & à estre vû ; & M[onsieur]³ estoit avec la Reyne. Madame la C[omtesse] y estoit aussi, come D[on] Louis estoit avec le Roy son M[âitre]⁴. La Reyne est arrivée à la Conférence deux heures plus tost que le Roy son frère, dont il luy a fait de grandes excuses, & avoit mesme dépesché un courrier, pour la supplier de ne se pas haster, le voyage de M. de Crequy, & le présent, ayant esté cause de ce retardement. Enfin, estant arrivé la Reyne nous a fait l'honneur de nous conter, à ce soir, qu'Elle a esté pour l'embrasser ; mais que luy, en recevant son embrassade, a tenu sa teste si éloignée de la sienne, que Monsieur dit, qu'on y n'auroit pu mettre [4 ares ?] entre deux ; & la Reyne avouë avoir esté surprise de la gravité de ce frère, qu'elle a esté fort ayse de voir, & dont elle est fort contente, à la froideur près, laquelle froideur est plus extérieure que dans le coeur ; car, enfin, elle dit que leur conversation a esté fort bonne, & fort cordiale. La Jeune Reyne, voyant la Reyne, s'est jettée à genoux devant Elle, & est demeurée assez longtemps en cette posture, *su mans para bezarla*, laquelle la Reyne luy a refusée, en l'embrassant fort tendrement. Ensuite de cela, D. Louis a apporté une chaise au Roy sont

2 La première est dame d'honneur de la reine, la seconde dame d'atour.

3 Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

4 Philippe IV d'Espagne.

M[aitre] ; Madame la C[omtesse] de Flex en a donné une à la Reyne ; & ces personnes Royales s'estant assises, l'une vis à vis de l'autre, environ sur la ligne de la moitié de la sale, qui sépare les deux Royaumes, estant quasi assis chacun sur le sien ; son *Camarera Mayor*⁵ a donné un carreau à la Jeune Reyne, le Roy son Père n'ayant pas voulu qu'on luy ayt donné une chaise ; mais la Reyne a voulu qu'on luy en ayt apporté deux. Ainsi, elle s'est assise auprès du Roy son Père, & Monsieur de mesme auprès de la Reyne sa mère, vis à vis de la Reyne sa sœur. La conversation a duré assez long-temps. Cependant, les 2 ministres se sont entretenus ; puis, M. le C[ardinal], s'estant approché du Roy d'Espagne, & de la Reyne, a dit, qu'il savoit un certain Galant, qui estoit à la porte ; qu'on ne savoit qui il estoit, mais qu'en qualité de Galant, il alloit luy entr'ouvrir la porte, ce qu'il a fait ; & luy, & D. Louis se sont tenus come devant luy, pendant qu'il a paru par derrière eux, ou plustost entre eux deux, demy caché, & pourtant fort découvert. Le Roy d'Espagne, qui n'a point du tout mis son chapeau, l'a regardé sans se lever, faisant come s'il ne l'eust point vû, mais le regardant pourtant, avec un fort grand plaisir ; & a dit à la Reyne, qu'il le trouvoit fort bien fait. Pour la Reyne, elle avouë qu'elle a fort rougy, quand le Roy son fils a paru, & que la Jeune Reyne en a fait autant. Le Roy a esté long-temps à regarder sa belle Reyne, qu'il dit, n'avoir pas trouvée, d'abord, si belle qu'on luy avoit dit ; mais qu'après l'avoir plus regardée, il a découvert, mal-gré la laideur de l'habit, & de la coiffure, ce qui est vray, qui est, en effet, qu'elle est fort belle, & fort aymable. Il en a paru fort content, & à ce soir, je l'ay trouvé bien gay & bien-satisfait. Après avoir esté longtemps à cette porte, la Reyne a demandé au Roy son frère, si elle ne pouvoit pas demander à la Reyne sa nièce, ce qui lui paroissait du Roy ? a quoy il luy a répondu, *que no era tiempo de de[c]irle*⁶ ; & la Reyne luy ayant demandé, quand il seroit temps ? le Roy son frère luy a dit, *avria pasado aquella puerta*⁷, montrant celle où estoit le Roy. Et Monsieur, plus hardy, ayant pressé la Jeune Reyne de luy dire, à luy, ce qui luy paroissoit de la porte, & non de ceux qui y estoyent, Elle luy a répondu fort librement, *me parece muy linda*⁸. La Reyne, & le Roy son frère, après avoir bien parlé de la joye de se voir, ont souhaité que dans 14. ou 15. ans, ils pussent encore faire une [noce], & la Reyne luy a dit, qu'elle le souhaitoit fort ainsi, mais qu'elle luy demandoit permission de souhaiter un

5 La gouvernante de Marie-Thérèse d'Autriche.

6 « Il n'était pas temps de le dire. » (Dans cette note et les suivantes, nous traduisons.)

7 [Quando] avria [habria] pasado aquella puerta : « quand elle aurait passé cette porte ».

8 « Je la trouve très belle. »

Dauphin, *premier que la nuera, por su sobrino el Principe*⁹. Enfin, tout s'est passé d'une manière qu'on peut dire, que jamais entrevûë de Roys n'a esté de cette nature ; mais rien n'est à comparer à la foule que les Grans d'Espagne ont faite au Roy. Ils le portoyent, & l'ont plus pressé que les françois n'ont accoustumé de faire, afin de le pouvoir voir, luy donnant tous mille bénédictions ; mesme les Gardes du Roy d'Espagne sont venus se mesler avec ceux du Roy, & ont esté plus empressez à luy f[aire] honneur, qu'eux. Quand les deux Roys se sont quittés, le Roy d'Espagne n'a trouvé dans son quartier, & ses galleries, que des françois ; & la Reyne, & Monsieur, en sortant, n'ont trouvé, de mesme, que des Espagnols. Les Grans d'Espagne ont trouvé nos filles belles, & les ont saluées à la françoise. En un mot, ce ne sont que saluts & que caresse, de part & d'autre ; & il est encore à naistre, que quelqu'un ayt fait une raillerie les uns contre les autres.

Le Roy a conclu par une chose fort galante ; car ayant quitté la porte, il s'est allé poster au lieu d'où il pouvoit voir sortir la Reyne, & rentrer dans un bateau ; puis, il l'a suivie, galopant sur le bord de la rivière, tant qu'il a pu. On croit mesme qu'il auroit esté jusqu'à fontarabie, sans qu'il a trouvé des marests qu l'ont arrêté. La Reyne est si contente, à ce soir, qu'à tous momens, elle lève les yeux au Ciel, pour remercier Dieu des graces qu'il luy a faits ; & elle a remarqué, qu'il y a aujourd'huy un an que la paix fut signée. Dimanche toutes les deux Cours se verront en pompe ; puis, nous irons prendre notre Reyne.

Voilà, Madame, un grand effort que je fays pour vous : & voila un bien grand billet, que j'ajoute à la bal[le] de Mad[ame] de Navailles. J'avois écrit, ce matin, à Mad[ame] du Plessis, un broüillon de ma journée d'hier, & luy mandois, de vous en faire part ; mais il n'est pas si ample que celui-cy. Je suis, votre très-humble, & très-obéïssante servante.

9 On pourrait traduire : « Avant d'en souhaiter un pour sa belle-fille, un pour son neveu le prince. »

Annexe 4 : Précis de la vie d'Henriette-Marie de France

Principes de transcription

Par souci de lisibilité, nous ne proposons pas une transcription diplomatique du manuscrit du *Précis de la vie d'Henriette-Marie de France* rédigé par Françoise de Motteville qui figure dans le dossier des archives du couvent de la Visitation de Chaillot. Nous sommes intervenue sur la ponctuation du texte, en rétablissant les apostrophes, les virgules, les points et les majuscules en tête des phrases. Les lettres *i*, lorsqu'elles ont valeur de consonne, sont indiquées *j*. Nous redoublons les consonnes. Les mots agglutinés sont séparés, et les abréviations développées. Nous rétablissons les accents dans les terminaisons en *-é* et *-ée* ainsi que sur les adverbes *où*, *à*, *là*, *déjà*. Lorsque des passages sont caviardés, nous indiquons [*passage caviardé*]. Les mots illisibles sont signalés par la mention [*illisible*]. Les passages biffés sont ~~barrés~~. Lorsque nous ne sommes pas sûre de la transcription d'un mot, nous l'indiquons en italique entre crochets en le faisons suivre d'un point d'interrogation. Les notes marginales sont également reproduites entre crochets, et précédées de la mention *en marge*.

Source : *Précis sur la vie d'Henriette-Marie de France par Madame de Motteville*, AN, K//1303, pièce n°2.

[f. 1 r^o] de Madame de Motteville

memoires que j'ey donnés par l'ordre de Madame pour faire l'oraison funebre de la Reyne d'engleterre

1669

La Reyne d'engleterre aussy tost apres son Mariage eust à souffrir quelques chagrins quoy luy ariverent par l'imprudence des ~~quelques~~ personnes quoy avoient eu l'honneur de la suivre, quoy l'empescherent d'abort de cognoistre les bonnes intentions du Roy son mary et l'amour qu'il avoit pour elle. Mais leur esloignement l'ayant mise en estat de se servir de ses Lumieres naturelles, qui estoient grandes, elle jugea bien viste qu'il falloit faire son plesir de son devoir ~~et cognoissant~~. Comme elle cognut les ~~belles~~ et louables calités du Roy son mary quoy estoit ~~fort~~ honneste homme, et quoy l'aymoit ~~fort~~, elle se dona entierement à luy, et leur amitié a esté sy grande qu'elle a esté admirée de touste l'heurope. Une sy cordialle union entre des personnes Royalles Une grande Paix dens ce Royaume et de grandes richesses, rendirent la Reyne d'engleterre pendant dix ou douze ans la plus heureuse princesse du Monde. Elle estoit belle, aymable, spirituelle, [*en marge* : familiere] bonne, genereuse, et liberalle, elle estoit honorée de tous ses sujets, et tendrement aymée de ~~tous~~ ses serviteurs particuliers. Cette grande princesse a esté, dens ces temps là, le secours des exilés de france, ~~dont~~ et il i an a presentement encore à la Cour quoy se souviennent de ces bontés avec beaucoup de recognoissance. Elle a esté la consolation de ceux quoy en engleterre ont soufert pour la religion, ~~quelle~~ les a protegés par sa puissance, et soulagés par ses Royalles osmones. Je luy hé ouy dire qu'ayant alors de grands

[f. 1 v^o] tresors qu'elle gardoit elle mesme sous la Clef, touste sa joye estoit d'en faire part à ceux qu'elle vouloit gratifier, à ceux quoy en avoient besoin et à ses serviteurs qu'elle vouloit bien dire ses Amis. Un jour voulant secourir ~~quelque~~ une personne de calité quoy luy avoit fait cognoistre sa necessité, elle prist elle mesme un sy grand nombre de jacobus, que ne les pouvant pas portter elle s'avisa d'atacher un cordon au sac où elle les avoit mis et le pressa jusques à ce qu'elle l'eust conduit deriere une tapisserie, puis avertit la personne à quoy elle vouloit faire ce bien de l'aler querir sens que ces femmes mesmes peussent le scavoir. Elle estoit sure dens l'amitié, segrette et fidelle à ceux quoy se confioient en elle. Je luy hé ouy dire qu'il falloit que les Roys fussent comme des Confesseurs quoy doivent tout scavoir et ne rien

Annexes

dire, que ceux quy les aprochent leur disent ~~toustes~~ leurs necessités, et leur montrent souvent toustes leurs passions, leurs haines, ~~et souvent~~ leur malice, et leur injustice, par ces mauvais offices, qu'ils se font les uns aux autres, et qu'il faut tant par charité que pour ne brouiller personne, ne redire jamais rien de toustes ces choses. Cette ~~illustre~~ princesse a vescu avec le Roy son mary, avec une douceur et une defferance admirable. Elle m'a fait l'honneur de me dire qu'elle pouvoit se vanter de ne l'avoir

[f. 2 r°] Jamais desobéy en la moindre de ses volontés. Elle a partagé avec luy et ces biens, et ces maux, mais ces derniers ont esté plus grands que les autres. Elle a jouy de beaucoup de bonheur, elle a souffert ensuite les plus funestes digraces, les plus grandes infortunes, et les plus grand maux qui puissent ariver à une personne de cette naissance, et on peut dire de cette grande princesse qu'elle a senty les deux extremités, du bien, et du mal. Quent les peuples d'engleterre se revolterent contre leur Roy, ~~cette genereuse~~ la Reyne d'engleterre entra dens ~~tous~~ les chagrins du Roy son mary, elle fut la confidente de ces desplesirs, et sa consolasion dens ~~tous~~ ces maux. Elle n'espargna ny ses veilles, ny ses soins, ny ses peignes, pour le secourir. Quent le vice roy d'irlande fut injustement ataqué par le parlem[en]t, la Reyne gagna au Roy plusieurs de ceux qui se trouverent engagés à la faction contrere. Je luy he ouy dire qu'elle aloit seulle les soirs avec un flambeau à la main parler aux rebelles, qu'elle fesoit venir dens une chambre d'une de ces dames, proche de la sienne, et ceux quy y venoient, quoy qu'ils eussent à redouter leur propre crime, quy les devoit faire craindre d'estre arrestés, ils avoient tant de confience en sa parole, qu'ils n'en fesoient nulle difficulté, et en plusieurs rencontres cette grande Reyne obtenoit d'eux ce qu'elle desiroit. Mais enfin ces miserables, par le dereglement de leur esprit, perdirent leur Roy et leur propre bonheur. Apres la mort du Vice Roy d'irlande que ces barbares firent mourir injustement, le Roy, pour apaiser les troubles d'escosse, fut conseillé d'aler dens ce

[f. 2 v°] Royaume pour y tenir ses estats. Il partit et envoya la Reyne proche de londres, à otland, l'une de ses maisons, avec les princes ces enfans. Pendant son sejour en ce lieu, les parlementaires menderent à cette princesse qu'il seroit bon dens l'absence du Roy, qu'elle leur mit les princes entre les mains, et qu'ils cregnoient qu'elle ne les fist papistes. La Reyne leur respondit qu'ils se trompoient, que le prince avoit ses maistres et qu'elle ne le feroit point papiste puisqu'elle scavoit bien que ce n'estoit pas la volonté du Roy. Ensuite de cela, pour la forcer par la peur, à ~~s'en aler~~ sortir hors du Royaume, ils firent semblant qu'ils avoient dessein de l'enlever. Pour la persuader de leur dessein ils envoyerent un ordre de leur part à un

gentilhomme quy comendoit dens le vilage ou estoit la Reyne, de se tenir prest avec certain nombre de peisans armes et en estat de servir le Roy à leur comendem[en]t et de les atandre jusques à mi nuit à la portte du parc d'otland où il devoi trouver de la cavalerie à quy il luy estoit [*passage caviardé*] comandé d'obeir. Ce gentilhomme vint aussy tost trouver la Reyne luy montrer son ordre et luy demande ce qu'il luy plaisoit qu'il fist. La Reyne sens s'estonner luy comende de n'y point obeir et de se tenir en repos. [*passage caviardé*] Ces principaux officiers ce jour là estoient alés à londres pour leurs affaires particulieres. Elle envoye aussytost les avertir de la venir trouver avec diligence et d'amener avec eux le plus de leurs amis

[f. 3 r°] quy leur seroit possible et de se rendre opres d'elle avant minuit, puis fit armer tous ses petis officiers et, sens montrer nulle peur, ala se promener dens le parc. Ces officiers vindrent la trouver, la nuit se passa fort tranquillement et on ne vit de ce dessein que quelque vint cavaliers qui parurent roder autour du parc. Pendant ~~son~~ le sejour de la Reyne dens cette maison elle s'occuppa à gagner des creatures au Roy, et particulier[emen]t le maire de londres quy dordinaire ~~avoit fort~~ grand credit dens Londres et parmy le peuple. Le Roy, à son retour d'escosse, profitea de ces soins et de ces applications. Il fut receu en triomphe à londres ~~en triomphe~~ avec de grandes marques de joye et d'amour. [*en marge : Le prince*] ~~ce fut~~ suivyt ~~dens cette son entrée, du prince~~ à cheval et de la Reyne dens son caroce, quy prist part à sa gloire comme elle en avoit pris à ses peignes. Mais cette tranquillité ne dura gueres parce que les esprits des factieux estoient trop opiniatres dens leur infidelité.

Quent cette ~~grande~~ princesse vit que ces soins n'empechoient point le progres de la revolte, elle crut qu'il estoit à propos d'aler chercher du secours en holande d'où elle en devoit atandre, car depuis peu elle leurs Magestes britanique avoient Marié leur fille aynée,agée seulement de dix ans, au fils du prince d'orange. Elle quitta le Roy avec une douleur bien sensible, accompagnée de courage et de ce grand ceur quy ne l'a jamais abandonnée dens ~~tous~~ les malheurs de sa vie. Elle fut ~~deux~~ une année toustes entiere en holande, où elle estoit allée en aparance pour mener sa jeune princesse à son mary, mais en effet pour trouver les moyens de secourir le Roy son Mary, ce qu'elle fit en plusieurs manieres.

[f. 3 v°] Elle mit toustes ses piereries en gage et de cet argent joint à celui qu'elle obtint du prince d'orange elle en envoya au Roy de quoy armer quarante mille hommes, ce qui luy servit à lever des troupes dens l'escosse. Ensuite de cela cette genereuse Reyne, voulant tout de nouveau aller en engleterre partager les infortunes du Roy son mary, elle se mit en mer

pour l'aler trouver avec onze vesseaux ~~plus~~ remplis d'argent et de munitions de guerre, mais il plut à dieu, quy regne sur la mer et sur la terre et quy ordonne de la destinée des Roys comme il luy plect, que son dessein fut traverssé par une tempeste de neuf jours, la plus forte et la plus terrible quy se soit jamais veue. ~~cette grande~~ La Reyne pendent ces jours là souffrist les frayeurs d'une mort continuelle et casy certaine, liée dens un petit lit, ses femmes opres d'elle, liées de la mesme maniere que quelques uns de ses officiers et des prestres et des capucins qu'elle avoit avec elle. La Reyne et ~~tous~~ tous les catoliques en cet estat se confesserent tout haut, et l'horreur de la mort leur fesoit oublier la honte de publier leur pecher [*passage caviardé*] dont ils recevoient l'absolution à chaque moment, croyant que celuy là devoit estre le dernier de leur vie. J'ey ouy faire à la Reyne une estrange description de cette tempeste. Elle m'a fait l'honneur de me dire, parlant de cela, qu'on s'acoutume à la mort de mesme qu'au autres ~~choses~~ aventures facheuses quy arrivent [*passage caviardé*] aux hommes. Elle revint enfin à la haye où le vent la forcea de descendre, ayant perdu deux de ces vaisseaux

[f. 4 r^o] vaisseaux et celuy où elle estoit estant casy tout brisé et en estat de perir sy elle n'eut esté restée dens les ports de holande, c'est à dire à la haye. Elle fut quelque jours en fort mauvais estat et sens pouvoir marcher, mais cela n'empescha pas cette courageuse princesse de se remettre en mer avec les vesseaux quy luy restoient et alors elle aborda heureusement en engleterre, elle descendit ~~dens~~ à un petit vilage avec dessein d'atandre en ce lieu, des troupes que le Roy luy devoit envoyer. L'armée du parlement l'ayant suivie de pres asses longtemps [*passage caviardé*] pour la prandre, elle vint border le vilage où la Reyne estoit comme elle dormoit dens son lit et luy tirerent une sy grande cantité de coups de canon que la petite maison où elle logeoit en fut touste percée. Il falut que ~~cette illustre heroine~~ la Reyne se levast de son lit, et qu'elle alast se cacher dens des rochers quy estoient un peu plus loing que le vilage et hors de la portée du canon. [*passage caviardé*] Apres que les parlementaires, lassés de batre ce petit vilage, se furent retirés, et que les troupes du Roy ~~de~~ furent arrivées, la Reyne se mit à leur teste et comenda l'armée. Elle vescu [*passage caviardé*] comme un general, sens aucune delicatesse. Elle mengeoit à descouvert et traitoit ces soldats comme ses freres. [*passage caviardé*] En alant trouver le Roy elle assiegea et prist une ville quy estoit asses considerable et utile à son party. Leurs Magestés britanniques se revirent avec une grande joye et ce fut avec quelque espoir [*passage caviardé*] que leurs armées et leur argent [*passage caviardé*] les feroient surmonter leur malheur, mais toutes ses forces se dissipèrent et ne servirent casy

[f. 4 v^o] casi de rien. Ils furent environ une année ensemble puis ils furent contrains de se separer parce que la Reyne devint grosse et tomba, par son chagrin et sa douleur, dens une maladie ~~de~~ languissante quy ne luy permit pas de pouvoir demeurer avec le Roy son mary. Elle vint à oxford acablée de maux et de tristesse. Elle y acouche de sa derniere fille, de Madame que nous possedons à cet heure en france. Les parlementaires la suivirent en ce lieu et parurent vouloir l'assieger, si bien qu'elle fut forcée de se mettre sur mer et de se sauver en france quoy qu'il y eut peu de jours qu'elle fust acouchée [*passage caviardé*] et dens un estat pitoyable. La Reyne Regente [*passage caviardé*] luy avoit desja envoyé à Oxford pour elle Peronne sa sage femme, vint mille pistoles, avec toutes les choses necessaires dont elle crut qu'elle oroit besoin. La Reyne d'engleterre [*passage caviardé*] envoya l'argent au Roy son mary et notre Reyne [*passage caviardé*] [*en marge* : il ne faut pas oublier de marquer cet endroit à l'avantage de la feu Reyne mere et louer l'union de ses deux grandes reynes] luy en redona [*passage caviardé*] d'autre et ~~la~~ receut cette princesse afligée avec toute la [*passage caviardé*] bonté qu'elle meritoit qu'on eut pour elle. La Reyne d'engleterre en passant ~~d'engle~~ de son peis, en france, fust poursuivie de ses ennemis, et dens le creance qu'elle aloit estre prise par eux, estant à font de calle pour se garantir des coups de canon, elle fit venir le pilote elle lui comenda de ne point tirer, d'avancer toujours, chemin, et de metre le feu aux poudres s'il voyoit

[f. 5 r^o] ~~voyait~~ qu'elle ne peut eschapper. Souvent elle m'a fait l'honneur de me dire qu'alors, se souvenant d'estre crestienne, elle s'en repentit et qu'elle ne l'oroit pas fait, mais elle m'a avoué qu'en ce rencontre elle ressentit rien de plus violent dens son Ame que l'horreur que luy fit la pencee de se voir soumise à ses ennemis. Mais enfin elle aborda heureusement en un port de Bretagne. ____

Les premieres années que cette princesse fut en france, elle receut toujours de grands secours de nostre Reyne et cette princesse Malheureuse en envoyoit [*en marge* : au Roy son mary] la plus grande partie, ne retenant pour elle que ce quy luy paroissoit entierement necessaire à sa subcistance. La guerre civile quy survint en france quelque temps apres priva la Reyne d'engleterre de ce soulagement, si bien qu'elle tomba dens une extreme misere, ce quelle a souffert avec ~~une~~ constance et ~~une~~ force d'esprit ~~tout-a-fait belle~~. Nous luy avons vu vendre toutes ses hardes l'une apres l'autre, ces meubles, et le reste de ces piereries, et engager jusques au moindre choses pour pouvoir subsister quelques jours de plus. Elle nous fit l'honneur de nous dire un jour estant dens les grandes carmelites, qu'elle n'avoit plus ny or

ny argent à elle qu'une petite tasse dens quoy elle buvoit. Quent elle perdit le Roy son Mary, elle souffrit une violente douleur, et pleurant amerement elle me fit l'honneur de me dire, [*passage caviardé*] comme j'estois opres d'elle, que le Roy son Mary avoit perdu son Royaume, et sa vie, pour avoir ignoré la verité, et que ce Malheur estoit la cause de toutes les [*passage caviardé*] infortunes des Roys.

[f. 5 v°] Estant [*à sainte ?*] Marie à chaliot où [*passage caviardé*] elle a pratiqué beaucoup de verttus, nous l'avons veue prendre sens repugnance et sans chagrin le soin de sa despence quy a esté en certains temps fort petite. Elle en fesoit les contes, et s'ocuper à cela en effort de penitence et d'humilite avec intention sens doute de l'offrir à dieu en reparasion de l'orgueil humain quy acompagne toujours les testes couronnées. On luy a ouy dire souvent à chaliot qu'elle remercioit dieu tous les jours de deux choses, la premiere de l'avoir faite crestienn,e la seconde de l'avoir fait Reyne Malheureuse. Deppuis plusieurs années elle lisoit chaque jour un chapitre de l'imitation de jesus, et quent ce livre estoit fini elle recomençoit, disant que c'estoit sa nourriture journaliere et qu'elle ne s'en lassoit jamais. Je scay qu'elle fit à chaliot il i a quelques années une confession generale, à une personne d'une grande reputation de pietté, et que ce fut avec de grandes applications et de tres solides [*passage caviardé*] desseins de s'apliquer au soin de son salut. Cette princesse avoit beaucoup d'esprit. Il estoit vif, agreable, et penetrant. Sa converssation estoit libre et gaye, elle railloit de bonne grace, et pour l'ordinaire ~~quelque~~ il estoit difficile, malgré l'inocence de son intention, que le prochain n'y fut un peu blessé, mais nous avons remarqué qu'à mesure qu'elle avançoit dens la pieté, à mesure aussy elle se retenoit de parler casy sur toutes choses. Les dernieres années de sa vie, elle estoit devenue ~~fort~~ scrupuleuse là dessus, elle examinoit ~~toutes~~ ces parolles, et paroissoit fort dettachée de la vie. Sens faire la devotte elle l'estoit beaucoup. Soit ches elle ou dens le couvent. Elle vivoit toujours avec la mesme regle.

[f. 6 r°] Quant elle estoit à chaliot, outre ses prieres du matin, elle ne menquoit jamais à l'oraison du soir et accomplie. Une Religieuse de cette maison quy avoit l'honneur [*d'estre ?*] opres d'elle et de la servir m'a dit, que dens le dernier voyage qu'elle y fit elle leur avoit dit un jour [*passage caviardé*] qu'il estoit vray que depuis quelque temps elle se sentoit toute à dieu. Elle est morte dens un grand desir de pouvoir mourir dens ce couvent. ~~Il faut demander au pere [illisible] les dispositions de son ame sur la mort qu~~ Elle cregnoit beaucoup la mort, mais je ne doute pas que devant dieu et avec son confesseur elle n'y pensast souvent car, depuis ce [*jour ?*] qu'elle a eu une grande Maladie, elle nous a dit souvent qu'elle voyoit

bien qu'il falloit pincer à partir. Voilà ce que je scay de cette grande princesse, et je puis dire de plus que dens les longues converssations que j'ey eu l'honneur de faire avec elle sur toutes sortes de chapitres, j'ey toujours recoynu en elle des sentimens pleins d'honneur et de bonté envers tous, et particulièrement envers ses domestiques. J'ey ~~eognu~~ veu en elle non seulement qu'elle avoit este fort fidelle à l'amitie conjugalle, mais que se souvenir occupoit ~~entierement son cœur~~ toujours son esprit. Il m'a semblé recognoistre en elle ~~dens son ame une grande~~ [illisible] une pureté ~~dens son~~ de ~~grande dens toutes~~ cœur, ce qu'y se pouvoit juger par ses parolles, et par beaucoup d'honeteté naturelle qui paroissoit dens ses sentimens. Elle estoit cincere, parloit librement à ceux qu'elle estimoit, se familiarisoit beaucoup avec eux mais sans perdre l'air de la Mageste ~~quy ne l'abandonoit pas~~, [passage caviardé] elle aymoît la verité, aymoît à la dire, et à l'entendre. Je n'orois [en marge : jamais fait sy je voulois dire tout ce qu'y pouroit remplir l'estime que je conserve pour cette ~~grande~~ princesse. Je prie dieu qu'il luy donne la recompence des [esperances] et qu'il luy pardonne ses pechés et luy face Misericorde.]

[f. 6 v°] Ma seur m'a dit avoir eu avec la Reyne d'engleterre de profondes converssations sur des matieres de conscience. Qu'en toutes elle a cognu qu'elle avoit une grande droiture d'intention ~~beaucoup~~ avec des sentimens tres honnestes, que son cœur estoit pur et qu'elle avoit [passage caviardé] lieu de croire d'elle que dieu l'avoit pourvue des feblessees ordinaires de la jeunesse, que l'amour propre et la vanité ont acoustumé de produire dens le cœur des femmes. Elle m'a dit de plus qu'elle avoit remarqué que cette princesse avoit eu cette destinée d'avoir esté toujours servie par des personnes d'une humeur fort opposée à la sienne, elle estoit vive et [prompte ?], et celles qu'y ont eu l'honneur d'estre à elle [passage caviardé] avoient naturellement de la paresse et de la lenteur, que la Reyne avoit sur cela une patience admirable, et quoy qu'elle en souffrit beaucoup elle n'en a jamais tesmoigné nul chagrin, du moins à leur esguard, qu'elle avoit un grand soin de ses domestiques et de les payer fort ponctuelement des gages et apointemens qu'elle leur donnoit, elle avoit le meme soin des ~~eux~~ autres à qu'y elle devoit, et ma seur et moy avons remarqué toutes deux, que cette princesse apres tant de grandeur vivoit en france contante et satisfaicte, dens sa solitude, qu'elle estimoit beaucoup plus que ~~toutes~~ l'esclat où elle s'estoit veue autrefois, car elle estoit destrompée du monde et coynoissoit parfaitement le neant des grandeurs de la terre. La derniere fois que j'ey eu l'honneur de la voir elle nous dit à [ma seur ?] et à moy,

Annexes

qu'elle aloit s'establir à chaliot pour y mourir et qu'elle ne vouloit plus pencer ny aux medecins ny aux medecinnes, mais seulement à son salut.

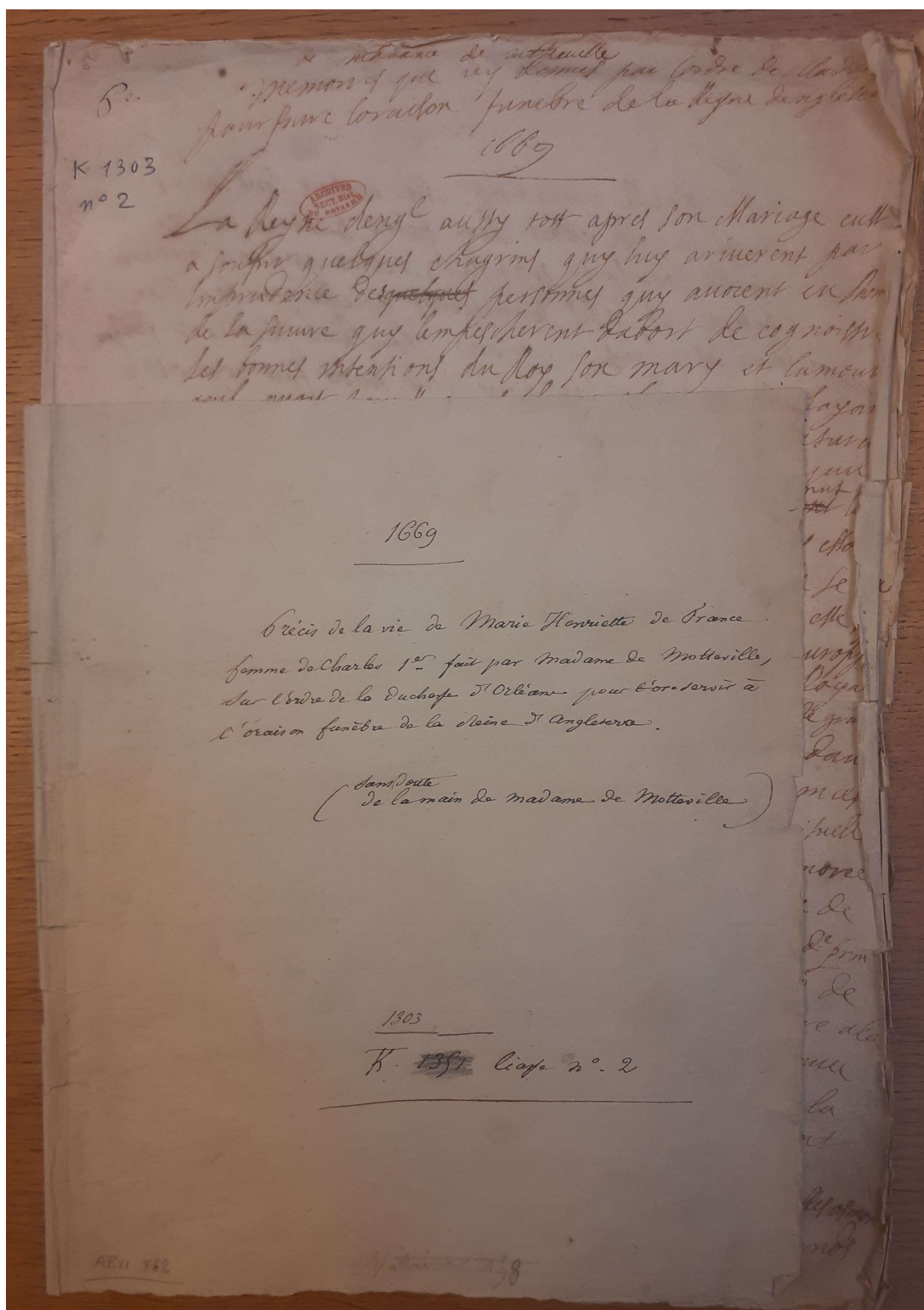


Figure 14: Précis de la vie d'Henriette-Marie de France : dossier des archives

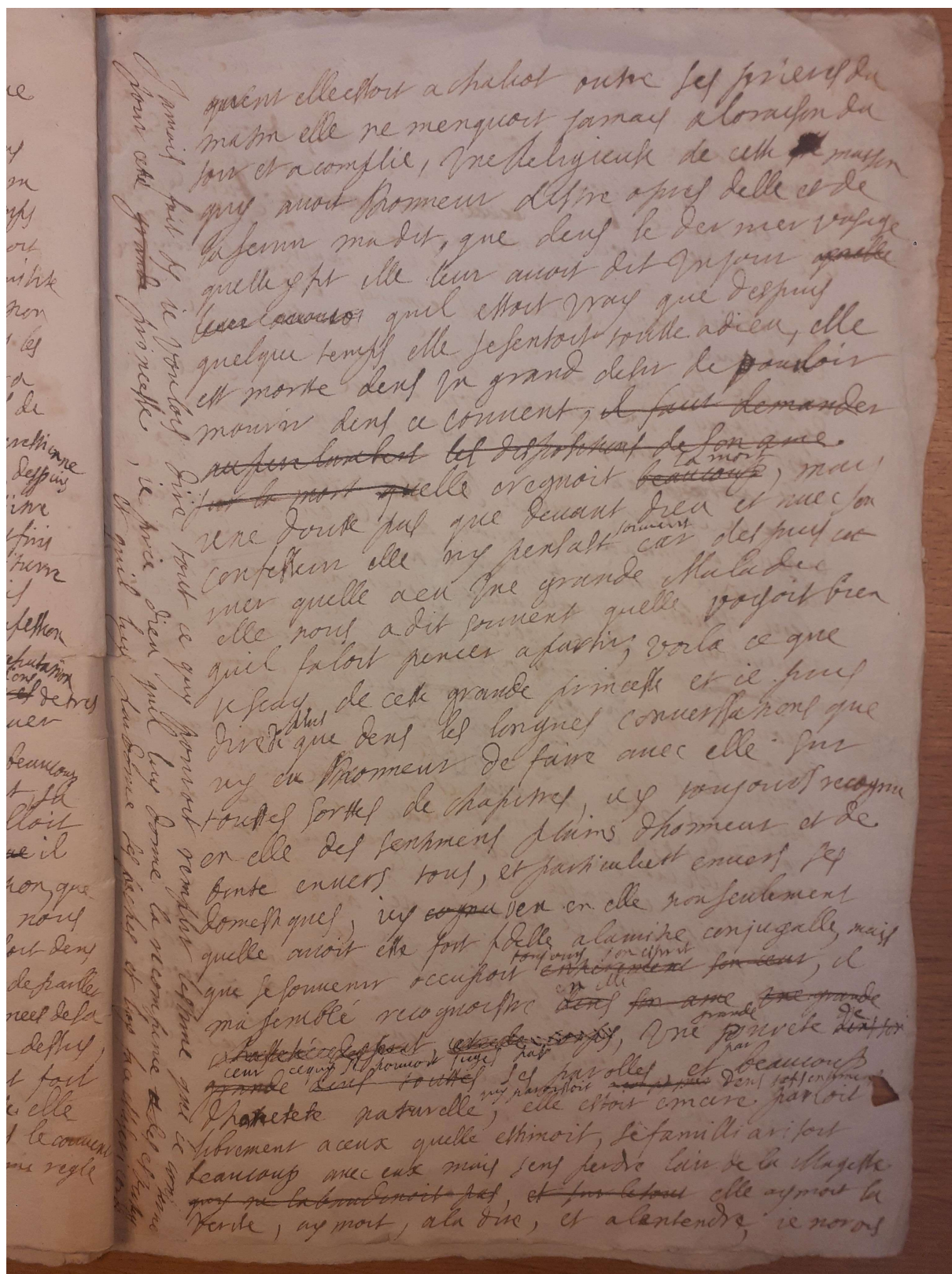


Figure 15: Précis de la vie d'Henriette-Marie de France, feuillet 6 r^o : fin du Précis

maison maudit mon en avec la haine de profonde
conscience sur des manières de conscience qu'en toute
elle avoient quelle avoit une grande d'indignité
beaucoup de sentiments très honnêtes, que son cœur étoit
pur et quelle avoit pour elle-même. Dieu de son
elle que Dieu avoit punie des faiblesses ordinaires de
l'âme, une l'âme propre et la vanité ont accablé
le monde dans le cœur des femmes, elle me dit de
plus, quelle avoit remarqué que cette promesse avoit
en cette destinée d'avoir été toujours servie par
des personnes d'un humeur fort opposée à la sienne, elle
étoit vive et prompte, et celles qui ont la promesse
à elle ~~seulement~~ avoient naturellement de la paresse
et de la lenteur, que la haine avoit sur cela, par
raison admissible, et quoy quelle en son fort beaucoup
elle n'avoit jamais témoigné nul chagrin, du moins
aucun égard, quelle avoit un grand point de se
distinguer de celles de son genre, par son caractère de
généralité à promettre, quelle leur demandoit, elle
avoit le même son des ~~leurs~~ accents à quoy elle
devoit et n'avoit et moi avais remarqué
toutes deux, que cette promesse après une grande
vivacité en s'en continuant et sans fin, dans la
soif de, quelle étoit beaucoup plus que
le fait on elle se fait avec, au moins, car
elle étoit l'essence du monde et l'essence de la
parfaitement le néant des grandeurs de la
terre. La dernière fois que j'y en avais
de la voir elle parut dit à elle ~~le~~ et amant
quelle a l'air de l'air à l'air pour y mourir
et quelle ne pouvoit plus tenir ni aux médecins
ni aux médecins, mais je l'ai vue à la
fin.

Figure 16: Précis de la vie d'Henriette-Marie de France, feuillet 6 v°.

Annexe 5 : Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours

Source : *Testament de Madame la duchesse de Nemours*, « Minutes et répertoires du notaire Antoine Belot I », MC/ET/II/359.

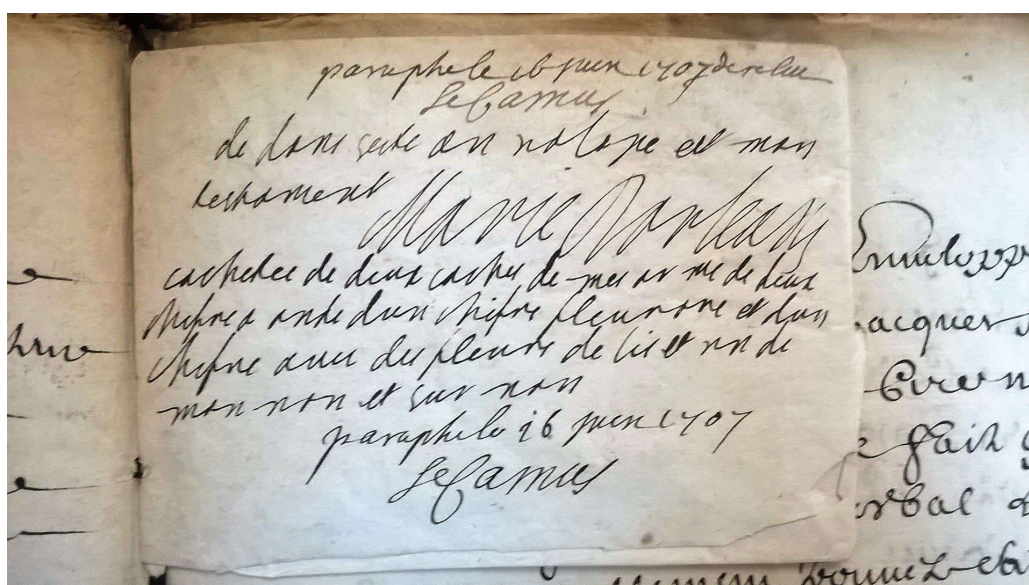


Figure 17: Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours : signature manuscrite de Marie d'Orléans figurant sur l'enveloppe remise au notaire Antoine Belot

paraphé le 30 nov 1681
Lefumas
ce qui est dans
ce papier est
à Madame la
duchesse de Nemours
elle son altesse la met
entre ses mains le
30^{me} novembre 1681

Figure 18: Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours : paraphe du notaire Antoine Belot daté du 30 novembre 1681

16 juin 1707
Lefumas
Testament olographe de Madame
Marie d'Orléans duchesse de Nemours
du Vingt-neuf novembre mil six cent quatre
Vingt-sept, acte de reconnaissance au dos
du honte dudit mois et enveloppes de papier
es mains de moy Antoine Belot no. de
l'ordonnance de moy le lieutenant civil le seize
juin 1707 inscrite en son procès verbal
de la présentation et ouverture duquel
on a été informé ledit testament d'une
seule

Figure 19: Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours : procès verbal rédigé par l'officier Lefumas le 16 juin 1707

Index des noms

Nous indexons les noms d'auteurs, d'agents de la librairie et de personnages historiques cités. Les libraires et éditeurs recensés sont ceux mentionnés dans le corps du texte, à l'exception des éditeurs modernes.

A

ABEN-RAGEL : 466
 ABRANTES Laure Junot : 119, 120
 AIGUILLON Marie-Madeleine de Vignerot : 170, 176, 212, 547
 ALLUYE : 275, 281
 ALPHONSE VI : 366, 371
 ALQ Louise : 289
 ANGLETERRE Henriette : 103, 176, 246, 294, 306, 311, 312, 315, 319, 321, 329, 367, 368, 370, 415, 451, 459, 507, 510
 ANGOULÈME Charles de Valois : 441, 443, 452, 503
 ANGOULÈME Charlotte de Montmorency : 233, 442, 443, 446
 ANGOULÈME Henriette de La Guiche : 443, 446
 ANGOULÈME Louis-Emmanuel de Savoie : 446
 ANNE D'AUTRICHE : 16, 66-69, 77, 85, 93, 106, 109, 110, 118, 122-124, 218, 234, 242, 286, 289-294, 296, 297, 299, 301-305, 309-312, 314, 316, 317, 322, 328, 329, 358, 359, 363, 387, 388, 404, 407, 415, 427, 428, 451, 455, 457, 459
 ARGENSON René-Louis de Voyer : 71, 72, 77, 78
 ARNAUD Frédéric : 283
 ARNAULD D'ANDILLY Antoine (dit l'abbé) : 159, 160, 506, 509
 ARNAULD D'ANDILLY Robert : 159, 160, 506, 509
 ASPREMONT Catherine (dite Mademoiselle de Vandy) : 313, 314, 406, 481, 486-488

ASTELL MARY : 237, 238
 AUBERT Pierre : 170, 178
 AUBERY Louis : 387
 AUBIGNÉ Agrippa : 76, 159
 AULNOY Marie-Catherine : 119, 120
 AUMALE Marie-Jeanne : 114
 AUTRICHE Juan José : 218, 219, 228-230

B

BACHAUMONT François Le Coigneux : 272, 273, 283, 285, 286
 BAILLON Charles : 494
 BALZAC Honoré : 25, 117
 BARBIER Antoine-Alexandre : 169, 182, 183, 386, 389, 436, 437, 552, 559, 580, 581
 BARBIN Claude : 38, 57, 457, 477, 545, 551, 575
 BASSOMPIERRE François : 7, 8, 100, 370, 506, 509
 BAYLE Pierre : 435, 436
 BEAUFORT François de Bourbon-Vendôme : 65, 259, 274, 280, 352, 359-361, 363
 BEAUVAIS Catherine-Henriette du Bellier : 303
 BEAUVOIR Simone : 115, 116
 BEHN Aphra : 44
 BELLEGARDE Roger II de Saint-Lary : 68, 69
 BELLENAVE : 311
 BELLIER DU CHESNAY Alexandre-Claude : 96
 BELOT Antoine : 401, 527, 528
 BERNARD Jean-Frédéric : 33, 62, 71, 73-80, 86,

BERTAUT François : 309, 428, 429, 451, 453, 456-459
 BERTAUT Jean : 297, 299, 405, 451-453
 BERTAUT Marie-Madeleine : 453-455, 458
 BERTAUT Pierre : 297, 452
 BESSIN DE MATHONVILLE Louise : 297, 299
 BIGNON Jean-Paul : 257
 BILLAINE Louis : 33, 456
 BILLET Pierre-Paul : 226, 227
 BLOT Claude de Chavigny : 276
 BOIGNE Adèle d'Osmond : 193
 BOIVIN Jean : 257
 BOIVIN Louis : 257
 BONAPARTE Eugénie de Montijo : 117, 118, 124
 BOSSUET Jacques-Bénigne : 320, 321
 BOUHIER Jean : 170-178, 180, 185
 BOURGEOIS Louise : 6, 103, 505, 509
 BOZE Claude Gros : 339
 BRANTOME Pierre de Bourdeilles : 159, 200, 503, 504
 BRÉMOND Sébastien : 35, 46, 230, 417, 421, 432-435, 438
 BRIENNE Louis-Henri de Loménie : 74, 75, 79, 110, 159, 249, 259, 264, 506, 509
 BRISSET Charlotte : 441, 442, 446
 BRISSET Guillaume : 441, 442
 BRUNSWICK-LUNEBOURG Georges-Guillaume : 200
 BUCKINGHAM George Villiers : 68, 69
 BUSSY-RABUTIN Roger : 46, 68, 195, 208, 306, 307, 333, 368, 373

C

CABANEL Alexandre : 118
 CAMPAN Jeanne-Louise-Henriette : 119
 CARETTE Amélie-Césarée Bouvet : 109, 115-126
 CARIGNAN Marie de Bourbon-Soissons : 362
 CASTELNAU Michel : 100, 159, 503, 505, 508
 CAVAGNINO : 463
 CAVENDISH Margaret : 44, 383, 384, 397, 409
 CAYLUS Marthe-Marguerite : 6, 85, 104, 112-114, 159, 193, 297, 507, 510
 CHANGUION François : 16, 35, 66, 67, 292, 310, 388
 CHAPELAIN Jean : 479

CHAPELLE Claude-Emmanuel Luillier : 273, 283, 284
 CHARDON DE LA ROCHETTE Simon : 169-175, 177, 178, 180, 182-186, 492
 CHARLES I^{er} D'ANGLETERRE : 323
 CHARLES IX : 362, 387
 CHARLES V : 6, 502, 504
 CHATEAUNEUF Charles de L'Aubespine : 264
 CHÉNIER André : 96, 561
 CHÉRUEL Adolphe : 107, 136, 140, 141, 186, 543
 CHEVREUSE Marie de Rohan : 264
 CHOISEUL DU PLESSIS-PRASLIN Gilbert : 292
 CHOISY François-Timoléon : 76, 212
 CHOUPPES Aymar : 507
 CHRISTINE DE SUÈDE : 434, 435
 CLERMONT-D'ENTRAGUES Henri de Balzac : 445
 CLERMONT-D'ENTRAGUES Louise Luillier : 444, 445
 COLBERT Jean-Baptiste : 167, 211, 408
 COLNET DU RAVEL Charles : 85, 111, 112, 114, 126, 494
 COLONNA Fernando : 219, 229
 COLONNA François-Maire : 447
 COLONNA Lorenzo : 217-224, 230, 463
 COMMYNES Philippe : 9, 58, 83, 84, 89, 102, 143, 344, 502, 504, 508
 CONDÉ Charlotte-Marguerite de Montmorency : 363, 442
 CONDÉ Louis II de Bourbon : 92, 233, 260, 264, 275, 277, 295, 296, 309, 336, 349, 352, 355, 356, 360, 442, 444, 445, 459, 472, 476
 CONRART Valentin : 68, 292, 296, 297, 307, 308, 313, 314, 428, 506, 509
 CONTI Armand de Bourbon : 141, 162, 233, 261, 276, 277, 312, 317, 362, 472
 COULANGES Marie Lefèvre d'Ormesson : 443
 COULANGES Philippe II : 443
 COULANGES Philippe-Emmanuel : 367
 COURCELLES Marie-Sidonia de Lenoncourt : 132, 163, 165-171, 173-182, 184-186, 206, 208, 492, 494
 COURTILZ DE SANDRAS Gatien : 391, 430
 CRÉQUY Renée-Caroline : 120, 208, 317

D

DACIER Anne Lefebvre : 394

DES MAIZEAUX Pierre : 32, 44, 45, 154-158, 186, 278, 279, 284, 433, 436, 439
 DESFORGES-MAILLARD Paul : 256
 DONNEAU DE VISÉ Jean : 372, 373
 DU BOIS Marie : 286, 287, 351
 DU BOULAY François Brûlart : 173-175, 179-181, 185
 DU NOYER Anne-Marguerite Petit : 50, 52, 354
 DUBUISSON-AUBENAY Françoise-Nicolas Baudot : 249
 DUNOIS Jean : 479
 DUPLESSIS-MORNAY Charlotte Arbaleste : 103, 354, 365, 370
 DUSSIEUX Louis : 96

E

ELBEUF Charles de Guise-Lorraine : 65, 352
 ÉRARD : 43, 149, 150, 157, 216
 ESTRADES Godefroi : 323

F

FAUGERE Armand-Prosper : 130
 FAURE François : 321
 FELETZ Charles-Marie : 113, 552
 FÉNELON François : 50
 FEUILLET Octave : 121, 122
 FIESQUE Gilonne d'Harcourt : 247, 485, 486
 FIESQUE Jean-Louis : 277, 278, 282
 FLEURIAU Jean : 50
 FLEX Marie-Claire : 318, 512, 513
 FOSSEUSE : 275, 281
 FOUQUEROLLES Jeanne Lambert d'Herbigny : 71, 247, 360, 427, 481, 482, 485
 FOUQUET Nicolas : 208, 314
 FRANCE Marie : 423
 FRONTENAC Anne de La Grange-Trianon : 247, 481, 483, 486
 FURETIÈRE Antoine : 7, 63, 89, 163, 295

G

GALMA François : 283, 285
 GAYOT DE PITAVALL François : 211
 GENLIS Félicité : 119, 203
 GOMEZ Marie-Angélique Poisson : 66
 GONDI Henri : 271
 GONDI Pierre : 279
 GONZAGUE Louise-Marie : 362
 GOURNAY Marie : 256

GOURVILLE Jean Hérault : 252, 506, 509
 GRAMONT Antoine III : 90, 91, 456, 458, 507, 510
 GRANDMAISON Louis : 287
 GUESCLIN Bernard : 98, 502, 504, 508
 GUICHE Marguerite-Louise de Béthune : 446, 449
 GUILLOIRE : 484
 GUISE Élisabeth-Marguerite d'Orléans : 470
 GUISE Henri : 176, 459, 503, 507, 508, 510
 GUITAUT, François de Comminges : 260

H

HAMILTON Anthony : 90, 91, 298
 HANOVRE Sophie : 16, 44, 162, 199-201, 204, 251, 252, 336, 427, 464
 HARLAY Achille : 339, 342
 HARLAY Nicolas : 441
 HENRI III : 387, 509
 HENRI IV : 84, 345, 352, 369, 387, 410, 506
 HENRIETTE-MARIE DE FRANCE.3, 292, 294, 298, 306, 307, 311-313, 319-323, 326, 329, 362, 405, 451, 494, 515, 524-526
 HERVART Barthélémy : 65

J

JACQUES I^{er} : 323
 JOINVILLE Jean : 97, 502, 504, 508
 JOLY Guy : 71, 76, 78, 148, 506, 509
 JOUY Étienne : 112

K

KEPLER Johannes : 466
 KÉROUAL Louise : 433

L

L'HÉRITIER DE NOUVELON Nicolas : 394
 L'HÉRITIER Marie-Jeanne : 65, 249, 254-258, 267, 268, 285, 394, 439, 478, 47
 LA CALPRENÈDE Madeleine : 385
 LA CHÂTRE Edme : 159, 358, 386, 506, 509
 LA FARE Charles-Auguste : 76, 176, 507, 510, 511
 LA FORCE Jacques Nomparr de Caumont : 159
 LA GARDE Jean-Baptiste : 459, 460
 LA GARDE Marie : 457, 459
 LA GUETTE Catherine Meurdrac : 9, 14, 16, 18, 33, 35, 38-40, 48-50, 52-55, 57-60, 80, 81, 131, 168, 172, 196, 201-203, 230-239, 241, 244-

246, 250, 251, 354, 384, 385, 394-401, 403, 412, 430-432, 440-447, 449, 450, 491-494
 LA GUETTE Jean Mariot : 232, 233, 396, 397
 LA MOTHE LE VAYER François : 298
 LA MOTHE-HOUDANCOURT Louise de Prie : 65
 LA MOTHE-HOUDANCOURT Philippe : 65
 LA MOTTE Charles Pacius : 32, 44, 45, 154-158, 284
 LA PLACETTE Jean : 67
 LA RIVIÈRE : 276
 LA ROCHE-GUILHEM Anne : 66
 LA ROCHEFOUCAULD François VI : 8, 25, 93, 133, 148, 163, 252, 259-263, 270, 271, 273, 277, 282-287, 337, 358, 359, 373, 386, 391, 410, 425, 506, 509
 LA ROCHEJAQUELEIN Marie-Louise-Victoire de Donnissan : 119
 LA SUZE Henriette de Coligny : 283, 284
 LA VALLIÈRE Françoise-Louise de La Baume Le Blanc : 51, 56, 57
 LABÉ Louise : 385, 391, 393, 415, 424
 LABORIE Jean-Arnaud : 267, 268, 431
 LAFAYETTE Marie-Madeleine Pioche de la Vergne : 17, 76, 92, 100, 104, 113, 119, 176, 209, 246, 315, 344, 368, 370, 385, 393, 410, 425
 LAMOIGNON Guillaume I : 248
 LAUZUN Antonin Nompard de Caumont : 108, 139, 142, 336, 340, 367, 368, 370-372, 410
 LE COIGNEUX Jacques : 272
 LE MOYNE Pierre : 328, 329, 548
 LE TELLIER Michel : 263
 LE VAYER Jeanne-Françoise : 298, 299
 LE VAYER Roland : 298
 LEBEUF Jean : 98
 LEERS Arnould : 51
 LEIBNIZ Gottfried Wilhelm : 427
 LENET Pierre : 249, 506, 509
 LETI Gregorio : 166, 169, 182, 185
 LIONNE Hugues : 263
 LONGUEVILLE Anne-Geneviève de Bourbon-Condé : 105, 106, 261, 269, 270, 275, 276, 285, 359, 363, 473, 474, 476
 LONGUEVILLE Charles-Paris d'Orléans : 270, 473
 LONGUEVILLE Henri II d'Orléans : 105, 233, 261, 263, 279, 471, 473, 479
 LONGUEVILLE Jean-Louis-Charles d'Orléans : 473, 476
 LORET Jean : 477
 LORGES Marie-Gabrielle de Durfort : 108
 LORRAINE Marguerite : 18, 347, 352, 354, 356, 363, 390, 408, 470, 482
 LOUIS XIII : 6, 16, 66, 68, 69, 72-74, 109, 123, 286, 300, 301, 332, 357, 358, 387, 407, 506
 LOUIS XIV : 34, 38, 40, 74, 83, 110, 111, 119, 140, 163, 184, 218, 220, 224-226, 265-267, 272, 286, 311, 317, 322, 332, 341, 362, 365, 368, 372, 386, 387, 391, 410, 438, 478, 507
 LOUIS XV : 112, 118
 LOUVOIS François Le Tellier : 167, 178

M

MAINE Louis-Auguste de Bourbon : 340, 341
 MAINTENON Françoise d'Aubigné : 176, 297
 MANCINI Hortense : 14, 15, 18, 37, 39-41, 43-46, 60, 80, 86, 131, 148-165, 168, 174, 175, 178, 180-184, 186, 196, 201-204, 206-217, 223, 230, 238, 239, 251, 284, 354, 376, 384, 386, 389, 391, 403, 412-414, 418, 421, 432, 433, 435-438, 460, 461, 464, 467-469, 493, 495
 MANCINI Laure : 229
 MANCINI Marianne : 158, 161, 214
 MANCINI Marie : 8, 15, 18, 19, 36, 45-48, 60, 80, 131, 149-152, 159-162, 165, 168, 186, 196, 200-202, 206, 212, 217-230, 238, 239, 251, 375, 386, 390, 412-418, 421, 432-435, 438, 460, 467, 470, 491-493
 MANCINI Philippe : 207, 208, 413, 467, 468, 470
 MANTOUE Anne : 176
 MARAIS Mathieu : 170
 MARIE DE MÉDICIS : 170, 297, 319, 452, 505, 509
 MARIE STUART : 322
 MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE : 116
 MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE : 124, 295, 309, 313, 317, 318, 362, 366, 468, 487, 513
 MARMONTEL Jean-François : 84, 86-95, 101, 102, 109, 114, 126, 190
 MAROLLES Michel : 453
 MARSIN Jean-Gaspard-Ferdinand : 233-235, 444, 445
 MATHA Charles de Bourdeilles : 275, 281
 MAULÉVRIER : 360
 MAURE Anne Doni d'Attichy : 313, 314, 486-488

- MAZARIN Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye : 41, 43, 149, 150, 206, 209-214, 216, 413, 414, 468-470
MAZARIN Geronima : 413
MAZARIN Jules : 7, 8, 41, 46, 67, 68, 74, 106, 140, 150, 161, 207-210, 214, 233, 259, 266, 279, 309, 345, 359, 383, 414, 456, 457, 472, 492
MÉNESTRIER Claude : 7, 8, 93, 153
MERCŒUR Louis de Bourbon-Vendôme : 229, 433
MEURDRAC Marie : 395, 396, 440-443, 446-450
MICHEL Louise : 5
MIOSENS César d'Albret : 260
MOETJENS Adrien : 16, 33, 35, 48-58, 145, 237, 244
MOLÉ Gabrielle : 443
MOLÉ Mathieu : 443
MOLIÈRE Jean-Baptiste Poquelin : 373, 469, 477
MOLINA Maria : 318
MONLUC Blaise : 143, 502, 505, 508, 509
MONMERQUÉ Louis-Jean-Nicolas : 84, 102
MONNAIS Édouard : 139
MONTAIGNE Michel : 8, 72, 256, 370
MONTAIGU : 312
MONTAUSIER Charles de Saint-Maure : 314
MONTAUSIER Julie d'Angennes : 295, 297, 314, 316, 405, 486, 512
MONTBAZON Marie d'Avaujour : 359-361, 363
MONTESPAN Françoise-Athénaïs de Rochechouart : 340
MONTGLAT Élisabeth Hurault de Cheverny : 342
MONTGLAT François de Paule de Clermont : 67, 73, 342, 506, 509
MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans : 8, 11, 16, 18, 38, 60, 71, 74, 94, 107-109, 121, 139, 142, 143, 179, 199, 247, 248, 284, 289, 290, 293, 313, 331-336, 339, 340, 342-345, 348, 349, 355, 357, 359, 361, 362, 365-371, 373, 374, 403-410, 421, 424-427, 451, 471, 480, 482, 486-488, 493, 506, 509
MONTPENSIER Marie de Bourbon : 407
MONTRÉSOR Claude de Bourdeille : 159, 358, 506, 509
MOREAU Célestin : 168, 233, 278, 352, 396, 430-432, 445, 494
MORTIER Pierre : 44, 45, 57, 58, 154, 155, 434
MOTTEVILLE Françoise Bertaut : 8, 9, 16, 18, 20, 35, 38, 40, 60, 61, 66-70, 73, 80, 85, 86, 92-94, 100, 102, 103, 107-110, 112, 113, 118-124, 131, 148, 197, 200, 242, 249-251, 258, 289-317, 319-330, 351, 358, 359, 363, 365, 371, 375, 376, 384, 386-388, 403-406, 411, 412, 427-430, 439, 450-461, 487, 488, 491, 493, 495, 506, 509, 512, 515, 516
MOTTEVILLE Nicolas Langlois : 300
MUSSET Paul : 244, 245
- ## N
- NAUDÉ Gabriel : 279
NAVAILLES Philippe de Montault de Bénac : 468, 469
NAVAILLES Suzanne de Baudéan : 316, 468
NEMOURS Charles-Amédée de Savoie : 352
NEMOURS Henri II de Savoie : 470
NEMOURS Marie d'Orléans : 16, 18, 20, 35, 38-40, 60-65, 70, 76, 78-80, 85, 86, 103, 105-107, 109, 110, 112, 113, 131, 148, 197, 241-244, 248-256, 258-263, 265-267, 269, 271, 272, 274, 275, 277, 280, 281, 283, 287, 288, 291, 317, 351, 352, 359, 375, 385, 390, 391, 394, 399, 401-403, 407, 412, 424, 439, 470-480, 484, 491, 493, 506, 509
NICOLE Pierre : 49
- ## O
- OBERKIRCH Henriette-Louise de Waldner de Freundstein : 119
OLLENDORFF Paul : 85, 116-118, 120, 124
ORANGE-NASSAU Guillaume III : 51, 235, 236, 518
ORLÉANS Gaston : 16, 57, 72, 73, 76, 123, 276, 292, 336, 345, 347-350, 352, 357, 359, 407, 408, 410, 470, 482-484, 506, 509
ORLÉANS Philippe (frère de Louis XIV) : 409, 512
ORLÉANS Philippe (régent) : 103, 104, 119, 141
- ## P
- PARQUIN Louise Cochelet : 124
PASCAL Blaise : 130
PAULET Jeanne : 445
PÉLISSON Paul : 292, 547
PENTHIÈVRE Louis de Bourbon : 341
PERRAULT Charles : 255

PERRIN Antoine : 96
 PETITOT Claude-Bernard : 84, 102
 PHILIPPE IV : 512
 PHILIPS Katherine : 44
 PIZAN Christine : 6, 98, 99, 103, 502, 504, 508
 PLESSIS-BELLIÈRE Suzanne : 314
 PLYMOUTH Charles : 433
 POLASTRON Antoine : 469
 POUJOULAT Jean-Joseph-François : 102
 PRÉFONTAINE Louis : 247, 337, 339, 421, 481-485, 487, 488
 PRINGY Jeanne-Michelle : 478, 479
 PROUST Marcel : 134, 379
 PUYSÉGUR Jacques de Chastenet : 507

R

RACINE Jean : 225
 RETZ Jean-François-Paul de Gondi : 16, 31, 62, 65, 71, 72, 74-80, 89, 148, 207, 246, 248, 249, 252, 260, 262-265, 269, 271, 277-280, 282, 284, 309, 356, 358, 359, 384, 506, 509
 RHODES Henri Pot : 362
 RICHELIEU Armand Jean du Plessis....7, 67, 68, 88, 151, 170, 176, 292, 299-301, 305, 342, 358, 387, 435, 485, 506, 509
 ROHAN Henri II : 352
 ROHAN Tancrède : 278, 281
 ROLAND Manon : 119
 ROUCHER Jean-Antoine : 96
 ROUSSEAU Jean-Jacques : 96

S

SABLÉ Madeleine de Souvré : 69, 487
 SACHOT : 149, 150, 155, 157, 216
 SAINT-BALMONT Alberte-Barbe d'Ernecourt : 399
 SAINT-ÉVREMOND Charles : 80, 149, 150, 154-158, 182, 183, 208, 253, 278-280, 282, 284, 286, 386, 436
 SAINT-GEORGES Jeanne de Harlay : 342
 SAINT-RÉAL César : 43, 80, 86, 149, 151-154, 158, 421, 432, 435-438
 SAINT-SIMON Louis de Rouvroy : 31, 64, 65, 86, 90, 91, 111, 140, 141, 195, 207, 209, 338, 344
 SALERNE Angélique : 447
 SAND George : 119, 391
 SARRASIN Jean-François : 454
 SAUJON Anne-Marie de Campet : 347, 349, 350, 482, 488

SAVOIE Charles-Emmanuel II : 204, 206, 213
 SAVOIE Françoise-Madeleine d'Orléans : 470, 487
 SAVOIE Louise : 103, 502, 504, 508, 570
 SCHOMBERG Marie de Hautefort : 68, 304
 SCUDÉRY Georges : 278, 281, 476
 SCUDÉRY Madeleine : 44, 255, 292, 400, 445, 476
 SEGRAIS Jean Régnauld : 284, 337, 424-426, 471, 481, 483, 485
 SENAULT Jean-François : 321
 SENECEY Marie-Catherine : 305
 SERVIEN Abel : 263
 SÉVIGNÉ Marie de Rabutin Chantal : 17, 182, 184, 185, 208, 307, 367, 394, 446
 SMITH Adam : 96
 STAAL-DELAUNAY Marguerite Jeanne Cordier : 6, 85, 90, 91, 100, 104, 112, 113, 119, 507, 510
 STEIN Gertrude : 193, 404, 552, 558
 SULLY Maximilien de Béthune : 7, 27, 89, 99, 387, 446, 506, 509

T

TALON Omer : 507, 509
 TAVANNES Gaspard de Saulx : 27, 159, 502, 505, 508
 THOU François-Auguste : 68
 TOSCANE Marguerite-Louise d'Orléans : 371, 470
 TOURLET René : 169, 561
 TURENNE Henri de La Tour d'Auvergne : 234, 248, 317, 372, 509

U

UZÈS Marguerite d'Apchier : 362

V

VALAVOIR abbé : 347, 349
 VALENZUELA Fernando : 228
 VALLANT : 487
 VALOIS Jean-Gaston d'Orléans : 344, 352-355
 VALOIS Marguerite : 7, 57, 59, 60, 93, 98-100, 103, 113, 143-147, 179, 196, 200, 204, 325, 357, 364, 369, 390, 503, 505, 508
 VERRUE Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes : 341
 VIBRAC Henri Durand : 442
 VIGEAN Marthe : 275

VIGÉE LE BRUN Louise-Élisabeth : 119
VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins : 44,
66, 166, 207, 385, 390, 394, 410, 432, 471, 477
VILLEROY Nicolas V de Neufville : 7, 264,
387, 425, 503, 505, 508
VIVONNE Louis-Victor de Rochechouart :
207, 208

VOLTAIRE François-Marie Arouet : 171, 307,
434

W

WOLFGANG Abraham : 51, 52, 433

Bibliographie

I. Sources

A. Manuscrits

Archives Nationales

Précis sur la vie d'Henriette-Marie de France par Madame de Motteville, K//1303, pièce n° 2.

Testament de Madame la duchesse de Nemours, « Minutes et répertoires du notaire Antoine Belot I », MC/ET/II/359.

Bibliothèque Mazarine

« Dossier sur les *Mémoires* de Madame de La Guette », *Papiers Célestin Moreau*, 4646.

La marquise de Courcelles : Sa vie par elle-même, suivie de ses lettres d'amour, 2187.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier [manuscrit de Verrue], 5 vol., 2174-2179.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier [manuscrit de Penthievre], 5 vol., 2180-2184.

Bibliothèque nationale de France

« Correspondance de la duchesse de Montpensier et de Madame de Motteville », NAF 25670.

« Lettre de Madame de Motteville à Madame de Montausier », « Recueil Conrart in-folio », tome XI, Ms-5420(1).

« Mémoires de Madame de Motteville. Fragments », « Recueil Conrart in-folio », tome XII, Ms-5421.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier [manuscrit autographe], 2 vol., Français 6698-6699.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier [manuscrit de Harlay], 2 vol., Français 19588-19592.

Mémoires de Mademoiselle de Montpensier [manuscrits de Boze], 4 vol. et 3 vol., Français 4154-4160.

Mémoires du marquis de La Fare, etc., Français 23348.

Bibliographie

Recueil de ce que j'ay trouvé dans la sainte Écriture et ailleurs qui peut nous prouver la Divinité de Jésus Christ, et la vérité de la Religion Chrétienne, Français 6265.

Recueil de pièces historiques et généalogiques, copiées par Gaignières, Français 20305.

Vie et lettres de la marquise de Courcelles, Marie-Sidonia de Lénoncourt (1651-1685), Français 25531.

Bibliothèque Sainte-Scholastique

« Correspondance de Maria Mancini Colonna », AC, section 4, série 63, sous-section 3.

B. Imprimés

B. 1. « Mémoires féminins » du XVII^e siècle

LA GUETTE Catherine Meurdrac, *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par Elle-mesme*, La Haye, Adrien Moetjens, 1681.

LA GUETTE Catherine Meurdrac, *Mémoires de Madame de La Guette*, Nouvelle édition, revue, annotée et précédée d'une notice, édition de Célestin MOREAU, Paris, Jannet, 1856.

LA GUETTE Catherine Meurdrac, *Mémoires écrits par elle-même*, édition de Micheline CUÉNIN, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1982.

MANCINI Hortense, *Mémoires de M.L.D.D.M.*, Cologne, Pierre du Marteau, 1675.

MANCINI Hortense, *Le Memorie Della Signora Duchessa Mazarini*, Cologne, Pietro del Martello, 1677.

MANCINI Hortense, *Les Illustres avanturieres, dans les cours des princes d'Italie, de France, d'Espagne et d'Angleterre*, Cologne, Pierre du Marteau, 1701.

MANCINI Hortense, *La Duchesse de Mazarin, Mémoires écrits par elle-même, mis au jour avec des changements et quelques notes historiques*, par M***[Pierre-Jean-Baptiste NOUGARET], Paris, Lerouge, 1808.

MANCINI Hortense, *Mémoires*, dans *Les Illustres aventurières, ou Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Paris, Desjonquères, 1929.

MANCINI Hortense, *Mémoires*, édition de Gérard DOSCOT, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1988.

MANCINI Marie, *La Vérité dans son jour, ou les Véritables mémoires de M. Manchini, connétable Colonne*, s.l.n.d. [Espagne, 1677].

MANCINI Marie, *La Verdad en su luz, o Las Verdaderas Memorias de Madame Maria Manchini, Condestablesa Colona, Traducidas de Frances en Espanol, de orden de su Excelencia, por Don Pedro Pablo Billet, natural de Paris...*, Saragosse, 1677.

MANCINI Marie, *Apologie, ou Les Veritables Memoires de Madame Marie Mancini, Connestable de Colonna, Ecrits par Elle-même*, Leyde, Johannes Van Gelder, 1678.

Bibliographie

- MANCINI Marie, *Mémoires*, dans *Les Illustres aventurières, ou Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Paris, Desjonquères, 1929.
- MANCINI Marie, *Ma vie*, Paris, Pierre Waleffe, 1968.
- MANCINI Marie, *Mémoires*, édition de Gérard DOSCOT, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 1988.
- MANCINI Marie, *La Vérité dans son jour*, édition de Patricia CHOLAKIAN et Elizabeth C. GOLDSMITH, Delmar (N.Y.), Scholars'facsimiles & reprints, 1998.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, [*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*], s.l.n.d. [1718], exemplaire unique de la BnF, LB 37 191.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Mr. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, Roi de France*, 6 tomes en 3 vol., Paris, Le Breton, 1728.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, Fille de Mr. Gaston d'Orléans, Frère de Louis XIII. Roi de France*, 6 tomes en 3 vol., Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1729.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, fille de Mr. Gaston d'Orléans, Frère de Louis XIII. Roi de France. Nouvelle edition, revue, corrigée et augmentée des Portraits en Taille-douce les plus intéressans de ces Mémoires, gravez sur les véritables Originaux qui ont été donnez*, 3 vol., Anvers, Vander Hey, 1730.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, Fille de Mr. Gaston d'Orléans, Frère du Louis XIII. Roi de France*, 4 vol., Amsterdam, Wetstein et Smith, 1735.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, collationnés sur le manuscrit autographe avec notes biographiques et historiques, par Adolphe CHÉRUÉL, 4 vol., Paris, Charpentier, 1858-1859.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires*, 2 vol., préface de Christian BOUYER, Paris, Librairie Fontaine, 1985.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires de la Grande Mademoiselle*, édition de Bernard QUILLIET, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2008.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Mémoires, dans Œuvres complètes*, édition de Jean GARAPON et Nathalie GRANDE (pour le 3^e volume des *Œuvres diverses*), 3 vol., Paris, Honoré Champion, 2020-2024, vol. 1-2, 2020.
- MOTTEVILLE Françoise Bertaut, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII*, 5 vol., Amsterdam, François Changuion, 1723.
- MOTTEVILLE Françoise Bertaut, *Chronique de la Fronde*, édition de Jean-Michel DELACOMPTÉE, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2007.
- NEMOURS Marie d'Orléans, *Memoires de M.L.D.D.N. contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du Cardinal de Retz, arrivée en 1652 : Avec les differens caracteres des personnes, qui ont eu part à cette Guerre*, Cologne, 1709.
- NEMOURS Marie d'Orléans, *Mémoires de Madame la duchesse de Nemours, contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du*

Bibliographie

*Cardinal de Retz en 16***, avec les differens caracteres des Personnes de la Cour, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1718.

NEMOURS Marie d'Orléans, *Memoires historique, politique, secrets et galant ; Avec les differens Caracteres des personnes de la Cour dont il est parlé Par Madame la Duchesse D. N...*, Cologne, 1723.

NEMOURS Marie d'Orléans, *Mémoires de Guy Joli suivis d'un Mémoire concernant le cardinal de Retz, extrait d'une histoire manuscrite composée par Claude Joli, et Mémoires de Madame la duchesse de Nemours*, nouvelle édition, 2 vol., Genève, Fabry et Barillot, 1777.

NEMOURS Marie d'Orléans, *Mémoires de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours*, suivis des *Lettres inédites de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans*, édition de Micheline CUÉNIN, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2006 [1990].

B. 2. Collections

Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, 67 vol., Londres [Paris], 1785-1791 ; *Suite de la collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, dédiée à Monseigneur le Prince Joachim, grand amiral de France, duc régnant de Clèves et de Berg, etc.*, 5 vol., Paris, Imprimerie et fonderie d'Orizet, 1806-1807.

Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'au commencement du XVII^e siècle (1^e série) et depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763 (2^e série), avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, 52 et 77 vol., Paris, Foucault, 1819-1829.

Collection des Mémoires historiques des dames françaises, contenant les Mémoires de Madame de Motteville sur la vie d'Anne d'Autriche, ceux de Mlle de Montpensier, de la duchesse de Nemours, de Madame de Staal, les Souvenirs de Madame de Caylus, et les Mémoires de la Cour de France, par Madame de La Fayette, 26 t. reliés en 13 vol., Paris, Pillot, 1821-1823.

Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque ; suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent, 32 vol., Paris, chez l'éditeur du Commentaire analytique du Code civil, 1836-1839.

Collection pour les jeunes filles couronnée par l'Académie française, choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, avec leurs biographies, Paris, Paul Ollendorff, 1890-1895.

Collection pour les jeunes filles couronnée par l'Académie française, choix de mémoires et écrits des femmes françaises aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, avec leurs biographies, Paris, Albin Michel, 1926.

B. 3. Sources antérieures à 1800

Amours de S.A.R. Mademoiselle souveraine de Dombes, Avec Monsieur le Comte de Lauzun ; Ensemble le sujet de son éloignement (Les), s.l.n.d. [1672 ou 1673].

Bibliographie

- ANDILLY Robert Arnauld et Antoine ARNAULD, *Mémoires, suivis de Mémoires*, édition de Régine Pouzet, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux », n° 37, 2008.
- Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie*, 12 vol., Annecy, Burdet, 1867-1871.
- ARGENSON René-Louis de Voyer, *Les Loisirs d'un ministre, ou Essais dans le goût de ceux de Montaigne : composés en 1736 par l'Auteur des Considérations sur le gouvernement de la France*, Amsterdam, 1787 [1785].
- ASTELL Mary, *Some Reflections Upon Marriage, Occasion'd by the Duke and Dutchess of Mazarine's Case; Which is Also Consider'd*, Londres, John Nutt, 1700.
- BACHAUMONT François Le Coigneux, *Voyage curieux, historique et galant, contenant plusieurs particularitez tres considerables, ce qu'il y a été de beau et de plus remarquable à voir au tour de la France, et autres traitez de galanteries meslées de prose et de vers, par les plus beaux esprits de ce tems*, 1680.
- BACHAUMONT François Le Coigneux, *Voyage de messieurs de Bachaumont et La Chapelle, Avec un mélange de Pièces fugitives, tirées du Cabinet de Monsieur de Saint Evremond*, Utrecht, François Galma, 1697.
- BAYLE Pierre, *Réponse aux questions d'un provincial*, Rotterdam, Reinier Leers, 1704.
- BERTAUT François, *Le Ballet du Déréiglement des Passions, de l'Interest, de l'Amour, & de la gloire*, s.l.n.d. [1649].
- BERTAUT François, *Les Avantages de la paix, & de l'union de la ville de Paris, par le sieur B.*, Paris, Nicolas Pillon, 1649.
- BERTAUT François, *Journal du voyage d'Espagne ; contenant une description fort exacte, de ses Royaumes, & de ses principales Villes ; avec l'Estat du Gouvernement, & plusieurs Traittés curieux, touchant les Regences, les assemblées des Estats, l'ordre de la Noblesse, la Dignité de Grand d'Espagne, les Commanderies les Benefices, & les Conseils*, Paris, Claude Barbin, 1669.
- BERTAUT François, *Les Prérrogatives de la robe, Par Monsieur de F*** Conseiller au Parlement*, Paris, Jacques Le Febvre, 1701.
- BERTAUT François, *Relation d'un voyage d'Espagne, où est exactement décrit l'Estat de la Cour de ce Royaume, & de son gouvernement*, Paris, Louis Billaine, 1664.
- BERTAUT Jean, *Recueil de quelques vers amoureux, Edition derniere, Reveüe & augmentee*, Paris, Philippes Patisson, 1606.
- BOSSUET Jacques Bénigne, *Oraisons funèbres*, édition de Jacques TRUCHET, Paris, Garnier, 1980.
- BOURSAULT Edmé, *Œuvres de Mr. Boursault, contenant les pièces de théâtre*, Nouvelle édition augmentée, Amsterdam, Duvillard et Changuion, 1721.
- BRÉMOND Sébastien, *La Princesse de Montferrat, Nouvelle, Contenant son Histoire & les amours du Comte de Saluces*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1676.
- BRIENNE Henri-Auguste de Loménie, *Memoires du Comte de Brienne, Ministre et Premier secrétaire d'État. Contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de Louis XIII et*

Bibliographie

- de celui de Louis XIV jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin, composés pour l'instruction de ses Enfants*, 2 vol., Amsterdam, Jean Frédéric Bernard, 1719.
- BUSSY-RABUTIN Roger, *Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, édition de Daniel-Henri VINCENT, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2010.
- Catalogue des livres de feu Madame la Comtesse de Verruë, Dont la Vente se fera en détail en son Hôtel, rue du Cherchemidy*, Paris, Gabriel Martin, 1737.
- Catalogue des livres de Hollande, de France, et des autres pays étrangers, Qui se trouvent à present dans la Boutique d'Adrian Moetjens, Et encore plusieurs autres ; le tout à un pris raisonnable*, La Haye, Adrian Moetjens, 1700.
- CAVENDISH Margaret, *Relation véridique de ma naissance, de mon éducation et de ma vie* [1656], édition de Constance LACROIX, Paris, Éditions rue d'Ulm, coll. « Versions françaises », 2014.
- CAYLUS Marthe-Marguerite, *Souvenirs de Madame de Caylus* [1770], édition de Bernard NOËL, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2003.
- CHOISY François-Timoléon, *Mémoires de l'abbé de Choisy*, édition de Georges MONGRÉDIEN, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2000.
- COURCELLES Marie-Sidonia de Lenoncourt, *Vie de la marquise de Courcelles, écrite par elle-même, Suivie de ses Lettres et de la Correspondance italienne de Gregorio Leti, relative à cette Dame, avec la traduction française à côté*, édition de Simon CHARDON DE LA ROCHETTE, Paris, chez Xhrouet, Déterville et Petit, 1808.
- COURCELLES Marie-Sidonia de Lenoncourt, *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, publiés d'après les manuscrits, avec une notice, des notes et les pièces justificatives, par M. Paul POUGIN, Paris, Jannet, 1855.
- COURCELLES Marie-Sidonia de Lenoncourt, *Mémoires de la marquise de Courcelles, née Marie-Sidonia de Lenoncourt, et sa correspondance, précédés d'une Histoire de sa vie et de son procès*, Revue et augmentée d'après des documents inédits, par C.H. de S.D., Paris, Académie des bibliophiles, 1869.
- Coutumier de Picardie (Le)*, Paris, Aux dépens de la compagnie, 1726.
- Defense des droits de Madame de Nemours, Pour les Souverainetez de Neufchâtel & Valangin, Contre Madame de Longueville*, s.l.n.d.
- DU NOYER Anne-Marguerite Petit, *Mémoires de Madame du N***, *Ecrits par Elle-même*, 5 vol., Cologne, Pierre Marteau, 1710-1711.
- DU NOYER Anne-Marguerite Petit, *Mémoires*, édition présentée et annotée par Henriette GOLDWYN, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2005.
- DUPLESSIS-MORNAY Charlotte Arbaleste, *Mémoires*, édition de Nadine KUPERTY-TSUR, Paris, Honoré Champion, 2010.
- FÉNELON François, *Les Aventures de Telemaque Fils d'Ulysse, ou Suite du quatrième Livre de l'Odyssée d'Homère. Suivant la copie de Paris*, La Haye, Adrian Moetjens, 1699.
- GAYOT DE PITAVAL François, *Causes célèbres et intéressantes, avec les jugements qui les ont décidées*, La Haye, Jean Neaulme, t. XVI, 1742.

Bibliographie

- GISBERT Blaise, *L'Éloquence chrétienne dans l'idée et dans la pratique*, Nouvelle édition, Jean-Frédéric Bernard, 1728.
- GOURVILLE Jean Héraut, *Mémoires de Monsieur de Gourville, Concernant les Affaires ausquelles il a été employé par la Cour, depuis 1642, jusqu'en 1698*, 2 vol., Paris, Estienne Ganeau, 1724.
- GOURVILLE Jean Héraut, *Mémoires de Gourville, publiés pour la Société de l'histoire de France*, édition de Léon LECESTRE, Paris, Renouard, 1894.
- HAMILTON Anthony, *Mémoires de la vie du comte de Grammont ; Contenant particulièrement l'Histoire amoureuse de la cour d'Angleterre, sous le regne de Charles II*, Cologne, Pierre Marteau, 1713.
- HAMILTON Anthony, *Mémoires du comte de Gramont*, texte établi, présenté et annoté par Michel DELON, Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2019.
- HAMILTON Anthony, *Œuvres du comte Hamilton, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par J.-B.-J. Champagnac, et augmentées d'une suite des Quatre facardins et de Zéneyde*, Paris, Salmon, 1825.
- HANOVRE Sophie, *Mémoires et lettres de voyage*, édition de Dirk VAN DER CRUYSSSE, Paris, Fayard, 1990.
- HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, *Lettres inédites de Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre*, 2^e édition revue de Charles BAILLON, Paris, Librairie académique Didier et Émile Perrin, 1884.
- Histoire secrète de Cardinal de Richelieu, ou ses amours avec Marie de Médicis et Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon*, édition de Simon CHARDON DE LA ROCHETTE, Paris, 1808.
- LA MOTTE Charles Pacius, *Lettres de La Motte à Pierre Des Maizeaux (1700-1744). Regard sur la librairie de Hollande au cours des premières décennies du XVIII^e siècle*, texte établi, introduit et annoté par Hans BOTS, Sébastien DROUIN, Jan SCHILLINGS et Ann THOMSON, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux », n° 120, 2021.
- LANCELOT Claude, *Le Jardin des racines grecques*, nouvelle édition corrigée et précédée d'une notice, édition de Simon CHARDON DE LA ROCHETTE, Paris, Nicole, 1808.
- LA SUZE Henriette de Coligny, *Élégies, chansons et autres poésies*, édition de Mariette CUÉNIN-LIEBER, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin/féminin dans l'Europe moderne », série « XVII^e siècle », n° 2, 2017.
- LA SUZE Henriette de Coligny et Paul PÉLISSON, *Recueil de pièces galantes, en prose et en vers, de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre dame, et de Monsieur Pelisson. Augmenté de plusieurs élégies*, Amsterdam, Jean Rips, 1695.
- LA VALLIÈRE Françoise-Louise de La Baume Le Blanc, *Reflexions sur la misericorde de Dieu, par une Dame Penitente*, suivant la Copie de Paris, La Haye, Adrian Moetjens, 1681.
- LA ROCHEFOUCAULD François, *Mémoires de M.D.L.R. sur les Brigues à la mort de Louys XIII, Les Guerres de Paris et de Guyenne, & la Prison des Princes. Apologie pour Monsieur de Beaufort. Memoires de Monsieur de la Chastre. Articles dont sont convenus*

Bibliographie

- Son Altesse Royale & Monsieur le Prince pour l'expulsion du Cardinal Mazarin. Lettre de ce Cardinal à Monsieur de Brienne*, Cologne, Pierre van Dyck, 1662.
- LA ROCHEFOUCAULD François, *Memoires de la minorité de Louis XIV, Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII & pendant la Régence d'Anne d'Autriche, Mère de Louis XIV*, Villefranche, Jean de Paul, 1688.
- LA ROCHEFOUCAULD François, *Mémoires*, 2 vol., édition de Bruno TRIBOUT, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVII^e siècle », n° 46, 2022.
- La Rochefoucauld François, *Réflexions ou Sentences et Maximes morales et Réflexions diverses*, édition de Laurence PLAZENET, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 36, 2002.
- LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-Jacques, *Lumières voilées : œuvres choisies d'un magistrat chrétien au XVIII^e siècle*, édition de Théodore BRAUN et Guillaume ROBICHEZ, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « Lire le XVIII^e siècle », 2017.
- LE MOYNE Pierre, *La Galerie des femmes fortes*, Paris, Antoine de Sommaville, 1647.
- Lettre du roy à Madame de Nemours...*, s.l.n.d. [1674].
- L'HÉRITIER Marie-Jeanne, *La Tour ténébreuse et les jours lumineux, Contes anglois, Accompagnez d'Historiettes, et tirez d'une ancienne Chronique composée par Richard, surnommé Cœur de Lion, Roy d'Angleterre, Avec le Récit des diverses Avantures de ce Roy*, Paris, Vve Barbin, 1705.
- L'HÉRITIER Marie-Jeanne, *Les Epîtres héroïques d'Ovide, Traduites en vers françois, Par Mademoiselle L'Heritier*, Paris, Brunet fils, 1732.
- MANCINI Marie, *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1670*, s.l.n.d. [Italie, 1669].
- MANCINI Marie, *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1671*, Modène, 1670.
- MANCINI Marie, *Discorso astrosofico delle mutationi de' tempi, e d'altri accidenti mondani dell'anno 1672*, Modène, 1671.
- MARAIS Mathieu, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, édition de Simon CHARDON DE LA ROCHETTE, Paris, 1811.
- MARMONTEL Jean-François, *Éléments de littérature* [1787], édition présentée, établie et annotée par Sophie LE MÉNAHÈZE, Paris, Desjonquères, coll. « XVIII^e siècle », 2005.
- MAROLLES Michel, *Suite des Memoires de Michel de Marolles, abbé de Ville-loin, Contenant douze traitez sur divers Sujets Curieux, dont les Noms sont imprimez dans la page suivante*, Paris, Antoine de Sommaville, 1657.
- Mémoires de feu Mr. Le duc D'Orléans, contenant Ce qui s'est passé en France de plus considerable depuis l'an 1608. jusqu'en l'année 1636*, La Haye, Adrian Moetjens, 1685.
- Mémoires de la cour de France, pour des années 1688 et 1689*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1731.
- Mémoires de la vie du comte D*** avant sa retraite contenant diverses Avantures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont à vivre dans le grand monde*, Amsterdam, Jean-Louis de Lorme et Estienne Roger, 1696.

Bibliographie

- Mémoires de M.L.P.M.M. Colonne, G. Connétable du Royaume de Naples (Les)*, Cologne, Pierre Marteau, 1676.
- Mémoires des aventures singulières de la Cour de France par l'Auteur du Voyage et Mémoires d'Espagne*, deuxième édition, La Haye, Jean Alberts, 1692.
- Memoria Della S.P.M.M. Colonna G. Contestabilessa Del Regno di Napoli (Le)*, Cologne, Pietro del Martello, 1678.
- MÉNESTRIER Claude, *Les Divers caracteres, des ouvrages historiques. Avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon*, Lyon, Jean-Baptiste et Nicolas de Ville, 1694.
- MEURDRAC Marie, *La Chymie charitable et facile en faveur des dames, par Damoiselle M.M.* [Marie Meurdrac], Paris, 1666.
- MEURDRAC Marie, *La Chymie charitable et facile en faveur des dames, par Damoiselle M.M.* [Marie Meurdrac], Paris, Jean d'Houry, 1674.
- MEURDRAC Marie, *La Chymie charitable et facile, en faveur des dames, Troisième edition, Reveüe & augmentée de plusieurs Préparations nouvelles & curieuses*, Paris, Laurent d'Houry, 1687.
- MONTAIGNE Michel, *Les Essais*, édition de Pierre VILLEY, Paris, Quadrige / PUF, 2004.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny Marquise de Fouquesolle*, s.l.n.d. [Saint-Fargeau, 1653].
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Divers portraits*, s.l.n.d. [Caen, 1659].
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans, *La Relation de l'isle imaginaire et l'histoire de la Princesse de Paphlagonie*, s.l. [Bordeaux], 1659.
- MONTPENSIER Anne-Marie-Louise d'Orléans et Françoise Bertaut de MOTTEVILLE, *Against marriage. The Correspondence of La Grande Mademoiselle*, édition de Joan DeJean, Chicago Press, coll. « The other voice in Early Modern Europe », 2014.
- Nouveau siècle de Louis XIV ou Choix de chansons historiques et satiriques presque toutes inédites, de 1634 à 1712, Accompagnées de notes, Par le traducteur de la Correspondance de Madame duchesse d'Orléans (Le)*, Paris, Garnier frères, 1857.
- Plaidoyez de Mr. Herard pour Monsieur le Duc de Mazarin contre la Duchesse de Mazarin son epouse, et le factum pour Madame la Duchesse de Mazarin contre Monsieur le Duc de Mazarin son mari, par Mr. De St. Evremont*, suivant la copie de Paris, s.l.n.d., 1698.
- PRINGY Jeanne-Michelle de, *Les differens caracteres des femmes du siecle avec La description de l'amour propre* [1694], édition de Constant VENESOEN, Paris, Classiques Garnier, 2022 [Honoré Champion, 2002].
- Recueil de quelques pieces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers*, Cologne, Pierre Marteau, 1667.
- Regrets de la France sur la mort de Monseigneur le duc de Valois, fils unique de Son Altesse Royale (Les)*, Paris, André Chouqueux, 1652.
- Relation du voyage de Madame de Nemours en Suisse*, s.l.n.d.
- Repliques de Madame de Nemours aux secondes Réponses de Madame de Longueville*, s.l.n.d.

Bibliographie

- Reponse de Madame de Nemours à quelques difficultez qui ont esté faites de la part de Madame de Longueville*, s.l.n.d.
- Reponse de Madame de Nemours, Au Memoire de Madame de Longueville*, s.l.n.d.
- Reponses sommaires de Madame de Nemours, A quelques Objections de Madame de Longueville, Pour les Souverainetez de Neufchatel & Valangin*, s.l.n.d.
- RETZ Jean-François-Paul de Gondî, *Mémoires du Cardinal de Retz*, Nouvelle édition, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard et H. du Sauzet, 1719.
- RETZ Jean-François-Paul de Gondî, *Mémoires du Cardinal de Retz*, Nouvelle édition, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1731.
- ROUCHER Jean-Antoine, *Les Mois, poème, en douze chants* [1779], édition de Marie BRÉGUET, Paris, Classiques Garnier, 2018.
- SAINT-ÉVREMOND Charles de Marguetel de Saint-Denis, *Œuvres mêlées de Mr. de Saint-Evremond, Publiées sur les Manuscrits de l'Auteur. Nouvelle Edition revue, corrigée & augmentée de nouvelles Remarques*, 5 vol., Amsterdam, Pierre Mortier, 1706.
- Saint-Évremond Charles de Marguetel de Saint-Denis, *Mélange curieux des Meilleures pieces Attribuées à Mr. De Saint-Evremond, Et de plusieurs autres ouvrages Rares ou Nouveaux*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1706.
- SAINT-ÉVREMOND Charles de Marguetel de Saint-Denis, *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Mr. de Saint-Évremond*, Londres, Vaillant, 1708.
- SAINT-ÉVREMOND Charles de Marguetel de Saint-Denis, *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Mr. De Saint-Évremond, et de quelques ouvrages rares et nouveaux*, Amsterdam, Covens et Mortier, 1726.
- SAINT-RÉAL César, *Œuvres de Mr. l'abbé de Saint-Réal*, Nouvelle édition, La Haye, Vaillant et Prevost, 1722.
- SARRASIN Jean-François, *Les Œuvres de Monsieur Sarasin*, Paris, Auguste Courbé, 1656.
- Satire sur le grand adieu des niepces de Mazarin a la France avec une plaisante description de leurs entreprises, en vers burlesques*, Paris, Claude Morlot, 1649.
- SCUDÉRY Georges, *Regrets de la mort glorieuse de Monsieur de Tancrede de Rohan, A Madame de Rohan sa sœur, par le sieur Scudery*, Paris, Vefve A. Musnier, 1649.
- SCUDÉRY, Madeleine, *Clelie, histoire romaine, Dediée à Mademoiselle de Longueville, Par Mr de Scudery, Gouverneur de Nostre Dame de la Garde, Premiere partie*, Paris, Augustin Courbé, 1656 [1654].
- SAUTREAU DE MARSY Claude-Sixte et François-Jean-Baptiste NOËL, *Pieces satiriques du règne et de la Cour de Louis XIV avec des Notes historiques et explicatives*, 4 t. et 2 vol., Paris et Londres, F. Buisson et J. Deboffe, 1793.
- SEGRAIS Jean Regnault, *Les Nouvelles Françaises, ou les Divertissemens de la princesse Aurélie*, 2 vol., Paris, Antoine de Sommaville, 1656-1657.
- SEGRAIS Jean Regnault, *Segraisiana ou Mélanges d'Histoire et de litterature. Recueilli des Entretiens de Monsieur de Segrais de l'Académie Française. Les Eglogues, et l'Amour guerri par le Temps, Tragedie-Ballet du même Auteur, non imprimée. Ensemble. La*

Bibliographie

- Rélation de l'Isle imaginaire & l'Histoire de la Princesse de Paphlagonie, imprimées en 1646. Par l'ordre de Mademoiselle*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1721.
- Sémilion, histoire véritable*, nouvelle édition, augmentée d'une 3^e et 4^e partie, 2 vol., édition de Simon CHARDON DE LA ROCHETTE, Hambourg [Paris], L. Cottin, 1807.
- Sentimens d'un homme d'esprit, sur la nouvelle intitulée Dom Carlos*, s.l.n.d. [1674].
- SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal, *Lettres de l'année 1671*, édition de Roger DUCHÊNE [1972], revue et présentée par Nathalie FREIDEL, Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2012.
- STAAL-DELAUNAY Marguerite, *Mémoires de Madame de Staal, Écrits par elle-même*, 4 vol., Londres, 1755.
- STAAL-DELAUNAY Marguerite, *Mémoires de Madame de Staal sur la société française au temps de la Régence* [1755], édition de Gérard DOSCOT, Paris, Mercure de France, coll. « Le Temps retrouvé », 2020.
- « Tableau des membres de l'académie des Lanternistes 1640-1702 », document numérisé disponible sur le site de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, consulté le 20 janvier 2023 : <https://www.academie-sciences-lettres-toulouse.fr/?p=2673>.
- Tombeau funebre de Monseigneur le duc de Valois, Présenté à toute la France (Le)*, Par I. M Bourdelois, Paris, Jean Brunet, 1652.
- VALOIS Marguerite, *Les Memoires de la roine Marguerite*, Paris, Charles Chappelain, 1628.
- VALOIS Marguerite, *Mémoires et autres écrits 1574-1614*, édition d'Éliane VIENNOT, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 31, 2007.
- VALOIS Marguerite, *Mémoires*, suivis de *Discours sur l'excellence des femmes*, édition établie par Éliane VIENNOT, Paris, Points, coll. « Points classiques », 2022.
- VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins, *Carmente, histoire grecque* [1668], édition de Sophie DALBOURG, thèse de doctorat, Université de Nancy II, soutenue en 1998.
- VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins, *Cléonice, ou le Roman galant, Nouvelle*, Paris, Claude Barbin, 1669.
- VILLEDIEU Marie-Catherine Desjardins, *Mémoire de la vie d'Henriette-Sylvie de Molière*, Paris, Claude Barbin, 1672-1674.
- VOLTAIRE Françoise-Marie Arouet, dit, *Le Siècle de Louis XIV* [1751], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2015.
- VOLTAIRE Françoise-Marie Arouet, dit, *Memoires concernant Christine Reine de Suède, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de son règne et principalement de sa vie privée, et aux événemens de l'histoire de son tems civile et littéraire : contenant entr'autres un ouvrage de cette savante princesse sur sa propre vie (...)*, 4 t., Amsterdam et Leipzig, Jean Schreuder et Pierre Mortier le jeune, 1751-1760.

B. 4. Sources postérieures à 1800

- BALZAC Honoré, *La Peau de chagrin*, édition de Samuel Sylvestre de SACY, Paris, Folio classique, 2022.

Bibliographie

- BEAUVOIR Simone, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 1958.
- BOIGNE Adèle d'Osmond, *Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond, publiés intégralement d'après le manuscrit original*, Paris, Émile-Paul Frères, 1921.
- CARETTE Amélia-Césarée Bouvet, *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*, 3 vol., Paris, Paul Ollendorff, 1889-1891.
- Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A.-A. Barbier*, Paris, Barrois et Benou, 1828.
- Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve*, première partie, Paris, Potier, 1870.
- FELETZ Charles-Marie, *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*, 6 vol. Paris, Grimbert, 1828-1830.
- MARMONTEL Jean-François, *Mémoires* [1804], édition critique par John RENWICK, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des correspondances, mémoires et journaux », n° 44, 2008.
- MICHEL Louise, *Mémoires* [1886], édition de Claude Retat, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2021.
- MUSSET Paul, *Denise, suivi de Madame de l'Espinasse et de Madame de La Guette*, Bruxelles, Meline, Cans et compagnie, 1841.
- MUSSET Paul, « Madame de La Guette », *Revue des deux Mondes*, Bruxelles, Au bureau de la revue des deux mondes, 1841, t. 2, p. 74-97.
- MUSSET Paul, *Madame de La Guette*, Paris, Victor Magen, 1842.
- MUSSET Paul, *Extravagants et originaux du XVII^e siècle*, Paris, Charpentier, 1863.
- PROUST Marcel, *Le Temps retrouvé*, préface de Pierre-Louis REY et Bryan G. ROGERS, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2023 [1927].
- STEIN Gertrude, *Autobiographie d'Alice Toklas*, traduit de l'anglais par Bernard FAÏ, Paris, Gallimard, coll. « L'imaginaire », 2022 [1934].
- TILLET-SAVORNIN Marie-Noël et Bénédicte TILLET-TARDI, *Une femme libre, Catherine de La Guette*, Paris, Vérone éditions, 2022.
- WOOLF Virginia, *Un lieu à soi*, traduction et préface de Marie DARRIEUSSECQ, édition de Christine REYNIER, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2020.

B. 5. Périodiques

- Gazette de France*, Paris, 1762 – 1848.
- Journal des débats*, Paris, 1814-1944.
- Journal des sçavans*, Paris, 1665 – 1790
- Mercure de France*, Paris, 1724 – 1819.
- Mercure galant*, Paris, 1678 – 1714.
- Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam, 1689 – 1710.
- Plume (La)*, Paris, 1889 – 1914.

II. Bibliographie critique

A. Études sur les « Mémoires féminins » du XVII^e siècle et les écrits de leurs autrices

ANGOT E., « Une grande bourgeoise : la Présidente de Motteville », *RHF*, 24^e année, n° 2, 1917, p. 235-265.

ARON Mélanie, *Les Mémoires de Madame de Motteville. Du dévouement à la dévotion*, Presses Universitaires de Nancy, 2003.

BAYROU André, « Comment se forme un regard de princesse : l'écriture des figures masculines au sein des années de jeunesse dans les Mémoires de la Grande Mademoiselle », dans Nathalie GRANDE (dir.), « Regards genrés : des hommes sous le regard des femmes », *Atlantide*, n° 12, 2021, p. 6-18.

BEASLEY Faith, *Revising Memory. Women's Fiction and Memoirs in Seventeenth-Century France*, New Brunswick et Londres, Rutgers University Press, 1990.

BERNARD Claire, *Les Nièces de Mazarin, des aristocrates face à la quête d'indépendance*, mémoire de master, Université Grenoble II, soutenu en 2007. URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00281513>.

BERTAUD Madeleine, « En marge de leurs *Mémoires*, une correspondance entre Mademoiselle de Montpensier et Madame de Motteville », *Travaux de littérature*, vol. III, Paris, Klincksieck, 1990, p. 277-295.

BOUTINET Fanny, « “Voulez-vous des Mémoires historiques ?” La *Collection des Mémoires historiques des dames françaises* de Charles Colnet du Ravel », *Cahiers Saint-Simon*, n° 48, 2020, p. 43-54.

BOUTINET Fanny, « De l'écriture en réseaux aux écrits de soi : la correspondance de Catherine d'Aspremont, Anne-Marie-Louise d'Orléans et Françoise de Motteville (mai-juin 1660) », *Tangence*, n° 135, 2024, p. 37-61. DOI : <https://doi.org/10.7202/1113223ar>.

BOUTINET Fanny, « Les “bagatelles” de la duchesse de Montpensier : une publication pour la cour », dans Margaux Prugnier, Emily Gervais-Ledoux et Guillaume Bazière (dir.), *Écrire pour la cour ou la lecture mise en scène (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, coll. « Patrimoines écrits / Written Heritages », à paraître.

Fanny Boutinet, « Amazone et chrétienne : légitimer l'action féminine dans les récits de vie d'Alberte-Barbe d'Ernecourt et de Catherine de La Guette », actes du colloque international « Fortes de corps, d'âme et d'esprit : récits de vie et construction de modèles féminins du XIV^e au XVIII^e siècles », Université Rouen-Normandie, 10 et 11 juin 2021, PURH, à paraître.

CARTMILL Constance, « L'Ethos masculin dans les *Mémoires* de La Guette, ou comment (ne pas) être femme au XVII^e siècle », dans Benoît BOLDUC et Henriette GOLDWYN (dir.), *Concordia discors*, Tübingen, Narr verlag, coll. « Biblio 17 », n° 194, 2011, p. 137-144.

CHAPPELL LOUGEE Carolyn, « Reasons for the public to admire her: Why Madame de La Guette Published Her Memoirs », dans Elizabeth C. GOLDSMITH et Dona GOODMAN (dir.),

Bibliographie

- Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1995, p. 13-29.
- CHARLES Lise, « “Une morte habillée, à qui l’on aurait mis du rouge”. La mort de la princesse d’Angleterre racontée par Mme de Lafayette et Mlle de Montpensier », *Littératures classiques*, n° 78, 2012/2, p. 127-142. DOI : <https://doi.org/10.3917/licla.078.0127>.
- CHERBULIEZ Juliette, *The Place of Exile: Leisure Literature and the Limits of Absolutism*, Lewisburg, Bucknell University Press, 2005.
- CHOLAKIAN Patricia, « The “mémoires” of “la grande mademoiselle”: a Re-examination of the Manuscript Versions », *Romance Notes*, n° 27, 1986/2, p. 175-184.
- CHOLAKIAN Patricia, « Sex, Lies and Autobiography: Hortense Mancini’s *Mémoires* », dans Colette H. WINN et Donna KUIZENG (dir.), *Women Writers in Pre-Revolutionary France. Strategies of emancipation*, New York et Londres, Garland Publishing, coll. « Women Writers of the world », n° 2, 1997, p. 17-30.
- CHOLAKIAN Patricia, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France*, Newark, University of Delaware Press, 2000.
- COUSSON Agnès, « Récit de la sociabilité et récit de soi : les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier », *Cahiers Dix-septième*, n° 18, 2017, p. 80-99.
- CRÉLIER Damien, « Saint-Simon lecteur de la Grande Mademoiselle », *Cahiers Saint Simon*, n° 40, 2012, p. 51-68.
- CRON Adélaïde, « Larmes et identité féminine dans l’écriture mémorialiste : une corrélation problématique », *Littératures classiques*, n° 62, 2007/1, p. 93-105.
- CRON Adélaïde, *Mémoires féminins de la fin du XVII^e siècle à la période révolutionnaire : enquête sur la constitution d’un genre et d’une identité*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2016.
- CRON Adélaïde, « Les effets de “fictionnalisation” du destinataire dans les Mémoires et les romans-mémoires féminins », dans Annabelle BOLOT, Coralie BOURNONVILLE, Marc HERSANT et Catherine RAMOND (dir.), *Figures et fonctions du destinataire dans les Mémoires et romans-Mémoires de l’époque classique*, Leuven, Paris et Bristol, Peeters, coll. « La République des Lettres », n° 70, 2021, p. 95-104.
- CUÉNIN Micheline, « Mémoires et dignité littéraire : le cas de Marie d’Orléans-Longueville, duchesse de Nemours », *Dix-septième siècle*, n° 164, 1989, p. 263-274.
- CUÉNIN Micheline, « Les mémoires féminins du XVII^e siècle, disparités et convergences », dans Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995, p. 99-110.
- DEGUIN Yohann, « Errances d’une héroïne : Marie Mancini dans ses Mémoires », dans Anne-Elisabeth SPICA, Gilbert SCHRENCK, et Pascale THOUVENIN (dir.), *Héroïsme féminin et femmes illustres (XVI^e-XVII^e siècles). Une représentation sans fiction*, Paris, Classiques Garnier, coll. « XVIII^e siècle », n° 9, série « Masculin/féminin dans l’Europe moderne », n° 22, 2019, p. 245-260.
- DEGUIN Yohann, « Héroïsme féminin et genre troublé dans les écrits personnels (XVI^e-XVII^e siècles) », *La Pensée*, n° 397, 2019/1, p. 99-111. DOI : <https://doi.org/10.3917/lp.397.0099>.

Bibliographie

- DEGUIN Yohann, « Mademoiselle, fille de Monsieur : le prince et le père dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 20, 2021. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.20979>.
- DEGUIN Yohann, « Bussy-Rabutin et la Grande Mademoiselle : la noblesse entre amateurisme et expertise », *Elseneur*, n° 38, 2023, p. 131-142. DOI : <https://doi.org/10.4000/elseneur.1441>.
- DREIER Helke, « Memoirs as dynastic means of legitimization: duchess Sophie of Hannover », *Biography*, n° 27, 2004/3, p. 495-516.
- DUJOUR-PELLETIER Florence, « Du roman-mémoires d'Henriette-Sylvie de Molière aux Mémoires romancés des sœurs Mancini ou le pouvoir au féminin », dans Cyril FRANCÈS (dir.), *Le Politique et le Féminin. Les femmes de pouvoir dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 217-232.
- EVANS Joseph C., « Versions of the “Mémoires” of Mademoiselle de Montpensier (1627-1693) », *Romance Notes*, n° 7, 1966/2, p. 161-164.
- FREIDEL Nathalie, « L'épistolaire, lieu de l'aventure au féminin : l'“étoile errante” des sœurs Mancini », *Littératures Classiques*, n° 100, 2019/3, p. 215-225.
- FUMAROLI Marc, « La confidente de la reine : Mme de Motteville et Anne d'Autriche », dans *Exercices de lecture de Rabelais à Paul Valéry*, Paris, Gallimard, 2006, p. 162-188.
- GARAPON Jean, *La Grande Mademoiselle mémorialiste. Une autobiographie dans le temps*, Genève, Droz, 1989.
- GARAPON Jean, « Mademoiselle devant la Fronde d'après ses *Mémoires* », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 63-71.
- GARAPON Jean, « Mademoiselle à Saint-Fargeau : la découverte de l'écriture », *P.F.S.C.L.*, n° 42, 1995, p. 37-47.
- GARAPON Jean, « *La Relation de l'île imaginaire* de Mlle de Montpensier, jeu de culture, miroir d'une sensibilité », *Amadis*, n° 1, 1997, p. 57-67.
- GARAPON Jean, *La Culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- GARAPON Jean, « La Grande Mademoiselle en visite à Trévoux : souveraineté rêvée, rêve romanesque », *Dix-septième siècle*, n° 228, vol. 3, 2005, p. 489-497.
- GARAPON Jean, « Mademoiselle inspiratrice de Segrais dans *Athis* et *Les Nouvelles françaises* », dans Suzanne GUELLOUZ et Marie-Gabrielle LALLEMANT (dir.), *Jean Regnault de Segrais*, Tübingen, G. Narr, 2007, p. 29-41.
- GARAPON Jean, « La Fronde vue par la duchesse de Nemours dans ses *Mémoires* », dans Philippe CHOMÉTY et Sylvie REQUEMORA (dir.), *Gueux, frondeurs, libertins, utopiens : Autres et ailleurs du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013, p. 41-50. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pup.24369>.
- GARAPON Jean, « Mlle de Montpensier et Mme de Motteville face à la cour d'Espagne lors du mariage de 1660 », dans Jean GARAPON (dir.), *Les Mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2015, p. 49-61.

Bibliographie

- GAY Jean-Pascal, « Françoise de Motteville. Une expertise indéfinie ou comment ne pas être théologienne. Autour d'une "dissertation" féminine sur la divinité du Christ », *Source(s)*, n° 8-9, 2016, p. 39-73.
- GERVASI Laurène, *La Liberté dans les mémoires féminins au XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité, soutenue en 2016.
- GOLDSMITH Elizabeth C., « Louis XIV, Marie Mancini et la politique de l'intimité royale », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *Ordre et contestation au temps des classiques*, Tübingen, Biblio 17, 1992, t. 1, p. 235-243.
- GOLDSMITH Elizabeth C., « "Savoir la carte" : Travel, Self-Advancement, and Survival in Letters by Women », *Formes et formations au XVII^e siècle*, Tübingen, G. Narr, 2006.
- GOLDSMITH Elizabeth C., « Scripting Errant Lives: The Memoirs of Hortense and Marie Mancini », dans *Publishing Women's Life Stories in France, 1647-1720: From Voice to Print*, Farnham, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2001, p. 98-133.
- GOLDSMITH Elizabeth C., « Thoroughly Modern Mazarin », dans Susan SHIFRIN (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 2-30.
- GORDON Sarah, « Chemistry, Medicine, and Beauty on the Edge: Marie Meurdrac », dans Lisa HOPKINS et Aidan NORRIE (dir.), *Women on the Edge in Early Modern Europe*, Amsterdam University Press, 2019, p. 45-69.
- GRANDE Nathalie, « Les amours de Mademoiselle, une fable galante », dans Christian Zonza (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 553-564.
- GRANDE Nathalie, « L'héroïsme féminin au creuset de la mémoire. Madame de La Guette », dans Anne-Elisabeth SPICA, Gilbert SCHRENCK et Pascale THOUVENIN (dir.), *Héroïsme féminin et femmes illustres (XVI^e-XVII^e siècles). Une représentation sans fiction*, Paris, Classiques Garnier, coll. « XVIII^e siècle », n° 9, série « Masculin/féminin dans l'Europe moderne », n° 22, 2019, p. 205-217.
- GRAZIOSI Elisabetta, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », dans Gabriella ZARRI (dir.), *Per lettera. La scrittura epistolare femminile tra archivio e tipografia, secoli XV-XVII*, Rome, Viella, 1999, p. 534-584.
- GRÉLÉ Denis, « Entre l'argent et l'honneur : réflexions sur la mauvaise foi de Madame de La Guette (1613-76) », *L'Érudit franco-espagnol*, n° 1, printemps 2012, p. 47-57.
- GREWE Andrea, « Une Parisienne à Rome : Marie Mancini Colonna et la perception de la femme française en Europe », dans Jeanne CHIRON, Nathalie GRANDE, Ramona HERZ-GAZEAU, Julie PILORGET et Julie PIRONT (dir.), *Les Parisiennes : des femmes dans la ville (Moyen Âge – XVIII^e siècle)*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2020, p. 167-178.
- HANLEY Sarah, « The Family, the State, and the Law in Seventeenth- and Eighteenth-Century France: The Political Ideology of Male Right versus an Early Theory of Natural Rights », *The Journal of Modern History*, n° 78, 2006/2, p. 289-332.

Bibliographie

- Harvey Sara, *Entre littérature galante et objet précieux. Étude et édition critique des Divers portraits de Mademoiselle de Montpensier (1659)*, Paris, Hermann, 2013.
- HOURLCADE Philippe, « La Fronde dans les *Mémoires* de la duchesse de Nemours », dans Marc HERSANT et Éric TOURRETTE (dir.), *La Fronde des Mémoires (1648-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 47-61.
- LOUISE-LASSABLIÈRE Marie-Joelle, *Mademoiselle de Montpensier dans l'archipel du merveilleux*, « La relation de l'isle imaginaire », « La dédicace à Madame de Pontac », « L'épître à Monseigneur de Bussillet », thèse de doctorat, Université de Saint-Étienne, soutenue en 1993.
- MANSAU Andrée, « Brémond, l'aventurier, et ses *Mémoires de Marie Mancini* », *Littératures*, n° 20, 1973, p. 15-25.
- MARÍÑEZ Sophie, *Mademoiselle de Montpensier. Writings, Châteaux, and Female Self-Construction in Early Modern France*, Leyde et Boston, Brill, coll. « Faux Titre », 2017.
- MERLIN-KAJMAN Hélène, « La transparence extérieure : les *Mémoires* de Mme de La Guette », dans Marc HERSANT et Catherine RAMOND (dir.), *La Représentation de la vie psychique dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leyde, Brill, 2015, p. 85-98.
- MOUQUIN-DE GARIDEL Delphine, « Au fantôme ! Quelques revenants dans les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle à Chateaubriand », dans Christian ZONZA (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 282-295.
- MOREAU Célestin, « Nouveaux éclaircissements sur les *Mémoires* de Madame de La Guette », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 14^e série, vol. 24, janvier 1859, p. 248-258.
- NELSON Sarah, « Making a case: Mmes de Courcelles, Mazarin, and Villedieu in their own defense », *Women in French Studies, Special issue*, 2011, p. 22-33.
- NELSON Sarah, « Marie Mancini Writing for Her Life », *Early Modern French Studies*, n° 43, 2021/2, p. 128-143.
- NICHOLSON Annalisa R., *The Mazarin Salon: French Exiles in Seventeenth-Century London*, thèse de doctorat, Université de Cambridge, soutenue en 2021.
- NICHOLSON Annalisa R., « Like Mother, like Daughter: Hortense Mancini, Duchesse de Mazarin, and Marie-Charlotte de La Porte-Mazarin, Marquise de Richelieu », *Early Modern Women: An Interdisciplinary Journal*, n° 16 2021/1, p. 14-35.
- ORWAT Florence, « L'inoubliable dans les *Mémoires* de Madame de La Guette », dans Jean GARAPON (dir.), *L'Expression de l'inoubliable dans les Mémoires de l'Ancien Régime*, Nantes, Éditions Cécile Defaut, 2005, p. 89-107.
- PERKINS Wendy, « Le thème de la médecine dans les *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour* de Madame de Motteville », dans Marie MIGUET-OLLAGNIE et Philippe BARON (dir.), *Littérature et médecine*, Besançon, PUFC, 2019, p. 47-59.
- PETRUCCI Francesco, « A Brief Iconography of the Duchess Mazarin: Between Portrait and Allegory in Baroque Rome », dans Susan SHIFRIN (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 102-112.

Bibliographie

- PIECHOCKI Katharina, « The Fortified Self: Hortense Mancini's 1675 *Mémoires* between Border-Crossing and Border-Building », dans Susan SHIFRIN (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 31-47.
- POTTS Denys, « The Duchess Mazarin and Saint-Évremond: The Final Journey », dans Susan SHIFRIN (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 157-192.
- QUAGLIA Claire, « La fête des rois. Anne d'Autriche, le pouvoir et ses mythes », dans Cyril FRANCÈS (dir.), *Le Politique et le féminin. Les femmes de pouvoir dans les Mémoires d'Ancien régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 71-81.
- SHIFRIN Susan (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009.
- SHIFRIN Susan et Andrew R. WALKING, « "Idylle en musique": Performative Hybridity and the Duchess Mazarin as Visual, Textual, and Musical Icon », dans Susan SHIFRIN (dir.), *"The Wandering Life I led": Essays on Hortense Mancini, Duchess Mazarin and Early Modern Women's Border-Crossings*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, p. 48-99.
- STEDMAN Allison, « L'œuvre collective et la transformation de la sphère publique en France pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle », *Le Verger – bouquet XIII*, octobre 2018.
URL : <https://cornucopia16.com/wp-content/uploads/2018/11/l'article-dAllison-Stedman.doc.pdf>
- STEINBRÜGGE Lieselotte, « Du genre d'un genre nouveau : les portraits littéraires d'Anne-Marie-Louise d'Orléans », *Littératures classiques*, n° 90, 2016/2, p. 119-132.
- TSIMBIDY Myriam, « De l'*Histoire de Jeanne Lambert d'Herbigny, marquise de Fouquefolles aux Mémoires de la Grande Mademoiselle* », dans Myriam TSIMBIDY et Frédéric CHARBONNEAU (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », n° 115, 2015, p. 67-82.
- TSIMBIDY Myriam, « Les lettres de Mademoiselle de Montpensier dans les Mémoires et la Correspondance de Bussy-Rabutin », dans Christian ZONZA (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 527-540.

B. Études critiques

- ABDELA Sophie, Nicholas DION et Maxime CARTRON (dir.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Constitution de la modernité », n° 38, 2023.
- ABIVEN Karine et Laure DEPRETTO, « "L'évangile du jour" : écrire l'actualité (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Littératures classiques*, n° 78, 2012/2, p. 5-16.

Bibliographie

- ALLORENT Bernard, *La Fortune de la Grande Mademoiselle, Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (1627-1693). Un enjeu politique au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Histoire et archives », n° 18, 2019.
- AMIGUET Philippe, *La Grande Mademoiselle et son siècle*, Paris, Albin Michel, 1957.
- AMSTUTZ Delphine, Paul-Victor DESARBRES, Nicolas SCHAPIRA et Claire SICARD (dir.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023.
- ARAGON Sandrine, *Des Liseuses en péril : images de lectrices dans la littérature française (1656-1856)*, Paris, Honoré Champion, collection « Les dix-huitièmes siècles », 2003.
- ARIÈS Philippe, « Pourquoi écrit-on des mémoires ? », *Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 22, 1979, p. 13-20.
- ARIÈS Philippe et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée 3. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.
- ARZOUANOV Anna, Anne RÉACH-NGÔ et Trung TRAN (dir.), *Le Discours du livre. Mise en scène du texte et fabrique de l'œuvre sous l'Ancien Régime*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 93, 2011.
- ATEM Carole, *Les Mémoires apocryphes de Courtitz de Sandras*, Paris, Éditions du Panthéon, 2016.
- BAILLON Charles, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. Étude historique*, 2^e édition revue, Paris, Librairie académique Didier et Émile Perrin, 1884.
- BARBIER Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 2012.
- BARINE Arvède, *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-1652)*, Paris, Hachette, 1902.
- BARTHÉLÉMY Édouard, *Madame la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance, suivies des Maximes de Madame de Sablé et d'une étude sur la vie de Mademoiselle de Vandy*, Paris, Jules Gay, 1863.
- BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- BÉGUIN Katia, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1999.
- BELLEMEIN-NOËL Jean, *Le Texte et l'avant-texte*, Paris, Larousse, 1972.
- BERETTA Francesco, « L'héliocentrisme à Rome, à la fin du XVII^e siècle : une affaire d'étrangers ? Aspects structurels d'un espace intellectuel », dans Antonella ROMANO (dir.), *Rome et la science moderne. Entre Renaissance et Lumières*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 2009, p. 529-554.
- BERKVENS-STEVELINCK Christiane, Hans BOTS, Paul HOFTIJZER et Otto LANKHORST (dir.), « *Le magasin de l'univers* ». *The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, Leyde, Brill, 1992.
- BERNIER Marc-André et Zeina HAKIM (dir.), *Mémoires et roman. Les rapports entre vérité et fiction au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 2023.
- BERTAUD Madeleine et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995.

Bibliographie

- BERTIÈRE André, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 2005 [1977].
- BEUGNOT Bernard, *Le Discours de la retraite au XVII^e siècle : loin du monde et du bruit*, Paris, PUF, coll. « Perspectives littéraires », 1996.
- BLANQUIE Christophe, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie et société*, 14^e année, 1995/3, p. 427-443.
- BLANQUIE Christophe, « Du Journal aux Mémoires. Bussy, mestre de camp général de la cavalerie légère », dans Myriam Tsimbidy et Frédéric Charbonneau (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », n° 115, 2015, p. 51-65.
- BLANQUIE Christophe et Myriam TSIMBIDY, « Les Mémoires de Saint-Simon, des manchettes aux tables », dans Georges MATHIEU (dir.), *La Table des matières. Son histoire, ses règles, ses fonctions son esthétique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 189-209.
- BOLOT Annabelle, Coralie BOURNONVILLE, Marc HERSANT et Catherine RAMOND (dir.), *Figures et fonctions du destinataire dans les Mémoires et romans-Mémoires de l'époque classique*, Leuven, Paris et Bristol, Peeters, coll. « La République des Lettres », n° 70, 2021.
- BOMBART Mathilde et Dinah RIBARD, « Le philosophe et la bibliothèque : érudition, amour des livres et pratiques de pouvoir chez Victor Cousin », dans Claudine NÉDELEC (dir.), *Les Bibliothèques, entre imaginaires et réalités*, Arras, Artois Presses Université, 2009. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.apu.12506>.
- BOMBART Mathilde, *Le Savoir des clefs. Écriture et lecture à clef dans la France du XVII^e siècle*, mémoire inédit d'HDR soutenu en 2018.
- BOTS Hans, « Le rôle des périodiques néerlandais pour la diffusion du livre (1684-1747) », dans Christiane BERKVEN-STEVELINCK, Hans BOTS, Paul HOFTIJZER et Otto LANKHORST (dir.), « *Le magasin de l'univers* », *The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, Leyde, Brill, 1992, p. 49-70.
- BOUQUET François, *Notice sur M. A. Chéruel, professeur et historien, recteur honoraire, inspecteur général honoraire, membre de l'Institut, lue dans l'Assemblée Générale de la Société de l'Histoire de Normandie le 9 juillet 1891*, Second tirage complété, Rouen, Imprimerie Espérance Cagniard, 1891.
- BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 69-72. DOI : <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>.
- BOVE Boris, Alain SALAMAGNE et Caroline ZUM KOLK (dir.), *L'Itinérance de la cour en France et en Europe : Moyen-Âge – XIX^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2021.
- BOYKO Maxim, « Denis Charpentier (v. 1580-1647). Étude sociale du premier secrétaire du cardinal de Richelieu », *Dix-septième siècle*, n° 284, 2019/3, p. 423-457.
- BOYKO Maxim, « Hommes de main plutôt qu'hommes de plume. Les secrétaires de Richelieu : des scribes et des intimes dans l'ombre du cardinal », dans Delphine AMSTUTZ, Paul-Victor DESARBRES, Nicolas SCHAPIRA et Claire SICARD (dir.), *Secrétaires écrivains en France (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 55-70.

Bibliographie

- BRANCHER Dominique, Gaëlle BURG et Giovanni BERJOLA (dir.), *L'Éditeur à l'œuvre. Reconsidérer l'auctorialité*, Actes du colloque de l'Université de Bâle, 11-18 octobre 2018. DOI : <https://doi.org/10.21255/61.48>.
- BREGUET Marie, « Roucher traducteur d'Adam Smith », *Cahiers Roucher-André Chénier*, n° 12, 1992, p. 3-22.
- BRÉTÉCHÉ Marion, *Les Compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.
- BRIDET Guillaume et Laurence GIAVARINI (dir.), « La fonction-groupe », *CONTEXTES*, n° 31, 2021. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.10318>.
- BRIOT Frédéric, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994.
- BRIOT Frédéric, « Du dessein des mémorialistes : la seconde vie », dans Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995, p. 183-192.
- BRIOT Frédéric, « Les véritables auteurs des Mémoires du XVII^e siècle », dans Christian ZONZA (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 133-140.
- BROUARD-ARENDIS Isabelle (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2003.
- BRUÑA CUEVAS Manuel, « Dos maestros de francés en el Madrid del siglo XVII », *Enseñar las lenguas modernas en Europa*, n° 5, 2010, p. 219-260. DOI : <https://doi.org/10.4000/cher.9152>.
- BRUTER Annie, « L'histoire enseignée a-t-elle un genre ? Filles et garçons devant l'enseignement historique à l'école primaire selon les textes officiels du XIX^e siècle (1793-1914) », dans Nicole PELLEGRIN (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « L'école du genre », 2006, p. 225-242.
- BURKE Peter, *The Fabrication of Louis XIV*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1992.
- BUTLER Judith, *Le Récit de soi*, traduit de l'anglais par Bruno AMBROISE et Valérie AUCOUTURIER, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 2007.
- CAGNAT Constance, *La Mort classique : écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995.
- CANFORA Luciano, *Vita di Chardon de La Rochette, commissario alle biblioteche. Seguita dal Carteggio inedito (1800-1807 ; 1811-1814) a cura di Maria STEFANIA MONTECALVO e dalla Vita inedita scritta da René TOURLET a cura di Paulo BUTTI DE LIMA*, Messine, Università degli studi di Messina, Dipartimento di filologia e linguistica, coll. « Carteggi di filologi », 2003.
- CANTILLON Alain, *Le-Pari-de-Pascal. Étude littéraire d'une série d'énonciations*, Paris, Vrin et ÉHESS, coll. « Contextes », 2014.
- CANTILLON Alain, Laurence GIAVARINI, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA (dir.), *Écriture et action : XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, ÉHESS, 2016.

Bibliographie

- CARRIER Hubert, « Le pamphlet et l'événement pendant la Fronde : un courant à double sens », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 262-276.
- CARRIER Hubert, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : Les mazarinades, II. Les hommes du livre*, Genève, Droz, 1991.
- CAVARERO Adriana, *Relating Narratives: Storytelling and selfhood*, traduit de l'italien et introduit par Paul A. KOTTMAN, Londres et New York, Routledge, 2000 [1997].
- CHAPPEY, Jean-Louis, « Violences intellectuelles en Révolution : les combats de Colnet du Ravel », dans Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dir.), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seysses, Champ Vallon, 2009, p. 207-222.
- CHARBONNEAU Frédéric, *Les Silences de l'histoire. Les Mémoires français du XVII^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001.
- CHARBONNEAU Frédéric, « La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime », *Tangence*, n° 74, hiver 2004, p. 59-69. DOI : <https://doi.org/10.7202/009206ar>.
- CHARON Anne, Claire LESAGE et Ève NETCHINE (dir.), *Le Livre entre le commerce et l'histoire des idées. Les catalogues de libraires (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, École des Chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes », n° 33, 2011.
- CHARTIER Roger, « Les pratiques de l'écrit », dans Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée 3. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 113-161.
- CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 2018 [1987].
- CHARTIER Roger, « Fabrique du livre et fabrique du texte », dans Anne RÉACH-NGÔ (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 104, 2014, p. 7-20.
- CHARTIER Roger, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2015.
- CHARTIER Roger et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, 4 vol., Paris, Fayard, 1989-1991.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, « Avatars de l'épître en vers au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 18, printemps 1993, p. 17-25.
- CLÉMENT Michèle, « Nom d'auteur et identité littéraire : Louise Labé Lyonnaise. Sous quel nom être publiée en France au XVI^e siècle ? », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 70, 2010, p. 73-101.
- CLÉMENT Michèle et Edwige KELLER-RAHBÉ (éd.), *Privilèges d'auteurs et d'autrices en France (XVI^e-XVII^e siècles). Anthologie critique*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Textes de la Renaissance », n° 2017, série « Discours éditoriaux », n° 1, 2017.
- CLERVAL Alain, *Du frondeur au libertin : essai sur Antoine Hamilton, auteur des "Mémoires du chevalier de Gramont"*, Lausanne, Eibel, 1978.
- COMBESCOT Pierre, *Les Petites Mazarines*, Paris, Grasset, 1999.

Bibliographie

- CORBELLARI Alain, *Le Complot en littérature*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2023.
- CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse en liberté, XVI^e- XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004.
- COSANDEY Fanny (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'ÉHESS, 2005.
- COSANDEY Fanny, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2016.
- COSANDEY Fanny, « Montrer l'ordre et enregistrer le désordre dans la France d'Ancien Régime », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17333>.
- COTTEGNIES Line, *Mary Astell et le féminisme en Angleterre au XVII^e siècle*, Lyon, ENS éditions, 2008.
- COUDREUSE Anne et Françoise SIMONET-TENANT (dir.), « Pour une histoire de l'intime et de ses variations », *Itinéraires*, 2009/4. DOI : <https://doi.org/10.4000/itineraires.574>.
- COUDREUSE Anne (dir.), « Les Mémoires, une question de genre ? », *Itinéraires*, 2011/1. DOI : <https://doi.org/10.4000/itineraires.1590>.
- COUSIN Victor, *Jacqueline Pascal*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1845.
- COUSIN Victor, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, 6^e édition, Paris, Didier et Cie, 1881.
- DARNTON Robert, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 1991.
- DEGUIN Yohann, *L'Écriture familiale des Mémoires, Noblesse 1570-1750*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique » n° 117, 2020.
- DEGUIN Yohann, « Pour une histoire éditoriale des Mémoires d'Ancien Régime », dans Sophie ABDELA, Nicholas DION et Maxime CARTRON (dir.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e- XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Constitution de la modernité », n° 38, 2023, p. 245-260.
- DEJEAN Joan, « Lafayette's Ellipses : The Privileges of Anonymity », *PMLA*, n° 99, 1984/5, p. 884-902.
- DEJEAN Joan, *Tender Geographies. Women and the Origins of the Novel in France*, New York, Columbia University Press, coll. « Gender and Culture », 1991.
- DEJEAN Joan, « Sexe, genre et nom d'auteur au XVII^e siècle », *Littératures Classiques*, n° 28, automne 1996, p. 137-146.
- DELISLE Léopold, *Le Cabinet des Manuscrits de la bibliothèque nationale. Étude sur la formation de ce dépôt comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, et du commerce des livres à Paris avant l'invention de l'imprimerie*, Paris, Imprimerie nationale, 1874.
- DE LUCCA Valeria, *The Politics of Princely Entertainment: Music and Spectacle in the Lives of Lorenzo Onofrio and Maria Mancini Colonna*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2020.

Bibliographie

- DÉMORIS René, *Le Roman à la première personne. Du classicisme aux Lumières*, Genève, Droz, 2002 [1975].
- DESAN Philippe et Anne RÉGENT-SUSINI (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- DESAN Philippe et Anne RÉGENT-SUSINI, « Œuvre-monument. Œuvre-mouvement. Éditer les œuvres complètes des auteurs des XVI^e et XVII^e siècles », dans Philippe DESAN et Anne RÉGENT-SUSINI (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 7-19.
- DESGRAVES Louis, « Les catalogues des libraires bordelais au XVIII^e siècle », dans Claude JOLLY et Dominique VARRY (dir.), *Le Livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 319-326.
- DES GUERROIS Charles, *Le Président Bouhier, sa vie, ses ouvrages, et sa bibliothèque*, Paris, Ledoyen, Schulz et Thuillier, 1855.
- DESSERT Daniel, « Pouvoir et finance au XVII^e siècle : la fortune du cardinal Mazarin », *Revue d'Histoire Moderne & contemporaine*, n° 23, 1976/2, p. 161-181.
- DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- DETHAN Georges, « L'auteur des *Mémoires* dits de Gaston d'Orléans », *Dix-septième siècle*, Paris, n° 45, 1959, p. 292-297.
- DEWALD Jonathan, *Aristocratic Experience and The Origin of Modern Culture: France, 1570-1715*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- DEWALD Jonathan, *Status, power and identity in Early modern France. The Rohan family, 1550-1715*, Pennsylvania University Press, 2015.
- DEWALD Jonathan, « Writing Failure: Self-Depiction and Aristocratic Power in Seventeenth-Century France », dans Claudius SITTIG et Christian WIELAND (dir.), *Die "Kunst des Adels" in der Frühen Neuzeit*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2018, p. 23-35.
- DHONDT Reindert, Katrien HOREMANS, Beatrijs VANACKER et Karen VANDEMEULEBROUCKE (dir.), *L'Ethos en question. Effets, contours et perspectives*, CONTEXTES, n° 13, 2013. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.5674>.
- DIAZ José-Luis, *L'Écrivain imaginaire. Scénographies auctoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- DOROTHÉE Vincent, « Femmes fortes et Amazones : les figures féminines belliqueuses et les festivités princières au sein des échanges franco-lorrains (1580-1652) », *Le Verger*, Bouquet VI, décembre 2014, en ligne. URL : <http://cornucopia16.com/blog/2014/11/30/le-verger-bouquet-vi-la-fete-a-la-renaissance/>.
- DUBOIS François-Ronan, *L'Appropriation de l'œuvre : instances et visées de l'attribution des œuvres à leur auteur dans la France d'Ancien Régime (1645-1777)*, thèse de doctorat, Université de Grenoble Alpes, soutenue en 2017.
- DUCASSE André, *La Grande Mademoiselle (1627-1693)*, Paris, Hachette, 1963.
- DUCHÊNE Roger, « Lettres et mémoires : la marquise de Sévigné et le grand prévôt de Sourches », *Écrire au temps de Mme de Sévigné : lettres et texte littéraire*, 2^e édition, Paris, Vrin, 1982, p. 103-120.

Bibliographie

- DUFIEF Pierre-Jean (dir.), *Les Écritures de l'intime. La correspondance et le journal*, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion-Varia », n° 43, 2000.
- DUFOUR-MAÎTRE Myriam, *Les Précieuses, naissance des femmes de lettres en France au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- DUFOUR-MAÎTRE Myriam, « Les précieuses, de la guerre des sexes aux querelles du Parnasse : jalons d'une polémique empêchée », *Littératures classiques*, n° 59, 2006, p. 251-263.
- DUFOUR-MAÎTRE Myriam, « Genres, signatures et attributions. Le cas de Madeleine de Scudéry », dans Frédéric REGARD et Anne TOMICHE (dir.), *Genre et signature*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 173-188.
- DULONG Claude, *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993.
- DURU Audrey, « Théologie et exégèse au féminin : la bibliothèque d'étude de Suzanne Habert (Paris, 1631) », *Dix-septième siècle*, n° 296, 2022/3, p. 513-531.
- DUVIGNAC-GLESSGEN Marie-Ange, « La Visitation de Chaillot au XVII^e siècle : splendeurs et tribulations d'un monastère dans le siècle », *Dix-septième siècle*, n° 165, octobre 1989, p. 383-400.
- ECO Umberto, *Lector in fabula. Le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, traduit de l'italien [1979] par Myriem BOUZAHER, Paris, Le livre de Poche, coll. « Biblio essais », 2018 [Grasset et Fasquelle, 1985].
- EDMONDS Amanda, Aarnes GUDMESTAD et Thomas METZGER, « The non-default gender category in additional-language French », dans Dalila AYOUN (dir.), *The Aquisition of Gender. Crosslinguistic Perspectives*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, coll. « Studies in Bilingualism », 2022, p. 157-182.
- ÉLIAS Norbert, *La Société de cour* [1933], traduit de l'allemand [1969] par Pierre Kamnitzer [1974], Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1985.
- EMERSON Catherine, « Mémoires pour servir à l'histoire de France. Un aperçu d'un genre et ses origines », dans Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le Sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013, p. 15-27.
- ESMEIN-SARRAZIN Camille, « Le cas Lafayette pour l'éditeur du XXI^e siècle. Du chef-d'œuvre aux œuvres complètes : auctorialité, définition du corpus et collaboration », dans Philippe DESAN et Anne RÉGENT-SUSINI (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 273-294.
- ÉVAIN Aurore, *Mary Sidney alias Shakespeare*, Paris, Talents hauts, 2024.
- EYMEOD Juliette, *Le célibat dans la noblesse française d'Ancien Régime*, thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales, soutenue en 2020.
- FABRE Daniel, « Lire au féminin », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 11, 2000/1. DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.219>.
- FAYET-Scribe Sylvie, « “La Table des matières” comme titre d'un roman ? », dans Georges MATHIEU (dir.), *La Table des matières. Son histoire, ses règles, ses fonctions son esthétique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 17-26.
- FEBVRE Lucien et Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958.

Bibliographie

- FERRER Véronique, « Rudesse ou douceur ? La querelle de la simplicité au temps de Malherbe », *Dix-septième siècle*, n° 260, 2013/3, p. 429-438.
- FERREYROLLES Gérard (dir.), *Traité sur l'histoire (1638-1677)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », n° 118, 2013.
- FERRIER-VIAUD Pauline, *Épouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps du Louis XIV*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « Époques », 2022.
- FILLON Anne, « La vie aventureuse de la marquise de Courcelles ou les derniers feux de l'esprit baroque », *Fruits d'écriture. Société et mentalités aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, 2000, p. 43-54.
- FINLEY Sarah, « Sor Juana and the Countess of Villaumbrosa », *Revista Canadiense de Estudios Hispánicos*, n° 45, 2021/2, p. 327-347. DOI : <https://doi.org/10.18192/rceh.v45i2.6687>.
- FISCHER Denise, « La Gramática Francesa de Pierre-Paul Billet : contenus et méthodes », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère et seconde*, n° 18, 1996, p. 213-223.
- FOUCAULT Michel, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » [1969], *Dits et écrits, t. I, 1954-1988*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 817-849.
- FRAENKEL Béatrice, *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992.
- FRAENKEL Béatrice, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, n° 25, 2008/1, p. 13-23.
- FRANCALANZA Éric, « Les Mémoires de la vie du comte de Grammont d'Hamilton (1713) ou la vérité au prix du divertissement », dans Marc-André BERNIER et Zeina HAKIM (dir.), *Mémoires et roman. Les rapports entre vérité et fiction au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 2023, p. 59-84.
- FRANCÈS Cyril (dir.), *Le Politique et le féminin. Les femmes de pouvoir dans les Mémoires d'Ancien régime*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- FREIDEL Nathalie, *Le Temps des « écrivaines ». L'œuvre pionnière des épistolières au XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Masculin/féminin dans l'Europe moderne », n° 35, 2022.
- FUMAROLI Marc, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », dans *La Diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Hermann, 1998, p. 183-215.
- FURNO Martine et Raphaële MOUREN (dir.), *Auteur, traducteur, collaborateur, imprimeur... qui écrit ?*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 99, 2013.
- GARAPON Jean (dir.), *L'Expression de l'inoubliable dans les mémoires d'Ancien régime*, Nantes, Cécile Defaut, coll. « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2005.
- GARAPON Jean, « Les mémorialistes dans les Mémoires de Saint-Simon », *Cahiers Saint-Simon*, n° 35, 2007, p. 16-27.
- GARAPON Jean (dir.), *Les Mémorialistes d'Ancien Régime à la découverte de l'étranger (XVI^e-XIX^e siècles)*, Nantes, Éditions nouvelles Cécile Defaut, 2015.

Bibliographie

- GARAPON Jean, « Les *Souvenirs* de M^{me} de Caylus, une “poétique de l’éclat discret” », dans Mathieu DA VINHA et Nathalie GRANDE (dir.), « *Toute la cour était étonnée* », *Madame de Maintenon ou l’ambition politique au féminin*, Rennes et Versailles, PUR et Centre de recherche du château de Versailles, 2022, p. 163-170.
- GATEFIN Éric, « Sainte-Beuve et les mémorialistes de l’Ancien Régime », dans Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La Réception des Mémoires d’Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, textes réunis et publiés par Marie-Paule de WEERDT-PILOGE, Paris, Édition Le Manuscrit, coll. « Réseau Lumières », 2009, p. 307-331.
- GATULLE Pierre, *Gaston d’Orléans : entre mécénat et impatience du pouvoir*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- GATULLE Pierre, « L’image de Gaston d’Orléans : entre mémoires, fiction et historiographie », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, n° 59, 2012/3, p. 124-142.
- GENETTE Gérard, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982.
- GENETTE Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.
- GEVRAI Françoise, « Lectures à clé de *La Princesse de Clèves* au XVIII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 54, 2004/2, p. 191-203.
- GILMORE Leigh, *Autobiographics: a feminist Theory of Women’s Self-Representation*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.
- GOLDSMITH Elizabeth C. et Dona GOODMAN (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1995.
- GOLDSMITH Elizabeth C, *Publishing Women’s Life Stories in France, 1647-1720: From Voice to Print*, Farnham, Ashgate, coll. « Women and Gender in the Early Modern World », 2001.
- GOLDZINK Jean, « Libertinage et politique dans le roman libertin des Lumières », *Littératures classiques*, n° 55, 2004/3, p. 243-255.
- GÓMEZ-ACEBO Pepe et Guillaume NAVAUD, « *Dom Carlos* et la contrefaçon de l’histoire. Nouveaux éléments sur la structure romanesque et les sources alléguées de la “nouvelle historique” de Saint-Réal », *Dix-septième siècle*, n° 271, 2016/2, p. 253-268.
- GOUPILLAUD Ludivine, « Chapelain recoiffé par Perrault : une apologie paradoxale de *La Pucelle* », *Dix-septième siècle*, n° 215, 2002/2, p. 343-368.
- GRANDE Nathalie, *Stratégies de romancières. De Clélie à la Princesse de Clèves (1654-1678)*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- GRANDE Nathalie, « Discours rapportés, discours décalés ? De l’usage du discours rapporté comme procédé ironique dans la narration galante de la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Marc HERSANT, Marie-Paule PILOGE, Catherine RAMOND et François RAVIEZ (dir.), *Histoire, histoires. Nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2011, p. 277-289.
- GRANDE Nathalie, « La maltraitance historiographique : l’exemple des autrices du XVII^e siècle (Lafayette, Scudery, Sévigné, Villedieu) », dans Frédérique LE NAN, Andrea BRÜNIG et Catherine PETGOUX-BAEZA (dir.), *Voix de femmes dans le monde*, Angers, PUR, coll. « Nouvelles Recherches sur l’Imaginaire », n° 40, 2018, p. 93-104. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.87425>.

Bibliographie

- GRANDE Nathalie, « Une amatrice malgré elle ? Mme de La Calprenède », *Elseneur*, n° 38, 2023, p. 101-114. DOI : <https://doi.org/10.4000/elseneur.1424>.
- GREINER Franck (dir.), *Le Roman au temps d'Henri IV et de Marie de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- GRENTE Georges, *Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la Reine, évêque de Séez (1552- 1611)*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Paris, Lecoffre, 1903].
- GROBE Edwin P., « Gabriel and Sébastien Brémont », *Romance notes*, n° 4, 1963/2, p. 132-135.
- GROBE Edwin P., « The anonymous Tunisian Novels of Sébastien Brémont », *Romance notes*, n° 6, 1965/2, p. 148-152.
- GROBE Edwin P., « The Source of Mme de Villedieu's *Nouvelles affriquaines* », *Romance notes*, n° 8, 1966/1, p. 70-74.
- GUICHEMERRE Roger, « Segrais ou la diversité romanesque », *Littératures classiques*, n° 15, octobre 1991, p. 185-193.
- GUION Béatrice, *Du bon usage de l'histoire. Histoire, morale et politique à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- HAUSMANN Frank-Rutger, « Pierre Marteau ou Pierre du Marteau, imprimeur imaginaire à l'époque de Louis XIV », dans Jürgen GRIMM (dir.), *'Diversité, c'est ma devise': studien zur französischen Literatur des 17. Jahrhunderts*, Paris, Seattle et Tübingen, PFSC, coll. « Biblio 17 », 1994, p. 229-244.
- HENRARD P., « Un soldat de fortune au XVII^e siècle, Jean Gaspard Ferdinand de Marchin », *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 4^e série, vol. 46, t. VI, 1890, p. 218-237.
- HERSANT Marc, « L'historien et le conteur : histoire et merveilleux dans les récits de l'époque classique (Perrault, Saint-Simon) », *Dix-septième siècle*, n° 241, 2008/4, p. 657-676.
- HERSANT Marc, « Les manchettes dans les *Mémoires* : régularités et caprices du système de guidage saint-simonien », dans Carine BARBAFIERI et Delphine DENIS (dir.), *Rubricologie, ou de l'invention des titres et sous-titres*, Paris, Hermann, « Hors collection », 2023, p. 153-168.
- HERSANT Marc, Marie-Paule PILORGE, Catherine RAMOND et François RAVIEZ, *Histoire, histoires. Nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2011.
- HERSANT Marc, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013.
- HERSANT Marc et Catherine RAMOND (dir.), *Les Portraits dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leyde, Brill, coll. « Faux titre », 2019.
- HERSANT Marc et Éric TOURRETTE (dir.), *La Fronde des Mémoires (1648-1750)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », n° 395, série « Le Siècle classique », n° 11, 2019.
- HIPP Marie-Thérèse, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.

Bibliographie

- HOEK Leo, *La Marque du titre : dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye, Paris et New York, Mouton éditeur, coll. « Approches to Semiotics », n° 60, 1981.
- HOGG Chloé, *Absolutist Attachments: Emotion, Media, and Absolutism in Seventeenth-Century France*, Evanston, Northwestern University Press, 2019.
- HOURCADE Philippe, *La Bibliothèque du duc de Saint-Simon et son cabinet de manuscrits (1693-1756)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque du XVIII^e siècle », 2010.
- HUCHON Mireille, *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2006.
- HUCHON Mireille, *Le Labérynthe*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2019.
- HUREL Augustin-Jean, *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Paris, Didier et Cie, 1872.
- IGALENS Jean-Christophe, « “La manière de s’affecter” ou la vérité d’un genre. L’article “Mémoires” dans les *Éléments de littérature* de Marmontel », dans Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le Sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013, p. 77-92.
- JANMART DE BROUILLANT Léonce, *Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*, Paris, Maisson Quantin, 1888.
- JANSEN André, « François Bertaut et son Journal du voyage en Espagne », *Bulletin Hispanique*, t. 50, n° 2, 1948, p. 172-186.
- JEANNELLE Jean-Louis, *Écrire ses Mémoires au XX^e siècle, Déclin et renouveau*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », 2008.
- JEANNELLE Jean-Louis, « Le sexe des Mémoires », *Itinéraires*, 2011/1, p. 13-28. DOI : <https://doi.org/10.4000/itineraires.1596>.
- JEANNELLE Jean-Louis, « Les mémorialistes sont-ils de bons témoins de leur temps ? », texte mis en ligne sur *Fabula* en avril 2020. URL : https://www.fabula.org/atelier.php?Temoins_du_temps.
- JEANNELLE Jean-Louis, « Mémoires, un genre obligé ? », *COnTEXTES*, n° 29, 2020. DOI : <https://doi.org/10.4000/contextes.9642>.
- JOUANNA Ariette, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- JOUHAUD Christian, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.
- JOUHAUD Christian, « Retour aux mazarinades : “opinion publique”, action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans Roger DUCHÊNE et Pierre RONZEAUD (dir.), *La Fronde en questions*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, p. 297-307.
- JOUHAUD Christian, *La Main de Richelieu ou Le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991.
- JOUHAUD Christian, « Les Mémoires de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots*, n° 32, septembre 1992, p. 81-93.
- JOUHAUD Christian, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.
- JOUHAUD Christian, *Richelieu et l'écriture du pouvoir, Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015.

Bibliographie

- JOUHAUD Christian, *Le Siècle de Marie Du Bois. Écrire l'expérience au XVII^e siècle. Écrire l'expérience au XVII^e siècle*, Paris, Seuil, 2022.
- JOUHAUD Christian et Alain VIALA (dir.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.
- JOUHAUD Christian, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2009.
- KAHN Didier, *Le Fixe et le volatil. Chimie et alchimie de Paracelse à Lavoisier*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
- KCHAOU Sihem, « Les manuscrits des Harlay : du château de Grosbois au site Richelieu », dans Emmanuelle CHAPRON et Fabienne HENRYOT (dir.), *Archives en bibliothèques (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Lyon, ENS Éditions, coll. « Métamorphoses du livre », 2023, p. 89-106. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.44579>.
- KELLER-RABHÉ Edwige, « L'Espagne dans *Dom Carlos* de Saint Réal (1672) : configurations et stratégies d'enfermement », *Locus in fabula: la topique de l'espace dans les fictions françaises d'Ancien Régime*, quinzième colloque de la SATOR, Paris, Peeters Louvain, coll. « La République des Lettres 19 », 2004, p. 200-219.
- KELLER-RAHBÉ Edwige (dir.), *Les Arrière-boutiques de la littérature. Auteurs et imprimeurs-libraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2010.
- KELLER-RAHBÉ Edwige (dir.), *Privilèges de librairie en France et en Europe (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- KELLER-RAHBÉ Edwige et Nathalie GRANDE, « Villedieu ou les avatars d'un nom d'écrivain(e) », *Littératures classiques*, n° 61, 2006/3, p. 5-32.
- KENNY Neil, *Born to Write. Literary Families and Social Hierarchy in Early Modern France*, Oxford University Press, 2020.
- KETTERING Sharon, « Strategies of Power : Favorites and Women Household Clients at Louis XIII's Court », *French Historical Studies*, n° 33, 2010/2, p. 177-200.
- KLAITS Joseph, *Printed Propaganda under Louis XIV. Absolute Monarchy and Public Opinion*, Princeton, Princeton University Press, 1976.
- KUPERTY-TSUR Nadine, « Les préfaces dans les Mémoires du XVI^e siècle », dans Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995, p. 13-25.
- KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la Renaissance : les mémorialistes du XVI^e siècle*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1998.
- KUPERTY-TSUR Nadine, « La valeur argumentative de l'enfance », dans Anne CHEVALIER et Carole DORNIER (dir.), *Le Récit d'enfance et ses modèles*, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 259-270.
- KUPERTY-TSUR Nadine, « Le *Journal* de Louise de Savoie : nature et visées », dans Pascal BRIOIST, Laure FAGNART et Cédric MICHON (dir.), *Louise de Savoie, 1476-1531*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Renaissance », 2015, p. 263-276.
- LANKHORST Otto, « Les ventes aux enchères des livres à La Haye dans la première moitié du 18^e siècle », dans Christiane BERKVENS-STEVELINCK, Hans BOTS, Paul HOFTIJZER et Otto

Bibliographie

- LANKHORST (dir.), *“Le magasin de l’univers”, The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, Leyde, Brill, 1992, p. 199-210.
- LANKHORST Otto, « Les catalogues du “magasin de l’univers”. Intérêt et sauvegarde des catalogues de libraires néerlandais de l’Ancien Régime », dans Anne CHARON, Claire LESAGE et Ève NETCHINE (dir.), *Le Livre entre le commerce et l’histoire des idées. Les catalogues de libraires (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, École des Chartes, coll. « Études et rencontres de l’École des chartes », n° 33, 2011, p. 11-23.
- LANOË Catherine, « Techniques du corps et construction des savoirs en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Liliane HILAIRE-PÉREZ, Fabien SIMON et Marie THÉBAUD-SORGER (dir.), *L’Europe des sciences et des techniques. Un dialogue des savoirs, XV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2016, p. 81-86.
- LARSEN Anne, « Salons, Patronage Networks, and the Self-Representation of Three Seventeenth-Century French Women of Science, » *Early Modern Women: An Interdisciplinary Journal*, n° 17, 2023/1, p. 274-298.
- LAZARD Madeleine, *Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Paris, Fayard, 1995.
- LEBRAVE Jean-Louis et Almuth GRÉSILLON (dir.), *Écrire aux XVII^e et XVIII^e siècles, Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS éditions, 2000.
- LEBRAVE Jean-Louis, « L’écriture inachevée », dans Dominique BUDOR et Denis FERRARIS (dir.), *Objets inachevés de l’écriture*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001.
- LECLERC Gérard, *Le Sceau de l’œuvre*, Paris, Seuil, 1998.
- LE DOEUFF Michèle, *Le Sexe du savoir*, postface de Léa VÉDIE, Lyon, ENS Éditions, coll. « Perspectives genre », 2023.
- LEJEUNE Philippe, *Le Pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Points, coll. « Essais », 1996 [1975].
- LEJEUNE Philippe, *Les brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998.
- LEJEUNE Philippe et Catherine VIOLLET, *Genèses du « je », manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS-Éditions, 2000.
- LE MOËL Michel, *La Grande Mademoiselle*, Paris, éditions de Fallois, 1994.
- LESAGE Claire, « Les libraires catalogueurs. Renseigner et décrire, attirer et vanter », dans Anne CHARON, Claire LESAGE et Ève NETCHINE (dir.), *Le Livre entre le commerce et l’histoire des idées. Les catalogues de libraires (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, École des Chartes, coll. « Études et rencontres de l’École des chartes », n° 33, 2011, p. 39-57.
- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII^e siècle », dans Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995, p. 27-44.
- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, *La Poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », n° 10, 1996.
- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Le récit d’enfance à la première personne au XVII^e siècle : entre mémoire et fiction », dans Anne CHEVALIER et Carole DORNIER (dir.), *Le Récit d’enfance et ses modèles*, Presses universitaires de Caen, 2003, p. 117-134.

Bibliographie

- LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « De la liste au récit : comment raconter la généalogie ? l'exemple des mémorialistes d'Ancien Régime », *Dix-septième siècle*, n° 288, 2020/3, p. 497-508.
- LETT Didier, « L'histoire des frères et des sœurs », *Clio*, n° 34, 2011. DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10308>.
- LEVER Évelyne, *Les Princesses Mazarines. La gloire du cardinal*, Paris, Tallandier, 2023.
- LEVI Giovanni, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, trad. Monique AYMARD, Paris, Gallimard, 1989.
- LEVILLAIN Charles-Édouard, « “Un reste apparent de grandeur”. La querelle du *stathouderat* et la question du redressement de la Hollande (C.1700-C.1750) », dans Catherine SECRETAN et Delphine ANTOINE-MAHUT (dir.), *Les Pays-Bas aux XVI^e et XVII^e siècles. Nouveaux regards*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des huguenots », n° 71, 2015, p. 163-197.
- Les Valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Actes du colloque de Strasbourg et Metz des 18-20 mai 1978, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 22, 1979.
- LINDEN David van der, *Experiencing Exile: Huguenot Refugees in the Dutch Republic, 1680–1700*, Routledge, 2016.
- LOMBARD Jean, *Courtitz de Sandras ou l'aventure littéraire sous le règne de Louis XIV*, thèse de doctorat, Université de Lille, soutenue en 1982.
- LOTTERIE Florence (dir.), « Les voies du “genre” », *Littératures classiques*, n° 90/2, 2016.
- MAIGNE Vincenette, « Le manuscrit comme absolu », dans Jean-Louis LEBRAVE et Almuth GRÉSILLON (dir.) *Écrire aux XVII^e et XVIII^e siècles, Genèses de textes littéraires et philosophiques*, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 17-26.
- MAINGUENEAU Dominique, « Ethos, scénographie, incorporation », dans Ruth AMOSSY (dir.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1999, p. 75-100.
- MAINGUENEAU Dominique, « Problèmes d'ethos », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n° 113-114, 2002, p. 55-67.
- MAÎTRE Jacques, *L'Orpheline de la Bérésina. Thérèse de Lisieux (1873-1897), Essai de psychanalyse socio-historique*, Paris, Éditions du Cerf, 1995.
- MALLICK Oliver, « Clients and Friends: The Ladies-in-waiting at the Court of Anne of Austria (1615-1666) », dans Nadine N. AKKERMAN et Birgit HOUBEN (dir.), *The Politics of Female Households. Ladies-in-Waiting across Early Modern Europe*, Leyde, Brill, 2013, p. 231-264.
- MALLICK Oliver, « Au service de la reine. Anne d'Autriche et sa maison (1616-1666) », article mis en ligne le 3 janvier 2016 sur le site *Cour de France*. URL : <https://cour-de-france.fr/article4211.html>.
- MALLICK Oliver, « “Le principal passage pour aller à la ville de Dom Anna” : Mme de Beauvais et la charge de première femme de chambre de la reine (1646-1666) », dans Caroline ZUM KOLK et Kathleen WILSON-CHEVALIER (dir.), *Femmes à la cour de France :*

Bibliographie

- charges et fonctions (XV^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018, p. 107-126.
- MANSAU Andrée, *Saint-Réal et l'humanisme cosmopolite*, Paris, Honoré Champion, 1976.
- MARIN Louis, *Pascal et Port-Royal*, recueil établi par Alain CANTILLON, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque du collège international de philosophie », 1997.
- MARTIGNON Maxime, « Le courtisan nouvelliste et l'érudit à Versailles : les frères Dangeau et l'archivage de la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17579>.
- MARTIN Christophe, « Fabulation barbaresque et ingéniosité romanesque : à propos des *Nouvelles affriquaines* », *Littératures classiques*, n° 61, 2006/3, p. 205-217.
- MARTIN Frédéric, « *Musarum frater, amice* : les réseaux de sociabilité poétique à travers les pièces liminaires (1598-1630) », *RHF*, n° 115, 2015/1, p. 137-147.
- MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, 2 vol., Genève, Droz, 1999 [1969].
- MARTIN Henri-Jean, *Les métamorphoses du livre*, entretiens avec Jean-Marc CHÂTELAINE et Christian JACOB, Paris, Albin Michel, coll. « Itinéraires du savoir », 2004.
- MATHIEU Georges (dir.), *La Table des matières. Son histoire, ses règles, ses fonctions son esthétique*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *La Scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, PUF, 1996.
- MAZÈRE Alain, *Gourville le magnifique. Financier, diplomate, confident des puissants du Grand Siècle*, Saintes, Le Croît Vif, 2009.
- MÉCHOULAN Éric, *Le livre avalé : De la littérature entre mémoire et culture (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- MELCHIOR-BONNET Bernardine, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Perrin, 1985.
- MÉLI Cinthia, *Le Livre et la Chaire. Les pratiques d'écriture et de publication de Bossuet*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2014.
- MÉTHIVIER Hubert, *La Fronde*, Paris, PUF, coll. « L'historien », 2016 [1984].
- MICHARD Claire, *Le Sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 2002.
- MISTACCO Vicki, « Les silences de l'histoire : l'*Anthologie féminine* de Louise d'Alq », dans Martine REID (dir.), *Les Femmes dans la critique et l'histoire littéraire*, Paris, Honoré Champion, 2011, p. 121-146.
- MOLLIÉ Jean-Yves, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique éditions, 2015.
- MONTOYA Alicia, « French and English women writers in Dutch library (auction) catalogues, 1700-1800. Some methodological considerations and preliminary results », dans Susan VAN DIJK, Petra BROOMANS, Janet VAN DER MEULEN et Pim VAN OOSTRUM (dir.), *'I have heard about you.' Foreign women's writing crossing the Dutch border: from Sappho to Selma Lagerlöf*, Hilversum, Verloren, 2004, p. 182-216.

Bibliographie

- MOREL Jacques, « Sur l'histoire de la lettre perdue dans *La Princesse de Clèves* », *PFSCS*, n° 19, 1983, p. 701-709.
- MOULIN Jean-Marie, « Musée national du château de Compiègne. Acquisitions récentes (1978-1986) pour le musée du Second Empire », *La Revue du Louvre*, n° 1, 1988, p. 43-52.
- MOUREAU François, « Imprimé malgré soi ou la coquetterie d'auteur à l'Âge classique : le cas de La Rochefoucauld », *Bulletin du Bibliophile*, n° 2, 1990, p. 300-311.
- MOUSNIER Roland, *L'Homme rouge ou la Vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Robert Laffont, 1992.
- NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoires*, 3 vol., Paris, Gallimard, coll.« Quarto », 1997.
- OLIVERO Isabelle, *L'Invention de la collection*, Paris, IMEC et Maison des sciences de l'homme, collection « In Octavo », 1999.
- PARMENTIER Béréngère (dir.), *L'anonymat de l'œuvre, Littératures classiques*, n° 80, 2013.
- PASCAL Catherine, « “Des cartes, des jetons, des fauteuils, une table !” : la figure de la joueuse parisienne au XVII^e siècle », dans Jeanne CHIRON, Nathalie GRANDE, Ramona HERZ-GAZEAU, Julie PILORGET et Julie PIRONT (dir.), *Les Parisiennes : des femmes dans la ville (Moyen Âge – XVIII^e siècle)*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2020, p. 129-141.
- PELLEGRIN Nicole (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « L'école du genre », 2006.
- PENNANECH Florian, « Palimpsestes factuels », *Poétique*, n° 185, 2019/1, p. 99-119.
- PETTEGREE Andrew et Arthur DER WEDUWEN, « What was Published in the Seventeenth-Century Dutch Republic? », *Livre – Revue historique*, 2018/1, en ligne. URL : <http://livre.societebibliographique.fr/2018-01/>.
- PETTEGREE Andrew et Arthur DER WEDUWEN, *The Bookshop of the World. Making and Trading Books in the Dutch Golden Age*, Londres et New Haven, Yale University Press, 2019.
- PIGUET Louise, « Madame Guyon, une légitimation paradoxale », *Littératures classiques*, n° 90, 2016/2, p. 61-75.
- PINCEEL Aurore, « Curieux objet de genre, le livre et sa place dans des inventaires après décès à Lille au XVIII^e siècle », *Genre et histoire*, n° 32, automne 2023. DOI : <https://doi.org/10.4000/genrehistoire.8326>.
- PIOFFET Marie-Christine (avec la collaboration de Sara COTELLI), *Espaces lointains, espaces rêvés dans la fiction romanesque du Grand Siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, collection « Imago Mundi », 2007.
- PLANTÉ Christine, « Écrire des vies de femmes », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 57-75.
- PLANTÉ Christine, « Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 90-111.
- PLANTÉ Christine, *La Petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Presses universitaires de Lyon, 2019 [1989]. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pul.22527>.

Bibliographie

- PLANTÉ Christine, « Le genre en littérature : difficultés, fondements et usages d'un concept », dans GenERe (éd.), *Épistémologies du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2018. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.9197>.
- PLANTIE Jacqueline, *La Mode du portrait littéraire en France 1641-1681*, Paris, Honoré Champion, 1994.
- POTTS Denys, « Desmaizeaux and Saint-Évremond's Text », *French Studies*, n° 19, juin 1965, p. 239-252.
- PRADEILLES Anne, « Une analyse titrologique des « Memoir(s) » publiés en Grande-Bretagne (1780-1790) », *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, n° 28, 1989, p. 39-70.
- PRIMI Alice, « La question des femmes au XIX^e siècle », dans Michèle RIOT-SARCEY (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010, p. 163-184.
- PUCHE Océane, *Les Épîtres héroïques de Marie-Jeanne L'Héritier : traduction et réception d'Ovide dans la France du XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Lille, soutenue en 2020.
- PÜTZ Fernand, « Jean Loret et les gazettes en vers burlesques », *Littératures classiques*, n° 18, printemps 1993, p. 185-196.
- QUAGLIA Claire, « La mort de Louis XIV dans les *Mémoires* de Saint-Simon ou l'impossible deuil », *Dix-septième siècle*, n° 269, 2015/4, p. 645-656.
- RABINOVITCH Oded, « Vénalité, capitalisme de cour et pratiques d'écriture (XVII^e-XVIII^e siècle) : réflexions préliminaires », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17487>.
- RÉACH-NGÔ Anne (dir.), *Créations d'atelier. L'éditeur et la fabrique de l'œuvre à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 104, 2014.
- REED Gervais Eyer, *Claude Barbin, libraire de Paris sous le règne de Louis XIV*, Genève, Droz, 1974.
- REID Martine (dir.), *Les femmes dans la critique et l'histoire littéraire*, Paris, Honoré Champion, coll. « Littérature et genre », n° 1, 2011.
- REID Martine (dir.), *Femmes et littérature. Une histoire culturelle*, 2 vol., Paris, Gallimard, 2020.
- RIBARD Dinah, « Les mémoires sans le genre », dans Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dir.), *Le Sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, PUR, 2013, p. 29-40.
- RIBARD Dinah, *1969 : Michel Foucault et la question de l'auteur. « Qu'est-ce qu'un auteur ? »*, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes critiques français », n° 2, 2019.
- RIBARD Dinah, « Des journalistes à la cour », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17391>.
- RIOT-SARCEY Michèle et Éléni VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 77-89.

Bibliographie

- RIOT-SARCEY Michèle (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010.
- RIOT-SARCEY Michèle, *Le Genre en questions. Pouvoir, politique, écriture de l'Histoire*, Paris, Créaphis Éditions, 2016.
- ROUSSILLON Marine, « Que voit-on dans les poèmes héroïques des années 1650 ? », *Littératures classiques*, n° 82, 2013/3, p. 247-259.
- ROUSSILLON Marine, « Raconter les fêtes de cour : publier, archiver, agir », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, n° 16, 2019. DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.17441>.
- ROUSSILLON Marine, *Don Quichotte à Versailles. L'imaginaire médiéval du Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.
- ROY Lise et Antoine CHAMPIGNY, « L'édition des récits de voyage à Paris au XVII^e siècle chez Louis Billaine. Enquête sur une proto-spécialisation éditoriale », dans Sophie ABDELA, Nicholas DION et Maxime CARTRON (dir.), *Histoire de l'édition. Enjeux et usages des partages disciplinaires (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Constitution de la modernité », n° 38, 2023, p. 277-296.
- SACKVILLE-WEST Vita, *Daughter of France*, Londres, Michael Joseph, 1959.
- SAINTE-BEUVE Charles-Augustin, *Causeries du lundi*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Classiques jaunes », n° 250, 2014.
- SANZ Amélia, « Une autre histoire est possible : les *Nouvelles historiques*, de M^{me} de Villedieu à M^{lle} de La Roche-Guilhem », dans Nicole PELLEGRIN (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « L'école du genre », 2006, p. 157-175.
- SARRAZIN Véronique, « L'affichage des prix et la promotion des livres dans les annonces de librairie au XVIII^e siècle », dans Anne CHARON, Claire LESAGE et Ève NETCHINE (dir.), *Le Livre entre le commerce et l'histoire des idées. Les catalogues de libraires (XV^e-XIX^e siècle)*, Paris, École des Chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes », n° 33, 2011, p. 103-126.
- SAUVY Anne, *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*, d'après une étude préliminaire de Motoko NINOMIYA, La Haye, Martinus Nijhoff, 1972.
- SCHAEFFER Jean-Marie, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Seuil, 1989.
- SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- SCHAPIRA Nicolas (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies*, Paris, PUF, coll. « Les littéraires », 2013.
- SCHAPIRA Nicolas, « Trajectoire d'auteur, trajectoire de secrétaire. Livre et stratégie dans la société du XVII^e siècle », dans Nicolas SCHAPIRA (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écriture et trajectoires sociales*, Paris, PUF, coll. « Les littéraires », 2013, p. 123-144.
- SCHAPIRA Nicolas, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

Bibliographie

- SCHNEDECKER Catherine et Frédéric LANDRAGIN, « Les chaînes de référence : présentation », *Langages*, n° 195, 2014/3, p. 3-22, en ligne. DOI : <https://doi.org/10.3917/lang.195.0003>.
- SCHRENCK Gilbert, « Brantôme et Marguerite de Valois : d'un genre à l'autre, ou les Mémoires incertains », dans Noémi HEPP (dir.), *La Cour au miroir des mémorialistes, 1530-1682*, Paris, Klincksieck, 1991, p. 183-192.
- SCHUWEY Christophe, « Naissance d'une figure déviante : la genèse des "nouvellistes" », dans Lucie DESJARDINS, Marie-Christine PIOFFET et Roxanne ROY (dir.), *L'Errance au XVII^e siècle*, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », n° 216, 2017, p. 303-319.
- SCHUWEY Christophe, « Une trajectoire exemplaire au début des années 1660 : Antoine Baudeau de Somaize », *Dix-septième siècle*, n° 284, 2019/3, p. 533-550.
- SCHUWEY Christophe, *Un entrepreneur des lettres au XVII^e siècle. Donneau de Visé, de Molière au Mercure galant*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle », n° 69, 2020.
- SCOTT Joan W., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », traduction d'Eleni Varikas, *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 125-153.
- SECRETAN Catherine et Delphine ANTOINE-MAHUT (dir.), *Les Pays-Bas aux XVI^e et XVII^e siècles. Nouveaux regards*, Paris, Honoré Champion, coll. « Vie des huguenots », n° 71, 2015.
- SECRETAN Catherine et Willem FRIJHOFF, *Dictionnaire des Pays-Bas au Siècle d'or*, Paris, CNRS éditions, 2018.
- SETH Catriona, *La Fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013.
- SIMONET-TENANT Françoise, *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Au cœur des textes », n° 18, 2009.
- SOREL Patricia, *Plon. Le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, PUR, 2018.
- SPICA Anne-Élisabeth, Gilbert SCHRENCK, et Pascale THOUVENIN (dir.), *Héroïsme féminin et femmes illustres (XVI^e-XVII^e siècles). Une représentation sans fiction*, Paris, Classiques Garnier, coll. « XVIII^e siècle », n° 9, série « Masculin/féminin dans l'Europe moderne », n° 22, 2019.
- SPONGBERG Mary, *Writing Women's History since the Renaissance*, New York, Palgrave Macmillan, 2002.
- STOLL Mathieu, *Servir le Roi Soleil : Claude Le Peletier (1631-1711), ministre de Louis XIV*, Rennes, PUR, 2011.
- SWIFT Katherine, « Dutch penetration of the London market for books, c. 1690-1730 », dans Christiane BERKVENS-STEVELINCK, Hans BOTS, Paul HOFTIJZER et Otto LANKHORST (dir.), « *Le magasin de l'univers* », *The Dutch Republic as the centre of the European book trade*, Leyde, Brill, 1992, p. 265-279.
- TAILLEFER Michel, « Les conférences académiques de Toulouse au XVII^e siècle », dans *Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien Régime à la Révolution*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2014, p. 235-272. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pumi.14824>.

Bibliographie

- TAMAS Jennifer, « Le consentement tragique : Bérénice au miroir de Marie Mancini », *Études Epistémè*, n° 40, 2021. DOI : <https://doi.org/10.4000/episteme.13610>.
- TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2005 [1993].
- TONOLO Sophie, « L'«Ouvrage épistolaire» de Jean Loret : l'écriture ou la vie », *Littératures classiques*, n° 71, 2010/1, p. 203-219.
- TOSI Lucia, « Au XVII^e siècle Marie Meurdrac publie un traité de chimie. Une première ? », dans Michel BOUGARD (dir.), *Alchimy, Chemistry and Pharmacy*, Turnhout, Brepols Publishers, 2002, p. 99-104.
- TRIBOUT Bruno, « La scène polémique des Mémoires : l'exemple de Guy Joly et du cardinal de Retz », *Dix-septième siècle*, n° 278, 2018/1, p. 123-136.
- TRIBOUT Bruno, « Les mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 186, 2019/2, p. 215-231.
- TRIQUENAU Maxime, *Des aristocrates de papier. Trois figurations littéraires de nobles à la fin de l'Ancien Régime (Besenval, Polignac, Richelieu)*, thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon 2, soutenue en 2020.
- TROTOT Caroline, « Vivre et écrire la Saint-Barthélemy au féminin : les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans Caroline TROTOT et Michael SOUBBOTNIK (dir.), *Vivre l'histoire*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, coll. « Formes et savoirs », 2013, p. 59-71.
- TROTOT Caroline, « Charlotte Duplessis-Mornay (1548-1606), singularité de l'écrivaine au miroir du mari élu » dans Caroline TROTOT, Claire DELAHAYE et Isabelle MORNAT (dir.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxe de la visibilité et de l'invisibilité*, Marne-la-Vallée, Université Gustave Eiffel, 2020, p. 235-251.
- TROTOT Caroline, Claire DELAHAYE et Isabelle MORNAT (dir.), *Femmes à l'œuvre dans la construction des savoirs. Paradoxe de la visibilité et de l'invisibilité*, Marne-la-Vallée, Université Gustave Eiffel, 2020.
- TSIMBIDY Myriam, *Le Cardinal de Retz polémiste*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « Renaissance et âge baroque », 2005.
- TSIMBIDY Myriam, « Canevas, couleurs et motifs : le discours polémique dans la trame des *Mémoires* », *Littératures classiques*, n° 57, 2005/2, p. 141-161.
- TSIMBIDY Myriam, *La Mémoire des lettres. La lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013.
- TSIMBIDY Myriam, « Bléneau dans les *Mémoires* ou comment saisir une bataille », dans Marc HERSANT et Éric TOURRETTE (dir.), *La Fronde des Mémoires (1648-1750)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 121-137.
- TSIMBIDY Myriam, « Créations et fabrications des œuvres complètes du cardinal de Retz », dans Philippe DESAN et Anne RÉGENT-SUSINI (dir.), *Éditer des œuvres complètes (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 333-347.
- TSIMBIDY Myriam et Frédéric CHARBONNEAU (dir.), *Dialogues intérieurs. Les écrits des mémorialistes dans leurs Mémoires*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », n° 115, 2015.

Bibliographie

- VERGNES Sophie, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, préface de Joël CORNETTE, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2013.
- VIALA Alain, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'Âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1985.
- VIALA Alain, *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, PUF, coll. « Les Littéraires », 2008.
- VIALA Alain, « Des stratégies dans les lettres », dans Nicolas SCHAPIRA (dir.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies*, Paris, PUF, coll. « Les littéraires », 2013, p. 183-200.
- VIALA Alain, *La Galanterie. Une mythologie française*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2019.
- VIENNOT Éliane, « Les ambiguïtés identitaires du Je dans les Mémoires de Marguerite de Valois », dans Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dir.), *Le Genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « Actes et colloques », n° 44, 1995, p. 69-79.
- VIENNOT Éliane, « Les métamorphoses de Marguerite de Valois ou les cadeaux de Brantôme », dans Jean-Philippe BEAULIEU et Diane DESROSIERS-BONIN (dir.), *Dans les miroirs de l'écriture. La réflexivité chez les femmes écrivains d'Ancien Régime*, Presses universitaires de Montréal, coll. « Paragraphes », 1998, p. 83-94.
- VIENNOT Éliane, « Conversation, innovation : les *Mémoires* de la reine Marguerite et la naissance d'un genre », dans Marie-Paule de WEERDT-PILOGE (dir.), *Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la recherche*, Tours, Cahiers d'histoire culturelle, n° 13, 2003, p. 5-12.
- VILLEMUR Frédérique, « De l'Air ! Les Amazones de Deruet (1588-1660) », dans Guyonne LEDUC (dir.), *Réalité et représentation des Amazones*, Paris, L'Harmattan, coll. « Des idées et des femmes », 2008, p. 65-88.
- VINHA Mathieu da, « La maison d'Anne d'Autriche », dans Chantal GRELL (dir.), *Anne d'Autriche. Infante d'Espagne et reine de France*, Paris, Perrin, 2009, p. 156-185.
- VINHA Mathieu da, « La maréchale de la Mothe-Houdancourt : gouvernante des enfants de France », dans *Au service du roi. Dans les coulisses de Versailles*, Paris, Tallandier, 2015, p. 165-188.
- WALCKENAER Charles-Athanase, *Mémoires sur la vie de Madame de Sévigné*, Paris, Firmin Didot, 1848.
- WEERDT-PILOGE Marie-Paule de, « Les Mémoires dans les collections de Mémoires du XIX^e siècle », dans Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La Réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, textes réunis et publiés par Marie-Paule de WEERDT-PILOGE, Paris, Édition Le Manuscrit, coll. « Réseau Lumières », 2009, p. 237-257.
- WEERDT-PILOGE Marie-Paule de, « Les *Mémoires* de madame de Staal-Delaunay (1683-1750) : le défi à l'écriture romanesque », dans Marc-André BERNIER et Zeina HAKIM (dir.), *Mémoires et roman. Les rapports entre vérité et fiction au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 2023, p. 27-42.

Bibliographie

- WELFINGER Arnaud, « Les Mémoires entre composition et disposition. La Rochefoucauld », *Poétique*, n° 187, 2020/1, p. 67-91.
- WINN Colette H., *Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier, 2002.
- WITTIG Monique, *La Pensée straight*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018.
- ZANONE Damien, *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Presses universitaires de Lyon, 2006.
- ZANONE Damien (dir.), « Questions de genre », *Romantisme*, n° 179, 2018/1, p. 5-11. DOI : <https://doi.org/10.3917/rom.179.0005>.
- ZÉKIAN Stéphane, *L'invention des classiques*, Paris, CNRS éditions, 2012.
- ZEMON DAVIS Nathalie, « Genre féminin et genre littéraire. Les femmes et l'écriture historique, 1400-1820 », dans Nicole PELLEGRIN (dir.), *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « L'école du genre », 2006, p. 21-43.
- ZEMON DAVIS Natalie et Arlette FARGE (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 3, XVI^e-XVIII^e siècles, Paris, Perrin, 2002 [1991].
- ZOBERMAN Pierre, « Représentation de l'écrivain et identités sexuelles », *Seventeenth-century French Studies*, n° 30, 2008/1, p. 77-91.
- ZOBERMAN Pierre, « Affirmation, négociation, effacement/appropriation du féminin. Signatures du/des genre/s au début de l'époque moderne », dans Frédéric REGARD et Anne TOMICHE (dir.), *Genre et signature*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 159-172.
- ZONZA Christian, *La Nouvelle historique en France à l'âge classique (1657-1703)*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- ZONZA Christian, « Les discours rapportés dans la nouvelle historique : l'exemple de *Dom Carlos* et du *Prince de Condé* », dans Marc HERSANT, Marie-Paule PILORGE, Catherine RAMOND et François RAVIEZ (dir.), *Histoire, histoires. Nouvelles approches de Saint-Simon et des récits des XVII^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Études littéraires », 2011, p. 291-306.
- ZONZA Christian (dir.), *Vérités de l'histoire et vérité du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Honoré Champion, 2016.

C. Dictionnaires, anthologies, catalogues bibliographiques

- ALQ Louise de, *Anthologie féminine. Anthologie des femmes écrivains poètes et prosateurs depuis l'origine de la langue française jusqu'à nos jours*, Paris, Bureau des causeries familières, 1893.
- Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1867.
- ARON Paul, Denis SAINT-JACQUES et Alain VIALA (dir.), *Dictionnaire du littéraire*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, PUF, 2004.
- BARBIER Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français, avec les noms des Auteurs, Traducteurs et*

Bibliographie

Editeurs ; Accompagné de Notes historiques et critiques ; Par Antoine-Alexandre Barbier, Bibliothécaire du Conseil d'État, 4 t., Paris, Imprimerie bibliographique, 1806-1809.

BARBIER Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs ; accompagné de notes historiques et critiques ; Par M. Barbier, Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, ex-Administrateur des Bibliothèques particulières du Roi, et ex-Bibliothécaire du Conseil d'État, 2^e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 4 t., Paris, Barrois, 1822-1827.*

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes..., 85 vol., Paris, Michaud frères, 1811-1862.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes..., Nouvelle édition, 45 vol., Paris, Desplaces, 1845.

BOURGEOIS Émile et Louis ANDRÉ, *Les Sources de l'histoire de France, XVII^e siècle (1610-1715), 8 vol., Paris, Auguste Picard, 1913-1935.*

BRUNET Gustave, *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés: étude bibliographique, suivie de recherches sur quelques ouvrages imprimés avec des indications fictives de lieux ou avec des dates singulières, Paris, B. Franklin, 1866.*

Catalogues de libraires 1473-1810, édition de Claire LESAGE, Ève NETCHINE et Véronique SARRAZIN, Paris, 2006.

Catalogue de l'histoire de France, Paris, Firmin Didot, 1855.

CONWAY Julian, *Handlist of Post-1600 French Literary Manuscripts and Letters, in the Department of Manuscripts of the British Library, 1996.*

DIEDERICH Johannes, *Vijf eeuwen boek in Nederland, Harlem, De Librije, 1940.*

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, Contenant generalement tous les mots françois, Tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts..., La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.*

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts..., Nouvelle édition, 3 vol., La Haye, Pierre Husson, Jean Van Duren, Thomas Johnson, Charles Le Vier, Jean Swart, la veuve Van Dole, 1727.*

GOUGET Claude-Pierre, *Supplément au grand Dictionnaire historique, genealogique, géographique, &c. de M. Louis Moreri, Pour servir à la dernière Edition de l'an 1732. & aux précédentes, 2 vol., Paris, Vve Lemercier, Jacques Vincent, Jean-Baptiste Coignard et Antoine Boudet, 1735.*

HOEFER Jean-Christien Ferdinand (dir.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter, 46 vol., Paris, Firmin Didot frères, 1852-1866.*

Bibliographie

- KOSSMANN Ernest, *De boekhandel te 's-Gravenhage tot het eind van de 18de eeuw*, La Haye, Nijhoff, 1937.
- MARCHAND Prosper, *Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des Lettres*, La Haye, Pierre de Hondt, 1759.
- MOREAU Célestin, *Bibliographie des Mazarinades*, publiés par la Société de l'histoire de France, 3 vol., Paris, Jules Renouard et Cie, 1850-1851.
- NODIER Charles, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, ou variétés littéraires et philosophiques*, par Charles Nodier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Bibliothécaire du Roi à l'Arsenal, Paris, Crapelet, 1829.
- Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés*, Paris, Firmin Didot, 1856.
- O'KELLY DE GALWAY Alphonse, *Dictionnaire des cris d'armes et devises des personnages célèbres et des familles nobles et autres de la Belgique ancienne et moderne*, Bruxelles, Auguste Schnée, 1865.
- RAHIR Édouard, *Catalogue d'une collection unique de volumes imprimés par les Elzevier et divers typographes hollandais du XVII^e siècle*, Paris, Damascène Morgand, 1896.
- SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991.
- VAN EEGHEN Isabella H., *De Amsterdamse boekhandel 1680-1725*, 6 vol., Amsterdam, Stadsdrukkerij, 1960-1978.
- VICAIRE Georges, *Manuel de l'amateur de livres du XIX^e siècle (1801-1894)*, 8 vol., Paris, A. Rouquette, 1894-1920.

D. Sitographie

- « Alexandre Cabanel, Amélia Césarée Carette », Catalogue des peintures du château de Compiègne : <https://compiègne-peintures.fr/notice/notice.php?id=346>.
- « Antonomaz », base de données coordonnée par Karine Abiven et Gaël Lejeune : <http://https://antonomaz.huma-num.fr/>.
- « Beaussant Lefebvre & Associés », maison de ventes aux enchères : <https://www.beaussantlefevre.com/>
- Catalogue Collectif de France : <https://ccfr.bnf.fr/>.
- « Cité des dames, créatrices dans la cité », projet de recherche dirigé par Caroline Trotot et Philippe Gambette : <https://citedesdames.hypotheses.org/>.
- Catalogue de la Bibliothèque nationale des Pays-Bas (KB) : <https://www.kb.nl/en>.
- Édition Numérique, Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie* (ENCCRE) : <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/>.
- « La Fronde de Catherine de La Guette », cartographie des *Mémoires* de Catherine de La Guette réalisée par Philippe Gambette et Fanny Boutinet dans le cadre du projet de recherche « Cité des dames, créatrices dans la cité » : <https://citedesdames.github.io/de-ville-en-ville/?site=3>.

Bibliographie

- « Louise Labé », dossier mis en ligne par la SIEFAR : <http://siefar.org/louise-labe/>.
- « Mercure galant », édition numérique et base de donnée mise en ligne par l'Observatoire de la vie littéraire (OBVIL) : [Mercure galant | OBVIL](#)
- « Pierre Marteau », site fondé par Anton Kirchlofer, Martin Mulsow et Olaf Simons : <http://pierre-marteau.com>.
- « The letters of Marie Mancini », édition numérique de la correspondance manuscrite de Marie Mancini dirigée par Sarah Nelson : <https://cdil.lib.uidaho.edu/mancini/>.
- « The Reception and Circulation of Early Modern Women's Writing, 1550-1700 », projet coordonné par Marie-Louise Coolahan : <https://recirc.universityofgalway.ie>.

Table des matières

Remerciements.....	1
Avertissement.....	3
Introduction.....	5
Première partie. Sous presse.....	23
Chapitre I. Premières impressions : 1675-1728.....	31
1. La librairie néerlandaise : un terrain d'enquête privilégié pour l'étude de l'édition mémoriale.....	34
1. a. Format de publication.....	36
1. b. Dates de publication.....	37
1. c. Adresses de publication.....	38
2. 1675-1681 : les impressions anthumes des « Mémoires féminins ».....	40
2. a. Les <i>Mémoires</i> d'Hortense Mancini (1675) : un événement éditorial ?.....	40
2. b. L' <i>Apologie</i> de Marie Mancini (1678) : une édition « en réaction ».....	45
2. c. La « mise au jour » des <i>Mémoires</i> de La Guette (1681) par le libraire Adrien Moetjens.....	49
La carrière du libraire Moetjens avant la « Librairie française ».....	50
L'année 1681 dans la carrière du libraire.....	52
Les avis du libraire : la promotion d'une identité éditoriale.....	54
Les <i>Mémoires</i> de La Guette au sein du catalogue Moetjens.....	58
3. Les publications posthumes du xviii ^e siècle.....	61
3. a. Les <i>Mémoires</i> de Nemours (1709).....	62
3. b. Les <i>Mémoires</i> de Motteville (1723) chez le libraire François Changuion : une histoire secrète.....	66
3. c. Les <i>Mémoires</i> de Montpensier et l'entreprise éditoriale de Jean-Frédéric Bernard	71
La provenance des <i>Mémoires</i> de 1728 en question.....	71
Compléter les « Mémoires » : l'œuvre du libraire.....	74
Rassembler les récits de la Fronde : un premier geste éditorial de collecte.....	76
Conclusion.....	80
Chapitre II. Le temps des collections.....	83
1. Histoires « singulières » et récit « universel » : lectures des Lumières.....	86
1. a. L'article « Mémoires » de l'Encyclopédie de Marmontel : une poétique de la différenciation.....	87
Une première définition des « Mémoires historiques » sans les autrices.....	88
Entrée en matière : les <i>Mémoires</i> de Staal-Delaunay.....	90
Regard des femmes mémorialistes sur l'histoire, regard de l'historien sur les femmes mémorialistes.....	91
1. b. Rassembler les « Mémoires historiques » : la genèse de la collection.....	95

Table des matières

Un projet de collection pour lecteur éclairé.....	96
De Christine de Pizan à Marguerite de Valois, la place des autrices dans la <i>Collection universelle</i>	98
2. Collecter les « Mémoires » : un geste de catégorisation.....	102
2. a. Les écrits de femmes dans les grandes collections.....	103
2. b. Des notices aux textes : jeux de rapprochements et d'oppositions.....	105
2. c. Usages politiques des vies mémorialistes.....	107
3. La Collection Colnet (1821-1823) : une première collection de « Mémoires féminins ».....	111
4. Les « Mémoires expurgés » de la Collection Carette.....	115
4. a. Le souvenir d'une histoire de France.....	117
4. b. Des bonnes lectures pour jeunes filles.....	120
4. c. Remodeler les « Mémoires » : une réécriture de l'histoire.....	122
Conclusion.....	126
Chapitre III. Opérations de mise en livre.....	129
1. Les <i>Mémoires</i> de Montpensier : la quête d'une origine autographe.....	132
1. a. L'inachèvement des « Mémoires » : approche théorique.....	133
1. b. L'édition des <i>Mémoires</i> avant Chérueil : variations et stabilisations textuelles.....	136
1. c. L'édition Chérueil, entre ambition philologique et réminiscence éditoriale.....	140
1. d. Publier les lacunes : l'exemple des <i>Mémoires</i> de Marguerite de Valois.....	143
2. Les <i>Mémoires</i> d'Hortense Mancini et leurs incarnations livresques.....	148
2. a. Panorama des éditions.....	149
2. b. Les <i>Mémoires</i> dans les œuvres de Saint-Réal : incertitudes génériques.....	151
2. c. Le <i>Mélange curieux</i> : Hortense Mancini en procès.....	154
2. d. Sérialité des « Mémoires » : un feuilleton familial.....	159
2. e. Les « illustres aventurières ».....	161
3. Fabriquer des « Mémoire féminins » : le cas Courcelles.....	166
3. a. L'éditeur et la fiction d'une origine.....	169
3. b. Composition des manuscrits et des imprimés.....	173
3. c. Acheter le récit : des éditeurs co-auteurs.....	177
3. d. Des « Mémoires féminins » sans autrice.....	180
3. e. L'authentification par la critique.....	184
Conclusion.....	186
Deuxième partie. Hors catégorie.....	191
Chapitre IV. Usages de l'imprimé.....	199
1. Pour une lecture politique des <i>Mémoires</i> d'Hortense Mancini.....	203
1. a. Le dispositif énonciatif des <i>Mémoires</i>	204
1. b. Un ouvrage contre Mazarin.....	207
1. c. Les <i>Mémoires</i> et l'affaire : les enjeux de la publication des anecdotes.....	211
2. <i>La Vérité dans son jour</i> : étapes et enjeux d'une publication contrainte.....	217
2. a. Préparer l'impression.....	219
2. b. Défendre sa réputation.....	222
2. c. Agir à la cour d'Espagne.....	226
3. Les <i>Mémoires</i> de La Guette : publier le patronage.....	231
3. a. Enregistrer les états de service familiaux.....	232
3. b. Actualiser une relation de clientèle par l'imprimé.....	235
Conclusion.....	237
Chapitre V. <i>Mémoires de M.L.D.D.N.</i> : la fabrique des « Mémoires ».....	241

Table des matières

1. Les opérations de datation de la rédaction des « Mémoires féminins ».....	243
1. a. Lecture du livre et datation : le cas La Guette.....	244
1. b. Témoignage d'auteur et datation : le cas Montpensier.....	246
1. c. Synthèse des opérations critiques de datation : le cas Nemours.....	248
2. Effets de lecture, effets de composition.....	253
2. a. L'autrice et son éditrice : un récit de publication à interroger.....	254
2. b. La composition des <i>Mémoires de M.L.D.D.N.</i>	258
La segmentation du texte : le tout et ses parties.....	260
Les seuils des <i>Mémoires</i>	265
3. Le composite des <i>Mémoires</i> : écriture polémique et fonction politique.....	269
3. a. Phénomènes d'écarts onomastiques.....	271
3. b. Un pamphlet anti-Fronde.....	275
3. c. L'annotation, nouvelle couche de sens.....	282
Conclusion.....	287
Chapitre VI. Françoise de Motteville, autrice de cour.....	289
1. Les activités de Françoise de Motteville à la cour.....	292
1. a. Les « brouillons » de Motteville : l'autrice à sa table de travail.....	294
1. b. Le lieu de l'écriture : la cour d'Anne d'Autriche.....	297
1. c. La position de Françoise de Motteville au sein de la maison de la reine.....	302
2. Les écrits de Motteville dans les <i>Mémoires</i>	306
2. a. La correspondance insérée dans les <i>Mémoires</i>	307
L'insertion de la lettre.....	309
La transcription de la lettre.....	313
2. b. Le <i>Précis</i> et les <i>Mémoires</i> : les usages du récit de vie.....	319
Le manuscrit du <i>Précis</i> : un écrit pour plusieurs actions.....	320
L'« Abrégé des révolutions d'Angleterre » : faire œuvre d'historienne.....	322
Le <i>Précis</i> et l'« Abrégé » : réécritures, déplacements et circulations des textes.....	326
Conclusion.....	330
Chapitre VII. Les <i>Mémoires</i> de Montpensier : configurations d'une écriture de cour.....	331
1. Les textes des « Mémoires ».....	334
1. a. La tripartition des « Mémoires ».....	334
1. b. Les manuscrits et leur publication.....	338
2. Écrire l'événement : composition et efficace de l'écriture.....	343
2. a. Lettre ouverte et feuillet inséré : circulations de l'écrit dans les <i>Mémoires</i>	344
Des justifications contradictoires de l'action.....	345
Une lettre en provenance du palais du Luxembourg.....	346
Fonctions du récit inséré.....	348
2. b. Chronique d'une mort annoncée : mettre à distance l'événement.....	351
Un récit de deuil repoussé.....	352
Un discours polémique.....	354
Une narration à distance de l'événement ?.....	355
3. La cabale des Importants : quand les <i>Mémoires</i> écrivent la cour.....	357
3. a. Crise politique et échanges de billets doux.....	358
3. b. Entrer en scène : une actrice de l'événement.....	360
3. c. Les femmes et le rang.....	363
4. Rouvrir les <i>Mémoires</i> : dépolitiser l'écriture ?.....	365
4. a. Le second <i>incipit</i> des <i>Mémoires</i>	365
4. b. De l'usage de l'oubli dans les <i>Mémoires</i>	368

Table des matières

Conclusion.....	373
Troisième partie. Re/groupées.....	377
Chapitre VIII. Noms d'autrices.....	383
1. Le nom d'auteur en page de titre.....	386
1. a. Titre et noms d'auteurs dans les imprimés de « Mémoires ».....	387
1. b. L'usage des initiales.....	391
2. Noms d'autrices et signatures.....	393
2. a. « Catherine Meurdrac » et « Madame de La Guette ».....	395
2. b. « Marie d'Orléans » et « Madame la duchesse de Nemours ».....	399
3. Fixité et variation des noms d'autrices.....	403
3. a. « Madame de Motteville », du xvii ^e siècle à nos jours.....	404
3. b. Un nom marqué et démarqué : « Mademoiselle de Montpensier », ou « la Grande Mademoiselle ».....	406
4. « Mancini » : un nom pour deux autrices.....	412
4. a. La conflictualité du nom : « Hortense Mancini » et « Madame la duchesse (de) Mazarin ».....	412
4. b. « Marie Mancini » : le nom d'autrice dans tous ses états.....	415
Conclusion.....	418
Chapitre IX. Familles, groupes, réseaux.....	421
1. L'attribution des « Mémoires féminins ».....	423
1. a. Des <i>Mémoires</i> « assez mal écrits pour que l'on puisse s'assurer qu'ils sont d'elle ».....	424
1. b. Les <i>Mémoires</i> de Motteville : l'ombre du frère.....	427
1. c. Une supercherie littéraire ? Les <i>Mémoires</i> de La Guette.....	430
1. d. De <i>La Vérité dans son jour</i> à l' <i>Apologie</i> : Sébastien Brémond et les « Mémoires » de Marie Mancini.....	432
1. e. Saint-Réal et les <i>Mémoires</i> d'Hortense Mancini.....	435
2. Groupes et réseaux dans la fabrique des « Mémoires féminins ».....	439
2. a. La sororie Meurdrac : l'écriture en partage.....	440
Les espaces de sociabilité dans les <i>Mémoires</i> de La Guette.....	441
La <i>Chymie charitable et facile</i> : l'œuvre d'une savante lettrée.....	446
2. b. Françoise de Motteville et sa parenté : une famille de producteurs littéraires du xvii ^e siècle.....	451
Le « patrimoine littéraire » des Bertaut.....	451
Marie-Madeleine Bertaut dans les <i>Mémoires</i>	453
François Bertaut dans les <i>Mémoires</i>	456
2. c. La famille Mancini comme groupe littéraire.....	460
Marie Mancini à Rome : actions culturelles et stratégies familiales.....	462
Un procès littéraire ? L'écriture familiale comme ligne de défense.....	467
2. d. Les mémorialistes de la famille Bourbon : la littérature au sein de la maison. 470	
La crise de succession de 1672-1674 : actions d'écriture et représentations de la maison de Marie d'Orléans.....	472
Relations de patronage et identité aristocratique : les écrits dédiés à Marie d'Orléans.....	476
Les écritures de la duchesse de Montpensier : performer le groupe.....	480
Conclusion.....	489
Conclusion générale.....	491
Annexes.....	499

Table des matières

Annexe 1 : Tables des collections.....	501
Annexe 2 : « Suite de la vie de Madame de Courcelles ».....	511
Annexe 3 : Lettre de Françoise de Motteville du 4 juin 1660.....	512
Annexe 4 : <i>Précis de la vie d'Henriette-Marie de France</i>	515
Annexe 5 : Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours.....	527
Index des noms.....	529
Bibliographie.....	536
I. Sources.....	536
A. Manuscrits.....	536
Archives Nationales.....	536
Bibliothèque Mazarine.....	536
Bibliothèque nationale de France.....	536
Bibliothèque Sainte-Scholastique.....	537
B. Imprimés.....	537
B. 1. « Mémoires féminins » du xvii ^e siècle.....	537
B. 2. Collections.....	539
B. 3. Sources antérieures à 1800.....	539
B. 4. Sources postérieures à 1800.....	546
B. 5. Périodiques.....	547
II. Bibliographie critique.....	548
A. Études sur les « Mémoires féminins » du xvii ^e siècle et les écrits de leurs autrices	548
B. Études critiques.....	553
C. Dictionnaires, anthologies, catalogues bibliographiques.....	575
D. Sitographie.....	577
Index des figures.....	584
Index des tableaux.....	585

Index des figures

Figure 1: Page de titre des Mémoires de M.L.D.M., Cologne, Pierre du Marteau, 1675. Exemplaire de la Bibliothèque de l’Arsenal de Toulouse, Res 56728.....	39
Figure 2: Marque et devise du libraire Adrien Moetjens.....	50
Figure 3: Première page de l’édition des Mémoires de Montpensier de 1718. Exemplaire unique de la BnF, LB 37 191.....	130
Figure 4: Première page du tome 1 des Mémoires de Montpensier paru à Amsterdam, chez Jean-Frédéric Bernard, en 1729.....	130
Figure 5: Dernier feuillet du manuscrit autographe des Mémoires de Montpensier. Source : Gallica / BNF.....	135
Figure 6 : Périodisations des « Mémoires féminins ».....	236
Figure 7: Occurrences des noms « La Rochefoucauld » et « Marsillac » dans la première partie et le début de la deuxième partie des Mémoires de Nemours.....	259
Figure 8: Motteville, Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, Amsterdam, François Changuion, 1723, t. 5, p. 40. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books..	295
Figure 9: Page de titre des Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, Amsterdam, François Changuion, 1723. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books.....	370
Figure 10: Page de titre des Mémoires D.M.L.D.M., Cologne, Pierre du Marteau, 1675. Exemplaire de la BmL. Source : Google Books.....	374
Figure 11: Testament de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours : signature autographe.....	384
Figure 12: Page de titre du Discorso astrosifico de Marie Mancini paru en 1669. Exemplaire de la BNCR, MISC.B.135.11.1.....	446
Figure 13: « Suite de la Vie de Madame de Courcelles », Mémoires du marquis de La Fare, etc. BnF, Français 23348.....	484
Figure 14: Précis de la vie d’Henriette-Marie de France : dossier des archives.....	497
Figure 15: Précis de la vie d’Henriette-Marie de France, feuillet 6 r° : fin du Précis.....	498
Figure 16: Précis de la vie d’Henriette-Marie de France, feuillet 6 v°.....	499
Figure 17: Testament de Marie d’Orléans, duchesse de Nemours : signature manuscrite de Marie d’Orléans figurant sur l’enveloppe remise au notaire Antoine Belot.....	500
Figure 18: Testament de Marie d’Orléans, duchesse de Nemours : paraphe du notaire Antoine Belot daté du 30 novembre 1681.....	501
Figure 19: Testament de Marie d’Orléans, duchesse de Nemours : procès verbal rédigé par l’officier Lefumas le 16 juin 1707.....	501

Index des tableaux

Tableau 1: Premières impressions des « Mémoires féminins ».....	31
Tableau 2: Livraisons de la Collection Colnet.....	106
Tableau 3: Premières éditions des Mémoires de Montpensier.....	128
Tableau 4: Typographie des « lacunes » des Mémoires de Marguerite de Valois.....	138
Tableau 5: Éditions notables des Mémoires d'Hortense Mancini.....	143
Tableau 6 : Périodisations des « Mémoires féminins ».....	235